

Estime des revenus et des dépenses de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1890, préparée
conformément aux Actes 38 Vict., Chap. 46 Sec. 42 et 40 Vict.
Chap. 51, Sec. 74 & 75. 53 Act Chap 69 Sec 8

Montant des recettes ordinaires pendant l'année 1889-1890.

Revenus Probables.

Impôts de Taxes.

Impôts Réguliers.

Taxe du Ramonage.

Taxe sur Bateaux.

Taxe des Pies sur Contrôle,
Licences.

Hôtels.

Magasins de Liqueurs.

Maisons de Pension.

Charretiers.

Écuries de Louage.

Écuries de Logement.

Bouchers.

Commerçants et détaillants de viande.

Colporteurs.

Regrattiers.

Travailleurs.

Marchands de Poudre.

Cirques et Jeux.

Marchés.

Marché aux Denrées.

Marché au Foin.

États des Bouchers.

Magasins du Marché.

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

A reporter

Commune.

- Rentes constituées et Commutation,
- Pâturage d'animaux,
- Rentes et Loyers de terrains,
- Intérêt sur assurances de taxes &c.,
- Loyer de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville,
- Faud de l'Eau,
- Ponts de Maurice, (peages)
- Revenus divers.
- Arts aux contribuables,
- Apposition du Sceau &c.,

Argent en main le 30 Juin 1890.

Lundi, le 6 Février 1888.

Taux de l'eau.

Comité de l'Acqueduc et par lui approuvé.

Sec. 17. — Les taux de l'eau seront imposés, chaque année, d'après la valeur et l'estimation des propriétés portées au Rôle d'Evaluation dernier fait et en force.

Tarif.

Sec. 18. — Les différentes charges énumérées et spécifiées dans le tarif contenu dans la Cédule ci-jointe, seront et elles sont par le présent imposées pour l'eau fournie par l'Acqueduc de la dite Cité.

Taux de l'eau, comment payables.

Sec. 19. — Les taux de l'eau seront dus et payables au Secrétaire Trésorier de ce Conseil, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, d'avance, en quatre paiements égaux, dans les quinze premiers jours des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, par le propriétaire, l'occupant ou le locataire, ou par les propriétaires, les occupants ou les locataires, de toutes bâtisses ou parties de bâtisses dans la dite Cité, approvisionnées d'eau, au moyen du dit Acqueduc, tant par ceux qui consentiront que par ceux qui refuseront d'admettre le tuyau qui devra conduire la dite eau ou de s'en servir; mais toutes charges pour des provisions d'eau spéciales ou pour des époques fractionnaires de l'année seront payables d'avance et avant que l'eau ne soit fournie.

Remise de cinq pour cent.

Sec. 20. — Une remise de cinq pour cent sera allouée à tous les concessionnaires d'eau qui, dans les premiers quinze jours des mois de Janvier et Juillet de chaque année, paieront, en un seul paiement, les taux de l'eau pour les six mois, commençant le premier jour des dits mois de Janvier et Juillet. Mais la faculté, par le présent accordé aux preneurs d'eau de payer les taux de l'eau pour six mois à la fois, ne le sera que pour les semestres commençant en Janvier et Juillet de chaque année.

Approvisionnement d'eau suspendu.

Sec. 21. — Dans tous les cas de non paiement des dites charges imposées par le présent règlement, dans les quinze premiers jours des susdits mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, le dit Conseil ou le Secrétaire de la dite Corporation, pourra discontinuer l'approvisionnement d'eau dans toute bâtisse pour laquelle les dites charges seront dues.

Lundi, le 6 Fevrier 1888.

dues, ou à toute personne qui fera défaut de payer les dites charges, ce qui n'empêchera pas les dites charges de courir comme au paravant, et l'eau ne sera donnée de nouveau, à telle personne, ainsi en défaut, que lorsque paiement aura été fait de tous arriérés dus.

Montant chargé aux propriétaires.

Sec. 22.— À l'expiration de chaque trimestre, toutes les sommes dues au dit Conseil, pour l'eau du dit Aqueduc, fournie et payable par tout propriétaire, locataire ou occupant de tout terrain, en cette Cité, seront dues et payables par les propriétaires des dits terrains et chargés à leurs comptes, et le dit Secrétaire-Trésorier en fera la collection avec toute la diligence possible.

Hydromètre ou compteur pour distilleries, &c, &c.

Sec. 23.— L'eau fournie ou qui pourra être fournie aux distilleries, brasseries, compagnies de chemin de fer, manufactures, maisons d'éducation, couvents, hôpitaux ou autres bâtisses, au moyen d'un hydromètre ou compteur, ne pourra l'être qu'avec une permission spéciale du Comité de l'Aqueduc de ce Conseil.

Taux pour l'eau fournie au moyen d'un compteur.

Sec. 24.— Les taux pour l'eau qui sera fournie au moyen d'un compteur seront comme suit:

Quand la quantité dépensée sera, en moyenne, de 2.000 gallons, par jour, ou au dessous, au taux de trente centins par 1.000 gallons;

De 2.000 à 4.000 gallons, par mille gallons	28 centins;
" 4.000 à 6.000 " " " "	26 " ;
" 6.000 à 8.000 " " " "	24 " ;
" 8.000 à 10.000 " " " "	22 " "

Quand la quantité dépassera 10.000 gallons, par jour, 20 centins par 1.000 gallons.

Compteurs, par qui fournis et comment placés.

Sec. 25.— Les compteurs seront fournis par la Corporation et placés à l'intérieur des bâtisses des consommateurs, qui seront tenus de les protéger contre le froid ou autre chose nuisible, le tout sous la direction du Département de l'Aqueduc; les dits compteurs seront en tout temps, accessibles aux officiers du dit Département.

117

Lundi le 6 Février 1888.

Loyer annuel.

Les consommateurs paieront un loyer annuel pour le coût et l'entretien des dits compteurs, comme suit, savoir:

Pour un compteur de $\frac{1}{2}$ pouce	-----	\$ 3.00 par année;
" " " " $\frac{3}{4}$ " " " "	-----	3.75 " " ;
" " " " 1 " " " "	-----	4.75 " " ;
" " " " $1\frac{1}{2}$ " " " "	-----	8.00 " " ;
" " " " 2 " " " "	-----	14.00 " " ;
" " " " 3 " " " "	-----	25.00 " " ;
" " " " 4 " " " "	-----	45.00 " " ;
" " " " 6 " " " "	-----	100.00 " " ;

Le loyer ci-dessus sera payé semi-annuellement, c'est-à-dire, la moitié le premier jour de Janvier et l'autre moitié le premier jour de Juillet, de chaque année.

Pénalité.

Sec. 26. — Quiconque enfreindra aucune des dispositions de ce règlement ou du dit tarif, sera passible, pour toute et chaque telle infraction, d'une amende qui ne sera pas moindre d'une ni plus de vingt piastres et des frais de poursuite ou d'un emprisonnement dans la prison commune du District des Trois-Rivières, pour une période n'excédant pas deux mois, et quiconque enfreindra aucune des dispositions contenues dans la section 84. de l'Acte 40 Vict. Cap. 51, Québec, sera passible des amendes et pénalités imposées par la dite section.

Le Chap. I. des Règlements s'appliquera au présent.

Sec. 27. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" s'appliqueront au présent règlement.

Mise en force du présent.

Sec. 28. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Cédule.

Tarif des Taxes de l'Eau.

Maisons d'Habitation.

Pour chaque tenement ou logement, occupé par une seule famille, évalué à une somme n'excédant pas les montants ci-dessus, il sera payé, par année, les prix marqués en regard d'iceux.

Lundi, le 6 Février 1888

L'iceup:

Estimation.	Paut de l'eau par année.	Estimation.	Paut de l'eau par année.	Estimation.	Paut de l'eau par année.	Estimation.	Paut de l'eau par année.
600	5.00	2.700	15.50	12.000	26.00	22.500	36.50
700	5.50	2.800	16.00	12.500	26.50	23.000	37.00
800	6.00	2.900	16.50	13.000	27.00	23.500	37.50
900	6.50	3.000	17.00	13.500	27.50	24.000	38.00
1.000	7.00	3.500	17.50	14.000	28.00	24.500	38.50
1.100	7.50	4.000	18.00	14.500	28.50	25.000	39.00
1.200	8.00	4.500	18.50	15.000	29.00	25.500	39.50
1.300	8.50	5.000	19.00	15.500	29.50	26.000	40.00
1.400	9.00	5.500	19.50	16.000	30.00	26.500	40.50
1.500	9.50	6.000	20.00	16.500	30.50	27.000	41.00
1.600	10.00	6.500	20.50	17.000	31.00	27.500	41.50
1.700	10.50	7.000	21.00	17.500	31.50	28.000	42.00
1.800	11.00	7.500	21.50	18.000	32.00	28.500	42.50
1.900	11.50	8.000	22.00	18.500	32.50	29.000	43.00
2.000	12.00	8.500	22.50	19.000	33.00	29.500	43.50
2.100	12.50	9.000	23.00	19.500	33.50	30.000	44.00
2.200	13.00	9.500	23.50	20.000	34.00	31.000	45.00
2.300	13.50	10.000	24.00	20.500	34.50	32.000	46.00
2.400	14.00	10.500	24.50	21.000	35.00	33.000	47.00
2.500	14.50	11.000	25.00	21.500	35.50	34.000	48.00
2.600	15.00	11.500	25.50	22.000	36.00	35.000	49.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant une somme additionnelle d'une piastre par chaque mille piastres d'estimation en sus.

Pour chaque famille additionnelle occupant tel tenement ou logement, il sera exigé une taxe additionnelle égale à la moitié de celle imposée pour une seule famille; et pour chaque locataire ou occupant de magasins, boutiques, bureaux, ou autres places d'affaires, occupant une partie de tel tenement ou logement déjà occupé par une famille, il sera exigé pour chaque tel locataire ou occupant, une taxe additionnelle égale à un quart de celle imposée pour une famille;

et

Lundi, le 6 Février 1888.

et ces taux de l'eau seront payables par aucun des dits locataires de tel tenement ou logement.

Magasins, Boutiques, Bureaux, &c., &c.

Pour chaque maison, partie de maison ou tenement occupé comme magasin, boutique, bureau, étude ou autre place d'affaires, évaluée à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé, par année, les prix marqués en regard d'icelui.

Estimation.	Taux de l'eau par année.	Estimation.	Taux de l'eau par année.	Estimation.	Taux de l'eau par année.	Estimation.	Taux de l'eau par année.
400	4.00	2700	9.75	11.000	15.50	25.000	22.50
500	4.25	2800	10.00	11.500	15.75	26.000	23.00
600	4.50	2900	10.25	12.000	16.00	27.000	23.50
700	4.75	3.000	10.50	12.500	16.25	28.000	24.00
800	5.00	3.100	10.75	13.000	16.50	29.000	24.50
900	5.25	3.200	11.00	13.500	16.75	30.000	25.00
1.000	5.50	3.300	11.25	14.000	17.00	31.000	25.50
1.100	5.75	3.400	11.50	14.500	17.25	32.000	26.00
1.200	6.00	3.500	11.75	15.000	17.50	33.000	26.50
1.300	6.25	4.000	12.00	15.500	17.75	34.000	27.00
1.400	6.50	4.500	12.25	16.000	18.00	35.000	27.50
1.500	6.75	5.000	12.50	16.500	18.25	36.000	28.00
1.600	7.00	5.500	12.75	17.000	18.50	37.000	28.50
1.700	7.25	6.000	13.00	17.500	18.75	38.000	29.00
1.800	7.50	6.500	13.25	18.000	19.00	39.000	29.50
1.900	7.75	7.000	13.50	18.500	19.25	40.000	30.00
2.000	8.00	7.500	13.75	19.000	19.50	41.000	30.50
2.100	8.25	8.000	14.00	19.500	19.75	42.000	31.00
2.200	8.50	8.500	14.25	20.000	20.00	43.000	31.50
2.300	8.75	9.000	14.50	21.000	20.50	44.000	32.00
2.400	9.00	9.500	14.75	22.000	21.00	45.000	32.50
2.500	9.25	10.000	15.00	23.000	21.50	46.000	33.00
2.600	9.50	10.500	15.25	24.000	22.00	47.000	33.50

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, s'est à dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mille piastres ou toute

Lundi le 6 Février 1888.

toute partie d'icelle cinquante centins.

Hôteliers, Auberges, Maisons de pension, &c...
 Pour chaque hôtellerie ou auberge, boulangerie, maison de pension, &c., évaluée à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé, par année, les prix marqués en regard d'iceux:

Estimation.	Prix de l'eau par année.	Estimation.	Prix de l'eau par année.	Estimation.	Prix de l'eau par année.	Estimation.	Prix de l'eau par année.
500	8.00	3.000	20.50	11.500	40.50	28.000	69.50
600	8.50	3.100	21.00	12.000	41.50	29.000	71.00
700	9.00	3.200	21.50	12.500	42.50	30.000	72.50
800	9.50	3.300	22.00	13.000	43.50	31.000	73.50
900	10.00	3.400	22.50	13.500	44.50	32.000	74.50
1.000	10.50	3.500	23.00	14.000	45.50	33.000	75.50
1.100	11.00	3.600	23.50	14.500	46.50	34.000	76.50
1.200	11.50	3.700	24.00	15.000	47.50	35.000	77.50
1.300	12.00	3.800	24.50	15.500	48.50	36.000	78.50
1.400	12.50	3.900	25.00	16.000	49.50	37.000	79.50
1.500	13.00	4.000	25.50	16.500	50.50	38.000	80.50
1.600	13.50	4.500	26.50	17.000	51.50	39.000	81.50
1.700	14.00	5.000	27.50	17.500	52.50	40.000	82.50
1.800	14.50	5.500	28.50	18.000	53.50	41.000	83.50
1.900	15.00	6.000	29.50	18.500	54.50	42.000	84.50
2.000	15.50	6.500	30.50	19.000	55.50	43.000	85.50
2.100	16.00	7.000	31.50	19.500	56.50	44.000	86.50
2.200	16.50	7.500	32.50	20.000	57.50	45.000	87.50
2.300	17.00	8.000	33.50	21.000	59.00	46.000	88.50
2.400	17.50	8.500	34.50	22.000	60.50	47.000	89.50
2.500	18.00	9.000	35.50	23.000	62.00	48.000	90.50
2.600	18.50	9.500	36.50	24.000	63.50	49.000	91.50
2.700	19.00	10.000	37.50	25.000	65.00	50.000	92.50
2.800	19.50	10.500	38.50	26.000	66.50	51.000	93.50
2.900	20.00	11.000	39.50	27.000	68.00	52.000	94.50

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mille piastres
 ou

Lundi, le 6 Fevrier 1888.

ou toute partie d'icelle, une piastre. ----- \$ 1.00.

Distilleries, Brasseries, Tanneries, &c..

Pour chaque distillerie, brasserie, tannerie et autres établissements ou manufactures qui ne sont pas mus par la vapeur et dans lesquels on se sert de l'eau pour fabriquer les objets ou choses concernant le commerce de ces établissements, évalués à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé, par année, les prix marqués en regard d'iceux:

Estimation.	Pays de l'eau par année.	Estimation.	Pays de l'eau par année.	Estimation.	Pays de l'eau par année.	Estimation.	Pays de l'eau par année.
\$ 600	\$ 12.00	\$ 2.800	\$ 30.00	\$ 16.000	\$ 77.00	\$ 38.000	\$ 111.00
700	13.00	2.900	30.50	17.000	80.00	39.000	112.00
800	14.00	3.000	31.00	18.000	82.00	40.000	113.00
900	15.00	3.500	33.00	19.000	84.00	41.000	114.00
1.000	16.00	4.000	35.00	20.000	86.00	42.000	115.00
1.100	17.00	4.500	37.00	21.000	88.00	43.000	116.00
1.200	18.00	5.000	39.00	22.000	90.00	44.000	117.00
1.300	19.00	5.500	41.00	23.000	92.00	45.000	118.00
1.400	20.00	6.000	43.00	24.000	94.00	46.000	119.00
1.500	21.00	6.500	45.00	25.000	96.00	47.000	120.00
1.600	22.00	7.000	47.00	26.000	98.00	48.000	121.00
1.700	23.00	7.500	49.00	27.000	100.00	49.000	122.00
1.800	24.00	8.000	51.00	28.000	101.00	50.000	123.00
1.900	25.00	8.500	53.00	29.000	102.00	51.000	124.00
2.000	26.00	9.000	55.00	30.000	103.00	52.000	125.00
2.100	26.50	9.500	57.00	31.000	104.00	53.000	126.00
2.200	27.00	10.000	59.00	32.000	105.00	54.000	127.00
2.300	27.50	11.000	62.00	33.000	106.00	55.000	128.00
2.400	28.00	12.000	65.00	34.000	107.00	56.000	129.00
2.500	28.50	13.000	68.00	35.000	108.00	57.000	130.00
2.600	29.00	14.000	71.00	36.000	109.00	58.000	131.00
2.700	29.50	15.000	74.00	37.000	110.00	59.000	132.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de

Lundi, le 6 Février 1888.

de mille piastres ou toute partie d'icelle, une piastre... \$1.00.

Tuyaux d'Arrosage.

Pour le droit de poser ou faire poser un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus d'une ligne d'orifice et de s'en servir pour des fins d'arrosage: une piastre et cinquante centins pour chaque saison d'été... \$1.50;

Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus qu'une ligne et demie d'orifice: deux piastres pour chaque saison d'été... \$2.00;

Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus de deux lignes d'orifice: trois piastres pour chaque saison d'été... \$3.00.

Fontaines ou jets d'Eau.

Les fontaines ou jets d'eau ne seront approvisionnés d'eau qu'à la discrétion du Comité de l'Acqueduc, et lorsqu'ainsi approvisionnés seront taxés comme suit:

Pour chaque cent gallons d'eau, trois centins... \$0.03.

La quantité d'eau dépensée devra être déterminée d'après l'estimation qu'en fera le Comité de l'Acqueduc ou au moyen d'un compteur.

Bains.

Bains publics, ou bains pour l'usage desquels les occupants exigent paiement:—

Pour chaque baignoire: six piastres par année... \$6.00.

Chevaux et Vaches.

Un taux uniforme sera prélevé pour les chevaux et les vaches comme suit:

Pour chaque cheval — deux piastres par année... \$2.00;

Pour chaque vache — une piastre par année... \$1.00;

Les hôteliers et aubergistes paieront pour chaque place d'écurie occupée ou non, cinquante centins par année... \$0.50.

Engins-à-Vapeur.

Pour les engins stationnaires ne fonctionnant pas au delà de douze heures par jour:—

Pour chaque pouvoir — quatre piastres par année... \$4.00.

Lorsque

Lundi, le 6 Fevrier 1888.

Lorsque l'eau sera requise pour un laps de temps moindre que six mois, il sera chargé cinquante centins par mois pour chaque pouvoir, pourvu que les personnes intéressées en donnent avis au Secrétaire-Trésorier du Conseil durant les mois de Janvier et Juillet, de chaque année ----- \$ 0.50.

Lieux d'Oisance.

L'usage de tout lieu d'aisance auquel est attaché un réservoir avec sa boîte de distribution ou sans réservoir, mais muni d'une soupape se fermant d'elle-même, est permis sans aucune charge et l'usage de tout lieu d'aisance approvisionné d'eau de quelque manière que ce soit, mais différente de celles ci-dessus spécifiées, est strictement défendu à moins d'être approuvé par le Comité de l'Aqueduc.

Matériaux de Construction.

Pour chaque 1000 briques employées — huit centins ----- \$ 0.08;
Pour chaque toise de maçonnerie — cinq centins ----- .05;
Pour chaque mille verges d'enduit — quatre piastres ----- 4.00.

Chapitre XXII.

Règlement concernant les Ponts du S^e Maurice.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Contrôle des Ponts.

Sec. 1. — Les Ponts du S^e Maurice, en cette Cité, seront sous le contrôle du Comité des Chemins de ce Conseil.

Surveillance générale des Ponts.

Sec. 2. — Jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, l'Inspecteur-de-Ville aura la surveillance générale des dits Ponts, sous la direction du dit Comité des Chemins.

Nomination d'un gardien.

Sec. 3. — Le dit Conseil nommera de temps à autre, une personne qui sera gardien des dits Ponts, et comme tel, chargé de leur surveillance, de la perception et de la collection des taux de péage et revenus d'iceux, et de faire observer et exécuter tout règlement ou résolution passé par le dit Conseil, ou toute disposition de la loi pour et concernant la régie, direction, bon usage et protection des susdits Ponts.

Adjudicataire des Ponts en sera le gardien.

Sec. 4. — Lorsqu'au terme de la loi les revenus des dits ponts

Lundi, le 6 Février 1888.

ponts auront été vendus, l'adjudicataire ou locataire des revenus des dits ponts, sera tenu et chargé d'agir comme gardien des dits ponts et de remplir les devoirs imposés au dit gardien des ponts par la section immédiatement précédente du présent règlement.

Fumer, etc., sur les Ponts.

Sec. 5. — Personne ne passera, sur les dits ponts, avec du feu ou en fumant, et personne n'y allumera ou jettera aucune allumette ou autre matière inflammable.

Trotter sur les Ponts.

Sec. 6. — Personne ne fera ou laissera trotter ou galopper aucun cheval ou autre animal, sur les dits ponts, et les animaux passant sur iceux devront y être conduits au pas ordinaire, seulement.

Passer du côté droit.

Sec. 7. — Toute personne passant sur les dits ponts ou y conduisant aucun animal ou voiture devra prendre le côté droit des dits ponts.

Dommages et embarras.

Sec. 8. — Personne n'endommagera les dits ponts; et personne n'y placera aucun objet pouvant être un embarras ou une cause de danger pour les personnes, les animaux, voitures ou autres choses passant sur ou traversant les dits ponts.

Prix des taxes de péage.

Sec. 9. — Il sera loisible à la Corporation, au gardien ou au locataire et possesseur, pour le temps d'alors, des susdits ponts, de demander, exiger, recevoir, prendre, poursuivre et recouvrer, pour l'usage et profit de la dite Corporation ou du locataire ou occupant des dits ponts, pour le pontage, sous forme de taxe de péage ou droit de passage, avant de permettre le passage sur les dits ponts, les différentes sommes suivantes, savoir: —

Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un bœuf	20 centins;
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux bœufs	30 centins;
Pour chaque voiture tirée par trois chevaux ou trois bœufs	40 centins;
Pour chaque voiture tirée par quatre chevaux ou quatre bœufs	50 centins;
Pour chaque cheval, bœuf, ou vache libre	5 centins;
Pour chaque mouton, cochon, ou veau	2 centins;

Pour

Lundi, le 6 Février 1888.

Aller et retour.

Pour chaque homme à cheval ----- 10 centims;
Pour chaque personne à pied ----- 2 centims.

Modification, &c., des
taux.

Les taux ci-dessus devant comprendre l'aller et le retour des personnes, des animaux et des voitures, sur les dits ponts, lorsqu'ils ont lieu le même jour.

Tarif sera affiché.

Sec. 10.— Il sera loisible au dit Conseil, par une résolution à cet effet, de varier, modifier et changer, de temps à autre les taux de péage ou droits de passage mentionnés en la section immédiatement précédente du présent règlement.

Sec. 11.— Le dit Conseil fera afficher, dans quelque endroit visible, ou près des barrières des dits ponts ou sur les dits ponts, une table des taux payables pour passer sur les dits ponts; et aussi souvent que tels taux seront variés, modifiés, et changés le dit Conseil fera afficher tel changement en la manière susdite.

Passer sans payer.

Sec. 12.— Il est défendu de passer forcément par les barrières des dits ponts, ou autrement par et sur les dits ponts, sans payer le taux imposé ou quelque partie d'icelui, ou d'interrompre, troubler et empêcher la perception ou collection du dit taux de péage.

Pont et traverse, &c.

Sec. 13.— Aucune personne quelconque ne pourra ériger aucun pont, faire et établir aucune traverse d'hiver sur la glace, ni ne pourra faire usage, comme moyen de traverse, de bateaux d'aucune espèce pour le passage, moyennant rétribution, d'aucunes personnes, animaux ou voitures quelconques, sur la partie de la dite rivière St. Maurice, comprise dans les limites de la Cité des Trois-Rivières.

Pénalité.

Sec. 14.— Quiconque commettra ou omettra aucun des actes ou choses ordonnés ou défendus par toutes ou aucune des sections ou dispositions du présent règlement, ou dont la commission ou l'omission constitue une contravention à toutes ou à aucune des dispositions du dit règlement, sera, pour chaque telle offense ou contravention passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas moindre d'une piastre ni plus de vingt piastres.

Sec. 15.

Lundi, le 6 Février 1888.

Cap. I, s'appliquera au présent.

Sec. 15.— Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Mise en force.

Sec. 16.— Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Chapitre **XXIII**.

Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation aux termes de l'Acte Electoral de Québec.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

La Cité divisée en arrondissements.

Sec. 1.— La Cité des Trois-Rivières est pour les fins de l'Acte Electoral de Québec, par le présent, divisée en huit arrondissements de votation.

Arrondissement N^o 1.

Sec. 2.— L'arrondissement numéro un comprendra tout le quartier S^{ts} Ursule de la dite Cité;

St.

N^o 2.

L'arrondissement numéro deux comprendra la rue Bonaventure, depuis la ligne de division du quartier S^{ts} Ursule jusqu'à la rue Royale, et les rues ou parties de rues ou chemin suivants, formant partie du quartier Notre-Dame de la dite Cité, savoir: les rues Royale, des Champs, Modeste, Haut-Boc, S^{ts} François-Xavier, Ferland, S^{ts} Sévère, S^{ts} Charles, des Pins, S^{ts} Paul, S^{ts} Maurice, S^{ts} Geneviève (entre les rues Julie et des Champs), Julie, le Chemin des Chenaux et les Isles du S^{ts} Maurice, situées dans le dit quartier Notre-Dame;

St.

N^o 3.

L'arrondissement numéro trois comprendra toute la partie du dit quartier Notre-Dame qui n'est pas enfermée dans l'arrondissement numéro deux;

St.

N^o 4.

L'arrondissement numéro quatre sera formé de cette partie du quartier S^{ts} Louis de cette Cité, comprise entre le Fleuve S^{ts} Laurent et les rues Padeaux et Hart inclusivement, ainsi que des terrains appartenant aux

Lundi, le 6 Février 1888.

Arrondissement N^o 5.

aux héritiers Michel Baron et N. P. Robichon, sur le côté Sud-Ouest de la rue des Forges;

L'arrondissement numéro cinq comprendra cette partie du dit quartier S^t Louis située au nord-ouest de la rue Hart exclusivement et cette partie du côté nord-est de la rue des Forges inclusivement, située au nord-ouest de la rue Hart;

St.

N^o 6.

L'arrondissement numéro six comprendra cette partie de la rue des Forges, du côté sud-ouest, à partir du terrain de Zéphirin Gauthier, inclusivement, jusqu'au chemin S^t Marguerite, du chemin S^t Marguerite, de la rue Royale, depuis la rue des Forges jusqu'à la rue S^t Roch, de la partie de la rue S^t George, au nord-ouest de la rue Royale, et du côté nord-est de la rue S^t Roch au nord-ouest de la rue Royale, de la rue S^t Olivier entre les rues S^t George et S^t Roch;

St.

N^o 7.

L'arrondissement numéro sept comprendra le côté nord-ouest de la rue S^t Philippe, le côté sud-ouest de la rue S^t Roch, au nord-ouest de la rue S^t Philippe, le côté nord-est de la rue S^t Roch entre les rues S^t Philippe et Royale, et la rue Bureau;

St.

N^o 8.

L'arrondissement numéro huit comprendra les rues Bell et S^t George jusqu'à la rue Royale, et toute la partie du quartier S^t Philippe de cette Cité, située au sud-est de la rue S^t Philippe inclusivement.

Le Cap. I. des règlements s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et en faisant partie.

Mise en force.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que le règlement intitulé Chapitre XXIV, Règlement concernant les Egouts et l'émission de Debentures pour les dits Egouts, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

Lundi, le 6 Février 1888.

Chapitre **XXIV.**

Règlement concernant
les Egoûts.

Règlement concernant les Egoûts et l'émission de débentures pour les dits Egoûts.

Attendu que par des requêtes présentées à ce Conseil, le deux Oût mil huit cent quatre-vingt-six, le six Septembre mil huit cent quatre-vingt-six, le trente Mai mil huit cent quatre-vingt-sept et le vingt Juin mil huit cent quatre-vingt-sept, le nombre voulu par la loi des propriétaires des parties de rues suivantes, savoir: de cette partie de la rue Notre-Dame qui s'étend depuis la rue Bonaventure à aller à la rue René, de cette partie de la rue des Forges qui s'étend à partir des propriétés de Sieur J. B. Rousseau, au coin de la rue Hart, et des Héritiers de feu Michel Baron, en face de la dite rue, à aller jusqu'à la rue Notre-Dame; de cette partie de la rue Badaud qui s'étend depuis la rue des Forges jusqu'à la rue S^t Antoine et de cette partie de la dite rue S^t Antoine, depuis la rue Badaud jusqu'à la rue Notre-Dame; et de cette partie de la rue du Platon qui s'étend depuis et à partir de la propriété des héritiers de feu J. N. Godin à aller à la dite rue Notre-Dame, en la dite Cité, ont demandé la construction d'égoûts pour égouter ces parties de rues, et que par résolution adoptée par ce Conseil, à sa séance du vingt-deux d'Oût dernier, ce Conseil a résolu de faire faire des égoûts dans les dites parties de rues et d'émettre des débentures pour en payer le coût, et attendre que les travaux de construction des dits égoûts sont déjà commencés et qu'il est nécessaire de passer un règlement aux fins de la construction et du parachèvement des dits égoûts et de l'émission de débentures pour en payer le coût;

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. — Des égoûts seront construits et parachévés, en la dite Cité, conformément au plan et devis préparés par le sieur F. B. Berlinguet, architecte et ingénieur civil, à la demande

Egoûts.

Lundi, le 6 Février 1888.

demande de ce Conseil, lequel plan porte la date du quatorzième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-sept, dans les parties de rues suivantes, savoir: dans cette partie de la rue Notre-Dame qui s'étend depuis la rue Bonaventure à aller à la rue René, de cette partie de la rue des Forges qui s'étend à partir des propriétés de Sieur J. C. Rousseau, au coin de la rue Hart, et des Héritiers de feu Michel Baron en face de la dite rue, à aller jusqu'à la rue Notre-Dame; de cette partie de la rue Badaup qui s'étend depuis la rue des Forges jusqu'à la rue S^t Antoine et de cette partie de la dite rue S^t Antoine, depuis la rue Badaup jusqu'à la rue Notre-Dame; et de cette partie de la rue du Platon qui s'étend depuis et à partir de la propriété des Héritiers de feu J. N. Godin à aller à la dite rue Notre-Dame; et les travaux déjà commencés par l'ordre de ce Conseil pour la construction des dits égouts seront terminés et parachevés conformément aux dits plan et devis et aux modifications qui pourraient y être apportées.

Égouts seront sous le contrôle du Comité des Chemins.

Sec. 2. — Les dits égouts seront sous le contrôle du Comité des Chemins de ce Conseil et sous la surveillance de l'Inspecteur-de-Ville de la dite Cité.

L'Inspecteur-de-Ville déterminera de quelle manière les connexions seront faites.

Sec. 3. — Le dit Inspecteur-de-Ville déterminera de quelle manière les propriétaires connecteront les tuyaux ou canaux d'égouts de leurs maisons, bâtisses et privés avec les égouts construits ou à être construits en vertu du présent règlement et le nombre de connexions qui seront faites; et nul n'aura le droit de faire aucune telle connexion à moins d'en avoir obtenu la permission par écrit du dit Inspecteur-de-Ville et toute telle connexion se fera sous sa surveillance ou sous celle d'une personne commise par lui à cette fin.

État du coût des travaux.

Sec. 4. — Aussitôt après le complètement des travaux de construction des dits égouts, le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil préparera un état du coût exact d'iceux; et une taxe spéciale et annuelle égale à cinq pour cent d'intérêt et un pour cent d'amortissement sur le dit montant est par le

Taxe spéciale.

Lundi, le 6 Février 1888.

le présent imposée et sera prélevée sur les propriétaires de tous biens fonds situés sur les dites parties des dites rues et répartie entre chaque propriétaire suivant la valeur de sa propriété, d'après le rôle d'évaluation de la dite Cité.

Taxe spéciale, quand payable.

Sec. 5. — La dite taxe spéciale sera due et payable le premier de Juillet de chaque année et sera prélevée de la même manière que toutes les autres taxes.

Déventures émises.

Sec. 6. — Il sera émis des déventures pour un montant égal au coût des dits égouts, remboursables en trente ans, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année, avec un amortissement d'un pour cent par année, pourvu que le montant n'excède pas trente mille piastres.

Par qui signées.

Sec. 7. — Les dites déventures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la Corporation de la dite Cité.

Coupons.

Sec. 8. — Il sera annexé à toute telle déventure des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire et contre-signés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux, le premier de Mai et le premier de Novembre de chaque année, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel, y mentionné, a été payé suivant la teneur des dites déventures.

Emploi de la taxe spéciale.

Sec. 9. — Le Secrétaire-Trésorier emploiera le montant de la taxe spéciale imposée par le présent règlement au paiement de l'intérêt des dites déventures et de l'amortissement d'icelles.

Entretien des égouts.

Sec. 10. — Les égouts faits en vertu du présent règlement seront entretenus comme suit: le tuyau principal et les puisards pour l'égout des rues et les conduits pour les relier au tuyau principal seront entretenus à frais communs

Lundi, le 6 Février 1888.

communs par tous les propriétaires de biens-fonds situés sur les rues par lesquelles passe le dit tuyau, et tous les tuyaux conduisant du conduit principal aux terrains des particuliers ainsi que les tuyaux et conduits faits sur les terrains des particuliers pour mettre les dits terrains en connexion avec le conduit principal, seront entretenus, en bon ordre, par les dits propriétaires des dits terrains et de ceux qui en retirent avantage.

Le Sec.-Prés. tiendra un compte des sommes dépensées, &c.

Sec. 11.— Le Secrétaire-Présorier tiendra un compte de toutes les sommes dépensées pour l'entretien et la réparation du dit tuyau principal, des dits puisards et des conduits qui les relient au tuyau ou conduit principal, et le montant en sera réparti sur chaque propriétaire en proportion de la valeur de sa propriété, telle que portée au dit rôle d'évaluation, et collecté et recouvré au moyen des procédures légales nécessaires.

Connexions nouvelles, comment faites et permises.

Sec. 12.— Chaque fois qu'un propriétaire de terrain sur une rue où passe le conduit principal des dits égouts désirera faire d'autres connexions que celles qui ont été prévues par le devis et indiquées sur le plan, et après que le conduit principal aura été posé et recouvert, il devra préalablement en obtenir la permission du Comité des Chemins de ce Conseil, laquelle permission ne sera accordée qu'après qu'un rapport aura été fait, par le dit Inspecteur-de-Ville, sur l'opportunité ou l'inopportunité de permettre telle connexion et si le dit Comité permet de faire telle connexion, elle sera faite par tel propriétaire et à ses frais, sous la surveillance du dit Inspecteur-de-Ville et suivant le mode indiqué par lui.

Direction, grandeur et chute des égouts, &c.

Sec. 13.— Tous les égouts particuliers seront placés d'après la direction du dit Inspecteur-de-Ville qui en réglera, d'après les ordres du dit Comité des Chemins, la direction, grandeur et chute, et s'il est nécessaire, les grilles qu'ils doivent avoir; et ces égouts ne devront en aucun cas être fermés avant que le dit Inspecteur-de-Ville les ait examinés et

approuvés.

Lundi, le 6 Fevrier 1888.

L'Inspecteur de-Ville prescriera la maniere dont les égouts, embranchements, &c., seront faits.

approuvés.
Sec. 14. — Le dit Inspecteur de-Ville, sous la direction du dit Comité des Chemins, prescriera la maniere d'ouvrir les égouts communs et canaux pour y introduire des embranchements, ainsi que la forme, la grandeur et les matériaux dont ces embranchements seront faits, les dits embranchements ou canaux ne devant, en aucun cas, être moindres que trois pieds en longueur.

Construction en bois défendue.

Sec. 15. — Il est défendu de construire, en bois, aucun canal, embranchement d'égout ou tuyau d'eau, en la dite cité.

Défendu de faire passer dans les égouts des matières pouvant y former des dépôts.

Sec. 16. — Il est défendu à tous propriétaires ou occupants d'aucune résidence, magasin, ou autres bâtisses, ou d'aucune fabrique, brasserie, distillerie, abattoir ou autres bâtisses de même nature, dont les terrains ou établissements seront en connexion avec les égouts communs ou canaux, qui auront reçu la permission de former un embranchement particulier à quelqu'égout commun ou canal comme susdit, ainsi qu'à toutes autres personnes, de faire passer dans leurs dits égouts particuliers aucune matière de nature à y former des dépôts et à boucher ainsi le dit égout ou canal.

Inspection des égouts.

Sec. 17. — Le dit Inspecteur de-Ville est, par le présent, autorisé à entrer, à toute heure convenable du jour, dans toutes maisons, résidences, bâtisses ou établissements quelconques, pour y inspecter tout canal, tuyau ou embranchement d'égouts et d'en ordonner la réparation ou reconstruction s'il le juge nécessaire.

Détérioration, &c.

Sec. 18. — Il est défendu de détériorer, briser ou enlever aucune partie d'entonnoir, de couvercle en pierre, puisards, grillage, ouverture ou aucune partie d'égout ou canal ou d'obstruer l'ouverture d'aucun égout ou canal, dans la dite cité, sous peine des amendes ci-après mentionnées.

Amendes.

Sec. 19. — Toutes personnes qui contreviendront à quelque une des dispositions du présent règlement, encourront une

Lundi, le 6 Février 1888.

Le chap. I. des règlements s'appliquera au présent.

Mise en force.

une amende qui ne sera pas moindre d'une piastre ni plus de vingt piastres ou un emprisonnement n'excédant pas deux mois de calendrier, pour chaque offense.

Sec. 20. — Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements," s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 21. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. Isélinas,

Secondé par Mr. Bournival,

Que le règlement intitulé: Chapitre XXV, Règlement concernant la vente et le mesurage du charbon soit lu, passé et adopté.

Chapitre XXV.

Règlement concernant la vente et le mesurage du charbon.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Charbon vendu au poids.

Sec. 1. — Tout charbon anthracite qui sera vendu dans la dite Cité, le sera au poids; et le tonneau de deux mille deux cent quarante livres avoir-du-poids et ses fractions et proportions, sera, dans tous les cas, (excepté pour les cargaisons de charbon) le poids auquel le dit charbon sera vendu.

Pesée du charbon.

Sec. 2. — Le vendeur, avant de livrer ou lorsqu'il livrera du charbon ainsi vendu, à moins d'arrangement mutuel à ce contraire, le fera peser par le peseur public ci-après désigné, et donnera à l'acheteur ou à son agent un certificat signé par le peseur et constatant le poids du dit charbon lors de la livraison du dit charbon; un double du dit certificat sera aussi livré au vendeur ou à son agent, s'il le désire.

Certificat.

Qui ne pourra peser le charbon.

Sec. 3. — Aucune personne engagée dans le commerce de charbon ne pourra agir comme peseur, aux termes de la section précédente.

Sec. 4.

28
Lundi, le 6 Février 1888.

Clerc du Marché-au-Foin
sera le peseur.

Sec. 4. — Le clerc du Marché-au-Foin de cette Cité, sera et il est, par le présent, autorisé à agir comme peseur du dit charbon et à percevoir au nom du dit Conseil le taux ci-après mentionné.

Taux.

Sec. 5. — Le dit peseur aura droit de recevoir le taux suivant, pour le pesage du charbon comme suit, savoir:

Pour chaque charge de charbon ----- cinq centins.
Lequel taux comprendra le certificat en double, du poids du dit charbon, et sera payé par le vendeur; et le dit certificat indiquera le poids en bloc, la tare et le numéro de la voiture dans laquelle le dit charbon sera pesé.

Balances.

Sec. 6. — Une balance additionnelle, pour peser le dit charbon, sera fournie au dit clerc du Marché-au-Foin, par la Corporation de cette Cité, et placée à l'endroit déterminé par le dit Conseil.

Rapports du peseur.

Sec. 7. — Le dit peseur soumettra au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil des rapports trimestriels de ses procédés, dans lesquels sera porté le nombre de tonneaux et fractions de tonneaux de charbon qu'il aura pesé, ainsi que le montant des taux qu'il aura perçus, desquels taux il fera un rapport hebdomadaire au dit Secrétaire-Trésorier.

Revenus pourront être
vendus à l'encan public.

Sec. 8. — Les revenus provenant des taux perçus sur le pesage du dit charbon pourront être vendus, à l'encan public, en la même manière que les revenus du dit Marché-au-Foin; et, dans ce cas, ils seront considérés comme en faisant partie et appartiendront à l'adjudicataire du dit Marché-au-Foin qui ne sera pas alors tenu d'en rendre compte.

Amendes.

Sec. 9. — Toute personne qui contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement, encourra, pour chaque contravention, une amende qui ne sera

29

Lundi, le 6 Février 1888.

Le Chap. I. des règlements
s'appliquera au présent.

Mise en force.

sera pas moindre d'une piastre ni plus de vingt piastres.
Sec. 10. — Les dispositions du Chapitre premier des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 11. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. Carignan,

Secondé par Mr. Godin,

Qu'un mois de salaire soit accordé à Mr. Philéas Bêland en considération des services qu'il a rendus à ce Conseil pour la collection des taxes et licences.

Adoptée.

Proposé par Mr. Carignan,

Secondé par Mr. Godin,

Que le compte de Mr. Isidore Pothier au montant de sept cent six piastres et vingt centins soit approuvé, mais qu'il ne soit payé que dans le courant de Juillet prochain.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt de Février courant, à sept heures et demi du soir.

E. Desaulniers,

Secrétaire-Trésorier.

W. G. Wallis
Maire.

Assemblée Régulière.
20 Février 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Honble M. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

A

Lundi, le 20 Fevrier 1888

- A. Bournival,
- L. Brunelle,
- O. Carignan,
- A. P. Cressé,
- Frs. Gélinas,
- J. H. B. Godin,
- J. E. Hétiu,
- Alex. Houliston,
- Euch. Lacroix,
- P. N. Martel,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Lucien de Lottinville.

Requête de Mr. Lucien de Lottinville demandant d'être nommé à la place d'Assistant-Secrétaire-Présorier de ce Conseil, en remplacement de Mr. L. E. Sarasin.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. J. O. Boisvert.

Requête de Mr. J. O. Boisvert, Président du Cercle Catholique, demandant une réduction sur le loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Accordée.

Requête de Mr. F. B. Papin.

Requête de Mr. F. B. Papin, demandant d'être nommé estimateur pour le prochain Rôle d'Evaluation de cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jos. J. B. Garceau.

Requête de Mr. Jos. J. B. Garceau, demandant de payer sa licence de commerçant de bois, de charbon, etc., au pro rata de l'année, ou qu'il y a déjà sept mois d'écoulés.

Accordée.

Requête de Mr. Octave Marineau.

Requête de Mr. Octave Marineau, demandant que la taxe sur métier soit retranchée de son compte, ou qu'il n'exerce aucun métier.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été
soumis,

Lundi, le 20 Février 1888.

soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc (Ent. & Rép.)	153	-
" " la Police,	252	10
" " la Commune,	22	08
" " l'Éclairage,	6	-
" " l'Hôtel-de-Ville,	4	55
" " du Feu,	2	50
" " des Chemins,	85	33
" " Marchés,	-	90
Drainage,	271	65
Ponts St Maurice,	25	-
Frais Legaux,	650	65
Salaires,	237	50
Divers Comptes,	21	-
	1732	26

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. H. B. Godin, Prés.,
 J. E. Hébert,
 O. P. Bressé,
 O. Carignan,
 Alex. Houliston.

1^{ère} Motion. Proposé par Mr. Gélinas.
 Secondé par Mr. Bournival.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de M. G.
 Denoncourt, Sec, Avocat,
 concernant les cautions
 de feu J. G. A. Frigon, Sec

Rapport:
 Messieurs.
 Par l'entremise de votre Secrétaire-Trésorier, vous me demandez si Dame Justine Héroux, veuve Jos. Panetton et P. E. Panetton, tous deux devenus cautions solidaires de J. G. A. Frigon, et Secrétaire-Trésorier de votre Conseil,

Lundi, le 20^e Février 1888.

Conseil, envers la Corporation de la cité des Trois-Rivières, le 13 Octobre 1882, sont responsables d'une partie d'un déficit commis en 1875 & 1876, mais connu et découvert par votre Conseil qu'après le décès de Mons. Frigon, arrivé en Janvier 1886 et tenu caché jusqu'alors -

D'après la résolution de votre Conseil en date du 25 Septembre 1882, il est démontré que, jusqu'à cette époque, votre ex-Secrétaire-Trésorier avait comme garantie de la due exécution des devoirs de sa charge une police d'assurance de "La Citoyenne" et ce n'est que lorsqu'elle a cessé de prendre des risques que les nouvelles cautions ont été exigées et à cette époque votre Secrétaire était-il défalcaire? Si oui, qui en était responsable.

Une partie du déficit de l'ex-Secrétaire Frigon remonte aux années 1875 & 1876 - ce dernier ayant alors pris des fonds de la Corporation (\$2,000.00) pour payer vingt parts alors acquises par lui, et d'après les reçus que j'ai en mains, pour la Corporation de la cité des Trois-Rivières, dans la Banque Métropolitaine, en liquidation depuis quatre ou cinq ans - Cette somme a été prise des argents de la Corporation et il n'en a été fait aucune entrée.

Dans les livres rien ne fait voir que la Corporation ait été actionnaire dans la Banque Métropolitaine en aucun temps pour les vingt parts souscrites en 1875 - Il n'y a rien non plus qui fasse voir une autorisation quelconque au Secrétaire Frigon pour acheter ces parts de Banque pour la Corporation - et il ne paraît pas y avoir eu de dividende de perçu par la Corporation depuis 1875 jusqu'en 1883 et il doit y en avoir eu de payé.

Je mentionne tous ces détails pour démontrer que le Conseil ignorait absolument ces achats de parts

Lundi, le 20 Février 1888.

parts de Banque et la disparition des \$2,000.00 de ses coffres.
 Croit-on que les cautions fournies en 1882, étaient plus à même de connaître cet état de choses que le Conseil! Rien ne fait voir qu'elles le connaissent et sans cette connaissance elles ne peuvent en être tenues responsables. Elles se sont rendues responsables envers la Corporation pour les actes à venir du Secrétaire Frigon jusqu'au montant de \$4,000.00, "dont il pourra être en aucun temps comptable envers la dite Corporation etc" (acte de cautionnement).
 Pour que les cautions soient responsables de défalcons, antérieures à leur engagement, il faudrait une obligation expresse ou une participation quelconque dans le déficit - Et il n'y a rien de cela devant moi.

Donc je suis d'opinion que les cautions Dame Justine Héroux & P. E. Panneton ne sont pas responsables du déficit de 1875 et 1876 pour la somme de \$2,000.00, qui paraît avoir été employée comme dit plus haut, quoiqu'il n'ait été découvert qu'en 1886, - alors que leur cautionnement était en force.

Les cautions que Mr. J. B. O. Frigon avait alors, ne peuvent non plus être recherchées - il est trop tard.

Le tout humblement soumis,

(Signé) N. L. Denoncourt,

Avocat de la Corporation 3. R.

Trois-Rivières 14 Février 1888.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Vanasse,

2^e Motion
 Règlement de la dette
 de la Cité au Fonds
 d'Emprunt Municipal.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, désireuse de régler avec le Gouvernement de la Province de Québec, sa dette au fonds d'emprunt municipal, s'est mise en rapport avec ce Gouvernement, et a autorisé une délégation à lui faire certaines offres qui sont consignées dans un document, et qui ont été refusées;

Attendu qu'à la date du 28 Décembre, 1887,

le

Lundi, le 20 Février 1888.

le Premier-Ministre pro. tem. L'Honorable A. Turcotte, autorisé par ses collègues dans le ministère a écrit à la Corporation, lui laissant entendre qu'il accepterait l'offre suivante, savoir: 40% sur le capital prêté aux incendies en 1856, et \$18,469⁰⁰, produit de la vente des \$160,000⁰⁰ de certificat de stock dans la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, avec les intérêts à raison de cinq par cent depuis la date de la vente;

Qu'en conséquence la Corporation de cette Cité offre au Gouvernement de la Province de Québec, en règlement de sa dette au fonds d'emprunt Municipal, la somme de vingt-six mille piastres en paiement des cent soixante mille piastres qui ont été prises en actions dans le fonds capital de la Compagnie du Grand-Tronc et des intérêts sur cette somme de \$160,000; et vingt-quatre mille piastres en paiement des soixante mille piastres prêtées aux incendies et des intérêts accrus sur cette somme, pourvu que le Gouvernement accorde un délai suffisant pour collecter des incendies la somme de vingt-quatre mille piastres laquelle sera payée au Gouvernement au fur et à mesure qu'elle sera collectée; la somme de vingt-six mille piastres sera payée au Gouvernement comptant.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire les dites offres au Gouvernement pour et au nom de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

Proposé par Mr. Hétiu,

Secondé par Mr. Vanasse,

Que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'Auberges et de Magasins de liqueurs soient reçues par ce Conseil d'hui au trois Avril prochain et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à l'annoncer dans les journaux.

Adoptée.

Ovis

5^e Motion
Certificats pour obtention
des licences d'Auberges et
de Magasins de liqueurs.

Lundi, le 20 Février 1888.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Hétiu.

Avis de motion:

Je donne avis par la présente qu'au temps et en la manière voulus par nos réglemens, je proposerai que le réglemant ordonnant l'augmentation des taxes de locataire et des corps de métiers, soit de nouveau soumis à la considération du Conseil pour être annulé.

En Conseil, ce 20 Février 1888.

(Signé) J. E. Hétiu.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le cinq de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

E. Desaulniers
Secrétaire-Trésorier.

W. L. Malhiot
Maire.

Convocation d'Assemblée.

Trois-Rivières, 1^{er} Mars 1888.

au Secrétaire-Trésorier du
Conseil de la Cité des Trois-Rivières,

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le premier Mars à une heure et demie de l'après-midi pour rencontrer Mr. Richard Smardon, et pour affaires ordinaires.

(Signé) H. G. Malhiot.

Maire.

Assemblée Spéciale.
1^{er} Mars 1888.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, jeudi, le premier jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présent:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} H. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,

Judi, le 1^{er} Mars 1888.

O. Carignan,
A. P. Cressé,
Frs Gélinas,
J. H. C. Godin,
J. E. Hétu,
Alet. Houlston,
Euch. Lacroix,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de Messieurs
Isaïe Dupresne & Thomas J. Robert

Requête de Messieurs Isaïe Dupresne et Thomas J. Robert, demandant un octroi pour l'établissement d'une ligne de bateau-à-vapeur sur la rivière S^{te} Maurice, entre les Grandes Piles et La Pique.

Référéé aux Comités Permanents.

Lue en Conseil une lettre de Mr. George Balcer, secrétaire de la Chambre de Commerce de cette Cité, faisant rapport de résolutions adoptées par la dite Chambre de Commerce, au sujet d'octrois à être accordés, et concernant la ligne de traverse entre cette Cité et S^{te} Angèle.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Gélinas,

Qu'un bonus de cinq mille piastres soit accordé à M. M. C. P. Gélinas et frère pour reconstruire leur manufacture ou en construire une nouvelle, à la condition.

- 1^o Qu'ils reconstruisent leur manufacture dans les limites de la Cité, à l'ouest de la rivière S^{te} Maurice;
- 2^o à la condition qu'ils emploieront en moyenne vingt-cinq personnes tous les jours ouvrables, chaque année, dans leur manufacture;
- 3^o Qu'ils construisent une bâtisse pour installer leur manufacture, d'une valeur d'au moins la somme de quatre mille piastres sans compter la valeur du terrain, et que les machineries qui y seront fixées soient au moins de la valeur de cinq mille piastres;

1^{ère} Motion
Bonus à Messrs. C. P.
Gélinas & Frère.

Jeu*di*, le 1^{er} Mars 1888.

4° Qu'ils donnent une hypothèque à la Corporation de la Cité sur la dite bâtisse au montant de cinq mille piastres pour assurer l'accomplissement des conditions ci-dessus, pour l'espace de cinq ans;

5° Qu'ils fassent assurer la dite bâtisse et les machineries pour une somme d'au moins cinq mille piastres et la transportent à la Corporation, et la renouvellent tous les ans pendant l'espace de dix ans, mais à l'expiration de la sixième année la dite assurance diminuera de mille piastres par année. Si les dits C. P. Gélinas et frère négligent de prendre la dite assurance ou d'en payer la prime chaque année pendant le dit espace de temps la Corporation pourra faire à leurs frais;

6° Qu'ils seront tenus de fournir chaque année au Conseil un rapport constatant le nombre de personnes qui auront été employées dans leur établissement et le temps qu'ils y auront été employées, et toutes les informations nécessaires pour mettre le Conseil de la Cité en état de constater si les conditions ci-dessus ont été remplies.

La bâtisse et les machineries de la dite manufacture seront exemptes de taxes pour l'espace de dix ans les taxes de l'eau non compris.

La dite somme de cinq mille piastres sera payée aussitôt que la bâtisse sera construite et que les machineries y seront fixées et que la manufacture aura été en opération pendant un mois.

Adoptée.

2^e Motion
Bonus à Mr.
Richard Smardon.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bressé,

Qu'une somme de trente-cinq mille piastres soit accordée à Mr. Richard Smardon comme bonus.

1° A la condition qu'il transporte sa manufacture de chaussures en cette Cité et qu'il vienne y résider et qu'il y transporte ses affaires.

2° A la condition qu'il construise une bâtisse d'au moins quarante-cinq pieds sur cent cinquante à trois étages en briques pour

Jeudi, le 1^{er} Mars 1888.

pour y installer sa manufacture, d'une valeur d'au moins dix mille piastres et qu'il y fixe des machineries valant aussi au moins dix mille piastres.

3^o A la condition, qu'il tienne sa dite manufacture en opération pour l'espace d'au moins dix années et qu'il emploie durant les cinq premières années une moyenne d'au moins cent quatre-vingt personnes dans sa manufacture, tous les jours ouvrables chaque année et qu'il emploie une moyenne d'au moins le même nombre de personnes par année pour les cinq dernières années.

4^o Qu'il donne une hypothèque sur sa bâtisse et les machineries pour le montant de vingt mille piastres et qu'il fasse assurer la dite bâtisse et les dites machineries pour au moins vingt mille piastres et en transporte la ou les polices à la Corporation, et qu'il tienne la dite bâtisse et les dites machineries assurées pendant l'espace de dix ans, pour garantir à la dite Corporation l'exécution des conditions ci-dessus.

Si dans aucun temps pendant les dix années, la bâtisse en question était incendiée, le montant des dites polices serait affecté par la dite Corporation à la reconstruction de la dite bâtisse et au remplacement des dites machineries.

5^o Qu'il emploiera autant que possible des personnes et des ouvriers résidant en cette cité, et qu'en tout temps, il sera obligé d'exhiber ses rôles de paie à toute personne employée par ce Conseil à cet effet pour vérifier le nombre de personnes employées dans la dite manufacture.

La dite somme sera payée comme suit:

1^o \$20.000 aussitôt que la bâtisse sera construite et que les machineries y seront fixées et que la manufacture aura été en opération pendant un mois -

2^o La balance sera payable \$3.000 par année à commencer de l'expiration de la première année après la

Mise

Jeu de la 1^{er} Mars 1888.

mise en opération de la dite manufacture avec intérêt à cinq pour cent.

La dite manufacture et les machineries seront exemptés de taxes municipales pendant l'espace de dix années, mais non des taxes ou taup de l'eau.

3^e Motion

Proposé par Mr. Isodin, en amendement,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la présente résolution concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité soit différée à demain pour la prendre en considération.

Rejetée sur division de 2 pour, et 10 contre, savoir:

- | | |
|--------------|----------------|
| Pour: | Contre: |
| Mr. Gélinas, | Mr. Bournival, |
| Isodin. | Bellefeuille, |
| | Brunelle, |
| | Carignan, |
| | Cressé, |
| | Hétu, |
| | Mouliston, |
| | Lacroix, |
| | Martel, |
| | Vanasse. |

4^e Motion
Mr. l'Echev. Cressé nommé enchérisseur à la vente d'immeubles par le Sec. Trésorier.

Proposé par Mr. Hétu,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. l'Echevin O.P. Cressé soit nommé pour enchérir sur la vente des immeubles qui sera faite lundi prochain par le Secrétaire-Trésorier de ce conseil, et ce dans l'intérêt de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

[Signature]
Secrétaire-Trésorier.

[Signature]
Maire.

Vendredi, le 2 Mars 1888.

Convocation d'Assemblée.

Trois-Rivières, 2 Mars 1888.

Qu Secrétaire-Trésorier du
Conseil de la Cité des Trois-Rivières,

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le deux Mars, à sept heures et demie du soir, pour prendre en considération la requête de Messieurs Isaïe Dufresne et Thomas J. Robert.

(Signé) M. L. Malhiot.

Maire.

Assemblée Spéciale
2 Mars 1888.

Qu une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, vendredi, le deuxième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} M. L. Malhiot,

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,

Phos. Bournival,

Ls. Brunelle,

O. Carignan,

A. P. Gressé,

Frs. Isélinas,

J. H. C. Godin,

J. E. Kétu,

Alet. Houlston,

Emch. Lacroix,

G. B. Vanasse.

1^{ère} Motion
Subvention à Messrs
I. Dufresne et T. J. Robert.

Proposé par Mr. Godin,

Secondé par Mr. Carignan,

Qu'une subvention soit accordée à Mr. Isaïe Dufresne et Thomas J. Roberts au montant de cinq cents

Vendredi, le 2 Mars 1888.

cents piastres pour faire construire et naviguer un bateau-à-vapeur sur la rivière St-Maurice entre les Piles et La Tuque aux conditions suivantes, savoir:

1^o Que le bateau aura au moins cent pieds de longueur et vingt pieds de largeur et sera d'une force de cent chevaux-vapeurs et de la valeur de cinq à six mille piastres.

2^o Qu'il fera au moins deux voyages par semaine, régulièrement pour le transport des marchandises et des passagers, dans le cours de la saison de navigation de la présente année et de l'année prochaine.

3^o Qu'il commencera à marcher dans le cours de Mai prochain.

La somme sera payable trois cents piastres à la clôture de la navigation l'automne prochain et deux cents piastres à la clôture de la navigation de l'automne suivant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Secrétaire-Trésorier.

Joseph Vallinot
Maire.

Assemblée Régulière
5 Mars 1888.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} M. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
Thos. Bournival,
Ls. Brunelle,
O. Carignan,
A. P. Bressé,
Frs. Isélinas,
J. H. G. Godin,
Olp. Houliston,

Each.

Lundi, le 5 Mars 1888.

Euch. Lacroix,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de
la Co^{ie} "Bell Telephone"

Requête de la Bell Telephone Company demandant au Conseil d'intervenir auprès du Gouvernement, afin d'obtenir une réduction sur la taxe qui lui est imposée pour tenir un bureau en cette Cité.

Le Conseil ne croit pas devoir intervenir.

Requête du
Rév. P. B. Cloutier.

Requête du Rév. P. B. Cloutier et al. demandant l'usage d'une partie de la Commune pour y établir une école d'agriculture.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Uldoric Martel, Sen^r.

Requête de Mr. Uldoric Martel Sen^r demandant d'être nommé assesseur pour le prochain Rôle d'Evaluation de cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Alexis Lord.

Requête de Mr. Alexis Lord demandant l'usage d'un morceau de terrain dans la Commune, aux mêmes conditions que l'an dernier.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
L'Hon^{ble} A. Turcotte.

Lue une lettre de L'Hon^{ble} Arthur Turcotte, concernant le règlement de la dette de la Cité des Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	6	90
" du Feu,	17	25
" de la Police,	7	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	6	75
" des Chemins	109	32
A Reporter	147	72

Lundi, le 5 Mars 1888.

	Report	147	72
Bureau d'Égouts,		8	50
Rues sous Contrôle,		10	25
Assurances des Incendiés,		18	-
Intérêt & Commission,		1	18
Dépenses Contingentes,		355	77
		541	42

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. M. C. Godin, Prés.
 A. P. Bressé,
 O. Carignan,
 Alex. Houliston.

1^{er} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Vanasse,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport d'Arbitres,
 expropriation du terrain
 des Hérit^{rs} M. Caron.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports des arbitres dans la cause de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs Dame M. H. Rivard Dufresne & al. concernant l'expropriation d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges.

2^e Motion
 Rapport d'arbitrage
 concernant l'expropria-
 tion du terrain des
 Hérit^{rs} M. Caron
 refusé.

Proposé par Mr. Carignan,
 Secondé par Mr. Godin,
 Qu'en autant que les divers montants mentionnés dans les rapports des arbitres nommés pour faire l'évaluation de cette partie du terrain des Héritiers de feu Michel Caron requise pour l'élargissement et le redressement de la rue des Forges, lesquels rapports ont été soumis ce jour à ce Conseil, sont trop élevés dans l'opinion des membres de ce Conseil, le Conseil refuse de prendre et de payer le dit terrain et qu'avis en soit donné aux propriétaires du dit terrain.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Mars 1888.

N^o 7 Motion
Vente des revenus des
Marchés.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Houliston.

Que les revenus du Marché-aux-Denrées et du
Marché-au-Poin, pour l'année commençant le premier
de Mai prochain, soient mis à l'enchère, samedi, le
vingt-quatre de Mars courant, à dix heures du matin,
à la porte Nord-Est du Marché-aux-Denrées aux
mises à prix de l'année dernière.

Que les loyers des étaux des bouchers dans
la halle du Marché-aux-Denrées, et ceux des magasins
du dit marché qui le vingt-quatre du courant n'au-
ront pas été payés pour la présente année, aux ter-
mes des baux à loyer passés par les occupants, soient
vendus à l'enchère, samedi, le vingt-quatrième jour
de Mars courant, pour l'espace d'une année à compter
du premier Mai prochain (1888) aux lieux, en la manière
et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière
voulus par la loi, je proposerai que la motion passée
par ce Conseil le vingt de Février dernier, concer-
nant le règlement de la dette de la Corporation des
Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal, soit
amendé.

En Conseil, ce 5 Mars 1888.

(Signé) Ls. Brunelle.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Martel.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière
voulus par la loi, un ou des règlements seront propo-
sés, au sujet de l'octroi de bonus pour l'établisse-
ment de manufactures en cette Cité.

En Conseil, ce 5 Mars 1888.

(Signé) P. N. Martel.

Avis

Lundi, le 5 Mars 1888.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai un amendement à la motion concernant l'octroi d'un bonus à Messieurs G. P. Gélinas et Frère et passée le premier de Mars courant.

En Conseil, ce 5 Mars 1888.

(Signé) Frs. Gélinas.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-neuf de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers

Secrétaire-Trésorier.

W. Malhiot

Maire.

Convocation d'Assemblée

Trois-Rivières, 12 Mars 1888.

Au Secrétaire-Trésorier du
Conseil de la Cité des Trois-Rivières,

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le douze Mars, à sept heures et demie du soir, pour prendre en considération les règlements pour accorder un bonus à Mr. Richard Smardon et à Messieurs G. P. Gélinas & Frère.

(Signé) H. G. Malhiot,

Maire.

Convocation d'Assemblée.

A

Son Honneur le Maire
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous soussignés Echevins de la Cité des Trois-Rivières, vous prions de convoquer une assemblée spéciale pour ce soir, à sept heures et demie, afin de prendre en considération le règlement de la dette de notre Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.

(Signé) Alex. Houlston,
Louis Brunelle,
Fr. Gélinas.

En

Lundi, le 12 Mars 1888.

En conséquence de la requisition ci-dessus, je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à sept heures et demie.

(Signé) M. L. Malhiot,

Maire.

Assemblée Spéciale
12 Mars 1888.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le douzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} M. L. Malhiot,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

L. Brunelle,

O. Carignan,

A. P. Cressé,

Ar. Sélinas,

J. H. C. Godin,

J. E. Hétié,

Alex. Houliston,

Euch. Lacroix,

P. N. Martel,

P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion
Règlement de la dette
de la Cité au Fonds
d'Emprunt Municipi-
pal.

Proposé par Mr. Brunelle,

Secondé par Mr. Vanasse,

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, désireuse de régler avec le Gouvernement de la Province de Québec, sa dette au Fonds d'Emprunt Municipal, s'est mise en rapport avec ce Gouvernement, et a autorisé une délégation à lui faire certaines offres qui sont consignées dans un document, et qui ont été refusées;

Attendu

47

Lundi, le 12 Mars 1888.

Attendu qu'à la date du 28 Décembre, 1887, le Premier Ministre pro. tem. l'Honorable O. P. Arcote, autorisé par ses collègues dans le Ministère a écrit à la Corporation, lui laissant entendre qu'il accepterait l'offre suivante, savoir: 40% sur le capital prêté aux incendiés en 1856, et \$18,469.⁰⁰, produit de la vente des \$160,000.⁰⁰ de certificat de stock dans la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, avec les intérêts à raison de cinq par cent depuis la date de la vente;

Qu'en conséquence, la Corporation de cette Ville offre au Gouvernement de la Province de Québec, en règlement de sa dette au Fonds d'Emprunt Municipal 40% sur le capital prêté aux incendiés, et \$18,469.⁰⁰ pour les \$160,000.⁰⁰ qui ont été prises en actions dans la Compagnie du Grand Tronc, lesquelles \$18,469 sont le produit de la vente que cette Corporation a faite des dites actions, avec intérêt de cinq par cent depuis la date de la vente;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire les dites offres au Gouvernement pour et au nom de la Corporation de cette Ville.

Proposé par Mr. Carignan, en amendement,
Secondé par Mr. Godin,

Que ce Conseil offre au Gouvernement de cette Province 40% sur le capital prêté aux incendiés en 1856, savoir: vingt-quatre mille piastres pour soixante mille piastres, et que ce montant de vingt-quatre mille piastres soit payé en entier par les personnes qui ont emprunté cet argent de la Corporation de cette Cité et que la somme de trente-et-un mille piastres pour les cent soixante mille piastres qui ont été prises en actions dans la Compagnie du Grand Tronc soit offerte au Gouvernement de cette Province en règlement de sa réclamation contre la Corporation de cette Cité, et que cette somme de \$31,000, soit payée en déventures de la Corporation portant quatre pour cent d'intérêt et payable dans quarante ans de leur date, ces déventures devant être acceptées au pair par

Lundi, le 19 Mars 1888.

par le dit Gouvernement.

Adoptée sur division de 6 pour, et 5 contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Bournival,	M. M. Bellefeuille,
Bressé,	Brunelle,
Barignan,	Gélinas,
Hétu,	Houliston,
Godin,	Vanasse.
Lacroix.	

La motion principale telle qu'amendée est alors adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

A. Desaulniers
Secrétaire-Trésorier.

W. L. Wallis
Maire.

Assemblée Régulière.
19 Mars 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L'Honble M. L. Malhiot,
Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
O. Barignan,
A. P. Bressé,
Frs. Gélinas,
J. M. B. Godin,
J. E. Hétu,
Alph. Houliston,
Euch. Lacroix,

P

49

Lundi, le 19 Mars 1888.

P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Chs. Vadebonceur.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Chs. Vadebonceur, demandant d'être nommé éva-
luateur pour le prochain Rôle d'Évaluation de cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Joseph Féron.

Requête de Mr. Joseph Féron, demandant d'être nommé estimateur
pour le prochain Rôle d'Évaluation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Proby Valentine.

Requête de Mr. Proby Valentine, demandant que la taxe pour
tenir un bureau en cette Cité, ne soit chargée à la compagnie
d'assurance "Commercial Union" qu'au pro rata de l'année.

Accordée.

Requête de
Mr. Wm Little.

Requête de Mr. William Little, demandant que la taxe sur com-
merce de bois soit ôtée de son compte, ou qu'il n'a pas de place
d'affaires en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Xavier Séigny.

Requête de Mr. Xavier Séigny, demandant que le Conseil
lui laisse l'usage d'un terrain situé au coin des rues
Royale et Bureau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. P. V. Ozyotte.

Requête de Mr. P. V. Ozyotte, demandant l'usage de l'eau
de l'Équeduc pour son atelier d'imprimerie.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. O. O. Rochelleau & al.

Requête de Mr. O. O. Rochelleau & al., demandant l'usage de
haut de la station de Pompe N^o 3, pour y établir la salle de
pratique de "l'Orchestre Victoria".

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs Eugène Brunelle
et Hercule Carpentier.

Requête de Messieurs Eugène Brunelle et Hercule Carpentier, de-
mandant un bonus pour tenir une ligne de bateau-à-vapeur
entre St^e Geneviève, Nicolet et cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Augustin Cadorette.

Requête de Mr. Augustin Cadorette, demandant que le Conseil
lui accorde une licence de charretier de porture légère pour la moitié du
prix de l'année.

Accordée.

Requête

Lundi, le 19 Mars 1888.

Requête de Mr. Joseph Massé.

Requête de Mr. Joseph Massé, demandant un bonus pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Edouard Godin.

Requête de Mr. Edouard Godin, demandant la pose d'un prélat dans la salle d'entrée de la maison des Ponts S^t Maurice.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Delle Louise Hamel.

Requête de Delle Louise Hamel, demandant que la taxe de modiste lui soit ôtée.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Louis P. Brottier.

Requête de Mr. Louis P. Brottier, demandant un bonus pour établir une manufacture des haches en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Edouard Féron.

Requête de Mr. Edouard Féron, demandant d'être nommé estimateur pour le prochain Rôle d'Evaluation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Zéphirin Marchand.

Requête de Mr. Zéphirin Marchand & al., demandant l'érection d'une balance publique sur la rue du Fleuve.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	151	50
" des Marchés,	3	"
" Chemins,	99	06
" du Fleu,	26	75
" de la Police,	220	68
" de la Commune,	22	08
" de l'Éclairage,	6	"
Ponts S ^t Maurice	135	37
Rues sous Contrôle	12	63
A Reporter	677	07

Lundi, le 19 Mars 1888.

	Report.	677 07
Fonds d'Amortissement,		225 96
Papeterie & Impressions,		108 10
Intérêt & Commission,		4 59
Salaires,		183 33
Dépenses Contingentes,		61 40
		<u>1260 25</u>

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. H. B. Godin, Prés.,
 Alex. Houliston,
 A. P. Cressé,
 J. E. Métu,
 O. Barignan.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. Martel.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je, soussigné, crois devoir informer votre Conseil qu'il ait à se préparer afin de commencer aussitôt que le temps le permettra de renouveler le pontage du petit Pont de la rivière St Maurice afin de pouvoir terminer ces travaux avant que l'ouvrage des travaux d'égouts commence, car je dois vous faire remarquer qu'il faudra que je porte beaucoup d'attention à ce travail afin de ne point gêner la circulation sur le pont principalement les jours de Marché; En même temps je dois aussi vous informer que je suis après faire réparer la couverture du Marché aux denrées qui a été trouée à plusieurs endroits ce qui occasionne l'eau de passer à travers la couverture et endommager les meubles de Monsieur Papin.

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. G. Hamel,
 Inspecteur de la Cité.

Proposé

Lundi, le 19 Mars 1888.

2^e Motion.
 Bonus à Messieurs
 G. P. Gélinas & Frère.

Proposé par Mr. Hétié,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXVI Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Messieurs G. P. Gélinas & Frère pour l'établissement d'une manufacture de pelles et de chaises, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder aux dits G. P. Gélinas & Frère une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture soit maintenant lu, passé et adopté, et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette Cité, qualifiés à voter à telle assemblée, et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé au lundi, le vingt-trois d'Avril prochain à dix heures de l'avant-midi, et que le dit Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire publier les annonces et affiches requises par la loi.

Chapitre XXVI.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à Messieurs G. P. Gélinas & Frère pour l'établissement d'une manufacture de pelles et de chaises en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder aux dits G. P. Gélinas & Frère une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'établissement de la dite manufacture de pelles et de chaises, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes, et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement
 de

53

Lundi, le 19 Mars 1888.

de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité, et sa construction et sa mise en opération immédiate, il est avoué et accordé d'accorder aux dits C. P. Lélinas & Frère, un bonus au montant de cinq mille piastres et une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra aux conditions et à l'époque ci-après établies, à Messieurs C. P. Lélinas & Frère, sous forme d'aide ou bonus la somme de cinq mille piastres et le dit Conseil accordera de plus aux dits C. P. Lélinas & Frère pendant l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Juillet de l'année courante (1888) une exemption des taxes et cotisations municipales (taxe de l'eau exceptés) payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de la manufacture et aussi sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

1. Messieurs C. P. Lélinas & Frère devront construire dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, au Sud-Ouest de la rivière S.^{te} Maurice une bâtisse en brique de la valeur d'au moins quatre mille piastres pour y installer leur manufacture.
2. Il devront installer dans la dite bâtisse des machineries et outillage de la valeur d'au moins cinq mille piastres.
3. La dite manufacture devra être construite et mise en opération d'aujourd'hui à la fin de la présente année (1888) et continuer ses opérations pendant dix années consécutives, et durant les dites dix années, vingt-cinq personnes au moins devront y être employées journellement (Fêtes et Dimanches exceptés) et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par ce Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture.

Sec. 2. — Les dits C. P. Lélinas & Frère pour garantir l'exécution des

des

54
Lundi, le 19 Mars 1888.

des conditions et des obligations ci-dessus mentionnées et le remboursement du dit bonus en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations consentiront en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une première hypothèque au montant de cinq mille piastres sur les terrains, bâtisses, machineries et outillage de la dite manufacture pour les cinq premières années de sa mise en opération et feront aussi assurer contre les dommages du feu dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil les bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises en faveur de la Corporation pour une somme de quatre mille piastres, dont trois mille piastres sur les bâtisses, machineries et outillage et mille piastres sur le fonds de marchandises; cette assurance devant diminuer de huit cents piastres par année à compter de la sixième année de la mise en opération de la dite manufacture, et dans le cas où les dits B. P. Hélinas & Frère négligeraient de faire assurer les dites bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises comme susdit, il sera loisible au dit Conseil d'effectuer la dite assurance aux frais et dépens des dits B. P. Hélinas & Frère.

Sec. 3. — Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, l'outillage ou aucune partie d'icelui, seraient détruits ou endommagés par le feu durant l'espace des dites dix années, les dits B. P. Hélinas & Frère devront les faire reconstruire ou réparer aussitôt et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie; et la Corporation leur payera le montant qu'elle aura retiré des Compagnies d'assurances pour pertes ou dommages causés aux dites bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises, aussitôt que les dites bâtisses, machineries et outillage auront été reconstruits, réparés, remplacés et remis en aussi bon état qu'avant l'incendie; et à défaut par les dits B. P. Hélinas & Frère de rebâtir ou réparer les dites bâtisses, machineries et outillage dans un espace de temps n'excédant

Lundi, le 19 Mars 1888.

n'excédant pas six mois de la date de l'incendie, la somme retirée des compagnies d'assurances sera la propriété de la Corporation.

Sec. 4. — Le susdit bonus de cinq mille piastres sera payé aux dits O. P. Gélinas & Frère un mois après que la dite manufacture sera en pleine opération suivant les conditions ci-dessus mentionnées.

Sec. 5. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer aux dits O. P. Gélinas & Frère la susdite somme de cinq mille piastres, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de cinq mille piastres, lesquelles débentures seront négociées et vendues en la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux.

Sec. 6. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contreseing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation; elles seront de la somme de mille piastres chacune, elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et de Novembre de chaque année, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an et elles seront payables dans pas moins de trente ans de leur date respective.

Sec. 7. — Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire et contresignés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie, que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 8. — Toutes les dispositions de la Sec. 86 de l'acte de la Législature de Québec 40 Vict. Cap. 51 établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement

pour

Lundi, le 19 Mars 1888.

pour l'extinction de la dette créée en vertu de la Sec. 88 du dit acte, et le paiement semi-annuel de l'intérêt sur la dite dette, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Adopté sur division de 10 pour, et 2 contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Gélinas,	Mo. Mo. Brunelle,
Bournival,	Houliston.
Hétu,	
Bellefeuille,	
Cressé,	
Vanasse,	
Carignan,	
Godin,	
Lacroix,	
Martel,	

B^e Motion
 Bonus à Monsieur
 Richard Smardon.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Martel,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXVII, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à Mr. Richard Smardon pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité, une aide ou bonus au montant de trente-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder au dit Richard Smardon une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture, soit maintenant lu, passé et adopté, et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette Cité, qualifiés à voter à telle assemblée, et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé au lundi, le vingt-trois d'Avril prochain à dix heures de l'avant-midi, et que le dit Secrétaire-Trésorier soit

57

Lundi, le 19 Mars 1888.

soit autorisé à faire publier les annonces et affiches requises par la loi.

Chapitre XXVII.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à Mr. Richard Smardon pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité, une aide ou bonus au montant de trente-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder au dit Mr. Richard Smardon une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture.

Attendu que le dit Richard Smardon offre de venir s'établir en cette Cité et d'y venir exercer l'industrie qu'il exerce actuellement à Montréal comme manufacturier et fabricant de chaussures, moyennant une aide en argent et une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette industrie et l'établissement de la dite manufacture de chaussures, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité, et sa construction et sa mise en opération immédiate, il est avantageux d'accorder au dit Richard Smardon, un bonus au montant de trente-cinq mille piastres et une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra, aux conditions et aux époques ci-après établies, à Mr. Richard Smardon, sous forme d'aide ou bonus

la

Lundi, le 19 Mars 1888.

la somme de trente-cinq mille piastres et le dit Conseil accordera de plus au dit Richard Smardon pendant l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir du premier de Juillet de l'année courante (1888), une exemption des taxes et cotisations municipales (sauf de l'Eau exceptés) payables à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de la manufacture, et aussi sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

1° Mr. Richard Smardon devra venir résider en la Cité des Trois-Rivières et y introduire, établir et exercer son industrie de manufacturier de chaussures qu'il exerce actuellement en la Cité de Montréal, et y transporter sa manufacture et son bureau d'affaires et y transiger toutes ses affaires se rapportant à cette branche d'industrie; et ce pour l'espace d'au moins dix années.

2° Il devra construire dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, au Sud-Ouest de la rivière St. Maurice, une bâtisse en briques à trois étages d'au moins quarante pieds de largeur sur cent cinquante pieds de longueur, solide et suivant les règles de l'art, d'une valeur d'au moins dix mille piastres, pour y placer la dite manufacture et suffisante pour y placer toutes les machineries, l'outillage nécessaire et un personnel d'ouvriers d'au moins deux cent cinquante.

3° Il devra transporter et installer dans la dite bâtisse toutes les machineries, outillage et autres accessoires de sa manufacture de chaussures actuellement dans la Cité de Montréal, et ces machineries, outillage et accessoires devront avoir une valeur d'au moins dix mille piastres.

4° La dite manufacture devra être construite et mise en opération d'hui à la fin de la présente année (1888) et continuer ses opérations pendant dix années consécutives,

et

Lundi, le 19 Mars 1888.

et durant les cinq premières années une moyenne d'au moins cent quatre-vingt personnes devront y être employées journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés). De même durant les cinq dernières années, une moyenne d'au moins cent quatre-vingt personnes devront y être employées journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés); et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par le Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture.

5° Les personnes employées dans la dite manufacture devront être autant que possible des résidents de la dite Cité des Trois-Rivières.

Sec. 2. — Le dit Richard Smardon pour garantir l'exécution des conditions et des obligations ci-dessus mentionnées et le remboursement du dit bonus en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations; consentira en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières une première hypothèque au montant de vingt mille piastres sur les terrains, bâtisses, machineries et outillage de la dite manufacture, et fera aussi assurer contre les dommages du feu dans des Compagnies d'Assurances approuvées par ce Conseil, les bâtisses, machineries et outillage en faveur de la Corporation pour une égale somme de vingt mille piastres; et dans le cas où le dit Richard Smardon négligerait de faire assurer les dites bâtisses, machineries et outils comme susdit, il sera loisible au dit Conseil d'effectuer la dite assurance aux frais et dépens du dit Richard Smardon.

Sec. 3. — Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, l'outillage ou aucune partie d'icelui, seraient détruits ou endommagés par le feu, durant l'espace des dites dix années, le dit Richard Smardon devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie; et la Corporation lui payera le montant qu'elle aura retiré des Compagnies d'Assurances, pour pertes ou dommages causés aux dites bâtisses, machineries et outillage,

Lundi, le 19 Mars 1888.

outillage, aussitôt que les dites bâtisses, machineries et outillage auront été reconstruits, réparés, remplacés et remis en aussi bon état qu'avant l'incendie; et à défaut par le dit Richard Smardon de rebâtir ou réparer les dites bâtisses, machineries et outillage dans un espace de temps n'excédant pas six mois de la date de l'incendie, la somme retirée des Compagnies d'assurances sera la propriété de la dite Corporation.

Sec. 4. — Le susdit bonus de trente-cinq mille piastres sera payé au dit Richard Smardon comme suit, savoir: vingt mille piastres, un mois après que la dite manufacture sera en pleine opération suivant les conditions ci-dessus mentionnées, et la balance qui est de quinze mille piastres sera payable trois mille piastres par année à commencer à l'expiration de la première année de la mise en opération de la dite manufacture, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Sec. 5. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer au dit Richard Smardon la susdite somme de trente-cinq mille piastres, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de trente-cinq mille piastres, lesquelles débentures seront négociées et vendues en la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux.

Sec. 6. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, elles seront de la somme de mille piastres chacune, elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et de Novembre de chaque année, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et elles seront payables dans pas moins de trente ans de leur date respective.

Sec. 7. — Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au

Lundi, le 19 Mars 1888.

au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire et contresignés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie, que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 8.— Toutes les dispositions de la Sec. 86 de l'Acte de la Législature de Québec 40 Vict. Cap. 51 établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée en vertu de la Sec. 88 du dit acte, et le paiement semi-annuel de l'intérêt sur la dite dette, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Adopté sur division de 10 pour, et 2 contre, savoir:

- | | |
|---------------------|-----------------|
| Pour: | Contre: |
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Brunelle, |
| Bournival, | Houliston. |
| Carignan, | |
| Cressé, | |
| Gélinas, | |
| Isodin, | |
| Hétu, | |
| Lacroix, | |
| Martel, | |
| Vanasse, | |

Avis de motion de Mr. l'Echevin Hétu.

Avis de motion: Je donne avis par la présente qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre V des règlements de ce Conseil, concernant les cotisations et taxes soit amendé quant à ce qui concerne la taxe des

Mardi, le 3 Avril 1888.

des locataires et des corps de métiers.

En Conseil, ce 19 Mars 1888.

(Signé) J. E. Hétu.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le neuf d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

F. Thidésaulniers

Secrétaire-Trésorier.

Wesley Alliot
Maire.

Adjournement.

Convocation d'Assemblée

Trois-Rivières, 3 Avril 1888.

Qu Secrétaire-Trésorier du
Conseil de la Cité des Trois-Rivières,

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le trois Avril, à sept heures et demi du soir, pour prendre en considération l'établissement d'une école d'agriculture en cette Cité, et pour fixer la date de l'audition des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires.

(Signé) H. G. Malhiot,

Maire.

Assemblée Spéciale
3 Avril 1888.

Qu une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le troisième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire

Messieurs les Echevins

L'Hon^{ble} H. G. Malhiot,

P. Bournival,

L. Brunelle,

O. Carignan,

A. P. Bessé,

Frs. Gélinas

J.

Mardi, le 3 Avril 1888.

J. H. B. Godin,
J. E. Hétiu,
Euch. Lacroix,
P. N. Martel.

1^{ère} Motion
Examen de la liste
des Electeurs Parle-
mentaires.

Proposé par Mr. Hétiu,
Secondé par Mr. Martel,

Que conformément aux dispositions de l'Acte Elec-
toral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil com-
mencera l'examen ou correction de la liste des électeurs parlemen-
taires de cette Cité, mardi, le dixième jour d'Avril, courant,
à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

2^e Motion
Offre au Gouverne-
ment Provincial,
d'une partie de la
Commune, pour
l'établissement d'une
école d'agriculture.

Proposé par Mr. Carignan,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que ce Conseil offre au Gouvernement de la Province,
la Commune pour y établir une ferme école d'agriculture, pour
un terme de vingt-cinq ou trente années aux conditions suivantes,
savoir:

L'école prendra possession de vingt arpents de terre en commen-
çant ses opérations, les améliorera et rendra la troisième ou qua-
trième année, dix arpents de cette terre améliorée en herbages
parié et elle reprendra à la place vingt autres arpents de terre
pour l'usage de l'école qu'elle améliorera comme ci-haut et dont
elle rendra à la Cité dix arpents de terre améliorée et en herbages
à l'expiration d'une année, et elle continuera ainsi à prendre
vingt arpents de terre non améliorée chaque année, et à en
remettre dix arpents améliorés et en herbages jusqu'à ce que toute la
Commune soit améliorée; mais de manière que l'école n'ait ja-
mais plus que cent cinquante arpents de terre ou la moitié de la
Commune pour sa part, et dont elle percevra tous les revenus, et
que le reste de la Commune serve au pacage des animaux
de la Ville, et que au moins dix arpents de nouveau pacage amé-
lioré soit mis à la disposition de la Commune chaque année.
L'école cultivera environ trois cents arpents de la Commune
dans une rotation régulière de manière à toujours avoir à son
profit

Mardi, le 3 Avril 1888.

profit cent cinquante arpents ou la moitié, le reste devant rester affecté au passage des animaux de la Ville.

Si l'école le juge à propos, elle pourra prendre une plus grande proportion de terrain chaque année, à la condition d'en laisser une étendue améliorée proportionnelle, comme 20 est à 10, pour le passage des animaux de la Ville.

Ces conditions pourront être modifiées de manière à rencontrer les vues du Gouvernement, pourvu, que les clauses matérielles restent les mêmes.

Pendant la durée du bail, la Corporation de la Cité pourra prendre dans la Commune les étendues de terrain dont elle aura besoin pour les compagnies de chemin de fer et pour concéder des lots à bâtir, pourvu, qu'il reste toujours à l'usage de l'école au moins cent arpents de terre, et pourvu que la part dont l'école percevra tous les revenus, ne soit jamais moins de cent arpents.

Adoptées.

Proposé par Mr. Martel,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé, de se rendre auprès du Gouvernement de cette Province, afin d'assurer l'établissement d'une école d'agriculture en cette Cité.

Adoptées.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desaulniers

Secrétaire. Présoriel.

W. G. Wallis
Maire.

Assemblée Régulière
9 Avril 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Mardi, le 9 Avril 1888.

Son Honneur le Maire L' Honorable H. L. Malhiot,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bouchnival,
L. Brunelle,
O. Carignan,
A. P. Bressé,
Ars. Lelinas,
J. H. Godin,
J. E. Hétié,
Alph. Houliston,
Euch. Lacroix,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

- Requête du Rév. O. Baron & al. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête du Rév. Chs. O. Baron & al., demandant qu'aucun certificat pour débit de boisson dans le quartier S.^{ts} Ursule ne soit accordé.
- Requête de Madame Félix Godin. Requête de Madame Félix Godin, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.
- Requête de Mr. G. D. Hébert. Requête de Mr. Chs. Dupont Hébert, demandant que la taxe d'affaires soit chargée à la Compagnie d'Assurance "Northern", au pro rata de l'année.
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Narcisse Grenier. Requête de Mr. Narcisse Grenier, demandant que le Conseil lui accorde l'usage d'une salle, dans l'Hôtel-de-Ville ou ailleurs, pour mettre en sûreté des armes et habits militaires.
Accordée.
- Requête de Mr. Pierre Biron. Requête de Mr. Pierre Biron, demandant d'être nommé évaluateur pour le prochain Pôlé.
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Aimé Gauthier. Requête de Mr. Aimé Gauthier, demandant un bonus pour l'établissement d'un hôtel aux Chutes Shawenegan, sur la rivière S.^{ts} Maurice.
- Requête de Mr. H. Dussault. Requête de Mr. Hubert Dussault, demandant d'être nommé estimateur.
Référé aux Comités Permanents.

Lundi, le 9 Avril 1888.

Requête de Mr. N. Marchand, estimateur pour le prochain Pôlé.
 Requête de Mr. Narcisse Marchand, demandant d'être nommé de nouveau, Clerc des évaluateurs, pour le prochain Pôlé.
 Lettre de L'Honorable Sir H. L. Langlois au sujet de la Compagnie du chemin de fer "Great Eastern".
 Lettre de L'Honorable H. Mercier, concernant la dette de la Cité des Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal.
 Lettre de Mr. A. Valentine, concernant l'établissement d'une manufacture de tricot en cette Cité.
 Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.
 Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	\$ 148	85
" " Marchés,	16	88
" du Feu,	14	17
" de l'Hôtel-de-Ville,		80
" de la Commune,	3	—
Rues sous Contrôle,	36	75
Station de Police et du Feu,	2	25
Intérêt & Commission,	115	81
Frais Légaux,	84	25
Dépenses Contingentes,	4	04
Divers Comptes,	29	81
Paxes Municipales,	2	26
	\$ 458	87

Respectueusement soumis,
 (Signés) J. H. G. Godin, Prés.
 A. P. Bresse,

J.

67

Lundi, le 9 Avril 1888.

J. E. Hétié,
O. Carignan,
Alet. Houliston.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Gélinas,
Secondé par Mr. Bournival,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport de
Son Honneur le Maire,
au sujet d'une école d'a-
griculture.

Rapport:

Conformément à la résolution adoptée par ce Conseil, le trois du courant, je suis allé à Québec et j'ai rencontré l'Honorable M. Mercier, Premier Ministre de la Province et je lui ai exposé l'offre que le Conseil a fait de la Commune pour une ferme-école aux termes de cette résolution. Mr. le Premier Ministre m'a informé qu'il ne désirait pas entrer en pourparler avec ce Conseil à ce sujet, avant que le Conseil n'ait réglé la dette de la Cité au Fonds d'Emprunt Municipal, et que l'Honorable Mr. Turcotte était chargé de régler cette dette avec le Conseil. L'Honorable Mr. Turcotte assistait à l'entrevue.

Trois-Rivières, 9 Avril 1888.

(Signé)

H. G. Malhiot,

Maire.

Rapport des
Comités Permanents.

Rapport:

Les Comités Permanents ont pris en considération les requêtes de M. M. F. B. Papin, Aldoric Martel, Charles Vadebon-œur, Joseph Féron, Edouard Féron, Pierre Biron, Hubert Dus-sault demandant à être nommés évaluateurs pour l'année courante et en sont venus à la conclusion de recommander au Conseil la nomination de Messieurs John Ryan, Isidore Pothier et F. B. Robert, attendu que ce sont eux qui ont réu-ni le plus grand nombre de votes.

Respectueusement soumis,

(Signé)

H. G. Malhiot,

Président.

2^e Motion

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que

Lundi le 9 Avril 1888.

Nomination des
Évaluateurs et de
leur Clerc.

Que Messieurs John Ryan, A. J. Pothier
et A. B. Robert, soient nommés assesseurs et évaluateurs
des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et
que le rôle d'évaluation pour l'année courante, soit
complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le
ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits as-
sesseurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit
rôle, aux dispositions du Chapitre cinq des règlements de
ce Conseil, intitulé "Règlement concernant les Cotisations
et Taxes", et de plus désigner tous les biens fonds en cette
Cité en mentionnant en regard d'iceux les numéros du
Cadastre, d'enregistrement et quand un bien fonds est pos-
sédé par plusieurs co-héritiers, ils devront mentionner les
noms des co-héritiers.

Que Mr. Narcisse Marchand soit nommé clerc
des dits évaluateurs, pour les assister et faire les écritures,
&c., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit
allouée à chacun des dits Évaluateurs ainsi qu'à leur
clerc, en paiement de leurs services, laquelle somme leur
sera payée aussitôt que le dit rôle d'Évaluation aura
été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
Certificats pour li-
cences d'Auberges et
de Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Godin,
Secondé par Mr. Martel,

Que les demandes de certificats en faveur
de Messieurs F. B. Panneton, Joseph Dupresne, Adélard
M. Gauthier, Louis Bergeron, J. Ulric Dupresne, Jos. Levas-
seur et Dame Veuve Edouard Dupont pour leur per-
mettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur
de Messieurs L. P. Cormier, Zéphirin Gauthier, Joseph
Bégin, fils, Edouard Brunelle, Charles Royer, J. M.
Spéhard & Cie, Napoléon Dupresne, Uld^{ic} Carignan,
L. Brunelle & frère, O. Carignan, L. A. Picard, Joseph
Bégin, père, J. B. Gauthier, Levasseur & St. Pierre,
Thomas

69

Lundi, le 9 Avril 1888.

Thomas Bournival et J. B. Rousseau pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de Liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai la résolution suivante:

Que la demande de certificat en faveur de Madame Marie Anne Cloutier pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

En Conseil, ce 9 Avril 1888.

(Signé) P. B. Vanasse.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Hétu.

Avis de motion:

Je donne avis par la présente, qu'au temps et en la manière voulus par les règlements, je proposerai que le règlement imposant une licence de cinq cents piastres (\$500.⁰⁰) sur tout patinoir à roulettes, soit amendé.

En Conseil, ce 9 Avril 1888.

(Signé) J. E. Hétu.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Hétu.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le règlement des Cotisations et Taxes soit amendé en ce qui concerne la taxe des locataires et des métiers.

En Conseil, ce 9 Avril 1888.

(Signé) J. E. Hétu.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le dix d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

J. Desautniers.
Secrétaire-Trésorier.

W. G. Wallis
Maire.

Mardi, le 10 Avril 1888.

Assemblée Régulière
10 Avril 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} N. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins

- J. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- O. Carignan,
- F. Gilinas,
- J. N. B. Godin,
- J. E. Héty,
- A. Houliston,
- E. Lacroix,
- P. N. Martel.

Lettre de
L'Hon^{ble} Sir H. G. Langevin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Lue une lettre de L'Hon^{ble} Sir Hector L. Langevin, concernant la construction de la ligne de Chemin de fer Great Eastern sur la rive Sud du fleuve St. Laurent.

Lettre de
L'Hon^{ble} H. Mercier.

Lue une lettre de L'Hon^{ble} H. Mercier concernant l'établissement d'une Ecole d'Agriculture en cette Cité.

Examen de la liste des
Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme alors en Comité Général pour la présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité pour l'année mil huit cent quatre vingt huit.

Le Comité après avoir examiné un certain nombre de plaintes et avoir différé sa décision sur plusieurs autres s'ajourne à la prochaine assemblée du Conseil pour continuer l'examen des dites plaintes.

Le

Mardi, le 10 Avril 1888.

Adjournement.

Le Conseil s'est adjourné ensuite à Jeudi, le douze du courant à sept heures et demi du soir.

Th. Desaubiers,
Sec. G^{ral}.

Messalliot
Maire.

Assemblée Régulière
12 Avril 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le douzième jour de Avril, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre vingt huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. Hon^{ble} N. G. Malhiot
Messieurs les Echevins

- J. Bellefeuille,
- L. Bourinval
- Es. Brunelle,
- D. Carignan,
- J. N. B. Godin,
- A. Houliston,
- E. Lacroix,
- P. H. Martel.

Examen de la liste des
Electeurs Parlementaires.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire pour continuer l'examen des plaintes faites contre la liste des électeurs parlementaires pour l'année mil huit cent quatre vingt huit; et après avoir entendu les dites plaintes et décidé sur icelles, le dit Comité fait au Conseil le rapport suivant:

Rapport.

Rapport du
Comité Général, con-
cernant la liste des
Electeurs Parlementaires

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris en considération toutes les plaintes écrites faites au sujet de la liste électorale et entendu toutes les parties intéressées a l'honneur de faire le rapport suivant:

Jouidi, le 12 Avril 1888

suivant: Les noms de Messieurs Didace St. Pierre, Adolphe Bélière, Louis Carufel, Hubert Dubord, Onézime Dubord, Jean Girardeau fils, B. F. Parkin, W. W. Welch, Téléphore Laganière, Joseph Rioux, Abraham Laflamme, Adolphe Lemerise, Ernest Morrissette, L. E. Sarasin, George Craig, Napoléon Martin, Philippe Bélière, Auguste Boivin, Flavien Langevin, Joseph Raymond, Thomas Trottier, Ch. Edouard Gagnon, Honoré Lord, Sèvre Dumoulin, Frank Devine, Louis Lyonnais, Edouard Godin père, Pierre Dicoteau et J. M. Rosse doivent être retranchés de la dite liste; les noms de Messieurs Peter Paterson Hall et William Charles John Wall doivent être ajoutés à la dite liste et que toutes les plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus doivent être rejetées.

Eni. Conseil, ce 12 Avril 1888.

(Signé) St. G. Malhiot.

Président.

Proposé par M. Martel.

Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté et que les noms de Messieurs Didace St. Pierre, Adolphe Bélière, Louis Carufel, Hubert Dubord, Onézime Dubord, Jean Girardeau fils, B. F. Parkin, W. W. Welch, Téléphore Laganière, Joseph Rioux, Abraham Laflamme, Adolphe Lemerise, Ernest Morrissette, L. E. Sarasin, George Craig, Napoléon Martin, Philippe Bélière, Auguste Boivin, Flavien Langevin, Joseph Raymond, Thomas Trottier, Ch. Edouard Gagnon, Honoré Lord, Sèvre Dumoulin, Frank Devine, Louis Lyonnais, Edouard Godin, père, Pierre Dicoteau et J. M. Rosse soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires pour l'année courante et que les noms de Messieurs Peter Paterson

1^{ère} Motion
Rapport du Comité
Général adopté.

Judi, le 12 Avril 1888.

Patterson Hall et William Charles John Hall soient ajoutées à la dite liste, et que toutes les plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus soient rejetées.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

Adopté.

H. Désaulniers
Sec. G^{ral}

M. L. Malhiot

Maire.

Assemblée Régulière
16 Avril 1888.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le seizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} M. L. Malhiot,

- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- O. Carignan,
- A. P. Brossé,
- Mrs Gélinas,
- J. H. C. Godin,
- J. E. Héty,
- Alex. Houlston,
- Euch. Lacroix,
- P. W. Martel,
- P. B. Vanasse.

Lettre de
J. N. Bureau Ecr.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Lettre de J. N. Bureau, Ecr., avocat, réclamant une indemnité pour dommages causés aux tuyaux de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, lors de la pose des tuyaux d'égouts

Lundi, le 16 Avril 1888.

d'égouts, en cette cité.

Requête de
Mr. P. Mercier & al.

Référée aux Comités Permanents.
Requête de Mr. P. Mercier & al. demandant que la
taxe de deux piastres qui leur est imposée pour entera-
ge de neige, vis-à-vis leurs magasins, sur la place du Marché aux Denrées,
leur soit ôtée.

Accordées pour cette année
seulement.

Requête de
Mr. Joseph Reynar.

Requête de Mr. Joseph Reynar, demandant qu'une
délégation composée de membres de ce Conseil se rende
à Ottawa, afin de favoriser l'obtention d'un octroi en
faveur du Chemin de fer Trois-Rivières et du Nord-Ouest.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Augustin Gauthier

Requête de Mr. Augustin Gauthier, demandant une
indemnité pour entretien de chemins d'hiver.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Adrien Gauthier.

Requête de Mr. Adrien Gauthier, demandant un dédom-
magement pour entretien de chemin d'hiver.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Norbert Sarasin.

Requête de Mr. Norbert Sarasin et autres charretiers, de-
mandant que certaines personnes qui exercent l'occu-
pation de charretier de charge en cette cité, soient
mises sur le même pied d'égalité qu'eux.

Référée aux Comités Permanents.

1^{ère} Motion
Pour de l'eau pour
l'atelier de Mr. P. V. Ayotte.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Carignan,

Que l'usage de l'Eau de l'Aqueduc
soit accordé à Mr. P. V. Ayotte pour son magasin,
son atelier de reliure et d'imprimerie au prix de dix-
sept centins par mille gallons à être déterminés au
moyen d'un compteur pour lequel il devra payer
un loyer suivant les règlements de ce Conseil.

Adoptées.

2^e Motion
Pier saisie contre
Mr. Thomas Milette.

Proposé par Mr. Martel,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil
soit

Lundi, le 16 Avril 1888.

soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Ephrem Panneton et Thomas Milette, savoir: La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit au dit Thomas Milette, la somme de quinze piastres et soixante et quatre centins.

Adoptée.

3^e Motion
Titre nouvel de Mr.
Geo. B. Dufresne en
faveur de la Corpo-
ration.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un titre nouvel d'une obligation de deux mille piastres par Mr. Geo. B. Dufresne à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tel que préparé par Mr. le notaire Hubert et à accepter la terre hypothéquée dans le dit projet de titre nouvel au lieu et place de l'immeuble désigné dans l'obligation originale.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trente d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

G. Desaulniers.

Secrétaire-Trésorier.

W. E. Alliot
Maire.

Convocation d'Assemblée.

Trois-Rivières, 28 Avril 1888.

Au Secrétaire-Trésorier
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le vingt-huit du courant, à huit heures du soir, pour recevoir le rapport de Son Honneur le Maire, concernant l'adoption des règlements Chapitres 26 et 27 accordant des bonus à Messrs. G. P. Célinas père et Richard Smardon.

(Signé) W. E. Alliot
Maire.

Samedi, le 28 Avril 1888.

Assemblée Spéciale.
28 Avril 1888.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, samedi, le vingt-huitième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins.
- T. Bournival,
 - O. Carignan,
 - A. P. Bressé,
 - Fr. Gélinas,
 - J. H. C. Godin,
 - J. E. Hétié,
 - Euch. Lacroix,
 - P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Carignan est appelé à présider la séance du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport.

À une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles dans la Cité des Trois-Rivières et y résidant, qui aux termes des sections 354 et suivantes de l'Acte de Québec 40 Vict., Chap., 29, et de la section 65 de l'Acte de Québec 38 Vict., Chap., 76, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ou des règlements ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville en la dite Cité, lundi le vingt-troisième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-huit, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par avis publiés et affichés suivant la loi, à l'effet d'approuver

Rapport concernant le vote des bones en faveur de Messieurs G. P. Gélinas Priere et de Mr. R. Smardon.

ou

77

Samedi, le 28 Avril 1888.

ou de désapprouver les règlements passés par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, le dix-neuvième jour de Mars dernier, et intitulés: "Chapitre 26, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Messieurs C. P. Gélinas et Frère, pour l'établissement d'une manufacture de pelles et de chaises en cette Cité, une aide ou bonus au montant de cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder aux dits C. P. Gélinas et Frère une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture". "Chapitre 27, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Monsieur Richard Smardon pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité, une aide ou bonus au montant de trente-cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder au dit Richard Smardon une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture", laquelle assemblée j'ai présidée, assisté du Secrétaire-Trésorier du Conseil-Ville, agissant comme Secrétaire de l'assemblée et à laquelle étaient présents un grand nombre des dits électeurs. Après la lecture de chacun des susdits règlements par le dit Secrétaire, j'ai demandé à haute voix si les dits règlements seraient approuvés par les dits électeurs présents; un nombre suffisant d'électeurs alors présents s'étant opposés à l'adoption de chacun de ces règlements, j'ai alors déclaré qu'un poll serait ouvert et tenu dans la Salle du Conseil dans l'Hôtel-de-Ville, mardi et mercredi, les vingt-quatrième et vingt-cinquième jours d'Avril courant, pour là et alors enregistrer les votes des dits électeurs pour ou contre l'adoption des susdits règlements.

Le poll ayant été tenu et présidé par moi, Maire de la Cité des Trois-Rivières, avec l'assistance du dit Secrétaire-Trésorier, chacun des deux jours ci-dessus mentionnés,

Samedi, le 28 Avril 1888.

mentionnés, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, j'ai, à la clôture du dit poll le second jour, constaté le nombre de votes donnés pour ou contre l'adoption de chacun des susdits règlements, et le résultat de la votation a été comme suit, savoir: trois cent trente-quatre électeurs ont voté pour l'adoption du règlement Chapitre 26 et treize électeurs ont voté contre; trois cent vingt-deux électeurs ont voté pour l'adoption du règlement Chapitre 27 et vingt-six ont voté contre.

J'annexe au présent rapport comme en faisant partie un état indiquant la valeur immobilière imposable de chacun des voteurs, d'après le rôle d'évaluation en force pour l'année 1887 à 1888, par lequel il appert que la majorité des électeurs par le nombre et par la valeur immobilière imposable ont approuvé les susdits règlements.

En foi de quoi, nous, les soussignés, avons signé le présent rapport aux Trois-Rivières, ce vingt-sept. Avril 1888.

(Signé)

A. G. Malhiot,
Maire.

(Signé) L. P. Désaulniers
Sec. Prés.

Et la séance est ensuite levée.

(Signé) P. Désaulniers
Sec. Trésorier.

(Signé) J. G. Gagnon
Président.

Assemblée Régulière.
30 Avril 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le trentième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur

Lundi, le 30 Avril 1888.

Monsieur le Proc. Maire J. N. Martel Ecr.
 Messieurs les Echevins P. Bournival,
 L. Brunelle,
 O. Carignan,
 A. P. Bressé,
 Ars. Gélinas,
 J. M. C. Godin,
 J. E. Héty,
 Alex. Houliston,
 Euch. Lacroix,
 P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Zéphirin Héroux.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de Mr. Zéphirin Héroux, demandant d'être de nouveau
 nommé gardien du Carré Champlain.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Zoël Trottier.

Requête de Mr. Zoël Trottier, demandant une réduction sur li-
 cence de charretier de charge, où que l'année est très-avancé.

Accordée.

Requête de
Messrs Carpentier
& Brunelle.

Requête de Messieurs Carpentier et Brunelle, demandant une
 allocation pour tenir une ligne de bateaux à vapeur entre St. Sa-
 verie, Nicolet et cette Cité.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Julien Courteau.

Requête de Mr. Julien Courteau, offrant de louer le quai de
 la Corporation pour le montant de quarante piastres.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
 port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
 les paie-listes suivantes :

Département de l'Agueduc,	Ent. & Répt.	153	—
" du Feu,		34	90
" de la Police,		220	73
" de la Commune,		22	08
A Reporter		430	71

Lundi, le 30 Avril 1888

	Report	\$ 430	71
Département de l'Hotel-de-Ville,			30
" de l'Eclairage,		7	98
" des Marchés,		1	80
" des Chemins,		125	62
Rues sous Contrôle,		12	75
Ponts S ^{ts} Maurice,		161	41
Intérêt & Commission,		8	75
Papeterie & Impressions,		2	—
Dépenses Contingentes,		7	08
Divers Comptes,		21	—
Salaires,		183	33
		\$ 962	73

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. M. C. Godin, Prés.
 J. E. Métu,
 J. A. P. Cressé,
 O. Carignan.

1^{ere} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Vanasse,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de Mr. Geo. C. Robb.

Lu le rapport de Mr. Geo. C. Robb, inspecteur, de la "Boiler Inspection & Insurance Company of Canada", concernant les bouilloires de l'Acqueduc des Trois-Rivières.

Rapport concernant les tuyaux du gaz

Rapport:

Oyant été requis par le Surintendant de la Cité de faire un rapport à la Corporation de cette Cité, à propos des tuyaux du gaz qui sont dans les rues où nous avons posé les tuyaux de drainage, je déclare que nous avons pris toutes les précautions nécessaires afin de ne faire aucuns dommages à

à

81

Lundi, le 30 Avril 1888.

à cette propriété, j'ai trouvé un endroit en travaillant à notre ouvrage où le gaz s'échappait, lorsque nous avons enterré nos tuyaux. J'ai fait laisser une place vide pour les réparer avant que d'achever notre ouvrage, j'ai surveillé avec soin et je ne me suis pas aperçu qu'on avait endommagé aucun des dits tuyaux du gaz.

Le Surintendant m'avait recommandé spécialement de faire bien attention à ces tuyaux.

(Signé) Philippe Bellefeuille,
Conducteur des Travaux.

2.^e Motion
Certificat de licence
en faveur de Mr.
Narcisse Hélinas.

Proposé par Mr. Carignan,

Secondé par Mr. Godin,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Narcisse Hélinas pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Hétié.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre Cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les patinoirs à roulettes.

En Conseil, ce 30 Avril 1888.

(Signé) J. E. Hétié.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quatorze de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels
Secrétaire-Trésorier.

M. Hétié
Pro. Maire.

Assemblée Régulière.
14 Mai 1888.

Lundi, le quatorzième jour de Mai, mil huit cent quatre-vingt-huit, advenant huit heures du soir, il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum, les membres présents étaient Messieurs

Mardi, le 15 Mai 1888.

Messieurs les Echevins Onésime Carignan, P. N. Martel, P. B. Vanasse, J. H. Godin et Louis Brunelle, lesquels ont ajourné l'assemblée à demain, Mardi, le 15 du courant, à trois heures de l'après-midi.

E. H. Desaulniers
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière
15 Mai 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le quinzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. Hon^{ble} H. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
O. Carignan,
A. P. Cressé,
J. H. C. Godin,
Alex. Houliston,
Euch. Lacroix,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
la Soc^{ie} de Navigation
des Trois-Rivières.

Requête de la Compagnie de Navigation des Trois-Rivières, demandant un bonus pour tenir une ligne de bateau-à-vapeur entre St-Pierre les Becquets, Nicolet et cette Cité.

Requête de
Mr. Napol. Charbonneau.

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau, demandant la permission d'enlever temporairement la glacière qu'il a actuellement dans son étal de boucher sur le Marché-aux-Denrées.

Référéé, aux Comités Permanents.
Accordée.
Requête

Mardi, le 15 Mai 1888.

Requête de Mr. Grégoire Veillet.

Requête de Mr. Grégoire Veillet, demandant que la licence d'écurie de louage lui soit chargée au pro-rata de l'année.

Accordée.

Requête de Mr. Uldoric Martel, jr.

Requête de Mr. Uldoric Martel, jr., offrant de louer une partie de la Commune, pour y manifester de la briques.

Renvoyée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Dominique Pleau.

Requête de Mr. Dominique Pleau, demandant que des panneaux soient posés aux portes de son magasin, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Accordée.

Requête de Mr. J. O. Desilets.

Requête de Mr. J. O. Desilets, demandant que son emploi dans le Bureau de Mr. le Secrétaire-Trésorier, lui soit continué d'une manière permanente.

Renvoyée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. W. Gauthier Val.

Requête de Mr. W. Gauthier Val., demandant la construction d'un trottoir sur la rue des Pins et le Chemin des Chenaux.

Renvoyée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Pierre Michelin Val.

Requête de Mr. Pierre Michelin Val., demandant la construction d'un canal d'égout sur le côté Nord-Est de la rue St. Roch.

Renfermée aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'égout,	17	75
" du Feu,	7	84
" des Chemins,	168	97
" de l'Hôtel-de-Ville,	7	95
Carré Champlain,	9	40
" Le Platon,	3	"
Ou Reportes		214 91

Mardi, le 15 Mai 1888.

	Report	214	91
Rues sous Contrôle,		1	88
Assurance des Incendies,		8	10
Intérêt & Commission,		1.942	50
Divers Comptes,		354	19
Dépenses Contingentes,		5	-
Licence remboursée,		3	33
		2.529	91

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. Carignan,
 A. P. Cressé,
 Alex. Houliston.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 A Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.
 Adoptée.

2^e Motion

Permis à Messrs.
 C. P. Gélinas & Frère
 de placer une bouill-
 loire.

Proposé par Mr. Carignan,
 Secondé par Mr. Vanasse,
 Qu'il soit permis à Messrs. C. P.
 Gélinas & Frère de placer un engin et bouilloires
 sur le terrain de Mr. Geo. B. Houliston au coin
 des rues Notre-Dame et Bell et cela pour
 l'usage de leur manufacture.
 Adoptée.

3^e Motion
 Certificat de licence
 en faveur de Monsieur
 Joseph Lamothe.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Vanasse,
 Que la demande de certificat en fa-
 veur de Mr. Joseph Lamothe pour lui permettre
 d'obtenir une licence de Marchand de liqueur
 soit examinée et que le dit certificat soit con-
 firmé.
 Adoptée.

Ovis

Mardi le 15 Mai 1888.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le règlement du Feu soit amendé quant à ce qui concerne la manufacture de la brique en cette Cité.

En Conseil, ce 15 Mai 1888.

(Signé) P. B. Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-huit de Mai courant, à sept heures et demi du soir.

H. Desaulniers

Secrétaire-Trésorier.

H. G. Malhiot
Maire.

Convocation d'Assemblée.

Trois-Rivières, 26 Mai 1888.

au Secrétaire-Trésorier

du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui le vingt-six du courant, à quatre heures de l'après-midi, pour prendre en considération la requête qui doit être présentée à la Législature de Québec pour amendements à l'Acte d'Incorporation de la Cité des Trois-Rivières.

(Signé) H. G. Malhiot,

Maire.

Assemblée Spéciale
26 Mai 1888.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, samedi, le vingt-sixième jour de Mai, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire P. N. Martel, Ecuyer.

Messieurs les Échevins

J. Bellefeuille,
L. Brunelle.

A. P.

Samedi, le 26 Mai 1888.

A. P. Cressé,
J. H. C. Godin,
J. E. Hétié,
Alex. Houliston.

Monsieur le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une requête devant être présentée à la Législature de la Province de Québec, pour amendements à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

1^{ère} Motion
Amendements à la Charte
de cette cité.

Proposé par Mr. Hétié,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la requête qui est maintenant devant ce Conseil, pour amendements à l'Acte d'Incorporation, soit présentée à la Législature de Québec pendant cette session.

Et la séance est ensuite levée.

Adoptée.

Ch. Desaulniers
Sec.-Prés.

W. Walliott
Maire.

Assemblée Régulière
28 Mai 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-huitième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,
P. Dournival,
Ls. Brunelle,
O. Carignan,
A. P. Cressé,
J. H. C. Godin,
J. E. Hétié,
Alex. Houliston,

Euch.^{te}

Lundi, le 28 Mai 1888.

Euch^{te}. Lacroix,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Carignan est appelé à présider la séance du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. C. D. Hébert.

Requête de Mr. C. D. Hébert, demandant l'usage gratuit de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour un concert au bénéfice du Monument Laviolette.

Accordée.

Requête de
Mr. A. R. Gilmour.

Requête de Mr. A. R. Gilmour, demandant que l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à faire disparaître une nuisance qui existe sur la propriété de Mr. J. O. Gagnon.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Requête du
Rév. P. B. Cloutier.

Requête du Rév. Messire P. B. Cloutier, demandant l'usage gratuit de l'eau, pour le Cimetière St. Louis.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Égout,	Ent. & Répt.	160	25
" des Chemins,		44	71
" des Marchés,		8	52
" de la Commune,		22	08
" de la Police,		294	34
" de l'Éclairage,		6	—
Puyaux d'Égouts,		12	20
Ponts St. Maurice,		26	88
Rues sous Contrôle,		2	19
Carré Champlain,		5	—
" Le Platon,		3	—
Intérêt & Commission,		394	53
		A Reporter \$ 982 70	

Lundi, le 28 Mai 1888.

	Report	\$ 982 70
Obligations,		4000 —
Assurances des Propriétés de la Corporation,		65 —
Dépenses Contingentes,		22 75
Divers Comptes,		41 10
Salaires,		183 33
Département de la Santé,		3 —
		\$ 5,297 88

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. H. C. Godin, Prés.
 J. E. Hétu,
 A. P. Cressé,
 O. Carignan,
 Alex. Houliston.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité des Finances
 soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion
 Nomination du Président
 des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Hétu,
 Que Mr. L'Échevin Bournival soit le
 Président des prochaines élections municipales qui
 auront lieu, mardi, le troisième jour de Juillet
 prochain.

Adoptée.

3^e Motion
 Réduction de taxes
 en faveur de Mr. Alex.
 Houliston.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que la taxe de locataire portée au rôle
 d'évaluation contre Mr. Alex. Houliston pour la propriété
 de Mr. Jos. Bellefeuille sur la rue Modeste soit
 retranchée du dit rôle pour l'année courante.

Adoptée.

Avis de motion de
 Mr. L'Échevin Godin.

Avis de motion:

Jes

Lundi, le 28 Mai 1888.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerais que le règlement, intitulé "Chapitre 5 Règlement concernant les Cotisations et Taxes" soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les animaux et voitures.

En Conseil, ce 28 Mai 1888.

(Signé) J. H. C. Godin.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quatre de Juin prochain, à sept heures et demi du soir.

E. Thériault
Sec. Prés.

O. Carignan
Président.

Assemblée Régulière
4 Juin 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, lundi, le quatrième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. Hon. H. G. Malhiot,

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,

R. Boumival,

L. Brunelle,

O. Carignan,

A. P. Bressé,

Brs. Gélinas,

J. E. Hétié,

Alex. Houliston,

Euch. Lacroix,

P. W. Martel,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête des Rév. J. E. R. Baissé, Procureur du Séminaire des Trois-Rivières, demandant certains changements au Rôle d'Évaluation, quant à ce qui concerne l'estimation de

Requête du
Rév. J. E. R. Baissé.

Lundi le 4 Juin 1888.

de la propriété.

Requête de Mr. H. Prudel & al.

Requête de Mr. H. Prudel & al., demandant au Conseil de ne pas discontinuer d'accorder des licences pour tenir une ligne de traverse entre la Pointe St. Léogaire et cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de P. E. Normand Ecr.

Requête de P. E. Normand Ecr., Président de la Compagnie de Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay, réclamant de la Corporation des Trois-Rivières la somme de quatorze mille piastres comme octroi pour la construction du Chemin de Fer des Basses-Laurentides.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. William Abran.

Lettre de Mr. William Abran, demandant la construction d'un trottoir et d'une clôture sur la rue St. Denis.

Référé aux Comités Permanents.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille, Secondé par Mr. Vanasse, Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 28, Règlement pour amender le règlement Chapitre neuf des règlements révisés du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant le Département du Feu, soit lu, passé et adopté.

Référé aux Comités Permanents.

Chapitre XXVIII.

Règlement du Dépt. du Feu, amendé.

Règlement pour amender le règlement Chapitre neuf des règlements révisés du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant le Département du Feu.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1.— La section vingt-et-unième du dit règlement est par le présent amendé et les mots suivants sont ajoutés à la fin de la dite section, ainsi que sur une lisière de terre dans la Commune, située entre la ligne qui détermine la profondeur des emplacements qui prennent leur front à

Lundi, le 4 Juin 1888.

à la rue S^t Philippe du côté Nord-Ouest, et le premier fossé qui court parallèlement à la dite ligne, la dite lisière prenant au Sud-Ouest, à la ligne qui sépare la Commune de la terre de William Hernois et s'étendant vers le nord-est à une distance suffisante pour former un arpent en superficie, aussi sur les terrains de Messieurs P. B. Vanasse et Antoine Linctôt à l'ouest de la ligne du Chemin de Fer.

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptée.

2^e Motion

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Bressé,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 29, Règlement pour amender le règlement Chapitre Cinq des règlements révisés du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant les Cotisations et Taxes" soit lu, passé et adopté.

Chapitre **XXIX.**

Règlement des Cotisations et Taxes, amendé.

Règlement pour amender le règlement Chapitre Cinq des règlements révisés du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant les Cotisations et Taxes.

Attendu qu'il s'est glissé des erreurs dans la rédaction de la sixième section du règlement Chapitre Cinq des règlements révisés de ce Conseil, passés et adoptés le six Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et attendu qu'il est urgent de corriger ces erreurs:

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit:

Sec. 1. — Le paragraphe deux de la section sixième du dit règlement est amendé en substituant le mot "deux" au mot "cinq" dans le dit paragraphe.

Sec. 2. — Le paragraphe trois de la dite section est amendé en retranchant les mots "ou d'express de travail", dans le

Lundi, le 4 Juin 1888.

le dit paragraphe.

Sec. 3. — Le paragraphe quatre de la dite section est abrogé et remplacé par le suivant: sur chaque cheval âgé de plus de trois ans, et tenu pour le service ordinaire d'une maison, la somme de vingt centins.

Sec. 4. — Le Chapitre premier des règlements révisés de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 5. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adoptées.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Cressé,

Qu'une somme de cinq cents piastres soit accordée aux héritiers de feu J. G. A. Frigon pour ouvrages extra faits par le dit Frigon pour la Corporation et en règlement final de la réclamation des dits héritiers Frigon contre la dite Corporation, la dite somme à être déduite de ce que les dits héritiers doivent à la Corporation.

Adoptées.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Cressé,

Attendu que d'après les rapports des auditeurs des livres de comptes de la Corporation il a été constaté qu'il existait le 31 Décembre 1885 un déficit de (\$3356.⁷³) trois mille trois cent cinquante-six piastres et soixante-treize centins contre feu J. G. A. Frigon, Ecu, ex-Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Attendu que sur cette somme il faut déduire la somme de deux mille piastres d'actions dans le fonds Capital de la Banque Métropolitaine que le dit sieur Frigon avait achetées pour la Corporation comme placements des deniers de la dite Corporation et attendu que ce

Conseil

3^e Motion
Allocation aux Héritiers
de feu J. G. A. Frigon, Ecu.

4^e Motion
Règlement du déficit
de feu J. G. A. Frigon, Ecu.

Lundi, le 21 Juin 1888.

Conseil a décidé d'accorder aux héritiers du dit sieur Frigon la somme de cinq cents piastres pour ouvrages extra faits par lui pour la dite Corporation, et attendu que les héritiers du dit Sieur Frigon offrent les billets de P. E. Panetton Escr., en règlement du déficit, savoir: un billet de deux cent cinquante-sept piastres payable à trois mois, et un billet de six cents piastres, payable à six mois, à compter du vingt-cinq Avril dernier; ce Conseil accepte les dits billets en règlement de la somme de huit cent cinquante-six piastres et soixante et treize centins restant dus sur la dite somme de \$3356.¹³/₁₀₀ à la condition que les dits héritiers donnent quittance du surplus de leur réclamation.

Adoptée.

Motion

Loyer de terrain pour
briqueterie.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que l'espace de terrain suivant savoir: une lieure de terre dans la Commune, située entre la ligne qui détermine la profondeur des emplacements qui prennent leur front à la rue St. Philippe du côté Nord-Ouest et le premier fossé qui court parallèlement à la dite ligne qui sépare la Commune de la terre de William Harnois et s'étendent vers le Nord-Est à une distance suffisante pour former un arpent en superficie, soit concédé à M^l Martel, fils, au prix de deux cent cinquante piastres, payable, cent piastres comptant et la balance dans deux mois, à la condition que le dit M^l Martel, fils n'enlève du dit terrain que la terre propre à la manufacture de la brique et que le fond demeure ensuite la propriété de la Corporation de cette Cité, la dite Corporation permettant au dit M^l Martel, fils de se servir d'un espace de terrain adjacent le dit terrain vendu, suffisant pour lui permettre d'étendre et cuire la brique manufacturée.

La motion précédente est nulle, ayant été retirée du consentement du Conseil.

Mr. le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un
Bill

Lundi, le 4 Juin 1888.

Bill devant être soumis à la Législature de Québec, pendant la présente session.

Bill.

Amendements à la Charte de la Cité, projetés.

Acte pour amender ultérieurement les divers actes concernant l'incorporation de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a demandé par sa requête que certains amendements soient faits à l'Acte de Québec 38 Vict. Cap. 76 et aux divers Actes qui l'amendent; et attendu qu'il est à propos d'accéder à sa demande; en conséquence Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1^o La clause 69 de l'Acte de Québec 38 Vict. Cap. 76 est par le présent remplacée par la suivante:

69- Quand le propriétaire d'un terrain que le dit Conseil voudra acheter pour un objet d'utilité publique quelconque, refusera de vendre de gré à gré, ou quand le propriétaire sera absent de la Province, ou quand ce terrain appartiendra à des enfants mineurs, enfants à maître, aliénés, idiots ou femmes sous puissance de mari, le dit Conseil pourra s'adresser à la cour de circuit pour le district des Trois-Rivières ou à la cour Supérieure siégeant dans le dit district, pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite cour pour faire conjointement avec l'arbitre du dit Conseil, l'évaluation de ce terrain, et dans le cas d'avis contraire ou de désaccord entre eux, la cour qui aura nommé l'un des dits arbitres comme susdit, en nommera un troisième, lesquels arbitres feront rapport au dit Conseil de leur évaluation à une séance régulière du dit Conseil, et aussitôt que les dits arbitres auront fait rapport, le dit Conseil pourra s'emparer de ce terrain, en déposant le prix auquel il aura été évalué par les dits arbitres, entre les mains du protonotaire de la cour supérieure, agissant dans le district des Trois-Rivières, pour l'usage
de

95

Lundi, le 4 Juin 1888.

de la personne y ayant droit; et si toute telle personne ayant droit à telle indemnité ne se présente pas dans les six mois après le dépôt fait entre les mains du dit protonotaire, pour réclamer la somme ainsi déposée, alors le dit protonotaire pourra, et il est par le présent requis de remettre cette somme au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil pour être versée par lui parmi les deniers de la dite Cité, laquelle somme portera intérêt à raison de quatre pour cent, et sera payable par le dit Conseil à toute personne y ayant droit, capital et intérêt accru, sous trois mois après que la notification régulière de payer la dite somme aura été faite au Maire ou au Secrétaire-Trésorier de la dite Cité; pourvu toujours que quand le dit Conseil refusera de prendre et payer tout terrain qui aura été ainsi évalué par des arbitres comme susdit, il doive en donner avis au propriétaire ou possesseur ou à l'agent du propriétaire dans les quinze jours qui suivront la réception par le dit Conseil du rapport des dits arbitres, et en ce cas, payer au propriétaire ou possesseur du dit terrain, tout dommage qu'il pourrait souffrir ou avoir souffert par suite du refus du dit Conseil de prendre et acheter le dit terrain; lesquels dommages seront évalués par les arbitres qui en auront fait l'évaluation.

2. Le cinquième paragraphe de la clause quatre-vingt-unième du dit Acte de Québec 38 Vict. Cap. 76, est par le présent remplacé par le suivant:

5- Pour pourvoir à même les fonds de la dite Cité à ce que la dite Cité et ses citoyens soient approvisionnés d'eau et éclairés au gaz, à l'électricité ou autrement, et dans le cas où le dit Conseil ne voudrait pas se charger par lui-même de l'éclairage de la dite Cité, de pouvoir concéder le droit de le faire à des particuliers et à des compagnies incorporées; et pour obliger les propriétaires d'immeubles dans la dite Cité, de laisser faire les ouvrages nécessaires à ces objets, sur leurs propriétés respectives; et pour forcer tous propriétaires

à

Lundi, le 4 Juin 1888.

à laisser appliquer sur leurs maisons, les tuyaux, lampes ou poteaux nécessaires; pourvu toujours que dans tous ces cas, les dépenses pour les dits tuyaux, lampes et autres ouvrages nécessaires, soient supportées par le dit Conseil; et pourvu aussi que la solidité des constructions sur ou près desquelles ils seront, n'en puisse être nullement affectée, et que tous dommages qui pourraient être causés soient payés par le Conseil, et que tout propriétaire soit indemnisé par le dit Conseil ou par les particuliers ou les compagnies qui feront les dits ouvrages suivant le cas.

3^e: Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les clauses quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze du dit acte, il sera loisible au Conseil de fixer par tout règlement qui sera passé à l'avenir pour contracter de nouveaux emprunts, ou émettre de nouvelles débetures, la somme qui sera payable chaque année pour former un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par tels emprunts, à un pour cent par année du capital de tels emprunts au lieu de deux pour cent par année. La dite clause 91 est aussi amendée en ajoutant après le mot amélioration qui se trouve au commencement de la troisième ligne, les mots suivants: et pourvoir à l'encouragement et à l'établissement de manufactures, lignes de chemin de fer, de navigation, &c. Toutes les autres dispositions des dites clauses 90 et 91 par le présent amendées demeureront en force.

4^e: Pour faire disparaître tout doute quant à l'interprétation du deuxième paragraphe de la clause cent trois du dit acte, il est statué que lorsque le Secrétaire-Trésorier aura fourni à un contribuable retardataire l'état détaillé mentionné dans la dite section, il ne sera pas tenu de répéter les mêmes

97

Lundi, le 4 Juin 1888.

mêmes détails dans les états qu'il fournira subséquemment, mais il mentionnera en bloc le montant dont il aura donné antérieurement les détails à tel contribuable et il ne sera tenu de donner en détail que les nouveaux arrérages de l'année.

5: A l'avenir le dit Conseil ne fera que quatre pour cent d'intérêt sur les diverses sommes qu'il peut avoir en mains ou qu'il pourra avoir en mains par la suite en vertu de la clause 107 du dit Acte.

6: Rien de contenu dans la clause première de l'Acte de Québec 41 Vict., Cap. 30 ne sera interprété de manière à empêcher le dit Conseil de diminuer les taux de péage ou droits de péage fixés pour passer sur les ponts appartenant à la dite Cité, construits sur la rivière St. Maurice et de les varier et changer sans l'assentiment du Lieutenant Gouverneur en Conseil, pourvu que telles variations ou changements n'aient pas l'effet d'augmenter les dits taux de péage ou droits de passage.

7: Nonobstant les dispositions de la clause onze de l'Acte 49-50 Vict., Cap. 46 et les dispositions du règlement adopté par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, le six de Février mil huit cent quatre-vingt-huit et intitulé: Chapitre 24, Règlement concernant les égouts et l'émission de débentures pour les dits égouts, le Secrétaire-Trésorier additionnera toutes les sommes déboursées et dépensées pour la construction des égouts qui sont actuellement construits en la dite Cité en vertu des dispositions de la dite clause et la taxe spéciale imposée en vertu de la dite clause, et des dits règlements, pour rencontrer l'intérêt et l'amortissement des débentures émises pour en payer le coût, sera répartie sur tous les propriétaires de biens fonds situés sur les rues ou parties de rues parcourues par les dits égouts, en proportion de la valeur de leurs propriétés, telle qu'établie par le rôle d'évaluation.

8: Le Conseil pourra ordonner de sa propre initiative la construction d'égouts sur la partie non canalisée de la
rue

Lundi, le 11 Juin 1888.

rue du Platon et sur cette partie de la rue du Fleuve qui s'étend entre la dite rue du Platon et la rue René, et en payer le coût à même les débentures qu'il est autorisé à émettre en vertu de la dite clause et le montant en sera ajouté au coût des égouts déjà construits en vertu de la dite clause et du règlement du six Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et la clause telle qu'amendée ci-dessus et le dit règlement s'étendront et s'appliqueront aux propriétaires de biens fonds situés sur les dites parties de la rue du Platon et de la rue du Fleuve, de même que s'ils eussent été originairement compris dans le dit règlement et la taxe spéciale imposée par le dit règlement sera prélevée sur les dits propriétaires à compter de ce jour qui sera fixé par le Conseil en proportion de la valeur de leurs propriétés, pour payer leur part de l'intérêt et de l'amortissement de la dette contractée pour payer les dits égouts.

9. Un certain règlement passé par le Conseil le dix-neuvième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-huit, pour accorder à Richard Sardon manufacturier de la Cité de Montréal, un bonus au montant de trente-cinq mille piastres pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en la dite Cité, approuvé par les électeurs municipaux le vingt-cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-huit, et un certain autre règlement passé par le dit Conseil le même jour pour accorder un bonus à C. P. Gélinas & Frère, manufacturiers de la Cité des Trois Rivières, pour l'établissement d'une manufacture de chaises et de pelles, sont par le présent acte confirmés et légalisés à toute fin que de droit.

10. Le Conseil pourra émettre des débentures à un montant n'excédant pas soixante mille piastres pour régler avec le Gouvernement de la Province de Québec, la

99

Lundi, le 4 Juin 1888.

la dette de la dite Cité au fonds d'Emprunt Municipal.

11: Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans le septième paragraphe de la Sec. 101 de l'Acte de Québec 38 Vict. Cap. 76 et dans la sixième section de l'Acte 45 Vict. Cap. 101, le Conseil pourra exiger une taxe annuelle n'excédant pas cinq piastres sur toutes personnes qui tenant feu et lieu en dehors de la Cité, viennent y travailler et y exercer quelque métier.

12: Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans le deuxième paragraphe de la cent unième section de l'Acte 38 Vict. Cap. 76, la cotisation imposable pour chaque étalon gardé pour la monte sera de mille piastres au lieu de quatre cents piastres et la cotisation imposable pour chaque cheval âgé de plus de trois ans et tenu pour le service ordinaire d'une maison, sera de quatre cents piastres au lieu de quarante piastres.

13: Le présent Acte entrera en force le jour qu'il sera sanctionné.

Proposé par Mr. Martel,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que le projet de bill, lu ce jour devant le Conseil soit soumis à la Législature, et que Son Honneur le Maire soit délégué auprès du Gouvernement de Québec, pour assurer la passation du dit bill.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le onze de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

G. H. Desautels.

Sec. Prés.

W. E. Wallis

Maire.

5^e. Motion
Délégation auprès du
Gouvernement Provincial.

Ajournement.

Lundi, le 11 Juin 1888.

Assemblée Régulière
11 Juin 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le onzième jour de Juin, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. Hon. H. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - P. Bournival,
 - L. Brunelle,
 - O. Carignan,
 - A. P. Chesse,
 - Fr. Gélinas,
 - J. H. C. Godin,
 - J. E. Hétiu,
 - Alex. Houliston,
 - Euch. Lacroix,
 - P. N. Martel.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. J. B. Comeau, réclamant la somme de trente piastres (\$30.⁰⁰) pour une lisière de terrain laissée par lui en face de sa propriété pour l'élargissement de la rue S. Julie.

Requête de
Mr. J. B. Comeau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Alex. Rochebeau, demandant que la licence de charretier lui soit chargée au pro rata de l'année.

Requête de
Mr. Alex. Rochebeau.

Accordée.

Requête de la Compagnie de Téléphone "Bell", demandant la permission de placer deux nouveaux poteaux sur la rue Craig.

Requête de
la Co. de Téléphone "Bell".

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. J. N. Bureau, informant le Conseil que la Compagnie du Gaz est prête à régler sa réclamation contre

Lettre de
Mr. J. N. Bureau.

Lundi, le 11 Juin 1888.

contre ce Conseil, à raison de cinquante centins dans la piastre.

Lettre de
Mr. Joseph Féron.

Reférée aux Comités Permanents.
Lettre de Mr. Joseph Féron, demandant que des trottoirs soient faits sur les rues S^{ts} Louise et Champflour.

1^{ère} Motion
Nomination de
l'Asst. Sec. Trésorier
et du Comptable
du Conseil.

Reférée aux Comités Permanents.
Proposé par Mr. Roumiral,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que Mr. L. E. Pottier soit nommé Assistant Secrétaire Trésorier de ce Conseil en remplacement de Mr. L. E. Sarasin qui a résigné et ce avec un salaire de (\$600.⁰⁰) six cents piastres l'an et que Mr. J. O. Desilets soit nommé Comptable de ce Conseil en remplacement de Mr. L. E. Pottier, avec un salaire de (\$450.⁰⁰) quatre cent cinquante piastres l'an.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Nomination du
Chef et du Ser-
gent de Police.

Proposé par Mr. Carignan,
Secondé par Mr. Godin,
Que Mr. Louis Hamel actuellement Sergent de Police et de la Brigade du Feu soit promu au grade de Chef de Police et de la Brigade du Feu, et que Mr. André Courteau, membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu soit promu au grade de Sergent de ces deux corps, et ce aux mêmes salaires que ces Messieurs ont actuellement.

Adoptée.

3^{ème} Motion
Loyer de terrain
pour briqueterie.

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que l'espace de terrain suivant savoir: une lisière de terre dans la Commune située entre la ligne qui détermine la profondeur des emplacements qui prennent leur front à la rue S^{ts} Philippe du côté Nord-Ouest et le premier fossé qui court parallèlement à la dite ligne, la dite lisière prenant au Sud-Ouest à la ligne qui sépare la Commune de la terre de William Harnois et

Lundi, le 11 Juin 1888.

et s'étendant vers le Nord-Est à une distance suffisante pour former un arpent en superficie soit concédé à M. Martel, fils, au prix de deux cent cinquante piastres; payable cent piastres comptant, et la balance dans deux mois, à la condition que le dit M. Martel, fils n'enlève du dit terrain que la terre propre à la manufacture de la brique sur une épaisseur n'excédant pas vingt-deux pouces et que le fonds demeure ensuite la propriété de la Corporation de cette Cité, la dite Corporation permettant au dit M. Martel, fils, de se servir d'un espace de terrain adjacent le dit terrain vendu, sur une étendue de cinquante pieds le long de la dite lisière, pour lui permettre d'étendre et cuire la brique manufacturée, à la condition aussi que le dit M. Martel, fils aplanchisse le dit terrain aussitôt qu'il aura enlevé la terre et y sème à ses frais de la graine de mil et creuse le fossé suffisamment pour égoutter le dit terrain. La présente motion ne devra pas créer de précédent.

Adoptée sur division comme suit, savoir:

- | | |
|---------------------|-----------------|
| Pour: | Contre: |
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Carignan, |
| Bournival, | Cressé, |
| Brunelle, | Gélinas, |
| Hétu, | Godin, |
| Houliston, | Lacroix. |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion:

Je donne qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai un amendement à la résolution passée par ce Conseil le 12 Mars dernier, et concernant le règlement de la dette du dit

Lundi, le 11 Juin 1888.

dit Conseil au fonds d'Emprunt Municipal.
En Conseil, ce 11 Juin 1888.

Ajournement.

(Signé) Louis Brunelle.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-huit de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

(L. H. Desaulniers

J. G. Malhiot
Maire

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière
18 Juin 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} H. G. Malhiot,

Messieurs les Echevins.

Jos. Bellefeuille,

P. Boumival,

L. Brunelle,

O. Carignan,

A. P. Cressé,

Frs. Gélinas,

J. H. C. Godin,

Alex. Houliston,

Euch. Lacroix,

P. N. Martel,

P. B. Vanasse

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Jos. Châteauneuf Val.

Requête de Mr. Jos. Châteauneuf Val., demandant l'ouverture d'une nouvelle rue, à la profondeur de leurs propriétés.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jos. Châteauneuf Val.

Requête de Mr. Jos. Châteauneuf Val., demandant la construction d'un canal pour égoutter la rue St. Paul.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Israël Lemoine Val.

Requête de Mr. Israël Lemoine & al., demandant que les

rues

Lundi, le 18 Juin 1888.

rues S^{ts} Paul et Hertel soient prolongées jusqu'à la rue Du Pont.

Requête de Mr. Antoine Pellerin.

Requête de Mr. Antoine Pellerin, demandant que la taxe de maison de pension soit retranchée de son compte.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Aimé Héroux.

Requête de Mr. Aimé Héroux, demandant une réduction sur la licence de charretier.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Sa Grandeur Mgr. Lafleche & al.

Requête de Sa Grandeur Mgr. Lafleche & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts sur la rue Bonaventure, entre les rues Royale et Notre-Dame.

Accordée, en payant pour trois mois.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, Ent. & Répt.	175	51
" de la Police,	221	68
" de la Commune,	26	08
" de la Santé,		50
" de l'Eclairage,	347	98
" du Feu,	6	30
" des Chemins,	44	06
" des Marchés,	5	28
Tuyaux d'Égouts,	166	45
Rues sous Contrôle,	387	62
Carré Champlain,	37	50
Ponts S ^{ts} Maurice,	25	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32	50
Salaires,	183	33
Intérêt & Commission,	215	25
Dépenses Contingentes,	2,708	07
A Reporter	4,583	11

Lundi, le 18 Juin 1888.

Divers Comptes

Report: \$	4,583	11
	29	"
	4,612	11

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. H. C. Godin, Prés.
 J. E. Hétié,
 A. P. Bressé,
 O. Carignan,
 Alb. Houliston.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Gélinas,
 Que le rapport du Comité des Finances
 soit adopté.

Adoptée.

2^o Motion
 Examen de la liste
 des Electeurs Municipaux

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Gélinas,
 Que Messieurs les Echevins Martel, Brunelle,
 et Gélinas forment et composent le Comité chargé
 de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux
 Elections Municipales du mois de Juillet prochain.

Adoptée.

3^o Motion
 Règlement de la dette
 de la Cité au Fonds
 d'Emprunt Municipal

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. Vanasse,
 Attendu que l'offre pour le règlement de
 la dette de la Cité des Trois-Rivières au Gouvernement
 de la Province de Québec, telle que contenue dans la
 résolution adoptée par ce Conseil à une assemblée
 spéciale tenue le douze Mars, mil huit cent quatre-
 vingt-huit, après avoir été transmise à L'Honorable
 Honoré Mercier, Premier-Ministre, est demeurée sans
 effet. Et attendu que c'est dans l'intérêt des citoyens
 de la dite Cité que la dite dette soit réglée aussitôt
 que possible, qu'il soit résolu:—

Que la Corporation de cette Cité offre
 au

Lundi, le 18 Juin 1888.

au Gouvernement de la Province de Québec
40% sur la somme de (\$60,000) soixante mille piastres,
prêtées aux incendiés, en mil huit cent cinquante-six,
et (\$18,469.⁰⁰) Dix-huit mille quatre cent soixante-et-neuf
piastres pour les (\$60,000) cent soixante mille piastres,
prises en actions dans la Compagnie du Grand Tronc,
lesquelles (\$18,469) Dix-huit mille quatre cent soixante-
neuf piastres sont le produit de la vente que la
dite Corporation a faite des dites actions, avec in-
térêt de cinq par cent, suivant la demande faite
par l'honorable Arthur Turcotte, dans sa lettre
en date du 28 Décembre dernier.

Que sur la somme de vingt-quatre
mille piastres offerte pour régler la dette des in-
cendiés, la Corporation fournisse une somme
égale à celle des sommes qu'elle a retirées
des incendiés sur le capital de leurs obligations,
et que la balance soit répartie également sur
tous les incendiés au pro rata du montant dû
par chacun d'eux et que cette proportion soit
immédiatement collectée des incendiés ou de leurs
représentants, et payée au Gouvernement avec le
montant des capitaux retirés par la Corporation,
de manière que la Corporation n'ait rien à payer
sur ces vingt-quatre mille piastres, que le mon-
tant des capitaux retirés par elle.

Qu'un délai de trois mois soit deman-
dé au Gouvernement pour rembourser les vingt-quatre
mille piastres des incendiés, afin d'avoir le temps
de collecter des incendiés la proportion exigée de
chacun d'eux.

Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à faire les dites offres au Gouvernement
pour et au nom de la dite Corporation.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 Juin 1888.

4^e Motion
Règlement d'intérêts
avec les incendies.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Houlibston,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à collecter immédiatement tous les arrérages d'intérêt dus par les incendies ou leurs représentants, et que les incendies ou leurs représentants devront payer tous les arrérages d'intérêts et les sommes déboursées pour eux pour primes d'assurances avant d'être reçus à payer leur proportion dans les vingt-quatre mille piastres qui doivent être offertes au Gouvernement.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite ensuite à mercredi, le vingt-sept de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

H. Désaulniers
Sec.-Prés.

H. G. Malhiot
Maire.

Convocation d'Assemblée

Trois-Rivières, 20 Juin 1888.
Au Secrétaire-Trésorier
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, le vingt du courant, à trois heures de l'après-midi, pour amendements à l'Acte d'Incorporation.

(Signé) H. G. Malhiot,

Maire.

Assemblée Spéciale
20 Juin 1888.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mercredi, le vingtième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur

Mercredi, le 20 juin 1888.

Son Honneur le Maire L'Honorable H. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins L. Brunelle,
A. P. Bressé,
J. H. C. Godin,
J. E. Hétié,
Alex. Houliston,
Emch. Lacroix.

1^{ère} Motion
Amendements à la
Charte de la Cité, projetés.

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Bressé,

Qu'une clause soit introduite dans le Bill actuellement devant la Législature de la Province pour amender la charte de la Cité, pourvoyant à ce que le bulletin de présentation des candidats à la charge d'échevin fasse mention que le candidat est présenté en remplacement d'un des échevins sortant de charge, et que dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat de proposé pour remplacer un échevin sortant de charge, ce candidat se trouvera élu.

Qu'une clause soit aussi introduite pour que le vote pour venir en aide aux compagnies de chemin de fer, manufacturières, industrielles, et de navigation, &c., &c., par des souscriptions de stock ou octroi de bonus, soit pris au scrutin secret.

Adoptée!

Et la séance est ensuite levée.

H. Décaulniers
Sec. Prés.

H. G. Malhiot
Maire.

Assemblée Régulière
27^e Juin 1888.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le vingt-septième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière
et

Mercredi, le 2⁷ Juin 1888.

et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:
 Son Honneur le Maire L'Hon. M. G. Mathiot,
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 P. Bouhrioual,
 L. Brunelle,
 A. P. Pressé,
 Ars. Gélinas,
 J. M. B. Godin,
 J. E. Hétié,
 Alex. Houliston,
 Euch. Lacroix,
 P. N. Martel.

Requête de
 Mr. Edmond Singras

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de Mr. Edmond Singras, demandant que la licence
 de charretier lui soit chargée au pro rata de l'année.
 Renvoyée aux Comités Permanents.

Lettre de
 Mr. Pierre Biron.

Lettre de Mr. Pierre Biron, réclamant la somme de trente
 piastres pour ouvrages extra faits au Camp des Volontaires, sur
 le Côteau S^t Louis.

Rapport du
 Comité des Finances

Rapport: Référé aux Comités Permanents.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
 port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
 les paie-listes suivantes:

Département de l'Égout, (Entretien)	26 91
" de l'Égout, (Construction)	57 44
" " l'Hôtel-de-Ville,	3 56
" " la Commune,	1 -
" " l'Éclairage,	3 97
" des Chemins,	18 73
" des Marchés,	13 77
" du Feu,	25 05
Pour aux Égouts,	46 07
A Reporter	196 50

Mercrèdi le 27 Juin 1888.

	Report: \$	196 50
Ponts S ^{ts} Maurice,		83 61
Rues sous Contrôle,		13 81
Carré Champlain,		21 43
" Le Platon,		3 —
" La Fosse,		2 —
Ateliers,		1 75
Station de Police et du Feu,		10 31
Dépenses Contingentes,		480 92
Papeteries & Impressions,		28 50
Salaires,		37 50
	\$	879 33

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. H. C. Godin, Prés.
 J. E. Hétiu,
 W. P. Cressé,
 Alex. Houliston.

ère Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Gélinas,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 L'Hon^{ble} B. Langelier, concernant l'octroi au Chemin de Fer du Nord.

Rapport: Vous désirez avoir mon opinion sur la question de savoir si votre ville est libérée, par la vente du Chemin de Fer du Nord en 1882, de l'obligation de payer la balance de \$50,000 qui reste due sur sa souscription; 1° Si elle peut se faire rembourser les \$50,000 payés.
 Je suis d'avis qu'elle n'est pas libérée. On dit que cette vente a fait perdre à votre ville la garantie que la propriété du chemin entre les mains du gouvernement lui donnait. Mais je ne crois pas cette objection sérieuse. D'abord l'Acte 39 Vict. ch. 2, Sect. 37 et 39 ne donne aucune

Mercredi, le 27 Juin 1888.

aucune hypothèque aux municipalités dont il transfère les souscriptions à la province; il se contente de dire que ces souscriptions sont placées dans le chemin. L'ensemble de l'acte indique ce que cela veut dire: c'est que ces municipalités ont droit à un intérêt de 5% à prendre sur les revenus du chemin après paiement de certaines charges. Cela leur donne simplement une créance contre le gouvernement dans l'éventualité où le chemin rapporterait assez.

Même si l'on voulait donner à ces mots un sens plus précis, on peut dire que la vente en question n'a pas affecté les municipalités souscrivantes d'une manière défavorable. En effet elle assure complètement leurs droits. L'intérêt du prêt stipulé, lequel prêt est garanti par une hypothèque sur le chemin est plus que suffisant pour assurer le paiement des 5% garanties par l'acte de 1875.

Mais si votre ville est obligée de payer sa souscription le gouvernement ne me paraît pas avoir d'intérêt à la lui faire payer. Car il n'y a aucun doute que le gouvernement doit l'intérêt à 5% sur les \$50,000 payées, à compter de l'ouverture du chemin en 1879 jusqu'aujourd'hui si les revenus nets du chemin déduction faite des frais d'exploitation et de 6% sur trois millions ont suffi pour payer cet intérêt. Ils ont certainement suffi et au-delà de puis 1882, puisque le gouvernement retire \$380,000 nettes du chemin et n'a à payer que \$180,000 pour intérêt et amortissement sur les trois millions. Cela laisse \$200,000 pour payer l'intérêt sur les souscriptions municipales. Orant 82 nous ne savons pas le revenu net que donnait le chemin, mais nous pouvons supposer qu'il était au moins suffisant pour assurer le paiement de cet intérêt, autrement ceux qui l'ont acheté ne l'auraient pas payé si cher.

Si la balance est payée au gouvernement, il devra de suite en payer l'intérêt à 5%.

L'obligation de payer 5% d'intérêt durera toujours.

Mercredi, le 27 Juin 1888.

toujours. Strictement même il est douteux que le gouvernement puisse rembourser le capital sans le consentement de votre ville.

Voilà ce qui me fait dire que le gouvernement n'a pas d'intérêt à se faire payer la souscription, car il peut avoir de l'argent à 4% et la souscription lui coûterait 5%.

Je suppose toujours que le gouvernement a accompli toutes les conditions exigées pour la souscription des Trois-Rivières, car je n'ai pas examiné la question de savoir s'il les a vraiment remplies.

Québec, 13 Juin 1888.

Rapport: (Signé) F. Langelier.

Rapport de

N. L. Denoncourt, C^o, avocat

concernant l'octroi au Chemin de Fer du Nord.

Voici, en résumé, les différentes phases, par lesquelles a passé le règlement concernant la souscription de la somme de \$100,000.00 faite par la cité des Trois-Rivières.

Par la clause 75 du Chapitre 66 des Statuts Refondus du Canada, toute Corporation est autorisée à prendre autant de parts qu'elle le jugera à propos dans le fonds capital des Compagnies de Chemins de fer afin d'en aider la construction, et par son règlement du 22 Septembre 1870 dûment approuvé par les électeurs municipaux, la Corporation de cette cité s'est engagée de prendre et souscrire des parts ou actions dans la Compagnie du Chemin de fer de la Rive-Nord et de la Navigation et des Terres du St Maurice pour un montant de cent mille piastres payables en débiteures de cette cité à la condition que cette Compagnie accepterait au pair les débiteures de cette cité, payables dans vingt-cinq ans leur émission avec l'intérêt de six pour cent, semi-annuellement.

C'est alors que la Compagnie formée pour construire le

Mercredi, le 27 Juin 1888.

Le chemin de fer des Trois-Rivières aux Grandes Piles et pour faire marcher un ou plusieurs bateaux à vapeur sur le St. Maurice jusqu'à la Pique s'est amalgamée à la Cie du Chemin de fer de la Rive Nord et n'en formait qu'une. Ainsi le Maire et les conseillers ont été autorisés à souscrire des parts dans cette Compagnie aux conditions mentionnées à ce règlement du 22 Septembre 1870 qui à mon point de vue ne peut être ni changé, ni modifié par le conseil.

Le 30 Octobre mil huit cent soixante-quinze, il a été passé une résolution par le Conseil tendant à changer les conditions du règlement en n'exigeant plus de parts dans le Chemin de fer et reconnaissant le Gouvernement de cette Province créancier de notre Corporation pour cette somme de cent mille piastres, et promettant de lui livrer les débentures de la ville au fur et à mesure que la construction du Chemin de fer des Piles avancerait.

Le Gouvernement de son côté, par l'acte de Québec 39 Victoria, Chap. 2 Section 36 et les suivantes, se dit créancier des diverses Corporations, qui avaient souscrit des parts ou actions dans l'ancienne Compagnie du Chemin de fer du Nord et des Piles, pour le montant de leur souscription; et à la clause 38 il est décrété que "les municipalités qui ont souscrit du stock dans la Cie ne pourront se débarrasser de sa souscription par le fait que les parts ou actions par elles souscrites, ne lui sont pas livrées ou que les conditions de leurs souscriptions n'ont pas été remplies. Mais elles seront obligées de livrer leurs débentures au Trésorier de la Province quand le Gouvernement l'exigera et ces débentures pourront être négociées."

À la cédule A à la fin de cet acte se trouve:
La cité des Trois-Rivières - souscription au chemin de fer du Nord = \$100,000.00 -

En Janvier 1879, par une résolution du conseil, il a été résolu d'émaner et de mettre entre les mains du Gouvernement

Mercrèdi, le 27 juin 1888.

Gouvernement de cette Province la somme de \$50.000.00 moitié de sa souscription, laquelle somme de \$50.000.00 est encore entre ses mains.

Le 4 de Mars 1882, par un acte à cet effet le Gouvernement a vendu et cédé la partie Est du chemin de fer du Nord s'étendant de Québec à St^e Martin près de Montréal à un Syndicat composé de l'Hon. P. McGreevey, Alph. Desjardins, A. Ouismet et L. O. Sénécal, et leur a transporté en même temps la souscription de \$100.000.00 en les obligeant de terminer le chemin de fer de ceinture, de poser des lisses d'acier sur l'embranchement des Piles et d'établir la navigation sur le St^e Maurice, des Piles à la Tuque - Et par la clause 6 de l'Acte 45 Victoria Chap. 20, ratifiant le susdit contrat, il est dit que les déventures de la cité ne pourront être exigées qu'après l'exécution des travaux mentionnés plus haut et à la clause 16 du contrat.

Il est à remarquer ici que le transport par le Gouvernement au Syndicat se fait de la somme de \$100.000.00 que devait Trois-Rivières et aucun crédit n'est donné pour la partie déjà payée - il n'en est nullement parlé, le transport se fait pour le tout.

Le vingt-huit Mai mil huit cent quatre-vingt-trois, sur division, le conseil a décidé de livrer au Syndicat la balance restant due de sa souscription, ainsi que le constate la copie de la résolution annexée -

Je sais que le Syndicat a vendu le chemin de fer du Nord au Grand-Tronc, celui-ci au Gouvernement Fédéral et ce dernier l'a mis entre les mains du Pacifique Canadien. Mais après beaucoup de recherches et d'informations, je ne connais rien de ces transactions par rapport à la dite souscription de \$100.000.00 -

Vous

Mercrèdi, le 2^y Juin 1888.

Vous me demandez: 1^o Si la ville est libérée par la vente du chemin de fer du Nord en 1882 de l'obligation de payer la balance de \$50.000.00 qui reste due de sa souscription.

2^o Si elle peut se faire rembourser les \$50.000.00 déjà payés.

Je suis d'opinion que si le Syndicat, mentionné à l'acte de 1882 (45 Vict. chap. 20) a transporté à ceuf qui le représentent son droit aux cent mille piastres, et ceuf-ci remplissant les conditions de notre règlement et du Statut, la Corporation serait tenue de payer.

Deux moyens suivant moi sont à la disposition du Conseil pour réclamer les débentures du Gouvernement:

1^o Par une pétition de droit alléguant entre autre chose que le Conseil n'avait pas le pouvoir de changer les conditions portées au règlement du 22 Septembre 1870. Mais si dans l'intervalle le Gouvernement venait à négocier et vendre nos débentures, il nous faudrait les payer et recourir au Gouvernement pour être remboursé.

2^o Prendre un bref d'injonction contre la Corporation pour l'empêcher de payer serait aussi un moyen dans le cas où les débentures auraient été mises sur le marché.

Le tout humblement soumis,

Trois-Rivières, 22 Juin 1888.

(Signé) N. L. Denoncourt,
Avocat.

La séance est ensuite levée.

H. Descauliers
Sec. Prés.

W. J. Walsh
Maire.

Convocation d'Assemblée.

Trois-Rivières, 30 Juin 1888.
Au Secrétaire-Trésorier
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.
Je convoque par le présent, une
assemblée

Samedi, le 30 juin 1888.

assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui,
le trente du courant, à trois heures de l'après-midi,
pour recevoir le Rôle d'Évaluation et autres affaires.

(Signé) H. G. Malhiot,

Maire.

Assemblée Spéciale
30 juin 1888.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, samedi, le trentième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} H. G. Malhiot,
Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,
L. Brunelle,
O. P. Cressé,
Fr. Gélinas,
J. H. C. Godin,
J. E. Héty,
Alex. Houliston.

Homologation du Rôle
d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit est produit devant le Conseil par le Secrétaire-Trésorier, et est paraphé par Son Honneur le Maire.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Pension des Aliénés,	597	87
Département des Chemins,	3	30
Barrié Le Platon,	5	—
À Reporter	606	17

Samedi, le 30 juin 1888.

Fonds d'Amortissement,
Dépenses Contingentes,

Report	606	17
	5,063	07
	135	76
	5,805	00

Respectueusement soumis,
(Signé) J. H. C. Godin, Prés.
Alex. Houliston,
J. B. Hétié,
A. P. Bressé,

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances
soit adopté.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Sec.-Prés.

M. Malhiot
Maire.

Assemblée Régulière
9 juillet 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de
la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Mon-
sieur l'Echevin Thomas Bournival, en sa qualité de
Président des Elections Municipales pour l'année
courante, et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite
Cité, lundi, le neuvième jour de Juillet, en l'an
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à
sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L'Hon^{ble} M. G. Malhiot,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
G. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. J. Gauthier,

Edm^d

Lundi, le 9 juillet 1888

Edm^d. Gélinas,
Frs. Gélinas,
P. A. Guin,
J. E. Hétu,
Alex. Houliston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Prestation du serment
des Echevins nouvel-
lement élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Muni-
cipales, savoir: Monsieur Joseph Zéphirin Gauthier
pour le quartier St. Louis, Messieurs Edmond Gélinas
et Pierre Benjamin Vanasse pour le quartier No-
tre-Dame, Monsieur Alexander Houliston pour le
quartier St. Ursule et Messieurs Richard Stanislas
Brooke et Pierre Ovide Guin pour le quartier
St. Philippe, prêtent le serment requis par la
loi, et prennent leurs sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée
sont lues.

Requête de
Mr. Odilon Garceau & al.

Requête de Mr. Odilon Garceau & al., demandant
que la rue Bellefeuille soit prolongée jusqu'à
la rue St. Roch.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Edmond Blais.

Requête de Mr. Edmond Blais, demandant au Con-
seil de lui louer le quai de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Godefroy Caron.

Requête de Mr. Godefroy Caron, demandant un délai
au Conseil, pour la construction d'un trottoir neuf
devant la propriété occupée par Mr. O. Lacasse.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
J. E. Badaeus, Esq.

Une lettre de J. E. Badaeus Esq., Médecin, Of-
ficier de Santé, concernant les commerçants de peaux
vertes, quant à ce qui a rapport à la salubrité pu-
blique.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Hétu,
Secondé par Mr. Ed. Gélinas,

Que

Lundi, le 9 juillet 1888.

Formation des Comités Permanents.

Que les Comités Permanents de ce Conseil pour la présente année civique soient composés comme suit, savoir:

Finances:

Mr. Alex. Houlston, Président
M.M. L. Brunelle, R. S. Cooke, J. E. Hétiu et P. B. Vanasse.

Hôtel - de - Ville:

Mr. R. S. Cooke, Président
M.M. A. Bournival, J. Gauthier, P. N. Martel et P. B. Vanasse.

Santé:

Mr. J. E. Hétiu, Président
M.M. R. S. Cooke, F. Lelinas, P. A. Couin et Alex. Houlston.

Aqueduc:

Mr. P. B. Vanasse, Président
M.M. J. Bellefeuille, L. Brunelle, Ars. Lelinas et P. N. Martel.

Feu:

Mr. P. N. Martel, Président
M.M. R. S. Cooke, J. Gauthier, Edm. Lelinas et Alex. Houlston.

Police:

Mr. Jos. Bellefeuille, Président
M.M. A. Bournival, L. Brunelle, P. A. Couin et J. E. Hétiu.

Chemins:

Mr. L. Brunelle, Président
M.M. J. Bellefeuille, Ars. Lelinas, J. E. Hétiu et P. B. Vanasse.

Eclairage:

Mr. Ars. Lelinas, Président
M.M. A. Bournival, Edm. Lelinas, J. E. Hétiu et P. N. Martel.

Marchés:

Lundi, le 9 juillet 1888.

Marchés:

Mr. Ph. Bournival, Président
M.M. L. Brunelle, J. Gauthier, Edm. Gélinas et P. A. Guin.

Commune:

Mr. Edm. Gélinas, Président
M.M. J. Bellefeuille, J. Gauthier, P. A. Guin et P. N. Martel.
Adoptée.

2^e Motion
Nomination du
Pro-Maire.

Proposé par Mr. F. Gélinas,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que l'Echevin Héti soit nommé Pro-
Maire en remplacement de l'Echevin Martel,
d'hui au 1^{er} Janvier prochain (1889).
Adoptée.

3^e Motion
Nomination des
Auditeurs.

Proposé par Mr. Fouliston,
Secondé par Mr. Cooke,
Que Messieurs Wm. Lanigan & P. G. Hubert
soient nommés pour l'année courante auditeurs
des livres de comptes de la Corporation de cette
Cité, avec un salaire de vingt-cinq piastres chacun.
Adoptée.

4^e Motion
Certificat pour obten-
tion de licence, en faveur
de Mr. Joseph Lamy.

Proposé par Mr. Héti,
Secondé par Mr. Ed. Gélinas,
Que la demande de certificat en faveur
de Mr. Joseph Lamy pour lui permettre d'obtenir une
licence de marchand de Liqueurs en remplacement de
feu J. B. Gauthier soit examinée et que le dit certifi-
cat soit confirmé.
Adoptée.

Reclamation de
Mr. Joseph Pellerin.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil, une
reclamation de Mr. Joseph Pellerin, charretier, au mon-
tant de trente-cinq piastres, pour dommages causés à
sa voiture, le 1^{er} juillet courant, dans les rues de cette
Cité.

Référée au Comité des Chemins.
Ovis

Lundi, le 9 Juillet 1888.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Bellefeuille.

Avis de Motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par les réglemens de ce Conseil je ferai motion pour que le certificat en faveur de Dame Marie Anna Cloutier pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste soit confirmé.

En Conseil, ce 9 Juillet 1888.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le dix-huit de Juillet courant, à sept heures et demi du soir.

T. H. Descaulniers

Sec.-Prés.

J. G. Malhiot
Maire.

Assemblée Régulière.
18 Juillet 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mercredi, le dix-huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

L. Hon. H. G. Malhiot,
J. Bellefeuille,
P. Bourmival,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Ed. Gélinas,
Frs. Gélinas,
O. A. Guin,
J. E. Héty,
Alex. Houliston,
P. N. Martel,
O. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Mercredi, le 18 juillet 1888.

Requête de
L'Hon. A. Turcotte & al.

Requête de L'Honorable Arthur Turcotte & al.,
demandant que Mr. Ovide Rocheleau soit nommé
Chef de la Force de Police et de la Brigade du
P^{eu}.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. G. J. Duplessis & al.

Requête de Mr. G. J. Duplessis & al., demandant que
la rue Hélina soit élargie.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. John M. Lellan & al.

Requête de Mr. John M. Lellan & al., demandant
que la rue St. François Xavier soit prolongée
jusqu'à la rue Du Pont.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Louis Hamel & al.

Requête de Mr. Louis Hamel & al., membres de la
Force de Police et de la Brigade du P^{eu}, de-
mandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Lazare Lapointe.

Requête de Mr. Lazare Lapointe, demandant une
augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Michel Cadorette.

Requête de Mr. Michel Cadorette, demandant que
son salaire soit augmenté.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. J. P. Cooke.

Requête de Mr. J. P. Cooke, demandant que son sa-
laire soit augmenté.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Arthur Olivier & al.

Requête de Mr. Arthur Olivier & al., demandant
au Conseil l'octroi de la somme de deux cents
piastres (\$200.⁰⁰/₁₀₀) en faveur de l'Union Musicale.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. P. E. Panneton & al.

Requête de Mr. P. E. Panneton & al., demandant que
le Conseil de cette Cité se charge de payer la ba-
lance due pour l'érection du monument Laviolette.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Edmond Neveu.

Requête de Mr. Edmond Neveu, demandant une
diminution sur les taux de l'eau.

Référée

Mercredi, le 18 juillet 1888.

Rapport du
Secrétaire-Trésorier.

Rapport.

Révisé aux Comités Permanents.

A Son Honneur le Maire Et Messieurs les E-
chevins de la Cité des Trois-Rivières,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre pour l'in-
formation du Conseil mon rapport pour le dernier exercice.
Ce rapport comprend un état détaillé des
recettes et des dépenses, ainsi que des tableaux montrant le
revenu estimé et réel de 1887 à 1888 et les crédits et déboursés
pour la même année.

On première que le présent rapport ne
vous paraîtra pas aussi satisfaisant que celui de l'an
dernier, car la balance en baisse au commencement de
l'année était de \$13,419.⁸⁶ et la balance en caisse d'après
le présent rapport n'est que de \$12,564.⁰², accusant un sur-
plus de dépenses sur les recettes de \$855.⁸⁴, mais en exami-
nant les détails de ce rapport vous constaterez que la dette
de la Corporation a été diminuée de \$4,000.⁰⁰ durant les
derniers douze mois.

Vous constaterez aussi que je me suis
conformé à la loi, en faisant les dépôts au fonds d'amortis-
sement pour l'extinction des différentes dettes créées par
l'émission des débentures de la Corporation.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre Obéissant Serviteur

(Signé) L. P. Desaulniers,

Sec. Trésorier.

Trois-Rivières, 18 juillet 1888.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Vanasse,

Que Mr. l'Echevin Sétu soit autorisé à
louer un terrain sur le côteau St. Louis d'un arpent
carré au prix de six piastres l'an pour y enterrer
les

1^{ère} Motion
Cimetière pour ani-
maux morts, &c.

Mercredi, le 18 juillet 1888.

les détritus et autres choses nuisibles à la santé publique.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je ferai motion pour que le règlement des Chemins concernant les rues sous Contrôle soit amendé.

En Conseil, ce 18 juillet 1888.

(Signé) P. B. Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trente de juillet courant, à sept heures et demi du soir.

E. Desaulniers
Sec.-Prés.

W. J. Wallis
Maire.

Assemblée Régulière
30 juillet 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le trentième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétié Sec.,

Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. J. Gauthier,

Ed. Gélinas,

Frs. Gélinas,

P. O. Guin,

Olex. Kouliston,

P. W. Martel,

P. B. Vanasse.

Les

Lundi, le 30 juillet 1888.

- Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
- Requête de Mr. Honoré Lord. Requête de Mr. Honoré Lord, demandant une augmentation de salaire. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. André Courteau. Requête de Mr. André Courteau, demandant une augmentation de salaire. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Messieurs Chs. Pagé & Arthur Brunelle. Requête de Messieurs Charles Pagé et Arthur Brunelle, demandant une aide ou bonus et une exemption de taxes, pour leur permettre d'établir une manufacture d'allumettes en cette Cité. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. L. J. Beaudry. Requête de Mr. L. J. Beaudry, demandant l'exemption des taxes municipales et scolaires, pour l'espace de dix ans, sur une manufacture de cigares, et un magasin de gros. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Adolphe Goulet & al. Requête de Mr. Adolphe Goulet & al., demandant que la pose des tuyaux de l'Acqueduc, sur la rue Notre-Dame, soit continuée jusque vis-à-vis leurs propriétés. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Ferdinand Veillet. Requête de Mr. Ferdinand Veillet, demandant au Conseil, de lui rendre le terrain situé au coin des rues Bonaventure et St^e Marie. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Joseph Féron & al. Requête de Mr. Joseph Féron & al., demandant l'élargissement de la rue St^e Louise. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Uldoric Dupresne & al. Requête de Mr. Uldoric Dupresne & al., demandant que la rue St^e Olivier soit sphaussée. Référé aux Comités Permanents.
- Mr. le Pro. Maire étant obligé de s'absenter de la Salle des délibérations, pour affaires personnelles, demande d'être remplacé par Mr. l'Échevin Cooke.
Et la séance se continue.

Lues

Lundi, le 30 Juillet 1888.

Lettre de
J. E. Badaux, Ecr. M. D.

Une lettre de J. E. Badaux Ecr., Médecin,
Officier de Santé, concernant la salubrité pu-
blique.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Jas. B. Luckerhoff.

Une lettre de Mr. Jas. B. Luckerhoff, réclamant
des dommages, causés à sa propriété sur le bâteau
St. Louis, pendant la durée du Camp des Volontaires.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
P. A. Perrault, Ecr. M. D.

Une lettre de P. A. Perrault Ecr., Médecin,
Membre du Bureau Médical, informant le Conseil
que Marie Loranger, épouse de Francis Gervais, dit
Beaudoin, de la Cité des Trois-Rivières, a été in-
ternée dans l'Asile St. Jean-de-Dieu.

Lettre de
Mr. David A. Starr.

Une lettre de Mr. David A. Starr, concernant
l'éclairage de la Cité, au moyen de la lumière
électrique.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui
lui ont été soumis, et il recommande le paiement
des sommes mentionnées dans les pail-listes sui-
vantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	237	76
" du Feu,	23	16
" des Marchés,	1	95
" des Chemins,	75	30
" de l'Eclairage,	13	49
" l'Hôtel-de-Ville,	6	65
" de la Police,	226	23
" de la Commune,	22	08
" de la Santé,	-	25
Drainage,	53	15
Ponts St. Maurice,	116	33
A Reporter	776	35

Lundi, le 30 juillet 1888.

	Report	
Assurances des Incendiés,		446.35
Assurances des Propriétés de la Corporation,		201.50
Papeteries & Impressions,		146.25
Frais Légal,		28.95
Carré Champlain,		20. —
Intérêt & Commission,		28.13
Contingents,		3,732.05
À répartir,	"	192.36
Salaires,	"	64.60
		229.17
		<u>5,419.36</u>

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston, Prés.
 Louis Brunelle,
 J. E. Héty,
 R. S. Cooke,
 P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Fr. Gélinas,
 Secondé par Mr. Martel,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion

Vote des appropriations
 1888-1889.

Proposé par Mr. Fr. Gélinas,
 Secondé par Mr. Houlston,
 Que les appropriations pour rencontrer les
 dépenses de la Corporation de cette Cité pendant la pré-
 sente année fiscale, soient maintenant votées, telles que
 le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des
 Trois-Rivières pour l'année civile 1888-1889, préparés conformément aux
 Actes 38 Vict., Chap. 76 Sec. 42 et 40 Vict. Chap. 51, Sec. 74 & 75.
 Montant des recettes ordinaires pendant l'année
 1887-1888 \$49,375.38

Revenus

Lundi, le 30 Juillet 1888.

— Revenus Probables. —

Cotisations et Taxes.			
Cotisations Régulières,	15,000	—	
Taxe du Ramonage,	50	—	
Taxe sur Bateaux,	75	—	
Taxe des Rues sous Contrôle,	550	—	15,675
Licences.			
Hôtels,	2,100	—	
Magasins de Liqueurs,	2,250	—	
Maisons de Pension,	30	—	
Charrniers,	60	—	
Ecuries de Louage,	130	—	
" " Logement,	10	—	
Bouchers,	25	—	
Commerçants et Dépeceurs de Viande,	60	—	
Colporteurs,	25	—	
Regrattiers,	75	—	
Traversiers,	50	—	
Marchands de Poudre,	8	—	
Birque et Jeux,	10	—	4,833
Marchés.			
Marché aux Denrées,	1,000	—	
Marché au Poin,	65	—	
Etaux des Bouchers,	1,100	—	
Magasins du Marché,	600	—	2,765
Communs.			
Rentes Constituées et Commutation,	500	—	
Pâturage d'Animaux,	20	—	
Ventes et Loyers de terrains,	40	—	560
Intérêt sur Dette des Incendies,	700	—	
" " Arrérages de Taxes &c.,	175	—	875
Loyer de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville,			200
Pomp de l'Eau,			14,000
Pont S ^t Maurice, (Céages)			4,000
			42,908
			À Reporter

Lundi, le 30 Juillet 1888.

		Report		
Revenus basuels.			\$42,908	—
Avais aux Contribuables,	50	—		
Entrées de Pétition,	7	—		
Appositions du Sceau,	3	—	60	—
			\$42,968	—
Argent en mains le 30 Juin 1888.			12,564	02
			\$55,532	02

Dépenses Probables.

1° Fonds d'Amortissement.					
Ancienne Dette Consolidée,	2%	sur \$41,500	830	..	
Nouvelle Dette Consolidée,	2%	" \$65,500	1,310	..	
Dette de l'Aqueduc,	2%	" \$98,153 ³³	1,963	07	
Dette des Ponts S ^t Maurice.	2%	" \$26,000	520	..	
Dette, Hall Neilson & C ^{ie} ,	2%	" \$20,000	400	..	
Dette, Chemin de fer du S ^t Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay,	1%	sur \$14,000	140	..	
Dette R. Smardon,	2%	" \$20,000	400	..	
Dette C. P. Gélinas & Frère,	2%	" \$5,000	100	..	
Dette du Drainage,	1%	" \$8,000	80	..	5,743 07
2° Intérêt, Escompte & Commission.					
7% d'int. sur \$41,500	Ancienne Dette Consolidée.		2,905	..	
5% " " \$65,500	Nouvelle Dette Consolidée.		3,275	..	
6% " " \$98,153 ³³	Dette de l'Aqueduc.		5,889	20	
6% " " \$26,000	Dette des Ponts S ^t Maurice.		1,660	..	
5% " " \$20,000	Bonus Hall, Neilson & C ^{ie}		1,000	..	
5% " " \$14,000	Dette ch. de fer Basses Laurentides.		700	..	
5% " " \$20,000	Bonus R. Smardon, 6 mois		500	..	
5% " " \$5,000	Bonus C. P. Gélinas & Frère.		125	..	
7% " " \$500	Obligation à D ^{me} Robitaille,		35	..	
6% " " \$3,500	" John Houlston,		210	..	
6% " " \$2,433 ⁵²	Rentes Foncières,		146	01	
Commission &c.,			25	..	16,370 21
					\$22,113 28
					A Reporter

Lundi, le 30 juillet 1888.

Report.		\$ 22,113 28
3° Salaires.		
Secrétaires-Trésorier,	1.200 " "	
Assistant Secrétaire-Trésorier,	650 " "	
Comptable,	500 " "	
Auditeurs,	50 " "	
Evalueurs & leur Clerc,	200 " "	
Collecteur et Messagers,	400 " "	3,000 " "
4° Assurances.		
Contre le Feu,	400 " "	
Contre les Explosions,	50 " "	450 " "
5° Département du Feu.		
Fournitures, Entretien et Réparations,	250 " "	
Chauffage,	75 " "	
Fourrage et Entretien des Chevaux (partie)	145 " "	
Télégraphes, d'Alarme et Boîtes,	100 " "	
Costume des Compiers,	10 " "	
Ramonage des Cheminées,	60 " "	
Criées Publiques,	1 " "	
Ouvriers du Département,	36 " "	
Imprévus,	20 " "	697 " "
6° Département de l'Acqueduc.		
Salaire du Surintendant,	500 " "	
" de l'Assistant Comptable,	450 " "	
" du 1 ^{er} Ingénieur,	425 " "	
" du 2 nd Ingénieur,	375 " "	
" du Poudre-Robinets,	112 " "	
Chauffage, (Charbon & Bois)	2,450 " "	
Entretien et réparations,	575 " "	
Papeteries, Annonces & Impressions	70 " "	
Criées Publiques,	8 " "	
Timbres-postes & Télégrammes,	2 " "	
Imprévus,	25 " "	4,992 " "
7° Département de l'Eclairage.		
Eclairage au Gaz,	1.350 " "	
A Reporter	1.350 " "	\$ 31,252 28

Lundi le 30 juillet 1888.

7 ^o Département de l'Éclairage. Report	1,350	" "	31,252	28
Éclairage à l'huile,	175	" "		
Ouvrier,	24	" "		
Allumeurs,	72	" "	1,621	" "
8 ^o Département des Marchés.				
Entretien et Réparation,			200	" "
9 ^o Département des Communes.				
Entretien et Réparation,	100	" "		
Loyer de Laureaup,	40	" "		
Crées publiques,	2	" "		
Salaires du Gardien,	265	" "		
Imprévus,	10	" "	417	" "
10 ^o Département des Chemins.				
Entretien et Réparations,	1,000	" "		
Effets et outils,	450	" "		
Chemins et Traverses d'hiver,	250	" "		
Actes Notariés et Enregistrement,	75	" "		
Crées publiques,	5	" "		
Salaires de l'Inspecteur,	250	" "		
" " l'Ouvrier,	72	" "		
Clôture rue St. Maurice,	100	" "		
Quai du Moulin-à-Vent,	832	" "		
" " Marché-au-Poisson,	200	" "		
Enravage et Entretien des Chevaux, (partie)	200	" "		
Loyer d'un cheval pour arrosage des rues,	50	" "		
Quai des Poiteaux de pommes,	30	" "		
Élargissement de la rue Notre-Dame,	150	" "		
" " " " Champlain,	120	" "		
Prolongement de la rue St. François-Xavier,	119	" "		
" " " " St. Roch,	260	" "		
" " " " quai St. Paul,	119	" "		
" " " " l'Avenue Laviolette,	250	" "		
Ponts rues St. Charles, St. Paul et rivière Marguerite,	150	" "		
Construction d'une remise pour voitures,	100	" "		
Canal rue St. Paul,	60	" "		
OU Reporter	4,842	" "	33,490	28

Lundi, le 30 Juillet 1888.

10: Département des Chemins. Report	4,842	33,490 28
Canal rue St Roch,	210	
Clôture Marché-au-Bois,	75	
Elargissement de la rue Céline,	400	5,524
11: Département de la Santé.		75
12: Département de la Police.		
Salaires du Chef,	390	
" de 5 Constables @ \$350 ⁰⁰ ch.	1,750	
" du 1 ^{er} Assistant,	300	
" du 2 ^d Assistant,	265	
Assurance du Corps de Police contre les accidents	60	
Timbres Judiciaires,	45	
Police Spéciale,	40	
Costumes,	160	
Ameublement et Entretien,	30	
Pension des prisonniers,	20	
Imprévus,	20	3,080
13: Département de l'Hôtel-de-Ville.		
Entretien et réparations,	150	
Ameublement et fournitures,	200	
Chauffage,	300	
Ouvriers de la bâtisse,	24	
Imprévus,	20	694
14: Ateliers des Départements.		30
15: Aqueduc. Construction		400
16: Frais Légaux.		400
17: Papeterie, Annonces & Impressions.		600
18: Barrés Publics.		
Barré Champlain,	250	
" La Fosse,	25	
A Reporter	275	44,296 28

Lundi, le 30 Juillet 1888.

18: Barrés Publics.	Report	275 ..	44,296 28
Barré Le Platon,		100 ..	375 ..
19: Ponts S ^e . Maurice.			
Entretien et réparations,		850 ..	
Chauffage et Eclairage,		110 ..	
Salaires du Gardien,		300 ..	
Salaires de l' Ouvrier,		48 ..	1,308 ..
20: Rues sous Contrôle.			1,000 ..
21: Dépenses Contingentes.			
Elections Municipales,		50 ..	
Frais de Voyage,		150 ..	
Timbres-postes et Télégrammes,		20 ..	
Criées publiques & Affiches,		15 ..	
Actes Notariés et Enregistrement,		25 ..	
Fêtes Publiques,		200 ..	
Pension des Aliénés,		500 ..	
Amendements à la Charte,		40 ..	
Refonte et Impressions des Règlements,		500 ..	
Téléphone,		70 ..	
Camp des Volontaires,		200 ..	
Allocation à l' Union Musicale,		125 ..	
Bole d' Evaluation, Ouvrage extra,		40 ..	
Egouts à l' Hôtel-de-Ville et à la Station du Feu,		150 ..	
Imprimés,		50 -	2,135 ..
22: Fonds de Réserve.			
5% sur Revenus Ordinaires estimés à \$42,968.00			2,148 40
			<u>51,262 68</u>

3^e Motion
 Achat de terrains
 de la Banque de Québec,
 et de S. J. Luckerhoff.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,
 Secondé par Mr. Gouin,
 Que son Honneur le Maire soit autorisé à
 signer un acte d'achat du terrain appartenant à la
 Banque

Adoptée.

Banque

Lundi le 30 Juillet 1888.

Banque de Québec, jugé nécessaire pour le prolongement de la rue St Roch, le coût du dit terrain ne devant pas excéder la somme de cent vingt-cinq piastres, et aussi un acte d'achat du terrain appartenant à G. J. Lucherhoff et nécessaire pour parachever la dite rue et ce pour une somme de soixante piastres.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion: Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la motion passée par le Conseil de cette Cité, le douzième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-neuf, concernant la nomination de l'Avocat du dit Conseil, soit amendée.

En Conseil, ce 30 Juillet 1888.

(Signé) Louis Brunelle.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le treize d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

Thé Deschamps
Sect. Prés.

J. E. Kote
Pro-Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière
15 Août 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, lundi, le treizième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle dite assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L'Honble M. G. Malhiot,
Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,
R. Bourival,
L. Brunelle,

R. S.

Lundi, le 13 Août 1888.

R. S. Cooke,
Ed. Gélinas,
Ars. Gélinas,
P. O. Gouin,
J. E. Hétié,
Alex. Houlston,
P. N. Martel,
O. B. Vanasse.

Requête de
Mr. H. M. Balcer val.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. H. M. Balcer val., demandant la pose
des tuyaux d'égout sur la rue Royale.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs W. E. Gennis &
S. Brenaman.

Requête de Messieurs W. E. Gennis et S. Brenaman demandant
la pose des tuyaux d'égout sur la rue Bonaventure.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
P. N. Perrault, Ecr. Méd.

Lue une lettre de P. N. Perrault Ecr. Médecin, membre du
Bureau Médical, informant le Conseil que Léon Lassalle,
de la Cité des Trois Rivières, a été interné dans l'Asile St-Jean
des Dieux.

Lettre de
Arthur Olivier, Ecr.

Lue une lettre de Arthur Olivier Ecr. Avocat, réclamant
du Conseil la somme de trente-cinq piastres pour dom-
mages soufferts par Mr. Edmond Lingras, sur les ponts
St-Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les paie-listes suivantes:

Département de l'Égout	(Ent. & Répt.)	1.066	—
" des Chemins,		707	20
" des Marchés,		1	20
" de la Santé,		—	75
" de la Commune,		1	88
A Reporter		1.774	03

Lundi, le 13 Août 1888.

	Report	1,777	03
Département du Feu,		23	90
de l'Hôtel-de-Ville,		28	20
Drainage,		191	90
Ponts St. Maurice,		66	13
Carré Champlain,		3	90
Station de Police et du Feu,		16	50
Assurances des Incendies,		84	70
Papeterie & Impressions,		45	45
Ateliers des Départements,		6	20
Salaires,		50	—
Dépenses Contingentes,		6	50
		2,300	41

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston, Prés.
 R. S. Cooke,
 Louis Brunelle,
 P. B. Vanasse,
 J. E. Hétié.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Martel,
 Secondé par Mr. Fr. Sélinas,
 Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
 Surintendant de l'Acqueduc,
 concernant la pose
 d'un tuyau, jusqu'à la
 propriété de M. Adolphe
 Goulet; rue Notre-Dame.

Rapport:

Je, soussigné, ayant été chargé de faire
 rapport de la demande faite par Monsieur Adolphe
 Goulet pour la pose d'un tuyau de l'eau
 jusqu'à sa propriété, déclare qu'il se trouve qu'une
 seule maison de ce côté-ci de la maison de Monsieur
 Goulet, et que les frais de la pose de ce tuyau et les deux
 tuyaux de service devront coûter près de deux cents Dollars.

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Acqueduc.

Proposé

Lundi, le 13 Août 1888.

2^e Motion Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que le projet de règlement intitulé "Chapitre 30 Règlement pour amender le Chapitre 7 des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Rivières, soit lu, passé et adopté.

Chapitre XXX.

Règlement du Dépt.
des Chemins et Rivières,
amendé.

Règlement pour amender le Chapitre Sept des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Rivières.

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent-unième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante: cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues S.^t Pierre et S.^t Roch, toute la rue du Platon, toute la rue Badaup, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Hart, cette partie de la rue S.^t Pierre comprise entre les rues Bonaventure et Des Champs et la rue Alexandre sont sous le contrôle et la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver et l'arrosage durant la saison d'été, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Des Champs comprise entre les rues S.^t Pierre et S.^t Martin, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues Des Champs et S.^t George, la rue Hart, la rue S.^t Joseph, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et le bôteau S.^t Louis, cette partie de la rue Du Fleuve comprise entre les rues du Platon et S.^t Antoine, la rue S.^t Antoine, cette

Lundi, le 13 Août 1888.

⁴ sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, quant à l'arrosage seulement pendant la saison d'Été.

cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. Roch jusqu'à la propriété de Mr. P. D. Bellefeuille N.º 308. inclusivement, cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Hart et St. Denis, cette partie de la rue Riverville comprise entre les rues Royale et St. Prosper, cette partie de la rue Notre-Dame comprise depuis la rue St. Pierre jusqu'au Monastère des Révérendes Dames Ursulines inclusivement. ⁴

Sec. 2.— Le Chapitre premier des règlements révisés de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliquera au présent.

Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3^e Motion
Acte de cession par les Curés et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique des Trois-Rivières à la Corporation des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Martel,

Secondé par Mr. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par les Curés et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'un terrain pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, et ce, aux conditions mentionnées au projet du dit acte lu en Conseil, ce jour.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de vente par la Banque de Québec à la Corporation des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,

Secondé par Mr. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Banque de Québec à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'une certaine lisière de terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Roch jusqu'au chemin St. Marguerite pour le prix et somme de cent-vingt-cinq piastres.

Adoptée.

5^e Motion

Proposé par Mr. Guin,

Secondé

Lundi, le 13 Août 1888.

Acte de vente par
Mr. G. J. Luckerhoff
à la Corporation
des 3-Rivières.

Secondé par Mr. Frs. Gélinas,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à
signer un acte de vente par Mr. G. J. Luckerhoff à la
Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'une certaine li-
sière de terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Roch
jusqu'au Chemin St. Marguerite pour le prix et somme
de soixante piastres.

Adoptée.

6^e Motion
Propriétaires sur la
rue des Pins, notifiés
de faire des trottoirs.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Hétu,
Que les propriétaires des terrains prenant
leur front sur la rue des Pins en cette Cité soient
notifiés suivant les règlements de ce Conseil d'avoir à
faire un trottoir de seconde classe au front de leurs
propriétés longeant la dite rue des Pins.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Hétu.

Avis de motion:
Je donne avis par le présent qu'au temps
et en la manière voulus par les règlements de ce Conseil
je proposerai que la motion passée par ce Conseil et concer-
nant le prolongement de la rue St. François-Xavier jusqu'à
la rue St. Maurice soit amendée.

En Conseil, ce 13 Août 1888.

(Signé) J. E. Hétu.

7^e Motion
Comité Général pour
entendre et juger les plaintes
contre le rôle d'évaluation

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,
Que ce Conseil se forme en Comité Général
pour entendre les plaintes qui ont été filées contre le
rôle d'évaluation pour l'année courante.

Adoptée.

Son Honneur le Maire appelle alors Monsieur
l'Échevin Cooke, pour présider le Comité Général, et
quitte son siège.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité
Général, commence l'examen des plaintes, et après
avoir

Lundi, le 13 Août 1888.

avoir entendu un certain nombre de ces plaintes, ajourne cet examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend alors son fauteuil et la motion suivante est proposée.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Pierre Alphonse Boudreault, Ecuier, Avocat, de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé avocat de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, au lieu et place de N. L. Denoncourt Ecuier, avocat, et aux mêmes conditions que ce dernier.

Le débat sur cette motion est continué au 14 Août 1888, à sept heures et demie du soir, temps auquel la dite assemblée est ajournée.

H. Desautels
Sec. Prés.

W. Valliot
Maire.

8^e Motion
Nomination de l'avocat
de la Corporation.

Ajournement.

Assemblée Régulière
14 Août 1888.

Mardi, le quatorzième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

- J. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. Gauthier,
- Edm. Gélinas,
- Frs. Gélinas,
- J. E. Héty,
- Alex. Houliston,
- P. A. Guin,
- P. N. Martel,
- P. B. Vanasse.

Le

Mardi, le 14 Août 1888.

1^{ère} Motion
L. D. Paquin, Sec., nommé avocat de la Corporation.

* Le débat sur la motion de Mr. L. Chevin Brunelle concernant la nomination de l'Avocat de la Corporation est alors repris, et il est proposé par M^{rs}. P. B. Vanasse, en amendement
Secondi par M^{rs}. J. P. Vétu.

Que Louis Dorothé Paquin, Sec., Avocat, de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé Avocat de la Corporation, aux mêmes conditions que l'Avocat M. L. De Moncourt, Sec.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:

M^{rs} J. Bournival
Edm. Gélinas,
P. A. Gouin,
J. P. Vétu,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Contre:

M^{rs} J. Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
Z. Gauquier,
Frs. Gélinas,
Alex. Houlston.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Requête de
Mr. Louis Robert.

* Requête de Mr. Louis Robert demandant d'être exempté des Taup de Péage pour passer sur les Ponts S^{ts} Maurice.

Référée aux Comités permanents.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un projet d'acte de cession par la Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et il est

Proposé par M^{rs} Martel.
Secondi par Mr. Vétu.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain pour l'ouverture d'une rue, à la profondeur des emplacements

2^{ème} Motion
Acte de cession par les Rév^{es} M^{rs} Ursulines à la Corporation.

Mardi, le 14 Août 1888.

emplacements situés sur le côté Sud-Ouest de la
ruelle St. Paul, et ce, aux conditions mentionnées.
au projet du dit Acte lu en Conseil ce jour.
Adoptés.

3^e Motion
Examen des plaintes
contre le rôle d'évaluation,
continues.

Proposé par M^r Vanasse,
secondé par M^r Bournival.

Que ce Conseil se forme en Comité
Général pour continuer l'examen des plaintes qui
ont été filées contre le rôle d'évaluation pour
l'année courante.

Adoptés.

Son Honneur le Maire après avoir nommé M^r
l'Échevin Martel, Président du Comité Général
quitter son siège.

Le Conseil après s'être formé en Comité Général
continue l'examen des plaintes contre le rôle d'évalua-
tion et après avoir entendu et jugé un certain nombre
de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine
réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend son siège et
l'assemblée s'ajourne à Jeudi prochain, le seize
du courant, à sept heures et demi du soir.

M^r Desaulniers
Sec. Trés.

M^r Wallis
Maire.

Assemblée Régulière.
16 Août 1888.

Jeudi, le seizième jour d'Août mil huit cent quatre-
vingt-huit, à sept heures et demi du soir Son Hon-
neur le Maire prend son siège au Conseil et
Messieurs les Échevins dont les noms suivent sont
présents, savoir:

Jos. Bellefeuille,
B. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,

J. E.

Jouidi, le 16 Aout 1888.

J. E. Hétiu,
Alex. Houliston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Hubert Dussault val.

Requête de Mr. Hubert Dussault val., demandant la pose des tuyaux d'égouts sur cette partie de la rue Royale comprise entre les rues Des Forges et S.^{te} George, et cette partie de la rue S.^{te} George comprise entre les rues Royale jusqu'au Fleuve S.^{te} Laurent.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. L. A. Ricard val.

Requête de Mr. L. A. Ricard val., demandant la pose des tuyaux d'égouts sur les rues Badaux et S.^{te} George.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. P. B. Coffin val.

Requête de Mr. P. B. Coffin val., demandant la pose des tuyaux d'égouts sur la rue Alexandre.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Frs. Phil. Roy.

Lettre de Mr. Frs. Phil. Roy demandant que la nouvelle rue qui doit être ouverte à la profondeur des emplacements de la ruelle S.^{te} Paul, ne soit pas nommée rue S.^{te} Hélène.

Référé aux Comités Permanents.

Examen des plaintes
contre le rôle d'évaluation, continué.

Son Honneur le Maire après avoir nommé Mr. l'Échevin Hétiu, Président du Comité Général quitte son siège.

Le Conseil, après s'être formé en Comité Général continue l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend son siège et l'assemblée s'ajourne à Vendredi, le dix-sept du courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers
Sec. Prés.

W. J. J. Vallin
Maire.

Vendredi, le 17 Août 1888.

Assemblée Régulière
17 Août 1888.

Vendredi, le dix-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Elt. Houlston,
O. N. Martel,
O. B. Vanasse.

Examen des plaintes
contre le rôle d'évaluation
terminé.

Son Honneur le Maire après avoir nommé Mr. l'Echevin Martel, Président du Comité Général, quitte son siège.

Le Conseil s'étant formé en Comité Général, continue l'examen des plaintes et après les avoir entendues et jugées ajourne à la prochaine assemblée de ce Conseil pour faire rapport sur les dites plaintes.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend son siège et l'assemblée s'ajourne à Lundi prochain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

(Signature)
Sec. Trés.

(Signature)
Maire.

Assemblée Régulière
20 Août 1888.

Lundi, le vingtième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
Fr. Gélinas,

J. G.

Lundi, le 20 Août 1888.

J. G. Gauthier,
P. W. Souin,
J. E. Hétié,
Alex. Houliston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de Mr. Edmond Blais, demandant la pose des tuyaux de l'Aqueduc sur les rues Bellefeuille et Bureau.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. L. P. Pottier, demandant un rapport concernant sa requête du dix-neuf de Mars dernier.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. Chas. Page, demandant que la confection d'une partie du quai du Moulin-à-Vent et la réparation du Quai du Marché-au-Poisson lui soit accordées.

Référée aux Comités Permanents.

Son Honneur le Maire désigne Mr. l'Échevin Vanasse comme devant présider le Comité Général et quitter son siège.

Le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Mr. l'Échevin Vanasse et après avoir terminé l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année, Son Honneur le Maire reprend son fauteuil et le rapport suivant est présenté au Conseil.

Rapport sur plaintes contre le rôle d'évaluation pour 1888.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication des plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année, fait le rapport suivant:

Que les plaintes de Mr. William Chagnon demandant que les noms de Messieurs Joseph Giroux, Étienne Dauphinais, Téléphore Girard, Charles Féron, Gotique Déval, Charles Limoges, Joseph Balleuf, fils, Louis Paribault, Louis Bonais, Johnny Giroux, Louis Biqué, Henri Poberge, Désiré Loranger, Henri Deslauriers, Bruno Landry,

David

Lundi, le 20 Août 1888.

David Raymond, Hubert Blanchette, Joseph Clamondon, G. Onézime Bettez, Godefroy D'Amour, Ludger Desilets, Albert Drolet, Louis Polette, Rufert L. LaBarre, H. B. Vallières, Israël Dubé, J. B. Lelaidier, L. J. O. Brunelle, C. J. Magnan, soient entrés au dit rôle, comme ayant les qualités requises pour être électeurs parlementaires, soient rejetées.

Que la plainte de Mr. William Chagnon demandant que les noms de Messieurs Théophile Légaré, Hector Rodin, Pierre Pronovost, Joseph Carbonneau, Désiré Bédard, Didac St. Pierre et Honoré Lord soient rayés du dit rôle comme locataires, soit rejeté.

Que la plainte de Mr. William Chagnon demandant que le nom de Mr. Frobv Valentine soit biffé du dit rôle comme propriétaire rue Royale, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Wm. Chagnon demandant que le nom de Walter Roy soit entré au dit rôle comme locataire, soit accordée, et que le nom du dit Walter Roy soit entré avec un loyer de cent quatre-vingt piastres l'an au lieu et place du nom de Mr. Philippe Roy au numéro cent quatre-vingt-deux rue Notre-Dame.

Que la plainte de Mr. William Chagnon demandant que Mr. Maxime Lajoie soit entré au dit rôle, comme ayant les qualités requises pour être électeur parlementaire soit accordée, et que l'estimation de la propriété où il réside soit divisée comme suit, la partie occupée par le dit Maxime Lajoie à trois cents piastres, la partie occupée par Salomon Lajoie à cent cinquante piastres et la partie occupée par George Desprez à cent cinquante piastres.

Que la plainte de Mr. Geo. Leprohon,
demandant

147

Lundi, le 20 Août 1888.

demandant que les noms de Messieurs Arthur Genest, Alphonse Lemieux, Luc Lacombe, Frank Devine, Edouard, Gudin, Didace St Pierre et Louis Karnecke soient retranchés du dit rôle, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Geo. Leprohon, demandant que la partie de propriété occupée par Mr. Pierre Pronovost au No. 171 rue Notre-Dame soit évaluée, soit accordée; et que l'estimation de la partie de propriété occupée par le dit Pierre Pronovost soit fixée à huit cents piastres, laquelle somme devant être déduite de l'estimation de la partie occupée par le Club Conservateur.

Que la plainte de Mr. Geo. Leprohon demandant que les noms de Messieurs Louis Jacob et Alfred Jacob soient entrés au dit rôle avec un loyer de trente piastres l'an, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. William Polette demandant que le nom de D^{me} V^{ve} Antoine Polette soit entré comme propriétaire aux Nos. 27 & 29 rue Bonaventure au lieu des noms de D^{lle} Marie Polette, Messieurs Louis Polette et William Polette, soit accordée.

Que les plaintes de Messieurs William Harnois, Gerald S. Hart, Joseph Bernaquez, Hercule Girard, Sévère Ferron, Ovide Pancourt, Elie Dubois, Raphaël Lamy, J. H. Ward, Johnny Paquin, D^{me} V^{ve} A. E. Hart et R^{ev} J. E. R. Baisse procureur du Séminaire des Trois-Rivières demandant que l'estimation de leurs propriétés au dit rôle soit changée, soient rejetées.

Que la plainte de Mr. Joseph Hamel, fils d'Isaïe demandant que son nom soit entré au dit rôle, No. 41 Rue Julie comme locataire au montant de \$42⁰⁰ l'an; que celle de Mr. Henry Lacroix demandant que le nombre de vaches chargé à son nom soit réduit à huit; que celle de Mr. Louis Leclerc demandant qu'un chien chargé à son nom au dit rôle soit retranché; que celle de Mr. Lucien Désilets demandant que son nom soit entré

Lundi, le 20 Août 1888.

entrés comme héritiers de feu P. O. Desilets, soient rejetées.

Que la plainte de Mr. Adélarde Lupien demandant que son nom soit porté au dit rôle comme locataire au No. 26 rue du Fleuve avec un loyer de ~~(36⁰⁰)~~ trente-six piastres l'an, soit accordée.

Que la plainte de Mr. L. G. Lupien, demandant que son nom soit porté au dit rôle comme locataire Nos. 23 et 25 rue du Platon avec un loyer de quarante-huit piastres l'an, soit accordée.

Que la plainte de Mr. J. B. Beaumier, demandant que le loyer qui lui est chargé comme occupant d'une propriété No. 122 rue Notre-Dame soit retranché du dit rôle, soit accordée.

Que les plaintes de Mr. L. E. Pottier demandant que les corrections et changements suivants soient faits au dit rôle, savoir: Que les noms de Sénécal & Cadieux soient remplacés par celui de Louis Henri Sénécal, comme propriétaire sur la rue Le Jeune, Que le nom de Geo. Ozyotte soit remplacé par celui de Olivier Ollarie comme propriétaire rue Plaisante; que le nom de D^{lle} Eliza Blackburn soit remplacé par celui de William Burn comme propriétaire rue Alexandre; que le nom d'Eusèbe Doucette soit remplacé par celui de Désiré Ricard comme propriétaire rue Royale; que le nom de Narcisse Lassonde soit remplacé par celui de J. H. C. Godin comme propriétaire rues Notre-Dame et St. Paul; que le nom de L. J. O. Brunelle soit remplacé par celui de Louis Brunelle comme propriétaire rue des Casernes; que les noms de Wm. Ritchie & C^{ie} soient remplacés par celui de D^{me} Clara C. Paterson épouse de Wm. Ritchie, comme propriétaire rue du Fleuve; que le nom de Dame Frances Hill soit remplacé par celui de D^{me} Frances Ginnis épouse de Horace Hill, comme

Lundi, le 20 Août 1888.

comme propriétaire rue St^e François-Xavier; que le nom de J. B. Gaillouf soit remplacé par celui de D^{lle} Marie E. Gaillouf comme propriétaire Nos. 14, 16 & 18 rue St^e Paul; que le nom de Eucharè Masse soit remplacé par celui de Narcisse Masse fils, comme propriétaire ruelle St^e Paul; que le nom de Philippe Daviau soit remplacé par celui de D^{me} Victorine Lizotte V^{ve} de Philippe Daviau, comme propriétaire rue Bonaventure; que le nom de Geo. Daviau soit remplacé par celui de D^{me} Marceline Lacombe V^{ve} de Geo. Daviau, comme propriétaire rue Bonaventure; que le nom de Dame Elzire Panneton épouse de Joseph Hérouf soit ajouté à celui de D^{me} Justine Hérouf V^{ve} Joseph Panneton, comme co-propriétaire rue Bonaventure; que le nom de Prust & Loan C^o soit remplacé par celui de John Ryan, comme propriétaire rue des Champs; que le nom de Chs. Lajoie soit remplacé par celui de D^{lle} Anny Lajoie, comme propriétaire rue des Champs; que le nom des Héritiers de D^{lle} E. Pearson soit remplacé par celui de Dame Clara Pearson épouse de Salomon Biopel, comme propriétaire rue des Champs; que le nom des Héritiers J. W. Godin soit remplacé par celui de Elzéar Winner comme propriétaire rue Niverville; que le nom de Dame V^{ve} J. B. Parent soit remplacé par celui de Honoré Bettez, comme propriétaire rue Niverville; que le nom de Adolphe Landry fils soit retranché comme propriétaire rue St^e Geneviève; que le nom de Jean Abbott soit remplacé par celui de Louis Cloutier, comme propriétaire rue St^e Honoré; que le nom de William Massicotte soit remplacé par celui de P. B. Dumoulin; comme propriétaire de deux emplacements rue Champflow; que le nom de la C^{ie} de Chemin de Fer Pacifique Canadien soit remplacé par celui de Dame Marie Hélène Olivier V^{ve} E. A. Rocheleau comme propriétaire de quatre emplacements rue De Noue; que les noms de J. W. Panneton & Lachance soient remplacés par celui de Joseph Lachance comme propriétaire d'un lot rue Champflow;

Lundi, le 20 Août 1888.

Champfleur); que le nom de P. B. Dumoulin soit remplacé par celui de Charles Dumoulin, comme propriétaire rue De Roue; que le nom de Thomas McCreery soit remplacé par celui de Robert McCreery comme propriétaire rue St. Thomas; que le nom de Pierre Pessier soit remplacé par celui de Elie Pessier comme propriétaire rue Hemlock; que le nom de la Three Rivers Lumber Co. soit remplacé par celui de William Little, comme propriétaire Chemin des Chenaux; que le nom de Antoine Bellefeuille soit remplacé par celui de Edmond Gélinas comme propriétaire Côteau St. Louis; que le nom de Navier Larivière soit ajouté à celui de Normidas Larivière comme co-propriétaire rue St. Philippe; que le nom de Delle Eoeline Giroux soit remplacé par celui de Delle Hermine Giroux comme propriétaire rue St. Philippe; que le nom de James Odair soit remplacé par celui de James O'Malley comme propriétaire rue St. Philippe; que le nom des Héritiers Ant. Mayrand soit remplacé par celui de Delle Jane Mayrand, comme propriétaire rues Notre-Dame et St. Philippe; que le nom de Bro. Beaudoin soit remplacé par celui de Clovis Dufresne, comme propriétaire rue St. Philippe; que le nom de J. E. Camirand soit remplacé par celui de Félix Camirand comme propriétaire rue St. Philippe; que le nom de J. B. Gauthier soit remplacé par celui de Joseph Lamy et Elisa Gauthier, son épouse comme propriétaires rue St. George; que le nom de Dame Mme Edouard Cloutier soit remplacé par celui de Mme Mme Edouard Couture comme propriétaire rue St. George; que le nom de Adam Pémillard soit ajouté à celui de Flavien Pémillard comme co-propriétaire rue St. George; que le nom de Joseph Dufresne soit remplacé par celui de Isaac Dufresne
comme

Sundi, le 20 Août 1888.

comme propriétaire rue St^e George; que le nom de Dominique Dupresne soit remplacé par celui de Dame Marie Anne R. Dupresne V^oe Wilbrod Giroux, Delle Marie Zéphise R. Dupresne, Delle Marie Jane R. Dupresne et Delle Elmira R. Dupresne comme propriétaires rues des Borges, Royale et St^e George; que le nom de Louis Pothier soit remplacé par celui de B. H. Pothier, comme propriétaire rue St^e George; que le nom de Ludger Beaubien soit retranché comme propriétaire rue St^e George; que le nom de Augustin Thivierge soit remplacé par celui de J. B. L. Hould, comme propriétaire rue St^e George; que les noms de Geo. Baptist Son & Co. soient remplacés par celui de C. P. Branchemontagne, comme propriétaire rue St^e Elizabeth; que le nom de Oimé Larivière soit remplacé par celui de Delle Odile Larivière, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de Pierre Blais soit remplacé par celui de Frs. Milot fils, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de Jean Hébert soit remplacé par celui de Romuald Hébert, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de Joseph Grenier soit remplacé par celui de Samuel Grenier, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de D^{me} V^oe Jean Fortin soit remplacé par celui de Pierre Fortin, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de J. H. C. Godin soit remplacé par celui de Alexander Baptist, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de Ephrem Rivard soit remplacé par celui de Pierre Manseau, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom d'Adolphe Vignault soit remplacé par celui des Héritiers Jean Baptiste Boisvert, comme propriétaire rue St^e Roch; que le nom de D^{me} Veuve Olivier Louin soit ajouté à celui de P. A. Louin, comme co-propriétaire Chemin St^e Marguerite; que le nom de Onésime St^e Pierre soit remplacé par celui de Joseph Desmarais, comme propriétaire Chemin St^e Marguerite; que le nom de John Pigeon soit entré, comme locataire

Lundi, le 20 Août 1888.

locataire N° 26 rue Badaup, avec un loyer de \$48.⁰⁰ l'an; que le nom de Luc Picard soit remplacé par celui de Luc Picard N° 22 rue S^t Prosper; que J. E. Amirand soit entré comme locataire au N° 93 rue S^t Philippe avec un loyer de \$48.⁰⁰ l'an; que Augustin Rhivierge soit entré comme locataire N° 97 rue S^t George avec un loyer de \$18.⁰⁰ l'an; que le nom de Médéric Guimont soit remplacé celui de Numidique Guimont N° 17 S^t Anne; que le nom de Narcisse Dionne soit remplacé par celui de Adolphe Dionne au N° 78 rue S^t Roch; que le prénom de Cyotte savoir Napoléon au N° 35 & 37 rue S^t Olivier soient portés au dit rôle; qu'un loyer de \$24.⁰⁰ l'an soit chargé à Pierre Grenier N° 8 rue S^t Denis; qu'un loyer de \$44.⁰⁰ l'an soit chargé à James Chillas N° 135 rue des Champs; que la propriété d'Onésime Lambert rue S^t Genevieve soit évaluée à \$600; que la propriété de D^{me} V^{ve} Joseph Deveau N° 217 & 219 rue Notre-Dame soit évaluée à \$900; qu'un loyer de \$18.⁰⁰ l'an soit chargé à Noïse Rivard N° 336 rue Notre-Dame soient accordées.

Que les plaintes de Mr. L. E. Protter demandant que des loyers soient chargés à Messieurs William Henry Bailey N° 23 rue des Forges et Louis Badaup N° 36 rue des Forges et que le nom de Louis Denoncourt soit remplacé par celui de D^{me} Anny Garceau épouse de N. L. Denoncourt comme propriétaire rue Notre-Dame, soient rejetées.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 20 Août 1888.

(Signé) P. B. Vanasse, Prés.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les plaintes faites contre le

1^{ère} Motion
Homologation du
rôle d'évaluation.

Lundi, le 20 Août 1888.

le rôle d'évaluation pour l'année courante, soit adopté; que le dit rôle soit changé et amendé en conséquence et qu'il soit déclaré clos.

Adoptée.

2^e Motion
Licences pour les li-
queurs en cette Cité;
droits et privilèges du
Conseil-de-Ville.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Bournival,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à transmettre aux Commissaires des licences pour la Cité des Trois-Rivières une copie des règlements de ce Conseil concernant la vente des liqueurs en cette Cité, et que l'Avocat de la Corporation soit chargé de faire valoir les droits et privilèges de la Corporation de cette Cité au sujet des licences devant le bureau des dits Commissaires.

3^e Motion

Proposé par Mr. Cooke, en amendement,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que tous les mots après "cette Cité" dans la cinquième ligne de la motion principale, soient retranchés.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:

M.M. Jos. Bellefeuille,
G. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Fr. Gélinas,
P. A. Guin,
J. S. Hétié,
Alex. Houlston,
P. B. Vanasse,

Contre:

M.M. P. Bournival,
P. N. Martel.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-sept d'Août courant, à sept heures et demi du soir.

G. H. Désaulniers
Sec. Prés.

M. J. J. Vallin
Maire.

Lundi, le 27 Août 1888.

Assemblée Régulière.
27 Août 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétié,
Messieurs les Echevins P. Bournival,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Alex. Houliston,
P. W. Martel,
O. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. P. E. Panneton & al., demandant une aide ou bonus pour faire des recherches de gaz naturel en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. P. E. Panneton & al.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	28	10
" " l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	190	03
" du Feu,	9	60
" des Marchés,	2	25
" des Chemins,	86	03
" de l'Hôtel-de-Ville,	7	50
" de l'Eclairage,	56	12
" de la Commune,	23	13
A Reporter	402	76

Lundi, le 27 Août 1888.

portés à la somme de cent cinquante piastres pour celui de la Banque de Québec et à celle de cent trente piastres pour celui de Mr. G. Luckerhoff, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les projets d'actes préparés, en y faisant les changements ci-dessus.

Adoptée.

4^e Motion Proposé par Mr. Vanasse,
Cimetière pour animaux Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par Dame veuve A.B. Hart et autres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain morceau de terrain pour y enterrer les animaux morts, détritiques et matières infectes, et ce, aux prix et conditions mentionnés au dit bail lu en Conseil ce jour.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Martel.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le trente-et-unième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, concernant l'octroi d'un bonus pour l'établissement d'une manufacture d'allumettes en cette Cité, soit amendée.

En Conseil, ce 27 Août 1888.

(Signé) P. N. Martel.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le vingt-deux d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, et concernant le prolongement de la rue St. François Xavier soit amendée.

En

Mardi, le 4 Septembre 1888.

Ajournement.

En Conseil, ce 27 Août 1888.

(Signé) P. B. Vanasse.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dit Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

E. Thé Desaulniers
Sec.-Prés.

H. G. Malhiot
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1888.

Au Secrétaire-Trésorier

du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, le quatre du courant, à sept heures et demi du soir, concernant le prolongement de la rue St. Pro-Navier, la dette au Fonds d'Emprunt Municipal et le bonus demandé par Mr. L. O. Pottier.

(Signé) H. G. Malhiot.
Maire.

Assemblée Spéciale
4 Septembre 1888.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le quatrième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétié, Ecrs.

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

J. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. J. Gauthier,

Edm. Gélinas,

Prés.

Mardi, le 4 Septembre 1888.

Mrs. Gélinas,
P. O. Gouin,
Alex. Houliston,
P. B. Vanasse.

Lettre de
L'Hon^{ble} Arthur Purcotte.

Que une lettre de L'Honorable Arthur Purcotte, concernant la dette de la Cité des Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal. Cette lettre était accompagnée d'une copie du rapport d'un Comité de L'Honorable Conseil Exécutif.

1^{ère} Motion
Acte de cession de terrain par Alex. Houliston, Sec. à la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Alex. Houliston, Secy à la Corporation de cette Cité d'un terrain pour le prolongement de la rue St. François-Xavier jusqu'à la rue St. Maurice, et ce aux conditions mentionnées au projet du dit acte lu en Conseil ce jour.

Adoptée.

2^e Motion
Bonus à Mr. L. P. Prottier.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Gouin.

Qu'un projet de règlement soit préparé pour accorder à Mr. Louis P. Prottier un bonus de deux mille cinq cents piastres pour une manufacture de haches devant employer au moins quinze personnes, pendant l'espace de cinq ans, et qu'une exemption de taxe soit accordée pour l'espace de dix ans sur la dite manufacture; pourvu que la dite condition quant aux cinq années de travail soit garantie par une hypothèque avec assurance, et que la dite garantie diminue d'un cinquième d'année en année à mesure que le Conseil constatera que les conditions par lui imposées ont été remplies par le dit Louis P. Prottier. le dit bonus payable un mois après que la dite manufacture

Mardi, le 4 Septembre 1888.

manufacture sera en opérations.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Cooke.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit et concernant le règlement de la dette de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal, soit amendée.

En Conseil, ce 4 Sept. 1888.

(Signé) R. S. Cooke.

Ajournement.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers,
Sec.-Prés.

W. G. Wallis,
Maire.

Assemblée Régulière
10 Sept^{bre} 1888.

Lundi, le dixième jour de Septembre, mil huit cent quatre-vingt-huit, advenant huit heures du soir, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, étaient Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille, L. Brunelle, R. S. Cooke, J. G. Gauthier, Frs. Gélinas, P. A. Guin, Alex. Houliston, P. N. Martel et P. B. Vanasse, qui ont ajourné la séance à lundi prochain, le dix-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

Th. Desaulniers
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière
17 Septembre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétié Scr.,

Jos.

Lundi, le 17 Septembre 1888.

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Fr. Gélinas,
Alex. Houlston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Jos. Germain & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Jos. Germain & al., demandant la
pose des tuyaux d'égouts sur la rue des Forges.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs. Lajoie & Frère & al.

Requête de Messrs. Lajoie & Frère & al., demandant
que les taux de péage des Ponts S. Maurice
soient diminués.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Adélard Gauthier

Requête de Mr. Adélard Gauthier, demandant
la pose des tuyaux d'égouts jusqu'à sa propriété,
sur la rue du Platon.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Ant. Morrissette

Requête de Mr. Ant. Morrissette, demandant que
le canal de la rue S. George soit nettoyé.
Référé aux Comités Permanents.

Requête des
Rév. Mr. L. S. Rheault & al.

Requête du Rév. Mr. L. S. Rheault & al., demandant
la pose des tuyaux d'égouts sur les rues Hart et
Bonaventure.
Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
A. G. Perrault, Esc. M. D.

Que une lettre de A. G. Perrault Esc., Médecin,
Membre du Bureau Médical, informant le Con-
seil que Rosanna Lortie, de la Cité des Trois-Ri-
vières, a été internée et transférée dans l'Asile S. Fer-
dinand d'Halifax.

Lettre de
Mr. L. B. M. Parlange

Que une lettre de Mr. L. B. M. Parlange, demandant
au

Lundi, le 17 Septembre 1888.

au Conseil de faire surveiller la pose de nouveaux poteaux pour l'usage de la Compagnie de Téléphone "Bell" en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	10	80
" " Do. (Ent. & Répt.)	23	88
" du Feu,	49	37
" de la Police,	61	80
" de l'Éclairage,	313	97
" de la Commune,	4	13
" de l'Hôtel-de-Ville,	43	05
" des Marchés,	2	10
" des Chemins,	156	23
Drainage,	872	87
Ponts St. Maurice,	233	26
Rues sous Contrôle,	35	51
Carré Champlain,	16	82
" Le Platon,	2	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	32	25
Frais Légaux,	55	60
Taxes Municipales,	80	—
Intérêt & Commission,	75	—
Dépenses Contingentes,	224	79
Département de la Santé,	3	50
Divers Comptes,	17	50
	\$ 2,314	43

Respectueusement soumis,
(Signé) Olf. Houlston, Prés.
O.H.

Lundi, le 1^{er} Septembre 1888.

P. B. Vanasse,
R. S. Cooke,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Bournival,
secondé par Mr. Fr. Gélinas,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté!

Adoptés.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de signaler
à votre Honorable Conseil que plusieurs des rues
de la Cité des Trois-Rivières sont dans un état
déplorable.

Je crois nécessaire de vous faire remar-
quer, que les personnes qui ont charge de voir
à ce que les rues soient bien entretenues, sem-
blent se moquer des ordres qui leur sont donnés
à ce sujet.

C'est avec regret que je me vois obligé
de vous donner connaissance de ce défaut d'obéis-
sance.

Et je crois de mon devoir, de suggérer à
votre Honorable Conseil, de prendre ces rues sous
son Contrôle.

Le tout humblement soumis,
(Signé) O. G. Hamel,
Inspecteur de la Cité.

Trois-Rivières, 13 Septembre 1888.

2^{ème} Motion
Règlement de la dette
de la Cité au Fonds
d'Emprunt Municipal.

Proposé par Mr. Cooke,
secondé par Mr. Brunelle,

Attendu que la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, désireuse de régler avec
le Gouvernement de la Province de Québec, sa
dette au Fonds d'Emprunt Municipal, s'est mise
en rapport avec ce Gouvernement, et a autorisé

une

Lundi, le 17 Septembre 1888.

une délégation à lui faire certaines offres qui sont con-
signées dans un document, et qui ont été refusées;

Attendu qu'à la date du 28^e Décembre, 1887,
le Premier-Ministre pro. tem. L'Honorable O. P. Cartier,
autorisé par ses collègues dans le Ministère a écrit à
la Corporation, lui laissant entendre qu'il accepte-
rait l'offre suivante, savoir: 40% sur le capital prê-
té aux incendiés en 1856, et \$18.469.⁰⁰, produit de la
vente des \$160.000.⁰⁰ de certificat de stock dans la compa-
gnie du chemin de fer du Grand-Tronc, avec les in-
térêts à raison de cinq par cent depuis la date de
la vente;

Qu'en conséquence, la Corporation de
cette Ville offre au Gouvernement de la Province
de Québec, en règlement de sa dette au Fonds d'Em-
prunt Municipal 40% sur le capital prêté aux
incendiés, et \$18.469.⁰⁰ pour les \$160.000.⁰⁰ qui ont été prises
en actions dans la Compagnie du Grand-Tronc, les-
quelles \$18.469 sont le produit de la vente que cette Cor-
poration a faite des dites actions, avec intérêt de cinq
par cent depuis la date de la vente;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé
à faire les dites offres au Gouvernement pour et au
nom de la Corporation de cette Ville.

Adoptée.

Proposé par Mr. Ars. Gélinas,

Secondé par Mr. Vanasse,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Con-
seil soit autorisé à demander des soumissions pour la con-
fection de clôtures sur les rues St. François-Xavier, St. Hélène
et St. Roch.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps
et en la manière voulus par la loi je proposerai que
la

3^e Motion

Demande de soumissions
pour clôtures, sur les
rues St. François-Xavier, St.
Hélène et St. Roch.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Brunelle.

Lundi, le 14 Septembre 1888

la résolution passée par ce Conseil le vingt-six
Décembre mil huit cent quatre-vingt-sept et con-
cernant une exemption des taxes de l'eau et des
taxes municipales en faveur des Révérendes Dames
de la Providence, soit amendée.

En Conseil, ce 17 Septembre 1888.

(Signé) L. Brunelle.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au
temps et en la manière voulus par la loi, je
proposerai l'adoption d'un règlement concernant
la pose de tuyaux d'égouts dans certaines rues de
cette Cité.

En Conseil, ce 17 Septembre 1888.

(Signé) P. B. Vanasse.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au
temps et en la manière voulus par les règlements de
ce Conseil, je proposerai que la résolution passée
le quatrième jour d'Octobre mil huit cent quatre-
vingt-six, et concernant le prolongement de l'Avenue
Laviolette jusqu'au Côteau St. Louis, soit amendée.

En Conseil, ce 17 Septembre 1888.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai
que le règlement des Chemins soit amendé quant à
ce qui concerne les rues sous contrôle.

En Conseil, ce 17 Septembre 1888.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le premier
d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

Th. Décaubrier
Sec.-Prés.

J. E. Hébert
Pro-Maire.

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

Assemblée Régulière.
1^{er} Octobre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le premier jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétiu, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm^d. Gélinas,
Fr. Gélinas,
P. W. Guin,
Alep. Houliston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Proby Valentine
Requête de Mr. Proby Valentine, demandant que la taxe imposée aux compagnies d'assurances contre le feu, soit réduite à dix piastres l'an.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jos. Châteauneuf Val.
Requête de Mr. Jos. Châteauneuf Val., demandant que la nouvelle rue à la profondeur des emplacements de la ruelle St. Paul soit appelée: rue "Hétiu".

Référée aux Comités Permanents.

Requête de la Cie de Navigation du St. Maurice.
Requête de la Compagnie de Navigation du St. Maurice, demandant le paiement de l'octroi que le Conseil lui a voté, pour tenir une ligne de navigation, sur la rivière St. Maurice, entre les Piles et La Pique.

Référée aux Comités Permanents.

Requête du Rév. J. Pel. Gravel Val.
Requête du Rév. J. Pel. Gravel, demandant au Conseil de

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

- de venir en aide aux fondateurs d'une ligne de navigation entre St. Jacques des Piles et La Pique.
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. J. B. Rousseau, demandant que des réparations soient faites au chemin, coin des rues Des Forges et Hart, et que le système d'éclairage sur la rue St. Julie soit amélioré.
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Eph. Beasdale Gal, demandant la pose des tuyaux d'égouts sur la rue St. Roch.
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de L'Hon^{ble} A. Turcotte, concernant la dette de la Cité des Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal.
Rapport.
- Rapport du Comité des Finances.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Équeduc, (Construction)	✓	10	25
" " (Ent. & Répt.)	✓	1,445	95
" " la Police,	✓	248	33
" " la Communes,	✓	27	61
" " la Santé,	✓	-	50
" " l'Éclairage,	✓	6	-
" " l'Hôtel-de-Ville,	✓	260	59
" des Chemins,	✓	52	41
" " Marchés,	✓	2	30
" du Feu,	✓	86	60
Drainage,	✓	235	08
Prais Legaux,	✓	43	31
Ponts St. Maurice,	✓	60	14
Atelier des Départements.	✓	4	-
Intérêt & Commissions,	✓	210	-
A Reporter		2,693	07

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

	Report.	\$ 2,693 07
Assurances des Propriétés,	✓	49 50
Salaires,	✓	229 17
Fonds d'Amortissement,	✓	160 13
Contingents,	✓	267 20
Divers Comptes,	✓	74 10
	\$	3,473 17

Respectueusement soumis,
 (Signé) Olep. Houliston, Prés.
 L. Brunelle,
 O. B. Vanasse,
 R. S. Cooke.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Edmond Gélinas,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
 Bonus à Mr.
 L. P. Prottier.

Proposé par Mr. P. Gélinas,
 Secondé par Mr. Gourin,
 Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 31, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Mr. Louis P. Prottier, forgeron de la Cité des Trois-Rivières, pour l'établissement d'une manufacture de haches en cette Cité une aide ou bonus au montant de deux mille cinq cents piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder au dit L. P. Prottier une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture, soit maintenant lu, passé et adopté et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette Cité, qualifiés à voter à telle assemblée, et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé à lundi, le deux Novembre prochain, à dix heures de l'avant midi, et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

faire publier les annonces et affiches requises par la loi.

Chapitre XXXI.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Mr. Louis P. Prottier, forgeron, de la Cité des Trois-Rivières, pour l'établissement d'une manufacture de haches en cette Cité, une aide ou bonus au montant de deux mille cinq cents piastres, et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder au dit L. P. Prottier une exemption de taxes municipales pendant dix ans, sur la dite manufacture.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'établissement de la dite manufacture de haches ce qui accroîterait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité et sa mise en opération immédiate, il est avantageux d'accorder au dit L. P. Prottier, un bonus au montant de deux mille cinq cents piastres et une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1.— Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra aux conditions et à l'époque ci-après établies, à Mr. L. P. Prottier, sous forme d'aide ou bonus la somme de deux mille cinq cents piastres et le dit Conseil accordera de plus au dit L. P. Prottier pendant l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier de Juillet dernier, (1888) une exemption des taxes et cotisations municipales (taxe de l'eau exceptés)

Donné à Mr.
L. P. Prottier.

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

exceptés) payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de la manufacture, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

- 1^o. - Monsieur Louis P. Pottier devra installer sa manufacture dans les bâtisses qui sont actuellement sa propriété, et situées sur le côté Sud-Ouest de la rue St-Roch en cette Cité.
- 2^o. - Il devra installer dans les dites bâtisses, des machineries et outillage de la valeur d'au moins deux mille piastres.
- 3^o. - La dite manufacture devra être mise en opération d'hui à la fin de la présente année (1888) et continuer ses opérations pendant dix années consécutives, et durant les cinq premières années quinze personnes au moins devront y être employées journellement (Fêtes et Dimanches exceptés) et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par ce Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture.

Sec. 2. — Le dit L. P. Pottier pour garantir l'exécution des conditions et des obligations ci-dessus mentionnées et le remboursement du dit bonus en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations, consentira en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une première hypothèque au montant de deux mille cinq cents piastres sur les terrains, bâtisses, machineries et outillage de la dite manufacture ainsi que sur la bâtisse en briques, à deux étages construite sur le même emplacement, pour les cinq premières années de la mise en opération de la dite manufacture, et fera aussi assurer contre les dommages du feu dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil, les bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises en faveur de la Corporation pour une égale somme de deux mille cinq cents piastres, la dite hypothèque et la dite assurance devant diminuer de cinq cents piastres par année à compter d'une année après la mise en opération de la dite manufacture, et dans le cas où le dit L. P. Pottier négligerait de faire assurer les dites bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises

comme

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

comme susdit, il sera loisible au dit Conseil d'effectuer la dite assurance aux frais et dépens du dit L. P. Pottier.

Sec. 3. — Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, l'outillage ou aucune partie d'icelui seraient détruits ou endommagés par le feu durant l'espace des dites cinq années, le dit L. P. Pottier devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, et la Corporation leur payera le montant qu'elle aura retiré des Compagnies d'Assurances pour pertes ou dommages causés aux dites bâtisses, machineries, outillage et fonds de marchandises, aussitôt que les dites bâtisses, machineries et outillage auront été reconstruits, réparés, remplacés et remis en aussi bon état qu'avant l'incendie; et à défaut par le dit L. P. Pottier de rebâtir ou réparer les dites bâtisses, machineries et outillage dans un espace de temps n'excédant pas six mois de la date de l'incendie, la somme retirée des compagnies d'assurances sera la propriété de la Corporation.

Sec. 4. — Le susdit bonus de deux mille cinq cents piastres sera payé au dit L. P. Pottier un mois après que la dite manufacture sera en pleine opération suivant les conditions ci-dessus mentionnées.

Sec. 5. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer au dit L. P. Pottier la susdite somme de deux mille cinq cents piastres, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de deux mille cinq cents piastres, lesquelles débentures seront négociées et vendues en la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux.

Sec. 6. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contreseing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et le sceau
de

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

de la dite Corporation; elles seront de la somme de cinquante piastres chacune, elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et de Novembre de chaque année, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an et elles seront payables dans pas moins de trente ans de leur date respective.

Sec. 7. — Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire et contresignés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie, que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 8. — Toutes les dispositions de la Sec. 86 de l'Acte de la Législature de Québec 40 Vict. Cap. 51 établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée en vertu de la Sec. 88 du dit Acte, et le paiement semi-annuel de l'intérêt sur la dite dette, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Adoptées.

3^e Motion Règlement du Drainage.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 32, Règlement concernant les égouts et l'émission de débentures pour les dits égouts", soit lu, passé et adopté.

Chapitre XXXII.

Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits égouts.

Attendu que par l'Acte de la Législature des

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

de Québec 51-52, Vict. Chap. 80. Sec. 9. le Conseil de la Cité des Trois-Rivières peut ordonner de sa propre initiative, la construction d'égouts sur la partie non canalisée de la rue du Platon et sur cette partie de la rue du Fleuve qui s'étend entre la dite rue du Platon et la rue René, et que par des requêtes présentées à ce Conseil, le dix-huit Juin, le treize Août, le seize Août et le dix-sept Septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, le nombre voulu par la loi des propriétaires des parties de rues suivantes, savoir: de cette partie de la rue Royale qui s'étend depuis la rue Julie jusqu'à la rue St. George, de cette partie de la rue St. George qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue du Fleuve, de cette partie de la rue Bonaventure qui s'étend depuis la rue L'Evêque jusqu'à la rue Notre-Dame, de cette partie de la rue des Forges, qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue Hart, de cette partie de la rue Alexandre depuis la propriété de la Banque de Québec jusqu'à la rue Notre-Dame, de la rue Hart et de la rue Badaup ont demandé la construction d'égouts pour égouter ces parties de rues; et attendu que les travaux de construction des dits égouts sont déjà commencés et qu'il est nécessaire de passer un règlement aux fins de la construction et du parachèvement des dits égouts et de l'émission de débentures pour en payer le coût;

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:
 Sec. 1.— Des égouts seront construits et parachévés, en la dite Cité, conformément aux plans et devis préparés par le Sieur P. G. Berlinguet, architecte et ingénieur civil, à la demande de ce Conseil, lequel plan porte la date du quatorzième jour de Mars, mil huit cent quatre-vingt-sept, dans les rues et parties de rues suivantes, savoir: dans cette partie de la rue Royale qui s'étend depuis la rue Julie jusqu'à la rue St. George, dans cette partie
 de

Lundi le 1^{er} Octobre 1888.

de la rue St. George, qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue du Fleuve, dans cette partie de la rue Bonaventure qui s'étend depuis la rue L'Évêque jusqu'à la rue Notre-Dame, dans cette partie de la rue des Forges, qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue Hart, dans cette partie de la rue Alexandre depuis la propriété de la Banque de Québec jusqu'à la rue Notre-Dame, dans la rue Hart et dans la rue Badeau; et les travaux déjà commencés par l'ordre de ce Conseil pour la construction des dits égouts seront terminés et parachevés conformément aux dits plan et devis et aux modifications qui pourraient y être apportées.

Sec. 2. — Les dits égouts seront sous le contrôle du Comité des Chemins de ce Conseil et sous la surveillance de l'Inspecteur-de-Ville de la dite Cité.

Sec. 3. — Le dit Inspecteur-de-Ville déterminera de quelle manière les propriétaires connecteront les tuyaux ou canaux d'égouts de leurs maisons, bâtisses et privés avec les égouts construits ou à être construits en vertu du présent règlement et le nombre de connexions qui seront faites; et nul n'aura le droit de faire aucune telle connexion à moins d'en avoir obtenu la permission, par écrit, du dit Inspecteur-de-Ville, et toute telle connexion se fera sous sa surveillance ou sous celle d'une personne commise par lui à cette fin.

Sec. 4. — Aussitôt après le complètement des travaux de construction des dits égouts, le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil préparera un état du coût exact d'iceux; et une taxe spéciale et annuelle égale à cinq pour cent d'intérêt et un pour cent d'amortissement sur le dit montant est par le présent imposée et sera prélevée sur les propriétaires de tous biens-fonds situés sur les dites parties des dites rues et répartie entre chaque propriétaire suivant la valeur de sa propriété, d'après le rôle d'évaluation de la dite Cité.

Sec. 5. — La dite taxe spéciale sera payable le premier de Juillet de chaque année et sera prélevée de la même manière

que

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

que toutes les autres taxes.

Sec. 6. — Les sections six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf du Chapitre vingt-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Égouts et l'émission de débentures pour les dits égouts," s'appliqueront au présent règlement et seront considérées comme en faisant partie.

Sec. 7. — Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 8. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

4^e Motion

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Martel,

Que la rue récemment ouverte à la profondeur de la rue St. Paul, porte le nom de rue "St. Ursule."

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par P. B. Vanasse Ecuyer à la Corporation de cette Cité, d'un terrain nécessaire au prolongement de l'Avenue Laviolette, et ce aux conditions mentionnées au projet du dit acte lu en Conseil ce jour.

Adoptée sur division de 7 pour, et 1 contre, savoir:

Pour: — Mr. Mr. Edm^d. Gélinas, Bellefeuille, Gauthier, Couin, Cooke, Brunelle et Houliston;

Contre: — Mr. Bournival.

6^e Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas,

Acte de cession de terrain par le Séminaire des Rivières à la Corporation.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

autorisé à signer un acte de cession par le Séminaire de St Joseph des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de l'avenue Lavolette, et ce aux conditions du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

7^e Motion
Protêt contre Mr. Lesprouhon et Mr. Alex. Bremner.

Proposé par Mr. Edmond Gélinas,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de déclaration et notification par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à et contre George Lesprouhon et Alex. Bremner lequel acte a été lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

8^e Motion
Acte de vente par Mademoiselle Emma Hart à la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Gouin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mademoiselle Emma Hart à la Corporation de cette Cité, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Champlain, et ce aux conditions mentionnées au projet du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

9^e Motion
Acte de quittance en faveur de Mr. Henry E. Hart.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Cooke,

Que Mr. le Pro-Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Henry E. Hart suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, N. P., qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

10^e Motion
Exemption de taxes, en faveur des Révérends de la Providence, rappelée.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Mettre et secondée par Mr. l'Échevin Carignan passée à une séance de ce Conseil en date du vingt-six Décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, et accordant les conclusions de la

la

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

la requête des Révérendes Sœurs de la Providence,
soit rappelée et annulée.

Adoptée.

11^e Motion
Comité Spécial concer-
nant l'établissement d'un
parc public.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Frs. Leclinas,

Qu'un Comité composé de Messrs.
J. E. Héty, Ls. Brunelle & Alex. Houliston, avec
Mr. Warnecke soit chargé de visiter sur le Côteau
St. Louis, le terrain de Mr. P. B. Vanasse qui peut
être nécessaire pour en faire un parc public, d'en
faire mesurer une certaine étendue, de s'assurer du
prix par arpent qu'il faudra payer pour se le pro-
curer, et de faire rapport à ce Conseil en diligence.

Adoptée.

12^e Motion
Expropriation d'un ter-
rain appartenant aux
Hérit^{rs} de feu M. Caron.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Frs. Leclinas,

Que la partie de propriété appartenant
aux Hérit^{rs} Michel Caron et nécessaire pour l'élargis-
sment de la rue des Forges, soit expropriée par ce
Conseil, et que Mr. Antoine Maineau, soit l'ar-
bitre de la Corporation. Les dits héritiers Caron devant
être requis suivant la loi d'avoir à nommer un ar-
bitre qui devra conjointement avec celui de la Cor-
poration faire l'estimation de la dite partie de propri-
été, pourvu toujours que le dit Conseil refuse
l'arbitrage s'il le trouve trop élevé.

Adoptée.

13^e Motion
Adresse à L'Hon^{ble} H. B.
Malhiot.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que l'adresse suivante soit pré-
sentée par les membres de ce Conseil à L'Honorable
Henri Léodéon Malhiot récemment nommé Juge
de la Cour Supérieure.

Adoptée.

A

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888

A L'Honorable Henri Gideon Malhiot
Juge de la Cour Supérieure.

Monsieur,

Permettez aux membres du Conseil de cette ville de vous présenter leurs plus cordiales félicitations à l'occasion de votre nomination comme Juge de la Cour Supérieure pour cette Province. La position que vous avez occupée dans les affaires publiques, votre longue expérience et votre connaissance des lois vous avaient créé des titres indiscutables à la haute charge à laquelle vous venez d'être appelé.

Aussi votre nomination a-t-elle été accueillie par tous vos concitoyens avec les sentiments d'une vive satisfaction. Elle est un hommage au mérite en même temps qu'un honneur rendu à la ville dans la personne de son premier Magistrat.

Si, cependant votre élévation sur le Banc Judiciaire nous a réjoui, elle n'a pas été sans nous causer de vifs regrets à la pensée qu'elle vous oblige d'abandonner le fauteuil civique que vous avez toujours occupé si dignement. En effet, votre habile et prudente direction, votre impartialité et votre esprit de justice, inspiraient la confiance et nous étaients d'un secours précieux dans nos délibérations. Votre zèle et votre vigilance pour la bonne administration de la chose publique par la pratique d'une économie bien entendue, vos efforts constants pour le développement des intérêts commerciaux de la cité par le moyen d'établissements industriels et manufacturiers, étaient vraiment dignes d'éloges et vous avaient acquis la reconnaissance des citoyens. Il serait trop long de rappeler dans un cadre aussi restreint les importants services que vous avez rendus. Qu'il nous suffise de dire que vos concitoyens ne sauraient les oublier et qu'ils les avaient déjà appréciés en vous élisant à l'unanimité Maire de cette ville aux élections municipales de 1887.

Aussi,

Lundi, le 1^{er} Octobre 1888.

Aussi, le disons-nous en toute franchise, est-ce avec regret que nous nous voyons contraints d'être privés à l'avenir de vos services comme Maire. Mais, puisque les circonstances nous imposent ce sacrifice il ne nous reste qu'un devoir à remplir, celui de vous exprimer en notre nom et au nom de ceux que nous représentons notre sincère reconnaissance pour le dévouement dont vous avez toujours fait preuve envers la Cité.

Nous associons aussi dans ce sentiment de gratitude Madame Malhiot, qui a su avec tant de distinction, faire les honneurs de la haute position que vous occupiez.

Veillez maintenant, Monsieur le Juge, agréer avec nos félicitations nos meilleurs souhaits de bonheur pour vous et votre famille.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 1^{er} Octobre 1888.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le huit d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

Th. Desaulniers.

Sec. Prés.

J. E. Hétiu
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
8 Octobre 1888.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Monsieur le Pro-Maire J. E. Hétiu, Sec.,
Messieurs les Echevins P. Bournival,

L. Brunelle,
R. S. Cooke,

J. G.

Lundi, le 8 Octobre 1888.

J. G. Gauthier,
 Edm^d. Gélinas,
 Frs. Gélinas,
 P. W. Guin,
 Alex. Houliston,
 P. W. Martel,
 P. B. Vanasse.

Lettre de
 J. B. Badaud, *Com. M. D.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Lue une lettre de J. B. Badaud, *Com. M. D.*, médecin, Officier de
 Santé, concernant la salubrité publique.
 Référé au Comité de Santé.

Rapport du
 Comité des Finances.

Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
 port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et
 il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les
 paie-listes suivantes:

Département de l'Hôtel-de-Ville,	✓	26	64
" la Police,	✓	"	25
" du Feu,	✓	32	"
" des Chemins,	✓	186	65
" des Marchés,	✓	2	02
Drainage,	✓	245	12
Ponts St ^e Maurice,	✓	62	15
Carré Champlain,	✓	25	"
" La Pisse,	✓	1	60
Station de Police et du Feu,	✓	1	85
Intérêt & Commission,	✓	1	20
Dépenses Contingentes,	✓	6	60
Divers Comptes,	✓	29	97
	✓	621	05

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Président,
 R. S. Cooke,
 L. Brunelle,
 P. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 8 Octobre 1888.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité Spécial, concernant un parc public projeté.

Rapport:

Le Comité Spécial nommé par ce Conseil à sa séance du premier Octobre courant, pour visiter le terrain de Mr. P. B. Vanasse, situé sur le Côteau St. Louis en cette Cité, dans le but de convertir cet endroit en un lieu de promenade publique, a l'honneur de faire rapport que dans son opinion, l'endroit ne peut être mieux choisi sous tous les rapports et est d'une grandeur suffisante pour rencontrer les besoins de la Cité d'ici à un grand nombre d'années.

Que si le propriétaire Mr. P. B. Vanasse voulait céder trente arpents en superficie de ce terrain à un prix modéré, Votre Comité dans ce cas, suggérerait l'achat du dit terrain comme étant une chose très utile et presque indispensable sous le rapport de la salubrité publique.

Respectueusement soumis,

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 8 Oct. 1888.

(Signé) Alex. Houliston,
L. Brunelle.

Référée aux Comités Permanents.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, nommés pour évaluer la partie de propriété appartenant aux Hérit^{rs} M. Caron et nécessaire à l'élargissement de la rue "Des Forges".

2^{ème} Motion
Expropriation de terrain des Hérit^{rs} M. Caron.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que le rapport des arbitres Messieurs Ant. Marineau et P. O. Verrette concernant l'expropriation d'une partie de propriété appartenant aux Héritiers Michel Caron et nécessaire à l'élargissement de

Lundi, le 8 Octobre 1888.

de la rue des Forges soit adoptée et que la somme de deux mille cinq cents piastres mentionnée au dit rapport comme valeur de la dite partie de propriété ne soit payée qu'après les appropriations du mois de Juillet prochain.

Poursuite par Mr.
N. L. Denoncourt.

Ajournement.

Adoptée.
Le Secrétaire-Président informe le Conseil qu'une poursuite a été intentée contre la Corporation de cette Cité par Mr. N. L. Denoncourt, Avocat, en recouvrement d'honoraires.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-deux d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

L. Descaulniers,
Sec.-Prés.

J. E. Hétté
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
22 Octobre 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

J. E. Hétté, Ecrs.
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
A. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Frs. Gélinas,
P. W. Gouin,
A. Houlston,
P. N. Martel,
P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Emile Sigris.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Emile Sigris, demandant un bonus
et

Lundi, le 22 Octobre 1888.

et une exemption de taxes pour lui permettre d'établir une brasserie en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. D. E. Frigon.

Requête de Mr. D. E. Frigon, demandant que la somme de neuf cent vingt-trois piastres et trente-huit centimes et demi retenue illégalement par la Corporation de cette Cité, pour intérêt sur obligation, etc., lui soit remboursée.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Robert Kiernan

Requête de Mr. Robert Kiernan & al., demandant qu'un réverbère soit placé au coin des rues Des Champs et Bonnacourt.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête du
Rév. J. H. Jenkins.

Requête du Rév. J. H. Jenkins, demandant que le montant payé par la Corporation de cette Cité, dans le courant de Juin dernier, pour frais d'inhumation d'un nommé Joseph Maddison, ne soit pas réclamé des héritiers du défunt.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. C. Aimé Gauthier.

Requête de Mr. C. Aimé Gauthier, demandant que la taxe pour tenir un patinoir à roulette soit diminuée.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
L'Hon. Arthur Purcotte.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de L'Honorable Arthur Purcotte, concernant le remboursement de la dette de la Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.

Lettre de
A. E. Gervais, Ecr., Avocat.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au Conseil, d'une lettre de A. E. Gervais, Ecr., Avocat, au sujet de l'obligation de Mr. Joseph Lamothé, en faveur de la Corporation des Trois-Rivières.

Référée aux Comités Permanents.

Offres réelles de
Mr. Joseph Lamothé.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'offres réelles faites à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à la requête de Mr. Joseph Lamothé, par P. O. Guillet Ecr. N. O.

Rapport.

Lundi, le 22 Octobre 1888

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	✓	29	11
" " " (Ent. & Répt.)	✓	242	40
" du Feu,	✓	30	75
" des Chemins,	✓	179	42
" " Marchés,	✓	3	01
" de l'Hôtel-de-Ville,	✓	12	64
" de l'Éclairage,	✓	27	60
" la Commune,	✓	39	04
" la Police,	✓	225	43
Drainage,	✓	1,819	—
Ponts St. Maurice,	✓	44	35
Intérêt & Commission,	✓	8	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,	✓	22	50
Papeteries & Impressions,	✓	29	40
Frais Legaux,	✓	15	15
Contingents,	✓	1	—
Salaires,	✓	229	17
Divers Comptes,	✓	473	79
	✓	3,432	51

Respectueusement soumis,
(signé) Alex. Couliston, Prés.
P. B. Vanasse,
R. S. Cooke,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Edmond Gélinas,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Proposé

Lundi, le 22 Octobre 1888.

2^e Motion
Acte de quittance
en faveur de Mr.
L. J. Beaudry.

Proposé par Mr. Ed. Gélinas,
Secondé par Mr. Guin,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un acte de Quittance par la
Corporation de cette Cité en faveur de Mr. L. Jé-
phirin Beaudry suivant le projet d'acte préparé
par P. L. Hubert Ecr., N.C., qui vient d'être lu
en Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de quittance
en faveur de Mr.
Odilon Comtois.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Gauthier,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un acte de quittance par la
Corporation de cette Cité en faveur de Mr. Odilon
Comtois, suivant le projet d'acte préparé par Petrus
Desilets Ecr., N.C., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de cession de
terrain par les Rév.^{es}
D^{mes} Ursulines.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Houliston,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un acte de cession par la Com-
munauté des Religieuses Ursulines des Trois Ri-
vières à la Corporation de la Cité des Trois Ri-
vières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la
rue St. François-Xavier, et ce aux conditions men-
tionnées au projet du dit acte lu en Conseil
ce jour.

Adoptée.

5^e Motion
Acte de vente par Mr.
Zéphirin Massicotte
à la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Ed. Gélinas,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Zé-
phirin Massicotte à la Corporation de la Cité des
Trois Rivières, d'une certaine lisière de terrain
nécessaire à l'élargissement de la rue Gélina, pour
le

Lundi, le 22 Octobre 1888.

le prix et la somme de quatre-vingt-seize piastres et vingt-neuf centims. courant.

6^e Motion
Actes de vente par Mr. O. G. Hamel à la Corporation.

Proposé par Mr. Fr. Gélinas,
Secondé par Mr. Gouin,
Référé aux Comités Permanents.
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. O. G. Hamel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Gélina, pour le prix et la somme de deux cent cinquante piastres courant.

7^e Motion
Mr. Ovide Rocheleau nommé Inspecteur des marchés, etc.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Fr. Gélinas,
Référé aux Comités Permanents.
Que Mr. Ovide Rocheleau soit nommé inspecteur des marchés et du pain, et assistant inspecteur des chemins; et soit chargé de voir à la protection des animaux, d'agir comme huissier de la Corporation en cette Cité, avec obligation de remplir & exécuter tous autres devoirs qu'il plaira à ce Conseil de lui imposer; et ce moyennant un salaire de trois cents piastres par année; la dite charge devant durer pendant le bon plaisir du Conseil.

Adoptée sur division suivante, savoir:

- | | |
|---------------------|------------------|
| Pour: | Contre: |
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Bournival, |
| Brubelle, | Edmond Gélinas, |
| Cooke, | Martel. |
| Gauthier, | |
| Fr. Gélinas, | |
| Gouin, | |
| Houlston, | |
| Nanasse, | |

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-neuf d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

The Député

J. E. Hébert
Maire.

Lundi, le 29 Octobre 1888.

Assemblée Régulière.
29 Octobre 1888.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Héty, Sec.
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- R. Bourhival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm. Gélinais,
- Olij. Houliston,
- P. N. Martel,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Ant. Ginctôt & al., demandant que le reverbère à gaz situé au coin des rues Royale et des Champs, soit placé au coin des rues Des Champs et Haut-Bou.

Requête de Mr. Ant. Ginctôt & al.

Référés aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. J. B. De Lorde.

Lue une lettre de Mr. J. B. De Lorde, concernant l'établissement d'une manufacture de tabac, en cette Cité.

Rapport de Mr. O. G. Hamel.

Lû un rapport de Mr. O. G. Hamel, Inspecteur de Ville, concernant l'élargissement de la rue Gélinais.

Rapport de Mr. Geo. C. Robb.

Lû un rapport de Mr. Geo. C. Robb, Ingénieur, concernant les bouilloires de l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Vanasse,

1^{ère} Motion

Deux Billets Promissoires
L'un de \$42,000.00
L'autre de \$15,000.00

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux billets promissoires dont l'un pour la somme de quarante-deux mille piastres pour

Lundi, le 29 Octobre 1888.

pour payer la dette de la Corporation de cette Cité au Gouvernement de la Province de Québec au Fonds d'Emprunt Municipal, et l'autre pour la somme de quinze mille piastres pour payer au dit Gouvernement la part due par les incendiés et leurs représentants légaux au dit Fonds d'Emprunt Municipal, les dits deux billets devant être faits payables à un mois de date.

Adoptée.

2^e Motion
Emission de débentures au montant de \$15,000.⁰⁰ — Dette au Fonds d'Emprunt Municipal.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Cooke,

Que des débentures payables à trente ans, au montant de quarante-cinq mille piastres et portant intérêt au taux de cinq pour cent soient préparées sous le plus court délai possible pour rencontrer et payer à son échéance le billet de quarante-deux mille piastres qui doit servir à payer au Gouvernement de la Province le montant dû par la Corporation de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal; les dites débentures devant être de la somme de mille piastres chacune.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de cession de terrain par les D^{mes} Ursulines à la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la Communauté des Religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St-François-Xavier, et ce aux conditions mentionnées au projet du dit acte lu en Conseil ce jour.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de vente par Mr. Zéphirin Massicotte à la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Zéphirin Massicotte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement

Lundi, le 29 Octobre 1888.

L'élargissement de la rue Bélina pour le prix et somme de quatre-vingt-seize piastres et vingt-neuf centins.

Adoptée.

5^e Motion
Acte de vente par
Mr. O. G. Hamel à
la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. O. G. Hamel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bélina, pour le prix et somme de deux cent cinquante piastres courant.

Adoptée.

6^e Motion
Nomination du
Pro-Maire.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. L'Échevin R. S. Cooke soit nommé Pro-Maire en remplacement de Mr. L'Échevin Hétu qui est devenu Maire ou la nomination de L'Hon^{ble} H. G. Malhiot à la charge de Juge de la Cour Supérieure.

Adoptée.

7^e Motion
Nomination de
Mr. Charles Page
comme Échevin.

Proposé par Mr. Edmond Bélina,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. Charles Page soit choisi et nommé Échevin pour le Quartier Notre-Dame en cette Cité, en remplacement de J. S. Hétu, Esq., qui est devenu Maire.

8^e Motion
Proposé par Mr. Bournival, en amendement,
Secondé par Mr. Martel,

Que Monsieur Pélésphore Lymburner soit nommé Échevin du Quartier Notre-Dame en remplacement de l'Échevin Hétu.

Rejetée sur division de 3 jours, et
6 contre, comme suit, savoir:

Pour: M. M. J. Bournival, P. H. Martel, P. B. Vanasse.

Contre:

Lundi le 29 Octobre 1888

Contre: M. M. Jos. Bellefeuille, P. Brunelle, R. S. Cooke, J. J. Lauthier, Edmond Gellinas et Alex. Kouliston.

La motion principale est alors mise aux voix et adoptée sur même division.

9^e Motion
Allocation à Messrs.
Isaïe Dupresne et
Thomas Roberts.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Vanasse,

Qu'une somme de deux cent cinquante piastres soit payée à Messrs. Isaïe Dupresne et Thomas Roberts en à compte sur celle de cinq cents piastres qui leur a été votée l'an dernier pour leur aider à tenir un bateau à vapeur sur le Saint Maurice.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le douze de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

L. H. Décaulniers.
Sec. Prés.

J. E. Hétiu
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 5 Novembre 1888.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, le cinq du courant, à sept heures et demi du soir, pour la réception des Ministres Provinciaux, la présentation d'une adresse à l'Ex-Maire L'Hon^{ble} M. G. Malhiot et la prestation de serment d'un nouvel échevin.

(Signé) J. E. Hétiu,
Maire.

Assemblée Spéciale.
5 Novembre 1888.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi

Lundi le 5 Novembre 1888.

demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Héty, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
J. Bournival,
L. Brunelle,
A. S. Cooke,
J. Z. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Fr. Gélinas,
P. A. Guin,
Oth. Houliston,
P. W. Martel,
Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

Prestation de serment
de Mr. l'Echevin Pagé.

Monsieur Charles Pagé, nommé Echevin pour le Quartier Notre-Dame, en remplacement de J. E. Héty Ecr., promu Maire, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Lecture d'une adresse
à L'Honble H. G. Malhiot.

Son Honneur le Maire quitte alors son siège et présente à L'Honorable H. G. Malhiot, ex-Maire, à l'occasion de sa nomination comme juge de la Cour Supérieure, l'adresse contenue au long, dans les procès-verbaux du Conseil en date du premier Octobre dernier.

Réponse de
L'Honble H. G. Malhiot.

L'Honorable Juge Malhiot fait alors la réponse suivante à la dite adresse:

Monsieur le Maire
et Messieurs les Echevins,

Je suis extrêmement honoré et touché tout à la fois, des félicitations que vous voulez bien m'adresser à l'occasion de ma nomination comme juge de la Cour Supérieure, nomination qui me force à mon grand regret, à me séparer
de

Lundi, le 5 Novembre 1888.

de ce Conseil, mais si quelque chose pouvait adoucir cette séparation, c'est la bienveillance des termes de votre adresse et l'assurance que vous me donnez, que les faibles efforts que j'ai pu faire dans l'intérêt de cette importante et intéressante Cité ont mérité votre approbation. De mon côté je n'ai qu'à me féliciter des bons procédés des membres du Conseil et de ses officiers à mon égard, ce qui m'a rendu ma tâche comme maire, non seulement facile, mais agréable, et si pendant mon terme d'office, nous avons pu faire quelque bien et faire réaliser quelques progrès à notre ville c'est à l'intelligence, à l'intégrité et au civisme des échevins que cela est dû. Il reste encore beaucoup à faire pour que la ville atteigne à la brillante position à laquelle elle est destinée, et je suis certain que vous serez à la hauteur de la tâche.

Je vous remercie des souhaits de bonheur que vous faites pour moi et pour ma famille.

Je vous remercie aussi, de la part de ma femme, pour les compliments que vous lui faites, elle y sera très sensible et elle a bien fait tout ce qu'elle a pu pour les mériter.

(Signé) H. G. Malhiot.

Et la séance est ensuite levée.

J. H. Desaulniers.
Sec.-Prés.

J. E. Hétiu
Maire.

Assemblée Régulière
12 Novembre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le douzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:
Son Honneur le Maire J. E. Hétiu, Ecu.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

P

Lundi, le 12 Novembre 1888.

P. Bournival,
L. Brunelle,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Fr. Gélinas,
P. A. Guoin,
Alb. Houlston,
Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

- Requête de La Cie du Chemin de Fer Pacifique Canadien. Les minutes de la dernière assemblée sont lues. Requête de La Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, demandant que le Conseil accepte le même montant pour taxes municipales et scolaires que cette Compagnie a payé l'an dernier. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. J. B. Rousseau Hal. Requête de Mr. J. B. Rousseau Hal., demandant l'élargissement de la rue St^e Julie. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Messrs. Viger & Larivière. Requête de Messieurs Viger & Larivière, demandant la pose d'un canal d'égout sous la traverse au coin des rues St^e Philippe et St^e Roch. Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Moïse Panneton. Requête de Mr. Moïse Panneton, demandant au Conseil de fixer le prix de vente d'un terrain appartenant à la Corporation. Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. L. P. Protier. Lue une lettre de Mr. L. P. Protier, informant le Conseil que sa manufacture de haches est en opération depuis le deux Novembre courant.
- Lettre de Messrs. G. P. Gélinas & Frères. Lue une lettre de Messieurs G. P. Gélinas & Frères, informant le Conseil que leur manufacture de pelles est en opération depuis le cinq Novembre courant.
- Rapport du Comité des Finances. Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui

Lundi, le 12 Novembre 1888.

qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	177	92
" " (Ent. & Répt.)	175	16
" des Chemins,	858	22
" des Marchés,	4	35
" de la Police,	5	45
" du Feu,	31	72
" de la Commune,	8	—
" de l'Hôtel-de-Ville,	7	55
" de l'Éclairage,	1	19
Drainage,	493	97
Rues sous Contrôle,	56	56
Carre Champlain,	25	25
Station de Police et du Feu,	20	08
Intérêt Escompte & Commission,	21,469	80
Frais Légaux,	88	75
Papeteries et Impressions,	—	90
Contingents,	42,483	79
Divers Comptes,	15	35
Atelier des Départements,	2	19
	65,926	20

Respectueusement soumis,

(Signé) Abt. Houlston, Président; L. Brunelle, P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Edmond Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de L. D. Paquin,

Rapport de L. D. Paquin sur les prétentions de M. Joseph Lamothe telles qu'exprimées dans son acte de protêt avec offres réelles à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, relativement au paiement d'une somme de \$1800.⁰⁰ due par le dit Lamothe à la Corporation.

Le 10 septembre 1858, Ira Craig Hart consentait devant

Lundi, le 12 Novembre 1888.

devant M^{re} J. E. Dumoulin & collègue, Notaires, une obligation à La Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour £450.0.0, équivalant à \$1800.⁰⁰ pour une égale somme à lui prêtée par cette dernière conformément à la 20^e Vict. ch.130, intitulée: "Acte pour venir en aide aux victimes du dernier incendie des Trois-Rivières en permettant un emprunt à même le fonds consolidé d'emprunt municipal pour les mettre en état de rebâtir leurs maisons & autres édifices détruits par cet incendie," avec hypothèque sur un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue du Platon, en cette cité -

Le 19 Août 1885 cette propriété était vendue par le Shérif de ce district à la poursuite de Dame Hannah Constance Hatton Hart dans une cause où cette dite Dame Hart était demanderesse contre Emile O. Hart, Défendeur & Delle Miriam Hadley, Piers-saisie pour la somme de \$3300.00 & adjugée à M. Joseph Lamothe -

Ordonnons que cette propriété avait été saisie & annoncée en vente sans aucune charge quelconque - Le jugement de distribution fait pour distribuer ces deniers reconnaît la légalité de la créance de La Corporation & la colloque pour la somme de \$1800.⁰⁰, plus \$324.⁰⁰ pour trois années d'intérêt -

M. Joseph Lamothe en se portant adjudicataire de cette propriété sous ces circonstances, & plus tard, savoir: par acte d'obligation consenti en faveur de La Corporation le 16 Décembre 1885 devant M^{re} Albert Purcotte, reconnaissant la légitimité de cette créance de La Corporation & s'obligeant de la lui payer le ou avant le 1^{er} Mai 1888, a-t-il acquis le droit de dire à La Corporation: cette somme de \$1800.⁰⁰ pour le paiement de laquelle je vous ai
consenti

Lundi, le 12 Novembre 1888.

consenti mon obligation, je ne suis pas tenu de vous la payer, parceque cet argent que vous avez prêté au dit Ira Craig Hart était de l'argent qui vous avait été avancé & fourni par le Gouvernement à même les fonds destinés aux dits incendiés & ayant acheté judiciairement la propriété sur laquelle reposait votre hypothèque vous devez me faire sur cette créance la même réduction que vous faites aux incendiés? En d'autres termes, M. Joseph Lamotte est-il le représentant légal du dit Ira Craig Hart quant à cette créance de La Corporation & a-t-il le droit de demander à bénéficier de la réduction qu'elle accorde sur les dettes dues par les incendiés comme le dit Ira Craig Hart pourrait le demander lui-même?

M. Joseph Lamotte n'est pas aux yeux de la loi le représentant légal de feu Ira Craig Hart. Il a acquis, non du dit Ira Craig Hart, mais de la Justice que les droits que le dit Hart ou ses représentants légaux avaient dans la propriété vendue, c'est-à-dire, le droit d'en jouir de l'hypothéquer & d'en disposer comme bon lui semblerait. Mais cette vente judiciaire n'a pas eu pour effet d'établir aucun lien de droit entre lui et le dit Craig Hart quant aux droits & obligations personnels du dit Craig Hart de la nature de la créance dont il s'agit maintenant vis-à-vis des créanciers de ce dernier.

D'ailleurs, M. Lamotte en payant le montant entier de l'obligation qu'il a consentie à La Corporation, laquelle a opéré novation de la dette due par le dit Ira Craig Hart, ne fera que payer, comme tous les autres adjudicataires ordinaires, que le prix de son adjudication.

Ainsi, sous le rapport légal, je crois que les prétentions de M. Lamotte telles qu'exprimées dans son protêt avec offres réelles signifié à La Corporation le 13 Octobre 1888 par acte devant

Lundi, le 12 Novembre 1888.

devant M^{re} P. O. Guillet, Ecr., notaire,
ne sont pas fondées.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 5 Novembre 1888.

(Signé) L. D. Paquin.

2^e Motion
Mr. l'Échevin Bellefeuille
nommé membre du Comité
des Finances.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,

Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. l'Échevin Bellefeuille fasse
partie du Comité des Finances et soit retranché
du Comité de la Commune.

Adoptée.

3^e Motion
Mr. l'Échevin Pagé
nommé membre de différents
Comités Permanents.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,

Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. l'Échevin Pagé fasse partie
des différents Comités de ce Conseil ci-après mentionnés,
savoir: les Comités de Santé, Police, Chemins, Éclairage
et Commune.

Adoptée.

4^e Motion
Quittance par la
Corporation des B. R.,
en faveur du Gouverne-
ment Provincial.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé
à signer en faveur du Gouvernement de la Province
de Québec une quittance générale et finale de toutes
reclamations quelconques que la Corporation de cette
Cité peut prétendre avoir contre le dit Gouver-
nement à n'importe quel titre que ce soit.

Adoptée.

5^e Motion
Quittance en faveur
de D^{me} V^{ve} H. Godby.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Louin,

Que Son Honneur le Maire soit au-
torisé à signer un acte de quittance par la Cor-
poration de cette Cité en faveur de D^{me} V^{ve} H. Godby,
suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr.,
N. P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Proposé.

Lundi le 12 Novembre 1888.

6^e Motion
Quittance en faveur
de Mr. Joseph Lamothe

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Gouin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. Joseph Lamothe, suivant le projet d'acte préparé par Albert Parcotte, Ecr., N.P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

7^e Motion
Quittance en faveur
de P. E. Normand, Ecr
et son épouse.

Proposé par Mr. Ars. Gélinas,

Secondé par Mr. Ed. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de P. E. Normand, Ecr, et Dame M. L. Alphonsine Giroux son épouse, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

8^e Motion
Quittance en faveur
de M^{lle} Katherine Clair

Proposé par Mr. Ars. Gélinas,

Secondé par Mr. Ed. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Demoiselle Katherine Clair, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N.P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

9^e Motion
Quittance en faveur
de Mr. G. B. R. Dupresne

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Gouin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. G. B. R. Dupresne, suivant le projet d'acte préparé par P. L. Hubert Ecr., N.P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

10^e Motion
Quittance en faveur
de Mr. L. V. Branches-
montagne.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Gouin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé

à

Lundi, le 12 Novembre 1888.

à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. C. P. Franchemontagne, suivant le projet d'acte préparé par Rupert G. Labarre, Sec. N. C. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Goyin,
Secondé par Mr. Frs. Scélinas.

Que l'eau de l'Acqueduc de cette Cité soit conduite avec un tuyau en fer de un pouce de diamètre jusqu'à la résidence de Mr. Adolphe Coulet sur la rue Notre-Dame à la condition que le dit Adolphe Coulet passe avec ce Conseil un acte de marché par lequel il s'obligera de payer annuellement à la Corporation de cette Cité, pour tarif de l'eau la somme d'au moins quinze piastres.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-neuf de Novembre courant, à sept heures et demi du soir.

*
Th. Desaulniers

Sec. Prés.

J. E. Héty
Maire.

Assemblée Régulière.
19 Novembre 1888.

On a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Héty, Sec.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
R. Boumival

L.

Lundi, le 19 Novembre 1888.

L. Brunelle,
R. S. Books,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Frs. Gélinas,
O. W. Guin,
Alep. Houliston,
Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. by Lyburner & al

Requête de Mr. Cyriac Lyburner & al, demandant que le trottoir sur la rue St. Maurice soit entretenu durant la saison d'hiver.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Harry Buckley & al

Requête de Mr. Harry Buckley & al, demandant au Conseil d'abolir la taxe de dix piastres imposée aux commerçants de bois de chauffage.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Dominique Pleau & al

Requête de Mr. Dominique Pleau & al, demandant que le Conseil empêche que les boîtes servant au commerce de poisson, pendant la saison d'hiver, soient placées en face du Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

1^{ère} Motion
Désignation de la
rue St. Beccile.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que la rue nouvelle qui a été ouverte sur le terrain des Dames Ursulines des Trois-Rivières, à la profondeur Sud-Ouest des Emplacements de la puelle St. Paul en cette Cité, soit connue et désignée sous le nom de Rue St. Beccile.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Quittance en faveur
de Mr. A. M. Books

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance
par

Lundi, le 3 Décembre 1888.

par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. A. M. Cooke, suivant le projet d'acte préparé par P. L. Hubert, Ecr., N. P. qui vient d'être lu en Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trois Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

L. Théo Décaubiers
Sec.-Prés.

J. E. Hétiu
Maire.

Assemblée Régulière.
3 Décembre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le troisième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hétiu, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. Z. Gauthier,
Edm^d. Gélinas,
Fr. Gélinas,
P. A. Guin,
Alep. Houliston,
Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Ephrem Rivard, demandant que la taxe comme locataire au numéro 136 rue St. Roch, qui lui est chargée, soit déduite de son compte, où qu'il a acheté cette propriété au mois de Mai dernier.

Requête de
Mr. Ephrem Rivard.

Lundi, le 3 Décembre 1888.

Requête de Mr. W. H. Bailey, demandant que la taxe sur son loyer soit corrigée au Rôle de Perception.

Requête de Madame F. M. Dénéchaud, Secrétaire de l'Association des Dames Charitables, demandant l'usage de la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour y tenir un Bazar au bénéfice de l'Hôpital.

Accordée pour l'espace de quinze jours au prix de quinze piastres.

Rapport du Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	115	55
" " " (Ent. & Répt.)	192	47
" " la Commune,	46	08
" " l'Eclairage,	6	—
" " la Police,	225	43
" " l'Hôtel-de-Ville,	3	55
" " du Feu,	16	11
" " des Marchés,	6	47
" " Chemins,	150	22
Drainage,	17	63
Ponts St. Maurice,	25	—
Barré Champlain,	8	33
Rues sous Contrôle,	34	88
Atelier des Départements,	3	70
Tapeteries & Impressions,	19	10
Intérêt & Commission,	175	—
Contingents,	411	85
Frais Légaux,	30	40
Salaires,	229	17
Divers Comptes,	224	87
	1,941	81

Respectueusement

Lundi, le 3 Décembre 1888.

Respectueusement soumis,
 (Signé) P. B. Vanasse,
 R. S. Cooke,
 Joseph Bellefeuille,
 Louis Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Gorin,
 Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 Mr. Louis Hamel,
 Chef de Police.

Lu en rapport de Mr. Louis Hamel, Chef de Police,
 informant le Conseil que deux bornes-fontaines, situées,
 l'une sur la rue St. Roch et l'autre sur la rue Notre-
 Dame sont en mauvais état; et demandant que certaines
 réparations soient faites à la Station de Police et du
 feu.

Rapport du
 Surintendant du Feu.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous informer que la
 brigade du feu a été appelée à un feu dans la
 rue Hertel le 27 du mois dernier à 2 1/2 heures du
 matin.

Lorsqu'ils sont arrivés sur le théâtre de
 l'incendie, la bâtisse était complètement enflam-
 mée; grâce à leur énergie ils ont réussi à abattre
 le feu en très peu de temps, la pression était bonne
 et à 4 1/2 heures O. M. la brigade était de retour à
 la Station, et les appareils n'ayant subi aucun
 dommage; l'origine du feu est inconnu. Je recom-
 manderais qu'une (hose) boyau de 13 pds. de lon-
 gueur, 2. pouces de diamètre avec pipe et jet de 3/8
 ainsi que 2. Siamoi (Y) fussent fournis immédia-
 tement pour éviter que l'on soit obligé d'étendre
 deux longueurs de hose au lieu d'une.

Très respectueusement soumis,
 (Signé) O. G. Hamel
 Surintendant du feu.

Hôtel-de-Ville,
 Trois-Rivières, 3 Décembre 1888.

Rapport:

Lundi, le 3 Décembre 1888.

Rapport du Rapport:
Surintendant de l'Acqueduc.

J'ai l'honneur de vous faire rapport dans lequel l'état se trouve les borne-fontaines à l'exception d'une sont dans un bon état et fonctionnent très bien, quant à la borne-fontaine dont je vous fais mention, je crois devoir vous dire de ne pas trop vous alarmer car les moyens qu'on prendra en temps d'incendie si cela arrive seront tout aussi bien que si l'on avait usage de cette borne-fontaine en question; de plus, je m'efforcerai de la réparer au plus tôt, car si votre honorable Conseil veut bien me tenir compte du temps que l'on a eu depuis l'époque où cette borne-fontaine a fait défaut il constatera qu'il était impossible de faire cet ouvrage.

Très respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 3 Décembre 1888.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Brunelle,

2^e Motion
Demande au Gouvernement Provincial, de la remise au Conseil, des débentures du Chemin de Fer du Nord, au montant de \$50,000.-%.

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a le vingt-deux Septembre mil huit cent soixante-et-dix passé un règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice au montant de cent mille piastres et à émettre des Débentures pour icelles, lequel règlement a été approuvé par les électeurs municipaux de la dite Cité, le dix-sept Octobre mil huit cent soixante-et-dix,

Attendu que cinquante mille piastres des dites débentures ont été livrées au Gouvernement de la Province de Québec le vingt-sept Janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf,

Attendu que le dit Gouvernement ne peut remplir ses obligations envers le dit Conseil de la Cité

Lundi, le 3 Décembre 1888.

Cité des Trois-Rivières au sujet des dites débentures,

Qu'il soit résolu que ce Conseil demande au Gouvernement la remise des dites débentures au montant de cinquante mille piastres, et de plus une quittance complète et décharge des obligations qu'il peut avoir contractées envers le dit Gouvernement au sujet de la dite somme de cent mille piastres.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de cession par L'Hon^{ble} H. G. Malhiot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St^e Louise, et ce aux conditions du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gauthier,

Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de Vente par Dame Veuve Michely Baron, esqualité, Codefroi Baron et Dame James Malone à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, et ce aux conditions du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gauthier,

Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de Vente par Mr. Wilfrid Durocher à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de

3^e Motion
Acte de cession par
L'Hon^{ble} H. G. Malhiot
à la Corporation.

4^e Motion
Acte de vente de ter-
rain, par les H^{on}bl^{es} M^{rs}.
Baron à la Corporation.

5^e Motion
Acte de vente par
Mr. Wilfrid Durocher
à la Corporation.

Lundi, le 3 Décembre 1888.

de la rue Plaisante, et ce aux conditions du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

6^e Motion
Acte de vente par
Mr. J. B. M^{re} Leod
à la Corporation.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. J. B. M^{re} Leod à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St^e Louise, et ce aux conditions du dit acte lû en Conseil ce jour.

Adoptée.

7^e Motion
Réduction de taxes
en faveur de Mr. Ephrem
Rivard, et de Mr.
W. H. Bailey.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Ars. Sélinas,

Que le paiement de la taxe chargée à Mr. Ephrem Rivard aux rôles de cotisations et perceptions comme locataire ne soit pas exigée de lui, pourvu qu'il paye la taxe chargée au nom de Pierre Manseau sur la propriété du dit Ephrem Rivard; et que le Secrétaire-Trésorier de la Corporation de cette Cité fasse payer à Mr. W. H. Bailey, une taxe comme locataire, payant un loyer annuel de cent vingt piastres, et non pour le montant porté aux dits rôles.

Adoptée.

8^e Motion
Admission de Joseph
Vermette à l'asile des
aliénés.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une demande d'admission à l'asile des Aliénés de St^e Jean de Dieu, Longue Pointe, pour un malade du nom de Joseph Vermette de cette Cité.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix Décembre courant, à sept heures et demi plus soir.

J. H. Désautels
Sec. Prés.

J. E. Hébert
Maire.

Lundi, le 10 Décembre 1888.

Assemblée Régulière.
10 Décembre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dixième jour de Décembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Héty, Ecu.,
Messieurs les Echevins P. Bournival,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

Edm^d. Gélinas,

Frs. Gélinas,

Abel. Houlston,

P. W. Martel,

Chs. Pagé,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. J. Ulric Dupresne & al.

Requête de Mr. J. Ulric Dupresne & al., demandant au Conseil de continuer à faire entretenir leurs trottoirs.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Urbain Gélinas.

Requête de Mr. Urbain Gélinas, demandant du délai pour le paiement de ses taxes, celles de son épouse et de son fils.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. D. E. Frigon.

Requête de Mr. D. E. Frigon, demandant au Conseil de faire droit à sa réclamation en date du 12 Octobre dernier.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport de
l'Inspecteur des Marchés.

Rapport:

Le soussigné, Inspecteur des Marchés, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil, que les cheminées du Marché-aux-Denrées sont trop basses, et par ce fait, le vent qui raffale dessus la couverture du dit

dit

Lundi, le 10 Décembre 1888.

dit Marché s'introduit dans les cheminées et reboule la fumée à l'intérieur des magasins et des Étaux des bouchers, ce qui est une grande nuisance pour les locataires de ces magasins et de ces étaux de bouchers, ainsi que des public en général.

Je suggère donc à Votre Conseil de faire élever ces cheminées jusqu'au dessus de la couverture.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 10 Déc. '88.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rocheleau,
surveillant des Marchés.

Référé au Comité des Marchés.

Motion pour constitution d'un nouveau procureur.

Le secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une motion pour constitution d'un nouveau procureur dans la cause de J. C. Langelier Ecr., contre La Corporation de cette Cité.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Cooke,

Messrs. Casgrain, Angers et Laverie nommés procureurs de la Corporation.

Que Messieurs Casgrain, Angers et Laverie soient nommés procureurs de la Corporation de cette Cité dans une cause de J. C. Langelier contre la Corporation de cette Cité, en remplacement de L'Honble J. C. Bossé juge de la Cour du Banc de la Reine.

Adoptée.

2^{ème} Motion

Proposé par Mr. Coulston,
Secondé par Mr. Cooke,

Billets Promissaires.
de \$40,000.00/100
et de \$4,040.00/100

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux billets promissaires, dont l'un, de quarante mille neuf cents piastres, à quinze jours de cette date, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant et l'autre de sept mille quarante piastres à un mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet de huit mille piastres, ces deux billets étant pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

Proposé.

Lundi, le 10 Décembre 1888.

5^e Motion
 Taxes municipales et scolaires
 de la C^{ie} du Chem. de Fer Pa-
 cifique Canadien, réduites.

Proposé par Mr. H. Gélinas,
 Secondé par Mr. Brunelle,
 Que le Secrétaire-Trésorier de ce Con-
 seil soit autorisé à accepter de la Compagnie
 du Chemin de Fer Pacifique Canadien le même
 montant pour taxes municipales et scolaires de l'année
 courante que la dite Compagnie a payé l'année
 dernière, à la condition expresse que la susdite Com-
 pagnie paie le montant qu'elle doit à la Corpo-
 ration de cette Cité pour loyer de terrain dans
 la Commune et qu'elle soit priée de faire placer
 une barrière près de la ligne du chemin de fer
 sur la rue Bonaventure et qu'elle fasse la no-
 mination d'un homme de police pour la gare en
 cette Cité.

Ajournement.

Adoptée.
 Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le
 vingt-quatre Décembre courant, à sept heures et
 demi du soir.

J. Desautels,
 Sect. Prés.

J. E. Hétié,
 Maire.

Assemblée Régulière.
 24 Décembre 1888.

À une assemblée régulière du Conseil
 de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-
 de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-quatri-
 ème jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur,
 mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et
 demi du soir, en la manière et suivant les forma-
 lités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hétié, Ecurier,
 Messieurs les Echevins L. Brunelle,
 R. S. Cooke,
 J. G. Gauthier,
 H. Gélinas,

A.

Lundi, le 24 Décembre 1888.

A. Houlston,
P. N. Martel,
L. Pagé,
P. B. Vanasse.

Requête de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, demandant que le Conseil fasse certains amendements au règlement Chapitre 46, passé et adopté par ce Conseil, le vingt-et-un Septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. Chevalier & Godin, demandant d'être exemptés de l'entretien de la rue St. François-Xavier, pendant la présente saison d'hiver.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. J. E. Baribeau, demandant que le Rôle de Perception soit corrigé, quant au montant de son loyer.

Accordée.

Requête de Mr. G. Gauthier & al., demandant que cette partie de la rue Des Forges, comprise entre les rues Hart et Royale, soit prise sous le contrôle de la Corporation, pour son entretien, pendant les saisons d'hiver et d'été.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. Gerald E. Hart, concernant les Débitures, au montant de soixante-quinze mille cinq cents piastres, émises par la Corporation de cette Cité.

Lettre de Mr. George Degagné, réclamant des dommages pour retard causé au parachèvement de son contrat.

Lettre de Mr. R. Smardon, informant le Conseil que sa manufacture de chaussures est en opération depuis le dix-neuf Décembre courant.

Lettre de Mr. Jos. A. Defoy, Assistant Procureur-général, accusant réception d'une lettre du Secrétaire-Trésorier et copie d'une résolution du Conseil de cette Cité, au sujet de Débitures au montant de cinquante mille piastres.

Lettre de Mr. G. Létu, artiste, demandant au Conseil

Lundi, le 24 Décembre 1888

Rapport du
Comité des Finances.

Conseil certaines informations au sujet de l'établissement d'une manufacture de porcelaine en cette Cité.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Rép.)	190	87
" " " (Construction)	64	22
" " la Commune,	23	08
" " la Santé,	6	25
" " la Police,	255	33
" " l'Éclairage,	7	24
" " l'Hôtel-de-Ville,	7	13
" des Chemins,	498	46
" " Marchés,	14	80
Drainage,	9	64
Ponts St. Maurice,	25	00
Rues sous Contrôle,	67	65
Stations de Police,	5	00
Salaires,	229	17
Contingents,	126	00
Divers Comptes,	26	70
Département du Feu,	41	01
	1597	55

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
O. B. Vanasse,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Edmond Gélinas,
Que le rapport du Comité
des

Lundi, le 24 Décembre 1888.

des Finances soit adoptés.

Adoptés.

2^e Motion
Comité Spécial, con-
cernant la vente de
débentures.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire et Monsieur
l'Échevin Houliston soient autorisés à se rendre à Montréal
pour livrer à la Compagnie d'Assurance La
Citoyenne les débentures de cette Cité que la dite com-
pagnie a achetées, et aussi de voir Messieurs Heney &
Lacroix, Delorde et Létu afin de connaître leurs condi-
tions concernant l'établissement de manufactures en cette
Cité.

Adoptée.

3^e Motion
Intérêt sur débentures,
payable à la Ban-
que des Marchands.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Houliston,

Que l'endroit où seront payables le
capital et les intérêts des débentures émises pour le paie-
ment de la dette au fonds d'emprunt municipal et des
bonus à Messieurs A. Smardon, L. P. Protteier, Gélinas & frère
et des travaux de drainage soit "La Banque des Marchands
du Canada", en la Cité de Montréal, au lieu du bureau
du Secrétaire-Trésorier, en la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps
et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le
Chapitre quarante-six des règlements de ce Conseil, passé
le vingt-et-unième jour de Septembre mil huit cent quatre-
vingt-cinq, et intitulé: "Règlement pour autoriser le Con-
seil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions
dans la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent des Bas-
ses Laurentides et du Saguenay", et à émettre des débentures
pour icelles" soit amendé.

En Conseil, ce 24 Décembre 1888.

(Signé) Louis Brunelle.

Avis.

Lundi, le 24 Décembre 1888.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Gauthier.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre sept des réglemens de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne les rues sous Contrôle.

En Conseil, ce 24 Décembre 1888.

(Signé) Zép. Gauthier.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le sept Janvier prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Desaulniers,
Sec. Prés.

J. E. Kéte,
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois Rivières, 28 Décembre 1888.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, le vingt-huit du courant, à quatre heures de l'après-midi, concernant les bonus de C. P. Hélinas & Frère, L. P. Pottier, et pour affaires ordinaires.

(Signé) R. S. Cooke,
Pro-Maire.

Assemblée Spéciale
28 Décembre 1888.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur le Pro-Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-huitième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur

Vendredi, le 28 Décembre 1888.

Monsieur le Pro-Maire R. S. Cooke, Ecrs,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
L. Brunelle,
Edm^d. Lelinas,
Fr^s. Lelinas,
P. A. Louin,
Alex. Houliston,
Chs. Page,
P. B. Vanasse.

Requête de Mr. J. Reynar, Prés. d^e Chem. de Fer St. Laurent du N. O.
Requête de Mr. J. Reynar, Président de la Compagnie des Chem. de Fer "St. Laurent et du Nord-Ouest", demandant un octroi en faveur de cette compagnie.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Edmond Blais.
Requête de Mr. Edmond Blais, demandant du délai pour le paiement de ses arriérés de taxes.

Référé aux Comités Permanents.

1^{re} Motion
Acte de quittance en faveur de Mr. Joseph Lavergne.
Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Edmond Lelinas.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de Mr. Joseph Lavergne, d'une obligation consentie par Mr. Joseph Guillaume Parthé et son épouse en faveur de la dite Corporation et de subroger le dit Joseph Lavergne à ses droits dans ladite obligation, mais sans garantie.

Adoptée.

2^e Motion
Hypothèque par Messrs. L. S. Lelinas & Frères en faveur de la Corporation.
Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer et accepter un Acte de garantie hypothécaire par Messieurs L. S. Lelinas & Frères en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pourvu que cet acte soit préparé suivant les clauses mentionnées dans un règlement passé par ce Conseil en date du dit-neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Chapitre 26, Règlement pour autoriser le Conseil de la

Vendredi, le 28 Décembre 1888.

la Cité des Trois-Rivières à octroyer à Messieurs
 L. P. Gélinas & Frère pour l'établissement d'une manu-
 facture de pelles et de chaises en cette Cité, une aide
 ou bonus au montant de cinq mille piastres et à émettre
 des débentures pour cet objet, aussi à accorder aux dits L. P.
 Gélinas & Frère une exemption de taxes municipales pendant
 dix ans sur la dite manufacture, et que les conditions men-
 tionnées au dit règlement soient remplies, et que le Secré-
 taire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer aux dits
 Messieurs L. P. Gélinas & Frère le montant de leur bonus
 lorsque les formalités ci-dessus auront été remplies.

Adoptée.

Proposé par Mr. Ars. Gélinas,

Secondé par Mr. Guin,

Que Son Honneur le Maire soit auto-
 risé à signer et accepter un acte de garantie hypothé-
 caire par Monsieur L. P. Pottier en faveur de la Cor-
 poration de la Cité des Trois-Rivières pourvu que cet acte
 soit préparé suivant les clauses mentionnées dans un règle-
 ment passé par ce Conseil en date du premier Octobre
 mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Chapitre 31,
 Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-
 Rivières à octroyer à Mr. L. P. Pottier pour l'établissement
 d'une manufacture de laches en cette Cité, une aide ou
 bonus au montant de deux mille cinq cents piastres et à
 émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder au
 dit L. P. Pottier une exemption de taxes municipales pen-
 dant dix ans sur la dite manufacture, et que les conditions
 mentionnées au dit règlement soient remplies, et que le
 Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer
 au dit L. P. Pottier le montant de son bonus lorsque
 les formalités ci-dessus auront été remplies.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

L. Th. Desautels
 Sec.-Prés.

R. C. Cooke

Pro-Maire.

3^e Motion
 Hypothécaire par Mr.
 L. P. Pottier en faveur
 de la Corporation.

Lundi le 7 Janvier 1889.

Assemblée Régulière.
7 Janvier 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hétiu, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Alex. Houliston,
Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messrs. Chs. Bourgeois & Fils

Requête de Messrs. Charles Bourgeois & Fils, demandant au Conseil de leur accorder une somme de deux cent cinquante piastres, pour leur aider à réparer les dommages subis par leur bateau traversier, le "Glacial".

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Louis Bruneau

Requête de Mr. Louis Bruneau, demandant au Conseil de lui accorder une licence d'écurie de louage, au pro rata de l'année, ainsi qu'un délai d'un mois pour le paiement.

Conclusion de la requête accordée, moins le délai.

Requête de Dame Géphirin Panneton

Requête de Dame Géphirin Panneton, demandant remise d'un certain montant de ses taxes et du délai pour payer la balance.

Requête de Mr. F. B. Guillet

Requête de Mr. F. B. Guillet, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de O. F. Panneton Ecr.

Lue une lettre de O. F. Panneton, Ecr., M. D., informant le Conseil du mauvais état sanitaire de la gare du Pacifique Canadien. — Référé à l'Officier de Santé, Mr. le Dr. Badaux.

Lettre de Mr. André Courteau

Lue une lettre de Mr. André Courteau, notifiant le Conseil qu'il lui est impossible de continuer à réparer et entretenir le télégraphe d'alarme.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport:

Lundi, le 7 Janvier 1888.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins,	3 68
" " " Marchés,	" 90
" " " de la Police,	128 -
" " " l'Hôtel de Ville,	3 65
" " " du Feu,	" 15
Intérêt & Commission,	off \$510 ⁵⁰ - Eché 4,334 35
Papeteries & Impressions,	2 -
Contingents,	22 90
	\$ 4,495 63

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houlston, Président,
R. S. Cooke,
L. Brunelle,
P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Pagé,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
L. D. Paquin, Adv. Avocat.

Rapport:

Rapport de L. D. Paquin sur la requête de M. Désiré Edouard Frigon, demandant que la Corporation lui fasse remise de la somme de \$923.38½ qu'elle se serait appropriée sans droit lors de la vente de sa propriété sur la rue Notre-Dame, en cette cité, pour taxes municipales en 1881-

Attendu que par sa requête en date du 12 Octobre 1888, présentée à ce conseil, le dit Désiré Edouard

Lundi, le 7 Janvier 1889.

Edouard Frigon allègue & réclame de La Corporation de la dite cité des Trois-Rivières une somme de \$923.38½ qu'il prétend que cette dernière se serait appropriée illégalement & sans droit, comme suit, savoir:

1^o la somme de \$865.00 que la dite Corporation aurait chargée au dit requérant de plus & en sus de ce qu'elle avait droit de réclamer pour arrérages d'intérêts accrus sur son obligation en date du 18 Octobre 1857 en faveur de la dite Corporation au montant de \$2000.00 & intérêts sur ces arrérages;

2^o la somme de \$58.38½ pour prétendu approvisionnement d'eau fourni au dit requérant par & au moyen d'un aqueduc en bois dont le dit requérant prétend ne pas avoir eu l'usage;

Attendu que le dit Désiré Edouard Frigon allègue, dans sa dite requête, que cette dite somme de \$865.00 se serait accrue en faveur de la dite Corporation contre le dit requérant pour intérêts sur le montant de sa dite obligation calculés au taux de six pour cent par an au lieu d'un & un quart par cent, auquel dernier taux seulement le dit requérant prétend que la dite Corporation avait droit en vertu de son obligation supplémentaire passée, à Trois-Rivières, devant M^{re} P. L. Craig le 31 Décembre 1863.

Attendu que par ce dernier acte d'obligation, consenti par le dit requérant en faveur de la dite Corporation, ainsi que dans la résolution de ce conseil en date du 9 Décembre 1863, autorisant feu L. E. Gervais à représenter la dite Corporation à ce dit acte d'obligation & à accepter pour elle les engagements contractés en icelle par le dit requérant, & notamment à accepter une réduction d'intérêts sur la dite obligation du 18 Octobre 1857 au taux de un & un quart par cent, au lieu de six par cent, tel que stipulé en la dite obligation du 18 Octobre 1857, il fut expressément arrêté & convenu que la dite réduction d'intérêts n'était faite qu'à la condition expresse que les incendiés, au nombre desquels se trouve le dit requérant, paieraient régulièrement les dits intérêts tous les ans dans le courant du mois de Novembre, & que

Lundi, le 7 Janvier 1889

si ces dits intérêts n'étaient pas payés régulièrement aux époques susdites, le dit acte deviendrait nul & de nul effet.

Attendu que les argents prêtés au dit requérant & autres incendiés par la dite Corporation venaient du Gouvernement de la ci-devant Province du Canada en vertu d'un emprunt autorisé par l'acte 20^e Vict. ch. 130;

Attendu que la sect. 2 de cet acte, de même que la sect. 2 & 5 de la 22^e Vict. ch. 15 autorisait la Corporation de la cité des Trois-Rivières à prêter ces dits argents aux incendiés aux clauses, charges & conditions que cette dernière le jugerait à propos;

Considérant que le dit Désiré Edouard Prigon n'a pas rempli les conditions du dit second acte d'obligation ou obligation supplémentaire & qu'il n'a pas payé régulièrement les intérêts suivant les termes de ce dit acte d'obligation, mais qu'au contraire, il a négligé pendant plusieurs années de payer les dits intérêts à la Corporation & que la clause résolutoire contenue dans ce dit acte d'obligation a eu son accomplissement & qu'elle a opéré de plein droit la résolution du dit acte du 31 Décembre 1863, ainsi que l'Honorable Juge Routhier l'a décidé le 18 Septembre 1878 dans une cause ci-devant pendante à la Cour Supérieure pour ce district, sous le N^o 500, de Robertson contre Lacroix, Dupuis, mis en cause, la Corporation de la cité des Trois-Rivières réclamante colloquée & Dupuis, contestant, & que partant le dit Désiré Edouard Prigon devait des intérêts au taux de six par cent sur le montant de sa dite obligation, de \$2,000.⁰⁰;

Considérant en outre, que la Corporation de la cité des Trois-Rivières a été autorisée par la 36^e Vict. ch. 57 sect. 2 & 2 & la 38^e Vict. ch. 76 sect. 123 à charger & prélever des intérêts à un taux n'excédant pas dix pour cent sur tous arrérages à elle dus soit pour taxes ou cotisations, rentes constituées, loyers ou revenus des marchés provenant de
toutes

Lundi, le 7 Janvier 1889.

toutes sources, revenus de l'aqueduc, sur chaque année d'arrérages d'intérêt dus au dit Conseil en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque, & que partant la dite Corporation avait le droit de charger au dit requérant des intérêts au taux de 8% sur les arrérages d'intérêts par lui dus;

Considérant enfin, que tous les droits, parts, actions & prétentions des actionnaires de la "Compagnie d'Aqueduc des Trois Rivières" appartiennent depuis l'année 1875 à la Corporation de la cité des Trois Rivières, laquelle est déclarée par la 38^e Vict. ch. 76. Sect. 82 être la seule propriétaire & en possession des parts & actions & des propriétés de la dite "Compagnie d'Aqueduc des Trois Rivières" & partant seule autorisée à retirer & percevoir les taux pour l'eau fournie par le dit aqueduc, mais qu'en fait, j'ignore si le dit requérant a eu l'usage ou non du dit aqueduc, ce qui ne pourrait être établi que par enquête;

Sur le tout, je crois pour les considérations ci-dessus énoncées, que les raisons alléguées par le dit requérant dans sa dite requête ne sont pas valables pour lui donner droit à la remise de la dite somme de \$923.38^p qu'il sollicite de ce Conseil -

Respectueusement soumis,

Trois Rivières, 7 Janvier 1889. -

(Signé) L. D. Pâquin.

Proposé par Mr. Brunelle,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. l'Echevin Cooke soit nommé Pro-Maire pour le semestre qui expirera le premier Juillet prochain (1889).

Adoptée.

Proposé par Mr. Cooke,

Secondé par Mr. Houlston,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. Joseph Antoine Sagnon, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Le

2^e Motion
Nomination du
Pro-Maire.

3^e Motion
Quittance en faveur
de Mr. J. A. Sagnon.

Lundi, le 14 Janvier 1889.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt et un Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

J. E. Hétiu
Sec. Prés.

J. E. Hétiu
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 14 Janvier 1889.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, le quatorze du courant, à sept heures et demie, pour amendements à l'Acte d'Incorporation, pour résolutions concernant la vente de Débentures et affaires ordinaires.

(Signé) J. E. Hétiu,

Maire.

Assemblée Spéciale.
14 Janvier 1889.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hétiu, Secr.

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. J. Gauthier,

Alex. Houliston,

O. N. Martel,

Chs. Pagé.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que

Lundi, le 14 Janvier 1889.

Billet Promissoire,
au montant de \$4,223.00.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque du Peuple au montant de quatre mille deux cent vingt-trois piastres, à un mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet de sept mille quarante piastres, pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.
Adoptée.

2.^e Motion
Ondroit où certaines débentures seront payables.

Moved by Mr. Houlston,
Seconded by Mr. Brunelle,
Whereas the Secretary has informed the Council that the Citizens Insurance Company of Canada had requested him to procure the execution by the Corporation of an agreement to pay the interest and capital due or to become due under the bonds purchased by them from the Corporation on the 14th of December last at their office or at the office of the M. B. of C. at Montreal instead of at Three Rivers, or at the office or bankers' office in Montreal of any future holder of these bonds, and that he submitted a draft of such agreement to the Council.

Be it resolved that J. E. Héty, Esq^r the Mayor, and L. P. Désaubniers the Secretary Treasurer of this Corporation be, and they hereby are authorised to sign and execute on its behalf an agreement in the form submitted, whereby in effect this Corporation shall be bound and obliged to pay to the Citizens Insurance Company of Canada at their office or at the office of the Merchants Bank of Canada in Montreal, or at the office or bankers' office in Montreal of any future holder, the interest and capital due or to become due under the terms of the bonds purchased by them from this Corporation, particulars of which are as follows:

Schedule of Bonds.

Nos. 1 to 5, 5 of \$1000 ea. Bonus to G. P. Gelinast & Bro.	\$ 5,000
" 1 to 5, 5 of \$500 ea. Bonus to L. P. Protier	2,500
" 8 to 12, 5 of \$1000 ea. Drainage Bonds	5,000
	<hr/>
	Carried forward \$ 12,500

Lundi, le 14 Janvier 1889

	Brought forward	\$12,500
Nos. 1 to 20, 20 of \$1000 ea. Bonus, to R. Smardon		\$20,000
" 1 to 43, 43 of \$1000 ea. Municipal Loan Fund		43,000
		<u>\$75,500</u>

All the said Bonds dated November 2nd 1888.

Adopted.

Memorandum of Agreement, executed at the City of Three-Rivers, on the 14th of January 1889.

That whereas the Citizens Insurance Company of Canada having their principal office at the City of Montreal, did on the 14th December last make a tender to the Corporation of the City of Three-Rivers for the purchase of the Bonds of the said City of Three-Rivers mentioned in the annexed schedule, for the sum of \$75,500.00 at 104%, provided the interest and capital due or to become due under their terms should be paid to them at their office in Montreal aforesaid or at the office of the Merchants Bank of Canada in that City,

And whereas the said tender was duly accepted by the said Council on the 14th of December last and afterwards to wit at Three-Rivers aforesaid, on the twenty-fourth day of December last at a meeting of the said Council duly called and held, it was resolved that the interest and capital due under the terms of the said bonds should be payable and be paid at the office of the Merchants Bank of Canada at Montreal aforesaid.

And whereas the Citizens Insurance Company of Canada have requested the said Council to procure the execution of an agreement by such officers of the said Corporation as may be duly authorised so to do, that such interest and capital shall be payable and be paid either at the office of the said Company or at the said Merchants Bank of Canada at Montreal aforesaid, and that should the

Lundi, le 14 Janvier 1889.

the said Company desire to sell or transfer the said bonds, the said Corporation should upon signification of such sale or transfer, agree that such interest and capital should still be payable and be paid as aforesaid.

And whereas at Three-Rivers aforesaid, on the 14th instant a resolution was duly passed to authorise J. E. Hétié, Esq., the Mayor, and L. P. Désaulniers the Secretary Treasurer of the said Corporation to execute the required agreement.

Now these presents witness:

That the said Corporation acting as aforesaid, do hereby agree and bind and oblige themselves to pay the interest and capital due or to become due under the terms of the Bonds mentioned in the Schedule thereof hereto annexed and identified by the signatures of the parties hereto, to the Citizens Insurance Company of Canada at their office in Montreal aforesaid, or to the Merchants Bank of Canada on behalf of the said Company at their office in that city, whenever the same shall become due and payable as aforesaid, instead of paying the same at the said city of Three-Rivers as stipulated in the said Bonds.

And the said Corporation, acting as aforesaid, further agree that should the said Company sell or transfer the said Bonds or any of them, upon signification of such sale or transfer being made upon them, they the said Corporation will thereupon agree to pay the interest and capital due thereunder to the new holders of such bonds at their office or at their Bankers office in the said city of Montreal.

In Witness whereof the said J. E. Hétié the Mayor, and L. P. Désaulniers the Secretary Treasurer of the said Corporation, duly authorised as aforesaid, have executed these presents at the city of Three-Rivers on the day, month and year first above written, and have affixed hereto the seal of the said Corporation.

Et la séance est ensuite levée.

L. P. Désaulniers,
Sec.-Prés.

J. E. Hétié
Maire.

Lundi, le 21 Janvier 1889.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 17 Janvier 1889.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, le dix-sept du courant, à sept heures et demie, concernant les amendements à l'Acte d'Incorporation de cette Cité.

(Signé) J. E. Hétu,
Maire.

Assemblée Régulière.
21 Janvier 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, lundi, le vingt-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	R. S. Cooke, Sec.,
Messieurs les Echevins	P. Bournival,
	L. Brunelle,
	J. G. Gauthier,
	G. L. Lelinas,
	P. A. Lacombe,
	Abel. Houlston,
	P. N. Martel,
	Chs. Page,
	P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
S. L. de Lottinville Sec.

Requête de S. L. de Lottinville, Sec., réclamant la somme de soixante-six piastres et cinquante-cinq centins pour frais judiciaires, dans une cause de Ludger Sigman et la Corporation, et la Corporation et S. Hon. McCreery.

Référée à l'Avocat de la Corporation.

Requête de
L'Harmonie Trifluvienne.

Requête de L'Harmonie Trifluvienne, demandant un octroi de cent cinquante piastres et une salle
de

Lundi, le 21 Janvier 1889

de réunion pour leurs exercices.

Lettre de L. D. Paquin, Esc., Avocat, concernant les sommes endettées pour argent des Incendiés.

Lettre de J. B. Badaup, Esc., Médecin, Officier de Santé, concernant l'état sanitaire de la gare du Pacifique Canadien, en cette Cité.

Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	32	40
" " (Ent. & Répt.)	200	46
" des Marchés,	-	90
" " Chemins,	154	86
" du Feu,	31	45
" de la Police,	225	43
" " Communes,	22	08
" de l'Eclairage,	323	04
" de l'Hôtel-de-Ville,	3	42
Drainage,	1285	84
Ponts St. Maurice,	25	-
Station de Police et du Feu,	-	24
Intérêt & Commissions,	496	64
Assurances des propriétés de la Corporation,	4	43
Contingents,	20	96
Vente de terrains,	196	14
Divers Comptes,	131	45
Salaires,	229	14
Papeteries & Impressions,	26	-
Billets Payables,	968	40
	100,253	90

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 21 Janvier 1889.

(Signé) Alex. Houlston, Président,
O. B. Vanasse,
R. S. Cooke,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mrs. Gélinas,
Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion

Règlement des arriérages
des taxes de D^m P^m Luc
Boucher.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que ce Conseil accepte la somme
de trente piastres en règlement du montant des
arriérages de taxes dus par Madame Veuve Luc Boucher.

Adoptée.

3^{ème} Motion

Hypothèque par Mr.
R. Smardon en faveur
de la Corporation.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,
Que son Honneur le Maire soit
autorisé à recevoir l'hypothèque de Monsieur Ri-
chard Smardon sur sa propriété, suivant le projet qui
vient d'être lu en Conseil et qui est par le présent
approuvé, et qu'après la signature du dit acte le bonus
de vingt mille piastres soit payé au dit Richard Smardon,
en par lui faisant radier toutes hypothèques qui peu-
vent grever la dite propriété et transportant une assu-
rance au montant de vingt mille piastres aux termes du
Chapitre XXVII des règlements de ce Conseil.

Adoptée.

4^{ème} Motion

Procédés judiciaires
contre les représent-
tants de feu Pierre
Décoteau.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que le Secrétaire-Trésorier
de ce Conseil soit autorisé de donner instruction
à L. D. Paquin, Ec., Avocat du dit Conseil de prendre
des procédés judiciaires contre les représentants de feu
Pierre Décoteau pour le recouvrement du montant de
l'obligation

Lundi, le 21 Janvier 1889.

l'obligation consentie par le dit feu Pierre Décoteau en faveur de la Corporation et cela tel que réduit par résolution de ce Conseil en date du dix-sept Septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

5^e Motion.
Allocation en faveur
de "L'Harmonie Trifluv-
ienne".

Proposé par Mr. Gouin,
Secondé par Mr. Pagé,

Que la somme de cent cinquante piastres soit votée comme encouragement en faveur du corps de musique "L'Harmonie".

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre Février prochain, à sept heures et demie du soir.

J. H. Désautiers

Sec. Prés.

R. S. Books

Pro. Maire.

Assemblée Régulière.
4 Février 1889.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le quatrième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Hétiu, Ecrs.

Messieurs les Echevins Jos. Bellecuille,

P. Bournival,

L. Brunelle,

R. S. Books,

Edm. Gélinas,

Frs. Gélinas,

P. A. Gouin,

Alex. Houliston,

P. W. Martel,

Chs. Pagé,

P. B. Vanasse.

Les

Lundi, le 4 Février 1889.

Requête de
Mr. P. V. Arzotte.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. P. V. Arzotte, éditeur-propriétaire du "Prifluvien" demandant une part de patronage pour les annonces et impressions de la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. David Lefebvre.

Requête de Mr. David Lefebvre, Inspecteur d'Écoles, demandant que son kottoir, au coin sud-est des rues St. Philippe et St. Anne soit entretenu aux frais de la Corporation, pendant la saison d'hiver.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de
Messrs. Eug. Brunelle
& Hercule Carpentier.

Requête de Messieurs Eugène Brunelle et Hercule Carpentier, demandant un octroi, pour tenir une ligne de bateau-à-vapeur, entre cette Cité et les paroisses de St. Geneviève de Batiscan, St. Anne, St. Pierre les Becquets, Batiscan, Gentilly et Champlain.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Emile Sigris.

Lue une lettre de Mr. Emile Sigris, demandant si le Conseil est disposé à lui accorder de l'aide pour l'établissement d'une brasserie en cette Cité.

Lettre de
Mr. J. A. Gagnon.

Lue une lettre de Mr. J. A. Gagnon, informant le Conseil de l'itinéraire que devra suivre son bateau-à-vapeur, pendant la saison prochaine de navigation.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	17	70
" du Feu,		49	35
" de l'Hôtel-de-Ville,		5	50
" de la Santé,		1	25
" des Marchés,		-	90
" des Chemins,		79	44
A Reporter:		\$	154 14

Lundi, le 4 Février 1889.

	Report:	154	14
Rues sous Contrôle,		251	39
Assurances des Propriétés de la Corporation,			50
Intérêt & Commission,		1,160	40
Dépenses Contingentes,		20,150	—
Divers Comptes,		53	44
		21,474	14

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston,
 A. S. Cooke,
 P. B. Vanasse,
 Louis Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Pagé,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{de} Motion
 Appropriation pour
 l'achat d'un réchaud,
 pour le Dépt. du Feu.

Proposé par Mr. Martel,
 Secondé par Mr. Brunelle,
 Qu'une somme de deux cent soixante-quinze piastres soit votée pour faire l'acquisition d'un réchaud pour le département du Feu, la dite somme payable sur les prochaines appropriations.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit Février courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
 Sec. Prés.

J. E. Hébert
 Maire.

Assemblée Régulière.
 18 Février 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-neuf, à sept heures et demie

Lundi, le 18 Février 1889.

deuxième du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire.
Messieurs les Echevins.

R. D. Cooke, Ecuier
Bellefeuille.
Bournival.
Brunelle.
Gauthier.
Stg. Gilinas.
Loyin.
Houliston.
Martel.
Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de D^{me} Marie Anne Pleau V^{ve} de feu Joseph Devreau demandant au Conseil d'accepter la somme de cent piastres en règlement de ses taxes municipales et scolaires.

Requête de

D^{me} Marie Anne Pleau V^{ve} de feu Joseph Devreau.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jean Cloutier demandant que le prix de départ pour la vente des revenus du Marché-aux-Dorées soit fixé à six cents piastres au lieu de neuf cents piastres.

Requête de

Mr. Jean Cloutier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Thomas Rochefort et autres demandant d'être exemptés des taxes de piége pour passer des engrais sur les Ponts S. Maurice.

Requête de

Mr. Thos. Rochefort & all.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Joseph Mercier demandant qu'une réduction lui soit faite sur la taxe d'encanteur, en ce qu'il n'a pas exercé cette occupation avant cette date.

Requête de

Mr. Joseph Mercier.

Référée aux Comités Permanents.

Lue une lettre de Mr. Jas. B. Lucherhoff informant le Conseil que depuis deux mois il fait des démarches pour procurer l'argent nécessaire au paiement dû à la Corporation par les Héritiers J. Lucherhoff.

Lettre de

Mr. Jas. B. Lucherhoff.

Lundi, le 18 Février 1889.

Requête de Messrs. Marchand & Frigon.

Requête de Messrs. Marchand & Frigon demandant que les noms des rues et les numéros des maisons de cette Cité soient placés partout où il en manque.
Référé aux Comités permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, Construct.	66 67
" " Do. Ent. & Répt.	28 37
" du Feu,	45 08
" de l'Hôtel-de-Ville,	3 08
" des Marchés,	2 07
" des Chemins,	58 " "
Drainage,	163 02
Rues sous Contrôle,	185 26
Station de Police,	5 74
Intérêt & Commission,	105 25
Divers Comptes,	2 15
	664 69

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston,
" P. B. Vanasse,
" W. J. Cooke,
" L. Brunelle,

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Bournival
Secondé par Mr. Gauthier.
Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

Adoptés.

2^{ème} Motion
Billet Promissoire
au montant de \$4,223.00

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Martel,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé

Jeudi, le 28 Février 1889.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 28 Février 1889.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale
du Conseil pour ce soir, le vingt-huit du courant, à sept
heures et demie, pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) J. E. Hébert,
Maire.

Assemblée Spéciale.
28 Février 1889.

À une assemblée spéciale du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le
Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi,
le vingt-huitième jour de Février, en l'an de Notre-Sei-
gneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et
demie du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Proc. Maire R. S. Cooke Esq.,
Messieurs les Echevins

R. Bournival,
L. Brunelle,
J. J. Gauthier,
Frs. Lélinas,
Wm. Houlston,
O. N. Martel,
Chs. Page,
P. B. Canasse.

Requête de
Mr. Zacharie Cloutier

Requête de Mr. Zacharie Cloutier & al., demandant au Con-
seil de ne pas accorder de licence de charretier à des person-
nes ne résidant pas en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. R. B. Hamilton

Lue une lettre de Mr. R. B. Hamilton, secrétaire de la Com-
pagnie "Sault Ste. Marie Water, Light and Power Company" invi-
tant le Conseil à assister à une expérience qui doit être faite
de la lumière électrique, le 6 Mars prochain, au Sault Ste. Marie.

Lettre de
Mr. John Bourgeois

Lue une lettre de Mr. John Bourgeois, informant le Con-
seil qu'il est chargé au Pôle de Perception, pour sa
profession.

Jeudi, le 28 Février 1889.

Rapport de
L. D. Paquin, Ecrivain, Avocat.

profession et qu'il ne pratique pas.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport:

Rapport de L. D. Paquin, Avocat, sur la requête de S. L. de Pottinville, Ecrivain, demandant paiement & remise par la Corporation d'une somme de \$66.⁵⁵ qu'il prétend lui revenir dans une cause ci-devant pendante à la Cour Supérieure pour ce district, N^o 16 de Sigman contre La Corporation de la cité des Trois-Rivières & La Corporation de la cité des Trois-Rivières, Demanderesse en garantie contre L. Hon^{ble} Thomas McGreevy, Défendeur en garantie.

Après avoir examiné attentivement le mémoire de frais dans cette affaire annexé à la requête du dit S. L. de Pottinville, avoir confronté ce mémoire avec le dossier de cette cause, le tarif & les plumitifs & Régistres de la Cour Supérieure, je suis d'opinion que laissant de côté la question de prescription, M. de Pottinville a droit aux sommes suivantes, savoir:—

Sur l'item 1 ^{er}	à \$ 3. ⁰⁰	_____	_____	_____	\$ 3.00
" " 2 ^{ème}	" 3. ⁰⁰	_____	_____	_____	3.00
" " 5 ^{ème}	" 3. ⁰⁰	_____	_____	_____	3.00
" " 7 ^{ème}	" 1. ⁰⁰	_____	_____	_____	1.00
" " 9 ^{ème}	" 2.80	_____	_____	_____	2.80
" " 14 ^{ème}	" 3.00	_____	_____	_____	3.00
" " 16 ^{ème}	" .20	_____	_____	_____	.20
" " 18 ^{ème}	" 4.20	_____	_____	_____	4.20
" " 20 ^{ème}	" 6.00	_____	_____	_____	6.00
					<u>\$ 26.20</u>

formant en tout vingt-six piastres & vingt centins.

Maintenant, il y a 2 items, les 3^{ème} & 4^{ème} sur lesquels M. de Pottinville a droit à \$7.20— mais il est impossible de constater par le dossier & les plumitifs & Régistres de la Cour, si ces \$7.20 lui ont été accordés contre le Défendeur McGreevy ou non. Ces \$7.20 sont dues pour honoraires & déboursés sur 2 motions sur lesquelles

Judi, le 28 Fevrier 1889.

Montant rapporte \$ 26.20

lesquelles on ne peut trouver aucune adjudication. Par-
tant, il faut dire que, n'y ayant aucune preuve que ces
frais ont été accordés à M. de Pottinville contre L. H. de
Shos. McCreery, il y a droit contre La Corporation, sachant - 7.20

Je suis d'opinion que M. de Pottinville n'a
pas droit aux sommes portées aux items suivants, savoir: partie
de l'item 1^{er} \$1.00; partie de l'item 2^{ieme} \$1.00; partie de
3^{ieme} \$1.00; partie de l'item 5^{ieme} 1.00; aux items 6^{ieme} \$14.00;
8^{ieme} \$15.00; 10^{ieme} \$7.00; 11^{ieme} \$10.00; partie de l'item 15^{ieme} \$1.00;
partie de l'item 16^{ieme} \$4.00; partie de l'item 20^{ieme} \$2.00 for-
mant \$57.00

Il reste maintenant les items 12^{ieme}, 13^{ieme},
15^{ieme}, 17^{ieme} & 19^{ieme} pour 5 voyages de Trois-Rivieres à Québec
en rapport avec cette cause, pour lesquels le requérant
charge \$70.00 -

Le dossier constate que pendant l'enquête
dans cette cause, il est intervenu un jugement interlocu-
toire, ordonnant la transmission du dossier à la Cour
Supérieure, à Québec, pour y entendre les témoins
du Défendeur McCreery. Il apparait par le dossier
que M. de Pottinville a fait pendant ce temps des procé-
dures dans cette cause à Québec, que deux témoins
du Défendeur McCreery y ont été entendus en différents
temps, que deux autres fois la cause était fixée pour pro-
céder à l'enquête du Défendeur McCreery. Et que ce dernier
n'étant pas prêt, on n'y a pas procédé. M. de Pottinville
faisant alors motion dans un cas & donnant avis dans
l'autre au Défendeur en garantie d'avoir à procéder à
son enquête à un jour ultérieur, ce qui a dû certaine-
ment nécessiter plusieurs voyages à Québec à M. de Pottin-
ville, ainsi qu'il l'affirme dans sa déclaration solen-
nelle au bas de sa requête. 33.40

Quel est le nombre exact de ces voyages? il
est impossible de le dire positivement par l'examen du dossier.
Cependant

Jeudi, le 28 Février 1889

Dependant je puis dire que 5 des voyages que M. de Pottinville charge dans son compte & qu'il affirme avoir fait en rapport avec cette cause me paraissent suffisamment justifiés par les procédures au dossier -

Maintenant quel est le prix & valeur de chacun de ces voyages?

Le tarif qui ne statue sur ce sujet que dans le cas d'appel à la Cour du Banc de la Reine accorde alors \$14.⁰⁰ pour chacun de ces voyages, & compris les déboursés qu'ils nécessitent - En se guidant sur ce tarif qui paraît juste, M. de Pottinville aurait droit pour ces 5 voyages à la somme de \$70.⁰⁰, ce qui formerait avec les \$33.40 ci-dessus mentionnées, la somme de \$103.40 - Et le requérant admettant avoir reçu \$93.85, il lui resterait en sa faveur une balance de \$9.55, d'après le mémoire qu'il a annexé à sa requête -

Je dois ajouter, que dans l'examen du dossier en question, j'ai constaté qu'il avait été fait à la date du 17 Septembre 1879 une motion de la part du Défenseur M. Creevy, sur laquelle M. de Pottinville aurait eu droit à la somme de \$3.⁰⁰ & qui n'est pas chargée dans le mémoire annexé à sa requête -

Il ne me reste qu'à observer, comme je l'ai indiqué ci-dessus, que cette réclamation de M. de Pottinville est actuellement prescrite, les honoraires & déboursés des avocats se prescrivant par cinq ans à compter du jugement final, lequel a été rendu en la présente cause le 8 Septembre 1881.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. D. Paquin.

Trois-Rivières, 27 Février 89.

Proposé par Mr. Brunelle,
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Monsieur L'Echevin Cooke
soit nommé pour enchérir sur la vente des immeubles
qui

^{1ère} Motion
Mr. L'Echevin Cooke
nommé enchérisseur,
à la vente du Secrétaire-Président.

Jeudi, le 28 Février 1889.

qui sera faite lundi prochain par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, et ce dans l'intérêt de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

2^e Motion
Désistement de la
vente de la propriété
de M^{de} M. Honan.

Proposé par Mr. Bournois,
Secondé par Mr. Frs Gélinas.

Que L. D. Paquin, Ecuyer, Avocat de la Corporation de cette Cité soit autorisé à faire et signer pour et au nom de la dite Corporation un désistement de la vente qui doit avoir lieu le quatre de Mars prochain par le Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation, quant aux sommes suivantes, mentionnées dans l'annonce de vente des terrains de Dame Marie Louise Anabella Stein épouse séparée contractuellement de biens de Martin Honan pour le quatre Mars prochain telle que publiée dans la Gazette Officielle et le Journal des Trois-Rivières, savoir: cent vingt-quatre piastres et quatre-vingt centins pour primes d'Assurances, neuf cent soixante piastres pour intérêt sur obligation et soixante-et-cinq piastres pour intérêt sur arrérages formant en tout la somme de douze cent quatre-vingt-dix-neuf piastres et quatre-vingt centins, pour le recouvrement de laquelle somme la Corporation entend se pourvoir contre la dite Dame Honan par voie de poursuite judiciaire.

obligation, cent cinquante piastres pour

Adoptée.

3^e Motion
Vente des revenus
des Marchés.

Proposé par Mr. Bournois,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que les revenus du Marché-aux-Denrées et du Marché-au-Bois, pour l'année commençant le premier de Mai prochain, soient mis à l'enchère, samedi, le trente de Mars prochain, à dix heures du matin, à la porte Nord-Est du Marché-aux-Denrées le prix de départ devant être de sept cents piastres pour le Marché-aux-Denrées et de soixante-cinq piastres pour le Marché-au-Bois.

Que les loyers des étants des bouchers dans la halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit marché qui, le trente de Mars prochain n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient

soient

Jeudi, le 28 Février 1889

soient vendus à l'enchère, samedi, le trentième jour de Mars prochain, pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain (1889) aux lieux, en la manière et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

4^e Motion
Allocation à Mr.
J. A. Gagnon.

Proposé par Mr. Gournival,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas.

Qu'une somme de trois cent cinquante piastres soit accordée comme aide ou bonus à Mr. J. A. Gagnon à la condition qu'il tienne une ligne régulière et sans interruption entre les ports mentionnés dans sa demande à ce Conseil avec le bateau-à-vapeur "Nicolet" depuis l'ouverture à la clôture ordinaires de la navigation pour l'année courante (1889) pourvu qu'une moitié de la dite somme (\$175) ne lui soit payée qu'après le vote des appropriations de ce Conseil pour l'année 1889-90 et la balance (\$175) à la clôture de la navigation pour la dite année 1889.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne, par les présentes, avis qu'en la manière et au temps voulus par les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du dix-huit courant, portant N^o 4 au registre des délibérations du dit Conseil, proposée par Mr. l'Échevin Martel, secondée par Mr. l'Échevin Gournival, concernant le patronage de la Corporation de cette Cité, en ce qui regarde les annonces et impressions, soit rappelée.

En Conseil, ce 28 Février 1889.

(Signé) Chs. Pagé.

Et la séance est ensuite levée.

G. Désautels
Sect. Prés.

R. B. Cooke
Pro. Maire.

Lundi, le 11 Mars 1889.

Assemblée Régulière
4 Mars 1889.

Lundi, le quatre de Mars mil huit cent quatre vingt-neuf, les membres du Conseil dont les noms suivent, savoir: M^{rs} Brunelle, Bournival, Edm^r Gélinas, Gauthier, Houliston, Martel, Page et Vanacres se sont rendus à l'Hotel de Ville et ont ajourné le Conseil à lundi prochain, le onze du courant à huit heures du soir.

H. Desaulniers,
Sec. Pres.

Assemblée Régulière
11 Mars 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, lundi, le onzième jour de Mars en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre vingt-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| Monsieur le Procureur | A. S. Cooke, Secy. |
| Messieurs les Echevins | J. Bellefeuille, |
| | N. Bournival |
| | L. Brunelle, |
| | Z. Gauthier, |
| | Edm ^r Gélinas, |
| | Frs. Gélinas, |
| | P. A. Guin, |
| | Alex. Houliston, |
| | Chs. Page, |
| | P. B. Vanacres, |

Requête de
Messrs. A. D. Ritchie & Co^{ies}

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Messrs. A. D. Ritchie & Co^{ies} demandant l'usage d'un morceau de terrain dans la Commune en cette Cité, pour y faire de la briques.

Lettre de
Mr. J. W. Perrault, M. D.

Référée aux Comités Permanents.
Lue une lettre de Mr. J. W. Perrault M. D., informant ce Conseil que Dame Julie Dauphinais épouse de Médard Paquin de la Cité des Trois-Rivières, a été internée dans l'Asile St-Jean de Dieu.

Rapport,

Lundi, le 11 Mars 1889

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Rép.)	158	57
" des Chemins,	125	17
" " Marchés,	2	75
" de l'Eclairage,	6	60
" du Peul,	35	68
" de l'Hotel-de-Ville,	1	50
" de la Police,	225	43
" de la Commune,	22	08
Grainage,	32	33
Rues sous Contrôle,	60	52
Ponts St. Maurice,	25	—
Carré Champlain,	3	—
Intérêt & Commission,	96	16
Vente de Terrains,	1	50
Dépenses Contingentes,	30	28
Salaires,	229	17
Divers Comptes,	82	45
	1,138	19

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
R. S. Cooke,
L. Brunelle,
O. B. Vanasse,
Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Gagé,
Secondé par Mr. Edm. Sélinas,

Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Lundi le 11 Mars 1889.

2^e Motion
Condoléances à S. M.
le Maire J. E. Hétu.

Proposé par Mr. Edmond Gélinas,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif chagrin le décès prématuré de Mademoiselle Hétu, et offrent à Son Honneur le Maire leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où le plonge ce terrible coup porté si soudainement à son affection, et que copie de la présente soit transmise à Son Honneur le Maire.

Adoptée.

3^e Motion
Patronage de la Corporation, concernant les annonces et impressions.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du dix-huit Février dernier, portant le numéro quatre au registre des délibérations du dit Conseil, proposée par Mr. l'Echevin Martel, secondée par Mr. l'Echevin Bourmival, concernant le patronage de la Corporation de cette Cité, en ce qui regarde les annonces et impressions, soit rappelée et rescindée.

Adoptée sur division de six pour, et quatre contre, savoir:

- | | |
|---|--|
| <p>Pour:</p> <p>Mr. Mr. Pagé,
Edmond Gélinas,
Jos. Bellefeuille,
Brunelle,
Gauthier,
Houliston,</p> | <p>Contre:</p> <p>Mr. Mr. Bourmival,
Ans. Gélinas,
Gouin,
Vanasse.</p> |
|---|--|

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le vingt six du courant, à sept heures et demie du soir.

L. Desautels
Sec. Prés.

R. E. Cooke
Pro-Maires.

Assemblée Régulière
26 Mars 1889.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,

Mardi, le 26 Mars 1889.

bité., mardi, le vingt-sixième jour de Mars, en l'an
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept
heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hétié, Ecu.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bourhival,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Frs. Gélinas,
C. A. Guin,
Alex. Houliston,
P. N. Martel,
Chs. Page,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. L. F. Burroughs.

Requête de Mr. L. F. Burroughs, Secrétaire de la Com-
pagnie du Pont de Chemin de Fer de Québec, demandant
au Conseil d'appuyer auprès du Gouvernement Fédéral
la construction d'un pont en fer sur le Fleuve St. Lau-
rent, près de la Ville de Québec.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. L. O. Trottier.

Requête de Mr. L. O. Trottier, demandant que la somme
faisant partie du bonus que ce Conseil lui a accordé et
retenue comme garantie de la créance de la Compagnie
"Trust & Loan of Canada", lui soit remise pour faire des
améliorations à sa manufacture de haches.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jérémie Savard & al.

Requête de Mr. Jérémie Savard & al., demandant au Conseil
de réduire les loyers des étaux de bouchers dans la halle
du Marché-aux-Denrées.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Alf. W. Hadrill.

Lue une lettre de Mr. Alf. W. Hadrill, Secrétaire de
l'Association

Mardi, le 26 Mars 1889.

L'Association Canadienne des Assurances contre le feu, informant le Conseil qu'un inspecteur sera sous peu envoyé en cette cité, pour examiner l'Aqueduc et nos moyens de protection contre les incendies.

Lettre de La Cie. Electrique Edison. Lue une lettre de "La Compagnie Electrique Edison" demandant qu'il lui soit permis d'ériger des poteaux dans les rues de cette cité, pour la pose de ses fils.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les fait-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Rép.)	\$	155	14
" du Feu,			-	50
" des Chemins,			131	02
" des Marchés,			-	90
" de l'Éclairage,			6	-
" de l'Hotel de Ville,			-	50
" de la Commune,			25	58
" de la Police,			225	43
Rues sous Contrôle,			27	71
Ponts St. Maurice,			25	-
Billet Payable,			4,223	-
Dépenses Contingentes,			4	85
Salaires,			229	14
Divers Comptes,			21	-
		\$	5,075	83

Respectueusement soumis,
(Signé) Abt. Houlston, Prés.

R. S. Cooke,
P. B. Vanasse,

Joseph Bellefeuille,
Louis Brunelle.

Proposé

Mardi, le 26 Mars 1889.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Jagé,
Secondé par Mr. Ed. Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Billet Promissaire
au montant de \$3,263.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissaire en faveur de la Banque-du-Peuple au montant de trois mille deux cent soixante-et-trois piastres en renouvellement d'un autre billet de quatre mille deux cent vingt-trois piastres, pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

3^{ème} Motion
Acte de quittance en
faveur des Héritiers de
feu S. J. Luckerhoff et son
épouse.

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur des héritiers de feu Herrit Jan Luckerhoff et Dame Margaritha Waltzen son épouse, suivant le projet d'acte préparé par P. L. Hubert, Scr., N.P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

4^{ème} Motion
Acte de quittance en
faveur de Mr. Joseph
Lamothe, journalier.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de cette Cité en faveur de Mr. Joseph Lamothe, journalier, suivant le projet d'acte préparé par P. L. Hubert, Scr., N.P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

5^{ème} Motion

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Houliston,

Que

Mardi, le 26 Mars 1889.

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Que conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, mardi, le neuvième jour d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

6^e Motion
Désistement de réclamation dans l'affaire de L. Grenier.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que La Corporation, sur et à même sa collection dans l'affaire de L. Grenier, se désiste de la somme de treize piastres et quarante-quatre centins, dont huit piastres et quarante-quatre centins pour rétribution mensuelle et cinq piastres pour pâturage d'une vache, et que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à produire ce désistement.

Adoptée.

7^e Motion
Opinion de l'Avocat de la Corporation, concernant la loi des licences, demandée.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Bournival,

Que les Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à demander à l'avocat de la Corporation son opinion, par écrit, sur les questions suivantes:

1^o La loi nommant trois commissaires pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes en cette Cité, a-t-elle eu pour effet d'abroger les privilèges conférés à La Corporation par sa charte, quant au droit de limiter le nombre des dites licences?

2^o Nonobstant cette loi, les règlements de ce Conseil, limitant le nombre des licences d'auberge sont-ils encore en force.

Proposé de plus,

Que ce Conseil fasse des instances auprès du Gouvernement de Québec pour que la loi nommant des commissaires pour l'octroi des licences, et qui a été passée sans que ce Conseil ait été consulté à ce sujet, soit rappelée.

8^e Motion

Proposé par Mr. Cooke, en amendement,
Secondé par Mr. Houlston,

Que

Mardi, le 26 Mars 1889.

Que tous les mots après "encore en force" soient retranchés de la motion principale et remplacés par les suivants: Que les membres de ce Conseil déplorent autant que qui que ce soit les maux sans nombre causés par l'usage immodéré des boissons alcooliques, et seront toujours prêts à adopter toutes les mesures propres à en restreindre la vente et à diminuer le nombre des débits de boisson, (Hôtels). Mais regrettent vivement la manière dont certaines licences pour tenir Hôtel ont été accordées l'an passé, et d'autres refusées — Que sous ces circonstances ils ne peuvent désapprouver, quant à présent du moins, la loi passée pour confier l'octroi des dites licences à un tribunal composé d'hommes qui par leur position ne peuvent prendre part aux luttes des partis politiques.

Adoptée sur division de sept pour et cinq contre, savoir:

- | | |
|--|--|
| <p>Pour:</p> <p>Mo. Mo. Bellefeuille,
 Brunelle,
 Cooke,
 Gauthier,
 Ed. Gélinas,
 Houliston,
 Pagé,</p> | <p>Contre:</p> <p>Mo. Mo. Bournival,
 Gélinas, P. S.,
 Louin,
 Martel,
 Vanasse.</p> |
|--|--|

La motion principale étant alors mise aux voix, est rejetée sur division de deux pour et dix contre, savoir:

- Pour: Mo. Mo. Bournival, et Martel;
 Contre: Mo. Mo. Bellefeuille, Brunelle, Cooke, Gauthier, Ed. Gélinas, P. S. Gélinas, Louin, Houliston, Pagé, et Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le premier d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

J. E. Hébert
Maire.

O. H. Desautels
Sec.-Prés.

Lundi, le 1^{er} Avril 1889.

Assemblée Régulière.
1^{er} Avril 1889.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le premier jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Hétié, Ecrs.,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- L. Brunelle,
- A. S. Cooke,
- Edm^d. Gélinas,
- Alex. Houlston,
- P. N. Martel,
- Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

* Requête de
Mr. Joseph Reynar.

Requête de Mr. Joseph Reynar, demandant une aide ou bonus pour la construction du chemin de fer "St. Laurent et du Nord-Ouest".

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. L. Phi. Langlois.

Requête de Mr. Louis Philippe Langlois, demandant que la taxe sur son loyer soit réduite.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Chs. LaBarre.

Requête de Mr. Chs. LaBarre, demandant que la taxe de marchand à commission soit retranchée de son compte, vu qu'il ne vend pas sur pourcentage.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. A. J. Corriveau.

Requête de Mr. A. J. Corriveau, demandant que certains privilèges lui soient accordés, pour lui permettre l'éclairage à la lumière électrique en cette Cité.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettre de
Mr. Avila Lacasse.

Lue une lettre de Mr. Avila Lacasse, informant le Conseil qu'il doit faire prochainement des réparations à sa maison, sur la rue Volontaire, et qu'il serait dans l'intérêt de la Corporation de décider immédiatement si cette partie de la rue doit être élargie.

Référée

Lundi, le 1^{er} Avril 1889

1^{ère} Motion
Hypothèque par Mr.
L. P. Prottier en
faveur de la Corpo-
ration.

Référé aux Comités Permanents.
Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Cooke,
Que Son Honneur le Maire soit auto-
risé à signer et accepter un acte d'hypothèque en ga-
rantie additionnelle par Louis P. Prottier en faveur de
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et qui vient
l'être lu en Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Bellefeuille.

Avis de motion:
Je donne avis par les présentes, qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-
ments de ce Conseil, je proposerai que le règlement
Chap. 102 passé le 28 Juin 1887 par ce Conseil soit rap-
pelé et remplacé par un nouveau règlement en faveur
de la Compagnie du chemin de fer St. Laurent et du Nord-
Ouest qui se trouve aux droits de la Compagnie du
chemin de fer Trois-Rivières et Nord-Ouest.

En Conseil, ce 1^{er} Avril 1889.
(Signé) Joseph Bellefeuille.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quinze
du courant, à sept heures et demie du soir.

L. Desaulniers
Sec. Prés.

J. E. Héto
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Avril 1889.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil
pour ce soir, à sept heures et demie, pour l'examen ou la
correction de la liste des électeurs Parlementaires et affaires
ordinaires.

(Signé) J. E. Héto,
Maire.

Mardi, le 9 Avril 1889.

Assemblée Spéciale.
9 Avril 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue, à l' Hôtel de Ville, en la dite Cité, mardi, le neuvième jour d'Avril en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|-------------------|
| son Honneur le Maire | J. P. Vétu, Secy. |
| Messieurs les Echevins | P. J. Bournival, |
| | L. Brunelle, |
| | R. J. Cooke, |
| | J. Gauthier, |
| | Edm. Lelinas, |
| | Alex. Houlston, |
| | P. H. Martel, |
| | Ch. Page, |
| | P. B. Vanasse, |

Examen de la liste des
Electeurs Parlementaires

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
son Honneur le Maire quitte son fauteuil et le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Mr. le Pro-Maire R. J. Cooke, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires de cette Cité pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Comité après avoir examiné un certain nombre de plaintes et avoir différé sa décision sur plusieurs autres, s'ajourne à la prochaine assemblée du Conseil pour continuer l'examen des dites plaintes.

son Honneur le Maire reprend alors son siège et le Conseil s'ajourne à Jeudi prochain le onze du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. Desaulniers.
Sec. Trés.

J. P. Vétu
Maire.

Judi le 11 Avril 1889.

Assemblée Régulière.
11 Avril 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le onzième jour d'Avril en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins
- J. E. Métu, Ecuier
 - P. Bournival
 - Ls. Brunelle
 - R. S. Cooper
 - J. Gaufrès
 - Edm. Gélinas
 - Alex. Houlston
 - P. N. Martel
 - Chs. Jagé
 - P. D. Narasé

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Son Honneur le Maire quitte son fauteuil et le Conseil se forme en Comité Général pour la présidence de Mr l'Echevin Martel pour continuer l'examen des plaintes faites contre la liste des électeurs parlementaires pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf; et après avoir entendu les dites plaintes et décidé sur icelles Son Honneur le Maire reprend son fauteuil, et le Comité Général fait le rapport suivant:

Rapport du Comité Général, concernant la liste des Electeurs Parlementaires.

Rapport:
Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris en considération toutes les plaintes écrites faites au sujet de la liste des électeurs parlementaires pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, et avoir entendu toutes les parties intéressées, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que les noms de Messieurs Eugène Ayotte, Henri Caouette, Cime Gélinas, George Nicoteau, Bruno Duval, Camille Lyburner, J. B. O. Dumont, Robert Law, John Kroeder, Moïse Masson fils, Cordia Laganière,
James

Jeudi, le 11 Avril 1889.

James Baxter, Ulric Brassard, Pierre Forest, Thomas Harmer, Alphonse Lemieux, Didace St. Pierre, et Edouard Godin soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires pour l'année courante et que toutes les plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus soient rejetées.

En Conseil, ce 11 Avril 1889.
(Signé) P. W. Martel,
Président.

1^{ère} Motion
Rapport du Comité
Général, concernant
la liste des Electeurs
Parlementaires, adopté.

Proposé par M. J. Bournival
Secondé par M. Edm. Gélinas.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté et que les noms de Messieurs Eugène Ouyotte, Henri Caouette, Aimé Gélinas, George Decoteau, Bruno Duvall, Camille Lynburner, J. B. P. Dumont, Robert Law, John Skroeder, Moïse Masson fils, Gordia Laganière, James Baxter, Ulric Brassard, Pierre Forest, Thomas Harmer, Alphonse Lemieux, Didace St. Pierre, et Edouard Godin soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires pour l'année courante et que toutes les plaintes faites contre la dite liste à part des changements ci-dessus, soient rejetées.

Adoptée.

La séance est ensuite levée.

(S.) Thos Désaulniers,
Sec. Trés.

J. E. Hébert
Maire.

Assemblée Régulière.
15 Avril 1889.

Lundi, le quinze Avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, advenant huit heures du soir, il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum, les membres présents étaient Messieurs R. J. Cooke, Frs. Gélinas et Alex. Houlston.

(S.) Thos Désaulniers,
Sec. Trés.

Mardi, le 23 Avril 1889.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Au
Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale
du Conseil pour ce soir, à sept heures et demi, pour
affaires ordinaires.

(Signé) J. O. Héty,
Maire.

Assemblée Spéciale.
23 Avril 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois Rivières, convoquée par son Honneur le Maire
et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le
vingt-troisième jour d'Avril, en l'an de Notre Seigneur,
mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi
du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents.

- Donneur le Maire J. O. Héty Ecuier
- Messieurs les Echevins J. Bellefeuille,
- B. Bourmival,
- Ls. Brunelle,
- A. S. Cooke,
- J. Gauthier,
- Edm. Gilinas,
- Mrs Gilinas,
- Alex. Houlston,
- P. N. Martel,
- Chs. Page.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Wm. Alarie demandant une réduction
sur sa taxe pour maison de pension.

Référés aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Joseph Héroux demandant que la
taxe sur loyer soit retranchée de son compte, vu qu'il
est propriétaire de la maison qu'il occupe.

Requête

Requête de
Mr. Wm. Alarie.

Requête de
Mr. Joseph Héroux.

Mardi, le 23 Avril 1889.

Requête de
Mr. J. A. Boisvert.

Requête de Mr. J. A. Boisvert demandant que la Corporation fasse don au Cercle Catholique des jeunes gens des Trois-Rivières de la bâtisse ci-devant occupée comme station du feu, N° 2.

Référée aux Comités permanents.

Requête de
Mr. Alfred Boisvert.

Requête de Mr. Alfred Boisvert demandant qu'une passerelle pour traverser la rue Notre-Dame, soit placée vis-à-vis la maison qu'il occupe, étant le N° 280 sur la dite rue Notre-Dame.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Frédéric Loranger.

Requête de Mr. Frédéric Loranger demandant une réduction des taux de péage pour passer sur les Ponts St. Maurice.

Référée aux Comités permanents.

Requête de
Mr. George Pratte.

Requête de Mr. George Pratte demandant que la taxe de laitier soit exigée de toute personne qui vend du lait.

Référée aux Comités permanents.

Requête des
Rév. Messrs. Cloutier & al.

Requête des Rév. Messrs. Cloutier & al. demandant l'usage de la salle St. Joseph dans l'Hotel-de-Ville, pour y tenir les assemblées de l'Association Catholique de Secours Mutuels.

Accordée.

Requête de
Mr. Richard Darnaud.

Requête de Mr. Richard Darnaud demandant que le Conseil ordonne la pose de trottoirs sur la rue St. Thomas en cette Cité.

Référée aux Comités permanents.

Lettre de
J. S. Barthe, Esc.

Lettre de J. S. Barthe, Esc. informant le Conseil que les étincelles qui sortent très souvent de la cheminée de la manufacture de Messrs. Les Baptiste Fils & Co. sont un grand danger pour le feu.

Référée aux Comités permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont

ont

Mardi, le 23 Avril 1889.

ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faie Liste suivantes:

Département de l' Aqueduc (Construction)	\$	"	90
" " Do. (Ent. & Répt)	232	81	
" des Chemins	134	82	
" " Marchés	3	"	
" du Feu,	14	60	
" de la Commune,	22	08	
" " " Police,	225	68	
" " " L' Hôtel de Ville,	2	80	
" " " L' Eclairage,	23	65	
Drainage,	25	"	
Quai sous Contrôle,	22	30	
Ponts St Maurice,	57	50	
Intérêt & Commission,	37	90	
Papeterie & Impressions,	4	"	
Obligations	500	"	
Salaires,	229	17	
Contingent,	688	45	
Divers Comptes,	21	"	
	\$	2,245	66

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston,
A. S. Cooke
Ls. Brunelle,
Jm. Bellefeuille,

Proposé par Mr. P. N. Martel,
Secondé par Mr. Fr. Gelinard.

Que le rapport du Comité des finances
soit adopté.

Adopté.

Lui le rapport de Mr. Geo. C. Robb, Ingénieur, con-
cernant l'état des bouilloires de l' Aqueduc de cette
Cité.

Proposé

1^{ère} Motion

Rapport de
Mr. Geo. C. Robb, Ingénieur

Mardi, le 23 Avril 1889.

2^e Motion
Réduction de taxes
en faveur de Mr.
Joseph Héroux.

Proposé par Mr. P. N. Martel.
Secondé par Mr. L. Brunelle.

Que la taxe de Joseph Héroux, comme locataire soit retranchée de son compte vu qu'il paie déjà une taxe comme propriétaire sur la propriété qu'il occupe.

Adoptée.

3^e Motion
Nomination des
Évaluateurs et
de leur Clerc.

Proposé par Mr. L. Brunelle
Secondé par Mr. Alex. Houlston.

Que Messieurs John Ryan, A. J. Pothier et G. E. Robert nommés l'an dernier assessors et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité soient chargés de réviser pour la présente année le rôle d'évaluation actuellement en force, et qu'il soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits assessors et évaluateurs devant se conformer en faisant le dit rôle aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", aussi désigner tous les biens-fonds en cette Cité en mentionnant en regard d'iceux les numéros du cadastre d'enregistrement et quand un bien fonds est possédé par plusieurs co-héritiers, ils devront mentionner les noms des co-héritiers; et de plus se conformer aux dispositions des Actes de la Législature de la Province de Québec concernant la loi électorale.

Que Mr. Narcisse Marchand soit nommé Clerc des Évaluateurs pour les assister et faire les écritures &c., au rôle d'évaluation.

Que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et la somme de cinquante piastres à leur clerc en paiement de leurs services lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

Oris

Mardi, le 23 Avril 1889.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Frs. Gélinas.

Avis de motion.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que les deux paragraphes suivants, soient ajoutés à la fin de la section quatorze du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlements concernant les Cotisations et Taxes", savoir:

Par toute personne tenant un hôtel, auberge, tavernes ou autre maison d'entretien public, pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante dans la Cité des Trois-Rivières, la somme de trois cents piastres.

Par toute personne tenant un magasin pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante dans la Cité des Trois-Rivières, en quantité moindre de deux gallons mesure impériale à la fois et par moindre de une chopine mesure impériale à la fois, la somme de cent cinquante piastres.

En Conseil, ce 23 Avril 1889.
(Signé) Frs. Gélinas.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement Chap. 102 passé le 28 Juin 1887 par ce Conseil soit révoqué et remplacé par un nouveau règlement en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest qui se trouve aux droits de la Compagnie du Chemin de Fer Trois-Rivières et Nord-Ouest.

En Conseil, ce 23 Avril 1889.
(Signé) Joseph Bellefeuille.

Avis

Mardi, le 23 Avril 1889.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Gauthier.

Avis de Motion.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre Sept des réglemens de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne les rues pour contrôle.

En Conseil, ce 23 Avril 1889,

(Signé) J. Gauthier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le premier de Mai prochain, à neuf heures du matin.

J. E. Kéltre
Maire.

Th. Desautiers
Sec. G. G.

Ajournement.

Assemblée Régulière
1^{er} Mai 1889.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mercredi, le premier jour de Mai, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à neuf heures du matin, en la manière et suivant le format prescrits par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Pro-Maire
Messieurs les Échevins

R. S. Cook,
J. G. Bellefeuille,
Th. Dornival,
L. Drumelle,
J. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Fr. Gélinas,
Alex. Houlston,
P. H. Martel,
Ch. Page,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Mercrèdi, le 1^{er} Mai 1889.

Requête des
Rév. D^{mes} Ursulines des P.R.

Requête des Révères Dames Ursulines des Trois Rivières se plaignant que les eaux des rues des Champs et St. François-Davier s'épanchent sur leur terrain et leur causent des dommages, et demandant que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour prévenir ces dommages.

Référée aux Comités permanents.

Requête de
Mr. William Abram.

Requête de Mr. William Abram demandant que les tuyaux de l'Acqueduc soient posés dans cette partie de la rue St. Denis entre les rues Bonaventure et Plaisante et qu'aussi le Conseil ordonne de faire des trottoirs sur la dite partie de rue.

Requête de
Mr. Alphonse Lupien.

Requête de Mr. Alphonse Lupien faisant la même demande que Mr. Wm. Abram.

Requête de
Mr. P. M. Conner.

Requête de Mr. P. M. Conner demandant qu'une licence d'encanteur pour les mois de Mai et Juin lui soit accordée en payant au pro-rata du prix de l'année.

Accordée.

Requête de
Mr. Alfred Gauthier.

Requête de Mr. Alfred Gauthier demandant qu'une licence de Charretier pour les mois de Mai et Juin lui soit accordée en payant au pro-rata du prix de l'année.

Accordée.

Requête de
Messrs Dumoulin & Frigon.

Requête de Messieurs Dumoulin et Frigon demandant que la rue St. Paul soit prolongée jusqu'à la rue St. Maurice.

Référée aux Comités permanents.

Rapport de
L. D. Paquin, Ex. Avocat.

Rapport:
Rapport de L. D. Paquin Avocat sur la question de savoir si la Corporation peut, le montant des taxes à elle dues étant payé, remettre aux héritiers Sarasin le surplus d'argent qu'elle a en mains provenant de la vente de deux terrains ou emplacements, faite par le Secrétaire-Trésorier de la Corporation le sept Mars dernier pour taxes municipales, les dits héritiers Sarasin renonçant à leur droit de retraire les dits terrains sui-
vant

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

vant le projet d'acte préparé par P. L. Hubert, Ecr. Notaire &c. soumis à ce Conseil.

J'ai examiné attentivement la question de droit présentement soumise, ainsi que les nombreux actes constatant les droits et les obligations des héritiers parais à moi communiqués par M^e le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et compris le dit projet d'acte de quittance préparé par M^e le Notaire Hubert, et je suis d'opinion que bien que la loi dicte généralement que la Corporation gardera ce surplus d'argent dans sa caisse pendant l'espace de deux ans en en payant l'intérêt, je crois que dans certains cas comme celui qui nous occupe, la Corporation peut, si elle le veut, payer et remettre ce surplus d'argent avant l'expiration des deux ans à qui de droit, pourvu que les créanciers hypothécaires ou privilégiés dont les créances grevent les terrains vendus, s'il en existe soient auparavant payés et désintéressés complètement ainsi que les créanciers chirographaires qui auraient formé opposition ou se seraient pourvus par voie de saisie-arrière. Car si tous ces créanciers n'étaient pas payés complètement, il faudrait alors que la distribution de ce surplus de deniers fût faite par le Protonotaire suivant le mode indiqué par la loi, afin de donner la chance à ces créanciers de contester les réclamations antérieures s'il y avait lieu.

La raison pour laquelle la loi dit que la Corporation gardera ce surplus de deniers pendant l'espace de deux ans à compter de l'adjudication des terrains, c'est parce qu'elle donne deux ans aux propriétaires des terrains vendus pour les retirer. Jusqu'à l'expiration de ces deux ans, c'est-à-dire pendant tout le temps que le retrait peut être exercé, on ne sait pas si ce surplus d'argent retournera à l'adjudicataire.

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

ce qui arrive dans le cas ou le retrait est exercé, ou s'il devra être remis au propriétaire ce qui a lieu dans le cas ou le retrait n'est pas exercé.

Dans la présente occurrence, tous les propriétaires renonçant par l'acte projeté à leur droit de retrait ces terrains, il s'en suit que ce surplus d'argent devra revenir et être certainement payé aux héritiers qui ont accepté la dite succession et propriétaires des dits terrains vendus, les dettes hypothécaires toutefois étant préalablement acquittées comme surdites; et la raison de la loi fixant un délai de deux ans pour le règlement de ces questions financières relativement aux ventes pour taxes municipales disparaissent dans le cas qui nous occupe, il s'en suit de plus, que la Corporation peut, si elle le désire, remettre ce surplus d'argent à qui de droit, après que le projet d'acte en question aura été complété et les dettes hypothécaires, privilégiées et chirographaires ci-dessus mentionnées, acquittées et payées.

Je dois ajouter de plus que je considère le projet d'acte préparé par Mr. le notaire Aubert suffisant pour garantir la Corporation de tous troubles de la part des parties y mentionnées.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. D. Paquin.

Trois-Rivières, 27 Avril 1889.

Proposé par Mr. Pagé
Secondé par Mr. Bellefleur.

Que aîn le projet d'acte soumis à ce Conseil et préparé par P. L. Aubert, Sec. M. P. dans l'affaire des Héritiers de feu L. Parasin, le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à se procurer le certificat du Régistrateur quant aux charges dont peuvent être grevés les lots de terre N^{os} 662 et 665 du cadastre, vendus par le dit Secrétaire-Trésorier, le quatre Mars
dernier

1^{ère} Motion
Distribution de deniers
dans la vente des propriétés
de feu Louis Parasin.

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

dernier (1889), et de payer sur la somme de \$2,755.⁰⁰ produit de la vente des dits lots, aux créanciers mentionnés au dit certificat et au dit projet d'acte, le montant de leurs créances et réclamations respectives, puis remettre la balance du produit de la dite vente entre les mains de Prime Sarasin, légataire sous bénéfice d'inventaire du dit feu Louis Sarasin.

Adoptée.

Proposé par M^r. Pagé.

Secondé par M^r. Bellefeuille.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque du Peuple au montant de trois mille deux cent soixante et trois piastres, à trois mois de cette date en renouvellement d'un autre billet pour le même montant pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

Proposé par M^r. Gauthier.

Secondé par M^r. Noulinton.

Que des avis en conformité aux règlements de ce Conseil soient donnés aux propriétaires de terrains prenant leur front ou adjoignant les rues ou parties de rues suivantes, savoir: Cette partie Nord-Ouest de la rue St. Thomas depuis la rue Champflour jusqu'à la rue Julie, cette partie Nord-Est de la rue Plaisante depuis la propriété de M^r. Toussaint Biland jusqu'à la rue St. Marie, cette partie Sud-Est de la rue St. Marie depuis la rue Volontaire jusqu'à la rue Bonaventure et cette partie Nord-Est de la rue St. Cecile actuellement ouverte sur le terrain des Révérendes Dames Ursulines, qu'ils devront faire ou faire faire des trottoirs de deuxième classe sur les rues ou parties de rues ci-haut mentionnées

adjoignant

2^e Motion
Billet Promissoire
au montant de \$3,263.⁰⁰

3^e Motion
Nouveaux trottoirs
sur les rues St. Tho-
mas, Plaisante, St.
Marie et St. Cecile.

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

adjoignant leurs terrains.

Adoptée.

Proposé par M. Brunelle,
Secondé par M. Page.

Attendu que le bail consenti par la Fabrique des Trois-Rivières, à la Corporation de cette Cité pour loyer du terrain sur lequel est bâtie la Station du Feu Numéro Deux expire ce jour, et que par son bail la Corporation a le droit d'enlever la dite bâtisse.

Attendu qu'il n'est pas profitable pour la Corporation de démolir la dite bâtisse, vu qu'elle est de peu de valeur.

Qu'il soit résolu que ce Conseil cède et donne la dite bâtisse à la dite Fabrique.

Adoptée.

Proposé par M. Martel
Secondé par M. Gauthier.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 33. Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre vingt huit et intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit lu, passé et adopté.

Chapitre 33.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre vingt huit, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - La section cent unième du règlement par le présent amendé est rappelée et annulée et remplacée par la suivante - Cette partie de la

rue

4^e Motion
Don à la Fabrique des Trois-Rivières, de la bâtisse (Station du Feu N. 2)

5^e Motion
Pour adopter le règlement Chapitre 33.

Règlement Chapt. 33, amendant le règlement des Chemins et Grèves.

Mardi, le 1^{er} Mai 1889.

rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch, toute la rue du Platon, toute la rue Padeaux, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Bonaventure et des Champs et la rue Alexandre sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver et l'arrosage durant la saison d'été, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et Royale, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Champs et des Forges, la rue Harb, la rue St. Joseph, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Olivier, cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et St. Antoine et la rue St. Antoine sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'arrosage seulement pendant la saison d'été.

Sec. 2 - Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptible de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Houlston,

Secondé par Mr. Page,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 34, Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre vingt huit, et intitulé: Règlement

6^e Motion
Pour adopter le règlement Chapitre 34.

Mardi, le 1^{er} Mai 1889.

Règlement Chap. 34,
amendant le règlement
des Cotisations et Taxes.

"Règlement concernant les Cotisations et Taxes" soit
lu, passé et adopté.

Chapitre 34.

Règlement pour amender le Chapitre cinq des
règlements de ce Conseil, passé le dixième jour de
Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé :
"Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la
Cité des Trois Rivières comme suit, savoir :

Sec. 1. — Les deux paragraphes suivants seront
ajoutés à la fin de la section quatorze du règlement
par le présent amendé et considérés comme en faisant
partie :

Par toute personne tenant un hôtel, auberge,
taverne ou autre maison d'entretien public, pour
vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse,
vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la
Cité des Trois Rivières, la somme de trois cents piastres.

Par toute personne tenant un magasin pour
vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse,
alcoolique, fermentée et enivrante dans la Cité des
Trois Rivières, en quantité moindre de deux gallons
mesure impériale à la fois et par moindre de une
chopine mesure impériale à la fois, la somme
de cent cinquante piastres.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit
Chapitre cinq des règlements de ce Conseil par
le présent amendé, ainsi que les dispositions des
divers autres règlements du dit Conseil susceptibles
de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force
et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bournival
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Motion
Pour adopter le règle-
ment Chapitre 34.

Que

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 35, Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la "Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest" et à émettre des débentures pour icelles", soit lu, passé et adopté, et que le coût des impressions et des annonces du dit règlement soit payé par la dite Compagnie de Chemin de fer.

Chapitre 35

Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la "Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest" et à émettre des débentures pour icelles.

Attendu que par le Chap. 66 des Statuts Refondus de la ci-devant Province du Canada, intitulé: "Acte concernant les Chemins de fer" et par l'Acte de Québec 43-44 Vict., Chap. 43 les corporations municipales sont autorisées à souscrire et à prendre des actions dans le fonds capital des Chemins de fer; et que par l'Acte de la Législature de Québec 51-52 Vict., Chap. 96 les corporations municipales sont spécialement autorisées à souscrire et posséder un nombre quelconque d'actions au fonds social de la dite Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest; et que par le même acte 51-52 Vict., Chap. 80 la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à prendre des actions dans le fonds capital des Compagnies de Chemin de fer.

Et attendu que par le surdit acte de Québec 51-52 Vict., Chap. 96 il a été incorporé une compagnie sous le nom de "La Compagnie de Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest," pour tracer, construire, faire, parachever et exploiter un Chemin de fer à simple ou double voie de telle largeur que la dite Compagnie le jugera à propos, depuis la Cité des Trois-Rivières, à

l'Ouest

Règlement Chap. 35;
parts ou actions souscrites dans le fonds capital de la Cie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest.

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

L'ouest de la rivière St. Maurice, par la ligne la plus avantageuse vers le Nord-Ouest, jusqu'à un point sur la rivière Matawin à ou près du Lac-des-Pins;

Et attendu que la construction de ce chemin sera d'un grand avantage pour les habitants de la Cité et du District des Trois-Rivières en favorisant puissamment la colonisation des terres non concédées du vaste territoire du St. Maurice et de ses tributaires à l'ouest, en développant les ressources de la partie du District des Trois-Rivières où doit passer ce chemin, et en attirant dans notre port une partie considérable du commerce de l'ouest;

Et attendu que la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières a résolu de prendre des actions dans la dite Compagnie au montant de trente mille piastres, qu'il soit ordonné et statué, et nous, le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1 - Le Maire et les Echevins composant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, souscriront et prendront pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des parts ou actions dans le fonds capital de "La Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest", pour le montant de la somme de trente mille piastres.

Sec. 2 - Le dit Conseil afin de rencontrer et payer la susdite somme de trente mille piastres d'actions dans la susdite compagnie de Chemin de Fer, émettra, au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation pour la dite somme de trente mille piastres; lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par la dite Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest, dans le cas où le dit Conseil désirerait payer en débentures.

Sec. 3 -

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

Sec. 3 - Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire, le contre seing du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation et porteront intérêt au taux de quatre par cent par an, payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année; et les dites débentures seront de la somme de mille piastres chacune, et seront payables dans quarante ans de leurs dates respectives.

Sec. 4 - Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel, y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux, livrés à la Corporation, et la possession par elle, de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 5 - Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier du Conseil de prendre chaque année, sur et à même les revenus annuels ou fonds de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de quelque source qu'ils proviennent et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, une somme d'argent égale à un pour cent du montant des débentures émises comme susdit; laquelle somme d'argent, le dit Secrétaire-Trésorier gardera à part de tous autres deniers, pour la placer et l'appliquer selon les ordres du dit Conseil, seulement et uniquement comme fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débentures; il sera aussi du devoir du dit Secrétaire-Trésorier de prendre en même temps sur et à même les revenus annuels et fonds de la dite Corporation, de quelque source qu'ils proviennent et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, telle somme d'argent qui sera suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt

échéant

Mardi, le 1^{er} Mai 1889.

échéant de la dette créée par l'émission des dites débentures. Et il sera du devoir du Maire ou de la personne agissant comme tel pour le temps d'alors, et des Echevins de la dite Cité, de voir à ce que les dispositions de cette section soient strictement exécutées, et à ce que la somme mise à part comme fonds d'amortissement soit placée sans délai en effets de la Puissance (Dominion) du Canada ou de la Province de Québec, ou déposée à intérêt dans telles banques incorporées qui offriront les garanties les plus amples et les conditions les plus avantageuses; pourvu qu'elle soit toujours à la disposition du Secrétaire-Trésorier lorsqu'il en aura besoin pour racheter sur l'ordre du dit Conseil, aucune des dites débentures; pourvu de plus que l'obligation de pourvoir annuellement comme susdit au fonds d'amortissement et au paiement de l'intérêt sur la dette présentement créée, ne préjudiciera pas à l'obligation déjà existante de pourvoir à l'amortissement et aux intérêts des débentures émises antérieurement aux présentes.

Sec. 6. — La dite somme de trente mille piastres ne sera payée, ou les dites débentures ne seront ainsi émises et livrées à la dite compagnie, qu'en la manière suivante, savoir: une somme de trente mille piastres pour les trente premières milles du dit Chemin de fer à partir de la Cité des Trois-Rivières, payable cinq mille piastres après que dix milles de parcours du dit chemin auront été complétés et prêts à être livrés à la circulation des convois; ensuite une somme de cinq mille piastres par chaque cinq milles de chemins ainsi complétés et prêts à être livrés à la circulation des convois, jusqu'à une distance de vingt-cinq milles de la dite Cité des Trois-Rivières, et dix mille piastres pour les derniers cinq milles du dit chemin ainsi complétés et prêts à être livrés

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

à être livrés à la circulation des convois; pourvu toujours qu'aucune somme ne soit payée ou qu'aucune des dites dépenses ne soit émise et livrée à la dite compagnie, comme susdit, avant qu'un rapport ait été fait à ce Conseil, par un ingénieur civil, nommé par le dit Conseil, que les dites conditions ont été accomplies; et pourvu que les terminus, les usines et les boutiques de construction et réparation (work shops) et la gare du dit Chemin de fer soient établis dans les limites de la dite Cité et que le dit Chemin soit continué jusqu'à eau profonde dans les limites de la dite Cité.

Sec. 7. La dite compagnie de Chemin de fer sera exemptée pour l'espace de dix années, de payer à la Corporation de la dite Cité, les taxes municipales, (taxes de l'eau non compris) imposées sur les bâtisses et terrains employés exclusivement pour l'exploitation du dit Chemin en la dite Cité; pourvu toujours que le dit Chemin soit tenu en opération pendant tout le temps après sa construction que durera la dite exemption.

Sec. 8. La dite Compagnie aura pour son dit chemin, droit de passage sur le terrain de la Commune appartenant à la Corporation de la dite Cité, et cela, le plus rapproché possible de la ligne du chemin de ceinture (Loop Line) à l'endroit qui sera indiqué par ce Conseil, et de plus le droit d'en occuper pour les besoins de l'exploitation, savoir: pour une gare, des bâtisses de fret, des bureaux et autres bâtisses, et pour une cour, une étendue de pas plus de cinq arpents en superficie, dans les limites de la dite Commune à l'endroit qui sera indiqué par ce Conseil, tel qu'il pourra être jugé nécessaire et utile par l'ingénieur nommé par la dite Cité comme susdit, et tel qu'il sera indiqué dans son rapport

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

rapport sus-mentionné, le tout en payant à la Corporation de la dite Cité un loyer de dix piastres par année; et pourvu que le dit chemin n'ait pas plus de cinquante pieds de large sur tout son parcours à travers la dite Commune.

Sec. 9. - Le présent bonus n'est accordé qu'à la condition expresse, que la construction du dit chemin soit commencée et poursuivie de bonne foi dans le délai de six mois à compter de la promulgation finale du dit règlement, et que les premiers quinze milles du dit chemin soient complétés dans deux ans de la dite date, et les derniers quinze milles dans quatre ans de la dite date, à défaut de quoi le présent règlement deviendra nul et de nul effet. Le tarif des charges pour droit de passage des voyageurs et pour le transport des marchandises sur le dit chemin, ne devra pas être plus élevé que celui du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean.

Sec. 10. - Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs qualifiés de la dite Cité, et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite Cité, savoir: aux portes de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise Paroissiale catholique romaine, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au Bureau de Poste, à l'Hôtel-de-Ville, au Marché aux-Denrées et au Marché-à-Foin, avec un avis du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, vendredi, le trente-et-unième jour de Mai courant, et que jeudi, le trentième jour de Mai courant, à dix heures du matin, à ou près de la place du Marché-aux-Denrées, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter

Mercredi, le 1^{er} Mai 1889.

voter à telle assemblée aux termes de la 38^e Sect. chap. 76 sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement et de l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est là et alors demandé.

Sec. 11- Le règlement chapitre 102 adopté par le Conseil de cette Cité le cinquième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-sept est par le présent annulé.

Ajournement.

Adopté.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt du courant à sept heures et demi du soir.

Th. Désaulniers, Sec. Trés.
R. E. Books, Pro-Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

A
Son Honneur le Maire
de la Cité des Trois-Rivières.
Nous soussignés, Membres du Conseil de cette Cité, vous demandons de vouloir bien convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, le huit du courant, afin de prendre en considération l'élargissement de la rue St. Olivier, vis-à-vis la propriété de M^{rs} Uld^{es} Carignan.

Trois-Rivières, 8 Mai 1889.

Signés P. P. Goggin,
" Louis Brunelle,
" Joseph Bellefeuille.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

En conséquence de la requirition ci-dessus je
convoque

Mercredi, le 8 Mai 1889.

convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à sept heures et demi.

Trois-Rivières, 8 Mai 1889.
(Signé) J. E. Héty
Maire.

Assemblée Spéciale.
8 Mai 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mercredi, le huitième jour de Mai, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - Phs. Bournival,
 - Ls. Brunelle,
 - J. Gauthier,
 - Edm. Gilinas,
 - Frs. Gilinas,
 - Alex. Houlistow,
 - P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin P. B. Vanasse est appelé à présider l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Houlistow.

Secondé par Mr. Brunelle.

Attendu que Mr. Uldoric Barignan est à construire actuellement une maison au coin des rues des Forges et St. Olivier, qui, lorsqu'elle sera construite avancera d'au moins sept pieds dans la dite rue St. Olivier.

Attendu que la construction de cette maison sera un grand inconvénient pour la circulation du public et aura une mauvaise apparence en cet endroit.

1^{ère} Motion
Élargissement de la
rue St. Olivier.

Mercrdis, le 8 Mai 1889.

endroit.

Qu'il soit résolu que la somme de deux cents piastres soit offerte au dit Mr. Uldoric Carignan, pour prix de son terrain nécessaire à l'élargissement de la dite rue St. Olivier qui devra avoir au moins trente pieds de largeur, et pour le dédommager de ses travaux de construction qui devront subir de grands changements par ce fait, le dit Mr. Uld^{ic} Carignan ayant à l'avance convenu d'accepter cet offre.

Adoptée.

La séance est ensuite levée.

H. Désaulniers

Sec. - Trés.

P. W. Vanasse
Président

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Honorable le Maire
de la Cité des Trois Rivières.

Nous soussignés, Membres du Conseil de cette Cité, vous demandons de vouloir bien convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, le treize du courant, à une heure et demi de l'après-midi, afin de prendre en considération l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fer, en cette Cité.

Trois-Rivières, 13 Mai 1889.

(Signé) Louis Brunelle,

" P. W. Vanasse,

" Joseph Bellefeuille,

Aux

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois Rivières

En conséquence de la requête ci-dessus, je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui à une heure et demi.

(Signé)

J. E. Hébert,
Maire.

Lundi, le 13 Mai 1889.

Assemblée spéciale.
13 Mai 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le treizième jour de Mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure et demi de l'après midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. S. Héty, Ecuyer.
- Et Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- Ls. Brunelle,
- W. S. Cooke,
- Edm. Gélinas,
- P. N. Martel,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Gélinas.

Secondé par Mr. Vanasse.

Qu'une somme de vingt mille piastres soit offerte à toute personne ou Compagnie qui viendra établir dans les limites de cette Cité une manufacture de tuyaux en fer qui emploierait journellement au moins cent personnes et qui devra être en opération durant au moins cinq années consécutives;

Qu'une exemption de taxes municipales (taux de l'eau exceptés) sur les terrains, bâtisses et outillage employés spécialement pour la fabrication des dits tuyaux, soit accordée aux dites personnes ou Compagnies pour l'espace de dix années; et ce à la condition que les bâtisses, l'outillage &c., auront une valeur d'au moins soixante et quinze mille piastres, et que pour garantir des conditions ci-dessus, une première hypothèque au montant de vingt mille piastres sur les terrains et bâtisses sera consentie en faveur de la Corporation de cette Cité, laquelle garan-

1^{ère} Motion
Offre d'un bonus pour l'établissement d'une manufacture de conduites d'eau.

Lundi, le 13 Mai 1889.

tie devra diminuer de quatre mille piastres par année aussi longtemps que la dite manufacture sera en opération. Une assurance contre le feu pour le montant de vingt mille piastres sur les dites bâtisses, outillage et matériel sera fournie à la dite Corporation pour le dit espace de cinq années, laquelle assurance diminuera proportionnellement avec la garantie.

La dite aide ou bonus ne devant être payé qu'un mois après que la dite manufacture sera en pleine opération.

Qu'une étendue de quinze arpents de terrain en outre de l'aide ou bonus soit accordée à la dite Compagnie ou aux dites personnes, et ce pour y établir et construire les bâtisses nécessaires à la fabrication des dites tuyaux.

La séance est ensuite levée. Adoptés.

Th. Desaulniers,
Secr. Trés.

J. Hébert
Maire.

Assemblée Régulière.
20 Mai 1889.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire
Et Messieurs les Chevaliers.

J. S. Hébert, Secrétaire
Jos. Bellefeuille
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
Edm. Gélinais,
Frs. Gélinais,
Alex. Houliston
P. N. Martel,
Chr. Page et P. B. Vanasse.

Lundi, le 20 Mai 1889.

Requête de
Mr. E. P. Bender.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. E. P. Bender demandant un bonus de douze mille cinq cents piastres et une exemption de taxes municipales pour l'établissement d'un abattoir en cette Cité.

Requête de
Mr. P. E. Panneton & al.

Requête de Mr. P. E. Panneton et autres demandant que la requête de Mr. E. P. Bender soit accordée.

Requête de
Mr. Abraham Manseau & al.

Requête de Mr. Abraham Manseau et autres demandant l'élargissement de la rue Volontaire et que des trottoirs soient faits sur la dite rue Volontaire et la rue S^{te} Marie.

Requête de
Messrs. Lajoie & Péro & al.

Requête de Messrs. Lajoie & Péro et autres demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la rue Alexandre.

Requête de
Mr. A. D. Ritchie.

Requête de Mr. A. D. Ritchie demandant que la taxe sur un loyer de \$200⁰⁰ soit retranchée de son compte vu qu'il n'est pas locataire de l'immeuble mentionné dans son compte.

Requête de
Mr. Victor Desmarais.

Requête de Mr. Victor Desmarais et autres demandant que les propriétaires d'immeubles en cette Cité soient déchargés de la responsabilité de payer les taxes de l'eau dues par les locataires des dits immeubles.

Requête de
Messrs. Eug. Marcotte & Ph. Bellefeuille.

Requête de Messrs. Eug. Marcotte et Ph. Bellefeuille demandant la pose des tuyaux de l'Acqueduc sur la rue Champflour.

Requête de
Mr. Thomas Tourville.

Requête de Mr. Thomas Tourville, demandant une licence pour vendre de la viande de boucherie au morceau dans le Marché-aux-Denrées.

Requête de
D^{me} Jean John Bowland.

Requête de D^{me} Jean John Bowland demandant d'être exemptée

Lundi, le 20 Mai 1889.

pendant l'année courante de faire son trottoir sur la rue St^e Cecile, en sa pauvreté.

Lettre de Mr. J. Nap^e. Hébert.

Référé aux Comités permanents.
Lue une lettre de Mr. J. Nap^e. Hébert informant le Conseil que la ligne de traversée entre cette Cité et la Pointe de la rivière Godfrey est tenue d'une manière irrégulière, et par ce fait est dommageable aux intérêts de Trois-Rivières et des Paroisses de la rive Sud du fleuve St^e Laurent.

Rapport du Comité des Finances.

Référé aux Comités permanents.
Rapport: Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc (Construction)	138	46
" Do. (Ent. & Répt.)	26	63
" des Chemins,	174	61
" " Marchés,	29	71
" de l'Hotel de ville,	23	05
" de l'Éclairage,	227	45
" du Feu,	47	71
" de la Police,	3	25
" de la Commune,	1	-
" de la Santé,	8	25
Rues sous Contrôle,	18	30
Pont St. Maurice,	5	-
Drainage,	1	70
Carri Champlain,	3	93
" Le Platon,	1	25
Station de Police et du Feu,	5	11
Assurances des Propriétés de la Corporation,	97	50
Papeterie & Impressions,	1	85
Intérêt & Commission,	3,838	50
A reporter	4,653	26

Sundi, le 20 Mai 1889.

	Reports	4,653	26
Contingents,		13	20
Vente de terrains,		2,574	50
Taxes Municipales,		5	-
Divers Comptes,		190	70
		<u>7,436</u>	<u>66</u>

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston,
 L. Brunelle,
 Joseph Bellefeuille,
 P. O. Vanasse.

1^{ere} Motion

Proposé par Mr. Ars. Gélinas,
 Secondé par Mr. Martel,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion
 Nomination du Président
 des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Cooke,
 Que Mr. l'Echevin Vanasse soit
 le Président des prochaines Elections Municipales, qui
 auront lieu mardi le deuxième jour de Juillet prochain.

Adoptée.

3^e Motion
 Acte de vente par Mr.
 Uldoric Barignan à
 la Corporation.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. Houliston,
 Que son Honneur le Maire soit
 autorisé à signer un acte de vente par Mr. Uldoric
 Barignan à la Corporation de cette Cité, d'une lisière
 de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue, St. Olivier,
 suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ec. N. P.,
 qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

4^e Motion
 Offre d'un bonus pour
 l'établissement d'un
 abattoir, en cette Cité.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Pagé,
 Qu'une aide ou bonus de douze mille
 cinq

Lundi, le 20 Mai 1889.

vingt-cinq cents piastres ainsi que cent arpents de terrain en superficie soient offerts à toute personne ou compagnie qui viendra établir dans les limites de cette Cité, un abattoir dont le coût des bâtisses, machineries et outillage s'élèvera à au moins cent mille piastres, qui donnera journellement de l'emploi à au moins deux cents personnes, et qui sera en opération durant au moins dix années consécutives.

Qu'une exemption de taxes municipales (autres que de l'eau exceptés) sur les terrains, bâtisses et outillage spécialement à l'usage du dit abattoir, soit accordée aux dites personnes ou Compagnies pour l'espace de dix années; et ce à la condition qu'une première hypothèque au montant de vingt mille piastres sur les dits terrains, bâtisses, machineries et outillage soit consentie en faveur de la Corporation de cette Cité pour la garantie des conditions ci-dessus durant l'espace de dix années.

Une assurance contre le feu, sur les dites bâtisses, machineries et outillage, au montant de douze mille cinq cents piastres sera fournie à la dite Corporation durant l'espace de dix années consécutives.

La dite somme de douze mille cinq cents piastres sera payée aussitôt que les conditions ci-dessus auront été remplies et que le dit abattoir aura été en pleine opération durant trois mois.

Adoptée.

5^e Motion
Traite au montant
de \$1,000.⁰⁰ en faveur
des Héritiers de feu Michel
Baron.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter une traite au montant de mille piastres sur la Corporation de cette Cité, payable le premier d'Août prochain en faveur des représentants de feu Michel Baron, étant une partie du prix d'achat de leur terrain vendu à la dite Corporation pour l'élargissement de la rue des Arques.

Adoptée.

Le

Lundi, le 27 Mai 1889

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trois de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

Christ Desaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Héty
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 27 Mai 1889.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, le vingt-sept du courant, à sept heures et demie, concernant le règlement de la Compagnie du chemin de fer "St. Laurent et du Nord-Ouest."

(Signé) J. E. Héty,
Maire.

Assemblée Spéciale.
27 Mai 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Héty, Sec.,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm. Gélinas,
- Mrs. Gélinas,
- P. W. Guin,
- Abt. Houlston,
- P. W. Martel,

chs.

Lundi, le 27 Mai 1889.

Chs. Pagé,
P. B. Vanasse.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bournival

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la section dix du règlement intitulé: "Chapitre 35, Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest et à émettre des débentures pour icelles," soit amendée.

En Conseil, ce 27 Mai 1889.

(Signé) Thomas Bournival.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. Hébert
Maire.

Assemblée Régulière.
5 Juin 1889.

At une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le troisième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire J. E. Hébert, Secr.,
Messieurs les Échevins

- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooks,
- J. G. Gauthier,
- Edmond Hélinas,
- Frs. Hélinas,
- P. A. Lacombe,
- Alf. Houliston,
- P. N. Martel,

Chs.

Lundi, le 3 juin 1889

Chs. Pagé,

P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Alfred Boisvert.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Alfred Boisvert, demandant qu'une passerelle soit placée vis-à-vis le N^o 280 sur la rue Notre-Dame.

Requête de
Mr. H. Prudel & al.

Requête de Mr. H. Prudel & al., demandant que la ligne de traverse, entre la Pointe de la rivière Godfroy et cette Cité, soit tenue d'une manière plus régulière.

Requête de
M^{rs} J. B. Barceau.

Requête de Dame Éléonore Biron, veuve de feu Jean Baptiste Barceau, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa propriété, sur la rue St^e Marie.

Requête de
Mr. Narcisse Ayotte.

Requête de Mr. Narcisse Ayotte, demandant que le tuyau de l'Aqueduc, actuellement posé dans la rue Bureau, soit remplacé par un plus gros.
Référé aux Comités Permanents.

Lettre du
Sec. de la C^{ie} du Gaz des 3 R.

Requête de Mr. H. Prudel & al., demandant que la ligne de traverse, entre la Pointe de la rivière Godfroy et cette Cité, soit tenue d'une manière plus régulière.
Référé aux Comités Permanents.
Lue une lettre du Secrétaire de la Compagnie du gaz des Trois Rivières, informant le Conseil que le premier juillet prochain, cette compagnie discontinuera de fournir le gaz à la Corporation.

Lettre du
Capt. Chs. Bourgeois.

Lue une lettre du Capitaine Charles Bourgeois, informant le Conseil que la ligne de traverse, entre la Pointe de la rivière Godfroy et cette Cité, qui a été interrompue pour cause de réparations à l'un de ses bateaux, sera reprise incessamment.

Lettre de
Mr. E. P. Bender.

Lue une lettre de Mr. E. P. Bender, acceptant les conditions de la Corporation, pour l'établissement d'un abattoir en cette Cité.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 3 juin 1889.

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	171 42
" des Chemins,	80 96
" des Marchés,	2 10
" du Feu,	9 -
" de l'Hôtel-de-Ville,	6 90
" de l'Éclairage,	6 -
" de la Police,	225 43
" de la Commune,	22 58
" de la Santé,	3 50
Ponts St Maurice,	50 -
Rues sous Contrôle,	- 25
Intérêt & Commission,	227 50
Papeteries & Impressions,	2 -
Salaires,	229 17
Contingents,	7 50
Divers Comptes,	100 15
	<u>1,144 46</u>

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houlston,

J. B. Vanasse,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Louin,

Secondé par Mr. Ed. Sélinas,

Que le rapport du Comité des Finances
soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion

Pour adopter le règlement
Chapitre 36.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 36,
Règlement pour amender le chapitre trente-cinq des règlements
de ce Conseil passé le premier Mai mil huit cent quatre-vingt-
neuf et intitulé: Règlement pour autoriser la Corporation
de

Lundi, le 3 Juin 1889

de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest, et à émettre des débentures pour icelles", soit lû, passé et adopté.

Chapitre XXXVI.

Règlement concernant la C^{ie} du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest, amendé.

Règlement pour amender le Chapitre trente-cinq des règlements de ce Conseil, passé le premier Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et intitulé: "Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la "Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest" et à émettre des débentures pour icelles".

Il est ordonné et statué, et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1— La section dit du dit règlement par le présent amendé est annulée et remplacée par la présente—

Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs qualifiés de la dite cité, et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite cité, savoir: aux portes de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise Paroissiale catholique romaine, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au bureau de Poste, à l'Hôtel-de-Ville, au Marché-aux-Denrées et au Marché-à-Poin, avec un avis du Secrétaire-Président du dit Conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, mardi, le onzième jour de Juin courant, et que lundi, le dixième jour de Juin courant, à dix heures du matin, à ou près de la place du Marché-aux-Denrées, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter à telle assemblée aux termes de la 38^e Vict. Chap. 46 sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement et de l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre

Lundi, le 3 juin 1889.

contre le dit règlement, si tel polu est là et alors demandé.
 Sec. 2.— Toutes les autres dispositions du dit Chapitre trente-cinq des règlements de ce Conseil par le présent amendé, continueront d'être en force.
 Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3^e Motion
 Réduction de taxes
 en faveur de Mr. Urbain Gélinas.

Proposé par Mr. J. Gélinas,
 Secondé par Mr. Gouin,

Que le montant des taxes chargé au compte de Mr. Urbain Gélinas pour terrains sur le coteau St. Louis soit retranché de son compte, où que ces terrains appartiennent au Gouvernement.

Adoptée.

4^e Motion
 Réduction de taxes
 en faveur de Mr. Antoine Pellerin.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Brubelle,

Que la taxe de maison de pension chargée au compte de Mr. Antoine Pellerin pour l'année mil huit cent quatre-vingt-sept, soit retranchée de son compte, où que le dit M^{re} Pellerin ne tenait pas maison de pension cette année là.

Adoptée.

5^e Motion
 Réduction de taxes
 en faveur de Mr. Arthur Ritchie.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la taxe sur un loyer de deux cents piastres chargée au compte de Mr. Arthur Ritchie pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit soit retranchée de son compte, où que le dit loyer a été entré par erreur au rôle d'évaluation.

Adoptée.

6^e Motion
 Demande de permissions pour l'éclairage de la Cité, par l'électricité.

Proposé par Mr. Martel,
 Secondé par Mr. Cooke,

Que des soumissions soient demandées pour l'éclairage des rues de cette Cité, au moyen de lampes arc, et des bâtisses par la lumière incandescente

Mardi, le 18 juin 1889

incandescente et que ces soumissions soient reçues
l'hui au quinze de Juin courant.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, dix-sept
de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Adoptées.

Th. Desaulniers
Sec. - Prés.

J. E. Héty
Maire.

Assemblée Régulière.
18 Juin 1889.

Une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la
dite Cité, mardi, le dix-huitième jour de Juin, en l'an de
Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures
et demie du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

J. E. Héty Sec.,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm. Lelinas,
Frs. Lelinas,
P. O. Guin,
Abt. Houliston,
P. N. Martel,
Chs. Page,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. O. L. Hubert & al., demandant la
pose des tuyaux d'égouts sur la rue St. Joseph.

Requête de Mr. Alf. Desilets & al., demandant la
pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Des
Champs, comprise entre les rues St. Joseph et Royale.

Requête de Mr. Antoine Morrissette, Clerc du Marché-au-Poin,
demandant

Requête de
Mr. O. L. Hubert & al.

Requête de
Mr. Alf. Desilets & al.

Requête de
Mr. Ant. Morrissette

Mardi, le 18 Juin 1889

demandant le droit exclusif des péées, en cette cité.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Messrs. G. H. O. Brant & Ludovic de la Vallée Poussin.

Que une lettre de Messieurs G. H. O. Brant et Ludovic de la Vallée Poussin, acceptant l'offre faite par le Conseil, d'un bonus et d'un octroi de terrain, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte, en cette cité.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	17	38
des Chemins,		335	59
des Marchés,		2	50
du Feu,		28	85
de la Police,		18	20
Drainage,		168	33
Rues sous Contrôle,		16	01
Carrié Champlain,		33	—
Intérêt & Commissions,		170	71
Frais Légaux,		25	10
Obligations,		3,500	—
Contingents,		6,368	—
	\$	10,683	67

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
P. B. Vanasse,
Joseph Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. S. Cooke.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Guin,
Secondé par Mr. Edm. Gélinas,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Proposé

Mardi, le 18 Juin 1889.

2^e Motion
Comité pour révision de
la liste des électeurs mu-
nicipaux.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Messieurs les Echevins Cooke, Vanasse
et Souin forment et composent le Comité chargé de réviser
la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales
du deux de Juillet prochain.

Adoptée.

3^e Motion
Prolongement de la rue
St. Paul jusqu'à la rue
St. Maurice.

Proposé par Mr. Edm^d Gélinas,
Secondé par Mr. Martel,

Attendu que Messieurs Dumoulin & Frigon
ont déjà donné gratuitement le terrain nécessaire au prolom-
gement de la rue St. Paul, sur leur propriété située rue
Des Commissaires, et que Monsieur l'Echevin Alexander
Houlston est prêt à céder le terrain qui lui appartient
et qui serait nécessaire au prolongement de la dite rue,
gratuitement.

Attendu qu'il est utile de prolonger la
dite rue St. Paul jusqu'à la rue St. Maurice, il
soit résolu que la dite rue soit ouverte jusqu'à la rue
St. Maurice et que les mesures nécessaires soient prises en
conséquence immédiatement.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Martel.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps voulu par la
loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement, accor-
dant de l'aide pour l'établissement, en cette ville, d'une
manufacture de tuyaux d'aqueduc.

En Conseil, ce 18 Juin 1889.

(Signé) P. N. Martel

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à jeudi, le vingt-sept
du courant, à sept heures et demie du soir.

J. P. Desaulniers
Secr.-Prés.

J. E. Hébert
Maire.

Vendredi, le 21 Juin 1889.

Examen de la liste des
électeurs municipaux.

Le Comité Spécial composé de Messieurs les Echevins R. S. Cooke, P. A. Louin et P. B. Vanasse nommé conformément à la loi, par le Conseil de Ville, à sa séance du dix huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, pour entendre et juger les plaintes faites et filées contre les mains du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil contre la liste des électeurs municipaux de la Cité des Trois-Rivières, pour les prochaines élections d'un Maire et de six Echevins, s'est assemblé dans la Salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, vendredi, le vingt deuxième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf et après avoir choisi M. l'Echevin Cooke pour son Président, a procédé à entendre et à examiner les susdites plaintes, sur lesquelles, après délibération, il a décidé et jugé comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées.

Celle de M. J. O. Désilets pour que les noms de Messieurs Louis Allard, Godfroy Lassalle et Arthur Wolfred, soient transférés de la liste du Quartier Notre-Dame à celle du Quartier St-Ursule.

Celle de M. Alphonse Normand pour que le nom de M. Arthur Normand soit transféré de la liste du Quartier St-Louis à celle du Quartier Notre-Dame et pour que les noms de Messieurs Napoléon Normand et Edouard Normand soient portés sur les dites listes.

Celle de M. J. E. Normand pour que son nom soit porté sur les dites listes, sur cette dernière plainte M. l'Echevin Cooke est dissident.

Et les plaintes suivantes sont rejetées

Celles de Messieurs P. E. Parneton et William A. Polette pour que leurs noms soient inscrits sur les dites listes.

Celle de M. Alphonse Normand pour que les noms de Messrs. Alphonse Normand et St. Philippe Normand, soient transférés de la liste du Quartier St-Louis à

celle

Vendredi, le 21 Juin 1889.

celle du Quartier Notre-Dame.

Celle de Mr. J. A. Boivert pour que son nom soit transféré de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier Notre-Dame; et celle de Mr. Alfred Boivert pour que son nom soit transféré de la liste du Quartier St. Louis à celle du Quartier St. Philippe.

La séance du Comité est ensuite close.

J. A. Boivert,
Sec. Trés.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 Juin 1889.

A Son Honneur le Maire
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée des membres du Conseil, pour lundi, à 4 1/2 heures P. M., aux fins d'aviser au moyen de recevoir Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers, qui sera de passage en cette Cité, mardi, le vingt-cinq du courant.

(Signé) P. W. Martel,
P. B. Vanasse,
Louis Brunelle.

Trois-Rivières, 24 Juin 1889.

Au Secrétaire-Président du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demie du soir, pour réception du Lieutenant-Gouverneur et pour affaires ordinaires.

(Signé) J. S. Hébert,

Maire.

Q

Lundi, le 24 juin 1889.

Assemblée Spéciale.
24 juin 1889.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-quatrième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Hébert, Ecr.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Boulnival,

L. Brunelle,

J. G. Gauthier,

Ely. Gélinas,

Frs. Gélinas,

P. W. Guin,

Alf. Houliston,

P. N. Martel,

P. B. Vanasse.

Lettre de
Mr. F. A. Robert.

Que une lettre de Mr. F. A. Robert, priant le Conseil d'accepter sa résignation à la charge d'évaluateur de cette Cité.

Proposé par Mr. Guin,

secondé par Mr. Frs. Gélinas,

1^{ère} Motion
" " Motion
Résignation de Mr.
F. A. Robert, acceptée.

Que la résignation de Monsieur F. A. Robert, comme évaluateur de cette Cité soit acceptée.

Adoptée.

Rapport
concernant le vote des
bonnes en faveur du
Chemin de Fer, St-Lau-
rent et du Nord-Ouest

Rapport:

Une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles dans la Cité des Trois-Rivières et y résidant, qui aux termes des sections 354 et suivantes de l'Acte de Québec 40 Vict. Chap. 29 et de la section 65 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 76 ont seul le droit d'approuver ou désapprouver un règlement ou des règlements ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenue sur la place du Marché-aux-Denrées en la dite Cité, lundi, le dixième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée

par

Lundi, le 24 Juin 1889

par avis publiés et affichés suivant la loi, à l'effet d'approuver ou de désapprouver les règlements passés par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, le premier Mai et le 10 Juin (1889) mil huit cent quatre-vingt-neuf et intitulés: "Chapitres 35 et 36 Règlements pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest et à émettre des obligations pour icelles"; laquelle assemblée j'ai présidée, assisté du Secrétaire-Trésorier du Conseil de Ville, agissant comme Secrétaire de l'Assemblée et à laquelle étaient présents un grand nombre des dits électeurs. Après la lecture des susdits règlements par le dit Secrétaire, j'ai demandé à haute voix si les dits règlements seraient approuvés par les dits électeurs présents; un nombre suffisant d'électeurs alors présents s'étant opposés à l'adoption de ces règlements, j'ai alors déclaré qu'un poll serait ouvert et tenu dans la Salle du Conseil dans l'Hôtel de Ville, jeudi et vendredi les treizième et quatorzième jours de Juin courant, pour là et alors enregistrer les votes des dits électeurs pour ou contre l'adoption des susdits règlements.

Le poll ayant été tenu et présidé par moi, Maire de la Cité des Trois-Rivières, avec l'assistance du dit Secrétaire-Trésorier, chacun des deux jours ci-dessus mentionnés, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, j'ai, à la clôture du dit poll le second jour, constaté le nombre de votes donnés pour ou contre l'adoption des susdits règlements, et le résultat de la votation a été comme suit, savoir: deux cent vingt-cinq électeurs ont voté pour l'adoption des susdits règlements et cent quarante-sept ont voté contre.

J'annexe au présent rapport comme en faisant partie, un état indiquant la valeur immobilière imposable de chacun des voteurs, d'après le rôle d'évaluation en force pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit à mil huit cent quatre-vingt-neuf (1888 à 1889), par lequel il

Lundi, le 24 Juin 1889.

il appert que la majorité des électeurs par le nombre et par la valeur immobilière imposable ont approuvé les susdits règlements. En foi de quoi, nous, les soussignés, avons signé le présent rapport aux Trois-Rivières, ce dix-sept Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(Signé) L. P. Désaulniers, Sec.-Prés.
(Signé) J. E. Hébert, Maire.

2^e Motion
Adresse à Son Honneur le Lt. Gouverneur de la Province de Québec.

Proposé par Mr. Martel,
Secondé par Mr. Brunelle,
Qu'une adresse soit présentée par Son Honneur le Maire au nom des citoyens de cette Cité, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, à l'occasion de son passage en cette ville, mercredi, le vingt-six Juin courant.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de cession à la Corporation par Mr. Alex. Houliston.

Proposé par Mr. Edm^d Gélinas,
Secondé par Mr. Martel,
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Alexander Houliston Escr. à la Corporation de cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Escr. N. C., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de vente par Mme Ls. Décoteau à la Corporation.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Bournival,
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Louis Décoteau à la Corporation de cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Escr. N. C., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

L. P. Désaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Hébert
Maire.

Jeudi, le 27 Juin 1889.

Assemblée Régulière
27 Juin 1889.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-septième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. S. Hébert, Secr.,
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 L. Brunelle,
 R. S. Cooke,
 J. G. Gauthier,
 Frs. Lelinas,
 P. A. Guin,
 Alex. Houlston,
 Chs. Page,
 P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Lue une lettre de Mr. Albert J. Corriveau, concernant la lumière électrique.

Lettre de
Mr. Albert J. Corriveau.

Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Rapport du
Comité des Finances.

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	5	50
"	(Ent. & Répt.)	155	13
" des Chemins,		229	87
" du Feu,		12	81
" de la Commune,		22	12
" de la Police,		225	27
" de l' Eclairage,		368	78
Drainage,		121	09
Ponts St. Maurice,		60	01
A Reporter		1,200	58

Jeudi, le 27 Juin 1889.

	Report	1,200	58
Rues sous Contrôle,		288	38
Carré Champlain,		25	85
Carré Le Platon,		4	—
Billets Payables,		16,446	—
Contingents,		42	60
Vente de Terrains,		14	05
Salaires,		239	13
Divers Comptes,		21	—
		18,281	59

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Prés.
 P. B. Vanasse,
 Joseph Bellefeuille,
 Ls. Brunelles.

1^{ère} Motion Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Frs. Sélinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

La séance est ensuite levée.

Th. Désautels
 Sec. - Prés.

J. E. Hébert
 Maire.

Assemblée Régulière.
 5 juillet 1889.

— A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Echevin Pierre Benjamin Vanasse, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le cinquième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son

Vendredi, le 5 Juillet 1889.

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecrs,
 Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 Ls. Brunelle,
 R. S. Cooke,
 J. G. Gauthier,
 Edm^d Gélinas,
 Frs. Gélinas,
 P. A. Guin,
 Alep. Houliston,
 Chs. Pagé,
 Ant. St^e Pierre, fils,
 P. B. Vanasse.

Prestation du serment
 de S. M. le Maire et
 des Echevins nouve-
 lement élus.

Le Maire et les Echevins élus aux dernières Elections
 Municipales, savoir:
 P. E. Normand, Ecrs., Maire. de la Cité des Trois-Rivières
 Messieurs Joseph Bellefeuille et Thomas Bournival pour le
 quartier St^e Louis, Antoine St^e Pierre fils, et Louis Brunelle
 pour le quartier St^e Ursule, Charles Pagé pour le quartier
 Notre-Dame et François Gélinas pour le quartier St^e Phi-
 lippe prêtent le serment prescrit par la loi et prennent
 ensuite leurs sièges au Conseil.

Motion
 Formation des Comités
 Permanents.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Ed. Gélinas,
 Que les Comités Permanents de ce
 Conseil pour la présente année civique soient composés
 comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. Alep. Houliston, Président,
 M. M. Ls. Brunelle, R. S. Cooke, Edm^d Gélinas et P. B. Vanasse.

— Hôtel-de-Ville. —

Mr. R. S. Cooke, Président,
 M. M. Phs. Bournival, J. Gauthier, Ant. St^e Pierre et P. B. Vanasse.
 Danté.

Vendredi, le 5 juillet 1889.

— Santé. —

M. L. Brunelle, Président,
M. M. R. S. Cooke, Frs. Gélinas, P. A. Louin et Chs. Pagé.

— Aqueduc. —

M. P. B. Vanasse, Président,
M. M. Jos. Bellefeuille, L. Brunelle, Edm^d. Gélinas et Ant. St. Pierre.

— Feu. —

M. Jos. Bellefeuille, Président,
M. M. Thomas Bournival, J. Gauthier, Edm^d. Gélinas et Ant. St. Pierre.

— Police. —

M. Edm^d. Gélinas, Président,
M. M. Phs. Bournival, L. Brunelle, P. A. Louin et Alex. Houliston.

— Chemins. —

M. P. A. Louin, Président,
M. M. Jos. Bellefeuille, Edmond Gélinas, Frs. Gélinas et Alex. Houliston.

— Eclairage. —

M. Frs. Gélinas, * Président,
M. M. Jos. Bellefeuille, J. Gauthier, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse.

— Marchés. —

M. Phs. Bournival, Président,
M. M. L. Brunelle, Frs. Gélinas, P. A. Louin et Chs. Pagé.

— Communs. —

M. Chs. Pagé, Président,
M. M. R. S. Cooke, J. Gauthier, Frs. Gélinas et Alex. Houliston.
Adoptés.

2^e Motion
Nomination du
Pro-Maire.

Proposé par M. Bellefeuille,
Secondé par M. Brunelle,
Que M. l'Échevin Edmond Gélinas
soit

Vendredi, le 5 juillet 1889.

soit nommé Pro-Maire de ce Conseil, pour le présent semestre.

Adoptée.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Messieurs William Lanigan et P. L. Hubert soient nommés pour l'année courante, auditeurs des livres de comptes de la Corporation de cette Cité, avec un salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

3^e Motion
Nomination des
Auditeurs.

4^e Motion

Proposé par Mr. Cooks,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 3rd, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie dont le prix d'achat ne devra pas dépasser cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture," soit lu, passé et adopté.

Chapitre XXXVII.

Règlement Chap. 3rd,
Bonus à la Compagnie
Canadienne des
Conduites d'Eau.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie dont le prix d'achat ne devra pas dépasser cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture.

Attendu

Vendredi, le 5 juillet 1889.

Attendu que la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau serait disposée de venir établir en cette Cité une manufacture de tuyaux en fonte moyennant une aide en argent, l'octroi d'une certaine étendue de terrain et une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement de la dite manufacture de tuyaux en cette dite Cité, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité, et sa construction et sa mise en opération immédiate, il est avantageux d'accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, un bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie dont le prix d'achat ne devra pas dépasser cinq mille piastres et une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra, aux conditions et à l'époque ci-après établies, à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, sous forme d'aide ou bonus la somme de vingt mille piastres, aussi une étendue de terrain de quinze arpents en superficie dont le prix d'achat ne devra pas dépasser cinq mille piastres, et le dit Conseil accordera, de plus à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau pendant l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier de Juillet de l'année prochaine (1890) une exemption des taxes et cotisations municipales (sauf de l'Eau exceptés) payables à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins de la manufacture et aussi sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Vendredi 5 juillet 1889.

1^o. — La Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau devra construire et installer dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, au Sud-Ouest de la rivière St. Maurice, les bâtisses, machineries et outillage nécessaires à la fabrication de conduites d'eau, et ces bâtisses, machineries et outillage devront avoir une valeur d'au moins soixante-et-quinze mille piastres.

2^o. — La dite manufacture devra être construite et mise en opération d'hui à la fin de Juin de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix et continuer ses opérations pendant cinq années consécutives, et durant les dites cinq années, cent personnes au moins devront y être employées journellement (Fêtes et Dimanches exceptés) et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par le Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture.

3^o. — Les personnes employées dans la dite manufacture devront être autant que possible des résidents de la dite Cité des Trois-Rivières.

Sec. 2. — La dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau pour garantir l'exécution des conditions et des obligations ci-dessus mentionnées et le remboursement du dit bonus en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations, consentira en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une première hypothèque au montant de vingt mille piastres sur les terrains et bâtisses de la dite manufacture, et fera aussi assurer contre les dommages du feu dans des Compagnies d'Assurances approuvées par ce Conseil, les bâtisses, outillage et fonds de marchandises en faveur de la Corporation pour une égale somme de vingt mille piastres, lesquelles garantie et assurance devront diminuer de quatre mille piastres par année à compter d'une année après la mise en opération de la dite manufacture et cela aussi longtemps qu'elle sera en opération; et dans le cas où la dite Compagnie Canadienne

des

Vendredi, le 5 juillet 1889.

des Conduites d'Eau négligerait de faire assurer les dites bâtisses, outillage et fonds de marchandises comme susdit, il sera loisible au dit Conseil d'effectuer la dite assurance aux frais et dépens de la dite Compagnie.

Sec. 3. — Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, l'outillage ou aucune partie d'icelui, seraient détruits ou endommagés par le feu, durant l'espace des dites cinq années, la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt, et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie; et la Corporation lui paiera le montant qu'elle aura retiré des Compagnies d'Assurances, pour pertes ou dommages causés aux dites bâtisses ou outillage, aussitôt que les dites bâtisses et outillage auront été reconstruits, réparés, remplacés et remis en aussi bon état qu'avant l'incendie; et à défaut par la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau de rebâter ou réparer les dites bâtisses et outillage dans un espace de temps n'excédant pas douze mois de la date de l'incendie, la somme retirée des Compagnies d'Assurances sera la propriété de la dite Corporation.

Sec. 4. — Le susdit bonus de vingt mille piastres sera payé à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, un mois après que le dit établissement sera en pleine opération, suivant les conditions mentionnées dans les deux premières sections.

Sec. 5. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau la susdite somme de vingt mille piastres, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des debentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de vingt mille piastres, lesquelles debentures seront négociées et vendues en la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux.

Sec. 6. — Les dites debentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, elles seront de la somme de mille piastres chacune, elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et de Novembre de chaque année, à un

taux.

Vendredi, le 5 juillet 1889.

taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et elles seront payables dans pas moins de trente ans de leur date respective.

Sec. 7. — Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés par le Maire et contresignés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima facie, que l'intérêt semi-annuel mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 8. — Toutes les dispositions des sections 90 et 91 de l'Acte de la Législature de Québec 38 Vict. Chap. 46 telles qu'amendées par l'Acte 51-52 Vict. Chap. 80, Sec. 3, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu des susdits Actes et le paiement semi-annuel de l'intérêt sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

5^e Motion

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que ce Conseil se forme en comité général pour prendre en considération le règlement Chap. 3^e, touchant une aide ou bonus en faveur de la Compagnie canadienne des Conduites d'Eau.

Adoptée.

Son Honneur le Maire quitte alors son siège et appelle Mr. l'Échevin Edmond Hélinas à présider le comité général.

Le Conseil s'étant alors formé en comité général, examine, clause par clause, le projet de règlement ci-haut mentionné; Son Honneur le Maire reprend alors son fauteuil,
et

Vendredi 5 juillet 1889.

et le rapport suivant est lu.

Rapport du
Comité Général, sur le
Règlement Chap. 37.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris en considération le projet de règlement intitulé: "Chapitre 37, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie &c., et à émettre des débiteures pour cet objet, a l'honneur de le soumettre à votre Conseil après avoir fait quelques changements et de recommander son adoption.

Trois-Rivières, 5 juillet 1889.

(Signé) Edmond Scélinas,
Président.

La motion de M. l'Échevin Cooke, secondée par M. l'Échevin Brunelle, recommandant la passation et l'adoption du susdit règlement "Chapitre 37" est alors mise devant le Conseil, par Son Honneur le Maire, et adoptée unanimement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-deux juillet courant, à sept heures et demie du soir.

(Signé) Th. Desaulniers,
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Ajournement.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 8 juillet 1889.

A

P. E. Normand, Ecs.,

Maire de la Cité des Trois-Rivières.

Nous vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant l'Éclairage des rues de la Cité et affaires ordinaires.

(Signé) Edmond Scélinas,
Louis Brunelle,
Alex. Houliston.

Qu

Lundi, le 8 Juillet 1889

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Vu la demande ci-dessus, je convoque par le présent, une assemblée du Conseil pour ce soir, à sept heures et demie.

Trois-Rivières, 8 Juillet 1889.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
8 Juillet 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présent:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Secr.,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

Edm. Gélinas,

Frs. Gélinas,

O. A. Guin,

Alex. Houlston,

Chs. Pagé,

Ant. St. Pierre.

Requête de
Mr. C. D. Hébert & al.

Requête de Mr. C. D. Hébert & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts dans une certaine partie de la rue Niverville.

Accordées.

Rapport du
Comité de l'Éclairage, au
sujet de l'Éclairage des rues.

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage de ce Conseil, chargé de s'enquérir et d'adopter les moyens les plus efficaces pour éclairer

Lundi, le 8 Juillet 1889.

éclairer au gaz les rues de cette Cité, a l'honneur de faire rapport. Qu'une assemblée du dit Comité a été tenue à l'Hôtel de-Ville, samedi, le six du courant et que des démarches ont été faites auprès du Président de la Compagnie du gaz, pour savoir à quelles conditions la dite Compagnie éclairerait les rues de cette Cité, pour l'espace d'une année, à partir du premier Juillet courant; sa réponse a été la suivante, savoir: Que la dite Compagnie continuerait d'éclairer les rues de cette Cité, en exigeant de la Corporation la différence du prix du charbon.

Nous suggérons au Conseil d'accepter ces conditions, pourvu que la dite Compagnie n'exige pas plus de cent cinquante piastres de surplus pour la dite année, dans le cas où il y aurait augmentation dans le prix du charbon.

Trois-Rivières, 8 Juillet 1889.

(Signé) Prs Gélinas,
Antoine St. Pierre,
Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion
Éclairage de la Cité
au gaz.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Cooke,

Que suivant le désir exprimé par les Citoyens de cette Cité, dans une résolution passée à une assemblée publique, en date du trois Juillet courant, la Compagnie du gaz des Trois-Rivières continue d'éclairer les rues de cette Cité pour l'espace d'une année à partir du premier Juillet courant, et ce, aux prix et conditions qui existaient avant le dit premier Juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf; cependant, si le charbon nécessaire pour l'éclairage coûte plus cher qu'à l'ordinaire parceque le temps favorable pour en faire l'achat serait passé; qu'il soit résolu, que la différence du prix d'achat du dit charbon dans le cas où il serait plus élevé soit payée à la dite Compagnie par ce Conseil en outre du prix ordinaire de l'éclairage, pourvu que la somme n'excède pas cent cinquante piastres,

Lundi, le 22 Juillet 1889.

piastres, tel que recommandé par le rapport du Comité de l'Éclairage.

Et la séance est ensuite levée.

Adoptées.

G. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. B. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
22 Juillet 1889.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins.

J. B. Normand, Ecu.,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
A. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Ed. Gélinas,
P. A. Guoin,
Alex. Houlston,
Jhs. Page,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Louis Lessard & al.

Requête de Mr. Louis Lessard & al., demandant que la rue Bellefeuille soit continuée jusqu'à la rue St. Roch.

Référé au Comité Général.

Requête de
Mr. Philippe Guoin & al.

Requête de Mr. Philippe Guoin & al., demandant la construction d'un pont sur le Chemin St. Marguerite, pour remplacer celui qui a été emporté par les eaux, lors de l'accident arrivé à la chaussée du moulin de

Lundi, le 22 Juillet 1889.

de Mr. Charles Milette.

Requête de
Mr. O. Carignan Val.

Requête de Mr. O. Carignan Val., demandant que des mesures soient prises par ce Conseil, pour l'éclairage des magasins et demeures privées, au moyen de l'électricité.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. John P. Ross Val.

Requête de Mr. John P. Ross Val., demandant qu'une exemption des taxes municipales, sur la scierie appartenant aux héritiers de feu John Ross, soit accordée pour l'espace de cinq années.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. George Boisclair.

Requête de Mr. George Boisclair, demandant d'être exempté de la taxe comme restaurateur.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. G. Létu.

Requête de Mr. G. Létu, demandant un bonus pour l'établissement d'une manufacture de porcelaine, en cette cité.

Référée au Comité Général.

Requête de
Messrs. Aug. Sauvageau
& H. Desjardins.

Requête de Messrs. Aug. Sauvageau et Hilaire Desjardins, demandant que le trottoir de Mr. Joseph Rodin, sur la rue St. Roch, soit fait d'une largeur uniforme à ceux des voisins.

Renvoyée.

Requête de
Mr. H. Lord.

Requête de Mr. Honoré Lord, demandant que son salaire soit augmenté.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. A. Courteau.

Requête de Mr. André Courteau, demandant une augmentation de salaire.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. Isaac Dupresne Val.

Requête de Mr. Isaac Dupresne Val., demandant l'arrosage des rues, depuis le coin des rues St. Marie et Bonaventure jusqu'à la gare du Pacifique Canadien.

Requête de
Mr. Louis Hamel.

Requête de Mr. Louis Hamel, demandant une augmentation de salaire.

Référée au Comité Général.

Requête de
Mr. Lazare Lapointe.

Requête de Mr. Lazare Lapointe, demandant que son salaire soit augmenté.

Référée

Lundi, le 22 Juillet 1889.

Requêtes de Mr. Chs. Dumoulin & al. Référé au Comité Général.
 Requête de Mr. Chs. Dumoulin & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts sur la rue Des Champs.
 Référé au Comité Général.
 Requête de Mr. David Augé & al. Référé au Comité Général.
 Requête de Mr. David Augé & al., demandant une augmentation de salaire.
 Lettre de F. N. Perrault, Ecr. M. D. Référé au Comité Général.
 Lettre de F. N. Perrault, Ecr. M. D. Membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Joseph Pothier, fils d'Antoine, de la cité des Trois-Rivières, a été interné dans l'Asile St. Jean de Dieu.
 Lettre de F. S. Pourigny, Ecr. Avocat, au Comité. Référé au Comité Général.
 Lettre de F. S. Pourigny, Ecr. Avocat, réclamant des dommages pour une voiture brisée par Mr. Lazare Lapointe, employé de la Corporation, et appartenant à Monsieur Adolphe Duval.

Rapport du Comité des Finances. Référé au Comité des Chemins.
 Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	10	50
" des Chemins,		263	11
" des Marchés,		4	-
" du Feu,		31	28
" de la Police,		15	-
" de l'Hôtel de Ville,		-	50
" de l'Eclairage,		10	-
Drainage,		809	01
Rues sous Contrôle,		44	80
Carré Champlain,		1	80
Assurances des propriétés de la Corporation,		146	25
Fonds d'amortissement,		447	34
En Reportes	\$	1,783	59

Lundi, le 22 Juillet 1889.

	Report	
Intérêt & Commissions,	1,783	59
Contingents,	4,918	50
Divers Comptes,	61	34
	33	69
	6,794	12

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Prés.
 R. S. Cooke,
 Ls. Brunelle,
 P. B. Vanasse,
 Edmond Létinas.

1^{re} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
 Secrétaire-Trésorier.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de Votre Conseil mon rapport pour les douze mois écoulés le 30 Juin dernier (1889)

Cet rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que des exposés sous forme de tableaux indiquant le revenu estimé et réel de 1888 à 1889 et les crédits et déboursés pour la même année.

La collection quoique très-satisfaisante quant au montant, laisse cependant à désirer dans ses détails, car malgré un travail constant de tous les jours et de tous les soirs, je n'ai pu pour les raisons ci-dessous mentionnées m'occuper de faire la répartition de la taxe du drainage et d'en faire la collection, ce qui, aurait augmenté notablement les recettes.

La passation de plusieurs règlements qui ensuite étaient soumis aux électeurs municipaux pour être sanctionnés, sont des procédés très-longs, qui ont demandé beaucoup de

Lundi le 22 Juillet 1889

de temps et d'attention.

L'émission de différentes déventures pour un fort montant a exigé beaucoup de temps pour les préparer, les faire imprimer et en disposer.

Le règlement de la dette de la Corporation au Fonds d'Emprunt Municipal a exigé un grand nombre de procédés et copies de documents.

La construction des Egoûts qui se fait actuellement est aussi un surcroît d'ouvrage considérable.

Ainsi d'après les raisons ci-dessus, je crois vous avoir démontré, que la quantité d'ouvrage faite dans mon bureau durant l'année qui vient de s'écouler, a été considérable eu égard au nombre d'employés.

J'avais suggéré l'an dernier la révision du rôle d'évaluation d'après les renseignements qui pouvaient être obtenus au bureau d'enregistrement; la chose ayant été faite a été d'un grand secours pour la perception des taxes et pour la confection du rôle cette année; mais il faudra que la chose se continue et que les évaluateurs notent tous les changements qui surviennent chaque année, sans quoi, tout le travail fait sera perdu avant peu.

Je rappellerai à votre attention, une partie du rapport que je faisais au Conseil, le 20 Juillet 1882, concernant l'administration du Département de l'Acqueduc, et j'insisterai d'avantage sur les suggestions que je vous faisais alors pour prévenir le gaspillage de l'eau de l'Acqueduc.

Je vous soumettrai verbalement lors des prochaines appropriations les suggestions que le temps ne me permet pas de vous faire dans le présent rapport.

Vous constaterez que je me suis conformé à la loi en faisant les dépôts aux fonds d'amortissements pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des déventures de la Corporation.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre

Lundi, le 22 Juillet 1889.

Votre Obt. serviteur,
 (Signé) L. M^s. Désaulniers,
 Sec.-Prés.

Rapport de
 J. M. Desilets, Sec. Avocat

Rapport.

Messieurs,

Mon Honneur le Maire et Messieurs les Membres du Comité de l'Éclairage m'ayant chargé de faire des recherches au sujet du contrat entre la Cité et la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, pour l'éclairage de la Cité et de constater les droits et obligations des parties, j'ai l'honneur de faire rapport:

Qu'après de longues et minutieuses recherches, je n'ai trouvé aucun contrat, par écrit, concernant le dit éclairage;

Que le résultat de mes recherches se résume comme suit:

- 1^o Règlement de l'Ancien Conseil de la ville de Trois-Rivières, en date du 26 Septembre 1853, autorisant la dite Compagnie à poser des tuyaux pour la conduite du gaz sous les rues, carrés et autres places publiques de la Ville des Trois-Rivières; ce règlement ne contient rien autre chose que l'autorisation de passer les tuyaux sous les rues, carrés et autres places publiques;
- 2^o En Janvier 1854, le Conseil autorisa le Maire de la Ville des Trois-Rivières à faire des arrangements, avec la dite Compagnie, pour la pose de certaines lampes à gaz, sur certaines rues. Le Maire ne paraît pas avoir fait de rapport à ce sujet;
- 3^o Le 4 Septembre 1854, le Conseil nomma un Comité de trois membres, pour faire des arrangements, avec la dite Compagnie, pour l'éclairage au gaz des rues de la Ville, ainsi que de l'Hôtel-de-Ville, sans cependant faire mention de conditions. Aucun rapport de ce Comité n'apparaît aux registres;
- 4^o Dans la liasse des reçus de la Corporation pour le mois d'Avril 1856, j'ai trouvé deux comptes de la Compagnie contre la Corporation de la Ville pour éclairage, dont l'un comporte deux

30 Septembre 1855. Éclairage, 12 lampes pour le quartier finissant le

Lundi, le 22 Juillet 1889

le 30 Septembre 1855 = £ 16.10.0

31 Décembre 1855 - Eclairage 16 lampes pour le quartier finissant le 31
 Décembre 1855 = £ 22.0.0.

Deux à comptes paraissent avoir été donnés sur ce compte.

L'autre compte comporte un seul item, savoir:

4 Mars 1856, Eclairage 16 lampes, pour un quartier ----- £ 22.0.0

Ces deux comptes ont été par trois, trouvés pliés l'un dans l'autre et sur le dos du dernier, il est écrit "réglé par billet, le 15 Avril 1856." C'est là tout ce qui se trouve, aux archives de la Corporation, pour établir quand la dite Compagnie a commencé à éclairer la ville, au moyen du gaz et à quel prix.

À défaut de contrat écrit, il faut donc en rechercher l'époque et le prix dans les documents ci-dessus mentionnés, qui sont les seuls les concernant, et si l'on considère aussi qu'il ne s'est écoulé que vingt-un mois entre la date du dit règlement et le premier Juillet 1855, temps qui n'était pas certainement trop considérable pour permettre à la dite Compagnie de construire ses usines, poser ses tuyaux et se mettre en position de pouvoir éclairer les rues au gaz, on peut raisonnablement en venir à la conclusion que cette date, 1^{er} Juillet 1855, est l'époque où l'éclairage des rues a commencé. Quant au prix c'est évidemment vingt-deux piastres par année, par lampe, puisque c'est à ce taux que les trois premiers quartiers ont été réglés.

Je suis donc d'opinion que la dite Compagnie a commencé à fournir le gaz pour l'éclairage des rues, le 1^{er} Juillet 1855, à raison de \$ 22.⁰⁰ par année, payable par quartier, et que la Corporation de cette Cité ayant depuis lors continué, d'année en année, à recevoir le gaz, de cette manière, pour l'éclairage des rues, il est intervenu entre les parties des obligations tacites qui peuvent se terminer au 30 Juin de chaque année, réciproquement.

J'ai aussi examiné la correspondance qui a eu lieu entre la Corporation de cette Cité et la dite Compagnie, depuis le 2 Avril dernier et je suis
 d'opinion

Lundi, le 22 Juillet 1889.

d'opinion que l'avis donné par cette dernière, concernant le dit éclairage, était suffisant.

Prois-Rivières, 8 Juillet, 1889.

Votre bien dévoué &c.

(Signé) J. M. Desilets,

Avocat.

Protêt de
Mr. Ant. Morrissette.

Le Secrétaire Trésorier donne communication au Conseil, d'une sommation et protêt contre la Corporation de cette Cité, à la réquisition de Mr. Antoine Morrissette.

2^e Motion
Arrosage des rues
St^e Marie et Champflour.

Proposé par Mr. Guin,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que les conclusions de la requête de Mr. Isaac Dupresne et autres soient accordées pour la présente saison d'été.

Adoptée sur division de huit pour, et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Bellefeuille,
Brunelle,
Cookes,
Gauthier,
Guin,
Houlston,
Pagé,
Vanasse,

Contre:

Mr. Mr. Bournival,
Lélinas, (Edmond),
St^e Pierre.

3^e Motion
Visite des manufactures par le Secrétaire-Trésorier.

Proposé par Mr. Cookes,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à visiter les manufactures subventionnées par la Corporation de cette Cité et à s'enquérir du nombre de personnes et employées dans le cours de l'année écoulée et d'en faire rapport à ce Conseil en diligence et de voir en même temps à ce que les taxes dues par les dites personnes soient retirées avec l'aide des manufacturiers.

Adoptée.

AVIS de motion:

Je

Lundi, le 22 Juillet 1889.

Avis de motion de
Mr. J. Echevin Bellefeuille

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la motion passée par le Conseil de cette Cité, le quatorzième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-huit, concernant la nomination de l'Avocat du dit Conseil soit amendée.

En Conseil, ce 22 Juillet 1889.

(Signé) Joseph Bellefeuille.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-neuf juillet courant, à sept heures et demie du soir.

J. E. Normand

Maire.

Secr. Prés.

Assemblée Régulière.
29 Juillet 1889.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Juillet, en l'honneur de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

A. E. Normand, Ecr.

Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. G. Gauthier,

Edm^d. Gélinas,

Frs. Gélinas,

P. W. Guin,

Alex. Houliston,

Chs. Page,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du
Rév. M^r. P. C. Cloutier.

Requête du Rév^d. Messire P. C. Cloutier, demandant une exemption des taxes municipales et scolaires, tant de l'Eau
et

Lundi, le 29 Juillet 1889.

et taxe du Drainage pour l'espace de dix ans.
Référé au Comité Général.

1^{ère} Motion.
Adresse au Conseil
par le Rév. P. W. Bloutier

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Rév. P. W. Bloutier, prêtre, chanoine, curé
de la Cité des Trois-Rivières, soit entendu par ce Conseil, et
qu'il lui soit permis de donner des explications, séance tenante,
sur sa requête qui vient d'être lue et sur les raisons à l'appui
d'icelle.

Adoptée.

Requête de
Mr. Chs. Aps & al.

Requête Mr. Charles Aps Kal., demandant qu'une taxe soit
imposée aux ouvriers et journaliers étrangers qui viennent travailler
en cette Cité.

Référé au Comité Général.

Requête de
Mr. R. Smardon.

Requête de Mr. Richard Smardon, demandant la pose des
tuyaux d'égouts jusqu'à sa manufacture.

Référé au Comité Général.

Requête de
Mr. A. M. Gauthier.

Requête de Mr. Adélaïde M. Gauthier, demandant que des bouées
de sauvetage soient placées sur les quais, en face de cette Cité.

Référé au Comité de Police.

Requête de
Mr. Michel Cadorette.

Requête de Mr. Michel Cadorette, demandant une augmentation
de salaire.

Référé au Comité Général.

Requête de
Mr. J. E. Lefebvre.

Requête de Mr. J. E. Lefebvre, demandant d'être employé comme
surnuméraire dans les Bureaux du Secrétaire-Trésorier.

Référé au Comité Général.

Lettre de
la Comp. de Nav. des T. Rivières

Lue une lettre de la Compagnie de Navigation des Trois-Rivières,
concernant la ligne de traverse entre la paroisse de Bécancour
et cette Cité.

Lettre de
P. W. Martel, Esq., Avocat

Lue une lettre de P. W. Martel Esq., Procureur des Héritiers de
Mra Craig Bart, réclamant de la Corporation de cette Cité, le
montant auquel ils prétendent avoir droit sur leur obligation en
faveur de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Lettre de
Mr. L. de la Vallée Cousin

Lue une lettre de Mr. Ludovic de la Vallée Cousin, écrivant
de

Lundi, le 29 Juillet 1889.

de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, demandant au Conseil de mettre cette Compagnie en possession du terrain nécessaire pour l'établissement de leur manufacture, en cette Cité.

Référée à la prochaine séance du Conseil.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiem. listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	85	62
" " Do. (Ent. & Réparations)	158	32
" des Chemins,	286	27
" des Marchés,	5	58
" du Fleuve,	5	-
" de la Police,	299	03
" de la Commune,	24	68
" de l'Eclairage,	28	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	-	35
" de la Santé,	-	50
Drainage,	962	58
Ponts St. Maurice,	46	99
Carré Champlain,	26	51
Intérêt & Commission,	107	54
Papeteries & Impressions,	18	65
Fonds d'amortissements,	605	63
Dépenses Contingentes,	26	-
Salaires,	229	17
Divers Comptes,	46	51
	2,963	43

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
O. B. Vanasse,

Ls.

Rapport du
Comité des Finances.

Lundi, le 29 juillet 1889

L. Brunelle,
R. S. Cooke,
Edmond Gélinas.

2^o Motion. Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que le rapport du Comité des Finances
soit adopté.

Adoptée.

Rapport de Mr. Geo. B. Robb, Ingénieur.
Lu un rapport de Mr. Geo. B. Robb, Ingénieur en Chef de la
"Boiler Inspection & Insurance Company of Canada", concernant l'état des bouilloires de l'Égueduc.

Référé au Surintendant de l'Égueduc.

3^o Motion. Exemption de taxes en faveur des Hérités de feu John Ross.
Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que la requête des héritiers de feu John Ross soit accordée, et que l'exemption de taxes municipales en faveur de la propriété des dits héritiers, en cette Cité, soit accordée pour l'espace de cinq années, à compter du premier juillet dernier, et que cette exemption soit accordée, à condition expresse que les scieries du dit établissement soient tenues en pleine opération, quatre mois chaque année, pendant les dites cinq années.

Adoptée sur division de sept pour, et quatre contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Cooke,
Edmond Gélinas,
Gouin,
Pagé,
St. Pierre,

Contre:

M. M. Bournival,
Fr. Gélinas,
Houlston,
Vanasse.

4^o Motion. Procédés judiciaires contre Messrs. Uld. Martel, Senior et Honoré Rocheleau, et contre D^{me} M. Honan.
Proposé par Mr. Gouin,
Secondé par Mr. St. Pierre,
Que des procédés judiciaires soient pris immédiatement contre Messieurs Uldoric Martel Senior et Honoré Rocheleau

Lundi, le 29 Juillet 1889.

Rocheleau et contre Madame Marie Louise Annabella Stein, épouse séparée contractuellement de biens de M. Martin Honan, Ecu., pour recouvrer de ces personnes les montants dus sur leurs obligations en faveur de cette Corporation.
Adoptée.

5^e Motion.
Vote des appropriations.
1889-1890.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Cooke,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1889-1890, préparés conformément aux Actes 38 Vict., Chap. 76 Sec. 42 et 40 Vict. Chap. 51, Sec. 44 et 45.

Montant des recettes ordinaires pendant l'année 1888-1889. \$47,520.50

— Revenus Probables. —

Cotisations et Taxes.			
Cotisations Régulières,	15,000	-	
Taxe du Ramonage,	50	-	
Taxe sur Bateaux,	75	-	
Taxe des Rues sous Contrôle	550	-	15,675
Licences.			
Hôtels,	2,100	-	
Magasins de Liqueurs,	2,100	-	
Maisons de Pension,	60	-	
Charretiers,	60	-	
Ecuries de Louage,	140	-	
Or Reportes	\$ 4,460	-	\$ 15,675

Lundi, le 29 juillet 1889

Licences.		Report	4,460	-	15,645	-
	Ecuries de logement,		10	-		
	Bouchers,		25	-		
	Commerçants et Dépeceurs de Viande,		40	-		
	Colporteurs,		25	-		
	Regrattiers,		60	-		
	Traversiers,		50	-		
	Marchands de poudre		8	-		
	Birques et Jeux,		10	-	4,688	-
Marchés.						
	Marché aux Denrées,		700	-		
	Marché au Poin,		65	-		
	Etaup des Bouchers,		1,200	-		
	Magasins du Marché,		700	-	2,665	-
Communs.						
	Rentes Constituées et Commutation,		500	-		
	Pâturage d'animaux,		20	-		
	Rentes et Loyers de terrains,		40	-	560	-
	Intérêt sur arriérages de taxes &c.,				225	-
	Loyer de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville,				200	-
	Paup de l'Eau,				14,500	-
	Ponts St. Maurice, (Péages)				4,000	-
Revenus Casuels.						
	AVIS aux Contribuables,		50	-		
	Apposition du sceau &c.,		10	-	60	-
					42,573	-
	Argent en mains le 30 Juin 1889				6,297	51
					48,870	51

— Dépenses Probables —

1° Fonds d'Amortissement

Ancienne Dette Consolidée	2% sur 41,500.	830	-
Nouvelle Dette Consolidée	2% . 65,500.	1,310	-
Dette de l'Aqueduc,	2% . 98,153. ³³	1,963	07
	ou Reporter	4,103	07

Lundi, le 29 Juillet 1889.

Fonds d'Amortissement. Report	4,103	07		
Dettes des Ponts S ^t Maurice, 2% sur \$26,000.	520	-		
Dettes Hall, Neilson & Co ^{ie} 2% 20,000.	400	-		
Dettes au Fonds d'Emprunt Municipal 1% 43,000.	430	-		
Dettes R. Smardon, 2% 20,000.	400	-		
Dettes G. P. Gelinus & Frère, 2% 5,000.	100	-		
Dettes L. P. Pottier, 2% 2,500.	50	-		
Dettes du Drainage, 1% 18,000.	180	-		
Dettes du Chemin de Fer du S ^t Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay, 1% sur 14,000.	140	-		
Dettes de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau 1% sur 20,000.	200	-	6,523	07
2^e: Intérêt, Escompte & Commission.				
4% d'int. sur \$41,500 Ancienne Dette Consolidée,	2,905	-		
5% " " \$65,500 Nouvelle Dette Consolidée,	3,275	-		
6% " " \$98,153. ³³ Dette de l' Aqueduc,	5,889	20		
6% " " \$26,000 Dette des Ponts S ^t Maurice,	1,560	-		
5% " " \$20,000 Bonus Hall, Neilson & Co ^{ie} .	1,000	-		
5% " " \$43,000 Dette au Fonds d'Emprunt Municipal,	2,150	-		
5% " " \$20,000 Bonus R. Smardon,	1,000	-		
5% " " \$5,000 Bonus G. P. Gelinus & Frère,	250	-		
5% " " \$2,500 Bonus L. P. Pottier,	125	-		
5% " " \$14,000 Dette Ch. de Fer Basses Laurentides,	700	-		
5% " " \$20,000 Dette C ^{ie} Canadienne des Conduites d'Eau,	1,000	-		
6% " " \$2,433. ³² Rentes Foncières,	146	01		
Commission %,	25	-	20,025	21
3^e: Salaires.				
Secrétaires-Présoriers,	1,200	-		
Assistant Secrétaires-Présoriers,	650	-		
Comptable,	500	-		
Auditeurs,	50	-		
Évaluateurs et leur Clerc,	200	-		
Collecteurs et Messagers,	400	-	3,000	-
4^e: Assurances.				
Contre le Feu,	400	-		
Contre les Explosions,	50	-	450	-
Ou Reporter			\$ 29,998	28

Lundi, le 29 juillet 1889.

		Report		
5:	Département du Feu.			29,998 28
	Fournitures, Entretien et Réparations,	350	-	
	Chauffage,	80	-	
	Fourrage et entretien des Chevaux (partie)	150	-	
	Télégraphe d'Alarme,	20	-	
	Costume des Compiers,	10	-	
	Ramonage des Cheminées,	60	-	
	Criées Publiques,	1	-	
	Ouvriers du Département,	36	-	
	Imprévus,	20	-	427
6:	Département de l'Acqueduc.			
	Salaires du Surintendant,	500	-	
	" de l'Assistant-Comptable,	450	-	
	" du 1 ^{er} Ingénieur,	425	-	
	" du 2 ^e Ingénieur,	375	-	
	" du Tourne-Robinet,	112	-	
	Chauffage (Charbon & Bois)	2,275	-	
	Entretien et Réparations,	575	-	
	Papeterie, Annonces & Impressions,	70	-	
	Criées Publiques,	8	-	
	Timbres de Poste & Télégrammes,	2	-	
	Imprévus,	208	-	5,000
7:	Eclairage.			
	Eclairage au Gaz,	1,350	-	
	Eclairage à l'Huile,	154	-	
	Ouvriers,	24	-	
	Allumeurs,	72	-	1,600
8:	Département des Marchés.			
	Entretien et Réparations,			200
9:	Département de la Commune.			
	Entretien et Réparations,	83	-	
	Loyer de Bureaux,	40	-	
	Criées Publiques,	2	-	
	Salaires du Gardien,	265	-	
	Imprévus,	10	-	400
	Ou Reporter			37,925 28

Lundi, le 29 Juillet 1889.

		Report.		
10:	Département des Chemins.			\$ 37,925 28
	Entretien et réparations,	1,000	-	
	Effets et Outils,	450	-	
	Chemins et Traversés d'hiver,	250	-	
	Actes Notariés et Enregistrement,	75	-	
	Criées Publiques,	5	-	
	Salaires de l'Inspecteur,	250	-	
	" " l'Ouvrier,	72	-	
	Aourage et Entretien des Chevaux, (partie)	200	-	
	Quai du Moulin-à-Vent,	200	-	
	Prolongement de la Rue St. Paul,	200	-	
	Elargissement de la Rue des Forges,	2,500	-	
	Pont sur la rivière Marguerite,	500	-	
	Canal de la rue St. Roch,	210	-	
	Remise pour voitures,	75	-	
	Loyer d'un cheval pour arrosage des rues,	100	-	6,084 -
11:	Département de la Santé.			50 -
12:	Département de la Police.			
	Salaires du Chef,	390	-	
	" de 5 Constables, @ \$350. ⁰⁰ ch.	1,750	-	
	" du 1 ^{er} Assistant,	300	-	
	" du 2 ^e Assistant,	265	-	
	Assurance du Corps de Police contre les Accidents	60	-	
	Timbres Judiciaires,	25	-	
	Police Spéciale,			
	Costumes,	160	-	
	Ameublement et Entretien,	30	-	
	Pension des Prisonniers,	20	-	3,000 -
13:	Département de l'Hôtel-de-Ville.			
	Entretien et Réparations,	356	-	
	Ameublement et fournitures,	200	-	
	Chauffage,	300	-	
	Ouvriers de la Pâtisserie,	24	-	
	Imprévus,	20	-	900 -
	A Reporter			\$ 47,962 28

Lundi, le 29 juillet 1889.

	Report			47,962	28
14:	Atelier des Départements.			30	-
15:	Aqueduc. Construction.			500	-
16:	Prais Legaux.			400	-
17:	Papeteries, Annonces & Impressions.			400	-
18:	Carriés Publics.				
	Carrié Champlain,	275	-		
	" La Pesse,	25	-		
	" Le Platon,	150	-	450	-
19:	Ponts St. Maurice.				
	Entretien et réparations,	542	-		
	Chauffage et Eclairage,	110	-		
	Salaires du Gardien,	300	-		
	Salaires de l'Ouvrier,	48	-	1,000	-
20:	Rues sous Contrôle.				
				1,100	-
21:	Dépenses Contingentes.				
	Elections Municipales,	50	-		
	Prais de Voyages,	150	-		
	Timbres Poste et Télégrammes,	20	-		
	Crises Publiques et Affiches,	15	-		
	Actes Notariés et Enregistrement,	25	-		
	Fêtes Publiques,	200	-		
	Pensions des Aliénés,	1,000	-		
	Amendements à la Charte,	400	-		
	Téléphone,	60	-		
	Allocation à J. A. Gagnon & Co.,	350	-		
	Entretien des Prisonniers,	8	-		
	Révision du Rôle d'Evaluation,	40	-		
	Imprevus,	120	-	2,438	-
	A Reporter			54,280	28

Lundi, le 29 Juillet 1889

	Report	\$ 54,280 28
22% Fonds de Réserve.		
5% sur Revenus Ordinaires estimés à \$42,573.00		2,128 65
		\$ 56,408 93

6^e Motion
Demande de soumission
pour la construction d'un
canal, rue St. Roch.

Proposé par Mr. Ars. Lelinas,
Secondé par Mr. Cooke,

Adoptée.

Que des soumissions soient demandées
pour la construction d'un canal en bois sur la rue St. Roch,
sous la direction de Mr. O. G. Hamel, et d'après les plans &
spécifications qu'il devra préparer à cet objet.

7^e Motion
Comité Général pour
entendre et juger les
plaintes contre le rôle
d'évaluation.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,

Adoptée.

Que ce Conseil se forme en Comité
Général pour entendre les plaintes qui ont été files contre le
Rôle d'Évaluation pour l'année courante.

Examen des plaintes
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général,
sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence
l'examen des plaintes, et après en avoir entendu un cer-
tain nombre, ajourne cet examen à la prochaine réunion des
membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend alors son fauteuil et
le Conseil s'ajourne au lendemain, mardi, le trente juillet
courant, à huit heures du soir.

E. Thériault
Sec.-Pres.

J. B. Normand
Maire

Assemblée Régulière.
30 juillet 1889.

Mardi, le trentième jour de juillet mil huit cent qua-
tre-vingt-neuf, à huit heures du soir, Son Honneur le Maire
prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont
les noms suivent sont présents, savoir:

Jos.

Mardi, le 30 juillet 1889

J. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 L. Brunelle,
 R. S. Cooke,
 Edm. Lelinas,
 Frs. Lelinas,
 Alex. Houliston,
 Chs. Pagé,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

1^{re} Motion
 Achat de terrain pour
 la C^{ie} Canadienne des
 Conduites d'Eau.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Vanasse,

Que ce Conseil fasse l'acquisition de quinze arpents de terrain appartenant à Mr. Elzéar Delisle et situé au Sud-Est de la rue St. Maurice au prix de deux cent cinquante piastres de l'arpent, le choix de ce terrain devant être laissé à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Adoptée sur division de six pour, et quatre contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Bournival,	Mr. Bellefeuille,
Brunelle,	Cooke,
Edm. Lelinas,	Frs. Lelinas,
Houliston,	Pagé.
St. Pierre,	
Vanasse,	

2^e Motion
 Vente de terrain par
 Mr. Elzéar Delisle,
 C^{ie} Canadienne
 des Conduites d'Eau,
 à la Corporation.

Proposé par Mr. St. Pierre,
 Secondé par Mr. Houliston,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de quinze arpents de terrain appartenant à Mr. Elzéar Delisle et situé sur le côté Sud-Est de la rue St. Maurice, au prix de deux cent cinquante piastres de l'arpent et de mettre la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau immédiatement en possession du dit terrain, le tout suivant les conditions du règlement passé et adopté par les électeurs de cette Cité, lundi, le vingt-neuf de Juillet courant.

Adoptée.

Ld

Mercredi, le 31 Juillet 1889.

Examen des plaintes
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Gé-
néral, sous la présidence de Son Honneur le Maire, con-
tinue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation
et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaint-
tes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des mem-
bres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend son siège et l'as-
semblée s'ajourne à Mercredi, le trente du courant,
à huit heures du soir.

Ch. Desautels
Sec.-Prés.

J. B. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
31 Juillet 1889.

Mercredi, le trente et unième jour de Juillet mil
huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du soir, Son Hon-
neur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs
les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Mrs. Gélinas,
- Alf. Houliston,
- Chs. Paggi,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion
Billet Promissoire
au montant de \$3,263.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Vanasse,
Secundé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire
soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de
la Banque du Peuple au montant de trois mille deux cent
soixante-et-trois piastres, à un mois de la date du trois Août
prochain (1889) en renouvellement d'un autre billet pour le
même montant, pour payer au Gouvernement de la Province
de

Jeudi, le 1^{er} Août 1889.

Examen des plaintes
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire et après avoir terminé l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année, Son Honneur le Maire reprend son fauteuil et le rapport suivant est présenté au Conseil.

Rapport sur plaintes
contre le Rôle d'Évaluation
pour 1889.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication des plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année, fait le rapport suivant:

Que les plaintes de Mr. Joseph Blouin demandant que les noms de Messrs. Xavier Duplessis, Joseph Giroux fils de Jos, Hermand Giroux, Arthur Robert, Lucien Carignan, Alexandre Wellar, Alphonse Lavel, Thomas Paquin, Alfred Olivier, Benjamin Demoulin fils, Réal Beaulieu, Narcisse Beaulieu, Joseph Beaulieu, Charles Beaulieu, Joseph Bergeron, Jean McLeod, Joseph Duchaine, Edouard Duchaine, Arthur Méthot, Louis Dusault fils, Lucien Duval, Lucien Comtois, Ludger Duchaine, Adolphe Landry fils, Joseph Labranche, Piefflé Hamelin, Ferdinand Buedel et Kelly Larivière, soient entrés au rôle d'évaluation comme fils de propriétaires et que les noms de Messrs. Eugène Rodin fils de J. P. Rodin, George Lariépy, Joseph Normand, Joseph Hamel fils de O. G. Hamel, Philippe Beauchêne fils de Ars, Edouard Pental et Napoléon Bouette soient entrés au rôle d'évaluation comme fils de locataires, que les noms de Messrs. Alexandre Valade, Hermidas Guibord, George Morris, Samuel Ross, Albert Blencowe, Thomas Norton, William M^c Cappin, James Pibbutt, Napoléon Isagnon, William Bohemier, Amédée Guibord, Léandre Phibaudéau, Dolphie Bohemier et George Major soient entrés au rôle d'évaluation comme locataires et que les noms de Messrs. John Robert Ross, William Pisk, John Thomas Pibbutt et William Petteway soient entrés sur le rôle d'évaluation, soient rejetées.

Que les plaintes de Mr. L. E. Pottier demandant que la partie du N^o 1996 du Cadastre, située entre Joseph Serpaïs et J. E. Hétu Ser, soit transportée pour la suite au D^o M. E. Gervais

et

Jeudi, le 1^{er} Août 1889

et l'autre moitié à M. Arthur Normand; que les noms de Edouard Giroux, Joseph Giroux et Demoiselle Euphémie Giroux soient retranchés comme propriétaires d'une partie du lot No. 690 du Cadastre, rue Notre-Dame; que l'estimation de la propriété No. 847 du cadastre, rue Bonaventure soit entrée au rôle d'évaluation ainsi que le nom du propriétaire; que la propriété de Désiré Picard rue Royale soit portée à la somme de mille piastres tel que l'an dernier; que le lot vacant No. 371 du Cadastre, rue St. George soit entré à Alfred Beaudry au lieu de M^{lle} Judith Dussault; que la propriété de Zéphirin Drouin, rue Badaud soit entrée à \$1,500.⁰⁰ au lieu de \$1,000.⁰⁰; que celle de Zéphirin Marchand, rue du Fleuve soit estimée à \$5,000.⁰⁰ au lieu de \$4,000.⁰⁰; que celle de Sévère Béron sur le Chemin St. Marguerite soit estimée à \$50.⁰⁰ au lieu de \$30.⁰⁰; que celle de Wilfrid Durocher, rue St. Denis, soit estimée à \$350.⁰⁰ au lieu de \$275.⁰⁰; que celle de Joseph Michaud, rue St. Philippe soit estimée à \$275.⁰⁰ au lieu de \$100.⁰⁰; que celle de Louis Obran, rue St. Philippe soit estimée à \$100.⁰⁰ au lieu de \$50.⁰⁰; que celle de Félix Fleury, rue du Fleuve, soit estimée à \$1,200.⁰⁰ au lieu de \$1,000.⁰⁰; que celle de Joseph Duval, rue du Fleuve, soit estimée à \$650.⁰⁰ au lieu de \$550.⁰⁰; que l'estimation du Cimetière Catholique sur le Côteau St. Louis soit entrée au rôle d'évaluation; qu'un loyer soit chargé à Onézime Bettez, rue St. Denis; que l'estimation de la propriété faisant partie du lot No. 2,201 du Cadastre, Ile de la Potherie soit entrée au rôle d'évaluation; que l'estimation de la propriété de Ludger Orel, rue Notre-Dame, soit entrée au rôle d'évaluation; que l'estimation de la propriété de Charles Milette, sur le chemin St. Marguerite, soit entrée au rôle d'évaluation; que la répartition de l'estimation d'une propriété appartenant à Louis Page, située sur la rue Volontaire, soit faite pour les fins de l'eau; que la propriété No. 134 du Cadastre, rue Gervais soit entrée à Adolphe Désautniers au lieu de la Corporation; que les lots Nos 184 et 185 du Cadastre, rue Gervais soient entrés à P. S. Bourignon au lieu de la Corporation; que le lot No. 170 du Cadastre, rue Gervais soit entré à A. W. Bellefeuille au lieu de la Corporation;

que

Jeu de le 1^{er} Août 1889

que la propriété N^o. 2173 du Cadastre, rue Notre-Dame soit entrée à la Fabrique des Trois-Rivières au lieu des Pères, Pères Jésuites; que le nom de Médéric Demont soit remplacé par celui de Numidique Guimont, soient accordées.

Que la plainte de Mr. L. G. Beaudry demandant que la taxe comme manufacturier et sur fonds de marchandises soit retranché du rôle d'évaluation, soit accordée; que la plainte de Demoiselle Estélie Gaillouf, demandant que son nom soit entré au rôle d'évaluation, comme propriétaire d'un lot, rue Bertel, au lieu de J. B. Gaillouf, soit accordée; que celle de Louis Philippe Moreau, demandant que son nom soit entré au rôle d'évaluation comme locataire au N^o. 12 rue St. Sévère, payant un loyer de \$72.⁰⁰ l'an, soit accordée; que celle de Johnny Beaumier, demandant que la propriété, rue Niverville, portée au rôle d'évaluation au nom de R. S. Cooke, soit entrée à son nom, et que celle située sur la rue St. Paul et entrée à son nom, soit portée au rôle d'évaluation au nom de R. S. Cooke, soit accordée; que celle de Mr. Cyprien Gélinas, demandant que l'évaluation de la propriété N^o. 932 du Cadastre, rue des Forges soit comme suit: la moitié partie Nord-Ouest à Cyprien Gélinas et l'autre moitié partie sud-est à Elzéar Gélinas, soit accordée; que celle de Mr. David Lefebvre, demandant que la taxe sur 1 cheval et sur 2 voitures lui soit retranchée, soit accordée; que celle de Mr. Arthur Duplessis, demandant que son nom soit entré au rôle d'évaluation, au N^o. 83 rue Bonaventure, payant un loyer de trente piastres par année, soit accordée; que la plainte de Mr. Philippe Lefebvre, demandant qu'il soit porté au rôle d'évaluation avec un loyer de \$50.⁰⁰ au lieu de \$100.⁰⁰, soit accordée; que celle de Louis P. Collette demandant que la partie de propriété qu'il occupe N^o. 19 rue des Champs soit estimée, soit accordée; que celle de Louis Leingras père demandant que la partie de propriété qu'il occupe, rue des Forges, soit estimée à \$1.000.⁰⁰, que la partie de propriété occupée par Dominique Vallée père, soit estimée à \$1.250.⁰⁰ et que la partie de propriété occupée par Joseph Begin fils, soit

Jeudi, le 1^{er} Août 1889.

soit estimée à \$2,250.⁰⁰, soit accordée; que celle de Alfred Olivier, demandant que la valeur réelle du loyer de la partie de maison occupée par George Méthot, rue Bonaventure soit évaluée, soit accordée; que celle de Louis P. Polette, demandant que le nom de D^{me} V^{ve} Antoine Polette soit substitué à celui D^{me} V^{ve} Louis Polette comme locataire, rue des Champs, soit accordée; que celle du Rév^d P. V. Cloutier, demandant que certains terrains appartenant aux Sœurs de la Providence soient retranchés du rôle d'évaluation, soit rejetée; que celle du Rév^d J. E. Baisse, demandant que certains lots de terre appartenant au Séminaire des Trois-Rivières soient retranchés du rôle d'évaluation, soit rejetée; que celle de G. B. Lanctôt, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Brefflé Précourt comme propriétaire, rue des Champs, soit rejetée; que celle de Robert Dussault, demandant que l'estimation de sa propriété, rue Royale soit portée à \$1,500.⁰⁰ au lieu de \$1,400.⁰⁰, soit rejetée; que celle de Jos. Harnois, demandant d'être entré comme locataire de \$36.⁰⁰ l'an à l'Hôtel Dominion rue du Platon, soit rejetée; que celle de Louis P. Polette demandant que le nom de Joseph Desilets soit retranché comme propriétaire sur le Côteau St. Louis, et demandant que le nom de Benjamin Parent soit entré comme locataire de \$42.⁰⁰ l'an au No. 216 rue Notre-Dame, soit accordée; que celle de Louis P. Polette demandant que le nom de Hilaire Baron soit retranché du rôle comme locataire, soit rejetée; que celle de Alfred Olivier demandant que le nom de D^{me} W. L. DeNoncourt soit remplacé par celui de Rév^d Louis DeNoncourt comme propriétaire du lot N^o 511 du cadastre pour cette Cité et demandant que le nom de Honoré Godin soit remplacé par celui de Hector Godin comme propriétaire du N^o 847 du cadastre de cette Cité, soit accordée, et que la plainte du dit Alfred Olivier demandant l'insertion du nom de Aimé Olivier comme usufruitier et occupant du lot N^o 581 du Cadastre de cette Cité, soit rejetée.

Trois-Rivières, 1^{er} Août 1889.

Respectueusement soumis,
(Signé) R. E. Normand,
Président.

Proposé

Jeudi, le 1^{er} Août 1889.

1^{ère} Motion
Homologation du rôle
d'évaluation.

Proposé par Mr. Fr. Gélinas,
Secondé par Mr. Cooke,

Que le rapport du Comité Général
de ce Conseil concernant les plaintes faites contre le rôle d'é-
valuation pour l'année courante, soit adopté, et que le dit rôle
soit changé et amendé en conséquence et qu'il soit déclaré clos.
Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour la construc-
tion d'un pont sur la rivière Marguerite près du moulin de
Mr. Charles Milette, sont alors ouvertes et comme suit: Elzéar
Samson, quatre cent quatre-vingt-dix-sept piastres; J. B^{te} Dufresne
et George Lavoie, treize cent cinquante piastres.

2^{ème} Motion
Soumission de Mr.
Elz. Samson acceptée,
pour un pont sur la
rivière Marguerite.

Proposé par Mr. Louin,
Secondé par Mr. Brunelle;

Que la soumission de Mr. Elzéar Sam-
son pour la construction d'un pont sur la rivière Margue-
rite près du moulin de Mr. Charles Milette soit acceptée
et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à
passer un acte de marché sous seing privé avec le dit
Elzéar Samson, et que la construction du dit pont soit ter-
minée d'ici au quinze Septembre prochain (1889).
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-
six Août courant, à huit heures du soir.

Ch. Desaulniers
Sec. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Août 1889.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent
une assemblée spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, le
neuf du courant, à quatre heures de l'après-midi, pour affaires
très-

Vendredi, le 9 Août 1889.

très-importantes concernant l'établissement d'un abattoir, en cette
Cité.

(Signé) A. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
9 Août 1889.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue
à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le neuvième jour
d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf,
à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm. Gélinas,
- Frs. Gélinas,
- P. A. Guin,
- Alex. Houliston,
- Jhs. Pagé,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Dépêche de
Mr. E. P. Bender.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une
dépêche télégraphique de Mr. E. P. Bender, concernant l'éta-
blissement d'un abattoir en cette Cité.

1^{re} Motion
Offre d'un octroi
à Mr. E. P. Bender
ou autres, pour l'éta-
blissement d'un abat-
toir, en cette Cité.

Proposé par Mr. Guin,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que cent arpents de terrain en superficie,
dans la commune, en cette Cité, soient offerts à Mr. E. P. Bender ou
à toute personne ou compagnie qui voudra établir sur le dit terrain,
un abattoir dont le coût des bâtisses, machineries et outillage s'élèvera
à au moins cent vingt-cinq mille piastres, et qu'une exemption
de taxes municipales (sauf de l'Eau exceptés) sur les terrains, bâtisses
et

Vendredi, le 9 Août 1889.

et outillage spécialement à l'usage du dit abattoir soit accordée au dit E. P. Bender ou aux dites personnes ou compagnies durant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années, pourvu que le dit abattoir soit tenu en opération journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés) durant les dites quatre-vingt-dix-neuf années, et qu'il donne de l'emploi journalièrement à au moins deux cents personnes; et que Son Honneur le Maire soit autorisé d'envoyer le télégramme suivant à M. E. P. Bender.

Dépêche à M. E. P. Bender.

Three Rivers, 9th Augt. 1889.

Bender, Care Canadian High Commissioners Office, London.

Corporation grants one hundred acres of Common entirely untaxed while in operation; for ninety-nine years.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. S. Normand
Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Qu Son Honneur le Maire de la Cité des Trois-Rivières, ou en son absence, au Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Les soussignés, membres du Conseil, vous requièrent de convoquer une assemblée du Conseil, pour demain soir, dans le but de prendre en considération la question de l'éclairage de cette Cité au moyen de la lumière électrique.

Trois-Rivières, 19 Août 1889.

(Signé) R. S. Cooke,
Joseph Bellefeuille,
Chs. Page,
P. A. Louin,
Ars. Gélinas.

Assemblée Spéciale.
20 Août 1889.

Mardi, le vingt d'Août, mil huit cent quatre-vingt-neuf, advenant huit heures du soir, les membres du Conseil dont

Lundi, le 26 Août 1889.

dont les noms suivent, savoir: Son Honneur le Maire; A. E. Normand, Ecu., et Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille, L. Brunelle, R. S. Cooke, J. G. Kauthier, Edm^d. Gélinas, Frs. Gélinas, O. W. Souin, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse se sont réunis dans la Salle des Comités et ont discuté sur les moyens d'éclairer la Cité à la lumière électrique et il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil.

Th. Désaulniers
Secr. - Trésorier.

Assemblée Régulière
26 Août 1889.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt six d'Août courant, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: M. M. les Echevins L. Brunelle, Edm^d. Gélinas, Olet. Houliston, Chs. Pagé et Ant. St. Pierre ont ajourné la dite assemblée à Lundi, le deux de Septembre prochain, à huit heures du soir.

Th. Désaulniers
Secr. - Trésorier.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

A Son Honneur le Maire
de la Cité des Trois Rivières.

Les soussignés, Echevins de la Cité des Trois Rivières vous prient de bien vouloir convoquer une assemblée du Conseil de la Corporation, pour prendre connaissance d'une demande de la Compagnie du Chemin de fer des Passes Laurentides relativement au Bonus à elle accordé par la dite Corporation, pour ce jour, le 28 Courant.

Trois Rivières, 26 août 1889.
(Signé) Thomas Sourinval
" Frs. Gélinas,
" Joseph Bellefeuille,
" P. J. Souin,
" Louis Brunelle,
" A. S. Cooke.

Secr

Mercredi, le 28 Août 1889.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois Rivières.

Vu la requisiion ci-dessus, je convoque
une assemblée spéciale du Conseil de Ville pour
ce soir, à huit heures.

Trois Rivières, 28 Août 1889.
(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
28 Août 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des
Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi,
le vingt huitième jour d'Août en l'an de Notre-
Seigneur mil huit cent quatre vingt neuf, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins

- J. Bellefeuille,
- J. Bourmival
- L. Brunelle,
- R. J. Cooke,
- J. Gauthier,
- Edm. Gélinas,
- Frs. Gélinas,
- P. A. Guin,
- A. Houlston,
- Chs. Jagé,
- Ant. B. Pierre,
- P. G. Vanasse.

Adresse au Conseil
par Messrs. P. E. Cam-
neton et Benjamin
Bourgeois.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Cooke,

Qu'il soit permis à Messrs. P. E.
Camneton et Benjamin Bourgeois d'adresser la parole
devant ce Conseil pour donner des explications tou-
chant les amendements à faire au règlement du
Chemin

337

Mercredi, le 28 Août 1889.

Chemin de Fer du St. Laurent des Basses Laurentides
et du Saguenay

Adopté.

M. P. C. Panneton prend alors la parole et donne les applications demandées par la résolution précédente après quoi, M. Benj. Bourgeois Ingénieur met devant le Conseil un plan du tracé du Chemin de Fer des Basses Laurentides.

Avis de motion.

Je donne avis par le présent, qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le Chapitre (46) quarante-six, des règlements de ce Conseil, passé le vingt et unième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt cinq, et intitulé: "Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent des Basses Laurentides et du Saguenay et à émettre des déventures pour icelles" soit amendé.

En Conseil, ce 28 Août 1889.

(Signé)

P. J. Vanasse.

La séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Sec. Trés.

J. B. Normand
Maire.

régulière

Assemblée Régulière
2 Septembre 1889.

A une assemblée du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville en la dite Cité, lundi, le deuxième jour de Septembre ou l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Secier.
Messieurs les Echevins J. Bellefeuille,

Lundi, le 2 Septembre 1889.

J. Bournival,
Le Brunelle,
A. J. Coche,
J. Gauthier,
Edm. Gilinas,
Fr. Gilinas,
P. N. Guin,
A. Houlston,
Chs. Page,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Requête de
la Cie Canadienne
des Conduites d'Eau.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de la Compagnie Canadienne des Conduites
d'Eau, demandant la possession d'une partie du
terrain de l'Acqueduc situé sur la rivière St. Maurice.

Requête de
Mr. D. S. La Barre.

Requête de Mr. D. S. La Barre, demandant que la
taxe comme notaire soit retranchée de son compte, vu
qu'il ne pratique pas.

Requête de
Mr. Hercule Ross & al.

Requête de Mr. Hercule Ross et autres demandant
que la rue St. Jacques soit continuée jusqu'à la rue
St. Bécile. Rejetée.

Requête de
Mr. Louis Pratte.

Requête de Mr. Louis Pratte demandant que les
contribuables soient traités avec égalité quant à la
taxe de l'eau pour les places d'écurie. Référé au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Adol. Goulet.

Requête de Mr. Adol. Goulet demandant que des
trottoirs soient faits sur la rue Notre-Dame depuis
le pont de Pierre jusqu'à la rue Carleton. Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs. Chs. Bourgeois & Fils.

Requête de Messieurs Chs. Bourgeois & Fils deman-
dant la permission de discontinuer pour trois ou
quatre jours de tenir leur ligne de bateaux à vapeur
entre cette Cite et la paroisse de St. Grégoire. Référé au Comité des Chemins.

Accordée

Lundi, le 2 Septembre 1889.

Requête de
Mr. Norbert Pan-
neton.

Accordée à la condition qu'il soit fait trois traverses par jour, à la Pointe, en donnant par écrit affiché les heures de ces traverses; et la traverse à St. Angele sera faite en outre durant le surplus du temps.

Requête de Mr. Norbert Panneton demandant d'être nommé assistant Comptable en remplacement de Mr. Lazarre Lapointe.

Requête de
Mr. L. D. Paquin

Requête de Mr. L. D. Paquin et autres demandant que les tuyaux d'égouts soient posés sur la rue Julie en cette Cité.

Requête de
Mr. Aug. Hamelin.

Requête de Mr. Augustin Hamelin demandant que Mr. Johnny Paquin soit contraint de faire un trottoir vis-à-vis sa propriété sur la rue St. Paul.

Requête de
Mr. Alf. Marcoux.

Requête de Mr. Alf. Marcoux demandant que des trottoirs soient faits sur la rue St. Philippe, depuis la propriété de Mr. Onég. Blanchetto jusque chez lui.

Requête de
Mr. P. Giroux

Requête de Mr. P. Giroux et autres demandant la pose d'une borne fontaine au coin des rues St. Honoré et St. Marie.

Requête de
M^{me} V^{ve} Moïse
Bourdon.

Requête de M^{me} V^{ve} Moïse Bourdon réclamant de la Corporation la somme de sept piastres pour dommages causés par la pose des tuyaux d'égouts dans l'Avenue Laviolette.

Requête de
Mr. P. Mercier

Requête de Mr. Thomas Mercier et autres demandant que la Corporation fasse enlever à ses frais les déchets provenant de leurs magasins dans le soulèvement du marché aux Denrées.

Requête de
Mr. Art. Nobeck.

Requête de Mr. Arthur Nobeck demandant de l'emploi dans les bureaux du Secrétaire Trésorier de la Corporation.

Lud

Lundi, le 2 Septembre 1889.

Lettre de
Mr. O. Lacasse.

Lire une lettre de Mr. O. Lacasse informant le Conseil, qu'il doit faire des réparations à sa maison située rue Volontaire et qu'il désire savoir si la Corporation a l'intention d'élargir la dite rue.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre du
Chef de Police.

Lire une lettre de Mr. Le Hamel, Chef de Police informant le Conseil que Mr. Joseph Lafont Charrelier tient une très mauvaise conduite comme tel, et demandant en conséquence que sa licence soit révoquée.

Licence d'écurie de
louage refusée à Mr.
Joseph Lafont.

Monsieur le Secrétaire est autorisé de refuser une licence de Charretier pour la voiture légère seulement à Mr. Joseph Lafont.

Lettre de Mr.
Narc. Grenier.

Lire une lettre de Mr. Narcisse Grenier remerciant le Conseil du local qui lui avait été accordé pour placer les armes et l'armement de la C^{ie} Militaire des Trois Rivières.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies listes suivantes:

Département de l'Acqueduc (Comp ^{tes})	\$ 136 04
" " Do. (Ent. & Répt.)	188 17
" des Chemins	2,748 99
" " Marchés	7 50
" du Feu	130 88
" de la Police	287 93
" " L'Hotel de Ville	19 32
" " L'Éclairage	355 07
" " la Commune	32 97
" " la Santé	4 50
Drainage	719 64
A reporter	\$ 4,631 01

Lundi, le 2 Septembre 1889.

	Report	
Reçu pour Contrôle,		\$ 4631 07
Ponts St. Maurice,		46 20
Parri Champlain,		26 80
" Le Platon,		25 ..
Intérêt & Commission,		1 60
Papeterie & Impressions,		16 07
Frais Légaux,		106 75
Dépenses Contingentes,		119 84
Salaires,		3,488 34
Divers Comptes,		449 17
		114 41
		\$ 9,325 13

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Président
 R. J. Cooke,
 G. Brunelle,
 P. B. Panasse,
 Edm. Lelinas,

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Dourmival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille.
 Que le rapport du Comité des finances soit adopté.
 Adoptée.

2^{ème} Motion
 Comité Spécial, concernant le terrain demandé par la Soc^{te} Canadienne des Conduites d'Eau.

Proposé par Mr. Cooke,
 Secondé par Mr. Brunelle,
 Qu'un Comité composé de Messrs. Panasse, Houliston, Bellefeuille, M^r. Lelinas et M^r. St. Pierre soit chargé de visiter le terrain demandé par la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau et de faire rapport au pluri^{ts} sur les meilleurs moyens d'acquiescer à la demande de cette Compagnie.
 Adoptée.

3^{ème} Motion
 Conclusions de la requête de Mr. P^{ro}ssi^{er} rous^{se} & al., accordées.

Proposé par Mr. Page,
 Secondé par Mr. Edm. Lelinas,
 Que les conclusions de la requête de Messrs. Pierre

Lundi, le 2 Septembre 1889.

4^e Motion
Concernant la pose
des tuyaux du drain-
nage, rue Julie.

Pierre Giroux et autres soient accordés.
Adoptée.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Edm. Gélinas.

Qu'il ordre soit donné à l'Ingénieur Sanitaire de cette Cité de préparer immédiatement les plans et spécifications pour le drainage de cette partie de la rue Julie depuis la rue Royale jusqu'au Couvent des Révérendes Sœurs de la Providence, et que des soumissions soient demandées pour les tuyaux nécessaires.

Adoptée.

5^e Motion
Soumission de M. Pierre
Blais, pour canal de
la rue St. Roch, accepté.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,
Secondé par Mr. Cooke.

Que la soumission de M. Pierre Blais pour la construction et la pose d'un canal d'égout en bois sur la rue St. Roch, soit acceptée, et que le contrat pour cet ouvrage lui soit donné au prix mentionné en sa dite soumission.

Adoptée.

6^e Motion
Montées du Chemin
de Fer, vis-à-vis les
rues Budden et La Presse.

Proposé par Mr. St. Pierre
Secondé par Mr. Houlston.

Que l'Inspecteur de Ville de cette Cité soit autorisé à faire faire ou réparer les montées qui existaient vis-à-vis les rues Budden et La Presse pour traverser le Chemin de fer de ceinture et communiquer avec le fleuve St. Laurent après avoir mis la Compagnie du Chemin de fer Pacifique Canadien en demeure de faire ces ouvrages, et que le coût de ces ouvrages soit chargé à la dite Compagnie du Chemin de fer Pacifique Canadien et collecté au plus court délai.

Adoptée.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Gouin.

Que

Lundi, le 2 Septembre 1889.

7^e motion.
Acte de vente par Mr. Moïse Gelinas à la Corporation.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Moïse Gelinas à la Corporation de la Cité des Trois Rivières d'un terrain situé sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Roch, en cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet Sec. N. P. qui vient d'être lu en Conseil et que les bâtisses dessus construites soient immédiatement vendues à l'enchère.

Adoptée.

8^e Motion
Acte de cession par H. M. Balcer, Sec. à la Corporation.

Proposé par Mr. Brunelle.
Secondé par Mr. Gauthier.
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par H. M. Balcer, Sec. à la Corporation de cette Cité, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Craig, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Sec. N. P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

9^e motion.
Acte de vente par la Corporation à Mr. Edmond Plais.

Proposé par Mr. Bellefeuille.
Secondé par Mr. Edm. Gelinas.
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de cette Cité à Mr. Edmond Plais de deux emplacements situés sur le côté Nord-Est de la rue Bureau en cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Sec. N. P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

10^e Motion
Billet Promissoire au montant de \$3,263.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Tanard.
Secondé par Mr. Bournival.
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque du Peuple au montant de trois mille deux cent soixante et trois piastres, à deux mois de la date du six Septembre courant (1889) en renouvellement d'un autre billet pour le même montant, pour payé au Coures-
nement

Lundi, le 2 Septembre 1889.

nement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

11^e Motion.
Appropriation pour réparer les rues Hertel, Hemlock et St. Charles.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Page.

Que la somme de cent vingt piastres soit votée pour améliorer et réparer les rues Hertel, Hemlock et St. Charles.

Adoptée sur division de dix pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mrs J. Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. D. Cook,
J. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Fr. Gélinas,
P. A. Guin,
Ch. Page,
Ant. St. Pierre,
P. B. Tanasse.

Contre:

Mrs J. Bourmival,
Alex. Nouliston.

12^e Motion.
Enquête contre Mr. Lazare Lapointe.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Gauthier.

Attendu que Mr. Lazare Lapointe, employé de cette Corporation a manqué aux devoirs de sa charge, une enquête soit faite sur sa conduite comme tel employé devant le Comité Général de ce Conseil avec instructions à ce Comité de faire rapport à ce Conseil en diligence.

Adoptée.

13^e Motion
Mr. Arthur Robert nommé surnuméraire.

Proposé par Mr. Tanasse,
Secondé par Mr. Bourmival.

Que Mr. Arthur Robert soit nommé comme employé surnuméraire au bureau du Secrétaire - Trésorier.

Lundi, le 2 Septembre 1889.

Trésorier de ce Conseil, pour y faire la collection des taxes pour drainage et autres ouvrages que le dit Secrétaire-Trésorier pourra juger nécessaire, et ce avec un salaire annuel de (\$120⁰⁰) cent vingt piastres.
Adoptée.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival.

Que la présente séance soit continuée au cinq septembre courant pour la dépêche des affaires.
Adoptée.

Th. Désaulniers,
Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
5 Septembre 1889.

L'assemblée régulière du deux Septembre courant ayant été continuée à ce jour, jeudi, le cinquième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Don Honoré Leffaire J. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,

P. Bournival,

Ls Brunelle,

R. S. Cooke,

J. G. Gauthier,

Frs. Leclinas,

P. W. Louin,

Alph. Houlston,

Chs. Page,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Frs. L. Désaulniers

Requête de Mr. Frs. L. Désaulniers, demandant de l'emploi dans le Département du Rev.

Requête

Jeudi, le 5 Septembre 1889.

Requête de
Mr. J. O. Desilets.

Requête de Mr. J. O. Desilets, demandant que son salaire soit fixé au même montant que celui de son prédécesseur.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Joseph Lafont.

Requête de Mr. Joseph Lafont, demandant que sa licence pour tenir une écurie de louage, que ce Conseil a révoquée, lui soit accordée de nouveau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. L. E. Pottier.

Requête de Mr. L. E. Pottier, demandant que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
J. B. L. Hould, Esq, Avocat.

Lue une lettre de J. B. L. Hould, Esq, Avocat, demandant d'être exempté de la taxe sur loyer, imposée à la société Hould & Pessier, où que le bureau de ces Messieurs est la propriété de Mr. Hould.

Accordée.

Lettre de
Messrs. M. D. Barr & Co.

Lue une lettre de Messrs. M. D. Barr & Co., concernant l'éclairage de la Cité au moyen de l'électricité.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Chemins,
concernant le prolongement de la rue Ste Cecile.

Rapport:

Le Comité des Chemins, auquel avait été référé la question du prolongement de la rue Ste Cecile, a l'honneur de faire rapport, qu'il s'est rendu sur les lieux, et qu'il a constaté que la propriété de Madame V^{ve} Geo. Hall, située à l'extrémité de la dite rue Ste Cecile et dont il est nécessaire de faire l'acquisition pour le dit prolongement, coûtera environ quatre cent soixante-et-quinze piastres.

Ce prolongement de la rue Ste Cecile est certainement d'une grande utilité et ne coûtera en réalité que trois cent soixante-et-quinze piastres, où que la Corporation pourra facilement réaliser la somme de cent piastres en vendant à l'enchère la maison construite sur le dit emplacement.

Conséquemment, votre Comité est d'opinion qu'il serait désirable dans l'intérêt public de faire ces travaux.

Respectueusement

Jeudi, le 5 Septembre 1889.

Respectueusement soumis,
 Hôtel-Du-Ville,
 Trois-Rivières, 5 Sept. 1889.
 (Signé) P. W. Souin,
 Abt. Houlston,
 Joseph Bellefeuille,
 Mrs. Célina.

1^{re} Motion

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Bournival,

Que le projet de règlement pour amender le règlement Chapitre H⁶, passé le vingt-et-unième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq et intitulé: "Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de fer du St. Laurent des Basses-Laurentides et du Saguenay et à émettre des débentures pour icelles, soit maintenant lu et adopté et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette Cité, qualifiés à voter à telle assemblée et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé au deuxième jour du mois d'Octobre prochain et que la dite assemblée soit présidée par Monsieur le Maire, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à publier les annonces requises.

Chapitre XXXVIII.

Règlement Chap. 58, amendement le Règlement Chap. H⁶, concernant le Chemin de fer des Basses-Laurentides.
 Règlement pour amender le règlement autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à prendre des parts ou actions dans la Compagnie du Chemin de fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay et à émettre des débentures pour cette fin.

Attendu que par le règlement Chapitre H⁶, le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières a été, sous certaines clauses et conditions, autorisé à souscrire et prendre des parts ou actions, au montant de vingt-cinq mille piastres, dans le fonds capital de la "Compagnie du Chemin de fer du St. Laurent des Basses-Laurentides et du Saguenay", et attendu que depuis la passation du dit règlement et son approbation par les contribuables, il a été passé un acte de la Législature de Québec (51-52 Vic. Cap. 108) changeant le nom de la dite compagnie de

Jeudi, le 5 Septembre 1889.

de chemins de fer en celui de "Compagnie du chemin de fer des Basses-Laurentides" et fixant son terminus à ou près de la Rivière-à-Pierre dans le Comté de Portneuf au lieu d'au ou près du Lac Edouard.

Et attendu qu'il est désirable d'amender le dit règlement afin d'enlever tout doute quant à la responsabilité du dit Conseil-de-Ville en raison des dits amendements; il soit ordonné et statué, et nous le dit Conseil-de-Ville, ordonnons et statuons ce qui suit, savoir:

Sec. I. — Les mots "Compagnie du chemin de fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, partout où ils se trouvent dans le dit règlement sont par les présentes, remplacés par les mots "Compagnie du chemin de fer des Basses-Laurentides."

Sec. II. — Le second paragraphe du préambule du dit règlement est par le présent amendé, en insérant après les mots "à ou près le Lac Edouard" les mots "ou à ou près la Rivière-à-Pierre dans le Comté de Portneuf."

Sec. III. — Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs qualifiés de la dite Cité et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite Cité, savoir: aux portes de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au Bureau de Poste, à l'Hôtel-de-Ville, au Marché-aux-Denrées et au Marché-au-Hoin, avec un avis du Secrétaire-Présorier du dit Conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, le troisième jour d'Octobre prochain et que le deuxième jour d'Octobre prochain à dix heures du matin, à ou près de la place du Marché-aux-Denrées, en cette Cité, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter à telle assemblée aux termes de la 38 Vic. Cap. 76, sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement et l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un poll sera ouvert

Jeudi, le 5 Septembre 1889.

ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est là et alors demandé.

Adoptée.

2^e Motion
 Mr. J. A. Gagnon, au
 torisé à donner des ex-
 plications au Conseil

Proposé par Mr. Brunelle,
 secondé par Mr. Cooke,

Qu'il soit permis à Mr. J. A. Gagnon d'adresser la parole à ce Conseil, pour donner des explications sur la manière qu'il a tenu sa ligne de bateau à vapeur entre Trois-Rivières et les paroisses environnantes.

Adoptée.

3^e Motion
 Certains privilèges
 accordés aux Révé-
 rendes de la Providence.

Proposé par Mr. Cooke,
 secondé par Mr. Brunelle,

Que le montant de la taxe de l'eau pour l'ins-
 titution des Sœurs de la Providence soit fixé à cinq piastres l'an
 pour l'espace de cinq années à compter du premier Juillet der-
 nier, et que le montant des taxes municipales sur les propriétés de
 la dite institution soit remis pour le même espace de temps
 ainsi que les arrérages de taxes dus sur les dites propriétés, à la
 condition expresse que la dite institution donne gratuitement
 à la Corporation de cette Cité le terrain nécessaire à l'élar-
 gissement des rues Julie, St. Prosper et Champflour, tel que
 déjà entendu entre les Révérendes Sœurs et Messieurs les mem-
 bres du Comité des Chemins.

Adoptée.

4^e Motion
 Vente de terrain par
 M^{rs} V^{rs} Geo. Hall à
 la Corporation.

Proposé par Mr. St. Pierre,
 secondé par Mr. Brunelle,

Que le terrain de Madame V^{rs}
 George Hall, nécessaire au prolongement de la rue St. Cecile,
 en cette Cité, avec les bâtisses dessus soit acheté au prix
 de quatre cents piastres en sus du constitut portant rente
 annuelle de quatre piastres & cinquante centins, le dit prix
 d'achat payable après le vote des appropriations pour la pro-
 chaine année fiscale, avec intérêt au taux de six pour cent
 l'an, et que le surplus du dit terrain et les dites bâtisses
 soient vendus à l'enchère dès que la Corporation
 de

Lundi, le 16 Septembre 1889.

de cette Cité en sera propriétaire.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le seize Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

L. E. Normand
E. Deschambert
Sect. Prés.

Maire.

Assemblée Régulière
16 Septembre 1889.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le seizième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire: P. E. Normand, Ecrs.

- Messieurs les Echevins: Jos. Bellefeuille,
- P. Boulmival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm^d. Gélinas,
- Frs. Gélinas,
- P. A. Louin,
- Alef. Houliston,
- Chs. Page,
- Ant. St^e Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. E. P. Canneton.

Requête de Mr. E. P. Canneton, Président de la Société des Artisans Canadiens Français de cette Cité, demandant l'usage de la salle St^e Joseph, pour y tenir les assemblées de cette société, une fois par mois.

Accordée.

Requête de
Mr. Eucher Masse.

Requête de Mr. Eucher Masse, demandant que la taxe sur métier soit déduite de son compte.

Référé aux Comités Permanents.

Requête.

Lundi, le 16 Septembre 1889.

Requête de
Mr. le Lt.-Colonel
A. R. Dupresne.

Requête de Mr. le Lt.-Colonel A. R. Dupresne, demandant un local pour servir d'arsenal à une compagnie du 86^{ème} Bataillon des Volontaires.

Requête de
Mr. Joseph Lavergne.

Requête de Mr. Joseph Lavergne, demandant au Conseil de se servir du nom de la Corporation de cette Cité, pour intenter une action pour le recouvrement de la somme de huit cents piastres qu'il a payées pour régler la réclamation de la Corporation des Trois-Rivières contre Mr. Joseph Guillaume Barthe et Dame Louise Adélaïde Pacaud, son épouse.

Requête de
Messrs W^m Muir & Son.

Requête de Messieurs W^m Muir & Son, demandant la permission de placer du charbon sur le quai de la Corporation.

Cette demande est accordée moyennant un loyer de quinze piastres, de ce jour à la fin de cette année (1889) ou de dix piastres pour un mois, et ce, moyennant qu'un passage de huit à dix pieds soit laissé pour communiquer au fleuve.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	21	27
" " "	(Ent. & Répt.)	18	15
" des Chemins,		709	45
" des Marchés,		6	67
" du Feu,		33	97
" de l' Hôtel de Ville,		7	02
" de la Police,		-	50
Drainage,		621	44
Carré Champlain,		1	25
Intérêt & Commission,		294	35
Papeteries & Impressions,		-	25
Ass ^{ces} des Propriétés de la Corporation,		32	25
Billets Payables,		3,263	-
Dépenses Contingentes,		184	-
	A Reporter	5,193	57

Lundi, le 16 Septembre 1889.

Divers Comptes,

Report

\$ 5,193	57
23	96
\$ 5,217	53

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Prés.
 R. S. Cooke,
 L. Brunelle,
 Edmond Gélinas.

1^{re} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion
 Acte de vente par D^{me}
 V^{re} Geo Hall à la Corpo-
 ration.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. St. Pierre,
 Que son Honneur le Maire soit
 autorisé à signer un acte de vente par D^{me} V^{re} George
 Hall à la Corporation de cette cité, d'un terrain
 nécessaire au prolongement de la rue St^e Cecile jus-
 qu'à la rue St^e Benoit, suivant le projet d'acte pré-
 paré par P. O. Guillet, Sec., N. P., qui vient d'être lu
 en Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
 Demande de soumissions
 pour le terrassement et le
 nivellement d'une partie
 de la rue St^e Paul.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Ed. Gélinas,
 Que des soumissions soient de-
 mandées pour le terrassement et le nivellement de cette par-
 tie de la rue St^e Paul qui traverse les terrains de Messieurs
 Houliston, Dumoulin et les Héritiers de feu J. G. A.
 Prigon et que des soumissions soient aussi demandées pour la
 construction de clôtures de chaque côté de la dite partie
 de rue.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 16 Septembre 1889.

4^e Motion
Certains ouvrages devant
être faits à la journée, sur
les rues St. Charles, Hertel
& Hemlock.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les ouvrages à être faits sur les rues
St. Charles, Hertel & Hemlock et pour lesquels une somme de
cent vingt piastres a été votée par ce Conseil, soient faits à la
journée sous la direction des officiers de ce Conseil, attendu qu'il
est à peu près impossible de faire faire ces ouvrages par contrat.

Adoptée sur division de neuf pour et trois contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Cookes,
Gauthier,
Gélinas, Edm.,
Gélinas, Ars.
Louin,
Pagé,
St. Pierre,

Contre:

M. M. Bournival,
Houliston,
Vanasse.

5^e Motion
Licence d'écurie de pou-
rage de Mr. Joseph Lafont,
annulée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Bournival,

Que la licence de Mr. Joseph Lafont qui
lui a été accordée, le neuf de juillet dernier, pour tenir une écu-
rie de louage, en cette cité, soit annulée vu sa mauvaise con-
duite dans l'exercice de ses devoirs comme charretier.

Adoptée.

6^e Motion
Salaires de Mr. J. O.
Desilets, augmentés.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Houliston,

Que le salaire de Mr. J. O. Desilets
soit porté à la somme de cinq cent cinquante piastres l'an
à compter du premier de juillet dernier.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi, le vingt de
Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Th. Deschamps
Sec. - Prés.

J. E. Normand
Maire.

Vendredi, le 20 Septembre 1889.

Convocation d'Assemblée

Trois-Rivières, 20 September 1889.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, le vingt du courant, à une heure de l'après-midi, concernant l'établissement d'un abattoir, en cette Cité.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
20 Septembre 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingtième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecs.,
Messieurs les Echevins.

- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- Edm. d. Gélinas,
- Ars. Gélinas,
- P. A. Gouin,
- Albt. Houlston,
- Chs. Page,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin Bournival.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution concernant l'établissement d'un abattoir en cette Cité et passé par le dit Conseil le neuvième jour d'Août mil huit cent quatre-

Vendredi le 20 Septembre 1889.

quatre-vingt-neuf, soit abrogée et remplacée par une nouvelle résolution.

En Conseil, ce 20 Septembre 1889.

(Signé) Thomas Bournival.

Et la séance est ensuite levée.

(Signature)
Sec.-Prés.

(Signature)
Maire.

Assemblée Régulière.
20 Septembre 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingtième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire
- Messieurs les Echevins
- A. E. Normand, Ecuyer,
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm^d. Léclinas,
- Frs. Léclinas,
- P. A. Souin,
- Alf. Houliston,
- Chs. Pagé,
- Ant. St^e Pierre,
- P. B. Vanassel.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de J. N. Bureau, Ecr., demandant que la taxe sur profession d'avocat, soit déduite de son compte.
 Requête de Mr. Louis Morin Val., demandant l'élargissement de la rue Volontaire.

Requêtes référé aux Comités Permanents.
 Requête de Mr. H. M. Balcer & al., demandant que le

Requête de
J. N. Bureau, Ecr.

Requête de
Mr. H. M. Balcer Val.

Vendredi, le 20 Septembre 1889.

Le Conseil attende encore un an avant de faire un changement dans le mode d'éclairage de la Cité.

Lue en Conseil et référée aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	155	17
" des Chemins,	20	83
" de la Police,	225	43
" " Communes,	22	08
" " l'Eclairage,	14	85
Ponts St. Maurice,	25	-
Carré Champlain,	25	-
Salaires,	241	67
Divers Comptes,	25	-
Département des Chemins,	165	55
	920	58

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Prés.
 R. S. Cooke,
 Louis Brunelle,
 P. B. Vanasse,
 Edmond Gélinas.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Gauthier,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptés.

Rapport:

Vendredi, le 20 Septembre 1889

Rapport du Comité des Chemins, concernant l'élargissement de la rue Volontaire.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la question d'élargir la rue Volontaire vis-à-vis les propriétés de Messieurs Adolphe Lambert et Ovila Lacasse s'étant rendu sur les lieux, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que le terrain appartenant à Mr. Adolphe Lambert et nécessaire à l'élargissement de la dite rue a une superficie de mille pieds. Que le dit Adolphe Lambert s'engage à livrer de suite la partie de terrain sur lequel il n'y a pas de bâtisse et que, au premier Mai de l'an prochain il démolira la partie de sa maison qui avance dans la dite rue, le tout en considération du prix et somme de huit cents piastres après les appropriations de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix à mil huit cent quatre-vingt-onze et cela sans intérêt.

Vue le peu de largeur de la rue Volontaire à cet endroit, ce qui gêne beaucoup la circulation et la rend presque impossible en hiver, votre Comité croit devoir recommander l'achat de la propriété de Mr. Lambert, aux conditions ci-haut mentionnées.

Quant à l'acquisition d'une partie de la propriété de Mr. Ovila Lacasse pour élargir la rue Volontaire à cet endroit, votre Comité est d'opinion que la chose n'est pas urgente pour le présent et peut être différée à plus tard. Nous suggérons de plus à ce Conseil que la partie de propriété appartenant au dit Conseil et nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire sur le côté Nord-Est soit donnée pour l'élargissement de la dite rue.

Respectueusement soumis,
Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 20 Sept. 1889. } (Signé) P. O. Lavoie,
Pp. Gélinas,
Edmond Gélinas,
Joseph Bellefeuille.

2^e Motion
Achat d'une partie
de terrain de Mr. Adolphe
Lambert, rue Volontaire.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Bournival,

Que la partie de propriété appartenant à Mr. Adolphe Lambert, située au coin des rues Volontaire et

Vendredi le 20 Septembre 1889.

3^e Motion

et St^e Denis, et nécessaire à l'élargissement de la dite rue Volontaire soit achetée du dit Mr. Lambert pour la somme de huit cents piastres payables après les appropriations de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix à mil huit cent quatre-vingt-onze, et cela, sans intérêt.

Proposé par Mr. St^e Pierre, en amendement,

Secondé par Mr. Houliston,

Que la motion de Mr. l'Echevin Bellefeuille recommandant l'achat d'une partie de la propriété de Mr. Adolphe Lambert soit référée à l'an prochain.

Rejetée sur division de quatre pour, et huit contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Brunelle,
Houliston,
St^e Pierre,
Vanasse,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,
Bournival,
Booke,
Gauthier,
Gélinas, Edm^d,
Gélinas, Frs.
Gouin,
Pagé.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Gauthier,

Secondé par Mr. Pagé,

Que cette partie de la propriété de Mr. Ovide Lacasse, située sur la rue Volontaire et nécessaire à l'élargissement de la dite rue soit achetée au prix de cent cinquante piastres payables après les appropriations de l'année prochaine et cela sans intérêt.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Ed. Gélinas,

Qu'un

4^e Motion
Offre pour une lisière de terrain appartenant à Mr. Ovide Lacasse.

5^e Motion
Comité chargé de préparer les amendements à la charte de cette cité.

Vendredi, le 20 Septembre 1889.

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et de Messrs. les Echevins Houliston et Cooke, soit chargé de préparer les amendements à la Charte de cette Cité, qui devront être soumis à La Législature de Québec, à sa prochaine session.
Adoptée.

6^e Motion
Octroi de terrain et
exemption de taxes
à Mr. P. E. Bender,
pour l'établissement
d'un abattoir, en cette
Cité.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Louin,

Que la résolution passée à une séance de ce Conseil, en date du neuf Août dernier (1889), concernant l'établissement d'un abattoir en cette Cité, soit abrogée et annulée et qu'il soit résolu que vu les démarches faites par Mr. P. E. Bender, un octroi de cent arpents de terre en superficie à être pris dans la Commune de cette Cité, soit fait au dit P. E. Bender, pourvu qu'il vienne établir sur le dit terrain, un abattoir dont le coût des bâtisses, machineries et outillage s'élèvera au moins à une somme de cent mille piastres et qu'une exemption de taxes municipales (taux de l'Eau exceptés) sur les terrains, bâtisses et outillage spécialement à l'usage du dit abattoir soit accordée au dit P. E. Bender durant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années, pourvu que le dit abattoir soit tenu en opération journallement (Fêtes et Dimanches exceptés) durant les dites quatre-vingt-dix-neuf années et qu'il donne de l'emploi à au moins cent personnes.

Le dit P. E. Bender aura le droit de transférer l'octroi et le privilège ci-haut mentionnés à toute personne ou Compagnie qui se conformeront aux conditions ci-dessus établies.

La présente offre sera valable et devra être acceptée régulièrement d'aujourd'hui à six mois de la date de la présente résolution.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à envoyer le télégramme suivant à Sir Charles Pupper, à Londres.

Sir Charles Pupper,
Canadian High Commissioner,
London.

Dépêcher à Sir Chs.
Pupper.

Council

Vendredi, le 20 Septembre 1889.

Council passed resolution today granting one hundred acres of common land entirely untaxed, water rates excepted, while in operation, for ninety-nine years, to Bender personally with power to transfer, resolution mailed.

(Signed) Normand,
Mayor.
Adoptée.

4^e Motion
Pour l'acquisition de bouées de sauvetage.

Proposé par Mr. Louin,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que ce Conseil fasse immédiatement l'acquisition de sept bouées de sauvetage pour prévenir les accidents qui pourraient arriver sur le Fleuve St. Laurent, et que ces bouées soient placées aux endroits suivants, savoir: une au quai de Messrs. Geo. Baptist Fils & Co^{ie}; une au quai de Mr. Zéphirin Marchand; une au quai de la Corporation; deux au quai de la Compagnie du Richelieu et deux au quai de la Compagnie du Havre.

Adoptée.

8^e Motion
Demande de soumissions pour boyaux en toile & caoutchouc.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Edm. Gélinas,

Que des soumissions soient demandées pour la fourniture et livraison de mille pieds de boyaux en toile & caoutchouc pour le Département du Feu, et que le Chef de Police soit autorisé d'acheter trois couvertes cirées pour Chevaux, et aussi un appareil pour suspendre les attelages pour le feu.

Adoptée.

9^e Motion
Salaires de Mr. L. E. Proutier, augmentés.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que le salaire de Mr. L. E. Proutier Assistant Secrétaire - Trésorier de ce Conseil soit fixé à (\$400.⁰⁰) sept cents piastres l'an à partir du premier de Juillet dernier.

Adoptée sur division de cinq pour,

Vendredi, le 20 Septembre 1889.

pour, et cinq contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Bellefeuille,
Isélinas, Frs.,	Brunelle,
Pagé,	Gauthier,
S. Pierre,	Isélinas, Edm ^d ,
Vanasse,	Houliston.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trois d'Octobre prochain, à sept et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'Assemblée

Au Son Honneur le Maire
de la Cité des Trois-Rivières.

Les soussignés, Echevins de la Cité des Trois-Rivières, vous prient de bien vouloir convoquer une assemblée du Conseil de la Corporation, pour prendre en considération l'élargissement de l'Avenue Laviolette, vis-à-vis la propriété de Monsieur Antoine Linctôt; la dite assemblée devant être tenue ce soir.

Trois-Rivières, 26 Septembre 1889.

(Signés) R. S. Cooke,
Alex. Houliston,
Chs. Pagé.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Sur la demande ci-haut, je convoque pour ce soir à 7 heures, une assemblée du Conseil - Les-Ville.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, ce 26 Sept. 1889 }

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Jeudi, le 26 Septembre 1889.

Assemblée Spéciale.
26 Septembre 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-sixième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:
Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
A. S. Cooke,
Edmt. Gélinas,
P. A. Guin,
Alex. Houlston,
Chs. Page,
Ant. St. Pierre.

1^{ère} Motion
Offre à Mr. Antoine
Linctôt, pour une cer-
taine étendue de terrain.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Page,

Qu'il soit résolu que la somme de sept cents piastres soit offerte à Mr. Antoine Linctôt, pour la quantité de son terrain qui peut être nécessaire pour l'élargissement et la continuation de l'Avenue Laviolette et l'élargissement de la rue Haut-Bois. Le terrain nécessaire pour le dit élargissement devant s'aligner sur le front de la maison de Mr. James Odair et sur la clôture au Nord de la maison du Dr. E. Gervais. Et que si la dite offre est acceptée par le dit Linctôt, Son Honneur le Maire soit autorisé à passer avec lui un acte à cette fin.

2^è Motion

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,
Secondé par Mr. Cooke,

Que les mots: "sept cents" soient remplacés par les mots: "quatre cents" dans la motion principale, au sujet du terrain de Mr. Antoine Linctôt.

Perdue

Jeu-di, le 26 Septembre 1889.

Perdue sur division de deux pour, et sept contre,
savoir:

Pour:
Mo. Mo. Bournival,
Cookes,

Contre:
Mo. Mo. Bellefeuille,
Brunelle,
Lélinas, Edmt,
Gouin,
Houliston,
Pagé,
St. Pierre.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adop-
tée sur même division.

Et la séance est ensuite levée.

G. H. Gauthier
Sec.-Prés.

E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
5 Octobre 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité,
Jeudi, le troisième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur,
mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en
la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-
sents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

P. E. Normand, Ecrs,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
R. J. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edmt. Lélinas,
Fr. Lélinas,
O. A. Gouin,
Alep. Houliston,
Chs. Pagé,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les

Jeu*di*, le 3 Octobre 1889.

Requête de
Mr. Séraphin Duval.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Séraphin Duval, demandant que la taxe sur loyer pour l'année courante, soit déduite de son compte, pu qu'il est propriétaire de la maison où il demeure.

Requête de
Mr. Joseph Lafont.

Requête de Mr. Joseph Lafont, demandant que sa licence pour tenir une écurie de louage lui soit continuée jus qu'au printemps prochain.
Accordée.

Requête de
Mr. Geo. B. Houlston.

Requête de Mr. Geo. B. Houlston, Président de la Compagnie du gaz, concernant l'éclairage de cette cité.

Rapport des
Comités Permanents,
concernant l'éclairage
de la cité.

Rapport:
Les Comités permanents de ce Conseil auxquels avait été référée la requête de Mr. H. M. Balcer et autres, concernant l'éclairage de la cité des Trois-Rivières, au moyen du gaz, ont l'honneur de faire rapport.

Que la dite requête a été prise en considération et étudiée attentivement; mais que les dits Comités diffèrent leur décision à ce sujet, à un jour ultérieur.

Respectueusement soumis,

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 3 Oct. 1889.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Rapport sur le
Règlement Chap. 58,
concernant le Chemin
de fer des Basses-Lau-
rentides.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture du rapport suivant:

À une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles dans la Cité des Trois-Rivières et y résidant qui aux termes des sections 35 et suivantes de l'Acte de Québec, 40 Vict. Chap. 29, et de la section 65 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 46 ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenue sur la place du Marché-aux-Denrées à Trois-Rivières, mercredi, le deuxième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée.

par

Lundi, le 21 Octobre 1889.

aujourd'hui, le cinq du courant, à deux heures de l'après-midi, concernant l'éclairage de la Cité, à la lumière électrique, et pour affaires ordinaires.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale:
5 Octobre 1889.

Advenant deux heures de l'après-midi, Samedi, le cinq d'Octobre courant, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents étaient ceux dont les noms suivent, savoir: Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr., et Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille, Edmond Gélinas, Alb. Houliston, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse.

E. Desautels
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée Régulière:
21 Octobre 1889.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,
- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- L. Brunelle,
- A. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Edm^d Gélinas,
- Frs. Gélinas,
- P. W. Louin,
- Alb. Houliston,
- Jhs. Pagé,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

*
Les

Lundi, le 21 Octobre 1889.

	Report	
Drainage,	\$ 1,329	52
Ponts St. Maurice,	2,025	36
Rues sous Contrôle,	113	50
Station de Police & du Feu,	11	39
Carré Champlain,	3	92
Papeteries & Impressions,	34	20
Intérêt & Commissions,	6	15
Assurance des Incendies,	75	—
Assurance des propriétés de la Corporation.	12	80
Salaires,	54	75
Contingents,	259	99
Divers Comptes,	867	25
	361	86
	\$ 5,155	69

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houlston, Prés.
 O. B. Vanasse,
 R. S. Cooke,
 L. Brunelle,
 Edmond Gélinas.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Louin,
 Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
 Secrétaire-Trésorier,
 concernant les manu-
 factures, en cette Cité.

Rapport:

Le soussigné, ayant reçu instruction de Votre Conseil de visiter les manufactures subventionnées par la Corporation de cette Cité et de faire rapport sur leurs opérations, a l'honneur de vous informer des faits suivants, savoir:

Le quatorze Août 1889, j'ai, en compagnie d'un échevin de ce Conseil, visité les manufactures de Messrs. G. P. Gélinas & Fils et L. P. Protier et j'ai visité seul les manufactures de Messrs. R. Swardon et Hall, Neilson & Co.

J'ai

Lundi, le 21 Octobre 1889.

J'ai constaté, qu'à la manufacture de Messrs. L. P. Sélinas & Frère il y avait onze personnes employées, qu'à la manufacture de Mr. L. P. Prottier il y avait dix-huit personnes employées, qu'à la manufacture de Mr. R. Smardon il y avait deux cent six personnes employées et qu'à la manufacture de Messrs. Hall, Neilson & Co, aucune personne ne travaillait.

Le treize Septembre 1889, j'ai visité les mêmes manufactures et j'ai constaté que treize personnes étaient employées à la manufacture de Messrs. L. P. Sélinas & Frère; que dix-huit personnes étaient employées à la manufacture de Mr. L. P. Prottier; que deux cent onze personnes étaient employées à la manufacture de Mr. R. Smardon et qu'aucune personne n'était employée à la manufacture de Messrs. Hall, Neilson & Co.

Le neuf Octobre courant, j'ai, en compagnie d'un membre de ce Conseil, visité de nouveau les mêmes manufactures et j'ai constaté que vingt-quatre personnes étaient employées à la manufacture de Messrs. L. P. Sélinas & Frère; que dix-neuf personnes étaient employées à la manufacture de Mr. L. P. Prottier; que deux cent neuf personnes étaient employées à la manufacture de Mr. R. Smardon et qu'aucune personne n'était employée à la manufacture de Messrs. Hall, Neilson & Co.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 21 Octobre 1889.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. Jhs. Désaulniers,

Sec.-Trésorier du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Frs. Sélinas,
secondé par Mr. Gouin,

à signer un acte de vente, par Mr. Antoine Linctôt à la Corporation de cette Cité, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Laviolette et de la rue Haut-Boc, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Exp. N. O.,

qui

2^e Motion
Acte de vente de terrain, par Mr. Ant. Linctôt à la Corporation.

Lundi le 21 Octobre 1889.

qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de vente de terrain
par la Corporation à
Mr. Jean Girardeau.

Proposé par Mr. Rouin,
Secondé par Mr. Ars. Kélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de Vente, par la Corporation de cette Cité à Mr. Jean Girardeau, d'un certain terrain situé au coin des rues St. Benoit et St. Cecile, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Sec., N. O., qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de vente de terrain
par Mr. Adolphe Lambert
à la Corporation.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Bournival,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de Vente par Mr. Adolphe Lambert à la Corporation de cette Cité, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire, suivant le projet d'Acte préparé par P. O. Guillet, Sec., N. O., qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Sec. - Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Octobre 1889.

Ou
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demie, pour répondre à une tiers-saisie, et pour affaires ordinaires.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Vendredi, le 25 Octobre 1889.

Assemblée Spéciale.
25 Octobre 1889.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-cinquième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	A. E. Normand, Secr.,
Messieurs les Echevins	L. Brunelle,
	R. S. Cooke,
	Frs. Selinas,
	Alf. Houliston,
	Ant. St. Pierre,
	O. B. Vanasse.

1^{ère} Motion
Piers-saisie contre
Mr. Pierre Michelin.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le secrétaire-Trésorier de ce Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, et à faire la réponse suivante à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Pierre Benjamin Vanasse, demandeur et Pierre Michelin, défendeur, savoir: La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit vingt-sept piastres et trente centins au dit Pierre Michelin.

Adoptée.

2^e Motion
Billet Promissoire
au montant de \$4,200.⁰⁰/₁₀₀.

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque du Peuple, au montant de quatre mille deux cents piastres, à un mois de la date du vingt-neuf Octobre courant (1889) pour rencontrer les intérêts des débentures, dus le premier Novembre prochain (1889).

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

L. P. Désaulniers
Secr.-Trés.

A. E. Normand
Maire.

Lundi, le 4 Novembre 1889.

Assemblée Régulière.
4 Novembre 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins: Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Fr. Gélinas,
Alex. Houliston,
Chs. Page,
Ant. St. Pierre,
O. B. Vanasse.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Vanasse est appelé à présider l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à ses usines.

Requête de Mr. Louis Racette, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Lue une lettre de P. N. Martel, Ecr., Avocat, réclamant des dommages au montant de quinze piastres, pour détérioration causée au colage de la maison de Mr. Eugène Marchand, par une fuite de l'eau de l'Aqueduc.

Référée aux Comités Permanents.

Lue une lettre de Mr. A. J. Coriveau, concernant l'éclairage des rues et des bâtisses au moyen de l'électricité.

Rapport:

Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été

été

Lundi, le 4 Novembre 1889.

été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paier-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	8 85
" des Chemins,	423 84
" " Marchés,	1 -
" du Feu,	594 54
" de l'Hôtel-de-Ville,	3 45
" de la Commune,	9 -
Drainage,	846 06
Rues sous Contrôle,	6 25
Carré Champlain,	5 -
Intérêt & Commission,	3,811 48
Papeteries & Impressions,	2 -
Frais Légaux,	25 15
Divers Comptes,	2 -
	5,438 62

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston, Prés.
 P. B. Vanasse,
 R. S. Cooke,
 L. Brunelle.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de l'Éclairage

Rapport: Les membres du Comité de l'Éclairage, s'étant réunis à l'Hôtel-de-Ville, le deux de Novembre courant, afin d'aviser au meilleur moyen d'éclairer les rues de cette cité, ont discuté longuement les divers systèmes d'Éclairage et en sont venus à la conclusion que l'électricité est le système qui donnera le plus de satisfaction.

C'est

Lundi, le 4 Novembre 1889.

C'est pourquoi, le dit Comité de l'Éclairage recommande que ce Conseil éclaire lui-même la dite Cité, en faisant l'acquisition d'un plant, ou bien qu'il accepte la proposition de la Royal Electric Co. qui offre d'éclairer la dite Cité à la lumière électrique avec le pouvoir de la chute des Grès comme force motrice.

Respectueusement soumis,

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 4 Nov^r 1889.

(Signé) Joseph Bellefeuille,

J. Gauthier,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport de
L. D. Paquin, Ex^t, Avocat,
concernant le bonus
à Messrs. Hall, Neilson
& Compagnie.

Rapport:

Rapport de L. D. Paquin, Avocat, sur les droits que peut avoir La Corporation de la cité des Trois-Rivières contre Messieurs Hall, Neilson & Compagnie sous le Règlement Chapitre 98, — passé par ce Conseil le 3 Mars 1886 & approuvé par les électeurs municipaux propriétaires le 31 Mars de la même année, — s'ils ne remplissent pas les obligations par eux contractées par ce règlement.

En vertu de ce règlement Mess. Hall Neilson & Co^e ont contracté envers La Corporation de la cité des Trois-Rivières les obligations suivantes, savoir: —

1^o De transporter dans les limites de la cité des Trois-Rivières, au sud-ouest de la Rivière St. Maurice, les moulins à scies, séchoirs, machineries etc. qu'ils avaient en Mars 1886 à l'endroit appelé "les Grandes Piles" & de les y rebâtir & mettre en opération avant la fin de l'été de l'année 1886, ainsi que de construire au même endroit & mettre en opération sous le même délai une manufacture de boîtes, le tout devant valoir au moins \$5,000.00;

2^o Dans les 15 années qui suivront la date de la mise en opération du dit établissement, Mess. Hall Neilson & Co^e devront le tenir en opération pendant au moins 4 années consécutives à compter de sa mise en opération & y employer

375

Lundi, le 4^{ème} Novembre 1889.

employer au moins 150 personnes pendant 5 mois par année, & à l'expiration de ces dites 4 années, ils devront tenir cet établissement en opération au moins pendant les onze années suivantes, & le nombre des personnes & employées pendant ces dites onze années devra équivaloir à un nombre de 150 personnes durant 5 mois par année pendant l'espace de 6 ans;

3^{ème} Mess. Hall Neilson & Co^{es} devront autant que possible employer comme travailleurs des résidents de la cité des Trois-Rivières & dans le cas où ils emploieraient comme tels des non-résidents, ils devront collecter pour le profit de La Corporation la taxe imposée ou qui pourrait être imposée par la dite Corporation contre tels travailleurs non-résidents aux Trois-Rivières; telles sont les obligations contractées par Mess. Hall Neilson & Co^{es} envers La Corporation en vertu du dit règlement —

Je comprends que la première de ces obligations a été remplie par Mess. Hall Neilson & Co^{es}, car la Corporation, ayant payé le bonus de \$20,000.00 à Mess. Dunn & Co^{es} le 29 Novembre 1886, & la Corporation ne devant faire ce paiement, aux termes du dit règlement, qu'un mois après que le dit établissement aurait été en pleine opération, elle a par ce paiement reconnu que cette première obligation avait été remplie.

Quant à la seconde obligation contractée par Mess. Hall Neilson & Co^{es}, dont la première partie devait durer pendant un espace de 4 années & qu'ils ne paraissent pas avoir exécutée, il faut distinguer si Mess. Hall Neilson & Co^{es} sont encore à temps pour l'exécuter ou non.

S'ils ne sont plus à temps, je suis d'opinion que la Corporation doit protester Mess. Hall Neilson & Co^{es} d'avoir à lui rembourser les \$20,000.00 de bonus payés à leur acquit par la Corporation & d'avoir à payer leurs taxes municipales & scolaires sur leur dit établissement, ou qu'ils n'ont pas rempli leurs dites obligations & dans le cas où ils ne le feraient pas sous un délai déterminé, qu'ils y seront contraints en justice.

Dans le cas où Mess. Hall Neilson & Co^{es} seraient encore à temps d'exécuter cette obligation, il faudra les protester également

Lundi, le 4 Novembre 1889.

également qu'ils aient à exécuter les obligations par eux contractées en vertu du dit règlement & notamment la 2nde obligation ci-dessus mentionnée dans le délai indiqué dans le dit règlement, savoir: sous 4 années à compter de la date de la mise en opération du dit établissement & qu'à défaut par eux de ce faire, qu'ils devront à l'expiration de ce dit délai rembourser la dite somme de \$20,000.00 à la Corporation & payer leurs dites taxes municipales & scolaires, sinon que la Corporation les y forcera par les voies judiciaires à sa disposition.

Je dois ajouter que l'emploi des 150 personnes employées par Mess. Hall Neilson & Co. devait être en rapport avec la manufacture de boîtes dont il est question ci-dessus, soit que ces personnes fussent employées à scier les planches devant servir à confectionner des boîtes soit qu'elles travaillassent à la confection des boîtes même -

Le tout respectueusement soumis -
(Signé) L. D. Paquin.

Trois-Rivières, 4 Novembre 1889.

Proposé par Mr. Cooke,

Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à accepter de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien le même montant pour taxes municipales et scolaires de l'année courante, que la dite Compagnie a payé l'année dernière, à la condition expresse que la susdite Compagnie donne gratuitement à la Corporation de cette Cité l'usage en commun avec la dite Compagnie du terrain nécessaire au prolongement de la rue Champflour jusqu'à la rue St. Maurice, lequel terrain est en arrière de la gare de la dite Compagnie, en cette Cité.

Adoptée.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Que

2^e Motion
Taxes municipales et scolaires de la Ville du Chemin de Fer Pacifique Canadien réduites.

Lundi, le 4 Novembre 1889.

3^e Motion
Service de l'Acqueduc pour la Ville
Can. des Conduites d'Eau

Que le Comité de l'Acqueduc et Mr. le Surintendant du dit Acqueduc soient autorisés de s'enquérir si la demande faite ce jour à ce Conseil par la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau est juste et raisonnable et de l'accorder s'il le jugent à propos.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

L. Desaulniers
Sec. Prés.

A. Normand
Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 14 Novembre 1889.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent, une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, le quatorze du courant, à sept heures et demie, concernant les poursuites contre les Incendiés et affaires ordinaires.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
14 Novembre 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le quatorzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecr.,

Et Messieurs les Echevins
J. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
G. Gauthier,

Prés.

Jeudi, le 14 Novembre 1889.

Frs. Gélinas,
Alf. Houlston.

1^{ère} Motion
Réponses aux interroga-
toires des défendeurs dans
une Cause entre la Cor-
poration des 3. Rivières
et D^{me} Adeline Décoteau

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Con-
seil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Cor-
poration de cette Cité en la Cour Supérieure pour le
District des Trois-Rivières et à répondre aux interrogatoires
sur faits et articles soumis à la demanderesse par les défen-
deurs, dans une cause, N^o 223, dans laquelle la dite Corpora-
tion est demanderesse et Dame Adeline Décoteau, Dame
Georgine Décoteau et Pélesphore et Malvina Décoteau sont tous
défendeurs; et cela, de la manière suivante, savoir:

A l'interrogatoire 1^{er} — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 2^e — Réponse — Après l'incendie de mil
huit cent cinquante-six (1856) qui a dévasté
un quartier considérable de la Ville des Trois-
Rivières, ses habitants se sont adressés au Gouver-
nement de la Province du Canada pour
obtenir l'argent nécessaire afin de venir en aide
aux victimes de cet incendie. Le dit Gouverne-
ment a alors prêté à la Corporation des Trois-
Rivières la somme de quinze mille louis (£15,000)
pour venir en aide aux victimes du dit incen-
die suivant les dispositions de l'Acte 20 Vict. Cap.
130.

A l'interrogatoire 3^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 4^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 5^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 6^e — Réponse — Non le onze Janvier mil
huit cent soixante, la Corporation des Trois-Rivières a payé
au Receveur Général de la Province du Canada la somme
de deux mille six cent vingt-et-une piastres et trente-cinq
centins (\$2,621.³⁵/₁₀₀) pour intérêt sur la dite somme de quinze
mille louis (£15,000).

Q

Jeudi le 14 Novembre 1889.

Q l'interrogatoire 7^e. — Réponse — Les sommes payées par les dits Pierre Décoteau et son épouse sont celles mentionnées dans le mémoire ci-annexé et aux dates y portées et pas d'autres, lequel mémoire est marqué numéro un; Mais je trouve, sous le titre "Répertoire des obligations consenties en faveur de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières 1857", dans un livre qui ne peut être considéré comme un livre de compte, l'entrée suivante, savoir: Pierre Décoteau, 1857 Octobre 28 — obligation consentie en faveur de cette Cité (par J. E. Dumoulin) pour la somme de £ 700.00 et en regard de cette dite entrée, l'entrée qui suit, Janvier Reçu l'intérêt de neuf mois à 8 pour cent 42.00

Q l'interrogatoire 8^e. — Non, il n'appert pas d'après les livres de comptes qu'ils aient payé aucune somme pour l'amortissement mentionné au susdit acte d'obligation.

Q l'interrogatoire 9^e. — Réponse — Oui.

Q l'interrogatoire 10^e. — Réponse — Non, les rapports annuels faits au Conseil par le Secrétaire-Présorier sont des états des recettes et des dépenses et ne mentionnent pas les noms des personnes qui doivent des ar-rérages de taxes ou autres charges.

Q l'interrogatoire 11^e. — Réponse — Il est fait mention de cet état dans le registre des procès du Conseil, mais je ne l'ai pas trouvé malgré beaucoup de recherches à cette fin.

Q l'interrogatoire 12^e. — Réponse — Le nom de Mr. Pierre Décoteau était porté sur la liste des électeurs municipaux pour l'année mil huit cent quatre-vingt-sept.

Q l'interrogatoire 13^e. — Réponse — Non.

Q l'interrogatoire 14^e. — Réponse — Les sommes payées par les dits Pierre Décoteau et son épouse sont celles mentionnées dans le mémoire ci-annexé et aux dates y portées et pas d'autres, lequel mémoire est marqué numéro deux.

Q

Jeudi, le 14 Novembre 1889.

A l'interrogatoire 15^e. — Réponse — Le montant reçu est de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf piastres et quatre-vingt-seize centins.

A l'interrogatoire 16^e. — Réponse — Veuillez référer au mémoire ci-annexé et marqué numéro trois, pour la réponse au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 17^e. — Réponse — Ces deniers ont été versés dans la Caisse municipale moins la somme de deux mille six cent vingt-et-une piastres et trente-cinq centins (\$2,621.³⁵/₁₀₀), qui a été payée au Gouvernement de la Province du Canada. Je ne puis dire quels intérêts ces dits deniers ont épargnés à la caisse municipale de cette Cité, attendu que les taux d'intérêt ont variés très souvent.

A l'interrogatoire 18^e. — Réponse — Les taxes municipales étaient payées.

A l'interrogatoire 19^e. — Réponse — Non ils n'ont payé que les sommes mentionnées aux mémoires à l'appui des interrogatoires numéros sept et quatorze.

A l'interrogatoire 20^e. — Réponse — Veuillez référer aux mémoires produits à l'appui des interrogatoires numéros sept et quatorze, qui contiennent une réponse complète au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 21^e. — Réponse — La Corporation de la Cité des Trois-Rivières n'était pas obligée de rendre compte.

A l'interrogatoire 22^e. — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 23^e. — Réponse — Oui.

Adoptées.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite communication des mémoires annexés aux réponses des dits interrogatoires.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas,

Attendu que lors du règlement de la dette
de

Jeudi, le 14 Novembre 1889.

2^e Motion
Requête au Gouvernement
pour rectification d'un Acte
de Quittance, concer-
nant la Dette des Incendies.

de La Corporation de la cité des Trois-Rivières au fonds d'em-
prunt municipal du Bas-Canada, il avait été convenu avec le
Gouvernement de la Province de Québec, qu'il accepterait de la dite
Corporation quarante pour cent en règlement de la somme de soixante
mille piastres à elle prêtée conformément à la 20^{ième} Victoria, Chapitre
130, pour le bénéfice des incendiés du mois de Novembre 1856, à la
condition que la dite Corporation n'exigerait pas plus des dits in-
cendiés ou de leurs représentants sur la somme capitale avancée
à la dite Corporation en vertu du dit acte, & que la balance d'in-
térêts sur cette dite somme de \$60,000.⁰⁰ de même que les intérêts que
la dite Corporation aurait pu avoir retirés des dits incendiés sur les
différentes sommes à eux prêtées formant partie de cette dite somme
de \$60,000.⁰⁰ resteraient la propriété de la dite Corporation en ré-
compense & comme compensation de ses troubles et dépenses pour la
collection & administration de ces dits deniers & de ses démarches
& voyages pour arriver au dit règlement.

Attendu que dans l'acte de transaction & quittance
entre le dit Gouvernement de la Province de Québec & la
dite Corporation de la cité des Trois-Rivières passé devant
M^{re} D. G. LaBarre, Ecr., Notaire, le 7 Novembre 1888, ces con-
ventions n'ont pas été clairement énoncées & peuvent prêter, au doute,
pu qu'il y est dit & déclaré que le dit Gouvernement de la
Province de Québec est prêt à accepter en parfait règlement de la
dite cité des Trois-Rivières quarante pour cent sur le capital de
soixante mille piastres (\$60,000) prêtée aux incendiés de mil huit cent
cinquante-six, pourvu toutefois que la dite cité des Trois-Rivières
n'exige pas plus de ces incendiés ou leurs représentants à quelque
titre que ce soit, qu'elle paiera au Gouvernement de la dite pro-
vince.

Attendu qu'il est important de définir clairement &
sans équivoque quelles ont été les véritables conventions intervenues en-
tre le dit Gouvernement de la Province de Québec & la dite
Corporation à propos du règlement de cette dite dette;

Qu'il soit résolu que ce Conseil s'adresse à Son
Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil pour lui demander
de

Jeu de la 14 Novembre 1889.

de définir plus clairement ses intentions à l'égard de la dite transaction et du dit acte.

Adoptée.

5^e Motion
Emission de débentures
au montant de \$18,000. ⁰⁰/₁₀₀
pour Drainage.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que des débentures au montant de dix-huit mille piastres pour payer la construction des égouts en cette Cité, soient signées par Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et qu'elles soient déposées à la Banque de Québec, en cette Cité, en remplacement de la même somme déposée dans les différentes banques de cette dite Cité, comme fonds d'amortissement des dettes de cette Corporation.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Desaulniers.
Sec.-Trés.

J. L. M. M. M.
Maire.

Assemblée régulière.
18 Novembre 1889.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de Novembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites, par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. P. Normand, Secy.
- Messieurs les Echevins J. Bournival
- G. Brunelle,
- G. Gauquier,
- Frs. Gilinas,
- Alex. Houlieton,
- Chs. Page,
- Ant. St. Pierre,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requies

Sundi, le 18 Novembre 1889.

Requête de Mr. Ambro. Chretien & al.

Requête de Mr. Amb. Chretien et autres demandant que le tuyau principal de l'aqueduc sur les rues Bureau et St. Denis soit remplacé par un plus gros.
Référé au Comité de l'Aqueduc

Requête de Mr. Jos. Fleury.

Requête de Mr. Joseph Fleury demandant que la taxe sur un loyer de \$84⁰⁰ et sur boutique de première classe soit retranchée de son compte.
Référé aux Comités permanents.

Requête de Mr. Rich^d. Parent.

Requête de Mr. Richard Parent et autres demandant que des reverberes soient placés sur les rues St. Benoit et Ste. Cecile.
Référé au Comité de l'Eclairage

Requête de Mr. Aug^{stin}. Thivierge.

Requête de Mr. Aug^{stin} Thivierge demandant une réduction sur ces taxes municipales et scolaires.
Référé aux Comités permanents.

Requête du Rev^{erend} Messire J. B. Comeau.

Requête du Rev^{erend} Messire J. B. Comeau demandant la pose des tuyaux d'égouts sur la rue des Champs jusqu'au Séminaire des Trois-Rivières.
Accordé à la condition que les deux tiers des propriétaires intéressés signent une demande à cet effet.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport. Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc (Cont.)	\$	55	71
Do. Ent. & Rép.		2,260	10
" des Chemins,		68	03
" " Marchés,			75
" du Feu,		1	50
" de l'Hôtel-Bo-Ville,		206	96
" de la Police,		21	10
		A reporter	\$2,614 10

Lundi, le 18 Novembre 1889.

Report	
Département de la Commune,	\$ 2,614 15
" " " Santé,	12 " "
" " " " "	6 " "
Drainage,	855 27
Ponts St Maurice,	17 93
Rues sous Contrôle,	13 50
Carré Champlain,	50
Carré Le Statou,	25
Station de Police et du Feu,	89 60
Billets payables,	3,263 " "
Intérêt Commission,	34 32
Contingents,	7 47
	\$ 6,913 99

Respectueusement soumis,
 Signé: Alex. Houliston, Præs.
 L. Brunelle,
 Frs. Gélinas,

1^{re} motion.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Page,

Que le rapport du Comité des finances
 soit adopté.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gauthier,

Secondé par Mr. Bournival.

Vu qu'il n'y a pas quorum du
 Comité des finances à la présente séance de ce
 Conseil, que Mr. l'Échevin Frs. Gélinas soit
 autorisé à accepter les comptes soumis au dit
 Comité et à en signer le rapport.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le
 deux de Décembre prochain.

Th. Desaulniers

Sec. Trés.

J. B. M. M. M. M.
 Maire.

2^e motion

Mr. Frs. Gélinas autorisé à accep-
 ter les comptes soumis au Comité
 des finances.

Ajournement.

Lundi, le 2 Décembre 1889.

Assemblée Régulière,
2 Décembre 1889.

Advenant huit heures et quarante cinq minutes du soir, lundi, le deux Décembre mil huit cent quatre vingt neuf il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum, les membres présents étaient, Son Honneur le Maire J. E. Normand, Secier et Messieurs les Echevins J. Bourjival, Edm. Gilinas, Frs. Gilinas, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse, qui ont ajourné l'assemblée à demain le trois de Décembre courant à quatre heures de l'après-midi.

Th. Desaulniers,
Sec. Trés.

Assemblée Régulière,
3 Décembre 1889.

Mardi, le troisieme jour de Décembre mil huit cent quatre vingt neuf, advenant quatre heures et demi de l'après-midi il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum, les membres présents étaient Son Honneur le Maire J. E. Normand Secier et Messieurs les Echevins J. Bourjival, Edm. Gilinas, Frs. Gilinas, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse, lesquels ont pris leurs sièges dans la salle du Conseil, Son Honneur le Maire a alors demandé au Secrétaire-Trésorier et au Messager du dit Conseil, si les avis pour l'assemblée d'hier et celle d'aujourd'hui, avaient été faits et délivrés régulièrement au domicile de chacun des membres du Conseil? et sur leur réponse affirmative, le Maire a alors comtaté par le dit messager que Messieurs les Echevins J. Bellefeuille, Sr. Brunelle, R. S. Coxe, J. Leguithier et Alex. Mouliston étaient actuellement dans les limites de la Côte des Trois-Rivières et les membres présents ont alors ajourné le Conseil à Vendredi le trois de Janvier mil huit cent quatre vingt dix.

Th. Desaulniers,
Sec. Trés.

Mercredi, 4 Décembre 1889.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois Rivières, 4 Décembre 1889.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque par le présent, une
assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir le
quatre du courant, à sept heures et demi, pour
recevoir le rapport du Comité des finances, pour
la construction d'escaliers en dehors de l'Hôtel-
de-Ville et pour ouvrir les commissions pour
l'entretien des Chemins d'hiver.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
4 Décembre 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le
Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité,
mercredi, le quatrième jour de Décembre en l'an
de Notre-Seigneur mil huit cent quatre vingt neuf,
à sept heures et demi du soir, en la manière et
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient
présents.

Son Honneur le Maire J. E. Normand Secré

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

Ls. Brunelle,

R. J. Cooke,

J. Gauthier,

Edm. Gilinas,

Frs. Gilinas,

Alex. Houliston,

Chs. Page,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Rapport.

Le

Mercredi 4 Décembre 1889.

Rapport sur
Comité des finances.

Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc (Construction)	\$ 96 03
" " Do. (Emb. & Répt.)	203 18
" des Chemins,	251 63
" des Marchés,	" 75
" du Feu,	31 95
" de l'Hôtel de Ville,	90 08
" de l'Éclairage,	6 " "
" de la Police,	226 43
" de la Commune,	24 08
Drainage,	1,377 " "
Ponts St. Maurice,	40 " "
Quai sous contrôle,	21 13
Carrié Champlain,	5 33
Station de Police et du Feu,	23 52
Papeterie et Impressions,	67 50
Assurances des propriétés de la Corporation,	50 " "
Billets Payables,	4,200 " "
Intérêt & Commission,	125 10
Salaires,	247 49
Dépenses Contingentes,	18 " "
Divers Comptes,	21 " "
	\$ 7,126 20

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston,
R. S. Cooke,
L. Brunelle,
O. B. Vanasse,
Edmond Hélinas.

1^{re} motion.

Proposé par M^r. Bellefeuille.
Secondé par M^r. Bournival

Que

Mercrredi, 4 Dicembre 1889.

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

Adopté.

Rapport.

Rapport du Comité de l'Hôtel de Ville concernant des escaliers de sauvetage.

Le Comité de l'Hôtel de Ville a l'honneur de faire rapport qu'il a fait faire un plan et une commission produits avec le présent pour la construction et la pose d'appareils de sauvetage à la bâtisse de l'Hôtel de Ville et il recommande que les dits plan et commission soient acceptés suivant le rapport de M. M. Laurent, Architecte; et qu'une somme de cinq cent vingt cinq piastres soit appropriée à cette fin avec instruction et autorisation au dit Comité de faire faire les travaux voulus sous la surveillance de M. O. G. Hamel, Surintendant.

Respectueusement soumis,
(Signé) R. D. Cooke, Président
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival
Jéph. Gauthier,
Antoine St. Pierre,

2^e motion.

Proposé par M. Bellefeuille,
Secondé par M. Edm. Galinas,

Que le rapport du Comité de l'Hôtel de Ville, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

3^e motion.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Bellefeuille,

Que en la déqualification notoire de M. l'Échevin P. A. Rouin, son siège dans ce Conseil étant devenu vacant, M. Désiré Ricard bourgeois de cette Cité, soit nommé échevin pour le quartier St. Philippe de cette Cité en remplacement du dit P. A. Rouin.

Mr. Désiré Ricard proposé comme Échevin.

Don

Mercrdis, 11 Decembre 1889.

Motion declarée hors d'ordre.

Son Honneur le Maire déclare cette motion hors d'ordre attendu que cette assemblée a été convoquée dans un but spécial et qu'il n'en est pas fait mention dans la convocation.

Messieurs les Echevins Cooke et Panasse expriment verbalement leur opinion au sujet de cette décision le premier prétendant que la motion est dans l'ordre et le second prétendant qu'elle est hors d'ordre, après quoi Son Honneur le Maire maintient sa décision et lève la séance.

L. Desaulniers.
Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

A
Son Honneur le Maire de la Cité des Trois Rivières
J. E. Normand, Ecr.

Veuillez convoquer une assemblée des membres du Conseil de Ville de la dite Cité pour ce soir à sept heures et demi, aux fins de prendre en considération la nomination d'un échevin en remplacement de M. l'Échevin P. A. Rouin.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.

(Signé) R. S. Cooke,
" Joseph Bellefeuille,
" Louis Desnuelle,

Son Honneur le Maire ayant déclaré au messenger du dit Conseil qu'il prendrait cette demande en considération, l'avis suivant fut transmis au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

A
Mr. Louis Thongas Desaulniers
Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières.

Veuillez convoquer une assemblée spéciale des membres

Judi, 5 Décembre 1889.

membres du dit Conseil pour ce soir à sept heures et demi, pour procéder à la nomination d'un échevin pour le Quartier St. Philippe de la dite Cité, en remplacement de Mr. l'Échevin P. A. Guin.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.
(Signé) R. S. Cooke,
" Joseph Bellefeuille,
" Louis Brunelle,

Assemblée Spéciale
5 Décembre 1889.

Advenant huit heures du soir, Jeudi le cinq Décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum, les membres présents, étaient Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille, L. Brunelle, R. S. Cooke, J. Kautsies, Alex. Houlston et Chs. Page.

T. Desaulniers,
Sec. Trés.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Pour Honneur le Maire de la Cité des Trois-Rivières J. E. Normand, Esc. et sur son refus, au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la dite Cité. Les conseillers, vous prient de convoquer une assemblée des membres du Conseil de Ville de cette dite Cité pour ce soir, à sept heures et demi, pour nommer un échevin pour le quartier St. Philippe en remplacement de Mr. l'Échevin P. A. Guin déqualifié.

Trois-Rivières, 6 Décembre 1889.
(Signé) R. S. Cooke,
" Louis Brunelle,
" Joseph Bellefeuille.

Vendredi, 6 Décembre 1889.

Assemblée spéciale
6 Décembre 1889.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins R. S. Cooke, L. Brunelle et Joseph Bellefeuille, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, vendredi, le sixième jour de Décembre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Messieurs les Echevins Joseph Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. Gauthier,
Frs. Galinas,
Alex. Houlston,
Charles Pagé.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire Monsieur l'Echevin R. S. Cooke est appelé à presider l'assemblée.

Proposé par Mr. Brunelle
Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que vu la déqualification notoire de Mr. P. A. Louin, Echevin du Quartier St. Philippe de cette Cité, Mr. Désiré Ricard, bourgeois de cette dite Cité soit nommé Echevin pour le dit quartier en remplacement du dit P. A. Louin.

Adopté.

La séance est ensuite levée.

L. Désaulniers
Sec. Trés.

R. S. Cooke
Président.

Son Honneur le Maire de la Cité des Trois-Rivières
J. C. Normand, Ecr. et à L. J. Désaulniers, Ecr.,
Secrétaire -

1^{re} motion.

Nomination de Mr.
Désiré Ricard comme
Echevin.

Judi, 19 Decembre 1889.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Secrétaire-Trésorier du Conseil de la dite Cité.

Messieurs
Veuillez convoquer une assemblée spéciale des membres du Conseil de Ville de la dite Cité, pour ce soir à sept heures et demi, pour assermenter M. l'Échevin Désiré Ricard, pour affaires concernant le paiement du bonus Donardou, pour compléter la formation des Comités permanents et autres fins qu'il vous plaira.

Trois-Rivières, 19 Decembre 1889.

(Signé) R. S. Cooke,

" Louis Brunelle,

" Joseph Bellefeuille.

En conformité à la demande ci-dessus je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir à sept heures et demi pour les fins susdites.

Trois-Rivières, ce 19 Decembre 1889.

(Signé) J. O. Normand,

Maire.

Assemblée Spéciale
19 Decembre 1889.

Au nom d'assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire sur demande de Messieurs les Échevins R. S. Cooke, L. Brunelle et Joseph Bellefeuille, et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, Jeudi, le dix-neuvième jour de Decembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Messieurs les Échevins

Joseph Bellefeuille,

Ph. Dournival

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. Gauthier,

Alex.

Jeudi, 19 Décembre 1889.

St. Labrencia de Son
 Honneur le Maire et de
 Mr. le Proc. Maire, Mr. l'Echevin
 Cooke est appelé à présider
 l'assemblée. (C. Th. D.)
 Prestation du serment
 de Mr. D. Ricard.

Alex. Houliston,
 Ch. Page,
 Désiré Ricard,
 P. B. Vanasse.

1^{re} motion

Formation des Comités
 permanents amendés.

Mr. Désiré Ricard nommé Echevin pour le
 Quartier St. Philippe en remplacement de Mr. P.
 A. Guin prête alors le serment requis par la loi
 et prend son siège.

Proposé par Mr. Houliston.
 Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que vu la nécessité de remplacer Mr.
 l'Echevin Guin sur les différents Comités Perma-
 nents de ce Conseil, les changements suivants soient
 faits aux Comités de la Santé, de l'Acqueduc, de la
 Police, des Chemins, des Marchés et de la Commune,
 et que ces Comités soient à l'avenir constitués com-
 me ci-après.

- Santé. Mr. Charles Page, Président, —
 Messrs L. Brunelle, R. S. Cooke, Mrs. Gilinas et D. Ricard.
- Acqueduc. Mr. P. B. Vanasse, Président, —
 Messrs Jos. Bellefeuille, Edm. Gilinas, A. Houliston et J. S. Pierre.
- Police. Mr. Edm. Gilinas, Président, —
 Messrs J. Gournival, Alex. Houliston, Ch. Page et D. Ricard.
- Chemins. Mr. L. Brunelle, Président, —
 Messrs Jos. Bellefeuille, Edm. Gilinas, Mrs. Gilinas et Ch. Page.
- Marchés. Mr. J. Gournival, Président, —
 Messrs L. Brunelle, Mrs. Gilinas, Ch. Page et D. Ricard.
- Commune. Mr. J. J. Gauthier, Président, —
 Messrs R. S. Cooke, Mrs. Gilinas, A. Houliston et D. Ricard.

Adoptée.

2^e motion

Paiement de bonus à
 Mr. Rich^d Smardon.

Proposé par Mr. Vanasse.
 Secondé par Mr. Gournival.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil
 soit autorisé à payer à Mr. Richard Smardon ou ses
 représentants le montant qui est dû suivant le
 règlement

Judi, 19 Décembre 1889.

réglément de ce Conseil passé le dix-neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-huit et intitulé: Chapitre "27 Réglément pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à M^r Richard Smardon pour l'établissement d'une manufacture de chaussures en cette Cité, une aide ou bonus au montant de trente-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet; aussi à accorder au dit Richard Smardon une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture," et qu'une quittance notariée pour le montant qui sera payé par le dit Secrétaire-Trésorier soit donné à la Corporation de cette Cité.

La séance est ensuite levée. Adoptée.
 Th^r Desaulniers Sec. Trés.
 R. B. Cooke
 Président.

Assemblée Régulière.
 5 Janvier 1890.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Curger,
 Messieurs les Echevins J^r. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 L. Brunelle,
 R. S. Cooke,
 J. G. Gauthier,
 M^rs. Gélinas,
 Alex. Houlston,
 Ch^s. Page,
 D. Ricard,
 Ant. St^r. Pierre,
 O. B. Vanasse.

Les

Vendredi, 3 Janvier 1890.

- Requête de Mr. R. K. Cockburn. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. R. K. Cockburn, demandant que la taxe sur quatre chiens soit déduite de son compte.
Refusée.
- Requête de Mr. Lazare Lapointe. Requête de Mr. Lazare Lapointe, demandant qu'une allocation de deux ou trois mois de salaire lui soit accordée.
Renvoyée.
- Requête de Mr. Pierre Denis. Requête de Mr. Pierre Denis, demandant de l'emploi dans la Brigade du Feu et le Corps de Police.
Requête de Mr. Augustin Phivierge, demandant qu'une enquête soit faite contre le constable André Bouteau.
Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Isidore Dugré. Requête de Mr. Isidore Dugré, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.
Requête de Mr. Joseph Duval, demandant au Conseil de lui accorder une licence de commerçant, pour la moitié du prix ordinaire, où qu'il répercera cette occupation que pendant l'hiver.
Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. B. B. Godwin. Requête de Mr. B. B. Godwin, demandant l'usage de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour une soirée, dans un but de charité.
Accordée.
- Requête de Mr. G. Desilets & al. Requête de Mr. G. Desilets & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts, vis-à-vis leurs propriétés, sur la rue Des Champs.
Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. J. B. Comeau & al. Requête de Mr. J. B. Comeau & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts, sur les rues St^e Geneviève et Des Champs.
Référée aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. M. Honan. Lue une lettre de Mr. Martin Honan, demandant la radiation de l'hypothèque de la Corporation de cette Cité, sur la propriété de Madame Honan, jusqu'à concurrence de soixante pour cent.

Rejetée.

Lue

Vendredi le 3 Janvier 1890.

Lettre de Mr. E. P. Bender. Lue une lettre de Mr. E. P. Bender, acceptant les conditions de la Corporation, pour l'établissement d'un abattoir, en cette Cité.

Lettre de Mr. Geo. B. Houlston. Lue une lettre de Mr. Geo. B. Houlston, informant le Conseil que la Compagnie du Saiz des Trois-Rivières est à liquider ses affaires.

Lettre de Messrs. Purcotte & Gervais. Référé aux Comités Permanents. Lue une lettre des Messrs. Purcotte & Gervais, réclamant de la Corporation, des dommages pour un accident qui serait arrivé à Madame Hector Girardeau, par le mauvais état des chemins.

Rapport du Comité des Finances. Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	4	75
" " " (Ent. & Répt.)	174	31
" des Chemins,	67	66
" " Marchés,	7	46
" du Feu,	40	15
" de la Police,	225	43
" de l' Hôtel-de-Ville,	14	90
" de l' Eclairage,	6	"
" de la Commune,	22	08
Drainage,	18	74
Ponts St. Maurice,	25	"
Rues sous Contrôle,	34	"
Assurances des Propriétés de la Corporation,	57	50
Intérêt & Commission,	3,124	83
Station de Police et du Feu,	41	44
Tapeteries & Impressions,	2	"
Dépenses Contingentes,	3,007	53
Salaires,	247	49
Au Reporter	7,121	27

Vendredi, le 3 Janvier 1890.

Divers Comptes,

Report

7,121	24
36	44
7,157	74

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Aguliston, Prés.
 A. S. Cooke,
 P. B. Vanasse,
 Louis Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de

l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de représenter à votre honorable Conseil qu'un des employés sous mes charges, nommé Lazare Lapointe a manqué à son devoir en ne paraissant pas à son ouvrage, le vingt-huit Décembre dernier, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, c'est pourquoi je l'ai suspendu de ses charges, laissant à la considération de votre honorable Conseil de nommer un remplaçant à sa charge, considérant que vous voudrez bien accepter mes remarques comme légitimes.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,
 Trois-Rivières, 3 Janvier 1890.

2^{ème} Motion

Mr. Louis Dimard nommé
 me assistant-constable,

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Page,

Que vu le rapport de l'Inspecteur de la Cité, qui vient d'être lu, et la conduite de Lazare Lapointe, bien connue de ce Conseil, le dit Lazare Lapointe soit déclaré démis de sa charge à compter du trente-un Décembre dernier (1889) et qu'il soit remplacé en icelle charge

en remplacement de
 Mr. Lazare Lapointe

Vendredi, le 3 Janvier 1890.

charge par Louis Simard, qui l'occupe déjà depuis plusieurs jours d'après les ordres du dit Inspecteur de la Cité.

Adoptée.

Rapport du Conseil Exécutif — Dette au Fonds d'Emprunt Municipal.

Le Secrétaire-Trésorier donne alors lecture d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, concernant le règlement de la dette de la Cité des Trois-Rivières au Fonds d'Emprunt Municipal.

3^e Motion
Nomination du Pro-Maire.

Proposé par Mr. Houliston,
secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. l'Echevin R. S. Cooke soit nommé Pro-Maire de ce Conseil pour le présent semestre qui expirera le premier de Juillet prochain.

Adoptée.

4^e Motion

Proposé par Mr. Cooke,
secondé par Mr. Mrs. Gélinas,

Que le règlement Chapitre XXXIX pour autoriser le Conseil de cette Cité à octroyer à Mr. Eugène P. Bender, pour l'établissement d'abattoirs, une étendue de terrain de cent arpents en superficie, et aussi à lui accorder une exemption de taxes municipales, soit maintenant lu, passé et adopté.

Chapitre XXXIX.

Règlement Chap. 39, accordant un octroi de terrain à Mr. E. P. Bender.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer à Mr. Eugène Prosper Bender, pour l'établissement d'abattoirs dans les limites de cette Cité, une étendue de terrain de cent arpents en superficie, aussi à accorder au dit Eugène Prosper Bender une exemption de taxes municipales pendant quatre-vingt-dix années sur les dits abattoirs.

Attendu que le dit Eugène Prosper Bender serait disposé de venir établir en cette Cité un abattoir moyennant l'octroi d'une certaine étendue de terrain et une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Attendu

Vendredi, 3 Janvier 1890.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement du dit abattoir en cette dite Cité, ce qui accroîterait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement du dit abattoir dans les limites de la dite Cité, et sa construction et sa mise en opération immédiate il est avantageux d'octroyer au dit Eugène Prosper Bender une étendue de terrain de cent arpents en superficie et aussi de lui accorder une exemption de taxes municipales sur le dit abattoir, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1.— Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité octroyera et remettra aux conditions et à l'époque ci-après établies, à Eugène Prosper Bender, sous forme d'aide ou bonus, une étendue de terrain de cent arpents en superficie à être prise dans la Commune de la dite Cité des Trois-Rivières, à l'endroit choisi par le dit E. P. Bender, et le dit Conseil accordera de plus au dit Eugène Prosper Bender pendant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années consécutives qui commenceront à courir le premier de Juillet de l'année courante (1890) une exemption de taxes et cotisations municipales (sauf de l'Eau exceptés) payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins du dit abattoir et aussi sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

1^o— Mr. Eugène Prosper Bender devra construire et installer sur le dit terrain de la Commune en cette Cité, les bâtisses, machineries et outillage nécessaires au fonctionnement du dit abattoir et ces bâtisses, machineries et outillage devront avoir une valeur d'au moins cent mille piastres.

2^o— Le dit abattoir devra être construit et mis en opération d'hui à la fin de Décembre de l'année milhuit cent quatre-vingt-dix,

et

Vendredi, 3 Janvier 1890.

et continuer ses opérations pendant quatre-vingt-dix-neuf années consécutives et chaque année une moyenne de cent personnes devront y être employées journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés) et les rôles de paie du dit abattoir pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par le Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans le dit abattoir.

Sec. 2. — Dans le cas où les dites bâtisses, ou aucune partie d'icelles, l'outillage ou aucune partie d'icelui, seraient détruits ou endommagés d'une manière considérable par le feu durant l'espace des dites quatre-vingt-dix-neuf années, le dit Eugène Prosper Bender devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt, et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie; et à défaut par le dit Eugène Prosper Bender de rebâtir ou réparer les dites bâtisses et outillage dans un espace de temps n'excédant pas vingt-quatre mois de la date de l'incendie, la Corporation de la dite Cité des Trois-Rivières reprendra la possession du terrain ainsi concédé.

Sec. 3. — Le dit E. P. Bender aura le droit de transférer l'octroi et le privilège ci-dessus mentionnés à toute personne ou compagnie qui se conformeront aux conditions ci-dessus établies.

Sec. 4. — Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs qualifiés de la dite Cité, et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite Cité, savoir: aux portes de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au Bureau de Poste, à l'Hôtel-de-Ville, au Marché aux Denrées et au Marché-à-Pain, avec un avis du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, mardi, le vingt-et-unième jour de Janvier courant, et que lundi, le

Mardi 7 Janvier 1890.

le vingtième jour de Janvier courant à dix heures du matin, dans la Salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter à telle assemblée, aux termes de la 38^e Vict., Chap. 76 sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement et de l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est là et alors demandé.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le sept de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers.
Sect. Prés.

J. E. M. Maud
Maire.

Assemblée Régulière.
7 Janvier 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| Monsieur le Proc. Maire | R. S. Cooke, Ecuier, |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | P. Bournival, |
| | Ls. Parunelle, |
| | J. G. Gauthier, |
| | Mrs. Gélinas, |
| | Alex. Houlston, |
| | Chs. Page, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, demandant d'être nommé assistant-Inspecteur-de-Ville.

Requête de
Mr. Phi. Bellefeuille.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Mardi, le 7 Janvier 1890.

Requête de
M^r. Johnny Pleau.

Requête de M^r. Johnny Pleau, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de
M^r. J. E. Camirand.

Requête de M^r. J. E. Camirand, demandant au Conseil de le nommer Inspecteur du Pain et de la Viande, en cette Cité.

Requête de
M^{me} V^{ve} Joseph Borque.

Requête de M^{me} V^{ve} Joseph Borque, demandant au Conseil de lui faire la remise de ses arriérages de taxes, vu sa grande pauvreté.

Rapport du
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.
Référée aux Comités Permanents.
Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	47	44
"	(Ent. & Répt.)	6	20
" des Chemins,		48	43
" des Marchés,		12	45
" de l' Hôtels de-Ville,		4	09
" du Feu,		2	—
Drainage,		118	03
Intérêt & Commissions,		119	14
Frais Légaux,		20	—
Dépenses Contingentes,		511	15
Divers Comptes,		14	16
		906	69

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
P. B. Cranasse,
R. S. Cooke,
L. Brunelle.

Proposé

Mardi, le 7 Janvier 1890

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Ricard,
Secondé par Mr. Frs. Gélinas,
Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
Mr. Geo. B. Robb.

Lû un rapport de Mr. Geo. B. Robb, Ingénieur en chef de
la "Boiler Inspection & Insurance Company of Canada", con-
cernant l'état des bouilloires de l'Acqueduc.

2^e Motion

Députation à Ottawa,
concernant le Chemin
de Fer des Basses-Lau-
rentides.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,
Secondé par Mr. St. Pierre,
Son Honneur le Maire et de Mr. l'Échevin Bournival soit chargée
de se rendre à Ottawa, pour appuyer avec le concours
des délégués des paroisses du nord de ce district auprès du gou-
vernement Fédéral, la requête qui doit lui être bientôt
soumise au sujet d'un octroi en faveur du chemin de
fer des Basses-Laurentides.

Adoptée.

3^e Motion

Réduction de taxes en
faveur de Mr. Joseph
Fleury.

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Pagé,
Que la taxe sur un loyer de qua-
tre-vingt-quatre piastres l'an et sur boutique de première classe
soit retranchée du compte de Mr. Joseph Fleury, pour l'an-
née courante, vu que le dit Mr. Fleury n'est plus locataire
et ne tient plus de boutique depuis le vingt de Juin
dernier.

Adoptée.

4^e Motion

Acte de vente de ter-
rain par Mr. Prosper
Beaumier à la Cor-
poration.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Pagé,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un Acte de Vente par Mr. Prosper Beau-
mier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un ter-
rain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Prosper, en
cette Cité, suivant le projet d'Acte préparé par
P. O. Guillet, Escr., N. O. qui vient d'être lû

en

Mardi, le 7 Janvier 1890.

5^e Motion
Acte de cession de terrain par les Révérends Seurs de la Providence à la Corporation.

en Conseil.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Adoptée.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la Communauté des Seurs de Charité de la Providence à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement des rues St. Prosper et Champflour, en cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par O. O. Guillet, Ecr., N. O. qui vient d'être lu en Conseil.

6^e Motion
Salaires des Assistants du Corps de Police.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Houliston,

Adoptée.

Qu'à partir du premier Janvier courant, le salaire de Michel Cadorette et de Louis Simard tous deux employés de la Corporation de cette Cité soit fixé au chiffre de vingt-cinq piastres par mois, pour chacun d'eux.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le vingt-et-un de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

J. Desaulniers.
Secr.-Prés.

R. B. Coakley
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
21 Janvier 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le vingt-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuier,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

R.

Mardi, le 21 Janvier 1890.

J. Bournival,
L. Brunelle,
A. S. Cooke,
Alex. Houlston,
Chs. Page,
J. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le Secrétaire-Présorier donne lecture du procès-verbal suivant:

Rapport sur le
Règlement Chap. 39,
accordant un octroi de
terrain à Mr. E. P.
Bender.

À une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles dans la Cité des Trois-Rivières et y résidant, qui aux termes des sections 35 et suivantes de l'Acte de Québec 40 Vict. Chap. 29, et de la section 65 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 76, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière, dans la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, Lundi, le vingtième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par Son Honneur le Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, le troisième jour de Janvier courant, et intitulé: Chapitre 39, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer à Mr. Eugène Prosper Bender, pour l'établissement d'abattoirs dans les limites de cette Cité, une étendue de terrain de cent arpents en superficie, aussi à accorder au dit Eugène Prosper Bender une exemption de taxes municipales pendant quatre-vingt-dix-neuf années sur les dits abattoirs, laquelle assemblée était présidée par Son Honneur le Maire de la dite Cité, assisté du Secrétaire-Présorier du Conseil-de-Ville, agissant comme Secrétaire de l'assemblée, et à laquelle étaient présents un grand nombre des dits électeurs; après la lecture du susdit règlement par le dit Secrétaire, Son Honneur le Maire a demandé à haute voix si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents, et les dits

électeurs

406
Mardi, le 21 Janvier 1890.

électeurs ayant répondu oui, et aucun des dits électeurs ne s'étant opposé à l'adoption de ce règlement, Son Honneur le Maire a alors déclaré que le susdit règlement était approuvé à l'unanimité des électeurs présents.

En foi de quoi, nous les soussignés, avons signé le présent procès-verbal de la dite assemblée, aux Trois-Rivières, ce vingtième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Signé) L. P. Désaulniers,

Secr. Prés.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Rapport de
Mr. Elzéar Samson.

Sur un rapport de Mr. Elzéar Samson, concernant les réparations à être faites aux Ponts St. Maurice.

Le Secrétaire-Président donne lecture d'un Bill devant être soumis à la Législature de Québec, pendant la présente session.

Bill.

Amendements projetés
à la Charte de la Cité.

Acte amendant les divers actes concernant la constitution en Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a demandé, par sa requête, que certains amendements soient faits à l'acte 38 Vict., Chap. 46, et que divers actes qui l'amendent, et attendu, qu'il est à propos d'accéder à sa demande. En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1^o Le paragraphe 2 de la section 6 de l'acte 38 Victoria, chapitre 46, telle qu'amendée par la 45^e Vict., Chap. 101 sections 15, 16 et 17, est remplacé par le paragraphe suivant: —

2. — Aucune personne étant dans les ordres sacrés, ni les ministres d'une croyance religieuse quelconque, les Juges, les officiers en pleine paie de l'armée ou de la marine de Sa Majesté, ni les comptables

Mardi, le 21 Janvier 1890.

comptables des revenus de la dite Cité, ni aucune personne recevant une allocation de la dite cité pour ses services, ni les officiers ou personnes présidant l'élection du maire et des échevins quand ils présideront ainsi, ni aucune personne convaincue de trahison ou de filonie devant une cour de justice dans une des possessions de Sa Majesté, ni aucune personne ayant par elle-même ou par son associé, un contrat quelconque ou un intérêt dans un contrat avec ou pour la dite cité, ou recevant une subvention en argent, terre ou autre valeur de la dite cité, ni aucune personne étant actionnaire dans une compagnie incorporée ayant un contrat ou un intérêt dans un contrat avec la dite cité ou recevant une subvention en argent, terre ou autre valeur, de la dite Cité.

2^o La section 1 du statut 49-50 Victoria, chapitre 46, remplaçant la section 12 de la 38 Victoria, chapitre 46, est remplacée par la suivante:—

17— Les seules personnes qui auront droit de voter aux élections municipales de la cité, seront les habitants mâles âgés de vingt-et-un ans, taxés d'après le rôle d'évaluation ou de cotisation, ou entrés aux livres de perception de la cité et y résidant, et en possession de biens immobiliers situés dans la cité, d'une valeur de deux cents piastres, d'après les dits rôles ou livres d'évaluation ou de perception, et en possession de biens immobiliers, comme locataires, au temps des dites élections, qui auront résidé et payé un loyer dans la Cité, d'après les dits rôles d'évaluation ou de cotisation ou d'après les dits livres de perception de la dite cité, pour une maison ou partie de maison, pendant l'année qui aura immédiatement précédé l'élection, d'au moins trente piastres par année; pourvu toujours que personne ni ait le droit de voter ni ne puisse voter à l'élection du maire, ou des échevins de la cité, ou pour aucun autre objet concernant les affaires, la gestion ou l'administration de la Corporation, sans avoir payé

Mardi le 21 Janvier 1890.

payé au moins trente jours avant celui où aura lieu la dite élection, ou assemblée, à laquelle il aura droit de voter, toutes taxes ou cotisations municipales et scolaires qu'il pourra alors devoir à la Corporation et aux Commissaires d'école pour la Cité des Trois-Rivières. Mais les officiers ou employés permanents de la Corporation, les constables et les hommes de police nommés et payés par le Conseil n'auront pas le droit de voter aux dites élections.

3^o La section 29 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacée par la suivante:

29. Toute personne occupant la charge de maire ou d'échevin de la dite cité, qui sera déclaré banqueroutier, ou deviendra insolvable, ou fera application pour obtenir le bénéfice de toutes lois faites dans le but d'aider, ou de protéger les débiteurs insolubles, ou qui entrera dans les ordres sacrés, ou deviendra ministre du culte dans une secte religieuse, ou qui sera nommée juge d'une Cour de Justice, ou qui deviendra responsable des revenus de la Cité, en tout ou en partie, ou qui aura par elle-même ou par son associé un contrat quelconque, ou un intérêt dans un contrat, avec ou pour la dite Cité, ou qui recevra une subvention en argent, terre ou autre valeur, de la dite Cité, ou qui sera actionnaire dans une compagnie incorporée ayant un contrat ou un intérêt dans un contrat, avec la dite Cité, ou qui recevra une subvention en argent, terre ou autre valeur, de la dite Cité, deviendra par le fait de chacune de ces circonstances, disqualifiée, et son siège dans le dit conseil, deviendra vacant, et la dite personne devra être remplacée par le dit conseil, à sa première séance après que la dite disqualification sera notoire et publique; et la personne

ainsi

Mardi, le 21 Janvier 1890.

ainsi déqualifiée pour aucune des raisons ci-dessus, citées, ne pourra remplir la charge de membre du dit Conseil, que si elle est élue à une élection municipale annuelle.

4^o La section 12 de l'acte 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

12. La rotation se fera dans chacun des dits quartiers, le premier lundi de Juillet, et commencera à neuf heures du matin, à l'endroit qui aura été fixé par le président des dites élections, comme susdit, dans une salle ou dans un édifice d'un accès facile, ayant une porte pour l'admission des rotants et, si c'est possible, une autre porte par laquelle ceux-ci pourront sortir après avoir voté.

5^o La section 41 de l'acte 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

41. Immédiatement après la clôture de la rotation, qui se fera à cinq heures de l'après-midi, le dit premier lundi de Juillet, le député-président de l'élection ouvrira la boîte contenant les bulletins de vote, et fera le dépouillement du scrutin en comptant le nombre des suffrages donnés à chaque candidat; et ce, dans la salle de rotation et en présence du greffier de rotation et des candidats ou de leurs agents, ou en l'absence de quelqu'un des candidats et de ses agents en présence d'au moins trois électeurs.

6^o La section 63 de l'acte 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

63. Quiconque enfreindra une des dispositions de la section qui précède encourra et paiera pour chaque offense, une amende de quarante piastres, qui sera prélevée avec tous les frais de l'action au profit de toute personne qui en poursuivra le recouvrement devant la Cour de Circuit ou devant la Cour du Magistrat du District pour le district des Trois-Rivières, ou devant toute autre Cour ayant juridiction compétente; et tout contrevenant, trouvé coupable dans les

Mardi, le 21 Janvier 1890.

les cas précités, sera privé du droit de voter ou d'être élu maire ou échevin de la dite cité, à l'élection municipale suivante.

1^o — La section 22 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, telle que remplacée par la 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

22 — Le maire est élu pour deux années consécutives et les échevins pour trois années consécutives, et ils demeureront en charge jusqu'à ce que leurs successeurs soient entrés en charge, mais au moins un mois avant l'époque des élections annuelles de mil huit cent quatre-vingt-dix quatre des échevins qui, aux termes de la section 22 de l'acte par le présent amendé, devaient alors sortir de charge, dans les quartiers Notre-Dame et S^t Philippe, tireront au sort, en la manière qui aura été établie par le conseil de ville, et les deux échevins qui auront été désignés par le tirage au sort avec les deux échevins des quartiers S^t Louis et S^t Ursule, dont le terme d'office sera expiré, sortiront de charge aux prochaines élections municipales annuelles (1890) et les deux autres échevins qui seront sortis victorieux du tirage au sort continueront d'être en charge jusqu'aux élections annuelles de mil huit cent quatre-vingt-douze, époque à laquelle leur mandat expirera; un nouveau tirage au sort aura également lieu, au temps et de la manière, ci-dessus indiqués entre les quatre échevins des quartiers S^t Louis et S^t Ursule, dont le terme d'office expirera à l'époque des élections annuelles de mil huit cent quatre-vingt-onze, pour désigner deux d'entre eux, c'est-à-dire un pour chacun des dits quartiers S^t Louis et S^t Ursule, devant alors sortir de charge avec un échevin dans chacun des quartiers S^t Philippe et Notre-Dame, dont le terme d'office sera alors expiré et les deux autres échevins sortis victorieux du tirage au sort continueront d'occuper la dite charge jusqu'aux élections annuelles de mil huit cent

Mardi, le 21 Janvier 1890.

cent quatre-vingt-douze, époque à laquelle leur mandat, comme tel échevin, expirera, et ils seront alors remplacés ainsi que les autres échevins, dont le mandat, expirera ou sera expiré, suivant les dispositions de la présente section.

8°. La section 28 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, telle que remplacée par les sections 69-70 de la 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

28. En cas de décès d'un échevin, ou, dans le cas, où la démission d'un membre du conseil, aura été acceptée par le dit conseil, ou qu'un membre du conseil, négligera, ou manquera, sans la permission du conseil pendant trois mois consécutifs, soit qu'il soit présent en la dite Cité, ou qu'il en soit absent, les autres membres du dit conseil, à la première séance du conseil, qui aura lieu après le dit décès ou démission, acceptée comme susdit, ou après l'expiration de la dite période de trois mois, nommeront parmi les habitants de la dite cité, dûment qualifiés, une personne pour remplacer l'échevin, ainsi décidé, résignataire ou absent comme susdit; pourvu toujours que nonobstant le décès, la démission, ou l'absence du dit échevin, les autres échevins, continuent d'exercer les mêmes pouvoirs et de remplir les mêmes devoirs, qu'ils auraient eus, à exercer et à remplir, si tel décès, démission, ou absence, du dit échevin n'avait pas eu lieu. Mais, tout membre du dit conseil, pourra se démettre de sa charge de maire ou d'échevin et abandonner son siège dans le dit conseil, en donnant avis par écrit au Secrétaire-Trésorier, pourvu que les raisons, qu'il donne pour ce faire soient considérées bonnes et valables, et que sa démission soit acceptée par le dit conseil.

9°. La section 33 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacée par la suivante:—

33. Il sera du devoir du conseil de la dite cité, à la première assemblée du dit conseil, dans les mois de Janvier et

Mardi, le 21 Janvier 1890.

et, de juillet, de chaque année, d'élire, un de ses membres pour remplir les devoirs de maire pendant l'absence du maire de la dite cité, et le membre du dit conseil ainsi élu sera appelé le pro-maire, tant qu'il remplira comme sus-dit les devoirs de maire pendant ces dites absences; mais dans le cas où la charge de maire deviendrait vacante, soit par mort, démission, absence des séances du dit conseil pendant trois mois consécutifs ou autrement, alors le dit conseil choisira un de ses membres pour le remplacer, et le dit membre ainsi élu, aura, et exercera pendant la dite vacance et jusqu'à l'expiration du terme d'office du maire qui il aura ainsi remplacé, les pouvoirs et l'autorité dont le maire de la dite cité est légalement revêtu, auquel cas il prendra le titre de maire.

10^o. La section 74 de l'acte 40 Victoria, chapitre 51, est remplacée par la suivante:—

74. Le montant voté chaque année par le dit conseil pour faire face aux dépenses de l'année courante, conformément à la section 42 de l'acte par le présent amendé, n'excédera jamais le montant des recettes de l'année précédente, ajoutée à la balance des dites recettes qui n'aura pas été dépensée, et le conseil ne pourra engager les revenus ou appropriations de l'année suivante pour aucune raison ou considération quelconque, ni pour aucun montant, que ce soit.

11^o. — La section 65 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacée par la suivante:—

65. — Chaque fois qu'il aura été passé par le conseil de la dite corporation un règlement ou des règlements ayant pour effet de grever la propriété foncière, dans la dite cité, et qui seront sujets à l'approbation ou désapprobation des électeurs municipaux de la dite cité, les propriétaires de biens-fonds dans la dite cité, de la valeur d'au moins deux cents piastres, d'après le rôle d'évaluation alors en force, auront seuls

Mardi, le 21 Janvier 1890.

seuls le droit de voter sur tout tel règlement, et une liste des dits propriétaires, ainsi qualifiés comme susdit à voter sur tel règlement ou règlements, sera préparé par le Secrétaire - Trésorier du dit conseil, et sera exposé et révisé, de la même manière et dans les mêmes délais que le sont, d'après l'acte par le présent approuvé, les listes des votants aux élections municipales annuelles de cette cité, pourvu toutefois que cette dite liste ne soit ainsi préparée par le dit Secrétaire - Trésorier que dans le cas où il y aurait opposition à l'approbation du dit ou des dits règlements par les dits propriétaires, et que rotation sur icelui ou iceux serait demandée par écrit par au moins dix des dits propriétaires dans une assemblée publique, sous la présidence du maire, qui devra être convoquée en la manière, au lieu et dans les délais ordinaires pour la convocation des assemblées publiques des électeurs municipaux de la dite cité, par le maire ou le Secrétaire - Trésorier dans les dix jours qui suivront la passation du dit ou des dits règlements par le dit conseil, et pourvu aussi qu'il ne sera pas nécessaire de publier le ou les dits règlements, mais qu'il sera suffisant qu'ils soient affichés à au moins dix endroits publics, en la dite cité, dans les trois jours qui suivront leur passation par le dit conseil, et dans le cas où les propriétaires présents à la dite assemblée publique seraient unanimes à approuver le ou les dits règlements passés par le dit conseil, alors soumis à leur approbation et que la rotation sur iceux ne serait pas alors demandée comme susdit, dans ce cas un procès-verbal de la dite assemblée en sera dressé, signé par le maire comme président de la dite assemblée, et par le Secrétaire - Trésorier du dit conseil, comme secrétaire d'icelle, lequel procès-verbal sera rapporté devant le dit conseil, à sa séance suivante, pour y être lu et ensuite déposé dans les archives du dit conseil. Si la rotation sur ce ou ces dits règlements est demandée par

par

Mardi, le 21 Janvier 1890

par les dits propriétaires lors de la dite assemblée publique, comme susdit, elle aura lieu, tel que ci-dessus indiqué, au jour qui en sera fixé par le dit conseil, et elle se fera dans une seule journée, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et le ou les dits règlements seront approuvés, si les deux tiers en nombre des dits propriétaires les approuvent par leurs votes, dans le cas contraire, ils seront censés désapprouvés par les dits propriétaires.

12^o. — Le paragraphe 1 de la section 66 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacé par le suivant:—

1. — Pour concéder des emplacements et ouvrir de nouvelles rues dans la commune de la dite cité, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, et ce, sous telles conditions que le conseil jugera à propos, le dit conseil aura de plus le pouvoir, par résolution de concéder ou de donner des terrains dans la dite commune pour favoriser l'établissement de lignes de chemins de fer, de manufactures et industries quelconque dans les limites de la dite cité, nonobstant toute loi à ce contraire. Le règlement passé par le dit conseil le trois janvier mil huit cent quatre-vingt, dit et approuvé unanimement par les contribuables le vingt du même mois, accordant sous forme de baux à Eugène Prosper Bender, la quantité de cent acres de terre de la dite commune pour la construction d'Abattoirs en cette cité, est par le présent confirmé et légalisé à toutes fins que de droit.

13^o. — La section 74 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacé par la suivante:—

74. — Le percepteur du revenu n'accordera de licence, à aucun aubergiste, ou autre commerçant et détaillier de liqueurs alcooliques, vinées et fermentées, en la dite cité, que sur la présentation conjointe des deux certificats suivants, savoir: du certificat de licence

Mardi, le 21 Janvier 1890.

licence, accordé par les trois commissaires nommés en vertu de la sect. 14 de l'acte 51-52 Victoria, chapitre 10, et du certificat du secrétaire-trésorier du conseil, constatant que la taxe ou droit imposé par le conseil sur tout tel aubergiste ou autre commerçant et détailler, a été préalablement payé au dit secrétaire-trésorier.

14^e. — Le paragraphe suivant est ajouté, après le paragraphe 3 de la section 103, de l'acte 38 Victoria, chapitre 46, telle qu'amendée par la 45 Vict. chap. 101, section 7.

4. — Nonobstant toutes les dispositions, ci-dessus concernant la collection et perception des taxes imposées par le présent acte, lorsqu'il s'agira de la collection et perception des taxes ou droits imposés par la section 3 de l'acte 49-50 Victoria, chapitre 46, à tout marchand forain ou agent de commerce, ses employés et commis venant vendre ou offrir en vente, en cette cité, des articles de commerce de quelque espèce que ce puisse être, excepté sur échantillon, catalogue ou liste de prix, tout officier, constable ou homme de police de la cité pourra exiger de chacune de ces personnes qui élèveront sa licence; et sur son refus d'exhiber cette licence, ou si elle n'a pas de licence, la conduire devant le maire de la Cité ou devant tout magistrat ou juge de paix, afin de lui faire donner caution de comparaître devant la Cour de ce magistrat ou juge de paix, à sa première séance.

1. — Toute personne, ainsi arrêtée, qui ne pourra pas ou ne voudra pas donner le cautionnement susdit de comparaître devant le maire, magistrat ou juge de paix devant lequel elle sera traduite, ou qui refusera de payer la somme imposée et due pour l'obtention de cette licence, sera détenue dans la prison commune du district des Trois-Rivières jusqu'à la prochaine séance de la dite cour.

2. — Le cautionnement qui sera ainsi fourni sera pour une somme de cent piastres, et si les

Mardi, le 21 Janvier 1890.

les conditions de ce cautionnement ne sont pas accomplies, la somme qui y sera mentionnée appartiendra à la Corporation, et pourra être recouvrée par action prise à la Cour de Circuit du district des Trois-Rivières.

3. — Si la personne ainsi arrêtée comparait devant la dite cour, celle-ci, sur l'aveu de la personne arrêtée, ou sur preuve de l'offense établie par un ou plusieurs témoins dignes de foi, condamnera cette personne à payer une amende n'excédant pas cinquante piastres, laquelle amende appartiendra à la corporation de la cité des Trois-Rivières, et à défaut de paiement immédiat de cette amende et des frais, la personne ainsi arrêtée et condamnée sera emprisonnée dans la prison commune du district des Trois-Rivières pour un terme n'excédant pas deux mois, à moins que l'amende et les frais, y compris ceux d'emprisonnement, ne soient plus tôt payés.

15. — Les sections suivantes sont ajoutées après la section 1 de l'acte 45 Victoria, Chapitre 10:—

1.^a Les Commissaires d'écoles pour la cité des Trois-Rivières, représentés et agissant par le conseil de ville, comme susdit, pourra accorder une remise n'excédant pas dix par cent sur toutes taxes ou cotisations portées au rôle de perception, et dont le paiement aura été fait dans les vingt jours qui suivront l'avis public donné en vertu de la section 103 de l'acte 38 Victoria, Chap. 46, que tel rôle de perception est complet et déposé.

1.^a — Les dits commissaires d'école pourront charger une augmentation de six par cent sur chaque année d'arrérages de taxes ou cotisations, ainsi que sur

Mardi, le 21 Janvier 1890.

sur chaque année d'arrérages d'intérêts à eux dûs en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque, et pourront charger un taux d'intérêt de six pour cent par année sur toute somme d'argent déboursée par eux, pour l'avantage de toute personne conformément aux dispositions de la loi ou de tout règlement fait par les dits commissaires, ou de toute obligation, marché ou contrat quelconque, et sur le montant de tout jugement obtenu par les dits commissaires devant aucune cour de justice.

16: - La section 107 de l'acte 38 Victoria, chapitre 76, est remplacée par la suivante: -

107. - Lorsque le prix auquel le dit terrain ou emplacement aura été rendu ou adjugé sera plus considérable que le montant dû au dit conseil de la cité des Trois-Rivières le secrétaire-trésorier du dit conseil versera parmi les deniers de la dite cité le surplus d'argent qu'il aura ainsi entre les mains, lequel surplus sera payable par le dit conseil sans intérêt, après l'expiration des six mois qui suivront la vente du dit terrain ou emplacement, à toute personne y ayant droit, sous un mois après que la notification régulière de payer la dite somme aura été faite au secrétaire-trésorier de la dite cité; pourvu toujours, qu'avant de se départir d'aucun tel surplus d'argent qu'il pourrait ainsi avoir en mains, il soit du devoir du dit secrétaire-trésorier de se faire livrer par le registraire de la division d'enregistrement des Trois-Rivières, un certificat de tous les privilèges et hypothèques quelconques dont le terrain ainsi rendu pourrait être grevé.

Mais si, dans l'espace des dits six mois, il est signifié au dit secrétaire-trésorier une saisie-arrest ou opposition au paiement des deniers qu'il aura ainsi en mains, ou s'il appert par le certificat du registraire de la division d'enregistrement des Trois-Rivières, qu'il existe un privilège et hypothèque sur et contre le dit terrain, alors le dit secrétaire-trésorier, à l'expiration des dits six mois, remettra entre les mains du protonotaire de la cour Supérieure, agissant dans le district des Trois-Rivières, un certificat

sous

Mardi, le 21 Janvier 1890

sous son sceau et le sceau de la dite corporation, constatant le montant des deniers qu'il aura ainsi eu mains en sus des deniers dus à la dite Corporation, ainsi que toute saisie, opposition ou autre document qui, dans le cours des dits six mois, pourront lui avoir été dûment signifiés, et se conformera aux dispositions de tout jugement de distribution qui pourra ensuite intervenir devant la susdite cour Supérieure.

Les remises de surplus d'argent, provenant de la vente de propriétés immobilières, dans la cité, pour taxes ou cotisations municipales et scolaires, qui ont été faites, avant ce jour par la dite corporation aux personnes y ayant apparemment droit, avant l'expiration de deux années à compter de la vente de ces propriétés, sont par le présent confirmées et légalisées à toutes fins que de droit.

1^{re}. - La section 9 de l'acte 51-52 Victoria, chapitre 80, est remplacée par la suivante:-

9. - Le conseil pourra ordonner de sa propre initiative quand il jugera la chose nécessaire, la construction d'égouts dans toute rue ou ruelle de la cité, et en payer le coût à même les débentures qu'il est autorisé à émettre en vertu de la dite clause, et le montant en sera ajouté au coût des égouts déjà construits en vertu de la dite clause et du règlement du six février mil huit cent quatre-vingt-huit, et la clause onze de l'acte 49, 50 Victoria, chapitre 46 telle qu'amendée par la clause précédente et le dit règlement, s'étendront et s'appliqueront aux propriétaires de biens-fonds situés sur les dites rues ou ruelles, où les dits travaux de construction d'égouts seront faits, de même que s'ils eussent été originellement compris dans le dit règlement et la taxe spéciale imposée par le dit règlement sera prélevée sur les dits propriétaires à compter du jour qui sera fixé par le conseil, en proportion de la valeur de leurs propriétés, pour payer leur part de l'intérêt et de l'amortissement de la dette contractée pour

Mardi, le 21 Janvier 1890.

pour payer les dits égouts.

18° - La section 11 de la 49-50 Victoria, chapitre 46, est remplacé par la suivante: -

11. Le conseil, aura le pouvoir d'émettre des obligations de temps à autre pour payer le coût de ces égouts, pour un montant n'excédant pas soixante mille piastres, et d'imposer une taxe spéciale sur tous les propriétaires sur ces rues ou parties de rues, basée sur la valeur de leurs propriétés, telle qu'établie par le rôle d'évaluation, pour rencontrer l'intérêt annuel de ces obligations et le pourcentage fixé pour leur amortissement.

19° - Lorsque la Corporation de la cité des Trois-Rivières sera assignée comme tiers-saisie à comparaître devant toute cour de record dans cette Province sur aucune action ou poursuite quelconque, il sera loisible au Secrétaire-Trésorier d'icelle, de comparaître au jour indiqué dans toutes et chacune de ces causes, sans qu'il ait été préalablement autorisé par le conseil, et, étant assermenté, d'y donner les réponses ou faire les déclarations requises par la loi, au lieu et place de la dite Corporation, et telles comparutions, réponses ou déclarations ainsi faites et données par le dit Secrétaire-Trésorier, seront pensées être la comparution, les réponses ou déclarations légalement faites et données par la dite Corporation à toutes fins que de droit, nonobstant toute loi à ce contraire.

20° - Les deux sections suivantes sont ajoutées, après la section 134 de la 38 Victoria, chapitre 46.

134^a - Si quelque personne allègue et prétend avoir été lésée par suite de quelque accident ou cas fortuit, pour lequel elle a l'intention de réclamer de la cité des dommages ou une compensation, elle doit, dans les trente jours qui suivent la date de cet accident ou cas fortuit, avertifier cette intention à la cité par un avis contenant les particularités de sa réclamation, et l'adresse de son domicile personnel; faute de quoi, la cité se trouve dégagée de toute responsabilité quant aux dommages ou à la compensation résultant du dit accident ou cas fortuit.

Mardi le 21 Janvier 1890.

fortuit, nonobstant tout article ou dispositions du code civil à ce contraire.

134^o. - Toute action, poursuite ou réclamation contre la cité ou l'un de ses officiers ou employés, pour dommages résultant de délits ou quasi-délits ou d'illégalités est prescrite par six mois à partir du jour où le droit d'action a pris naissance, nonobstant tout article ou disposition à ce contraire.

21^o. - La section 26 de la 38^e Victoria, chapitre 76, est remplacée par la suivante: -

26. - La contestation de l'élection du maire ou d'un ou de plusieurs échevins sera du ressort exclusif de la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières, laquelle Cour siégera pour les fins des contestations des dites élections à tout jour juridique de l'année et même pendant la vacance, depuis le premier de Juillet, au premier Septembre, et la décision rendue par cette Cour sera finale et sans appel.

1^o. - Toute élection pourra être ainsi contestée par un ou plusieurs des candidats, ou par au moins dix électeurs de la dite cité, par requête libellée signifiée, dans les trente jours qui suivent telle élection et pas après, articulants d'une manière claire et précise les faits et moyens sur lesquels cette contestation sera appuyée.

2^o. - Une vraie copie de la dite requête, avec avis indiquant le jour de sa présentation devant la dite cour, sera au préalable dûment signifiée, au maire ou échevin ou aux échevins dont l'élection sera ainsi contestée, au moins huit jours, avant le jour de la présentation de la requête à la dite cour, et un rapport de cette signification sera fait et signé en bonne et due forme sur l'original de la dite requête par l'huissier qui aura fait la dite signification; mais, aucune telle requête ne sera reçue à moins que le ou les requérants ne déposent au Greffe de la dite Cour, lors de la présentation d'icelle, la somme de cent piastres pour garantir
les.

Mardi, le 21 Janvier 1890.

les frais de la partie adverse.

3^o. - Si la Cour est d'opinion que les faits et moyens articulés dans la requête sont suffisants en loi pour faire prononcer la nullité de la dite élection, elle en ordonnera la preuve qui pourra être verbale si une preuve est nécessaire, ainsi que l'audition des parties et de leurs témoins, au jour le plus prochain qui lui paraîtra le plus convenable; la Cour procédera d'une manière sommaire, à entendre et juger la dite contestation de jour en jour jusqu'à ce qu'elle ait prononcé un jugement définitif sur cette contestation.

4^o. - La Cour aura le pouvoir, sur telle contestation, de confirmer la dite élection ou la déclarer nulle, ou de déclarer qu'une autre personne a été dûment élue, et dans l'un ou l'autre cas, de condamner l'une ou l'autre des parties, aux dépens de la dite contestation; et ces dépens seront taxés comme dans une action de cent à deux cents piastres et recouverts de la même manière, et le jugement de la dite Cour sera signifié au Secrétaire-Trésorier du conseil, aux dépens de la partie condamnée à payer les dépens, comme susdit.

5^o. - Si quelques défauts ou quelques irrégularités dans les formalités prescrites pour la dite élection sont invoqués dans la requête, comme moyen de contestation, la dite Cour pourra les admettre ou les rejeter, selon qu'elle sera d'opinion qu'ils ont ou n'ont pu affecter essentiellement ou non la dite élection.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le projet de bill pour amender la Charte de cette Cité soit adopté; mais que les mots: "scolaires" et les suivants: "et aux Commissaires d'Écoles de la Cité des Trois-Rivières" soient retranchés de la deuxième clause du dit projet.

Proposé par Mr. Vanasse, en amendement,
Secondé par Mr. Bournival,

Que

1^{ère} Motion
Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

2^e Motion.
Pour amender la motion n^o 1.

Mardi, le 21 Janvier 1890

Que la dite clause insérée dans les amendements à la charte, obligeant les contribuables de payer les taxes scolaires pour être électeurs municipaux soit maintenue.

Rejetée sur division de trois pour et six contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Bellefeuille,
St. Pierre,	Brunelle,
Vanasse.	Cooper,
	Houliston,
	Page,
	Ricard.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le vingt-deux de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers.
Sec.-Prés.

J. S. Normand
Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière.
22 Janvier 1890.

C'est une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le vingt-deuxième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

J. S. Normand, Ecuier,
J. Bellefeuille,
L. Brunelle,
R. S. Cooper,
J. G. Gauthier,
Alex. Houliston,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre.

Le

Mercrèdi, le 22 Janvier 1890.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de la suite d'un Bill devant être soumis à la Législature de Québec pendant la présente session.

Bill. (suite)

Amendements projetés
à la Charte de la Ville
— (suite) —

22. — La clause suivante est ajoutée après la section 4 de la 40^e Vic.
Victoria Chapitre 51 —

4.^o — Tout candidat mis en nomination comme maire ou échevin, peut, en tout temps, avant la clôture du bureau de votation se retirer de la contestation, en délivrant entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la Ville, une déclaration écrite à cet effet, signée par lui-même en la présence de deux témoins qui la signent également; et dans ce cas, le Secrétaire-Trésorier sur réception de cette déclaration, devra publier le fait par avis public; s'il ne reste plus qu'un candidat à la dite charge, s'il s'agit de la charge de maire, le président de l'élection le proclamera dûment élu, le premier lundi de Juillet suivant, à neuf heures du matin, à la porte de l'Hôtel-de-Ville, et s'il s'agit de la charge d'échevin, le député le proclamera dûment élu le dit premier lundi de Juillet suivant, à neuf heures du matin, à la porte du bureau de votation du quartier dans lequel tel candidat se présente.

23. — Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 2 de la clause 46 de la 38^e Victoria, Chapitre 46. —

3. Pour prohiber les jeux de cartes, des dominos et autres jeux semblables dans les établissements où il se vend des boissons spiritueuses.

24. — La section 43 de la 40^e Victoria, Chapitre 51, telle qu'amendée par 45^e Victoria, Chapitre 101, section 11 est remplacée par la suivante: —

43. — L'année fiscale dans la Ville des Trois-Rivières commencera le premier jour de Janvier et se terminera le dernier jour de Décembre, ces deux jours compris, et les cotisations, droits, taxes et contributions imposées et prélevées, chaque année, seront censées être imposées et prélevées pour cette période, mais le dit Conseil pourra, par règlement ou résolution, fixer un jour ou une époque ou toute taxe ou autre droit, par lui imposé, pourra être levé et payé et les cotisations, droits, taxes et contributions pour

Mercredi, 22 Janvier 1890.

pour les six mois qui s'écouleront depuis le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix au premier janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, seront imposées au pro rata de ce laps de temps d'après le rôle d'évaluation qui sera fait dans le cours de la présente année, au temps et de la manière ordinaire et seront payables, lorsque le Secrétaire-Trésorier aura complété son rôle de perception, suivant les dispositions de la section 103 de l'Acte 38 Victoria, Chapitre 46, telle qu'amendée par la 45 Victoria, Chapitre 101, section 4-

1^o. — Le rôle d'évaluation qui sera fait comme susdit, pendant le cours de la présente année restera en force pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-onze et servira aussi de base au rôle de perception pendant cette année là seulement — 25. — La section 42 de la 38 Victoria, Chapitre 46, est remplacée par la suivante:

42. — Avant le premier Février de chaque année, le dit Conseil votera les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de l'année courante et pourvoir:

- 1^o. — Au paiement des dettes ou obligations de la dite Corporation qui écherront dans le cours de la dite année;
 - 2^o. — Au paiement de l'intérêt sur le principal des autres dettes de la dite Corporation;
 - 3^o. — Aux dépenses ordinaires et générales de la dite Cité;
 - 4^o. — A l'appropriation des sommes requises, pendant la dite année courante, pour améliorations ou travaux projetés;
 - 5^o. — A la création d'un fonds de réserve d'au moins cinq par cent, à être prélevé sur les revenus de la dite Cité, provenant de toutes sources, lequel fonds de réserve sera pour faire face aux dépenses imprévues de la Corporation.
26. — Le présent Acte viendra en force le jour de sa sanction.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Cooke,

Que les amendements aux Actes d'incorporation de cette Cité qui viennent d'être lus

1^{ère} Motion

Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

Mercrèdi, le 22 Janvier 1890.

lus en Conseil soient adoptés.

Adoptée.

2^e Motion
Projet de Bill amendant la Charte transmis à l'Hon^{ble} Arthur Purcotte.

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les amendements aux Actes d'incorporation de cette Cité qui ont été adoptés par ce Conseil à ses séances du vingt-et-un et du vingt-deux du courant soient transmis à l'Honorable Arthur Purcotte, Procureur Général et Député de cette Cité, avec prière de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptée.

3^e Motion
Délégation à Québec concernant les amendements à la Charte de la Cité.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Messieurs les Echevins R. S. Cooke et Alex. Houlston soient nommés pour se rendre à Québec lorsque les amendements à la Charte de cette Cité seront discutés devant le Comité des Bills Privés à l'Assemblée Législative.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trois de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

L. Desaulniers.

L. E. Normand

Secr.-Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.
5 Février 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le troisième jour de Février, en l'honneur de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins.

R. E. Normand, Ecuyer,
Jos. Bellefeuille,
J. Boutrival,
L. Brunelle,

R. S.

Lundi, le 3 Février 1890.

R. S. Cooke,
 J. G. Gauthier,
 Edm. Gélinas,
 Frs. Gélinas,
 Alex. Houlston,
 Chs. Page,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre.

Requête de
 D^{me} V^{ve} J. Bowland.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de D^{me} V^{ve} J. Bowland, réclamant des dommages qu'elle prétend avoir été causés à sa propriété, par le prolongement de la rue St. Charles.

Renvoyée.

Requête de
 L'Hon^{ble} Arthur Parcotte
 & al.

Requête de L'Hon^{ble} Arthur Parcotte et autres, demandant l'érection d'un marché aux denrées, dans le Quartier Notre-Dame.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
 Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant d'être nommé surveillant des travaux qui doivent être faits prochainement au Grand Pont, sur la Rivière St. Maurice.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
 Mr. Augustin Thivierge.

Requête de Mr. Augustin Thivierge, demandant au Conseil de considérer comme avenue, la requête présentée par lui, le trois de Janvier dernier, et demandant une enquête contre Mr. André Courteau, sergent de Police.

Accordée.

Requête de
 Mr. Philéas Bédard.

Requête de Mr. Philéas Bédard, demandant que le trottoir, vis-à-vis le cimetière Anglican, soit entretenu pendant la saison d'hiver.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de
 Mr. E. P. Bender.

Lue une lettre de Mr. E. P. Bender, informant le Conseil qu'il ne pourra établir les abattoirs projetés aux Trois-Rivières, si les sections 1 et 4 du projet de Bill amendement l'Acte d'Incorporation ne sont retranchés du dit Bill.

Sur

Lundi, le 3 Février 1890.

Sur demande de M. l'Échevin Bournival, M. E. P. Bender explique la teneur de sa lettre qu'il a adressée au Conseil, et qui vient d'être lue.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	50	89
" " Do.	(Ent. & Répt.)	291	49
" des Chemins,		207	17
" " Marchés,		2	40
" du Feu,		49	97
" de l'Hôtel de Ville,		24	17
" " l'Éclairage,		396	85
" " la Police,		245	90
" " la Commune,		22	08
Drainage,		80	15
Ponts St. Maurice,		25	14
Rues sous Contrôle,		154	52
Carrés Champlain,		"	83
Station de Police et du Feu,		4	40
Intérêt & Commission,		2,935	35
Papeteries & Impressions,		17	25
Billet Payable,		3,263	"
Frais Légaux,		21	45
Vente de terrains,		64	83
Dépenses Contingentes,		434	98
Salaires,		247	49
Divers Comptes,		125	40
		8,696	61

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston, Prés.
 R. S.

Lundi, le 3 Février 1890.

1^{ère} Motion.

R. S. Cooke,
Ls. Brunelle,
Ed. Gélinas.
Proposé par Mr. Frs. Gélinas,
Secondé par Mr. Ricard,
Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Acte de Marché entre
Mr. Hubert Dussault
et la Corporation.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Houliston,
Que son Honneur le Maire soit autorisé
à signer un Acte de Marché avec Mr. Hubert Dussault
pour certaines réparations à être faites aux Ponts St. Mau-
rice et cela suivant les plans et spécifications déposés au bu-
reau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil au prix mentionné
dans sa soumission.

Adoptée.

3^{ème} Motion
Pour censurer certains
journaux, sur la ques-
tion des Abattoirs.

Proposé par Mr. Frs. Gélinas,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que, - Considérant la nature peu loyale
de la conduite de certains journaux et de certaines personnes
en Canada, dont les écrits et les actes, basés sur des faits
faux et erronés, ont l'effet de nuire au crédit de la Ville des
Trois-Rivières et au succès de l'entreprise de la Com-
pagnie des Abattoirs en cette ville;
Résolu, Que le Conseil a pu, avec
regret la publication de certaines correspondances et de cer-
tains articles de journaux publiés à Montréal et destinés
à nuire à l'établissement projeté de la Cie. des Abattoirs
dans les limites de cette cité;

Que ces écrits paraissent avoir été
inspirés par des personnes intéressées dans des entreprises ri-
vales qui souffriraient de l'établissement de la dite compa-
gnie dans notre ville et non dans le but de protéger les capi-
talistes qui l'ont fondée;

Que

Lundi, le 3 Février 1890.

Que la ville des Trois-Rivières par sa position centrale dans la Province de Québec, par la facilité et la multiplicité de ses communications tant par eau profonde que par chemin de fer avec toutes les parties de la Province de Québec et de la Puissance offre des avantages à une compagnie de ce genre qui ne peuvent être surpassés par aucune autre ville du Canada;

Que la production du bétail et des animaux de toutes sortes, existe sur un bon pied dans tout le pays, augmente tous les jours et augmentera davantage par suite du marché qui sera offert à la classe agricole par l'établissement des abattoirs aux Trois-Rivières;

Que le prix du bœuf de boucherie en cette ville n'a jamais dépassé cinq à huit cents la livre, en été, et trois à cinq cents en hiver; et que les prix payés aux cultivateurs de ce district n'ont jamais dépassé trois à cinq piastres par cent livres.

Que copie de ces résolutions soit transmise aux directeurs de la Compagnie en Angleterre par l'entremise du Maire, de Sir Hector L. Langevin et de E. P. Bender, Esq., directeurs canadiens de la susdite compagnie.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai la résolution suivante:

Sur la lettre de Mr. E. P. Bender, et les explications qu'il a données lui-même à la séance du trois de Février courant, touchant l'établissement d'abattoirs en cette Cité, qu'il soit résolu, que les sections une et quatre du projet de bill amendant la Charte de cette Cité, et maintenant devant la Législature de la Province de Québec, soient retranchées du dit projet de bill comme étant contraires à la réalisation de ce grand projet; c'est-à-dire l'établissement des dits abattoirs en notre Cité, et que l'Honorable Arthur Percotte, Procureur Général et Député de
cette

Vendredi, le 7 Février 1890.

cette Cité soit prié de faire retrancher du dit projet de bill les sections ci-dessus mentionnées.

En Conseil, ce 3 Février 1890.

(Signé) Ant. St. Pierre.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le sept de Février courant, à sept heures et demie du soir.

J. E. Normand

Maire.

E. Thériault
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière
7 Février 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le septième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire
Messieurs les Echevins

- P. E. Normand, Ecuyer,
- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Sauthier,
- Edm. Gelinias,
- Alex. Houliston,
- Chs. Pagé,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Messieurs Michel Cadorette et Louis Simard, demandant au Conseil de faire assurer leur vie contre les accidents.

Requête des
Messrs. Michel Cadorette et Louis Simard.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
L'Hon^{ble} A. Parcotte.

Lue une lettre de L'Honorable Arthur Parcotte, concernant le projet de Bill amendant la Charte de cette Cité.

Proposé

Vendredi 7 Février 1890.

1^{ère} Motion
Sections Une et Qua-
tro des Amendements
à la Charte des Trois-
Rivières retranchées.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Bournival,

Vu la lettre de Mr. E. P. Bender, et les expli-
cations qu'il a données lui-même à la séance de ce Conseil, tenue
le trois de Février courant, touchant l'établissement d'abattoirs en
cette Cité, qu'il soit résolu.

Que les sections une et quatre du projet de
bill amendant la Charte de cette Cité, et maintenant devant la
Legislature de la Province de Québec, soient retranchées du dit
projet de bill comme étant contraires à la réalisation de ce
grand projet; c'est-à-dire, l'établissement des dits abattoirs en
notre Cité, et que l'Honorable Arthur Turcotte, Procureur
Général et Député de cette Cité soit prié de faire retrancher du
dit projet de bill les sections ci-dessus mentionnées.

Adoptées.

2^{ème} Motion
Mr. Elzéar Samson
nommé surveillant
des travaux — Ponts
St. Maurice.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que Mr. Elzéar Samson soit nomi-
mé surveillant des travaux à être faits au grand pont du
St. Maurice, entrepris par Mr. Hubert Gussault, et ce, au prix
de deux piastres et cinquante centins par jour.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-quatre
de Février courant, à sept heures et demie du soir.

J. Desautels
Sec.-Prés.

J. S. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 15 Février 1890.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par le présent une assemblée
spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, à trois heures de l'après-
midi, concernant les réponses à faire aux interrogatoires dans une
cause

Samedi, le 15 Février 1890.

cause entre la Corporation de cette Cité et Dame Martin Honan.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
15 Février 1890.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le quinzième jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire G. S. Cooke, Ecuyer,
Messieurs les Echevins J. Bournival,
Ls. Brunelle,
J. G. Sauthier,
Alex. Houliston,
Chs. Pagé,
D. Ricard.

1^{ère} Motion
Réponses aux interrogatoires de la défenderesse, dans une cause entre la Corporation des Trois-Rivières et Dame M. Honan.

Proposé par M. Brunelle,
Secondé par M. Houliston,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières et à répondre aux interrogatoires sur faits et articles soumis à la demanderesse par la défenderesse dans une cause N^o 309 dans laquelle la dite Corporation est demanderesse et Dame M. L. A. Stein & vir est défenderesse, et cela, de la manière suivante, savoir:

À l'interrogatoire 1^{er} — Réponse — Oui.

À l'interrogatoire 2^e — Réponse — Après l'incendie de mil huit cent cinquante-six (1856) qui a dévasté un quartier considérable de la Ville des Trois-Rivières, ses habitants se sont adressés au Gouvernement de la Province
du

Samedi, le 15 Février 1890.

du Canada pour obtenir l'argent nécessaire afin de venir en aide aux victimes de cet incendie. Le dit Gouvernement a alors prêté à la Corporation des Trois-Rivières la somme de quinze mille louis (£15,000) pour venir en aide aux victimes du dit incendie suivant les dispositions de l'Acte 20 Vict. Cap. 130.

A l'interrogatoire 3^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 4^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 5^e — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 6^e — Réponse — Non, le onze Janvier mil huit cent soixante, la Corporation des Trois-Rivières a payé au Receveur Général de la Province du Canada la somme de deux mille six cent vingt-et-une piastres et trente-cinq centins (\$2621.³⁵/₁₀₀) pour intérêt sur la dite somme de quinze mille louis (£15,000).

A l'interrogatoire 7^e — Réponse — Les sommes payées par la dite Dame Ritter sont celles mentionnées dans le mémoire ci-joint et aux dates y portées et pas d'autres, lequel mémoire est marqué numéro Un.

A l'interrogatoire 8^e — Réponse — Non, il n'appert pas d'après les livres de comptes qu'elle ait payé aucune somme pour l'amortissement mentionné aux susdits actes d'obligation.

A l'interrogatoire 9^e — Réponse — Non.

A l'interrogatoire 10^e — Réponse — Non, les rapports annuels faits au Conseil par le Secrétaire-Trésorier sont des états des recettes et des dépenses et ne mentionnent pas les noms des personnes qui doivent des arrérages de taxes ou autres charges.

A l'interrogatoire 11^e — Réponse — Il est fait mention de cet état dans le registre des procès du Conseil, mais je ne l'ai pas trouvé malgré beaucoup de recherches à cette fin.

A l'interrogatoire 12^e — Réponse — Les sommes payées par la dite défenderesse et ses auteurs sont celles mentionnées dans le mémoire ci-joint et aux dates

Samedi, le 15 Février 1890.

et portées et pas d'autres, lequel mémoire est marqué numéro deux.

A l'interrogatoire 13^e. — Réponse — Les montants reçus sont ceux mentionnés dans le mémoire ci-annexé et pas d'autres, lequel mémoire est marqué numéro trois.

A l'interrogatoire 14^e. — Réponse — Veuillez référer au mémoire ci-annexé et marqué numéro quatre pour la réponse au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 15^e. — Réponse — Ces deniers ont été versés dans la Caisse municipale moins la somme de deux mille six cent vingt-et-une piastres et trente-cinq centins (\$2,621.³⁵/₁₀₀) qui a été payée au Gouvernement de la Province du Canada. Je ne puis dire quels intérêts ces dits deniers ont épargnés à la Caisse municipale de cette Cité, attendu que les taux d'intérêt ont variés très souvent.

A l'interrogatoire 16^e. — Réponse — Veuillez référer au mémoire ci-annexé et marqué numéro cinq pour la réponse au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 17^e. — Réponse — Non ils n'ont payé que les sommes mentionnées aux mémoires à l'appui des interrogatoires numéros sept et douze, qui contiennent une réponse complète au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 18^e. — Réponse — Veuillez référer aux mémoires produits à l'appui des interrogatoires numéros sept et douze qui contiennent une réponse complète au présent interrogatoire.

A l'interrogatoire 19^e. — Réponse — La Corporation de la Cité des Trois-Rivières n'était pas obligée de rendre compte.

A l'interrogatoire 20^e. — Réponse — Oui.

A l'interrogatoire 21^e. — Réponse — Oui.

Adoptée.

Le

Samedi le 22 Février 1890.

Monsieur le Proc. Maire R. S. Cooke, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
Alex. Houliston,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre.

1^{ère} Motion
Délégation auprès du
Gouvernement Fédéral,
concernant le Chemin
de Fer des Basses-Lau-
rentides.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit chargé de se rendre à Ottawa pour appuyer auprès du Gouvernement Fédéral la requête qui lui a été soumise au sujet d'un octroi en faveur du Chemin de Fer des Basses-Laurentides et son prolongement jusqu'à La Pique.
Adoptée.

La séance est ensuite levée.

P. H. Desaulniers.

Sec. Prés.

R. S. Cooke

Proc. Maire.

Assemblée Régulière.
24 Février 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Alex. Houliston,
Chs. Pagé,

Lundi, le 24 Fevrier 1890.

D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
O. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Geo. Mc Dougall

Requête de Mr. Geo. Mc Dougall, demandant un octroi en faveur de la "Canada Iron Furnace Company", pour l'établissement d'une fonderie, en cette cité.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Amable Savard
autres.

Requête de Mr. Amable Savard & al, demandant qu'il ne soit pas accordé de licence de charretier à des non-résidents de cette cité, et que le prix de la licence ne soit pas moindre, pour une fraction de l'année, que pour toute l'année.
Accordée.

Requête de
Mr. Jos. Cloutier

Requête de Mr. Joseph Cloutier, faisant certaines offres au Conseil, pour régler la réclamation que la Corporation a contre lui.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les conclusions de la requête de

2^{ème} Motion

Mr. Joseph Cloutier soient rejetées.
Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Brunelle,

En amendement à la motion principale, que la requête de Mr. Joseph Cloutier soit référée aux Comités Permanents.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| Pour: | Contre: |
| Mo. Mo. Bellefeuille, | Mo. Mo. Bournival, |
| Brunelle, | St. Pierre. |
| Cooke, | |
| Gauthier, | |
| Houliston, | |
| Page, | |
| Ricard, | |
| Vanasse. | |

La

Lundi, le 24 Février 1890.

La motion principale étant alors mise aux voix, est rejetée sur même division.

Requête de Mr. Michel Lefebvre.

Requête de Mr. Michel Lefebvre, demandant la permission d'ouvrir un étal privé de boucher, dans le Quartier Notre-Dame.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. Hercule Hamelin et Néré Petit.

Requête de Messieurs Hercule Hamelin et Néré Petit, demandant un bonus pour tenir une ligne de bateau à vapeur, entre cette Cité et les paroisses de Nicolet, Champlain et Gentilly.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	2 09
" " "	(Ent. & Répt.)	203 34
" des Chemins,		140 10
" des Marchés,		~ 75
" du Feu,		60 12
" de l' Hôtel-de-Ville,		78 30
Drainage,		9 61
Anciennes Rues sous Contrôle,		152 23
Station de Police et du Feu,		1 13
Ponts St. Maurice,		42 60
Intérêt et Commission,		286 75
Papeteries et Impressions,		2 60
Dépenses Contingentes,		124 81
Divers Comptes,		49 50
		1,153 93

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houlston, Prés.
 W. S. Cooke,
 Louis

Lundi, le 24 Février 1890

Louis Brunelle,
P. B. Vanasse.

3^e Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

4^e Motion

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le compte de Mr. Elzéar Samson pour inspection aux Ponts St. Maurice soit modifié comme suit: à trois piastres par jour au lieu de cinq piastres, et que l'item de quatre piastres pour l'emploi d'un charretier soit retranché de ce compte.

Rejetée sur division de deux pour et huit, contre, savoir:

- | | |
|--|--|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Bournival,
St. Pierre,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Cooke,
Gauthier,
Houliston,
Page,
Ricard,
Vanasse.</p> |
|--|--|

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

5^e Motion
Vente des revenus des Marchés.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que les revenus du Marché-aux-Denrées et du Marché-au-Foin, pour l'année commençant le premier de Mai prochain, soient mis à l'enchère, samedi, le vingt-neuvième jour de Mars prochain (1890), à dix heures du matin, à la porte Nord-Est du Marché-aux-Denrées, le prix de départ devant être de sept cents piastres pour le dit Marché-aux-Denrées et de soixante-et-cinq piastres pour le dit Marché-au-Foin.

Que

Lundi, le 24 Février 1890.

Que les loyers des Étaup des bouchers dans la halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit Marché, qui, le vingt-neuf de Mars prochain n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, samedi, le vingt-neuvième jour de Mars prochain (1890), pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain, aux lieux, en la manière et aux conditions de l'année dernière.

Adoptées.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Page.

Avis de motion:

Je donne par les présentes avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la motion en date du trente de Janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, nommant Mr. Edouard Manseau, comme membre du Corps de Police, soit rappelée et que le dit Edouard Manseau soit déchargé et remis de ses fonctions comme tel.

En Conseil, ce 24 Février 1890.

(Signé) Chs. Page.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bournival.

Avis de motion:

Je donne avis par le présent qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, le sept de Février courant, nommant Mr. Elzéar Samson surveillant des travaux aux Ponts St. Maurice, soit rappelée et annulée et que le dit Elzéar Samson soit déchargé.

En Conseil, ce 24 Février 1890.

(Signé) Thomas Bournival.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

(Signature)

Secr. Prés.

(Signature)
Maire.

Lundi le 10 Mars 1890.

Assemblée Régulière.
10 Mars 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire. R. S. Cooke, Secr.,
- Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,
- M. Bourhival,
- J. G. Gauthier,
- Edm. Gélinas,
- Alex. Houliston,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Messieurs C. P. Gélinas et Frère, demandant que la Corporation fasse réparer des dommages qu'ils disent avoir été causés à leur manufacture, lors de la pose des tuyaux de drainage, dans la rue Bell.

Requête de
Messrs C. P. Gélinas et Frère

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Alfred O. Belisle, demandant que son nom soit entré au rôle d'évaluation pour la présente année, avec un loyer de trente piastres par année.

Requête de
Mr. Alfred O. Belisle.

Requête de Mr. E. Laurent Coulombe, demandant que l'étal de boucher N° 3, dans le Marché aux Denrées, lui soit loué dès à présent, pour en prendre possession au premier de Mai prochain.

Requête de
Mr. E. Laurent Coulombe.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faie-listes suivantes:

Rapport du
Comité des Finances.

Département de l'Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	49	95
" des Chemins,		294	13
A Reporter		344	08

Lundi, le 10 Mars 1890.

	Report	\$ 344 08
Département du Feu,		191 53
de l'Hotel de Ville,		484 75
de l'Eclairage,		6 -
de la Police,		229 60
de la Commune,		22 08
Ponts St. Maurice,		82 50
Rues sous Contrôle,		= 172 -
Intérêt & Commission,		84 85
Frais Légaux,		- 25
Pages Municipales,		2 -
Dépenses Contingentes,		101 53
Salaires,		247 49
Divers Comptes,		21 -
		<hr/>
		1992 66

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Houliston, Prés.
 R. S. Cooke,
 P. B. Vanasse,
 ... Ed. Gélinais.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^è Motion
 Reclamation contre
 Mr. Joseph Cloutier, régier.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Houliston,

Que la somme de cent cinquante
 piastres soit acceptée en règlement de la reclamation
 que ce Conseil a contre Mr. Joseph Cloutier pour
 frais légaux payés par la dite Corporation pour le
 dit Joseph Cloutier.

3^è Motion
 En amendement à la
 motion N^o 2.

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que

Lundi, le 10 Mars 1890.

Que la somme de quatre cent soixante-quatre piastres et quatre-vingt centins soit acceptée en règlement de la réclamation que ce Conseil a contre Mr. Jos. Cloutier, pour frais légaux payés par la dite Corporation pour le dit Jos. Cloutier.

Perdus sur division de deux pour et sept contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Bellefeuille,
St. Pierre,	Gauthier,
	Gélinas, (Edmond)
	Houliston,
	Page,
	Ricard,
	Vanasse.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

W. H. Ouellet
Sec. Prés.

R. S. Cooke

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
17 Mars 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

M. E. Normand, Ecuier,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Edm. Gélinas,
Alex. Houliston,
Chs. Page,

Lundi, le 17 Mars 1890.

D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Pierre Biron.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Pierre Biron, demandant d'être nommé estimateur pour le prochain Rôle.

Référé aux Comités Permanents

Requête de
Mr. Frs. Bourassa & al.

Requête de Mr. Frs. Bourassa & al., demandant que le Marché-au-Foin soit entretenu dans un état de propreté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Frédéric Houle.

Requête de Mr. Frédéric Houle, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Geo. Mc'Dougall.

Lue une lettre de Mr. Geo. Mc'Dougall, Gérant de la "Canada Iron Furnace Company", concernant l'octroi d'un terrain, pour l'établissement d'une fonderie, en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

1^{ère} Motion
Billet Promissoire
au montant de \$3,263.00

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque du Peuple au montant de trois mille deux cent soixante-et-trois piastres, à trois mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant, pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

2^e Motion
Mr. Hubert Dussault
à compte sur contrat des
Ponts St. Maurice.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Mr. Hubert Dussault la somme de six cents piastres en à compte de son contrat pour réparations aux Ponts St. Maurice, moins quinze par cent

Lundi, le 24 Mars 1890.

cent. de retenu suivant les conditions du dit contrat passé devant M^{re} O. O. Guillet, N. P., le cinq Février mil huit cent quatre-vingt-dix.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Mars courant, à sept heures et demie du soir. Adoptée.

O. H. Desaulniers.
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
24 Mars 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecuyer,

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- Ls. Brunelles,
- Edmt. Gélinas,
- Alex. Houliston,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de
Mr. Joseph Biron.

Lue une lettre de Mr. Joseph Biron, informant le Conseil qu'il doit construire prochainement une maison, au coin des rues Julie et St. Martin, et demandant l'enlèvement de ces rues.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de
P. N. Martel, Exr.

Lue une lettre de P. N. Martel, Ecuyer, Avocat, réclamant des dommages pour un accident causé à Mademoiselle Agnès Rivard Bellefeuille, de St. Etienne, par le mauvais état du trottoir, vis-à-vis la propriété de Madame John Torrance.

Référé aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 24 Mars 1890.

Lettre de
J. E. Badaud, Escr. M. D.,
Officier de Santé.

Lue une lettre de J. E. Badaud, Escr. M. D., Officier de santé, concernant la qualité de l'eau de l'Acqueduc, en cette Cité, accompagnée de plusieurs certificats et analyses.
Référé aux Comités Permanents.

Rapport de
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:
Je, soussigné, ayant examiné les dommages causés à la propriété des Messrs. Gélinas & Frère, durant la pose des égouts dans le cours de l'automne 1889, déclare que ces dommages peuvent être réparés pour la somme de cinquante piastres.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. G. Hamel,
Inspt. de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 24 Mars 1890.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:
Je, soussigné, Inspecteur-de-Ville, recommande par les présentes que la somme de cinq cents piastres soit payée à Mr. Hubert Dussault en à compte de son contrat pour travaux aux Ponts St. Maurice.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 24 Mars 1890.

(Signé) O. G. Hamel,
Inspecteur-de-Ville.

1^{ère} Motion
Mr. Hubert Dussault
à compte sur contrat des
Ponts St. Maurice.

Proposé par Mr. Houlston,
Secondé par Mr. St. Pierre,
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Mr. Hubert Dussault la somme de cinq cents piastres en à compte de son contrat pour réparations aux Ponts St. Maurice, moins quinze par cent de retenu suivant les conditions du dit contrat passé devant M^{re} P. O. Guillet, N. P. le cinq Février mil huit cent quatre-vingt-dix.

Adoptée.

Lundi, le 31 Mars 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-un de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

J. Desaulniers
Sec.-Prés.

T. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
31 Mars 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire: P. E. Normand, Bourger,

Messieurs les Echevins: Jos. Bellefeuille,
Ls. Brunelle,
R. S. Cooke,
J. G. Gauthier,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
O. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. J. E. Camirand

Requête de Mr. J. E. Camirand, demandant que la requête qu'il a présentée au Conseil, le sept de Janvier dernier, soit de nouveau prise en considération.

Requête de
Mr. G. René Parthe

Requête de Mr. G. René Parthe, demandant un terrain pour ériger une salle d'exercices militaires, en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Geo. B. Houliston

Lue une lettre de Mr. Geo. B. Houliston, Président de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, offrant à la Corporation, pour une année ou deux, l'usage des usines à gaz.

Référé aux Comités Permanents.

Poursuite de D^{me}
Constance Hatton
Hart.

Le Secrétaire-Présorier donne communication au Conseil, d'une poursuite, au montant de deux mille sept cent quarante-cinq piastres, de D^{me} Constance Hatton Hart, contre la Corporation de cette Cité.

Protêt de
Mr. Ant. Morissette

Le Secrétaire-Présorier donne communication au Conseil, d'un protêt

Lundi le 31 Mars 1890.

1^{ère} Motion
Date de l'examen de la
liste des électeurs parle-
mentaires.

protêt de la part de Mr. Antoine Morrissette, concer-
nant le loyer des revenus du Marché-au-Poin.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que conformément aux dispositions
de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné
que ce Conseil commencera l'examen ou correction de la
liste des électeurs parlementaires de cette Cité, mardi, le
huitième jour d'Avril prochain, à huit heures du
soir.

Ajournement.

Adoptées.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le huit
d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Sec.-Prés.

(Signature)
Maire.

Assemblée Régulière.
8 Avril 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la
dite Cité, Mardi, le huitième jour d'Avril, en l'an de
Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures
et demie du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuyer,
- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Alex. Houlston,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Mardi le 8 Avril 1890.

Requête de
Mr. Honoré Lord.

Requête de Mr. Honoré Lord, demandant au Conseil de faire construire une cuisine, en arrière de la bâtisse de l' Aqueduc.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Hubert Dussault.

Lue une lettre de Mr. Hubert Dussault, informant le Conseil que les travaux de réparations au Grand Pont St. Maurice sont terminés, et demandant le passage gratuit, sur ce pont, pour le transport d'un lot de bois de service lui appartenant, et qui se trouve dans l' Ile St. Christophe.

Accordée, quant au passage gratuit des bois de service.

Lettre de
Mr. Martin Honan.

Lue une lettre de Mr. Martin Honan, demandant la radiation de l' hypothèque de la Corporation de cette Cité, sur la propriété de Madame Honan, jusqu'à concurrence de soixante pour cent.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$ 156 92
" des Chemins,		76 58
" du Feu,		75 80
" de l' Hôtel de Ville,		26 68
" de l' Eclairage,		109 93
" de la Police,		228 35
" de la Commune,		24 08
Ponts St. Maurice,		1,005 75
Carrié Champlain,		" 60
Rues sous Contrôle,		32 25
Billets Payables,		3,263 —
Intérêt et Commission,		50 55
Salaires,		244 49
Divers Comptes,		21 —
		5,318 98

Respectueusement soumis,

(Signé)

Mardi, le 8 Avril 1890.

(Signé) Alex. Houlston, Prés.
A. S. Cooke,
L. Brunelle,
P. B. Canassei.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
l'Inspecteur de la Ville.

Rapport.

Je, soussigné, ayant été chargé de la part
de votre Conseil de m'enquérir du prix du terrain
de Monsieur Biron, coin des rues St. Martin et Julie,
ainsi que de celui de Monsieur Benjamin Demoulin rue
Julie, ai l'honneur de faire rapport, qu'ayant vu ces
Messieurs et leur ayant expliqué ce que donnerait de valeur
à leurs propriétés l'élargissement de cette rue. Monsieur
Biron m'a répondu qu'il préférerait garder son terrain, et
que le prix était de dix centins le pied et que sur ce
montant il déduirait vingt piastres. J'annexe à ce rapport
une lettre de Monsieur Demoulin, mentionnant le prix
qu'il demande par pied; je crois de mon devoir d'infor-
mer votre Conseil que dans mon opinion, le terrain
dans cette partie de la Ville, ne vaut pas plus que cinq
centins le pied.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. F. Hamel,
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 8 Avril 1890. }

Référée aux Comités Permanents.

Lû un rapport de Mr. Geo. B. Robb, Ingénieur en Chef
de la "Boiler Inspection & Insurance Company of Canada",
concernant l'état des bouilloires de l'Acqueduc.

Référé au Surintendant de l'Acqueduc.

Proposé

Rapport de
Mr. Geo. B. Robb.

Mardi, le 8 Avril 1890.

2^e Motion
Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Messieurs John Ryan, Moïse Livernoche et Joseph Féron soient nommés évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année courante soit completé et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Mr. Narcisse Marchand soit nommé clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures du rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et aussi la somme de cinquante piastres à leur clerc en paiement de leurs services lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de cession de terrain par la Corporation à Mr. Pierre Dorion.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Pierre Dorion d'une certaine lieière de terrain sur le côté Sud-Est de la rue St^e Marie, en cette Cité, suivant le projet d'acte préparé par O. O. Guillet, Ec. N. P., qui vient d'être lu en Conseil. En par le dit Mr. Pierre Dorion payant les frais du dit acte de cession et de l'enregistrement.

Adoptée.

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme alors en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le Comité, après avoir examiné un certain nombre de

Mercredi, le 9 Avril 1890.

Ajournement.

des plaintes et avoir différé sa décision sur plusieurs autres s'ajourne à la prochaine assemblée du Conseil pour continuer l'examen des dites plaintes.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le neuf Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
9 Avril 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Escuyer,

- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Frs. Gélinas,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de
Mr. Colbert Julien.

Lue une lettre de Mr. Colbert Julien, demandant si c'est l'intention du Conseil d'élargir les rues St. Julie et St. Prosper, vis-à-vis sa propriété.

Référé aux Comités Permanents.

Examen de la liste des
Electeurs Parlementaires

Le Conseil se forme alors en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le

Jeudi, le 10 Avril 1890.

Le Comité après avoir examiné un certain nombre de plaintes et avoir différé sa décision sur plusieurs autres, s'ajourne à la prochaine assemblée du Conseil, pour continuer l'examen des dites plaintes.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le dix d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Secs. Prés.

(Signature)

Maire.

Assemblée Régulière.
10 Avril 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

- P. E. Normand, Ecuyer,
- Jos. Bellefeuille,
- A. Bournival,
- L. Brunelle,
- R. J. Cooke,
- J. G. Isauthier,
- Mrs. Gélinas,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Examen de la liste des Electeurs Parlementaires.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire pour continuer l'examen des plaintes faites contre la liste des Electeurs Parlementaires pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix; et après avoir entendu les dites plaintes et décidé sur icelles, le dit Comité fait au Conseil le rapport suivant:

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire

Jeudi, le 10 Avril 1890.

Rapport du
Comité Général, concer-
nant la liste des Electeurs
Parlementaires.

faire rapport qu'il a examiné les plaintes qui ont été
filées contre la liste des électeurs parlementaires pour la pré-
sente année et il recommande:

Que les plaintes de Mr. Urbain Gélinas de-
mandant que les noms de Messieurs Arthur Robert, Charles
Bernaquez, Félix Gélinas, Arthur Gélinas, Zéphirin Marchand
fils, Alfred Joseph Pelletier, Frédéric Pellerin, Joseph Pellerin,
Philippe Pellerin, Andrea Warnecke, Joseph Desmarais, René
Barthe, Edouard Robert, Hercule Abrams, Napoléon Benoit,
Dominique Vallée fils, Albert Cloutier, Welly Larivière,
Charles Beaudoin, Thomas Picard, Narcisse Beaulieu,
Charles Frigon, Honoré Champoux Dupont, Joseph Hamel,
Adolphe Goulet, Arthur Bourassa, Narcisse Bourassa,
Rodolphe Neault, George Cloutier, Oscar Guilbert, André
Thomas W. Cooke, Albert Swezey, William Adair, Rupert
L. LaBarre, Joseph W. Bureau, John Houlston, Philippe Godin
fils, Charles Dupont, Antoine Morrissette, Edouard Morrissette,
Napoléon Morrissette, Adélard Girard, Joseph Labriche,
Irénée Bergeron, James Gauthier, Alfred Gauthier, Ludger
Linctôt, Pélésphore Linctôt, Honoré Lord, Norbert Lacroix, Eu-
clide Boucher et Constant Poupin soient inscrits sur la
dite liste soient accordées.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que
les noms de Messieurs Edmond Pratte, Lucien Carignan,
Lucien Comtois, Edouard Duchaine, Ludger Duchaine,
Ludger Ouel fils, George Harnois, Zéphirin Harnois, Joseph
Giroux, Herman Giroux, Thomas Paquin, François Davier
Duplessis, Henri Lacerte, Lucien Duval, Joseph Panneton,
George Scariépy, Ferdinand Prudel, Eugène Godin, Charles
Gauthier, Louis Bellemare, Louis Pratte, Joseph Bellefeuille,
François Bouleau, Alphonse Alarie, Alphonse Gravel, Her-
man Beaudry, J. Smardon, soient inscrits sur la dite liste
soient accordées.

Que la plainte de Mr. Honorius Ricard demandant l'in-
sertion de son nom sur la dite liste soit accordée.

Que

Jeudi le 10 Avril 1890.

Que la plainte de Mr. William Chagnon demandant que les noms de Messieurs J. B. Baribeau et Narcisse Lyburner soient retranchés de la dite liste soit accordée.

Que les plaintes de Mr. Urbain Gélinas demandant que les noms de Messieurs Sévère Décoteau, John Hill fils, Napoléon Obran fils, Louis P. Dénéchaud, Joseph Rocheleau, Edmond Purcotte, Edouard Malone, Daniel Malone, Joseph Belland, Elie Pinguette, André Ross, Edouard Ross fils, Joseph Leclerc, Philippe Fortin, Wilfrid Girard, Philippe Dugré, John Hault, Aldoric Poirier fils, Joseph Beaumier, Géphirin Gauthier fils, Achille Lévesque fils, Neflé Livernoche, Napoléon Lamy, Joseph Cavalier, George W. Robitaille, Wilfrid Whiteford, Charles Michelin, Cyprien Thibault et Pierre Obran soient inscrits sur la dite liste soient rejetées.

Que la plainte de Mr. William Chagnon demandant que les noms de Messieurs George Leprohon, Arthur Prieur, L. O. Guillet, Néphore Méthot, Théodule Beaulieu, Louis Hamel père, Joseph Thompson, Eugène Marchand, Hubert Marchand et Philippe Gravel soient retranchés de la dite liste soit rejetée.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs Francis Benoit fils, Thellie Larivière, Honoré Dupont Champoult, Ernest Viens, Ephrem Duchaine, Joseph Duchaine, Louis Dussault fils, boucher, Théode Beaudry, Narcisse Beaulieu, Réal Beaulieu, Charles Beaulieu, Euclide Boucher, Adolphe Landry fils, Benjamin Dermoulin, Edouard Piché, Alfred Olivier, Alphonse Blondin, François Lanneville, Thomas Pourville, Joseph Orel, Olivier Orel fils, René Orel, Hector Girardeau, Eugène Landry, Louis Dussault, Ars.-Xavier Duprene et Arthur Martin soient inscrits sur la dite liste soient rejetées.

Que la plainte de Mr. Moïse Milette demandant que son nom soit inscrit sur la dite liste soit rejetée.

Que les plaintes de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs Pierre Blondin, Hector Bourassa, J. B. Lalane, Joseph Edouard Lefebvre, Eugène Mercier, J. O. Pessier, Joseph Panneton, David Nadeau, Alphonse Lemoine, Joseph Lambert père, J. B. Gaillof et Edouard Lacroix soient retranchés de la dite liste soient rejetées.

Que

Jeudi, le 10 Avril 1890.

Que la plainte de Mr. George Leprohon demandant que les noms de Messieurs Charles Page, Orézime Dumont, Joseph Reynar, J. B. Badaup et Basimir Veillette soient retranchés de la dite liste soit accordée.

Trois-Rivières, 10 Avril 1890.

(Signé) A. E. Normand,
Président.

1^{ère} Motion
Rapport du Comité Général adopté.

Proposé par Mr. Cooke,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil qui vient d'être lu, soit adopté et que les noms de Messieurs Arthur Robert, Charles Bernaquez, Pélit Gélinas, Arthur Gélinas, Géphirin Marchand fils, Alfred Joseph Pelletier, Frédéric Pellerin, Joseph Pellerin, Philippe Pellerin, Andrea Warnecke, Joseph Desmarais, René Barthe, Edouard Robert, Hercule Aban, Napoléon Benoit, Dominique Vallée fils, Albert Cloutier, Kelly Larivière, Charles Beaudoin, Thomas Picard, Narcisse Beaulieu, Charles Frigon, Honoré Champoux Dupont, Joseph Hamel, Adolphe Soulet, Arthur Bourassa, Narcisse Bourassa, Rodolphe Neault, George Cloutier, Oscar Guilbert, André Thomas A. Cooke, Albert Sweezy, William Adair, Rupert S. LaBarre, Joseph W. Bourreau, John Houlston, Philippe Godin fils, Charles Dupont, Antoine Morrissette, Edouard Morrissette, Napoléon Morrissette, Adélard Girard, Joseph Labriche, Irénée Bergeron, James Gauthier, Alfred Gauthier, Ludger Linctôt, Téléphore Linctôt, Honoré Lord, Norbert Sacrin, Euclide Boucher, Constant Poupin, Edmond Pratte, Lucien Barignan, Lucien Comtois, Edouard Duchaine, Ludger Duchaine, Ludger Orel fils, George Harnois, Géphirin Harnois, Joseph Giroux, Herman Giroux, Thomas Paquin, François Xavier Duplessis, Henri Lacerte, Lucien Duval, Joseph Panneton, George Sarrépy, Ferdinand Prudel, Eugène Godin, Charles Gauthier, Louis Bellemare, Louis Pratte, Joseph Bellefeuille, François Rouleau, Alphonse Alarie, Honorius Ricard,

Jeudi, le 10 Avril 1890.

Ricard, Alphonse Isavel, Herman Beaudry, et J. Smardon, sont inscrits sur la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité pour l'année courante, et que les noms de Messieurs J. E. Paribeu, Narcisse Lymburner, Charles Page, Orléans Dumont, Joseph Reynar, J. E. Badaux, et Casimir Veillette soient retranchés de la dite liste; et que toutes les plaintes faites contre la dite liste, à part des changements ci-dessus soient rejetées.

Adoptée.

Ajournement!

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers,
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
14 Avril 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Monsieur le Pro-Maire | R. S. Cooke, Ecuier, |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | A. Bournival, |
| | L. Brunelle, |
| | J. G. Gauthier, |
| | Chs. Page, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de la "Canada Iron Furnace Company", demandant un octroi pour l'établissement d'une fonderie en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Ferdinand Rousseau

Requête de Mr. Ferdinand Rousseau, demandant son passage ainsi

Lundi, le 11 Avril 1890.

ainsi que celui de sa famille gratuitement, sur les Ponts S^t Maurice.

Requête de la
Soc^{ie} d'Éclairage, de Chauffage
et de Force Motrice des S.-R.

Requête de la Compagnie d'Éclairage, de Chauffage et de Force Motrice des Trois-Rivières, concernant l'éclairage de cette Cité.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 235	10
" des Chemins,	49	02
" du Feu,	12	30
" de l'Hôtel de Ville,	44	55
" de la Commune,	-	30
Drainage,	-	30
Ponts S ^t Maurice,	32	75
Rues sous Contrôle,	31	88
Carré Champlain,	2	50
Papeteries et Impressions,	73	01
Dépenses Contingentes,	-	64
Divers Comptes,	14	38
	\$ 499	73

Respectueusement soumis,
(Signé) O. B. Vanasse,
A. S. Cooke,
L. Brunelle.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

LS

Lundi, le 21 Avril 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers
Sec.-Prés.

R. S. Cooke
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
21 Avril 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité Lundi, le vingt-et-unième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire
Messieurs les Echevins

R. S. Cooke, Ecuier,
Jos. Bellefeuille,
J. Bournival,
L. Brunelle,
J. G. Gauthier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Vanasse.

Requête de
Mr. John Ryan.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. John Ryan, demandant au Conseil de faire l'acquisition d'un piano de concert pour la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Lettre de
Mr. David Augé.

Lue une lettre de Mr. David Augé, offrant au Conseil, sa résignation comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, pour cause de mauvaise santé.

Rapport du
Surintendant de
l'Aqueduc.

Rapport.
Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, que le 11 du courant, vers les neuf heures du soir, le premier Ingénieur de l'aqueduc, Monsieur Pierre Robichon, m'a téléphoné que la bouilloire N° 1 coulait, et qu'il m'en expliquerait la cause le lendemain matin, ce qu'il a fait. J'ai de suite été rencontrer Monsieur C. B. Vanasse, président de l'aqueduc, ainsi que Monsieur Bellefeuille et

Lundi, le 21 Avril 1890.

et je leur ai exposé le fait et en même temps je leur ai dit que j'allais téléphoner à W. B. White de m'envoyer un homme de suite, ce qu'ils ont approuvé; je dois dire que l'accident est grave et aurait pu entraîner des pertes plus graves encore, cela est dû au manque d'attention. Cette bouilloire sera complètement réparée demain soir et prête à fonctionner. Je demande à votre Conseil de bien vouloir de suite m'autoriser à faire réparer le N. 3 qui n'est pas en très-bonne condition.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Surintendant de l'Acqueduc.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, qui ayant examiné les plans et spécifications des ouvrages du grand Pont de la rivière St. Maurice, entrepris par Monsieur Hubert Dussault, et d'en faire rapport à votre Conseil. Je déclare que ces ouvrages de réparation ne sont pas complétés;

Savoir: 1^o Les boulons au nombre de huit chaque Pilier qui doivent solider la superstructure des deux grandes arches ainsi qu'aux cinq autres piliers ont été coupés par l'entrepreneur, Monsieur Hubert Dussault, et n'ont pas été remplacés et il refuse de faire cet ouvrage;

2^o Il devait être posé dans 6 piliers un morceau sous les longerons de 3 pds. de longueur et de 12 x 12 pouces de grosseur, ce qui n'a pas été fait et il refuse de le faire;

3^o Les deux grandes arches qu'il devait redresser et mettre à plomb, n'ont pas été mises à plomb;

4^o Il reste aussi à clouer le bas du lambris de 4 piliers lorsque l'eau sera assez basse; dans mon humble opinion, je crois que Monsieur Dussault est tenu de faire ces ouvrages.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Insp. de la Cité.

Référé

Hôtel de Ville,
3. Rivières, 21. Avril 1890. }

Lundi, le 21 Avril 1890.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de
Mr. Elzéar Samson.

Rapport:

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant:
Dans le quai N^o 1, Mr. Dusseault avait à poser 4 morceaux de bois en travers, sur la largeur du quai. Mr. Mons et moi avons consenti à laisser mettre des blocs, en guise de ces morceaux de bois, ces blocs étant beaucoup moins coûteux. Vu qu'il y avait 3 pièces transversales et un parement qui devaient être coupés, Mr. Dusseault est convenu de remplacer ces 3 morceaux et ce parement par deux boulons d'un pouce de diamètre, traversant le quai de bord en bord, et taraudés. Les blocs ainsi posés devaient s'appuyer sur la pierre pour recevoir les supports de l'arche. — Dans le quai N^o 2, il a été convenu aussi entre Mr. Dusseault et moi, de remplacer les morceaux de bois coupés sur le travers du quai, par un boulon de même force que ceux ci-dessus. La valeur de ces boulons, posés, est suivant moi, de \$10 pour les trois. Ces boulons n'ont pas été posés.

Pour redresser et replomber les arches, tel que porté à la spécification, j'estime que cet ouvrage vaut \$20.⁰⁰.

Dans les N^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 & 7 de la spécification, il devait y avoir des beams d'un pied carré sur 27 pieds de long, pour appuyer les abouts des arches, tels qu'ils étaient auparavant. Mr. Dusseault ayant refusé de mettre ces beams, j'en ai référé au Surintendant. Là-dessus Mr. Dusseault est convenu de remplacer ces beams par des blocs, de grosseur, longueur et de force voulue. Par après, il n'a pas voulu tenir cette convention, et ces blocs n'ont pas été posés, à l'exception du N^o 2. Ainsi il resterait encore à poser 12 blocs, à 50.^{cts} par bloc, formant \$6.⁰⁰.

D'après la spécification, Mr. Dusseault était tenu de faire le même chevillage que celui qui existait avant. Ce même chevillage ne pouvant se faire absolument dans les mêmes places, je lui ai indiqué les endroits où il pouvait poser ces boulons, ce qui n'était pas plus dispendieux. Mr. Dusseault m'a répondu que ça n'était pas nécessaire, disant qu'il en avait parlé à quelques échevins, qui lui avaient dit

de

Lundi, le 21 Avril 1890.

de ne pas faire cet ouvrage. Ainsi ces boulons qui n'ont pas été posés, au nombre de 56, @ 55^{cts} chaque, forment la somme de \$30.80.

Il reste encore à être fait, le clouage du bas du lambris de chaque quai, et qui demande 150 carvelles, donnant 50 lbs de pesanteur à 4^{cts} la lb., formant \$2.00 chaque quai, plus 25^{cts} pour le posage, par quai, en tout \$15.45.

Je fais ce rapport de la manière la plus consciencieuse possible, prenant la chose comme si j'eusse été moi-même le contracteur de ces ouvrages.

J'ai rempli mon devoir de surveillant de la manière la plus impartiale possible, au meilleur de mes connaissances et capacités, et si j'en viens à la conclusion ci-dessus, c'est en dehors de tout esprit d'animosité ou mauvais vouloir envers Mr. Dusseault ou qui que ce soit, et seulement dans le but de remplir strictement mon devoir, à l'acquit de ma conscience.

Je recommande en terminant, à Votre Conseil, de voir au plus tôt à faire réparer les croix St. André dans les deux hautes arches du grand pont, et à toutes celles du petit pont. Ces croix sont dangereuses, vu qu'elles sont presque complètement gâtées dans leur jonction. Il y en a même qui plient jusqu'au delà de 5 pouces, et il ne faudrait pas une forte secousse pour les rompre, et occasionner des graves accidents.

Je remercie M. M. les Echevins qui m'ont approuvé dans ma nomination comme surveillant de ces travaux. J'aurais voulu leur exprimer plus tôt ma gratitude, mais j'ai cru préférable d'attendre l'occasion de mon présent rapport.

Trois-Rivières, 19 Avril 1890.

(Signé) Elz. Samson.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Gournival,

Secondé par Mr. Canasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé.

1^{ère} Motion

Acte de vente par Mr. Joseph Biron à la Corporation.

Lundi le 21 Avril 1890

autorisé à signer un Acte de Vente par Mr. Joseph Biron, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Julie, suivant le projet d'Acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

2^e Motion
Acte de main-levée
d'hypothèque par la
Corporation en faveur
de Mr. Eug. Deschênes et al.

Proposé par Mr. Gagé,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de main-levée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de Eugène Deschênes et autres, suivant le projet d'Acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de main-levée
d'hypothèque partielle
par la Corporation à
D^{me} Martin Honan.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de main-levée d'hypothèque partielle par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Dame Marie Louise Annabella Stein épouse séparée contractuellement de biens de Martin Honan, Ecr., Avocat, de la Cité de Montréal, suivant Acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil.

4^e Motion
En amendement à
la motion N^o 3.

Proposé par Mr. St. Pierre, en amendement,
Secondé par Mr. Bournival,

Que la résolution de Mr. l'Echevin Bellefeuille concernant l'Acte de main-levée d'hypothèque en faveur de Madame Marie Louise Annabella Stein épouse de M. Honan, Ecr., soit référée aux Comités Permanents de ce Conseil qui devront faire rapport dans quinze jours de cette date.

Rejetée sur division de deux pour et six contre, savoir:

Pour:
M. M. Bournival,
St. Pierre,

Contre:
M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Gauthier,
Gagé,
Ricard,
Vanasse.

La

Lundi, le 28 Avril 1890.

Ajournement.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

F. Desaulniers
Sec. Prés.

P. Bellefleur
Pro. Maires

Assemblée Régulière.
28 Avril 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur le Maire | M. E. Normand, Ecurier, |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefleur, |
| | J. Bournival, |
| | Ls. Brunelle, |
| | R. S. Cooke, |
| | J. G. Gauthier, |
| | Frs. Gélinas, |
| | Alep. Houliston, |
| | Chs. Pagé, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. J. A. Gagnon.

Requête de Mr. J. A. Gagnon, demandant que l'exemption de taxes sur commerce de charbon, accordée à Messieurs M^{rs} Muir et Fils, par une résolution du Conseil, le vingt-huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, soit continuée en sa faveur, vu qu'il doit remplacer ces Messieurs dans leur commerce, ici.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs. M^{rs} Féron & Fère

Requête de Messieurs M^{rs} Féron & Fère, demandant l'entlèvement de leurs propriétés, rues St. Olivier et Plaisante.

Référé

Lundi, le 28 Avril 1890.

	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Adolphe Hamel.	Requête de Mr. Adolphe Hamel, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Louis Simard.	Requête de Mr. Louis Simard, demandant de remplacer Mr. David Augé, qui a résigné, comme homme de Police et membre de la Brigade du Feu.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Ferd. Sarasin.	Requête de Mr. Ferdinand Sarasin, demandant d'être nommé assis-tant du Corps de Police.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Alfred Veillette.	Requête de Mr. Alfred Veillette, demandant que la taxe, comme cordonnier soit déduite de son compte, ou qu'il ne pratique pas ce métier.
	Accordée.
Requête de Mr. Michel Badorette.	Requête de Mr. Michel Badorette, demandant au Conseil d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Adolphe Thibault.	Requête de Mr. Adolphe Thibault, demandant que la taxe sur commerce soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce pas cette occupation.
	Accordée.
Requête de Mr. Joseph Lamothé.	Requête de Mr. Joseph Lamothé, demandant une place d'ingénieur, au cas où la lumière électrique serait adoptée, pour l'éclairage de cette Cité.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Phil. Sarasin.	Requête de Mr. Philippe Sarasin, demandant d'être nommé assis-tant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
	Référé aux Comités Permanents.
Lettre de Mr. J. O. Lacasse.	Lue une lettre de Mr. J. O. Lacasse, offrant au Conseil, la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire, pour la somme de deux cents piastres.
	Référé aux Comités Permanents.
Lettre de Mr. Nicholas Mons.	Lue une lettre de Mr. Nicholas Mons, concernant les réparations au Grand Pont sur la Rivière St. Maurice, entreprises par Mr. Hubert Dussault.
Lettre de Mr. M. D. Barr.	Lue une lettre de Mr. M. D. Barr, Gérant de la Compagnie de

Lundi, le 28 Avril 1890

de lumière électrique "Edison", concernant l'éclairage de cette
Cité par l'électricité.

Référés aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes
suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$	196	24
" des Chemins,			199	50
" des Marchés,			4	40
" du Feu,			4	—
" de la Police,			268	85
" de l' Hôtel-de-Ville,			1	—
" de l' Eclairage,			6	—
" de la Santé,			—	25
" de la Commune,			22	08
Rues sous Contrôle,			14	50
Ponts St. Maurice,			25	—
Carré Champlain,			2	—
Papeterie et Impressions,			2	—
Frais Légaux,			134	90
Divers Comptes,			63	—
Salaires,			244	49
		\$	1,194	54

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés.
P. B. Vanasse,
L. Brunelle,
R. S. Cooke.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que le rapport du Comité des
Finances

Lundi, le 28 Avril 1890.

Finances soit adoptées.

Adoptées.

2^e Motion
Billet Promissoire
au montant de \$5,000.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque d' Hochelaga, au montant de cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-neuf Avril courant (1890), pour rencontrer les intérêts des débentures, dus le premier Mai prochain (1890).

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trente d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Adoptées.

J. H. Desaulniers,

J. E. Normand
Maire.

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière
30 Avril 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Mercredi, le trentième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire

Messieurs les Echevins

J. E. Normand, Ecuier,

J. Bournival,

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. G. Gauthier,

Alex. Houliston,

Chs. Pagé,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Albert Cadorette, fils, demandant une place d'ingénieur.

Requête de
Mr. Albert Cadorette, fils.

Référée

Mercrèdi, le 30 Avril 1890

Requête de la Soc^{te} Can^{adienne} des Cond^{uites} d'Eau

Requête de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, demandant quels seront les taux de l'Eau pour ses usines, et quel prix la Corporation exigera pour la location d'un terrain près des dites usines.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de la Soc^{te} du Gaz des S.-R.

Requête de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, concernant l'éclairage des rues et des bâtisses, en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

1^{ère} Motion
Acte de Vente par Mr. Colbert Julien à la Corporation des S.-R.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Gagé,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Colbert Julien à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues St. Prosper et Julie, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr. N.P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Nomination de Mr. L. Simard, comme membre du Corps de Police et de Mr. Adolphe Hamel comme assistant.

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Gagé,
Que Mr. Louis Simard soit nommé homme de police et de la brigade du Feu, en remplacement de Mr. David Augé qui a résigné, et que Mr. Adolphe Hamel soit nommé assistant du corps de police et de la brigade du feu, en remplacement de Mr. Louis Simard.

3^{ème} Motion
En amendement à la motion N^o 2.

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,
Secondé par Mr. St. Pierre,
Que Mr. Michel Cadorette soit nommé homme de police et de la brigade du Feu en remplacement de Mr. David Augé qui a résigné et que Mr. Adolphe Hamel soit nommé Assistant du Corps de Police et de la brigade du Feu en remplacement de Mr. Michel Cadorette.

Rejetée sur division des voix pour et six contre, Mr. l'Echevin Vanasse ne votant pas, savoir:

Cours:

Mercrredi, le 30 Avril 1890

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Brunelle,
St. Pierre,	Cooke,
	Gauthier,
	Houliston,
	Pagé,
	Ricard.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Cooke,

Qu'il soit résolu que ce Conseil fasse l'acquisition sous le plus court délai d'un plant pour la lumière électrique, système arc et incandescent pour éclairer les rues et les bâtisses de cette Cité, à la satisfaction de ce Conseil et que ce Conseil continue son contrat actuel avec la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières pour une année à compter du premier Juillet prochain (1890)
Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de Mai, prochain, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Sec.-Prés.

(Signature)
Maire.

4^e Motion
Achat d'un plant
pour la lumière électrique.

Ajournement.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à sept heures et demi, afin de prendre en considération l'éclairage de la Cité à la lumière électrique.

Trois-Rivières, 13 Mai 1890.
(Signé) T. E. Normand,
Maire.

Samedi, le 14 Mai 1890.

Assemblée Spéciale.
13 Mai 1890.

Mardi, le treizième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-dix, advenant huit heures du soir, Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr. et Messieurs les Echevins Bellefeuille, Bournival, Brunelle, Cooke, Gauthier, Houterton, Pagé, Ricard et Vanasse se sont réunis dans la salle des Comités pour examiner et discuter en compagnie de Messieurs Philippe Beauchemin et Albert J. Corriveau, la commission de la Royal Electric Company; il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil.

J. H. Desaulniers.
Sec. Trés.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures et demi, afin de prendre en considération l'éclairage de la Cité à la lumière électrique.

Trois-Rivières, 14 Mai 1890.
(Signé) J. E. Normand.
Maire.

Assemblée Spéciale.
14 Mai 1890.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Samedi, le dix-septième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,

J. G.

Samedi, le 17 Mai 1890.

1^{ère} Motion
 Contrat avec la "Royal
 Electric Company", pour
 l'éclairage.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur, le Maire soit auto-
 risé à signer un contrat avec la Royal Electric Company pour
 l'achat d'un plant pour la lumière électrique, et ce, suivant
 l'acte en duplicata et les spécifications annexés à la présente
 résolution.

J. G. Gauthier,
 Alex. Houliston,
 P. B. Vanasse.

Et la séance est ensuite levée.

Adoptée.

Th. Desautels,

J. H. Maud

Maire.

Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.
 19 Mai 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
 Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Mai, en l'an de Notre-
 Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la
 loi, étaient présents:

Monsieur le Pro. Maire R. S. Cooke, Ecrs.

Messieurs les Echevins

L. Brunelle,

J. G. Gauthier,

Alex. Houliston,

Chs. Pagé,

D. Ricard,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
 Messrs. J. Ryan et W. Mar-
 chand.

Requête de Messieurs John Ryan et Narcisse Marchand, deman-
 dant que leurs salaires respectifs soient portés à la somme de
 soixante-quinze piastres, pour la confection du prochain rôle d'é-
 valuation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 19 Mai 1890.

Requête de
Mr. Albert Bloutier.

Requête de Mr. Albert Bloutier, demandant une réduction sur le montant qu'il doit à la Corporation, pour pension de son frère, Sarrance Bloutier, à l'Asile St. Jean de Dieu.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Barthélemy Parent père.

Requête de Mr. Barthélemy Parent père, demandant une réduction sur le montant qu'il doit à la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jos. Giroux fils de David.

Requête de Mr. Joseph Giroux fils de David, demandant une réduction sur le montant qu'il doit pour arrérages de taxes, à la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Isidore Boulard.

Requête de Mr. Isidore Boulard, demandant une réduction, sur le montant de ses arrérages de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. G. René Barthe.

Requête de Mr. G. René Barthe, demandant l'usage gratuit de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour une soirée militaire et musicale, au bénéfice de la Compagnie des Trois-Rivières.

Accordées.

Lettre de
Mr. J. O. Lacasse.

Lue une lettre de Mr. J. O. Lacasse, informant le Conseil, qu'il est prêt à accepter l'offre qui lui a été faite, pour une partie de sa propriété, dans une résolution de ce Conseil, à sa séance du vingt Septembre, mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Accepté.

Lettre de
Messrs. W^m Muir & Fils.

Lue une lettre de Messieurs W^m Muir et Fils, accompagnée d'un certificat de la Commission du Havre, constatant que la quantité de charbon importée, en cette Cité, pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, est de neuf mille huit cent quarante-deux tonnes.

Lettre de
Mr. le Secrétaire de la
C^{ie} du Gaz des 3 Ri-
vières.

Lue une lettre du Secrétaire de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, informant le Conseil, qu'à partir du premier de Juillet prochain, cette compagnie cessera d'éclairer les rues de cette Cité.

Rapport.

Lundi, le 19 Mai 1890.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$	28	86
" " Do.	(Ent. & Répt.)		391	84
" des Chemins,			122	30
" du Feu,			104	60
" de l'Hôtel de Ville,			3	45
" de l'Eclairage,			-	25
" de la Police,			20	49
" de la Santé,			7	-
Drainages,			58	45
Ponts St. Maurice,			36	45
Rues sous contrôle,			22	-
Barri Champlain,			22	45
" Le Platon,			3	45
Atelier des Départements,			-	50
Assurances des Incendies,			12	80
Papeterie et Impressions,			15	40
Intérêt et Commissions,			2,921	14
Assurances des Propriétés de la Corporation,			32	50
Frais Légaux,			24	-
Divers Comptes,			15	25
			3,847	08

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houlston, Prés.

P. B. Vanasse,

Louis Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Gauthier,

Que le rapport du Comité des
Finances

Lundi, le 19 Mai 1890.

Finances soit adoptés.

Adoptés.

2^e Motion
Exemption de Taxes
Municipales en faveur
de Mr. J. A. Gagnon.

Proposé par Mr. Canasse,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que l'exemption de taxes munici-
pales en faveur de Messieurs Wm. Muir & Fils, pour les fins
du Commerce de charbon, qui leur avait été accordée en
vertu d'une résolution de ce Conseil en date du vingt-huit
Novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, soit accordée à Mr.
J. A. Gagnon; et ce, aux mêmes conditions mentionnées dans la
dite résolution du vingt-huit Novembre mil huit cent quatre-
vingt-sept.

Adoptée.

3^e Motion
Elections Municipales
de 1890. — Tirage au
sort des Echevins des
Quartiers Notre-Dame
et St. Philippe.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Houliston,

Qu'en conformité à la deuxième sec-
tion de l'Acte de la Législature de Québec 53 Vict., intes-
tulé: Loi amendant les divers actes concernant la Corpora-
tion de la Cité des Trois-Rivières, il soit résolu, que les
quatre échevins, qui aux élections municipales prochaines doi-
vent sortir de charge dans les Quartiers Notre-Dame et
St. Philippe, tirent au sort à la prochaine séance de ce
Conseil qui devra avoir lieu le vingt-six du présent
mois. Ce tirage au sort se fera avec dix bulletins pour
chacun des dits quartiers, lesquels bulletins seront numérotés
depuis le nombre un jusqu'au nombre dix, seront placés dans
des enveloppes cachetées. Les échevins ayant tiré chacun un bulle-
tin, le nombre le plus élevé sera le gagnant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

R. B. Cook

E. H. Desaulniers
Sec.-Prés.

Pro-Maire.

Lundi, le 26 Mai 1898.

Assemblée Régulière
26 Mai 1898.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire M. E. Normand, Esuyer,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke,
- J. G. Gauthier,
- Alex. Houliston,
- Chs. Pagé,
- D. Ricard,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Célestin Féron & Val.

Requête de Mr. Célestin Féron & autres, demandant que des trottoirs soient faits sur le Chemin Ste. Marguerite, jusqu'à la résidence de Mr. Célestin Féron.

Référée aux Comités Permanents.

Résolution de la
"Royal Electric Coy."
de Montréal.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une résolution de la "Royal Electric Company", de Montréal, confirmant un contrat signé par son Président, avec la corporation de cette Cité.

1^{ère} Motion
tirage au sort des
Echevins des Quar-
tiers Notre-Dame
et St. Philippe.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Pagé.
Que vu l'absence de Mr. Edmond Gélinas de la présente séance (malgré l'avis spécial à lui donné) Mr. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à tirer au sort pour lui et en son nom, avec Mr. l'Echevin Vanasse, en obéissance à la loi et en conformité avec la résolution passée à la dernière séance de ce Conseil.

Adoptée.

Dix bulletins pour le Quartier St. Philippe et dix bulletins

Lundi, le 26 Mai 1890.

bulletins pour le Quartier Notre-Dame, ayant été placés séparément sur la table du Conseil, le tirage a eu lieu dans l'ordre suivant, savoir: Les deux échevins pour le Quartier St. Philippe, dont l'un Mr. R. S. Cooke a tiré le numéro deux et l'autre Mr. Désiré Ricard le numéro neuf. Ensuite, les deux échevins pour le Quartier Notre-Dame, dont l'un Mr. C. B. Vanasse a tiré le numéro dix et l'autre Mr. Edmond Gélinas remplacé suivant la résolution qui précède a tiré le numéro deux. En conséquence du résultat ci-dessus, Messieurs les Echevins Ricard et Vanasse resteront en fonctions jusqu'aux élections municipales annuelles de mil. huit cent quatre-vingt-douze et Messieurs les Echevins Cooke et Gélinas sortiront de charge aux prochaines élections municipales annuelles (1890).

2^e Motion
Nomination projetée
de Mr. David Larivière, comme électricien.

Proposé par Mr. Cooke,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Mr. David Larivière reçoive avis que s'il se met en position d'occuper la charge d'électricien et acquiert en même temps les qualifications nécessaires pour faire fonctionner le plant électrique de cette Cité, il sera nommé régulièrement à cette charge en temps voulu et au salaire qui sera fixé par le Conseil de Ville de cette Cité.

Adoptée.

3^e Motion
Nomination du Président
des Elections
Municipales.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Mr. l'Echevin L. Brunelle soit le président des prochaines Elections Municipales qui auront lieu, lundi, le sept de Juillet prochain.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Juin prochain, à sept heures et demie, du soir.

G. H. Desautels.

Sec.-Prés.

J. B. N. M. M. M.

Maire.

Lundi, le 9 Juin 1890

Assemblée Régulière
9 Juin 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire R. S. Cooke, Ecurjer,
 Messieurs les Echevins
 Jos. Bellefeuille,
 A. Bournival,
 L. Brunelle,
 J. G. Gauthier,
 Alex. Houliston,
 Chs. Pagé,
 J. Ricard,
 C. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Messrs Ritchie & Co.

Requête de Madame William Ritchie & Co., demandant une exemption de taxes pour le terrain de Mr. Geo. B. Houliston, au coin des rues St. Pierre et St. François Xavier.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Messrs Peasdale & Fortin

Requête de Messieurs Peasdale et Fortin, réclamant des dommages pour un auvent qui a été brûlé, le jour de la fête de la Reine.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. P. E. Vézina.

Requête de Mr. P. E. Vézina, demandant que la taxe comme huissier, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, soit retranchée de son compte.

Accordée.

Requête de
Mr. David LeFrançois

Requête de Mr. David LeFrançois, demandant une réduction sur le montant des taxes qu'il doit à la Corporation.

Accordée, pourvu qu'il paie cinquante centins dans la piastre.

Requête de
Mr. Geo. Morrissette.

Requête de Mr. George Morrissette, demandant une place d'ingénieur au Département de l'Acqueduc.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 9 Juin 1890.

Requête de
Mr. Geo. Balcer.

Requête de Mr. George Balcer, demandant qu'une fontaine soit placée sur le quai de la Commission du Havre.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Ovide Rochebeaux.

Lue une lettre de Mr. Ovide Rochebeaux, informant le Conseil qu'il est prêt à remplir les devoirs de son ancienne position.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. Aldric Martel Junr.

Lue une lettre de Mr. Aldric Martel Junr., offrant au Conseil, de fournir la brique nécessaire pour l'agrandissement de la bâtisse de l'Aqueduc.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	51 88
" " (Ent. & Répt.)	283 94
" des Chemins,	94 61
" " Marchés,	1 85
" du Feu,	5 50
" de l'Hôtel de Ville,	15 45
" de l'Éclairage,	6 -
" de la Police,	290 10
" de la Commune,	25 58
" de la Santé,	2 -
" de la Lumière Électrique,	96 34
Drainages,	350 52
Ponts St. Maurice,	60 -
Carré Champlain,	25 -
Assurance des Propriétés de la Corporation,	32 50
Billet Payable,	5,000 -
Intérêt & Commissions,	1,084 45
Or Reporter	7,432 08

Lundi, le 9 Juin 1890

Arais Legaux,
Contingents,
Salaires,
Divers Comptes,

Report

7,432	08
-	90
19	40
244	49
84	63
7,484	50

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Houlston, Prés;
R. S. Cooke,
P. B. Canasse,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Gauthier,
Secondé par Mr. Bournival,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté!

Adoptée.

2^{ème} Motion

Réduction de taxes en faveur de Mr. Joseph Girou, fils de David.

Proposé par Mr. Ricard,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Qu'il soit résolu que ce Conseil accepte de Mr. Joseph Girou fils de David, la somme de quatorze piastres et soixante-et-dix centins, en règlement du compte qu'il doit actuellement à la Corporation de cette Cité, pour taxes municipales et autres charges.

Adoptée.

3^{ème} Motion

Réduction de taxes en faveur de Mr. Isidore Boulard.

Proposé par Mr. Canasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Qu'il soit résolu que ce Conseil accepte de Mr. Isidore Boulard, la somme de trente-deux piastres et quinze centins, en règlement du compte qu'il doit actuellement à la Corporation de cette Cité, pour taxes municipales et autres charges.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Page,

Qu'il

Lundi, le 9 Juin 1890.

4^e Motion
Réduction de taxes en
faveur de Mr. Frédéric Houle.

Qu'il soit résolu que ce Conseil accepte de Mr. Frédéric Houle, la somme de douze piastres, en règlement du compte qu'il doit actuellement à la Corporation de cette Cité, pour taxes municipales et autres charges.
Adoptée.

5^e Motion
Réduction de taxes en
faveur de Mr. Ars. Panneton.

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Pagé,
Que la taxe de menuisier chargée à Mr. Ars. Panneton, dans le rôle d'évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, soit retranchée de son compte, vu qu'il n'exerce pas son métier.
Adoptée.

6^e Motion
Nouveaux trottoirs sur
la rue St. Maurice.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Vanasse,
Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur le côté Sud-Est de la rue St. Maurice, depuis la rue Bartier jusqu'à la ligne du Chemin de Fer, soient requis et tenus de faire un trottoir de seconde classe, au front de leurs propriétés, sur la dite rue.
Adoptée.

7^e Motion
Vente de terrain par
Mr. Ovila Lacasse,
à la Corporation.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Gauthier,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Ovila Lacasse, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue (Volontaire), suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil, et ce, pour la somme de cent cinquante piastres, attendu qu'il recule à ses frais, sa maison, sur le résidu de son terrain.
Adoptée.

8^e Motion
Comité pour la révision
de la liste des électeurs
municipaux.

Proposé par Mr. Houliston,
Secondé par Mr. Brunelle,
Que Messrs. les Echevins Bellefeuille, Bournival et Pagé forment le Comité voulu par
la

Lundi, le 23 Juin 1890.

la loi, pour corriger la liste électorale municipale, pour cette
Cité.

Ajournement.

Adoptées.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, les vingt-
trois de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers

Sec.-Prés.

R. S. Cooke
Pro-Maire.

Assemblée Régulière
23 Juin 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la
dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Juin, en l'an
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept
heures et demie du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire R. S. Cooke, Ecuyer,

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,

M. Bournival,

Ls. Brunelle,

J. G. Gauthier,

Chs. Page,

D. Ricard,

P. B. Canasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. L. G. Frigon.

Requête de Mr. L. G. Frigon, demandant d'être exempté de
la taxe comme marchand étranger.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Nap. Gélinas

Requête de Mr. Nap. Gélinas et autres, demandant qu'une
fontaine et des réverbères soient placés sur le quai de la
Commission du Havre.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
le paiement des sommes mentionnées dans les faic-listes suivantes:

Département

Lundi, le 23 Juin 1890.

Département de l' Aqueduc, (Construction)	6 55
" " Do. (Ent. & Répt.)	329 89
" des Chemins,	52 62
" du Feu,	26 66
" de l' Hôtels-cv. Villes,	13 61
" de l' Eclairage,	12 13
" " Do. Lumière Electrique,	55 -
" " la Police,	228 70
" " la Commune,	26 09
Drainage,	482 28
Ponts St. Maurice,	25 -
Rues sous Contrôle,	350 46
Carre Champlain,	25 44
" Le Platon,	1 25
Billets Payables,	3,263 -
Intérêt et Commission,	51 -
Contingents,	84 20
Salaires,	247 61
Divers Comptes,	72 55
	5,354 04

Respectueusement soumis,
 (Signé) P. S. Cooke,
 P. B. Vanasse,
 Louis Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion
 Billet Promissoire
 au montant de \$8,000.00/100

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Page,
 Que Son Honneur le Maire soit
 autorisé à signer un billet promissoire à deux mois de
 cette date, au montant de huit mille piastres pour payer
 les

Lundi, le 23 Juin 1890.

les intérêts qui seront dus le premier Juillet prochain, pour faire les dépôts au fonds d'amortissement des diverses dépenses de cette Cité et pour autres fins.

Adoptées.

5^e Motion
Acte de Vente, par la Corporation, à Mr. J. B^e Latour.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de Vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. J. B^e Latour, d'une propriété située au coin des rues St. Philippe et Bureau, suivant le projet d'Acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N.P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptées.

Ajournement.

* Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sec. Prés.

R. B. Goske
Pro. Maire.

Assemblée Régulière
30 Juin 1890.

Lundi, le trentième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-dix, venant à huit heures du soir, il n'y a pas eu d'assemblée faute de quorum. Les membres présents étaient Messieurs Bellefeuille, Brunelle et Ricard.

Th. Desaulniers
Sec. Prés.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures et demi, pour le dépôt du rôle d'évaluation pour l'année courante.

Trois-Rivières, le 23 Juillet 1890.
(Signé) J. O. Normand.
Maire.

Vendredi, le 4 juillet 1890.

Assemblée Spéciale.
4 juillet 1890.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, vendredi, le quatrième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents.

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Secier
Messieurs les Echevins J. Bellefeuille,
L. Brunelle,
A. Houliston,
D. Ricard,
A. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Le Rôle d'Evaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix est produit devant le Conseil par le Secrétaire-Trésorier, et est paraphé par Son Honneur le Maire.
La séance est ensuite levée.

E. H. Desaulniers,
Sec. Trés.

J. B. Normand
Maire.

Dépôt du
Rôle d'Evaluation.

Assemblée Régulière.
14 juillet 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Echevin Louis Brunelle, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Secr,
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,

Ls.

Lundi, le 14 juillet 1890.

Ls. Brunelle,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Art. Olivier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Prestation du serment
des Echevins nouvel-
lement élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir: Monsieur Alexander Baptist pour le quartier St. Ursule, Monsieur Euchariste Lacroix pour le quartier St. Philippe, Monsieur Cyriaque Lymburner pour le quartier Notre Dame et Monsieur Arthur Olivier pour le quartier St. Louis prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Messrs Desilets et Dmardon

Requête de Messieurs Desilets et Dmardon, demandant la pose des tuyaux d'égouts, en face de leurs propriétés, rue Des Champs.
Accordée.

Requête de
Mr. Joseph Pagé et all.

Requête de Mr. Joseph Pagé et autres, demandant la continuation de la pose des tuyaux d'égouts, dans les rues St. Marie et Champflour, jusqu'à la rue St. Maurice.
Accordée.

Requête de
Mr. On. Bloutier et all.

Requête de Mr. Onésime Bloutier et autres, demandant que la rue St. Honoré soit élargie.
Référé au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Daniel Maillouf

Requête de Mr. Daniel Maillouf, demandant de l'emploi dans le Département de la Lumière Electrique.
Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de
Mr. Hercule Ross et all.

Requête de Mr. Hercule Ross et autres, demandant que la rue conduisant de la rue St. Paul aux propriétés de la rue St. Cecile, près de chez Mr. Hercule Ross, soit laissée ouverte.
Référé au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. J. A. Gagnon

Requête de Mr. J. A. Gagnon, demandant la permission de construire des quais sur les propriétés de la Corporation, vis-à-vis les rues St. Antoine et Du Platon.
Référé

Lundi, le 14 juillet 1890.

Lettre de
Mr. J. A. Beaudry,
Inspecteur d'Hygiène.

Référé au Comité Général.
Que une lettre de Mr. J. A. Beaudry, Inspecteur d'hygiène, concernant les précautions à prendre contre certaines maladies contagieuses.

Lettre de
Mr. John Argall.

Référé au Comité de Santé.
Que une lettre de Mr. John Argall, demandant une exemption des taxes de péages des Ports St. Maurice, pour le transport d'articles manufacturés au Cap de la Haigdelaine.

1^{ère} Motion
Formation des Comités
Permanents.

Référé au Comité Général.
Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,
Que les Comités Permanents de ce Conseil pour les douze mois qui expireront le trente de Juin mil huit cent quatre-vingt-onze soient composés comme suit, savoir:

— Finances. —

Mr. Arthur Olivier, Président,
M. M. Alex^d. Baptist, Phs. Bournival, Louis Brunelle et P. B. Vanasse.

— Hôtel- de-Ville. —

Mr. Cyriac Lymburner, Président,
M. M. Alex^d. Baptist, Ls. Brunelle, Arthur Olivier et Charles Pagé.

— Santé. —

Mr. Alex^d. Baptist, Président,
M. M. Frs. Gélinas, Euchariste Lacroix, Cyriac Lymburner et Désiré Ricard.

— Aqueduc et Drainage. —

Mr. Antoine St. Pierre, Président,
M. M. Alex^d. Baptist, Joseph Bellefeuille, Louis Brunelle et P. B. Vanasse.

— Eau. —

Mr. Joseph Bellefeuille, Président,
M. M. Phs. Bournival, Euch^d. Lacroix, Charles Pagé et Ant. St. Pierre.

— Police. —

Mr. Thomas Bournival, Président,
M. M. Jos. Bellefeuille, Frs. Gélinas, Arthur Olivier et Désiré Ricard.

— Chemins. —

Mr. François Gélinas, Président,
M. M. Louis Brunelle, Désiré Ricard, Antoine St. Pierre et P. B. Vanasse.

— Eclairage. —

Lundi, le 14 juillet 1890.

— Eclairage. —

Mr. P. B. Vanasse, Président,
 Mr. M. Alex^e Baptist, Joseph Bellefeuille, Ths. Bournival et Antoine St. Pierre.

— Marchés. —

Mr. Louis Brunelle, Président,
 Mr. M. Frs. Gélinas, Euct^e Lacroix, Syriac Lymburner et Charles Pagé.

— Communes. —

Mr. Euchariste Lacroix, Président,
 Mr. M. Arthur Olivier, Charles Pagé, Désiré Ricard et Antoine St. Pierre.

2^e Motion
 Nomination du
 Pro-Maire.

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Bournival,
 Que Mr. l'Échevin Alexander
 Baptist soit nommé Pro-Maire de ce Conseil pour le pré-
 sent semestre.

Adoptée.

3^e Motion
 Nomination des
 Auditeurs.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que Messieurs William Lanigan et
 O. L. Hubert, soient nommés pour l'année courante, auditeurs
 des livres de comptes de la Corporation de cette Cité, avec
 un salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

4^e Motion
 Engagement des
 Officiers et Em-
 ployés du Conseil.

Proposé par Mr. Olivier,
 Secondé par Mr. Lymburner,
 Que tous les officiers et employés de ce
 Conseil soient continués dans leurs emplois pour les six mois
 qui expireront le trente-et-un Décembre prochain (1890) et ce
 aux salaires qu'ils ont actuellement.

Adoptée.

5^e Motion
 Réunions du
 Conseil de Ville.

Proposé par Mr. St. Pierre,
 Secondé par Mr. Brunelle,
 Qu'il soit résolu qu'à l'avenir
 aucune question ne soit discutée en Comité avant les séances
 du Conseil et que le Conseil siège aussitôt qu'il
 aura

Lundi, le 21 juillet 1890.

aura un quorum des membres à chacune de ces assemblées.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

E. Deschamps

Sec. Prés.

L. B. Normand

Maire.

Assemblée Régulière.
21 juillet 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire: J. E. Normand, Ecuyer,

Messieurs les Echevins

Abel. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

R. Bournival,

L. Brunelle,

Mrs. Gélinas,

Euch. Lacroix,

G. Lymburner,

Chs. Page,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Michel Cadorette

Requête de Mr. Michel Cadorette, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

*

Référé au Comité de la Police.

Requête de
Mr. G. Duplessis

Requête de Mr. G. Duplessis, demandant d'être nommé huissier de la Corporation.

Référé au Comité des Finances.

Requête de
Mr. Joseph Biron

Requête de Mr. Joseph Biron, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit

Lundi, le 21 juillet 1890.

soit conduite jusqu'à sa propriété, située au coin des rues
St^e Julie et St^e Martin.

Accordée.

Requête de Mr. Augustin Guilbert, demandant que l'eau
de l'Acqueduc soit conduite à sa propriété, sur la rue St^e Tho-
mas.

Accordée.

Requête de Mr. Louis Vézina, demandant d'être nommé chauffe-
leur des bouilloires du Département de l'Acqueduc et de l'Éclairage
Électrique.

Référée au Comité de l'Acqueduc et
de l'Éclairage.

Requête de M. M. Bowland, Buckley et autres, demandant que
la lumière électrique, placée au coin des rues Cartier et St^e Maurice,
soit placée au coin des rues Denoue et St^e Maurice.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Adam Remillard, demandant d'être nommé
ingénieur pour le Département de l'Acqueduc et de l'Éclairage
Électrique.

Référée au Comité de l'Acqueduc et de
l'Éclairage.

Requête de Mr. E. F. Panneton, M. D., demandant que des
mesures soient prises par le Comité de Santé, afin que la gare du
Pacifique Canadien, ainsi que les dépendances de l'École des
Révérends Pères du Quartier St^e Ursule, soient tenues dans un état
de propreté, et offrant ses services comme aviseur du Comité de Santé.

Référée au Comité de la Santé.

Requête de Mr. R. E. Malone, demandant d'être nommé dé-
tective et officier de santé.

Référée au Comité de la Police.

Requête de Mr. L. B. R. Dupresne et autres, demandant la
pose des tuyaux d'égouts, dans la rue St^e Antoine.

Accordée.

Lettre de Mr. L. P. Prottes, concernant la location
d'engins et bouilloires pour l'Éclairage Électrique.

Lue

Lundi, le 21 Juillet 1890.

Lettre de la
Compagnie des Bon-
duites d'Eau

Une lettre de la Compagnie Canadienne des Bon-
duites d'Eau, informant le Conseil que leurs usines sont
en opération depuis plus d'un mois, et que par ce fait, ils
ont droit au paiement de leur bonus.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été sou-
mis, et il recommande le paiement des sommes mention-
nées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	3 82
" des Chemins,	1 05
" des Marchés,	- 60
" de l'Éclairage, (Lumière Électrique)	32 44
" du Drainage,	340 -
Carré Champlain,	1 90
Rues sous Contrôle,	6 75
Papeterie et Impressions,	26 45
Frais Légaux,	80 85
Parcs Municipales,	1 50
Contingents,	40 -
Divers Comptes,	18 25
	583 61

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houlston, Prés.

L. Brunelle,

C. B. Vanasse,

Thomas Bournival.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été
soumis, et il recommande le paiement des sommes mention-
nées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 21 Juillet 1890.

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$ 66 -
" " (Ent. & Répt.)	162 45
" des Chemins,	154 25
" des Marchés,	5 33
" du Feu,	27 53
" de l'Hôtel-Ville,	16 28
" de l'Eclairage, (Lumière Electrique)	384 16
" de la Commune,	1 21
" de la Santé,	3 -
Drainage,	1,001 88
Rues sous Contrôle,	12 75
Ponts St. Maurice,	26 79
Assurance des Propriétés de la Corporation,	146 25
Frais Légaux,	21 40
Intérêt et Commission,	5,250 24
Fonds d'Amortissement,	5,023 04
Dépenses Contingentes,	26 76
Divers Comptes,	3 -
	\$ 12,332 68

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Baptist,
 P. B. Vanasse,
 Thomas Bournival,
 L. Brunelle.

1^{er} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les deux rapports du Comité des Finances qui viennent d'être lus en Conseil soient adoptés.
 Adoptés.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Rapport: Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de Votre Conseil mon rapport pour les douze mois écoulés le 30 Juin dernier 1890.

Outre

Lundi, le 21 Juillet 1890

Outre l'état détaillé des recettes et des dépenses, j'ai annexé à ce rapport, des exposés sous forme de tableaux indiquant le revenu estimé et réel de 1889 à 1890 et les crédits et déboursés pour les mêmes années.

Vous constaterez par ce rapport que la balance en caisse est plus que détruite par le montant des billets payables que le Conseil a escompté durant les derniers douze mois et qui devront être payés cette année, et que de plus si les dépôts aux fonds d'amortissement des différentes dettes de la Corporation eussent été faits, ou avant le 30 Juin 1890, ça aurait absorbé la presque totalité de la balance en Caisse. De sorte que les dépenses durant l'année qui vient de s'écouler ont dépassé de beaucoup les revenus et il vous sera très facile de le constater en comparant ces dépenses aux dernières appropriations votées.

Quoique la collection durant l'année qui vient de s'écouler ait dépassé dans quelques départements, le revenu estimé, elle laisse cependant beaucoup à désirer, car le travail de trois employés de mon bureau, durant cinq mois de l'année, occupés à faire des avis aux retardataires et aussi des mandats de saisie, n'a pas donné les résultats que je m'attendais d'avoir, pour la bonne raison que je n'ai pas d'huissier à ma disposition et que conséquemment la plus grande partie de ce travail a été perdue. Ainsi dans l'intérêt de la Corporation, je suggérerais à Votre Conseil la nomination d'un collecteur qui remplirait en même temps la charge d'huissier.

Pour plusieurs années à venir, une stricte économie devrait être pratiquée et je vous soumettrai verbalement lors des prochaines appropriations les suggestions que le temps ne me permet pas de vous faire.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre Obt. Serviteur,
(signé) L. Ths Désaulniers

Sec. Prés.

Lü

Lundi, le 21 Juillet 1890.

Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.

Lû un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant la dépense d'eau, aux usines de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Rapport de J. E. Badaup, Ecr. M. D., Officier de Santé.

Lû un rapport de J. E. Badaup, Ecr. M. D., Officier de Santé, concernant certaines précautions à prendre, dans l'intérêt de la santé publique.

Référé au Comité de la Santé.

2^e Motion Bail à loyer d'engins et bouilloires par la Banque du Peuple à la Corporation des 3-Rivières.

Proposé par Mr. Vanasse, Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer d'engins et bouilloires par la Banque du Peuple à la Corporation des Trois-Rivières, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr. N. P., qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

3^e Motion Bail à loyer par la Corporation à Mr. J. A. Gagnon.

Proposé par Mr. Lyburner, Secondé par Mr. Lacroix,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à J. A. Gagnon, Ecr., d'un certain terrain situé sur la rue du Fleuve, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr. N. P., qui vient d'être lû en Conseil.

Adoptée.

4^e Motion Nomination projetée de Mr. Geo. Morrisette, comme ingénieur de la lumière électrique.

Proposé par Mr. Ricard, Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. George Morrisette soit nommé ingénieur du Département de la lumière électrique.

5^e Motion Amendement à la motion No. 4.

Proposé par Mr. Vanasse, en amendement, Secondé par Mr. Bournival,

Que la nomination d'un ingénieur pour l'Acqueduc et la lumière électrique soit remise après le vote des prochaines appropriations.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir: Pour:

Lundi, le 21 Juillet 1890.

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Baptist,	Mo. Mo. Bellefeuille,
Bournival,	Brunelle,
Lacroix,	Gélinas,
Lymburner,	Page,
St. Pierre,	Ricard.
Vanasse.	

La motion principale étant alors mise aux voix, est rejetée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trente et un juillet courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. P. Bouchier
Sec.-Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.
31 Juillet 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le trente et unième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre vingt dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
J. Brunelle,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Ant. Olivier,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. D. Ricard et al.

Requête de Mr. D. Ricard et autres, demandant barrosage de cette partie de la rue St. George, depuis la rue St. Philippe jusqu'à

Jeudi, le 31 juillet 1890.

jusqu'à la rue Royale, pendant la saison d'été.
Accordée.

Requête de Mr. James Malone et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Bonaventure, depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Olivier.
Accordée.

Requête de Mr. Joseph Reynar, demandant le redressement de la rue Notre Dame, vis-à-vis la propriété des Révérendes Dames Ursulines.
Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Philippe Guin et autres, demandant que la bâtisse des pesées sur le Marché-au-Poin soit réparée.
Référé au Comité des Marchés.

Requête de Mr. Napoléon Hénault, demandant d'être nommé ingénieur du Département de l'Éclairage Électrique.
Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Ernest Gagnon, secrétaire du Département des Travaux Publics, demandant la pose des tuyaux d'égouts pour la Prison.
Référé au Comité de l'Aqueduc et du Drainage.

Requête de Mr. Richard Street, demandant une réduction des taux de péages des Ponts St. Maurice.
Référé au Comité des Chemins.

Lettre de Messrs. Beasdale & Fortin, demandant une réponse à la requête qu'ils ont présentée au Conseil, le neuf juin dernier.

Motion Proposé par Mr. Olanasse,
Secondé par Mr. Lyburner,
Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité pendant les six mois qui expireront le trente-et-un Décembre prochain (1890), soient maintenant votées telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

1^{ère} Motion
Vote des appropriations pour le 2^e Semestre de l'année 1890.

Estimé

Jeu*di*, le 31 Jui*llet* 1890.

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Ville des Trois-Rivières pour les six mois finissant le 31 Décembre 1890, préparés conformément aux N^{os} 38 Vict. Chap. 46 Sec. 42, 40 Vict. Chap. 51 Sec. 44 et 45, et 53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes ordinaires pendant l'année 1889-1890. \$ 46,545.47

— Revenus Probables. —

<u>Contributions et Taxes.</u>			
Contributions Régulières,	4,500	—	
Taxe du Ramonage,	25	—	
Taxe sur Bateaux,	50	—	
Taxe des Rues sous Contrôle,	600	—	8,175
<u>Licences.</u>			
Hôtels,			
Magasins de Liqueurs,			
Maisons de Pension,	15	—	
Charretiers,	37	50	
Ecurie de Louage,	75	—	
Bouchers,	20	—	
Commerçants et Dépeceurs de Viande,	20	—	
Colporteurs,	15	—	
Regrattiers,	30	—	
Traversiers,	25	—	
Marchands de poudre,	4	—	
Cirques et Jeux,	10	—	251 50
<u>Marchés.</u>			
Marché-aux-Denrées,	350	—	
Marché-aw-Foin,	32	50	
Etaux des Bouchers,	600	—	
Magasins du Marché,	350	—	1,332 50
A Reporter			9,759

Jeudi, le 31 juillet 1890

		Report	
Commune.			\$ 9,759 -
Rentes Constituees et Commutation,	200 -		
Paturage d'Animaux,	10 -		
Vente et Loyers de terrains,	15 -	225 -	
Interet sur arrierages de taxes, &c.,		110 -	
Loyer de la Grande Salle de l'Hotel de Ville,		50 -	
Pour de l'Eau,		7,300 -	
Ponts St. Maurice, (peages)		2,000 -	
Revenus Casuels.			
Arts aux Contribuables,	25 -		
Apposition du Sceau &c.,	5 -	30 -	
			\$ 19,474 -
Argent en mains le 30 Juin 1890.			9,955 83
			\$ 29,429 83

— Dépenses Probables. —

1: <u>Fonds d'Amortissement de l'année 89-90.</u>			
Ancienne Dette Consolidée, 2% sur \$41,500	830 -		
Nouvelle Dette Consolidée, 2% , 65,500	1,310 -		
Dette de l'Acqueduc, 2% " 98,153 ³³	1,963 04		
Dette des Ponts St. Maurice, 2% " 26,000	520 -		
Dette Hall, Neilson & Co ^{ie} 2% " 20,000	400 -		
Dette au Fonds d'Emprunt Municipal 1% " 43,000	430 -		
Dette R. Smardon, 2% " 20,000	400 -		
Dette G. P. Gelinas & Fiere 2% " 5,000	100 -		
Dette L. P. Protier, 2% " 2,500	50 -		
Dette du Drainage, 1% " 12,000	120 -	6,123 04	
2: <u>Interet, Escompte & Commission.</u>			
3 1/2 % d'int. sur \$41,500 Ancienne Dette Consolidée,	1,452 50		
2 1/2 % " " 65,500 Nouvelle Dette Consolidée,	1,637 50		
3 % " " 98,153 ³³ Dette de l'Acqueduc,	2,944 60		
3 % " " 26,000 Dette des Ponts St. Maurice,	780 -		
2 1/2 % " " 20,000 Bonus Hall, Neilson & Co ^{ie}	500 -		
Ou Reportes	\$ 7,314 60	\$ 6,123 04	

Jeudi, le 31 Juillet 1890.

	Report	7,314 60	6,123 07
Intérêt, Escomptes & Commission			
2 1/2 % d'int sur \$43,000 Dettes aux Fonds d'Emprunt M ^{rs}	1,075 --		
2 1/2 % " " 20,000 Bonus R. Smardon,	500 --		
2 1/2 % " " 5,000 Bonus G. P. Gelinas & Fiere,	125 --		
2 1/2 % " " 2,500 Bonus L. P. Pottier,	62 50		
2 1/2 % " " 20,000 Dette b ^{is} , band ^{is} , bond ^{is} d'Eau,	500 --		
5 % " " 12,000 Bal ^{is} Bonus R. Smardon,	600 --		
6 % " " 400 Prix du terrain P. W. R. Hall,	24 --		
3 % " " 2,508. ⁵⁰ Rentes Foncières,	75 26		
Commission etc.	410 --		10,686 36
3° Salaires.			
Secrétaire-Trésorier,	600 --		
Assistant Secrétaire-Trésorier,	350 --		
Comptable,	275 --		
Assistant Comptable,	90 --		
Auditeurs,	50 --		
Evaluateurs et leur Clerc,	200 --		
Collecteurs et Messagers,	200 --		1,765 --
4° Assurances.			
Contre le Feu,	200 --		
Contre les Explosions,	50 --		250 --
5° Département du Feu.			
Fournitures, Entretien et Réparations,	180 --		
Chauffage,	100 --		
Fourrage et Entretien des Chevaux,	75 --		
Télégraphes d'alarme,	12 50		
Costume des Pompier,	5 --		
Ramonage des Cheminées,	30 --		
Crées Publiques,	-- 50		
Ouvriers du Département,	18 --		421 --
6° Département de l'Acqueduc.			
Salaires du Surintendant,	250 --		
" de l'Assistant Comptable,	225 --		
" du 1 ^{er} Ingénieur,	212 50		
Ou Reporter	687 50	19,245 43	

Jeu di, le 31 Juillet 1890.

	Report		
Département de l'Acqueduc.	687 50	19,245 43	
Salaires du 2 ^e Ingénieur,	187 50		
" des Tourne-Robinet,	56 -		
Chauffage, Charbon & Bois	1,500 -		
Entretien et Réparations,	400 -		
Papeterie, Annonces et Impressions,	30 -		
Criées Publiques,	4 -		
Timbres de Poste et Télégrammes,	1 -	2,866 -	
4 ^e Eclairage.			
Loz, Huile & Lumière Electrique,	1,000 -		
Combustible,	1,250 -		
Ouvrier,	12 -	2,262 -	
8 ^e Département des Marchés.			
Entretien et Réparations,		100 -	
9 ^e Département de la Commune.			
Entretien et Réparations,	40 -		
Loyer de Paureaup,	40 -		
Criées Publiques,	1 -		
Salaires du Gardien,	132 50	213 50	
10 ^e Département des Chemins.			
Entretien et Réparations,	500 -		
Effets et Outils,	225 -		
Chemins et Traverses d'hiver,	75 -		
Actes Notariés et Enregistrement,	30 -		
Criées Publiques,	5 -		
Salaires de l'Inspecteur,	125 -		
" " l'Ouvrier,	36 -		
Soilage et entretien des Chevaux (partie)	75 -		
Terrain Adol. Lambert Rue Volontaire	800 -		
" Opila Lacasse	150 -		
" D ^{me} V ^{me} Geo. Hall " St. Benoit	400 -		
Loyer d'un Cheval pour arrosage des rues,	75 -	2,496 -	
11 ^e Département de la Santé.		25 -	
	OU Reportés		
		27,207 93	

Jeudi, le 31 Juillet 1890

			Report		\$27,207 98
12° Département de la Police.					
Salaires du Chef,	195	-			
" de 5 Constables @ \$145 ⁰⁰ chacun,	845	-			
" de 2 Assistants @ \$150 ⁰⁰ "	300	-			
Assurance des Corps de Police contre les Accidents,	60	-			
Timbres Judiciaires,	25	-			
Police Spéciale,	12	50			
Costumes,	100	-			
Ameublement et entretien,	15	-			
Pension des Prisonniers,	10	-			
13° Département de l'Hôtel-de-Ville.					1,592 50
Entretien et Réparations,	200	-			
Ameublement et Fournitures,	250	-			
Chauffage,	150	-			
Ouvriers de la bâtisse,	12	-			
14° Atelier des Départements.					612 -
Outils, Combustibles, &c.					15 -
15° Aqueduc Construction.					400 -
16° Frais Légaux.					200 -
17° Papeterie, Annonces & Impressions.					200 -
18° Carrés Publics.					
Carré Champlain,	175	-			
" La Fosse,	12	-			
" Le Platon,	30	-			
19° Ponts St. Maurice.					217 -
Entretien et Réparations,	250	-			
Chauffage et Eclairage,	100	-			
Salaires du Gardien,	150	-			
Salaires de l'Ouvrier,	24	-			
Réparations 1889 à 1890 Balance	650	-			
Ou Reporter					1,174 -
					\$ 31,618 43

Lundi, le 31 juillet 1890.

	Report		
20 ^e Rues sous contrôle.			\$ 31,618 1/3
			550 —
21 ^e Dépenses contingentes.			
Elections Municipales,		60 —	
Frais de Voyages,		100 —	
Timbres de Poste et Télégrammes,		10 —	
Ordes Publiques et Affiches,		8 —	
Actes Notariés et Enregistrement,		10 —	
Fêtes Publiques,		50 —	
Téléphone,		35 —	
Entretien des Prisonniers,		14 —	247 —
22 ^e Fonds de Réserve.			
5% sur Revenus Ordinaires estimés à \$ 19,473. ⁵⁰			943 67
			\$ 33,419 10

Adoptée.

2^e Motion
Remise sur le compte
de M^r Barthélemy
Parent père.

Proposé par M^r Bellefeuille,
Secondé par M^r Brunelle,

Que le règlement de compte fait par le secrétaire-trésorier de ce Conseil, avec M^{lle} Lucie Parent, pour la somme de cent huit piastres, en règlement de tout compte, pour la pension de son père Joseph, à l'Asile St-Jean de Dieu, jusqu'au 1^{er} Janvier (1890) mil. huit cent quatre-vingt-dix, soit ratifié par ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

M^r Désaulniers.

Sec.-Prés.

J. E. Normand

Maire.

Lundi, le 11 Août 1890.

Assemblée Régulière.
11 Août 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour d'Août, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuyer,
- Messieurs les Echevins Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- P. Bournival,
- L. Brunelle,
- E. Duch. Lacroix,
- G. Lymburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	6	25
" " " (Ent. & Répt.)		328	14
" des Chemins,		110	66
" des Marchés,		-	60
" de l'Hôtel de Ville,		50	-
" de l'Éclairage,		510	19
" de la Police,		233	85
" de la Commune,		22	08
" de la Santé,		-	25
Drainage,		1,084	20
	A Reporter \$	2,346	25

Lundi le 11 Août 1890.

	Report	\$ 2,346 25
Ponts St. Maurice,		25 -
Rues sous Contrôle,		23 1/2
Barre Champlain,		25 -
Barre Le Platon,		- 10
Intérêt et Commission,		12 5/4
Contingents,		7 25
Salaires,		252 4/9
Divers Comptes,		122 10
		2,813 89

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Préd.
 P. B. Vanasse,
 L. Brunelle,
 Thomas Bourival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
 secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Evaluation

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend son siège et l'Assemblée s'ajourne à Mardi, le douze d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
 Sec.-Prés.

(Signature)
 Maire.

Assemblée Régulière.
 12 Août 1890.

Mardi, le douzième jour d'Août, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le

Mardi, le 12 Août 1890.

Le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

- Jos. Bellefeuille,
- P. Bourmival,
- Ls. Brunelle,
- Euch. Lacroix,
- G. Lymburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Requête de Mr. Richard Smardon

Requête de Mr. Richard Smardon, demandant au Conseil que la balance du bonus qui lui a été accordé, pour l'établissement d'une manufacture de chaussures, en cette cité, lui soit payée immédiatement, au lieu de par versements, tel que mentionné dans le Règlement accordant le dit bonus.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. F. W. Lord

Requête de Mr. F. W. Lord, demandant une place de chauffeur, dans le Département de la Lumière Electrique.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Alfred Picard

Requête de Mr. Alfred Picard et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue St. Olivier, depuis la rue St. George jusqu'à la rue Bonaventure et dans cette partie de la rue Des Forges, depuis la propriété de Dame Veuve Joseph Dupresne jusqu'à la rue St. Olivier.

Le Conseil accorde les fins de la présente requête, à la condition que les deux tiers des propriétaires signent la présente demande et que les travaux de pose soient faits lorsque les demandes précédentes seront exécutées.

Lettre de Messrs. G. P. Gélinas & Frères

Lue une lettre de Messrs. G. P. Gélinas & Frères, réclamant la somme de mille piastres, pour dommages causés à leur manufacture, lors de la pose des tuyaux d'égouts, dans la rue Bell.

Référée

Mardi, le 19 Août 1890.

Assemblée Régulière.
14 Août 1890.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le quatorze d'Août, mil huit cent quatre-vingt-dix, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: M. M. les Echevins L. Brunelle, Chs. Pagé et Désiré Ricard ont ajourné la dite assemblée à Mardi, le dix-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.
19 Août 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Mardi, le dix-neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuier,
Messieurs les Echevins P. Bournival,

L. Brunelle,

Frs. Isclinas,

Euch. Lacroix,

C. Lyburner,

Ant. Olivier,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Joseph Gonthier, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Notre-Dame, depuis la rue René jusqu'à la rue St. George.

Accordée.

Requête de Mr. Johnny Lacroix, demandant au Conseil de lui vendre l'emplacement portant le N^o deux cent quarante-six du Cadastre et située sur la rue Bureau, en cette Cité.

Référée au Comité des Chemins.

Requête.

Requête de
Mr. Joseph Gonthier.

Requête de
Mr. Johnny Lacroix.

Bardi, le 19 Août 1890.

Requête de
Mr. Edmund Barnard.

Requête de Mr. Edmund Barnard, demandant que le tuyau d'égout soit conduit jusqu'à la propriété des Héritiers de feu Edward Barnard, sur la rue Des Champs, en cette cité.

Référée au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Lettre de la
"Boiler Inspection & Insurance Coy. of Canada."

Lue une lettre de Mr. A. Fraser, Secrétaire de la "Boiler Inspection and Insurance Company of Canada," informant le Conseil, que cette Compagnie ne prend pas d'autres risques que ceux contre les explosions des bouilloires.

Référée au Comité du Feu.

Lettre de
F. X. Perrault, Sec. M. D.

Lue une lettre de F. X. Perrault, Sec. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Demoiselle Marie Anne Luce Legendre a été internée dans l'Asile St-Jean de Dieu.

Rapport de
L. D. Paquin, Sec. M. C.,
concernant les
taxes de la Compagnie
du Chemin de Fer du Pacifique
Canadien.

Rapport:

Messieurs,

À la session du Conseil-de-Ville de cette cité en date du onze Août courant, la question sus-mentionnée m'a été référée, savoir:

La Corporation de la Cité des Trois-Rivières a-t-elle le droit de porter à son rôle d'évaluation, dans un but de perception de taxes municipales, toutes les propriétés de la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien situées dans les limites de cette Cité & notamment la valeur des travaux & matériaux faits & posés sur le chemin & de la construction du pont en fer qu'elle possède sur la rivière St-Maurice?

Avant la mise en force des Statuts Refondus de la Province de Québec, je crois que les évaluateurs de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avaient le droit de porter au rôle d'évaluation & d'évaluer, dans le but susdit, tous les biens de la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien, parcequ'alors nous n'étions guidés sur ce point que par les dispositions de notre charte d'incorporation & notamment par la section 101 de la 38 Victoria Chapitre 76 qui contenait les dispositions les plus générales à cet égard.

L. C.

Mardi, le 19 Juin 1890.

Les dispositions de la 40^e Victoria, Chapitre 29, qui ont été interprétées par la Cour de Circuit du comté d'Ottawa & par la Cour Suprême du Canada dans les deux jugements qui ont été cités devant ce Conseil par le savant avocat de la Compagnie & que l'on trouve rapportés dans le 11^e volume du Legal News, Page 410 et dans le 14^e volume des Rapports de la Cour Suprême du Canada, Page 288, n'étaient pas alors applicables à la Cité des Trois-Rivières; — cet acte — 40 Victoria, Chapitre 29 — déclarant formellement dans sa 1^{ère} section qu'il ne devait s'appliquer qu'aux municipalités ou corporations de ville qui seraient établies à l'avenir par les Législateurs de cette Province et la date de l'incorporation de la Cité des Trois-Rivières était antérieure à celle de la passation de cet acte —

Mais depuis Janvier 1889, date de la mise en force des Statuts Refondus de la Province de Québec, qui ont reproduit presque toutes les clauses de la 40^e Victoria, Chapitre 29, nous y trouvons un article — 4178 — qui décrète que les dispositions de cet acte s'appliqueront à toute corporation ou municipalité de ville et aussi de cité, et à moins de modification ou d'exception expresse, font partie de sa charte — Et la section 4179, dit: que pour empêcher l'incorporation de quelques articles de cet acte dans une charte de ville ou de cité, cette charte doit les en exclure expressément en les désignant par leurs numéros d'ordre — Or, il n'existe aucune telle exclusion dans notre charte à l'égard de cet acte qui est le titre XI^e des Statuts Refondus de la Province de Québec — Donc les dispositions de cet acte s'appliquent à notre cité et les décisions ci-dessus citées ont maintenant leur application pour nous —

La section 4501 de cet acte, qui est la reproduction textuelle de la 40^e Vict. Chapt. 29, Sect. 326, dit: "Les compagnies de chemin de fer, autres que celles recevant une subvention du Gouvernement Provincial et qui possèdent des biens-fonds dans la municipalité, doivent transmettre au bureau du conseil, au mois de Mai de chaque année,

Mardi, le 19 Juin 1890.

un état désignant la valeur réelle de leurs propriétés immobilières, dans la municipalité autres que le chemin, et aussi la valeur réelle du terrain occupé par le chemin, estimée d'après sa valeur moyenne dans la localité. Cet état doit être communiqué à temps aux évaluateurs par le Secrétaire-Trésorier." La section 4502 est comme suit: "Les évaluateurs, en faisant l'évaluation des biens imposables dans la municipalité, évaluent les biens-fonds de cette Compagnie, d'après la valeur spécifiée dans l'état produit par elle. Si cet état n'a pas été transmis dans le temps prescrit, ils font l'évaluation de toutes les propriétés immobilières de la Compagnie comme celles de tout autre contribuable."

Comme on le voit par ces citations, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien était tenue de transmettre au bureau du Conseil, au mois de Mai, un état désignant la valeur réelle de leurs propriétés immobilières dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, autres que le chemin, et aussi la valeur réelle du terrain occupé par le chemin, estimée d'après sa valeur moyenne dans la localité.

La Compagnie ayant négligé de transmettre cet état au temps voulu par la loi, il était du devoir des évaluateurs d'évaluer ces mêmes propriétés, à l'exception du chemin, comme celles de tout autre contribuable. Nous disons à l'exception du chemin, car il n'est pas raisonnable de supposer que le législateur, en décrétant dans cet art. 4501, qu'à défaut par la Compagnie de chemin de fer de transmettre cet état au bureau du Conseil dans le temps voulu, il serait du devoir des évaluateurs d'évaluer les propriétés immobilières de la Compagnie, aurait voulu qu'ils évaluassent les propriétés qui sont exemptes de taxes dans le cas où la Compagnie transmet cet état.

Le chemin doit donc même dans le cas où l'évaluation est faite par les évaluateurs, être exempté de taxes —

Maintenant que doit-on entendre par le mot chemin? Je crois que le législateur par les mots: "Autres que le chemin" a voulu désigner et a désigné les travaux de construction faits sur le terrain du chemin et les matériaux qui y ont été posés, tels que

remblais

Mardi, le 19 Août 1890.

remblais, lisses, traverses etc. Je crois aussi que les ponts, tel que le pont sur la rivière St. Maurice et autres, qui font partie de la voie d'un chemin de fer comme un pont municipal fait partie d'une route municipale sont aussi exemptés des taxes municipales et leur évaluation ne doit pas être portée au rôle.

En résumé, je crois que les prétentions de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, qui sont conformes aux jugés de la Cour Suprême du Canada dans la cause "The Central Vermont Railway Coy. vs The Town of St. John", sont bien fondées en droit.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. D. Paquin.

Trois-Rivières, 14 Août 1890.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. St. Pierre,

^{1^{ère}} Motion X
Procédés judiciaires
contre Messrs. Hall,
Neilson & Co.

Que L. D. Paquin, Ecuyer, Avocat de la Corporation soit autorisé à prendre des procédures judiciaires contre la Société commerciale "Hall Neilson & Co.", faisant ci-devant affaires et commerce, en cette Cité, comme commerçants de bois et manufacturiers, ou contre toutes autres personnes qu'il appartiendra, pour réclamer d'elle les vingt mille piastres de bonus que La Corporation de la Cité des Trois-Rivières a payées à elle ou à son acquit, ou que la dite Société de Hall Neilson & Co. n'a pas rempli les conditions auxquelles ce dit bonus lui a été voté et payé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-et-un d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Sec. Prés.

(Signature)
Maire.

Assemblée Régulière
21 Août 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-et-unième jour d'Août, en l'an de

Jeudi, le 21 Août 1890.

de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
L. Brunelle,
Fr. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Art. Olivier,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Banasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication des plaintes faites contre le Rôle d'Évaluation pour le deuxième semestre de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix et pour l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, fait le rapport suivant:

Que les plaintes de Mr. Urbain Gélinas demandant que le nom de Mr. Thomas Pourville soit retranché du dit rôle, comme locataire d'un étal de boucher; que le nom de Mr. Antoine St. Pierre père soit retranché comme locataire; que la valeur de la partie de propriété appartenant à Mr. John Brenaman soit mentionnée; que le montant du loyer de Mr. Johnny Plamondon, rue St. Denis, soit porté à trente piastres l'an au lieu de vingt-quatre piastres; que le nom de John Skroder locataire, rue du Meuve, soit remplacé par celui de Mr. Octavius Skroder; que le nom de Mr. Amédée Guibord, locataire N^o 39 rue St. Philippe, soit remplacé par celui de Mr. Charles Lussier; que le nom de Mr. Joseph Hamel fils d'Isaïe soit entré avec un loyer de trente-six l'an, dans la maison de Mr. Stéphanie Lemire, rue St. Thomas; que la partie de propriété occupée par Mr. Edmond Blais, N^o 6 rue St. Antoine, soit estimée

à

Rapport sur plaintes
contre le Rôle d'Évaluation
pour 1890 et 1891.

Judi, le 21 Août 1890.

à trois cents piastres, et celle occupée par Mr. Paul Boissert, à cinq cents piastres; que la propriété de Mr. Moïse Pannetow, au coin des rues St^e Marie et (Volontaire), soit estimée à trois cents piastres au lieu de deux cents piastres; que la valeur de la partie de propriété occupée par Messieurs Moïse & Co^{ie}, N^o 188 rue Notre-Dame, soit divisée, soient accordées.

Que les plaintes de Mr. Georges Leprohon, demandant que les noms de Messieurs William Lanigan fils et Frédéric Lanigan soient retranchés du dit rôle; que Mr. Philippe Alban, N^o 21 rue St^e Anne, et Mr. Edouard Mailoup, N^o 23 rue St^e Anne, soient entrés avec un loyer de vingt-quatre piastres l'an chacun au lieu de trente piastres chacun; que le nom de Mr. Charles Michelin, N^o 118 rue St^e Roch, soit retranché pour cause d'absence; que le loyer de Mr. Napoléon Benoit, N^o 11 rue St^e Anne, soit porté à trente piastres l'an au lieu de vingt-neuf piastres; que le loyer de Mr. Zéphirin Hamel fils, N^o 24 rue Riverville, soit porté à vingt-quatre piastres l'an au lieu de trente piastres; que la propriété de Mr. Louis Robert, dans l'Île St^e Maurice, soit estimée à trois cents piastres au lieu de deux cents piastres; que Mr. Alexandre Wellard soit entré au N^o 25 rue Alexandre, avec un loyer de trente piastres l'an au lieu de vingt-quatre piastres; que les noms de Messieurs Geo. B. Houliston fils et John Houliston, sur la rue du Platon, soient retranchés pour cause d'absence; que le nom de Mr. Louis Robitaille, sur la rue du Fleuve, soit retranché pour cause d'absence; que Mr. Louis Bellemarre soit entré comme locataire de l'établissement de boucher N^o 16 dans le Marché-aux-Denrées, à raison de quarante-deux piastres l'an; que la propriété N^o 24 rue Haut-Bois entrée au nom de Mr. Albert Cloutier soit entrée au nom des héritiers Pierre Cloutier; que Mr. Aldoric Godin soit entré comme propriétaire au N^o 114 rue St^e Roch, au lieu de Mr. Moïse Godin, et que Mr. Moïse Godin soit entré comme occupant de la dite propriété; que Mr. Charles Marineau, N^o 50 rue St^e Elizabeth, soit chargé avec un loyer de trente piastres l'an au lieu de vingt-quatre piastres;

que

Judi, le 21 Août 1890.

que Mr. Alphonse Blondin soit entré comme co-propriétaire pour la valeur d'un tiers des propriétés, Chemin des Chenaux et rue des Pins, entrées au nom de Mr. Elzéar Delisle, soient accordées.

Que la plainte de Messieurs Geo. B. Houlston et J. N. Bureau demandant que les propriétés de la Compagnie du Gaz soient évaluées à mille piastres au lieu de dix mille piastres, soit rejetée, mais que les dites propriétés soient évaluées à cinq mille cinq cents piastres;

Que la plainte de Mr. R. S. Cooke demandant que les propriétés de Mr. Henri Deslauriers, sur la rue St. Roch, soient évaluées à neuf cents piastres au lieu de quatorze cent cinquante piastres, soit rejetées, mais que les dites propriétés soient évaluées à treize cents piastres; que la plainte de Mr. Charles Prince, demandant que son loyer, au N^o 188 rue Notre-Dame, soit porté à soixante-quinze piastres l'an au lieu de cent soixante-quinze piastres; et celle de Mr. Raphaël Lamy demandant que son loyer, N^o 26 rue Badaux, soit porté à soixante-et-douze piastres l'an au lieu de cent vingt piastres; et que celle de Mr. J. Louis Rouette demandant que la partie de propriété qu'il occupe, N^o 259 rue Notre-Dame, soit estimée séparément de la boutique construite sur le même emplacement, soient accordées.

Que la plainte de Mr. L. E. Pottier, demandant que la partie de propriété occupée par Mr. Benjamin Sulte, N^o 4 rue des Forges; celle occupée par Mr. George Craig, N^o 37 rue du Platon; celle occupée par Mr. Edouard Brunelle, N^o 119 rue des Forges; celle occupée par Mr. Didace St. Pierre, rue Bonaventure; celle occupée par Mr. Alexandre Bellard, N^o 25 rue Alexandre; celle occupée par Mr. Victor Baillargé, N^o 23 rue St. Denis; celle occupée par Mr. Moïse Liasson, rue Notre-Dame; celle occupée par Mr. Augustin Fortier, rue Notre-Dame; celle occupée par Mr. P. B. Vanasse, rue des Casernes; celle occupée par Mr. J. B. Lajoie, rue des Casernes; celle occupée par Mr. Joseph Carboneau, rue Notre-Dame; celle occupée par Mr. G. O. Legendre, rue St. Louis; celle occupée par Mr. Ferdinand Cassicotte père, N^o 39 rue St. Paul; celle occupée par Mr. W. E. Gennis, rue St. Francis Xavier;

celle

Judi, le 21 Août 1890.

celle occupée par Mr. Médéric Galant, rue des Champs;
 celle occupée par Mr. Joseph Dusablon, N° 103 rue St. Paul;
 celle occupée par Mademoiselle Caroline Goulet, N° 244 rue
 Notre-Dame; celle occupée par Mr. Isaac Pottier, N° 250 rue
 Notre-Dame; celle occupée par Mr. Rémi Desilets, Ile
 St. Christophe; celle occupée par Mr. Auguste Vivier, N° 210
 rue St. Philippe; celle occupée par Mr. Alexis Lord, rue Badaup;
 celle occupée par Mr. Ludger Beaubien, N° 137 rue St. George;
 celle occupée par Mr. Maxime Gellinas, N° 56 rue Badaup; celle
 occupée par Mr. Edward Doule, N° 36 rue St. Roch; celle occupée
 par Mr. Petit Lomval, N° 28 rue Bureau; celle occupée par
 Mr. Ephrem Bellefeuille, rue St. George; celle occupée par
 Mr. Gustave Gagnon, N° 82 rue du Fleuve; celle occupée par
 Mr. Joseph Reynar, rue Craig; et celle occupée par M^{me}
 Maurice Guillet, N° 192 rue Notre-Dame; que la valeur de
 la propriété appartenant à Delle Jane Porter, Ile St. Quentin,
 soient évaluées et portées au dit rôle; que le nom de Mr.
 Benjamin Vadebonceur soit remplacé par celui de Mr.
 Benjamin Beaumier comme propriétaire, rue St. Sévère;
 que le nom de succession Edouard Broster soit remplacé
 par celui de Mr. Sévère Demoulin comme propriétaire d'un
 terrain situé au coin des rues St. George et St. Stanislas; que
 le nom de Mr. Adrien Gravel soit remplacé par celui de la
 Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme propriétaire
 d'un terrain, rue Gervais; que le prénom de Mr. Gariépy
 entre comme locataire au N° 44 rue St. Martin soit ajouté
 à son nom; que le nom de D^{me} V^{me} James Mc Dougall soit
 remplacé par celui de la Corporation de la Cité des Trois-
 Rivières comme propriétaire d'un terrain situé sur la rue Bureau;
 que le nom de Pierre Manseau soit remplacé par celui de Mr.
 Ephrem Rivard comme propriétaire, rue St. Roch, et qu'un loyer
 soit chargé à Messieurs Géphirin Harnois et George Harnois, comme
 occupant la propriété de Mr. William Harnois située rue Notre-Dame,
 soit accordée.

Que la plainte de Mr. P. E. Normand demandant
 que

Judi, le 21 Août 1890.

que le Rév. Mr. Oscar Genest soit entré comme locataire de soixante-et-douze piastres l'an au N° 16 rue Haut-Bois; que celle de Mr. Amédée Guibord demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Mr. Ant. Chrétien comme propriétaire, au coin Sud-Ouest des rues Bureau et St. Denis; que celle de Mr. Adélard Lupien demandant que la valeur de la partie de propriété qu'il occupe au N° 74 rue Royale soit mentionnée; que celle de Mr. James Shivas demandant d'être entré comme locataire de quarante-huit piastres l'an au N° 44 rue Cartier; que celle de Mr. Isaié Dufresne demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Mr. Joseph Elric Dufresne comme propriétaire, rue Champflour, et que le loyer de deux cents piastres l'an chargé à son nom soit retranché; que celle de Mr. Doxithé Baribeau demandant qu'il soit entré avec un loyer de douze piastres l'an au N° rue Le Jeune et que la partie de propriété qu'il occupe soit évaluée, et que celle de Mr. George Leprohon demandant que Mr. O. E. Dorais soit entré avec un loyer de quarante-huit piastres l'an, au N° 169 1/2 rue Notre-Dame, et que la partie de propriété qu'il occupe soit évaluée, soient accordées.

Que la plainte de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien demandant que certains changements soient faits dans l'évaluation de ses propriétés, soit accordée et que ces changements soient faits de la manière suivante, savoir:

Que le montant de quatre cents mille piastres entré rue Champflour, à la page cent huit du dit rôle, comme étant l'évaluation de six milles de chemin de fer (voie principale, Loop-Line et partie du Pont St. Maurice, dépôt à passagers, dépôt du fret, dépôt à bagage, bâtisse à engins, hangar à bois, hangars de section, un grand et petit réservoir et station de chemin de fer, soit retranchés du susdit rôle et remplacés par les montants marqués en regard des propriétés ci-dessous désignées.

Station des passagers,	Bâtisse en brique,	\$ 11,000.00
Hangar pour fret,	Bâtisse en brique,	5,000.00
Bâtisse des engins,	En brique couverte en fer,	20,000.00
Hangar pour bagage,	Bâtisse en bois,	500.00

Boutique

Jeu di, le 21 Août 1890.

Boutique pour réparations,	Bâtisse en bois,	\$ 500.00
Dépôt pour l'huile,	Bâtisse en briques,	200.00
Une remise pour bois,		600.00
Un grand réservoir pour l'eau,		1,250.00
Un petit réservoir pour l'eau,		150.00
Une bâtisse pour outils, &c.,		200.00
Une bâtisse pour outils, &c.,		150.00

Que les lots N^{os} 1461 et 1462 du cadastre entrés au nom de la dite Compagnie, sur la rue Champflour et estimés à cent cinquante piastres chacun soient retranchés, ou qu'ils sont déjà entrés sur la rue St. Maurice.

Que les lots N^{os} 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1322 et 1323 du cadastre soient entrés au nom de la dite Compagnie, sur la rue Champflour et estimés à cent cinquante piastres chacun.

Que la partie du lot N^o 1439 et les lots N^{os} 1457, 1458 et 1459 du cadastre soient entrés au nom de la dite Compagnie, sur la rue Champflour et estimés le premier à cent piastres et les trois autres à cent cinquante piastres chacun.

Que les parties de lots N^{os} 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 et 1415 du cadastre soient entrées au nom de la dite Compagnie, sur la rue De Noue et estimées à cent piastres chacune.

Que la partie du lot N^o 1383 du cadastre soit entrée au nom de la dite Compagnie, sur la rue Cartier et estimée à cent cinquante piastres; que les parties de lots N^{os} 938 et 939 et le lot N^o 936 du cadastre soient entrés au nom de la dite Compagnie, sur la rue Le Jeune et estimés les deux premiers à cent piastres chacun et le troisième à cent cinquante piastres; que la partie du lot N^o 901 du cadastre soit entrée au nom de la dite Compagnie, sur la rue des Côteaux et estimée à vingt-cinq piastres; que les parties de lots N^{os} 1576 et 1579 du cadastre soient entrées au nom de la dite Compagnie, sur la rue St. Thomas et estimées à cinquante piastres chacune; que la partie du lot N^o 1164 du cadastre, située au coin des
rues

Judi, le 21 Août 1890.

rues Des Roy et S^{te} Julie soit entrées au nom de la dite Compagnie et estimée à cent piastres; attendu que les lots ci-dessus désignés ont été omis...

Que les mots fils de propriétaire et fils de locataire entrés au dit rôle à la suite des noms des personnes devant payer la capitation soient retranchés du susdit rôle partout où ils se trouvent.

Que toutes les plaintes faites contre le dit rôle d'évaluation à part des changements ci-dessus soient rejetées.

Respectueusement soumis,
(Signé) J. E. Normand,

Président.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 21 Août 1890.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Gelinat,

^{1^{re}} Motion
Homologation du
Rôle d'Évaluation.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour les dix-huit mois qui se termineront le trente-et-un Décembre mil-huit cent quatre-vingt-onze, soit adopté et que le dit rôle soit changé et amendé en conséquence et qu'il soit déclaré clos.

Adoptée.

Rapport du
Comité des Chemins.
Vente de terrain à
Mr. Johnny Lacroix.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Mr. Johnny Lacroix, concernant l'achat d'un emplacement, sur la rue Bureau, en cette Cité, a l'honneur de faire rapport, qu'il s'est rendu sur les lieux et après avoir examiné l'emplacement en question, il est d'opinion que quarante pieds de front, en partant de la ligne Nord-Ouest du numéro deux cent quarante-six (246) du cadastre officiel d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, sur toute la profondeur du dit emplacement, soit vendu au dit Johnny Lacroix pour le prix et somme de quarante piastres payable comptant, à la condition que les bâtisses de la Corporation de cette Cité, qui se trouvent actuellement sur le dit terrain soient reculées sur le résidu du terrain appartenant à la dite

Jeudi, le 21 Août 1890.

dite Corporation aux frais de l'acquéreur lorsque celui-ci voudra prendre possession de tout le terrain à lui vendu, et les remettre dans le même état qu'elles sont actuellement.

Trois-Rivières, 21 Août 1890.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ars. Gélinas,
P. B. Vanasse,
L. Brunelle,
Antoine St. Pierre,
Désiré Ricard.

2^e Motion
Adoption du rapport du
Comité des Chemins.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinq des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les Compagnies des Chemin de Fer.

En Conseil, ce 21 Août 1890.

(Signé) Louis Brunelle.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

L. E. M. Maud

H. Desaubiers,

Maire.

Sec. Prés.

Lundi, le 25 Août 1890.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Août 1890.

Ou
Secrétaire-Trésorier
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, pour le renouvellement d'un billet.

(Signé) A. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
25 Août 1890.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Son Honneur le Maire | A. E. Normand, Secy. |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | Ls. Brunelle, |
| | G. Lymburner, |
| | Art. Olivier, |
| | D. Ricard, |
| | P. B. Vanasse. |

1^{ère} Motion
Renouvellement d'un
billet promissoire, au
montant de \$8,000.00.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire à deux mois de cette date, au montant de huit mille piastres, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant qui sera dû, à la Banque de Québec, ici, le vingt-six du courant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

(Signature)
Sec. Prés.

(Signature)
Maire.

Lundi le 1^{er} Septembre 1890.

Assemblée Régulière.
1^{er} Septembre 1890.

Or, une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
Ars. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Ant. Olivier,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin P. B. Vanasse est appelé à présider la séance du Conseil.
Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Moïse Panneton.

Requête de Mr. Moïse Panneton, demandant que le chemin, au coin des rues Volontaire et St. Marie, soit réparé.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Michel Bornaïs.

Requête de Mr. Michel Bornaïs, demandant que des trottoirs soient faits, sur les rues St. Maurice et Des Noes.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Moïse Livernoche
val.

Requête de Mr. Moïse Livernoche et autres, demandant que leurs salaires, comme évaluateurs, soient augmentés de vingt-cinq piastres chacun.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. André Courteau.

Requête de Mr. André Courteau, demandant que le Conseil ordonne la confection de trottoirs, sur la rue St. Cecilia, et la pose d'une passerelle sur la rue St. Charles.

Référé

Lundi, le 1^{er} Septembre 1890.

Requête de
M^r. W. Gagnon & al.

Requête de M^r. W. Gagnon et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans la rue Cartier.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes.

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	29 22
"	(Ent. & Répt.)	338 42
" des Chemins,		21 43
" des Marchés,		1 50
" du Feu,		32 46
" de l'Hôtel-de-Ville,		2 10
" de l'Eclairage,		581 01
" de la Police,		229 10
" de la Commune,		22 08
" de la Santé,		- 25
Drainage,		845 47
Ponts St. Maurice,		65 57
Rues sous Contrôle,		5 74
Carre Champlain,		25 -
Papeterie et Impressions,		25 25
Billet Payable,		8,000 -
Intérêt et Commission,		82 85
Salaires,		502 49
Divers Comptes,		135 17
		10,945 11

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, P^{re}dent
Louis Brunelle,
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.

Proposé

Lundi, le 1^{er} Septembre 1890.

1^{re} Motion

Proposé par Mr. Gélinas,
 Secondé par Mr. Lacroix,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté!

Adoptée.

2^e Motion
 Règlement du Drainage.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. Gélinas,
 Que le projet de règlement intitulé:
 Chapitre 40, Règlement concernant les Egouts et l'émission
 de débentures pour les dits Egouts, soit lu, passé et
 adopté.

Chapitre XL.

Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures
 pour les dits Egouts.

Attendu que par l'Acte de la Législature
 de Québec 53 Vict. Chap. 69, Sec. 15 le Conseil de la Cité
 des Trois-Rivières peut ordonner, de sa propre initiative
 quand il jugera la chose nécessaire, la construction d'égouts
 dans toute rue ou ruelle de la Cité, et que par des requêtes
 présentées à ce Conseil un grand nombre de propriétaires
 des rues ou parties des rues suivantes, savoir: de cette partie de la
 rue des Champs qui s'étend depuis la rue St. Joseph jusqu'à
 la rue St. Thomas, de cette partie de la rue Julie qui s'étend
 depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Thomas, de cette par-
 tie de la rue Alexandre qui s'étend depuis la propriété de la Ban-
 que de Québec jusqu'à la rue Cart, de cette partie de la rue
 Champlain qui s'étend depuis la rue des Forges jusqu'à la rue
 Voltaire, de cette partie de la rue St. George qui s'étend depuis
 la rue Royale jusqu'à la rue St. Denis, de cette partie de la
 rue St. Denis qui s'étend depuis la rue St. George jusqu'à la
 rue Plaisante, de cette partie de la rue Plaisante qui s'étend
 depuis la rue St. Denis jusqu'à la rue St. Marie, de cette
 partie de la rue St. Marie qui s'étend depuis la rue Plaisante jus-
 qu'à la rue Bonaventure, de cette partie de la rue Bonaventure
 qui s'étend depuis la rue St. Marie jusqu'à la propriété
 de

Lundi, le 1^{er} Septembre 1890.

de Mr. Richard Sardon au delà de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, de cette partie de la rue St. Geneviève qui s'étend depuis la rue Julie jusqu'à la rue des Champs, de cette partie de la rue Riverville qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la propriété de M^{me} J. E. Normand, N^o 1615 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, de cette partie de la rue Bonaventure qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Olivier, de la rue St. Joseph et de la rue St. Pierre, ont demandé la construction d'égouts pour égouter ces parties de rues; et attendu que les travaux de construction des dits égouts sont déjà commencés et qu'il est nécessaire de passer un règlement aux fins de la construction et du parachèvement des dits égouts et de l'émission de debentures pour en payer le coût;

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1 — Des égouts seront construits et parachevés, en la dite Cité, conformément au plan et devis préparés par le Sieur A. W. Berville, architecte et ingénieur civil, à la demande de ce Conseil, lequel plan porte la date du quatorzième jour de Mars, mil huit cent quatre-vingt-sept, dans les rues et parties de rues suivantes, savoir: dans cette partie de la rue des Champs qui s'étend depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue St. Thomas, dans cette partie de la rue Julie qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Thomas, dans cette partie de la rue Alexandre qui s'étend depuis la propriété de la Banque de Québec jusqu'à la rue Hart, dans cette partie de la rue Champlain qui s'étend depuis la rue des Ormes jusqu'à la rue Voltaire, dans cette partie de la rue St. George qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Denis, dans cette partie de la rue St. Denis qui s'étend depuis la rue St. George jusqu'à la rue Plaisante, dans cette partie de la rue Plaisante qui s'étend depuis la rue St. Denis jusqu'à la rue St. Marie, dans cette partie de la rue St. Marie qui s'étend depuis la rue Plaisante jusqu'à la rue Bonaventure, dans cette partie de la rue Bonaventure qui s'étend depuis la rue St. Marie jusqu'à la propriété de Mr. Richard Sardon

au

Lundi le 1^{er} Septembre 1890.

au delà de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, dans cette partie de la rue St^e Geneviève, qui s'étend depuis la rue Julie jusqu'à la rue des Champs, dans cette partie de la rue Neveville qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la propriété de M^{me} J. E. Normand N^o 1615 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, dans cette partie de la rue Bonaventure qui s'étend depuis la rue Royale jusqu'à la rue St^e Olivier, dans la rue St^e Joseph et dans la rue St^e Pierre; et les travaux déjà commencés par l'ordre de ce Conseil pour la construction des dits égouts seront terminés et parachevés conformément aux dits plan et devis et aux modifications qui pourraient y être apportées.

Sec. 2. — Il sera émis des débentures pour un montant égal au coût des dits égouts, remboursables en trente ans, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année, avec un amortissement d'un pour cent par année, pourvu que le montant n'excède pas trente mille piastres en sus des trente mille piastres de débentures émises en vertu du règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 24, Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts."

Sec. 3. — Les sections deux, trois, quatre, cinq, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf du Chapitre vingt-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Egouts et l'émission de débentures pour les dits Egouts," s'appliqueront au présent règlement et seront considérées comme en faisant partie.

Sec. 4. — Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 5. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Proposé par M^r. Bournival,
secondé par M^r. Brunelle,

Que

Lundi, le 1^{er} Septembre 1890.

3^e Motion
Règlement concernant le Chemin de Fer des Basses-Laurentides.

Que le règlement Chapitre #1, intitulé: "Règlement pour amender le règlement Chap. 103, autorisant le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds-capital de la Compagnie du Chemin de fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, et à émettre des débentures pour icelle" soit lu, passé et adopté.

Chapitre XLI.

Règlement pour amender le règlement Chap. 103, autorisant le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières, à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du chemin de fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, et à émettre des débentures pour icelle.

Attendu que par l'Acte de Québec 51-52 Vic. Cap. 108, il a été accordé à la dite Compagnie un délai additionnel pour compléter son chemin de fer, et qu'il est en conséquence dans l'intérêt de la dite cité de faire réviser le dit règlement Chap. 103, accordant une aide pour la construction de la partie du dit chemin de fer ayant son point de départ en la cité des Trois-Rivières et passant par les paroisses St. Etienne, Shawenigan et Ste. Flore, il est par les présentes statué et ordonné ce qui suit:

Sec. 1 — La section dit du dit règlement Chap. 103 est amendée en retranchant les mots "dans trois ans de la date de la passation du présent règlement" et en les remplaçant par les mots: "le, ou avant le trente-et-un Décembre mil huit cent quatre-vingt-treize."

Sec. 11 — Les mots "Compagnie du chemin de fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay" partout où ils se trouvent dans le dit règlement sont par les présentes remplacés par les mots "Compagnie du Chemin de fer des Basses-Laurentides."

Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs municipaux de la dite cité et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite cité, savoir: aux portes de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au Bureau de Poste, à l'Hôtel-de-Ville, au Marché-aux-Denrées et au Marché-au-Foin, avec un avis des Secrétaires-Trésoriers

du

Lundi, le 1^{er} Septembre 1890.

du dit Conseil certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement passé par le dit Conseil, le premier septembre courant.

Adopté.

4^e Motion
Poursuite de Mr. W^m
Chagnon contre la Cor-
poration de la Cité des
Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Page,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat
soit autorisé à comparaître dans une cause, à la Cour
supérieure, de William Chagnon contre La Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, et à appeler C. E. Panneton, Esc. en
garantie et à prendre toutes autres procédures qu'il jugera
convenables.

Adoptée.

5^e Motion
Acte de Vente par la
Corporation des Troi-
s-Rivières à Mr. Johnny Lacroix

Proposé par Mr. Gélinas,
Secondé par Mr. Olivier,

Que son Honneur le Maire soit auto-
risé à signer un Acte de Vente par la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières à Mr. Johnny Lacroix, d'une propriété située
sur le côté Nord-Est. de la rue Bureau, suivant le projet
d'acte préparé par P. O. Guillet, Esc., N. C., qui vient d'être
lû en Conseil.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne à Lundi, le huit de Sep-
tembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Désautels,
Sec.-Prés.

P. B. Rousseau
Président.

Assemblée Régulière
8 Septembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la
dite Cité, Lundi, le huitième jour de Septembre, en l'an de
Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures
et demie du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Messieurs

Lundi, le 8 Septembre 1890.

Messieurs les Echevins, Bellefeuille,
 L. Bruchelle,
 Euch. Lacroix,
 G. Lyburner,
 Art. Olivier,
 Chs. Pagés,
 D. Ricard,
 Ant. St. Perre,
 C. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider la séance du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du Gardien des Ponts St. Maurice

Requête du Gardien des Ponts St. Maurice, demandant qu'un évier avec un tuyau d'égout soit posé dans la maison qu'il occupe.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de Messrs. E. Manseau et Ls. M^{rs} Leod.

Requête de Messieurs E. Manseau et George M^{rs} Leod, demandant qu'une passerelle soit posée, au coin des rues St. Martin et Champflour.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de Mr. Joseph Pothier.

Lue une lettre de Mr. Joseph Pothier, réclamant des dommages au montant de trente piastres, pour un accident qu'il dit lui être arrivé, sur un des trottoirs de la Corporation.

Référé au Comité de Santé.

Lettre de Mr. Hubert Dussault.

Lue une lettre de Mr. Hubert Dussault, concernant l'état des chemins, en cette cité.

Rapport:

Rapport du Comité des Finances

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faic-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	52 42
" " "	(Ent. & Répt.)	8 "
	Or Reporter	60 42

Lundi, le 8 Septembre 1890.

	Report	60 42
Département du Feu,		34 59
" des Marchés,		5 06
" des Chemins,		97 13
" de l'Éclairage,		81 65
" de l'Hôtel de Ville,		22 -
" de la Police,		60 -
Drainage,		483 77
Ponts St. Maurice,		42 89
Atelier des Départements,		3 77
Papeterie et Impressions,		3 -
Divers Comptes,		4 30
		898 58

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Pres^{dt}
 P. B. Vanasse,
 L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Lymburner,
 Secondé par M^r. Pagé,

Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion.
 Nomination de M^r.
 G. Duplessis, com-
 me huissier et collecteur
 de la Corporation.

Proposé par M^r. Lymburner,
 Secondé par M^r. St. Pierre,

Que Charles Géphirin Duplessis
 soit nommé Huissier et Collecteur de la Corporation de la cité
 de Trois-Rivières.

3^{ème} Motion.

Proposé par M^r. Pagé, en amendement,
 Secondé par M^r. Ricard,

Qu'il soit vu que la nomination de M^r. G. Duplessis, comme huissier et collecteur de la Corporation de cette cité, augmenterait les dépenses actuelles que la motion de M^r. l'Échevin G. Lymburner soit renvoyée au mois de Janvier prochain pour être prise en considération.

Rejetée

Lundi, le 8 Septembre 1890.

Rejetée sur division de six contre et deux pour, savoir:

- | | |
|---------------------|-------------|
| Contre: | Pour: |
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Pagé, |
| Brunelle, | Ricard, |
| Lacroix, | |
| Lymburner, | |
| St Pierre, | |
| Panasse, | |

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Avis de motion de M. l'Échevin Brunelle.

Avis de motion:

Attendu que la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, n'a pas rempli les conditions et ses obligations mentionnées dans le règlement de ce Conseil Chapitre cent-trois, et que par ce fait le dit règlement est devenu nul et de nul effet, afin d'enlever tout doute quant à la validité du dit règlement chapitre cent-trois, je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le règlement intitulé: "Chapitre 103, Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay et à émettre des libentures pour icelles," lequel règlement a été approuvé par les électeurs municipaux qualifiés, le quatre Août, mil huit cent quatre-vingt-sept et ratifié par le dit Conseil, le cinq Août, mil huit cent quatre-vingt-sept, soit rap-pelé et annulé.

Attendu de plus que le règlement intitulé: "Chapitre 111 Règlement pour amender le règlement chapitre cent-trois autorisant le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay et à émettre des libentures pour icelles," qui a été passé par ce Conseil le premier Septembre courant n'est pas conforme aux intentions du dit Conseil, où qu'il s'y est glissé des erreurs, je donne avis par les présentes qu'au

Lundi, le 8 Septembre 1890.

qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le dit règlement soit rappelé et annulé.

Je donne aussi avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement autorisant ce Conseil à prendre quinze mille piastres d'actions dans la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides et à émettre des débiteures pour cette fin.

En Conseil, ce 8 Septembre 1890.

(Signé) L. Brunelle.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Arthur Olivier
Président.

(S) M. Desaulniers.

Sec. Prés.

Ajournement.

Assemblée Régulière
15 Septembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuier,

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,

J. Bournival,

L. Brunelle,

Jrs. Gélinas,

Euch. Lacroix,

C. Lyburner,

Art. Olivier,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Planasse.

Les

Lundi, le 15 Septembre 1890.

Requête de Mr. Chas. M^e Leod & Co. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de Mr. Charles M^e Leod et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue St. Olivier, depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue Niverville.
 Accordées.

Lettre de Mr. Narcisse Dussault. Que une lettre de Mr. Narcisse Dussault, demandant si le Conseil a l'intention d'élargir la rue Volontaire, vis-à-vis sa propriété, où qu'il est à faire des réparations.
 Référé au Comité des Chemins.

1^{ère} Motion Proposé par Mr. Brunelle,
 Règlement concernant le Chemin de Fer des Basses-Laurentides. Secondé par Mr. Bournival,
 Que le règlement Chapitre #2, intitulé: "Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, et à émettre des débentures pour icelles," soit lu, passé et adopté.

Chapitre XLII.

Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, et à émettre des débentures pour icelles;

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 51-52 Vict. Chap. 80, Sec. 4, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été spécialement autorisée à souscrire, et à prendre des actions dans le fonds capital des compagnies de chemin de fer; et que par les Actes de la Législature de Québec 41 Vict. Chap. 48, et 51-52 Vict. Chap. 108 la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides a été autorisée de tracer, construire, faire et terminer un chemin de fer à simple ou double voie, depuis les eaux du St. Laurent, d'un point quelconque entre Batisseau et la Cité des Trois-Rivières inclusivement à un autre point quelconque pour faire jonction avec le Chemin de Fer de Québec et du Lac St. Jean, ou près de la Rivière à Pierre, dans le Comté de Portneuf.

Attendu que la ci-devant Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay
 maintenant

Lundi, le 15 Septembre 1890

maintenant connue et désignée sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides a déjà construit une partie du dit chemin de fer, savoir un parcours de plus de vingt milles à partir de l'embranchement des Piles, dans la direction du Lac St. Jean.

Attendu que la construction du dit chemin de fer en partant de la Cité des Trois-Rivières et passant par le côté Ouest de la rivière St. Maurice, sera d'un grand avantage pour les habitants de la Cité et du District des Trois-Rivières;

Et attendu que la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières a résolu de prendre des actions dans la dite compagnie au montant de quinze mille piastres pour aider à la construction de cette partie du dit chemin de fer depuis la Cité des Trois-Rivières, jusqu'au point de départ actuel du dit chemin de fer sur l'embranchement des Piles.

Qu'il soit ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Maire et les Echevins composant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, souscriront et prendront pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des parts ou actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides pour le montant de la somme de quinze mille piastres.

Sec. 2. — Le dit Conseil afin de payer et rencontrer la susdite somme de quinze mille piastres d'actions dans la susdite Compagnie de chemin de fer, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation pour la dite somme de quinze mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par la dite Compagnie du Chemin des Basses-Laurentides, dans le cas où le Conseil désirerait payer en débentures.

Sec. 3. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire, le contre-seing du secrétaire. Trésorier et le sceau de

Lundi, le 15 Septembre 1890.

de la dite Corporation, et porteront intérêt au taux de cinq pour cent par an payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année, et les dites débentures seront de la somme de mille piastres chacune et seront payables dans quarante ans de leurs dates respectives.

Sec. 4 — Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier, seront payables aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux, livrés à la Corporation; et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 5 — Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier du Conseil de prendre chaque année sur et à même les revenus annuels et fonds de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de quelque source qu'ils proviennent, et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, une somme d'argent égale à un pour cent du montant des débentures émises comme sus-dit, laquelle somme d'argent le dit Secrétaire-Trésorier gardera à part de tous autres deniers pour la placer et l'appliquer selon les ordres du dit Conseil, seulement et uniquement comme fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débentures; il sera aussi du devoir du dit Secrétaire-Trésorier de prendre en même temps sur et à même les revenus annuels et fonds de la dite Corporation de quelque source qu'ils proviennent et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque des dits revenus ou fonds, telle somme d'argent qui sera suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt échéant de la dette créée par l'émission des dites débentures; Et il sera du devoir du Maire, ou de la personne agissant comme tel pour le temps d'alors, et des Echevins de la dite Cité de voir à ce que les dispositions de cette section soient strictement exécutées et à ce que la somme mise à part comme fonds d'amor-

Lundi, le 15 Septembre 1890.

tissement soit placée sans délai en effets publics de la Puissance (Dominion of Canada) ou de la Province de Québec, ou déposée à intérêt dans telles banques incorporées qui offriront les garanties les plus amples et les conditions les plus avantageuses pourvu qu'elle soit toujours à la disposition du dit Secrétaire-Trésorier, lorsqu'il en aura besoin pour racheter sur l'ordre du dit Conseil aucune des susdites débentures; pourvu de plus que l'obligation de pourvoir annuellement comme susdit, au fonds d'amortissement et au paiement de l'intérêt sur la dette présentement créée, ne préjudiciera pas à l'obligation déjà existante de pourvoir, à l'amortissement et aux intérêts des débentures émises antérieurement aux présentes.

Sec. 6 — La dite somme de quinze mille piastres ne sera payée ou les dites débentures ne seront ainsi émises et livrées à la dite Compagnie en paiement au pair des actions de la dite corporation dans le fonds capital de la dite compagnie qu'en la manière suivante, savoir: une somme de cinq cents piastres par mille pour les premiers trente milles construits sur la dite partie du dit chemin de fer, payable deux mille cinq cents piastres après que chaque cinq milles de parcours du dit chemin auront été complétés et prêts à être livrés à la circulation des convois; pourvu qu'aucune somme ne soit payée ou qu'aucune des dites débentures ne soit émise et livrée à la dite compagnie comme susdit avant qu'un rapport ait été fait à ce Conseil, par un ingénieur civil nommé par le dit Conseil, que les dites conditions ont été accomplies, et pourvu que les terminus, les usines et les boutiques de construction et réparation (works-shops) et la gare du dit chemin de fer soient établis dans les limites de la dite cité, et que le dit chemin soit continué jusqu'à eau profonde dans les limites de la dite cité.

Sec. 7 — La dite compagnie de chemin de fer sera exemptée pour l'espace de dix années de payer les taxes municipales à la corporation de la dite cité (taux de l'eau non compris) imposées sur les bâtisses et terrains employés exclusivement pour l'exploitation
du

Lundi, le 15 Septembre 1890

du dit chemin en la dite cité, pourvu toujours que le dit chemin soit tenu en opération pendant tout le temps après sa construction, que durera la dite exemption.

Sec. 8 — La dite compagnie aura pour son dit chemin, droit de passage sur le terrain de la commune appartenant à la Corporation de la dite Cité, et cela le plus rapproché possible de la ligne du chemin de ceinture (Loop Line) à l'endroit qui sera indiqué par ce conseil; et de plus, le droit d'en occuper pour les besoins de l'exploitation, savoir: pour une gare, des bâtisses de fret, des bureaux et autres bâtisses, et pour une cour, une étendue de pas plus de cinq arpents en superficie dans les limites de la dite commune à l'endroit qui sera indiqué par ce conseil, tel qu'il pourra être jugé nécessaire et utile par l'ingénieur nommé par la dite cité comme susdit, et tel qu'il sera indiqué dans son rapport susmentionné le tout en payant à la corporation de la dite cité un loyer de dix piastres par année, et pourvu que le dit chemin n'ait pas plus de soixante pieds de large sur tout son parcours à travers de la dite commune.

Sec. 9 — Attendu que par le règlement chapitre cent-trois, le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières a sous certaines clauses et conditions souscrit et pris des parts ou actions au montant de quinze mille piastres dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, et attendu que depuis la passation du dit règlement et son approbation par les électeurs qualifiés, la dite Compagnie de Chemin de fer n'a pas rempli les conditions et ses obligations mentionnées dans le dit règlement qui par ce fait est devenu nul et de nul effet; afin d'enlever tout doute quant à la responsabilité du dit Conseil de Ville et la validité du dit règlement, le règlement intitulé: "Chapitre 103, Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay et à émettre des débentures pour icelles", est par le présent rappelé et annulé.

Sec.

Lundi, le 15 Septembre 1890.

Sec. 10 — Attendu que le règlement intitulé: "Chapitre #1, Règlement pour amender le règlement Chapitre cent-trois autorisant le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St-Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay, et à émettre des débentures pour icelles", qui a été passé par ce Conseil le premier septembre courant, n'est pas conforme aux intentions du dit Conseil, ou qu'il s'y est glissé des erreurs, qu'il soit par le présent rap-
pelé et annulé.

Sec. 11 — La construction de la dite section du dit chemin de fer sur le côté Ouest de la rivière St. Maurice devra être terminée le, ou avant le trente-et-un Décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, à défaut de quoi, le présent règlement deviendra nul et de nul effet. Le tarif des charges pour frais de passage des voyageurs et pour le transport des marchandises sur le dit chemin ne devra pas être plus élevé que celui du Chemin de Fer de Québec et du Lac St. Jean.

Sec. 12 — Le présent règlement sera (aux frais et dépens de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides) publié suivant la loi pour l'information des électeurs municipaux de la dite Cité et affiché sur au moins neuf places publiques dans la dite Cité, savoir: aux portes de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au Bureau de Poste, à l'Hôtel de Ville, au Marché aux Denrées et au Marché au Poin, avec un avis du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement passé par le dit Conseil le quinze de septembre courant.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

L. E. M. M. M.

E. M. M. M.
Sec.-Prés.

Maire.

Lundi, le 22 Septembre 1890.

Assemblée Régulière
22 Septembre 1890

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Septembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

A. E. Normand, Ecuier,
Jos. Bellefeuille,
J. Bournival,
L. Brunelle,
Euch. Lacroix,
C. Lyburner,
Art. Olivier,
J. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Joseph Duval

Requête de Mr. Joseph Duval et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue St. Olivier, depuis la rue St. George jusqu'à la rue Volontaire, et dans cette partie de la rue des Berges depuis la propriété de D^m Op^e Jos. Dupresne jusqu'à la rue St. Olivier.

Accordée.

Requête de
Mr. Euchariste Paquin

Requête de Mr. Euchariste Paquin, demandant la pose des tuyaux de l'Acqueduc, dans la rue St. Cecile.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de
Mr. Joseph Reynar

Requête de Mr. Joseph Reynar, demandant la pose de trois lumières électriques ord, dans l'Eglise St. James.

Référé au Comité de l'Eclairage.

Lettre de la
D^m Bandone
Comité de l'Eau.

Lue une lettre de Mr. Ludovic de la Vallée Poussin, Directeur Gérant de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, informant le Conseil que leurs usines fonctionnent depuis quatre mois et demi, et réclamant le paiement du bonus qui a été voté en leur faveur.

Référé aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 22 Septembre 1890.

Lettre de
Messrs. Denoncourt &
Harnois.

Une lettre de Messrs. Denoncourt et Harnois, Avocats, réclamant des dommages, au nom de Mr. Joseph Pothier, pour un accident qu'il dit lui être arrivé sur un des trottoirs de la Corporation.

Référé au Comité de Santé.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	\$ 46 80
" " "	(Ent. & Répt.)	174 13
" des Chemins,		63 54
" des Marchés,		2 21
" des Feu,		36 48
" de l'Hôtel de Ville,		3 -
" de l'Eclairage,		238 06
" de la Police,		230 25
" de la Commune,		22 08
" de la Santé,		- 75
Drainage,		588 55
Ponts St. Maurice,		26 30
Rues sous Contrôle,		14 09
Carrié Champlain,		41 84
Carrié Le Platon,		2 25
Intérêt et Commission,		210 -
Assurance des Propriétés de la Corporation,		32 25
Papeterie et Impressions,		2 -
Salaires,		252 49
Dépenses Contingentes,		40 38
Divers Comptes,		41 52
		\$ 2,068 97

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 22 Septembre 1890.

(Signé) Arthur Olivier, Président,
Louis Brunelle,
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport sur le Règlement Chap. 42, concernant le Chemin de Fer des Basses-Laurentides.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du procès-verbal suivant:
A une assemblée générale et publique des électeurs municipaux de la Cité des Trois-Rivières propriétaires de biens-fonds situés dans la dite Cité, qui aux termes de la section 9 de l'Acte de la Législature de Québec 53 (Vict. Chap. 69, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière de la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, lundi, le vingt-deuxième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par Son Honneur le Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le quinzième jour de Septembre courant, et intitulé: Chapitre 42 Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds-capital de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, et à émettre des débentures pour icelles, laquelle assemblée était présidée par Son Honneur le Maire de la dite Cité, assisté du Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville, agissant comme Secrétaire de l'assemblée, et à laquelle étaient présents un grand nombre des dits électeurs; après la lecture du dit règlement par le dit Secrétaire-Trésorier, Son Honneur le Maire a demandé à haute voix si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents, et les dits électeurs ayant répondu oui et aucun des dits électeurs ne s'étant opposé à l'adoption de ce règlement, Son Honneur le Maire a alors déclaré que le susdit règlement était approuvé à l'unanimité des électeurs présents.

En

Lundi, le 22 Septembre 1890.

En foi de quoi, nous les soussignés, avons signé le présent procès verbal de la dite assemblée, aux Trois Rivières, ce vingt-deuxième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Signé) L. Hs. Désaulniers,

Sec.-Prés.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

2^e Motion
Renouvellement d'un
billet promissoire, au
montant de \$3,263.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Bourival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire, en faveur de la Banque du Peuple, au montant de trois mille deux cent soixante et trois piastres, à trois mois de cette date, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant pour payer au Gouvernement de la Province de Québec une partie de la dette de la Corporation de cette Cité au Fonds d'Emprunt Municipal.

Adoptée.

3^e Motion
Acte de vente par la
Corporation à Mr. Louis
Michaud.

Proposé par Mr. Lacroix,
Secondé par Mr. Canasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à Mr. Louis Michaud, d'un emplacement situé au coin des rues Royale, St^e Elizabeth et Poireau, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Exp. N. O., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

(Signé) L. Hs. Désaulniers,

Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
24 Septembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite

Lundi, le 29 Septembre 1890.

dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Ecuyer,
 Messieurs les Echevins J. Bournival,
 L. Brunelle,
 Frs. Gélinas,
 C. Lymburnes,
 Art. Olivier,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Pierre Rivard et al. Requête de Mr. Pierre Rivard et autres, demandant que cette partie de la rue St. Denis depuis la rue St. Roch jusqu'à la rue Bureau, soit réparée.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Félix Larose. Requête de Mr. Félix Larose, demandant qu'une licence de charretier lui soit accordée au pro rata du prix de l'année.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. Ludger Sigman. Requête de Mr. Ludger Sigman, demandant d'être nommé chauffeur pour les bouilloires de la lumière électrique.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Dlle D. Godin. Requête de Mademoiselle D. Godin, demandant que son loyer soit entré au rôle d'évaluation pour le montant de quatre-vingt-quatre piastres au lieu de cent quatre-vingt-quatre piastres.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jos. Manseau. Requête de Mr. Joseph Manseau, demandant d'être nommé chauffeur des bouilloires du Département de la lumière électrique.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Olivier Poirier. Requête de Mr. Olivier Poirier, demandant que des trottoirs soient faits sur la rue De Noue.

Référée au Comité des Chemins.

Le

Lundi, le 6 Octobre 1890.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

G. Décaulier.

L. E. Normand

Maire.

Sect.-Prés.

Assemblée Régulière.
6 Octobre 1890.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Bourgeois,

Messieurs les Echevins Alb. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

P. Bourbonnival,

Ls. Brunelle,

Euch. Lacroix,

Art. Olivier,

Chs. Pagé,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. D. Baptist & al.

Requête de Messrs. D. Baptist et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans la rue St. Séver.

Accordée.

Requête de
M. M. W. Ritchie & Co.

Requêtes de M. M. W. Ritchie & Co., demandant que la taxe sur fonds de commerce soit déduite de leur compte.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Amable Savard.

Requête de Mr. Amable Savard, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, ou que la maison qu'il occupe est sa propriété, depuis le premier de Juillet dernier.

Accordée.

Requête

Lundi, le 6 Octobre 1890.

Requête de Mr. H. M. Baker, demandant que l'escompte lui soit accordé sur le montant de ses factes.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. D. P. Morrissette, demandant d'être employé comme huissier de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	39 51
" des Chemins,	39 54
" des Marchés,	6 -
" du Feu,	148 49
" de l'Hôtel-de-Ville,	272 14
" de l'Eclairage,	1,396 67
" de la Police,	2 55
" de la Commune,	25 -
Drainage,	875 04
Ponts St. Maurice,	13 04
Rues sous Contrôle,	3 61
Billet Payable,	3,263 -
Intérêt et Commission,	50 40
Dépenses Contingentes,	5 49
Divers Comptes,	29 60
	\$ 6,170 38

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Président,
 Alex. Baptist,
 Ls. Brunelle,
 Thomas Bourinval,
 C. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 6 Octobre 1890.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Bellefeuille,
Secondé par M^r. St. Pierre,
Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
Secrétaire-Trésorier,
concernant la B^{ie} Band^{no}
des Bond^{tes} d'Eau.

Rapport:
Ayant reçu instruction de Votre Conseil de m'enquérir du nombre de personnes employées dans la manufacture de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau en cette Cité, je me suis rendu sur les lieux le quatre du courant, et j'ai constaté que les employés dans l'établissement de la dite Compagnie, à cette date, étaient au nombre de quatre-vingt-quatorze (94). En outre de ce chiffre, il est probable que plusieurs personnes étaient occupées à travailler en dehors de l'établissement, car je constate par les feuilles de paye que j'ai exigées de la Compagnie et que j'annexe au présent rapport, que le nombre de personnes employées depuis un mois est d'environ cent-quatre par jour.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 6 Oct^{bre} 1890.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. Phs. Désautniers,
Sec.-Trés. du Conseil

Rapport de
l'Inspecteur-de-Ville,
concernant la B^{ie} Band^{no}
des Bond^{tes} d'Eau.

Rapport:
Je soussigné, ayant été choisi par votre Conseil pour faire l'estimation des propriétés, du matériel, de l'outillage et du fonds de marchandises de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, de cette Cité, ai l'honneur de vous faire rapport qu'ayant pris la susdite estimation avec le plus grand soin, je puis vous déclarer que leur valeur totale est de quatre-vingt-huit mille piastres au moins (\$88.000)

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 6 Octobre 1890.

Respectueusement soumis,
J'ai l'honneur d'être,
Votre très dévoué serviteur,
(Signé) O. G. Hamel,
Inspecteur de la Cité.

Proposé

Lundi, le 6 Octobre 1890.

2^e Motion
Paiement du bonus
à la Co^{re} Canadienne des
Conduites d'Eau.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Attendu que la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau a rempli ses engagements vis-à-vis ce Conseil, en vertu du règlement passé le cinq Juillet mil huit cent quatre vingt-neuf et intitulé: "Chapitre trente-sept, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt mille piastres, une étendue de terrain de quinze arpents en superficie dont le prix d'achat ne devra pas dépasser cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet, aussi à accorder à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau une exemption de taxes municipales pendant dix ans sur la dite manufacture.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à payer à la dite Compagnie le montant du dit bonus, et que pour cette fin, des débentures au montant de vingt mille piastres portant cinq pour cent d'intérêt par année soient émises sous le seing du Maire et le contre-seing du Secrétaire Trésorier.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:
M. M. Baptist,
Bellefeuille,
Bournival,
Olivier,
St. Pierre,
Vanasse,

Contre:
M. M. Brunelle,
Lacroix,
Pagé,
Ricard.

3^e Motion
Réduction de taxes
en faveur de D^{lle}
D. Godin.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le montant de la taxe sur loyer de Demoiselle Delphine Godin pour les six mois finissant le

Lundi, le 6 Octobre 1890.

Le trente-et-un Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix soit porté au rôle de perception à une piastre et soixante-et-huit centins au lieu de trois piastres et soixante-et-huit centins, où qu'il y a eu erreur lors de la confection du dernier rôle d'évaluation.

Adoptée.

4^e Motion
Nouveaux trottoirs
sur la rue D^e Nouel.

Proposé par M^r. Vanasse,
Secondé par M^r. Bournival,

Que les propriétaires intéressés soient notifiés de faire un trottoir sur le côté Nord de la rue D^e Nouel, et que l'avis requis par la section soixante-et-seize des règlements de ce Conseil concernant le Département des Chemins leur soit donné.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

J. S. Maud
Maire.

E. H. Décaudier
Secs-Prés.

Assemblée Régulière
13 Octobre 1890.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le treize d'Octobre, mil huit cent quatre-vingt-dix, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: M. M. les Echevins J. Bournival, L. Brunelle, B. Lymsburner, Chs. Page, D. Ricard, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse ont ajourné la dite assemblée à Mercredi, le quinze d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Secs-Présier.

Assemblée Régulière
15 Octobre 1890.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le quinzième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-

Mercrèdi, le 15 Octobre 1890.

vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. S. Normand, Ecuyer,
 Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 L. Brunelle,
 Frs. Gélinas,
 G. Lymburner,
 Art. Olivier,
 Chs. Page,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du Rév. M. S. Rheault

Requête du Rév. Messire L. S. Rheault, demandant que le tuyau de l'Acqueduc, qui il y a dans la rue L'Evêque, soit remplacé par un autre plus gros.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de Mr. James Shivas

Requête de Mr. James Shivas, demandant une réduction sur le montant de ses taxes pour l'an dernier.

Accordée; il paiera cinq piastres.

Requête de Mr. F. B. Sévigny

Requête de Mr. F. B. Sévigny, offrant au Conseil, la somme de vingt-cinq piastres, pour un terrain vacant, situé sur le côté Nord-Est de la rue St. Elizabeth, entre les propriétés de Messieurs Louis Michaud, et Louis Milot.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	44 08
"	(Ent. & Répts)	12 25
" des Chemins,		47 86
	A Reporter	134 19

Mercrèdi, le 15 Octobre 1890.

	Report	134	19
Département de l'Hôtel-Ville,		4	53
" de l'Éclairage,		174	11
" de la Police,		"	60
" de la Commune,		9	"
Drainage,		505	85
Assurances des propriétés de la Corporation,		22	50
		850	78

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Pdt,
 Ls. Brunelle,
 P. B. Vanasse,
 Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e Motion
 Achat de deux bouil-
 loires pour l'Aqueduc.

Proposé par Mr. St. Pierre,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que ce Conseil fasse l'acquisi-
 tion de deux nouvelles bouilloires semblables à celles qui
 ont été achetées pour la lumière électrique, et cela, pour
 le prix et somme de quinze cents piastres.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept
 d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

A. Desaulniers.
 Sec.-Prés.

L. S. Normand
 Maire.

Convocation d'une
 Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Octobre 1890.

Au
 Secrétaire-Trésorier du Conseil
 de la Cité des Trois-Rivières

Je

Samedi, le 18 Octobre 1890.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, à une heure et demie de l'après-midi, pour affaires concernant le règlement de la Dette des Incendiés.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
18 Octobre 1890.

Or une assemblée spéciale, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Samedi, le dix-huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	P. E. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins	Jos. Bellefeuille,
	Ls. Brunelle,
	Mrs. Gélinas,
	Art. Olivier,
	D. Ricard,
	Ant. St. Pierre.

1^{ère} Motion

Main-levée de hypo-
thèques en faveur de
D^{me} Martin Honan.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, de la part de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de Dame Marie Louise Anabella Stein, épouse séparée contractuellement de biens de Martin Honan, Ecuyer, Avocat, actuellement des cité et district de Montréal un acte de main-levée des hypothèques consenties en faveur de la dite Corporation par Dame Eliza Thompson, épouse séparée de biens de John Allric Ritter, ci-devant de la cité des Trois-Rivières sur deux emplacements situés dans la dite cité des Trois-Rivières, décrits dans deux actes d'obligation consentis par la dite Dame Eliza Thompson en faveur de la dite Corporation comme suit, savoir: 1^o par un acte d'obligation passé à Trois-Rivières devant M^{rs} J. E. Demoulin et collègue, Notaires, le dix-huit Novembre

mil

Samedi, le 18 Octobre 1890.

mil huit cent cinquante-sept et enregistré au bureau
l'Enregistrement de la division d'enregistrement des Trois-
Rivières le vingt-deux Septembre mil huit cent soixante-
onze, sous le N^o 18778 Rég. P. vol. 19 page 398 et 2^e par un autre
acte d'obligation passé à Trois-Rivières devant le dit J. E.
Dumoulin et collègue notaires, le vingt-cinq Janvier mil huit
cent cinquante-huit et aussi enregistré au même lieu sous
le N^o 26901 Rég. P. vol. 29, lesquels dits deux emplacements for-
ment le lot de terre connu et désigné sous le N^o 704 des plan
et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement
pour la dite cité des Trois-Rivières, la dite Dame M.
L. A. Stein ayant elle-même consenti une hypothèque sur le
dit lot N^o 704 par et en vertu d'un acte de titre nouvel
consenti à Trois-Rivières par la dite Dame M. L. A. Stein
en faveur de la dite Corporation devant M^{re} P. O. Guillet,
Notaire, le 29 Octobre 1887 et enregistré le 30 Octobre 1887.
Adoptée.

2^e Motion
Argent remboursé à
M^{re} J. A. Gagnon,
par un billet pro-
missoire au montant
de \$1724⁶⁰/₁₀₀.

Proposé par M^r. Bellefeuille,
Secondé par M^r. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un billet promissoire au montant de
dix-sept cent vingt-sept piastres et soixante-et-quatre centins
à trois mois de cette date, en règlement de toute reclama-
tion que M^r. J. A. Gagnon peut avoir contre la Corpora-
tion de cette Cité pour argent payé à la dite Corpora-
tion, en vertu d'une obligation en date du vingt-deux
Janvier mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obli-
gation en date du six Avril mil huit cent cinquante-huit
consenties par Sr. Pierre Poliquin et son épouse Dame Olive
Lampron à la Corporation de cette Cité, d'une autre obli-
gation en date du vingt-six Juin mil huit cent quatre-vingt-
huit consentie par M^r. Charles Edouard Gagnon à la dite
Corporation de cette Cité.
Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. P. Desaulniers

Sec.-Prés.

J. E. M. Maud
Maire.

Mardi, le 21 Octobre 1890.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Octobre 1890.

Au

Secrétaire-Présorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant la Dette des Incendies, pour la réception du Comte de Paris, et pour autres affaires.

Signé J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
21 Octobre 1890.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|------------------------|
| Son Honneur le Maire | J. E. Normand, Ecuier, |
| Messieurs les Echevins | J. Bournival, |
| | L. Brunelle, |
| | Euch. Lacroix, |
| | Ant. Olivier, |
| | Chs. Pagé, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Motion
Argent remboursé à
Mr. G. D. R. Dupresne,
par un billet promis-
soire au montant de
\$908.²⁴/₁₀₀.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de neuf cent huit piastres et vingt-quatre centins à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. George Bailey Rivard Dupresne peut avoir contre la Corporation de cette Cité pour argent payé à la dite Corporation

Mardi, le 21 Octobre 1890.

à l'acquit d'une obligation consentie par Dame Veuve P. B. Demoulin à la Corporation de la dite Cité, passée par feu J. E. Demoulin, Notaire, le quatorze Avril mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le onze Janvier mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre-nouvel passé par P. L. Hubert, Ecr., Notaire, le vingt-sept Avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Lacroix,

Que Mr. le Proc. Maire Alexandre

Baptist soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de mille quatre-vingt-huit piastres et vingt-huit centins à trois mois de cette date en règlement de toute réclamation que Pélésphore Eusebe Normand, Ecr. et son épouse Dame Alphonsine Sirouf peuvent avoir contre la Corporation de cette Cité pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Dame Veuve Joseph Sirouf à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. E. Demoulin, Notaire, le trente Octobre mil huit cent cinquante-sept et d'une autre obligation passée le onze Mai mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. O. Guillet, Ecr., Notaire, le vingt-neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adoptée.

3^e Motion

Procédés judiciaires contre
D^{ns} M. Monan, contre Messrs
P. H. Rocheleau, et Aldorice
Martel, discontinués.

Proposé par Mr. Brunelle,

Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Mr. L. D. Paquin, Avocat de la Corporation soit autorisé de filer une discontinuation dans chacune des causes suivantes actuellement pendantes devant la Cour Supérieure dans et pour le District des Trois-Rivières savoir: La Corporation de la Cité

des

Mardi, le 21 Octobre 1890.

des Trois-Rivières par D^e A. Stein & c^{ie}. La Corporation de la Cité des Trois-Rivières par P. H. Rocheleau et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières par U. Martel avec dépens dans chacune de ces causes.

Adoptées.

4^e Motion
Réception de M^r. le
Comte de Paris.

Proposé par M^r. St Pierre,
Secondé par M^r. Vanasse,

Que la réception de Monsieur le Comte de Paris, en cette Cité, soit faite aux frais de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptées sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Bournival,
Brunelle,
Lacroix,
Olivier,
St Pierre,
Vanasse,

Contre:

M. M. Pagé,
Ricard.

Et la séance est ensuite levée.

H. Décaubin
Sec.-Prés.

J. B. Normand
Maire

Assemblée Régulière.
24 Octobre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Octobre, en l'honneur de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
L. Brunelle,
Euch. Lacroix,

b.

Lundi, le 2^y Octobre 1890.

b. Lyburner,
 Ant. Olivier,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

Requête de
 Mr. Ephrem Beasdale.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de Mr. Ephrem Beasdale, demandant le pro-
 longement du canal de la rue St. Roch.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
 Mr. Geo. B. Houlston et all.

Requête de Mr. Geo. B. Houlston et autres, demandant
 l'entretien et réparation de la rue Du Platon.

Lettre de la
 Co^o Band^o des cond^o d' Eau.

Lue une lettre de la Compagnie Canadienne des Con-
 seils a coté en leur faveur.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
 L. P. Guillet, Esc. Avocat

Lue une lettre de L. P. Guillet, Esc. Avocat, reclamant,
 au nom de Mr. Théodule Beaulieu, des dommages au mon-
 tant de douze piastres, causés par le mauvais état des
 trottoirs, sur la rue Notre-Dames.

Rapport du
 Comité des Finances.

Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été sou-
 mis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées
 dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt)	157	56
" des Chemins,	39	60
" des Marchés,	30	-
" de l' Hôtel-de-Ville,	11	50
" de l' Eclairage,	377	75
" de la Police,	228	35
" de la Commune,	31	08
" de la Santé,	-	25
Drainage,	602	36
Ponts St. Maurice,	30	25
En Reporter	1,508	70

Lundi, le 24 Octobre 1890.

	Report	\$ 1,508 70
Rues sous Contrôle,		12 40
Carré Champlain,		25 "
Papeteries et Impressions,		4 "
Assurance des Propriétés de la Corporation,		24 50
Frais Legaux,		1,415 42
Intérêt et Commission,		24 "
Dépenses Contingentes,		35 "
Divers Comptes,		38 53
Salaires,		252 49
		\$ 3,343 04

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Président
 O. B. Vanasse,
 L. Brunelle,
 Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
 Secondé par Mr. Lacroix,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de onze cent quatre-vingt-une piastres et soixante-et-quatorze centins (\$181.74), à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. George B. Houliston peut avoir contre la Corporation de cette Cité pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par le dit George B. Houliston à la Corporation de la dite Cité, passée le deux Avril mil huit cent cinquante-huit devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, et d'une autre obligation passée le vingt-six Janvier mil huit cent soixante-et-quatre devant feu O. L. Craig, Notaire.

Adoptée.

Proposé

Argent remboursé à Mr. Geo. B. Houliston par un billet promissoire au montant de \$181.⁷⁴/₁₀₀.

Lundi, le 27 Octobre 1890.

3^e Motion
Argent remboursé à
Mr. William Lanigan,
par un billet promissoire
au montant de \$912.⁵¹/₁₀₀.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que son Honneur le Maire
soit autorisé à signer un billet promissoire au montant
de neuf cent douze piastres et cinquante-et-un centins
(\$912.⁵¹/₁₀₀), à trois mois de cette date, en règlement de toute recla-
mation que Mr. William Lanigan peut avoir contre la
Corporation de cette Cité pour argent payé à la dite
Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par le
dit William Lanigan à la Corporation de la dite Cité,
passée devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le deux Avril
mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée
le cinq Décembre mil huit cent soixante-et-quatre devant
feu P. L. Craig, Notaire.

Adoptée.

4^e Motion
Argent remboursé à
Mr. Henry Ezekiel Hart,
par un billet promissoire
au montant de \$548.¹³/₁₀₀.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,
Que son Honneur le Maire
soit autorisé à signer un billet promissoire au montant
de cinq cent quarante-huit piastres et treize centins (\$548.¹³/₁₀₀), à
trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation
que Mr. Henry Ezekiel Hart peut avoir contre la Cor-
poration de cette Cité pour argent payé à la dite Cor-
poration à l'acquit d'une obligation consentie par feu
Ezekiel M. Hart à la Corporation de la dite Cité, passée
le sept Mai mil huit cent cinquante-huit devant feu J. E.
Dumoulin, Notaire, et d'une autre obligation passée le
premier Mars mil huit cent soixante-et-cinq devant feu
P. L. Craig, Notaire.

Adoptée.

5^e Motion
Billet promissoire
au montant de \$8,000.⁰⁰/₁₀₀.
— Renouvellement. —

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Banasse,
Que son Honneur le Maire
soit autorisé à signer un billet promissoire à deux mois
de cette date, au montant de huit mille piastres, en renouvellement
d'un

Lundi, le 2^y Octobre 1890.

d'un autre billet pour le même montant qui sera dû à la Banque de Québec, ici, le vingt-huit du courant.

Adoptée.

6^e Motion
Billet promissoire
au montant de \$6,000.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Canasse,
Secondé par Mr. Olivier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire à un mois de la date du vingt-neuf du courant pour payer les intérêts des débentures de la Corporation qui seront dus le premier de Novembre prochain, au montant de six mille piastres.

Adoptée.

7^e Motion
Patronage des annonces dans les journaux de cette Cité.

Proposé par Mr. Canasse,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le patronage de la Corporation de cette Cité, en ce qui regarde les annonces, soit divisé également entre les trois journaux publiés en cette Cité, savoir: "Le Journal des Trois Rivières," "Le Prifluvien" et "La Paix."

Adoptée.

8^e Motion
Approbation des comptes de Messrs. Sévère Germain et Pierre Rivard.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le compte de Mr. Sévère Germain au montant de cinq ⁶⁰/₁₀₀ piastres et celui de Mr. Pierre Rivard au montant de six ⁹⁰/₁₀₀ piastres pour charroyage de sable sur la rue St. Denis, dans le Quartier St. Philippe, soient approuvés et payés par ce Conseil.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:
M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Lacroix,
Lymburner,
Olivier,
Ricard,

Contre:
M. M. Bournival,
St. Pierre,
Canasse.

Le

Lundi, le 3 Novembre 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
3 Novembre 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecuyer,
- Messieurs les Echevins J. Bournival,
- Euch. Lacroix,
- G. Lyburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Pagé,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Olzéar Delisle.

Requêtes de Mr. Olzéar Delisle, demandant que la Corporation lui cède un certain espace de terrain sur la rue Duplessis-Rochard, en échange d'une égale étendue, à être prise sur sa propriété, située sur la rue St. Julien.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Adol. Thibault.

Requête de Mr. Adolphe Thibault, demandant que le fossé, sur la rue Bureau soit réparé, de chaque côté de sa propriété.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,

soumis,

Lundi, le 3 Novembre 1890.

soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes.

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	160	42
" des Chemins,	1	—
" de la Police,	—	45
" de l' Hôtel-de-Ville,	1	50
" de l' Eclairage,	4	95
Billet Payable,	8,000	—
Intérêt et Commission,	1,306	67
Frais Légaux,	96	50
Dépenses Contingentes,	113	57
Divers Comptes,	—	87
	9,689	23

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Pr^s
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. St^e Pierre,
Secondé par M^r. Lymburner,
Finances soit adopté.

Que le rapport du Comité des
Adoptées.

Rapport:

Rapport de
M. M. Desilets &
Paquin, Avocats,
concernant la recla-
mation de Madame
Martin Honan.

Messieurs,
En réponse à la question à nous sou-
mise par cet Honorable Conseil et qui est la suivante:—
Si Madame Martin Honan a droit,
en vertu des actes d'achat qu'elle tient des héritiers de feu Dame
Eliza Thompson, femme Ritter, de recouvrer personnellement de La
Corporation de la cité des Trois-Rivières le surplus des intérêts et
des fonds d'amortissement qui aurait été payé par eux, à cette
dernière antérieurement à la date des dits actes d'achat, en sus
des 40% sur les deux obligations consenties par la dite Dame Ritter

Lundi, le 3 Novembre 1890.

à la dite Corporation aux dates du 18 Novembre 1854 et du 25 Janvier 1858; ou en d'autres termes, si Madame Honan est aux droits de Mesdames Craig et Lawlor et des héritiers de Madame Shortis, ses vendeurs, pour réclamer de La Corporation de la cité des Trois-Rivières le surplus des argents qui aurait pu être payés comme susdit, par la dite Dame Ritter ou ses héritiers antérieurement à la date des titres d'acquisition de la dite Dame Honan en vertu de la clause suivante, savoir:

"A la charge par l'acquéreur qui s'y oblige de payer à La Corporation de la cité des Trois-Rivières, le montant des obligations dues avec hypothèque sur l'immeuble sus-décrié, ainsi que toutes taxes et cotisations aussi dues à la dite Corporation sur icelui et légalement exigibles par elle?"

Nous avons examiné attentivement cette question et nous sommes tous deux d'opinion que Madame Honan n'a pas le droit de recouvrer de La Corporation de la cité des Trois-Rivières le surplus des argents, en sus des 40%, si surplus il y a, qui aurait été payé à cette dernière pour intérêts ou fonds d'amortissement par la dite Dame Ritter ou ses héritiers antérieurement à la date des titres d'acquisition par Madame Honan de l'immeuble en question.

Les ventes faites par les héritiers de Dame Ritter à Madame Honan ont bien transféré à cette dernière tous les droits des vendeurs dans l'immeuble vendu, mais les obligations consenties par la dite Dame Ritter à La Corporation de la cité des Trois-Rivières, en vertu desquelles ses héritiers pourraient aujourd'hui avoir une réclamation à exercer contre La Corporation, ou la remise de 60% faite à cette dernière par le Gouvernement de la Province de Québec en Novembre 1888, sont choses complètement distinctes et différentes de l'immeuble vendu par eux à Madame Honan. Et les héritiers de cette Dame Ritter ne pouvaient transporter les droits qu'ils auraient pu avoir lors des dites ventes par eux consenties à Madame Honan relativement à ces dites

actes

Lundi, le 3 Novembre 1890.

actes d'obligation que par une clause spéciale insérée dans ces actes de vente ou autres; ce qui n'existe pas.

On outre, comme on le voit par la clause ci-dessus citée, les parties aux dits actes qui transigeaient entr'eux environ quatre ans avant la remise faite par le Gouvernement de la Province de Québec aux incendiés du mois Novembre 1856, puisque les actes d'acquisition de Dame Honan ont été passés en 1884 et la quittance du dit Gouvernement à La Corporation est en date du 7 Novembre 1888, n'ont pas dû avoir l'idée, alors que ces obligations étaient éteintes, encore bien moins qu'elles étaient plus que payées et qu'ils voulaient faire bénéficier Madame Honan de ce surplus, puisqu'au contraire, ils la chargent d'acquiescer ces obligations envers La Corporation, ce que Madame Honan accepta.

De plus, c'est un principe bien reconnu, qu'une convention ne comprend que les choses sur lesquelles il paraît que les parties contractantes se sont proposé de contracter et non pas celles auxquelles elles n'ont pas pensé. Or, il est évident que dans la convention intervenue entre les héritiers de la dite Dame Ritter et Madame Honan, les parties contractantes n'ont pas entendu transiger sur les droits éventuels en répétition de deniers qui pouvaient alors exister en leur faveur contre la Corporation de la cité des Trois-Rivières en vertu des dits actes d'obligation, mais que la commune intention des parties contractantes lors de cette convention, a été que les dites obligations consenties par la dite Dame Ritter n'étaient pas alors éteintes et payées.

Quant aux paiements faits par Madame Honan pour intérêts depuis sa possession du dit immeuble, savoir: depuis 1884 à ce jour, se montant à \$112.00, à laquelle somme Madame Honan aurait apparemment droit si les 40% dus à La Corporation avaient été payés antérieurement à la date de ses dits titres d'acquisition, ils ne lui sont pas actuellement dus par la dite Corporation et sont plus que compensés par la somme de \$124.80 que cette dernière a payée pour Madame

Lundi, le 3 Novembre 1890.

Madame Honan pour primes d'assurance sur le dit immeuble vers les mêmes époques que ces paiements ont été faits.

Nous devons ajouter que nous avons lu attentivement l'opinion de Monsieur Geoffrion, C. P. qui nous a été communiquée par Mr. le Secrétaire Trésorier de ce Conseil et nous croyons que cette opinion n'est pas contradictoire à celle ci-dessus exprimée. Or, comme Mr. Geoffrion nous admettons que la remise de 60% faite par le Gouvernement de la Province de Québec à La Corporation devait bénéficier à Madame Honan dans ce sens, qu'étant obligée d'acquitter les obligations des héritiers de Madame Ritter envers la Corporation, elle doit profiter de cette remise.

Mais de ce que cette remise profite à Madame Honan dans le sens que nous venons d'indiquer, nous ne croyons pas qu'elle ait le droit de recouvrer de La Corporation des sommes d'argent payées par ses vendeurs ou leurs auteurs, et de diminuer ainsi son prix de vente, sans aucune stipulation à cet égard dans les actes qui constatent leurs conventions. Nous ne trouvons pas l'opinion de Mr. Geoffrion explicite sur ce dernier point.

Respectueusement soumis,
(Signé) J. M. Desilets,
L. D. Paquin.

Trois-Rivières, 3 Novembre 1890.
Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

2^e Motion
Argent remboursé à
Mr. Odilon Comtois,
par un billet promissoire
au montant de \$913.⁴⁵/₁₀₀.

Qu'il soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de neuf cent treize piastres et quarante-cinq centins (\$913.⁴⁵/₁₀₀), à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. Odilon Comtois peut avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite

Lundi, le 3 Novembre 1890.

dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Arthur Desposés à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le premier Février mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le treize Novembre mil huit cent soixante-et-cinq devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par C. Desilets, Ecr., Notaire, le vingt-cinq Avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

3^e Motion
Argent remboursé à
Mr. Omer Lamothe,
par un billet promissoire
au montant de \$542.⁰⁰/₁₀₀.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de cinq cent quarante-deux piastres et soixante-et-deux centins (\$542.⁰⁰/₁₀₀) à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. Omer Lamothe peut avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Jean Baptiste Gauthier à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le vingt-huit Octobre mil huit cent cinquante-sept, et d'une autre obligation passée le vingt-six Janvier mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire.

Adoptée.

4^e Motion
Demande de permissions
pour la construction d'un
canal, rue St. Roch.

Proposé par Mr. Lacroix,
Secondé par Mr. Lyburner,

Que des soumissions soient demandées pour la construction d'un canal en bois, sur la rue St. Roch, d'une longueur d'environ cent trente-cinq à cent quarante pieds.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le six de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

M. Décaulière,
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Jeudi, le 6 Novembre 1890.

Assemblée Régulière
6 Novembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le sixième jour de Novembre, en l'an de Nos. Seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - J. Bournival,
 - Euch. Lacroix,
 - C. Lyburner,
 - Ant. Olivier,
 - Jhs. Page,
 - D. Ricard,
 - Ant. St. Pierre,
 - C. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin C. B. Vanasse est appelé à présider la séance du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Léopold Girard, demandant une exemption des taxes municipales et des taxes de l'eau, pendant l'espace de quinze ans, sur la manufacture de cercueils qu'il possède en cette Cité.

Requête de
Mr. Léopold Girard.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Onésime Pronovost, peintre, demandant une part de l'ouvrage de la Corporation, afin qu'il puisse payer ses taxes.

Requête de
Mr. Onésime Pronovost.

Référé aux Comités Permanents.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un Bill devant être soumis à la Législature de Québec, pendant la présente session.

Bill.

Projet d'amendement
à la Charte de la Cité.

Acte amendant les divers Actes concernant la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.
Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

Jeu-di, le 6 Novembre 1890.

a demandé par sa requête, que certains amendements soient faits à l'Acte 38 Vict. Chap. 76, et aux divers actes qui l'amendent, et attendu qu'il est à propos d'accéder à sa demande; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

Sec. 1 — Le paragraphe premier de la section 101 de l'acte 38 Vict. Chap. 76 est remplacé par le suivant:

"1 — Sur tous terrains ou biens-fonds, lots de Cité, ou portions de lot, excepté les églises, évêchés, presbytères, établissements de charité et d'éducation ainsi que leurs dépendances, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur ces terrains ou lots de cité, avec tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme de soixante-quinze centins par cent piastres de la valeur totale réelle, tel que portée au rôle d'évaluation de la dite Cité.

Sec. 2 — La section 2 de l'Acte 49-50 Vict. Chap. 46 est remplacée par la suivante:

"4 — Sur tous les locataires payant dans la Cité, sauf l'exception mentionnée dans le premier paragraphe de cette section, une somme annuelle de huit centins par piastre sur le montant du loyer; pourvu toujours, que toute personne occupant un immeuble dont elle ne sera ni propriétaire ni locataire soit tenue au paiement de la présente taxe suivant la valeur du loyer du dit immeuble, ainsi qu'elle aura été fixée par les évaluateurs.

Sec. 3 — Le septième alinéa de la section 9 de l'Acte 53 Vict. Chap. 69, qui se lit comme suit, savoir:

Pour avoir force et effet, le règlement doit être approuvé par les votes des deux tiers en nombre des dits propriétaires, est remplacé par le suivant:

Pour avoir force et effet, le règlement doit être approuvé par les votes des deux tiers en nombre des dits propriétaires qui auront voté.

Sec. 4 — Le règlement passé par le Conseil, le cinquième jour de Juillet, mil huit cent quatre-vingt-neuf pour accorder à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau des Trois-Rivières, un bonus au montant de vingt mille piastres et un terrain dont

Jeu*di*, le 6 Novembre 1890

dont le prix ne devrait pas dépasser cinq mille piastres, pour l'établissement d'une manufacture de tuyaux en fonte en la Cité, approuvé par les électeurs municipaux, le vingt-neuf Juillet de la même année, est par le présent acte, confirmé et légalisé à toutes fins que de droit.

Sec. 5 — Le Conseil pourra émettre des débentures à un montant n'excédant pas trente mille piastres, pour régler avec les incendiés de 1857 et 1858 ou leurs représentants toute somme d'argent qu'ils ont payée à ce Conseil et pour lesquelles ils ont droit au remboursement.

Sec. 6 — Afin de faire l'acquisition d'Engins à Vapeur, machines et appareils électriques et faire toutes constructions dans le but de fournir l'électricité dans la Cité des Trois-Rivières, pour l'éclairage, la force motrice, le calorique ou tous autres avantages résultant de l'électricité, le dit Conseil de Ville est par le présent autorisé à émettre des débentures ou obligations ou autrement contracter sur le crédit de la Cité des Trois-Rivières, une dette qui n'excèdera pas cinquante mille piastres, et d'imposer par un ou des règlements de ce Conseil, qui régleront le mode, le temps et la manière de faire usage de l'électricité ainsi fournie, une taxe spéciale ou un tarif des taux à être payés par toute personne qui fera usage de l'électricité pour des fins quelconques, laquelle taxe sera collectée de la même manière que le sont les taxes municipales.

Sec. 7 — Pour réaliser les fonds nécessaires à la construction, l'entretien et les améliorations des maisons d'éducation sous le Contrôle des Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, les dits Commissaires d'Écoles auront le droit de prélever annuellement, au commencement de chaque année fiscale, sur tous les locataires dans la Cité, sauf l'exception mentionnée dans le premier paragraphe de la section 101 de l'Acte 38 Vict. Chap. 76, une somme annuelle de quatre centins par piastre sur le montant
du

Judi le 6 Novembre 1890.

du loyer, pourvu toujours que toute personne occupant un immeuble dont elle ne sera ni propriétaire ni locataire, soit tenue au paiement de la présente taxe, suivant la valeur du loyer du dit immeuble, ainsi qu'elle aura été fixée par les évaluateurs.

Sec. 8 — Les mots suivants sont ajoutés après le deuxième alinéa du troisième paragraphe de la section 1 de l'Acte 53 (Vict. Chap. 69) et considérés comme en faisant partie:

" et de plus toutes taxes et cotisations scolaires dues aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, et par eux exigibles."

Sec. 9 — Le dit Conseil aura seul le droit d'accorder et délivrer des certificats pour l'obtention des licences d'auberges et de magasins de liqueurs nonobstant toute loi ou usage à ce contraire, et ces certificats seront signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et revêtus du sceau commun du dit Conseil.

Sec. 10 — Le dit Conseil aura le pouvoir de faire des règlements:

1: Pour permettre la vente de liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou enivrantes sujet à toutes restrictions qui pourront être jugées nécessaires.

2: Pour déterminer sous quelles restrictions et conditions et de quelle manière le Percepteur du revenu de l'intérieur du District des Trois-Rivières, accordera des licences aux marchands, commerçants, boutiquiers, aubergistes ou autres personnes pour vendre ces liqueurs.

3: Pour régir et gouverner tous les boutiquiers, aubergistes et personnes vendant ces liqueurs, en détail en quelque endroit que ce soit, suivant qu'il le jugera convenable ou utile pour prévenir l'ivrognerie.

4: Pour empêcher la vente, à toute personne mineure, apprenti ou domestique, de toute liqueur enivrante.

Sec. 11 — Cet acte entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Proposé par M^r. St. Pierre,

Secondé par M^r. Bellefeuille,

Que

Jeudi, le 6 Novembre 1890.

1^{ère} Motion
Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

Que les amendements aux actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil soient adoptés et que son Honneur le Maire P. E. Normand, Sec., Député de cette Cité soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

2^{ème} Motion
Amendement de Mr. l'Échevin Page, au projet de Bill.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Ricard,

Que les sections une et deux des amendements aux actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil, soient retranchées des dits amendements.

Adoptée sur division de cinq pour et trois contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. M. Gournival,	Mr. M. Bellefeuille,
Lacroix,	Olivier,
Lymburner,	St. Pierre.
Page,	
Ricard,	

3^{ème} Motion
Amendement de Mr. l'Échevin Page, au projet de Bill.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Ricard,

Que les mots suivants soient ajoutés à la section trois des amendements aux actes d'incorporation de cette Cité qui viennent d'être lus: "lesquels devront être évalués aux deux tiers de la valeur de la propriété foncière."

Rejetée sur division de six contre et deux pour, savoir:

Contre: — Mr. M. Bellefeuille, Gournival, Lacroix, Lymburner, Olivier et St. Pierre,
Pour: — Mr. M. Page et Ricard.

4^{ème} Motion
Amendement de Mr. l'Échevin Page, au projet de Bill.

Proposé par Mr. Page,
Secondé par Mr. Ricard,

Que la section quatre des amendements
aux

Jeudi, le 6 Novembre 1890.

aux actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil, soit retranchées des dits amendements.

Rejetée sur division de six contre et deux pour, savoir:

- | | |
|-----------------------|---------------|
| Contre: | Pour: |
| Mo. Mo. Bellefeuille, | Mo. Mo. Pagé, |
| Bournival, | Ricard. |
| Lacroix, | |
| Lymburner, | |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |

5^e Motion
Amendement de Mr. l'Échevin Pagé, au projet de Bill.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que la section huit des amendements aux actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil, soit retranchée des dits amendements.

Rejetée sur division de six contre et deux pour, savoir:

- | | |
|-----------------------|---------------|
| Contre: | Pour: |
| Mo. Mo. Bellefeuille, | Mo. Mo. Pagé, |
| Bournival, | Ricard. |
| Lacroix, | |
| Lymburner, | |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |

6^e Motion
Amendement de Mr. l'Échevin Pagé, au projet de Bill.

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que les sections neuf et dix des amendements aux actes d'incorporation de cette Cité, qui viennent d'être lus en Conseil, soient retranchées des dits amendements.

Rejetée sur division de cinq contre et trois pour, savoir:

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| Contre: | Pour: |
| Mo. Mo. Bournival, | Mo. Mo. Bellefeuille, |
| Lacroix, | Pagé, |
| Lymburner, | Ricard. |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |

Jeudi, le 6 Novembre 1890.

7^e Motion
Argent remboursé à
D^{me} V^{ve} L. A. Godby,
par billets promissoi-
res au montant de \$155.⁵⁰/₁₀₀

La motion principale est alors adoptée suivant les amendements ci-dessus.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux billets promissoires dont l'un au montant de quatre cent cinquante-cinq piastres et cinquante centins et l'autre au montant de mille piastres, à trois mois du sept de Novembre courant, en règlement de toute réclamation que Madame Veuve L. A. Godby peut avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Dame Julie Duquez dite Duplassis Veuve de feu Pierre Desfossez, à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le dix-neuf Mai mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante-et-quatre, devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. L. Hubert, Escr, Notaire, le onze Avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

8^e Motion
Réponses à une tiers-
saisie contre Mr. Mar-
tin Honan & al.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que les Secrétaires-Présoriers de ce Conseil, Mr. L. P. Désaulniers, soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure pour le District des Trois Rivières, et à faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Présorier dans une cause entre La Banque du Peuple Demanderesse et Martin Honan & al. Défendeurs portant le numéro 92.

Lors de la signification à elle faite du bref de saisie arrêt en cette cause, la Corporation de cette Cité devait aux Héritiers L. J. Lucherhoff, la somme d'environ mille cinquante piastres.

Adoptée.

Lundi, le 24 Novembre 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
L. Désaulniers.

Sec.-Prés.

P. H. Canasse
Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 14 Novembre 1890.

A

M. E. Normand, Ecrs,

Maire de la Cité des Trois-Rivières

ou à M. L. J. Désaulniers,

Secrétaire Trésorier du Conseil

de la dite Cité.

Veillez convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à 7 1/2 heures, concernant l'enlèvement des machineries et outillage dans la manufacture de Hall, Neilson & Co.

(Signé) Chs. Pagé,

Thomas Bournival,

P. H. Canasse.

Assemblée Spéciale.
14 Novembre 1890.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le quatorze de Novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents étaient Messieurs les Echevins J. Bournival, Frs. Gélinas, Art. Olivier, Chs. Pagé et Ant. St. Pierre.

(Signature)
L. Désaulniers.

Secrétaire Trésorier.

Assemblée Régulière.
24 Novembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 24 Novembre 1890.

Son Honneur, le Maire P. E. Normand, Ecuyer,
 Messieurs les Echevins
 Alex. Baptist,
 Jos. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 Frs. Gélinas,
 Euch. Lacroix,
 G. Lymburner,
 Art. Olivier,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

Requête de
Mr. Alexis Lord & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
 Requête de Mr. Alexis Lord et autres, demandant la
 pose d'une lampe électrique, au coin des rues Badaoup
 et St. George.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de
Mr. Théodore Martel

Requête de Mr. Théodore Martel, demandant d'être
nommé gardien de l'École du soir.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jos. Labriche.

Requête de Mr. Jos. Labriche, demandant que l'eau
de l'Aqueduc, soit conduite jusqu'à sa propriété, située
sur la rue Modeste.

Accordée.

Requête de
Mr. Gustave Labine.

Requête de Mr. Gustave Labine, demandant si le
Conseil serait disposé à accorder à un manufac-
turier français, certains encouragements, pour lui per-
mettre d'établir une manufacture de boîtiers de montres,
en cette cité.

Requête de
Mr. Jos. Phil. Godin & al.

Requête de Mr. Jos. Philippe Godin et autres, deman-
dant au Conseil de faire don aux Révérendes Sœurs
de la Providence, des pièces de coton blanc qui ont servi
à la décoration de l'estrade élevée sur le Platon, en
cette cité, lors de la visite du Comte de Paris.

Accordée.

Requête de
Mr. Louis Décoteau.

Requête de Mr. Louis Décoteau, demandant d'être
nommé

Lundi le 24 Novembre 1890.

nommé chauffeur pour le Département de la Lumière Electrique.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. George Rivard, demandant d'être employé comme chauffeur des bouilloires de la Lumière Electrique.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Mr. Arthur Olivier et autres, demandant au Conseil l'autorisation de se constituer en Corporation civile, sous le nom de : "L'Union Musicale des Trois-Rivières."

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

1^{ère} Motion
Requête de Mr. Art. Olivier & al.,
accordée.

Que la requête de Messrs. Arthur Olivier, Pierre Dupont et autres, présentée à ce Conseil, ce jour, soit adoptée, et les dits requérants sont autorisés conformément à l'article 548⁷ des Statuts Refondus de la Province de Québec à se constituer en Corporation civile sous le nom de l'Union Musicale des Trois-Rivières, ainsi que demandé.

Adoptée.

Lue une lettre de J. N. Perrault, Esc. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Demoiselle Magdeleine Perret a été internée dans l'Asile St. Jean de Dieu.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	204 95
"	(Ent. & Répt)	247 46
" des Chemins,		87 16
" du Feu,		63 25
" de l'Hôtel-de-Ville,		6 -
A Reporter		608 82

Lundi, le 24 Novembre 1890.

	Report	\$ 608 82
Département de l'Éclairage,		1,052 84
" de la Police,		228 35
" de la Commune,		22 08
" de la Santé,		6 -
Drainage,		1,220 80
Ponts St. Maurice,		37 -
Rues sous Contrôle,		14 34
Carrié Champlain,		8 58
Papeterie et Impressions,		15 20
Intérêt et Commission,		2,825 -
Dépenses Contingentes,		137 17
Salaires,		252 49
Divers Comptes,		148 89
		\$ 6,574 56

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Président,
 Thomas Bournival,
 P. B. Vanasse,
 Alex. Baptiste.

2^e Motion

Proposé par Mr. Ricard,
 Secondé par Mr. St. Pierre,
 Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du
 Comité des Chemins,
 concernant un échange
 de terrain avec Mon-
 sieur Elg. Delisle.

Rapport:
 Le Comité des Chemins ayant pris con-
 naissance des allégués de la requête de Mr. Elzéar Delisle
 concernant l'échange d'un terrain sur la rue Duplessis-Bos-
 chard, pour un autre terrain sur la rue St. Julie, a l'hon-
 neur de faire rapport:
 Que cet échange étant demandé pour
 les fins et dans l'intérêt du commerce, en cette Cité,
 votre Comité est d'opinion que les conclusions de la
 requête

Lundi, le 24 Novembre 1890.

requête du dit Elzéar Delisle devraient être accordées en autant que la Corporation est propriétaire du terrain en question.

Respectueusement soumis,
(Signé) Frs. Gélinas,
P. B. Vanasse,
Antoine St. Pierre.

Trois-Rivières,
24 Novembre 1890.

3^e Motion
Rapport du Comité
des Chemins adopté.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Lymburner,

Que le rapport du Comité des
Chemins soit adopté.

Adoptée.

4^e Motion
Argent remboursé à
Mr. A. M. Cooke, par
un billet promissoire
au montant de \$1095.⁰⁰/₁₀₀

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de mille quatre-vingt-quinze piastres et un centin (\$1095.⁰⁰/₁₀₀) à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. Antoine Maxime Cooke peut avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit de deux obligations consenties par John Turner et son épouse, à la Corporation de la dite Cité, passées devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le trente Octobre mil huit cent cinquante-sept et le huit Avril mil huit cent cinquante-huit; et d'une autre obligation passée le vingt-huit Novembre mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. L. Hubert, Ecr., Notaire, le vingt-huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adoptée.

5^e Motion
Argent remboursé à
M^{me} Dominique Fré-
chette et Mr. Antoine
Duchaine, par un billet
promissoire au montant de \$912.⁷⁵/₁₀₀

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de neuf cent douze piastres et soixante-et-dix-huit centins (\$912.⁷⁵/₁₀₀) à trois mois

mois

Lundi, le 24 Novembre 1890.

mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Madame Dominique Fréchette et Mr. Antoine Duchaine peuvent avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Edouard Prignon et son épouse, à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. B. Dumoulin, Notaire, le dix-huit Octobre mil huit cent cinquante-sept, et d'une autre obligation passée le trente-et-un Décembre mil huit cent soixante-et-trois, devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. O. Guillet, Escr, Notaire, le trente-et-un Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adoptée.

6^e Motion
Paiement du bonus à
la Cie Canadienne des Conduites
d'Eau.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau un billet promissoire au montant de vingt mille piastres (\$20,000.00/100) à trois mois de cette date, portant cinq par cent (5%) d'intérêt l'an, en paiement de l'aide ou bonus que la Corporation de cette Cité a accordé à la dite Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, et cela suivant les conditions du règlement Chapitre 37 passé par ce Conseil, le cinq Juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour: M. M. Baptist, Bellefeuille, Bournival, Gélinas, Lacroix, Lymburner, Olivier, St. Pierre et Planasse,

Contre: Mr. Ricard.

7^e Motion
Destitution de Mr. Arthur Lacombe.

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Olivier,

Que Mr. Arthur Lacombe,
Gardien

Lundi, le 24 Novembre 1890.

Gardien de la Commune de cette Cité soit notifié par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil que ses services comme tel ne seront plus requis à compter du premier Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

Adoptée.

8^e Motion
Opposition afin de distraire à la vente de la propriété de J. O. Desilets.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat soit autorisé à filer une opposition afin de distraire de la vente partie de l'immeuble 2177 des plan et livre de renvoi officiel pour la Cité des Trois-Rivières saisie sur Johnny Onégime Desilets et annoncé pour être vendu par le Sheriff, le quinze Décembre prochain au cas où la chose serait nécessaire et s'il est constaté après examen des titres que la partie du dit immeuble appartient à la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

9^e Motion
Poursuite de Mr. Théodule Beaulieu contre la Corporation de la Cité des 3-Rivières.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat soit autorisé à comparaître dans une cause à la Cour de Circuit, de Théodule Beaulieu contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et à appeler D. S. Labarre, Esc., en garantie, et à prendre toutes autres procédures qu'il jugera convenables.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,
Secondé par Mr. Ricard,

Qu'une exemption des taxes municipales (taux de l'eau exceptés) soit accordée à Mr. Léopold Girard, sur sa manufacture de cercueils, en cette Cité, et cela durant l'espace de dix années à compter de ce jour, pour qu'il construise d'ici au premier de Juillet prochain (1891) une bâtisse en brique de la valeur de deux mille cinq cents à trois mille piastres.

Le

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. G. Deschamps.

Sec.-Prés.

J. B. Normand,

Maire.

Assemblée Régulière
1^{er} Décembre 1890.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour de Décembre, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins J. Bournival,
L. Brunelle,
G. Lyburner,
Ant. Olivier,
Chs. Page,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Onésime Duval, demandant d'être nommé Collecteur et Messager de la Corporation de cette Cité.

Requêtes des
Mr. Onésime Duval.
Requêtes des
Mr. André Ross.
Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. André Ross, offrant de laisser un certain montant en à compte de ses taxes, si ses chevaux sont employés par la Corporation, pendant la présente saison d'hiver.

Requêtes des
Mr. Augustin Hamelin.
Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Augustin Hamelin, demandant que la taxe comme charpentier soit déduite de son compte, vu qu'il n'exerce pas ce métier.

Proposé

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

1^{ère} Motion
Réduction de taxes en
faveur de Mr. Augustin
Hamelin

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que la taxe comme charpentier
chargée contre Mr. Augustin Hamelin soit retranchée
de son compte, vu qu'il n'exerce pas ce métier.

Adoptée.

Lettre de
P. N. Martel, Esq, Avocat,
concernant la reclama-
tion d'A. Gravel.

Lue une lettre de P. N. Martel, Esq, Avocat, réclamant
la somme de trois cent soixante-et-quinze piastres et cinquante
quatre centins, de la part de Mr. Alphonse Gravel, pour usage
fait par la Corporation de cette Cité, de courroies et machi-
neries.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	17 25
"	(Ent. & Répts)	1578 50
" des Chemins,		8 -
" du Feu,		2 50
" de l' Eclairage,		328 11
" de la Police,		1 50
" de la Santé,		- 25
Drainage,		247 5
Intérêt et Commission,		4 50
Dépenses Contingentes,		233 68
		2,199 34

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Présdt
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival,
Louis Brunelle.

Proposé

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

2^e Motion

Proposé par Mr. Pagé,
Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
L. D. Paquin, Ecri, Avocat,
sur réclamation de Mr.
Théodule Beaulieu;

Rapport:

Rapport de L. D. Paquin, Avocat, sur les
différentes questions qui lui ont été référées par cet Hono-
rable Conseil à sa séance du 24 Novembre 1890 —

1^o Affaire Beaulieu et La Corporation de la cité
des Trois-Rivières —

Cette affaire a été réglée et le Demandeur
satisfait par D. S. LaBarre, Ecri, sur la notification don-
née à ce dernier de la poursuite en cette cause —

sur vente de propriété
de Mr. J. O. Desilets;

2^o Dans l'affaire de Johnny A. Patterson & al., contre Johnny
Onésime Desilets & George Arthur Fearon, curateur, au
délaissement, après recherches et perquisitions voulues, je
n'ai pas jugé à propos de produire d'opposition afin de
distraindre à la vente d'immeuble (N^o 2177 du cadastre) qui doit
être faite par le Shérif de ce district le 15 Décembre
courant, pour la bonne raison que je crois que le ter-
rain de la Place d'Armes en question appartient
au Gouvernement de la Puissance du Canada et
non à La Corporation de cette Cité —

sur réclamation des
Héritiers Ira Craig Hart

3^o Affaire de Dame Constance Hatton Hart et La
Corporation de la cité des Trois-Rivières —

Dans cette dernière affaire, j'ai examiné avec soin
tous les actes allégués par Dame Constance Hatton Hart
au soutien de son action et je crois que ces actes éta-
blissant parfaitement son droit de recouvrer ce qui aurait
été trop payé à La Corporation sur l'obligation con-
sentie à cette dernière devant M^{re} J. E. Dumoulin, Notaire,
le 10 Septembre 1858 —

Voici les faits: —

Le 10 Septembre 1858, Ira Craig Hart empunta de
La

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

La Corporation de la cité des Trois-Rivières la somme de £ 450.00 sous les conditions mentionnées dans son d'obligation.

Le 14 Octobre 1864, le dit Ira Craig Hart reconnaît de nouveau les obligations qu'il a contractées envers La Corporation par le dit acte du 10 Septembre 1858 —

Le 2 février 1883, ce nommé Ira Craig Hart meurt, et en vertu de son testament reçu à Trois-Rivières devant M^{re} P. E. Normand, le 28 Octobre 1880, sa personnalité, quant à ses droits et obligations civiles, est continuée par D^{lle} Caroline Athalia Hart, laquelle étant décédée le 4 Juin 1884 a laissé pour son seul héritier et légataire universel en vertu de son dernier testament et codicille reçu devant M^{re} M. E. Hart, Notaire, le 8 février 1883, la personne de George E. Hart. Ce dernier en vertu de son testament fait devant M^{re} Camirand le 29 Mai 1883, laissa la propriété de tous ses biens, comprenant l'immeuble hypothéqué en faveur de La Corporation, à ses héritiers légaux, qui étaient: la dite Constance Hatton Hart, sa mère, Emile O. Hart, Gerald E. Hart, ses frères, Miriam Hadley Hart et Harriett Judith Hart, ses sœurs, et l'usufruit à Dame Marie Delphine Clodie Décoteau, son épouse —

Plus tard, savoir: le 14 Novembre 1883, tous les héritiers légaux du dit George E. Hart, à l'exception de la dite Miriam Hadley Hart, renoncèrent à la succession du dit George E. Hart par acte devant M^{re} Kition, Notaire, à Montréal —

Plus tard encore, savoir: le 21 Novembre 1883, la dite Dame Marie Delphine Clodie Décoteau renonça à son dit droit d'usufruit par acte devant M^{re} P. L. Hubert, Notaire, à Trois-Rivières —

En vertu des deux actes de renonciation ci-dessus, la dite Miriam Hadley Hart, se trouvant seule héritière et légatrice universelle du dit feu George E. Hart, s'adressa par requête à L' Honorable Juge Bourgeois pour qu'il lui fut permis d'accepter la succession du dit George E. Hart, sous bénéfice d'inventaire, ce qui lui fut accordé par jugement

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

en date du 24 Novembre 1883.

Depuis ce temps, Dame Constance Hatton Hart a pris deux jugements devant la Cour Supérieure à Montréal, l'un en date du 4 Juin 1884 pour la somme de \$4047.55 et l'autre en date du 6 Décembre 1884 pour la somme de \$3053.92. Et c'est en paiement de ces deux jugements, que la dite Miriam Hadley Hart, en sa qualité d'héritière bénéficiaire du dit George E. Hart, a le 5 Novembre 1889, par acte passé à Montréal, devant M^{re} Kitson, Notaire, cédé et transporté à la dite Dame Constance Hatton Hart, sa mère, se acceptant, tous ses droits contre la dite Corporation pour réclamer et répéter de cette dernière toute somme quelconque que la dite Miriam Hadley Hart pourrait être en droit de réclamer de la dite Corporation comme ayant été trop payée en vertu du dit acte d'obligation du 10 Septembre 1858.

Ce transport qui est valable a dûment été signifié à La Corporation par acte devant M^{re} P. O. Guillet, Notaire, le 11 Novembre 1889.

En vertu de tous les actes ci-dessus, je crois que Dame Constance Hatton Hart représente aujourd'hui le dit Ira Craig Hart et que la dite Dame Constance Hatton Hart peut donner à La Corporation bonne et valable quittance pour ce qui peut lui être dû sur ce qu'elle réclame sur sa dite action.

Le tout respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 1^{er} Décembre 1890.

(Signé) Ls. D. Paquin.

Proposé par Mr. Bournival,

Secondé par Mr. Vanasse,

Attendu que Mr. Léopold Girard a par sa requête en date du six Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, demandé une exemption de taxes sur sa manufacture de cercueils, en cette Cité,

Attendu que l'établissement
de

3^e Motion
Exemption des taxes
en faveur de Monsieur
Léopold Girard.

Lundi, 1^{er} Décembre 1890.

de M^r. Girard, promet de devenir très important, qu'il est le seul de son genre dans notre localité, et que par conséquent il ne fait compétition à aucune manufacture déjà existante,

Qu'il soit résolu que toutes augmentations ou améliorations qui seront faites à la dite manufacture durant l'espace de dix années à compter du premier Janvier prochain (1891) soient exemptées des taxes municipales (taux de l'Eau exceptés), c'est-à-dire que durant ces dites dix années les taxes (taux de l'eau exceptés) contre le dit établissement ne seront pas plus élevées que celles imposées d'après le rôle d'évaluation actuellement en force.

Adoptée.

4^e Motion
Acte de quittance
réciproque entre M^r.
Ant. Duchaine et D^{me} V^{ve}
L. A. Camirand et la
Corporation des 3. Riv-
nières.

Proposé par M^r. Olivier,
Secondé par M^r. Lyburner,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance réciproque entre Antoine Duchaine et Dame V^{ve} L. A. Camirand et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr^{ain}, Notaire, qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

5^e Motion
Argent remboursé aux
Héritiers de feu Ira
Craig Hart, par bil-
lets promissaires au
montant de \$2,341.⁴²/₁₀₀.

Proposé par M^r. Olivier,
Secondé par M^r. Lyburner,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux billets promissaires, l'un au montant de quinze cent quatre-vingt piastres et quatre-vingt-quinze centins et l'autre au montant de sept cent quatre-vingt-dix piastres et quarante-sept centins, à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Madame Constance Hatton Hart, veuve de feu Adolphe M. Hart peut avoir contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par feu Ira Craig Hart à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. O. Dumoulin, Notaire, à Trois-Rivières, le dix-septième mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le quatorze Octobre mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire, et que les frais de l'action actuellement pendante devant la Cour Supérieure

pour

Lundi, 1^{er} Décembre 1890

pour ce district sous le N^o 224, entre la dite Dame Constance Hatton Hart et la dite Corporation soient payés au procureur de la dite Dame Constance Hatton Hart.

Adoptée.

Protêt de
Messrs. Napl. Charbonneau
Napl. Levasseur & all.

Le Secrétaire Trésorier donne alors communication au Conseil d'une sommation et protêt, à La Corporation de cette Cité, par Messieurs Napoléon Charbonneau, Napoléon Levasseur et autres bouchers.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le neuf de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. E. Normand
Maire.

E. P. Décauchies
Secr. Trés.

Assemblée Régulière
9 Décembre 1890.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	J. E. Normand, Ecurier,
Messieurs les Echevins	Alex. Baptist,
	Jos. Bellefeuille,
	J. Bournival,
	L. Brunelle,
	Euch. Lacroix,
	G. Lyburner,
	Art. Olivier,
	Chs. Page,
	D. Ricard,
	Ant. St. Pierres,
	C. B. Vanasse.

Les

Mardi, le 9 Décembre 1890.

Requête de
Mr. Johnny Brouillet.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Johnny Brouillet, demandant d'être nommé aide-ingénieur du Département de l'Acqueduc et de la Lumière Électrique.

Requête de
La Cie du Chemin de
Fer des Basses-Lau-
rentides.

Référée aux Comités Permanents.
Requête de La Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, demandant qu'un ingénieur civil soit nommé par ce Conseil, pour faire l'inspection des trente trois milles de son chemin qui sont maintenant complétés, entre St. Pite et la Rivière-à-Pierre.

Requête de
Mr. Philéas Bédard
et autres bouchers.

Référée aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Philéas Bédard et autres bouchers, demandant qu'une enquête soit faite concernant la plainte contenue dans une sommation et protêt, signifiée de leur part, par O. O. Guillet, Escr. N. P., à la Corporation de cette Cité, le premier Décembre courant.

Lettre de la
"Royal Electric Coy."

Référée au Comité des Marchés.
Lue une lettre de la "Royal Electric Company", informant le Conseil qu'elle a complété l'installation du plant pour l'éclairage électrique de cette Cité, suivant son contrat.

Lettre de la
"L. P. Protter Axe & Edged Pool Manufacturing Coy."

Référée au Comité de l'Éclairage.
Lue une lettre de la "L. P. Protter Axe & Edged Pool Manufacturing Company", demandant que la connexion pour l'éclairage électrique de son usine soit faite le plus tôt possible.

Rapport du
Comité des Finances.

Référée au Comité de l'Éclairage.
Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt.)	260	79
" des Chemins,		44	52
" de l'Hôtel de Ville,		-	50
" de l'Éclairage,	(Lumière Électrique)	1,041	18
	A Reporter	1,346	99

Mardi, le 9 Décembre 1890.

	Report	\$ 1,346 99
Drainage,		9 13
Rues sous Contrôle,		11 45
Obligations des Incendies,		11,737 36
Intérêt et Commission,		2,021 63
Billets Payables,		6,000 -
Frais Légaux,		101 45
Dépenses Contingentes,		1 09
		<hr/> \$ 21,229 40

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Pr^sdt.
 P. B. Vanasse,
 Ls. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Pagé,
 Secondé par Mr. Bellefeuille,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.
 Adoptée.

2^e Motion

Nomination de Mr. Oné-
 zime Duval, comme col-
 lecteur, huissier et messenger
 du Conseil et du Secrétaire-
 Trésorier de cette Cité.

Proposé par Mr. Olivier,
 Secondé par Mr. Bournival,
 Que Mr. Onézime Duval
 soit nommé collecteur, huissier et messenger du Conseil et
 du Secrétaire-Trésorier de cette Cité, pour l'année qui com-
 mencera le premier Janvier prochain (1891), et ce, au salaire qui
 sera fixé lors des prochaines appropriations.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

- | | |
|------------------|-----------------------|
| Pour: | Contre: |
| Mo. Mo. Baptist, | Mo. Mo. Bellefeuille, |
| Bournival, | Brunelle, |
| Lacroix, | Pagé, |
| Lymburner, | Ricard. |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |
| Vanasse, | |

Ls

Lundi, le 22 Décembre 1890.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deuxième Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers
Sec.-Prés.

J. L. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
22 Décembre 1890.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bourhival,
L. Brunelle,
Fr. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lyburner,
Art. Olivier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider la séance du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Numédique Guimont, offrant la somme de cinq piastres en règlement de ses arriérages de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Carier Sévigny, demandant d'être nommé Gardien de la Commune.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Arthur Lacombe, demandant au Conseil de lui continuer son engagement, comme Gardien de la Commune et Surveillant du ramonage, et de plus de faire partie de la Brigade de la Police et du Feu.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 22 Décembre 1890.

Requête de
Mr. Josithé Jourdain.

Requête de Mr. Josithé Jourdain, ingénieur, offrant ses services pour les engins de la Lumière Electrique et de l'Acqueduc.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. G. P. Morrissette.

Requête de Mr. G. P. Morrissette, demandant de nouveau, d'être nommé huissier et collecteur de la Corporation de cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. L. D. Paquin &
autres avocats.

Requête de Mr. L. D. Paquin et autres avocats, demandant que le Conseil s'adresse aux autorités de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, pour leur demander de changer les heures d'arrivée et de départ des trains, sur l'embranchement d'Orthabaska.

Accordées.

Requête de
Mr. Honoré Robert.

Requête de Mr. Honoré Robert, réclamant la somme de dix piastres, pour dommages causés à sa maison, lors de la pose des tuyaux d'égouts, dans la rue St. Olivier.

Référée au Comité du Drainage.

Lettre de
Mr. Frs. Poubeau.

Lue une lettre de Mr. François Poubeau, réclamant de la Corporation, la somme de vingt piastres, pour dommages causés à ses effets dans son étal, dans le Marché aux-Denrées, par la suie qu'il dit avoir coulé d'un tuyau qui passe au-dessus des étaux.

Référée au Comité des Marchés.

Lettre de
Mr. Honoré Lord.

Lue une lettre de Mr. Honoré Lord, offrant au Conseil, sa résignation comme deuxième ingénieur de l'Acqueduc, et demandant la remise de ses arriérages de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de
Mr. L. P. Cormier.

Lue une lettre de Mr. L. P. Cormier, se plaignant de la manière dont les fils de la lumière électrique ont été posés à sa propriété, située sur la rue St. Antoine.

Référée au Comité de l'Eclairage.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il

Lundi, le 22 Décembre 1890.

il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Rept.)	\$ 176 68
" des Chemins,		126 79
" des Marchés,		1 -
" du Feu,		9 88
" de l' Hôtel-de-Ville,		1 28
" de l' Eclairage,		1,402 70
" de la Police,		54 40
Drainage,		174 96
Rues sous Contrôle,		12 -
Assurance des Propriétés de la Corporation,		7 50
Tapeteries et Impressions,		30 50
Fonds d'Amortissement,		21,000 -
Intérêt et Commission,		845 -
Dépenses Contingentes,		23,050 -
Divers Comptes,		7 30
		\$ 46,932 99

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prés^{dt},
Ls. Brunelle,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Lymburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité de l' Eclairage concernant l' installation du plant de la Luce mière Electrique.

Rapport: Le Comité de l' Eclairage auquel avait référé la lettre de la "Royal Electric Company" en date du huit Décembre courant, concernant l' installation d'un plant pour la lumière électrique, en cette Cité, a l'honneur de faire rapport, que l'avis donné par la dite Compagnie dans sa lettre ci-haut mentionnée,

Lundi, le 22 Décembre 1890.

ne doit pas être accepté par ce Conseil comme valide, car plusieurs des principales conditions du contrat de la dite Compagnie n'ont pas été remplies, entre autres, la pose du fil de la lumière incandescente dans tous les endroits habités de cette Cité.

C'est pourquoi, Votre Comité est d'opinion, que les trente jours d'essai du dit plant ne devront commencer seulement lorsque la dite Compagnie aura rempli les conditions de son contrat avec ce Conseil, et qu'en conséquence, elle soit informée de ce fait.

Respectueusement soumis,

Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 22 Décembre 1890.

(Signé) Antoine St. Pierre,
Thomas Bournival,
Joseph Bellefeuille.

2^e Motion
Rapport du Comité de l'Eclairage adopté.

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Selinas,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.

Adoptée.

Rapport des
Comités Permanents,
concernant l'inspection du
Chemin de Fer des Bas-
ses-Laurentides.

Rapport: Les Comités Permanents de ce Conseil, auxquels avait été référé la requête de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides, demandant que ce Conseil nomme et appointe un ingénieur pour faire l'inspection de la partie de son chemin qui est terminée depuis St. Pite en allant à la Rivière à Pierre, a l'honneur de faire rapport, que la saison actuelle est trop avancée pour qu'un ingénieur puisse faire un examen et un rapport satisfaisant sur l'état et les travaux du dit chemin, et que par ce fait, le Conseil est dans l'impossibilité d'accorder cette demande quant à présent.

Respectueusement soumis,

Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 22 Décembre 1890.

(Signé)

Lundi, le 22 Décembre 1890.

(Signé) Arthur Olivier,
Thomas Bournival,
Euchariste Lacroix,
D. Ricard,
Cyprien Lymburner,
Antoine St. Pierre,
Joseph Bellefeuille,
L. Brunelle.

3^e Motion
Rapport des Comités
Permanents adopté.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil qui vient d'être lu soit adopté.
Adoptée.

Rapport de
Mr. Louis Hamel,
Chef de Police
— Plainte contre
Mr. Augustin Sauvageau.

Rapport:

Trois-Rivières, 22 Décembre 1890.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer des faits suivants:

Que Jeudi, le 18 du courant, lors de l'incendie de la grange de Monsieur Malone & Compagnie, Mr. Augustin Sauvageau, un des hommes faisant partie du Corps de Police et de la Brigade du Feu, s'est enivré sur les lieux de l'incendie et je lui ai fait dire de revenir à la Station, qu'il n'était pas suivant moi capable de remplir sa charge, dans l'état qu'il était, ce qu'il n'a pas voulu faire, et après le feu fini, nous nous sommes rendus à la Station, et là, il a encore fait du tapage et du bruit. J'ai fait tout mon possible pour l'envoyer chez lui et il a toujours résisté, même il a frappé un des hommes de Police, Louis Simard. J'ai à vous dire aussi que la même chose est arrivée assez souvent depuis qu'il est constable.

Votre humble serviteur,

(Signé) Louis Hamel,

Chef de Police.

Référé au Comité de la Police.

Rapport de
l'Inspecteur des Villes, concernant les travaux des Ponts Mauricie.

Rapport:

Je, soussigné, ayant visité les travaux qui restaient à faire

Lundi, le 22 Décembre 1890.

faire à Mr. Hubert Dussault, sur son entreprise de réparation du grand pont, sur la rivière St. Maurice; j'ai l'honneur de vous faire rapport que la partie de l'ouvrage restant à faire a été complétée, à l'exception de deux traverses (poutres) qui devaient être mises au-dessus des arches (superstructures) qui n'ont pas été posées; dans mon humble opinion, je crois que ces travaux ne sont pas utiles, et déclare par ce fait que l'entreprise de Mr. Dussault doit être considérée complétée.

Respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,
 Votre dévoué serviteur,
 (Signé) O. J. Hamel,
 Insp. de la Cité.

Hôtel de Ville,
 Trois-Rivières, 22 Décembre 1890. }

Adoptée.

4^e Motion

Argent remboursé aux
 Héritiers de feu G. S. Badaud
 par un billet promissoire
 au montant de \$458.¹⁰/₁₀₀.

Proposé par Mr. Pagé,
 Secondé par Mr. Ricard,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de quatre cent cinquante-huit piastres et dix centimes (\$458.¹⁰/₁₀₀) à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que la succession de feu G. S. Badaud peut avoir contre la Corporation de cette Cité pour avoir payé à la dite Corporation, à l'acquit d'une obligation consentie par feu G. S. Badaud à la Corporation de la dite Cité passée devant feu J. E. Dumoulin, Notaire, le quatorze Avril mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le trente-et-un Décembre mil huit cent soixante-et-trois devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par O. L. Hubert, Escr, Notaire, le quatorze Mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 22 Décembre 1890.

5^e Motion
Tiers-saisie contre
Mr. Edmond Neveu.
— Réponses à —

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil Mr. L. P. Décaulniers soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Pierre Narcisse Martel, Ecr., Demandeur et Edmond Neveu Défendeur, portant le numéro 965.

Lors de la signification à elle faite, du bref de saisie-arêt en cette cause, la Corporation de cette Cité a validé au dit Edmond Neveu la somme de cinq cent quatre-vingt-douze piastres et six centins.

Adoptée.

6^e Motion
Poursuite de Mr. Alphonse Gravel contre la Corporation de la Cité des 3-Rivières.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat soit autorisé à comparaître dans une cause à la Cour Supérieure de Alphonse Gravel contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières et à appeler La Banque du Peuple en garantie, et à prendre toutes autres procédures qu'il jugera convenables.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Arthur Olivier
Président.

L. P. Décaulniers,
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière
29 Décembre 1890.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-neuf de Décembre, mil huit cent quatre-vingt-dix, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: M. M. les Echevins L. Brunelle, Chs. Pagé et Désiré Ricard, ont ajourné la dite assemblée à Mardi, le trente de Décembre, courant, à sept heures et demie du soir.

L. P. Décaulniers
Secrétaire-Trésorier.

Mardi, le 30 Décembre 1890.

Assemblée Régulière
30 Décembre 1890.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs,

Messieurs les Echevins Alex. Baptiste,

J. Bournival,

Ls. Brunelle,

Frs. Gélinas,

Euch. Lacroix,

C. Lymburner,

Ant. Olivier,

Chs. Pagé,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Frs. Ed. Pleau.

Requête de Mr. Frs. Ed. Pleau, demandant une réduction sur les loyers de son étal de boucher.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Alphonse Brenette.

Requête de Mr. Alphonse Brenette, demandant d'être nommé ingénieur pour le Département de l'Aqueduc et de la lumière électrique.

Lettre de la
"Royal Electric Coy."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", concernant l'installation du plant de la Lumière Électrique, en cette Cité.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Lettre de
Mr. Robert Kiernan.

Lue une lettre de Mr. Robert Kiernan, se plaignant de l'état du trottoir, vis-à-vis la propriété de Mr. W. J. Cothier, sur la rue Des Champs.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de
F. N. Perrault, Ecrs,
M. D.

Lue une lettre de F. N. Perrault, Ecrs, M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Demoiselle
Lauda

Mardi, le 30 Décembre 1890.

Lettre de
Mr. P. W. Robichon,

Lauda Martin a été internée dans l'Asile St. Jean de Dieu.
Lue une lettre de Mr. P. W. Robichon, offrant au Conseil sa résignation comme Ingénieur en Chef du Département de l'Acqueduc, et demandant que son salaire lui soit continué pour trois mois, à compter du premier Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	12 84
" " " "	(Ent. & Répt.)	243 56
" des Chemins,		111 88
" du Feu,		10 89
" de l'Éclairage,		52 23
" de la Police,		307 41
" de la Commune,		22 10
Salaires,		252 55
Ponts St. Maurice,		845 -
Rues sous Contrôle,		6 50
Billet Payable,		8,000 -
Intérêt et Commission,		3 -
Divers Comptes,		21 -
		9,888 96

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Pr^sdt
P. B. Vanasse,
L. Brunelle,
Thomas Bournival,
Olf. Baptiste.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Ricard,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport:

Mardi, le 30 Décembre 1890.

Rapport du
Comité de l'Éclairage.

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage de ce Conseil sachant qu'il était nécessaire et urgent de faire le choix de plusieurs employés pour son département, a cru devoir se réunir pour délibérer et aviser aux meilleurs moyens de faire ces nominations.

C'est pourquoi, il recommande que les personnes dont les noms suivent, qui ont été employées temporairement par votre Comité, et qui sous le rapport de leurs capacités et de leur conduite ont donné pleine et entière satisfaction, soient nommées et appointées aux charges suivantes, savoir:

Nomination de
Mr. Chs. St. Pierre

Que Mr. Charles St. Pierre soit nommé premier ingénieur des départements de l'Éclairage et de l'Aqueduc avec un salaire de six cents piastres l'an et que Mr.

Nomination de
Mr. Alph. St. Pierre.

Alfred St. Pierre soit nommé second ingénieur des mêmes départements avec un salaire de cinq cents piastres l'an, avec en sus, le logement, le chauffage, l'éclairage et l'approvisionnement de l'eau pour l'usage de leurs familles.

Nomination de
Messrs. Geo. Rivard
et Joseph Marchand.

Que Messieurs George Rivard et Joseph Marchand soient nommés chauffeurs des bouilloires des dits départements avec un salaire de trois cents piastres l'an chacun.

Nomination de
Messrs. Napl. Bélinas
et Théodore Asselin.

Que Messieurs Napoléon Bélinas et Théodore Asselin soient chargés du soin et de l'entretien des lampes à arc de la lumière électrique avec un salaire de trois cents piastres l'an chacun.

Nomination de
Mr. Art. Normand.

Que Mr. Arthur Normand soit nommé électricien du département de l'Éclairage avec un salaire de six cents piastres l'an.

Indemnité accordée à Messrs. P. N. Robichon et Honoré Lord.

Le dit Comité suggère de plus que trois mois de salaire à compter du premier Janvier prochain (1891) devraient être payés à Messieurs P. N. Robichon et Honoré Lord qui ont résigné leurs charges d'ingénieurs dans le département de l'Équeduc, et cela en raison des services qu'ils ont rendus depuis nombre d'années.

Respectueusement

Mardi, le 30 Décembre 1890.

Respectueusement soumis,
Hôtels des Villes,
Trois-Rivières, 30 Décembre 1890.

(Signé) P. B. Vanasse, P^{te},
Thomas Bournival,
Antoine St. Pierre,
Alex. Baptist.

2^e Motion
Rapport du Comité de
l'Éclairage adopté.

Proposé par Mr. Lyburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage soit adopté.

3^e Motion
En amendement à
la motion N^o 2, rejetée.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. Alphonse Brenette soit nommé Ingénieur des Départements de l'Éclairage et de l'Acqueduc avec un salaire de cinq cents piastres l'an.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

- | | |
|-----------------|------------------|
| Contre: | Pour: |
| Mr. M. Baptist, | Mr. M. Brunelle, |
| Bournival, | Gélinas, |
| Lacroix, | Pagé, |
| Lyburner, | Ricard. |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |
| Vanasse. | |

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

- | | |
|-----------------|------------------|
| Pour: | Contre: |
| Mr. M. Baptist, | Mr. M. Brunelle, |
| Bournival, | Pagé, |
| Gélinas, | Ricard. |
| Lacroix, | |
| Lyburner, | |
| Olivier, | |
| St. Pierre, | |
| Vanasse, | |

Rapport:

Mardi, le 30 Décembre 1890.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant les réclamations de Messrs. Frs. Rouleau, et Henry Robert.

Rapport:

Je, soussigné, ayant été chargé par votre honorable Conseil de voir Messieurs François Rouleau et Henry Robert afin de constater si les dommages que ces Messieurs réclamaient étaient justes. Je déclare que, quant à ce qui regarde Mr. Frs. Rouleau, il m'a montré cinquante à soixante livres de lard qui avaient souffert des dommages, de plus, il me dit avoir perdu du bœuf en plusieurs circonstances pour le montant qu'il demande; mais il a fini par me dire qu'il accepterait par arrangement à l'amiable, la somme de quinze piastres.

Pour Mr. Henry Robert, le devant de sa maison a souffert des dommages pour environ sept piastres, par les sables qui ont été déposés sur le lambrisage de devant et qui l'a taché en plusieurs endroits, ce qui exige que cette partie soit peinte de nouveau; et que le montant mentionné est amplement suffisant pour faire faire cet ouvrage.

Respectueusement soumis,

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 30 Décembre 1890.

(Signé) O. G. Hamel, Inspecteur de la Cité.

Référé aux Comités des Marchés et du Drainage.

Proposé par Mr. Brunelle, Secondé par Mr. Pagé,

4^e Motion Argent remboursé aux Héritiers de feu Pierre Décoteau, par un billet promissoire au montant de \$1000.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un Acte de quittance réciproque entre les Héritiers de feu Pierre Décoteau et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, suivant le projet d'acte préparé par O. O. Guillet, Sec. Notaire, qui vient d'être lu en Conseil, et de plus leur payer la somme de neuf cents piastres mentionnées au dit acte par un billet promissoire à trois mois de cette date, portant six pour cent d'intérêt.

Adoptée. Proposé

Mardi, le 30 Décembre 1890.

5^e Motion
Argent remboursé à
Mr. W. A. R. Silmour,
par un billet promissoire
au montant de \$1103.⁴⁴/₁₀₀

Proposé par Mr. Baptist,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de onze cent trois piastres et quarante-sept centins (\$1103.47) à trois mois de la date du vingt-deux de Décembre courant, en règlement de toute réclamation que Mr. William Arthur Robert Silmour peut avoir contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par lui à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. C. Dumoulin, Notaire, le huit Avril mil huit cent cinquante-huit, et d'une autre obligation passée le trois de Juin mil huit cent soixante-et-quatre, devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. O. Guillet, Escr., Notaire, le dix-neuf Mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bournival

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Botisations et Papes" soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les chiens.

En Conseil, ce 30 Décembre 1890.

(Signé) Thomas Bournival

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Olivier

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant le Département de l'Éclairage.

En Conseil, ce 30 Décembre 1890.

(Signé) Arthur Olivier.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Janvier prochain, à sept heures et demie du soir.

J. B. Bournival
Sec. Prés.

J. B. Bournival
Maire.

Lundi, le 12 Janvier 1891.

Assemblée Régulière.
5 Janvier 1891.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le cinq de Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: M. M. les Echevins Thomas Bournival et Arthur Olivier ont ajourné la dite assemblée à Lundi, le douze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Bournival
Secrétaire-Présorier.

Assemblée Régulière.
12 Janvier 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Son Honneur le Maire | J. E. Normand, Escr. |
| Messieurs les Echevins | J. Bournival, |
| | L. Brunelle, |
| | Jrs. Gélinas, |
| | Euch. Lacroix, |
| | G. Lymburner, |
| | Art. Olivier, |
| | Chs. Page, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Michel Cadorette, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement de Mr. Augustin Sauvageau, résignant.
Requête de Mr. André Beaulieu, demandant d'être nommé homme de Police et membre de la Brigade du Feu.

Requête de
Mr. Michel Cadorette

Requête de
Mr. André Beaulieu

Requête de
Mr. Arthur Lacombe

Requête de Mr. Arthur Lacombe, demandant d'être payé

Lundi, le 12 Janvier 1891.

payé pour le temps qu'il a fait, en remplacement d'un des hommes de Police qui était malade.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Firmin Corrette.

Requête de Mr. Firmin Corrette, demandant que la taxe de colporteur soit déduite de son compte, au Pôle de Perception pour l'année courante.

Accordée.

Requête de
Mr. David Aubry.

Requête de Mr. David Aubry, demandant d'être nommé Assis-tant du Corps de Police et de la Brigade du Feu, dans le cas où il y aurait une vacance.

Requête de
Mr. Philéas Bédard.

Requête de Mr. Philéas Bédard, demandant que le loyer de la maison en pierre, qu'il occupe comme glacière, sur la rue Notre-Dame, lui soit continué.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Octave Romain.

Requête de Mr. Octave Romain, demandant de l'emploi comme aide du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de
Mr. George Boisclair.

Requête de Mr. George Boisclair, demandant que la taxe de restaurateur soit déduite de son compte, puisqu'il n'exerce plus cette occupation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Augustin Sauvageau.

Requête de Mr. Augustin Sauvageau, offrant au Conseil, sa résignation comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, et demandant qu'une indemnité de trois mois de salaire lui soit accordée.

Résignation acceptée; et demande d'indemnité référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jean Beaulieu.

Requête de Mr. Jean Beaulieu, offrant ses services comme homme de Police et membre de la Brigade du Feu, en remplacement de Mr. Augustin Sauvageau.

Lettre de
Mr. Jos. Cloutier.

Lue une lettre Mr. Joseph Cloutier, réclamant la somme de dix-huit piastres, pour dommages causés à l'enseigne de son établissement, par une défectuosité dans la pose des fils électriques, conduisant la lumière à son hôtel.

Référée aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 12 Janvier 1891.

Lettre de la "Royal Electric Coy."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", demandant le paiement du plant de la lumière électrique qu'elle a installé en cette Cité.

Lettre de Mr. Alfred Marcou et al.

Lue une lettre de Mr. Alfred Marcou et autres, se plaignant de l'état du trottoir, sur la rue St. Philippe, depuis le N^o 95 jusqu'au N^o 121.

Lettre de Mr. Thomas Chevalier

Lue une lettre de Mr. Thomas Chevalier, réclamant la somme de deux piastres, pour dommages qu'il dit avoir été causés à son harnais, par le mauvais état du chemin, sur la rue des Commissaires.

Rapport du Comité des Finances.

Référée au Comité des Chemins.
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages listées suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	\$ 12 59
" " " (Ent. & Répt.)	215 83
" des Chemins,	42 95
" du Feu,	12 25
" de l' Hôtel de Ville,	9 05
" de l' Eclairage,	648 36
Drainage,	87 43
Rues sous Contrôle,	26 -
Carre Champlain,	- 17
Billets Payables,	6,000 -
Intérêt et Commissions,	5,076 27
Papeterie et Impressions,	2 -
	\$ 12,132 90

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prés.
O. B. Vanasse,
Thomas Bournival,
L. Brunelle.

Proposé

Lundi, le 12 Janvier 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de Police, concernant Mr. Augustin Sauvageau.

Rapport:

Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ayant à sa séance du vingt-deux Décembre dernier (1890), référé au Comité de Police la plainte du Chef de Police contre Mr. Augustin Sauvageau, afin de s'enquérir de la valeur des accusations portées contre le dit Sauvageau, a l'honneur de faire rapport:

Que le sept de Janvier courant, le dit Comité de Police a notifié Mr. Louis Hamel et Mr. Augustin Sauvageau, de comparaître devant lui, afin d'avoir, le premier, à prouver les faits allégués dans sa plainte, et le second, à se justifier des accusations portées contre lui dans la dite plainte; ces Messieurs ont assisté à la réunion du dit Comité, présidée par M^r l'Échevin Bournival et assisté de Messrs. les Échevins Olivier et Ricard; et une enquête a alors été faite en présence de l'accusé Mr. A. Sauvageau.

Le Chef de Police ainsi que Messieurs Louis Sismard, André Courteau, Adélard Lamoignon, Adolphe Hamel et Édouard Manseau, tous membres du corps de Police ayant été entendus séparément sous serment, ont appuyé fortement par leur témoignage la plainte faite par le dit Chef de Police, et qu'ils ont prouvé que Mr. A. Sauvageau a dans l'espace des huit mois derniers, et lorsqu'il était en devoir comme homme de police, fait usage de liqueurs enivrantes à trois époques différentes, de manière à être incapable de remplir son devoir et à causer scandale, malgré l'avertissement qui lui avait été donné de la part de certains échevins de ce Conseil lorsqu'il manquait à son devoir les premières fois.

Le dit-huit Décembre dernier, lors de l'incendie de la propriété de Messrs. J. Malone & C^{ie}, le dit Sauvageau après avoir pris de la boisson que Mr. Malone avait donnée aux membres de la brigade du Feu, a de nouveau envoyé chercher de la boisson de son propre argent et s'est enivré; de plus, il n'a pas voulu se conformer

Lundi, 12 Janvier 1891.

conformer aux instructions de son Chef, et à son retour à la Station de Police il a fait beaucoup de tapage et a même frappé un de ses confrères du Corps de Police, sans aucune provocation. Le dit M. Sauvageau a eu l'avantage de transquestionner les témoins et a admis les faits ci-haut relatés comme véridiques; où cette admission, le Comité n'a pas cru devoir prolonger l'enquête et a demandé à Mr. Sauvageau s'il désirait faire entendre des témoins, le dit Sauvageau ayant manifesté ce désir, le Comité de Police a alors ajourné sa séance au lendemain, le huit du courant à sept heures et demie du soir.

Advenant, Jeudi le huit du courant, à sept heures et demie du soir, le Comité de Police s'est réuni de nouveau et Mr. W. Sauvageau a fait entendre Messieurs Louis Lessard, Arfle Morissette, Johnny Plamondon, Moïse, Livoernoche, Hubert Dussault et Louis Labbé, qui tous ont déclaré sous serment que le dit W. Sauvageau à leur connaissance n'avait jamais fait usage de liqueurs enivrantes depuis qu'il faisait partie du corps de Police et qu'il s'était toujours bien acquitté des devoirs de sa charge comme membre du corps de Police et de la brigade du Feu; de plus à l'appui de ces témoignages, Mr. Sauvageau a produit des certificats de Mr. Le Greffier de la Paix et de plusieurs citoyens, lesquels certificats sont annexés au présent rapport.

Le dit Mr. Sauvageau a alors déclaré qu'il était très satisfait de la manière dont l'enquête avait été faite, et les membres du dit Comité l'ont déclarée close.

Par les faits ci-haut relatés, le Conseil constatera que le Comité de Police a fait cette enquête avec tout le soin et l'impartialité possible, de manière à rendre justice à qui de droit.

Il constatera de plus que les accusations portées contre le dit Sauvageau et qui étaient la cause première de cette enquête, ont été complètement prouvées et même admises

Lundi, 12 Janvier 1891.

admisses par l'accusé.

En conséquence, le Comité de Police soumet le présent rapport à votre Conseil, afin de porter à sa connaissance les faits qui devront lui aider à prendre une décision dans le présent cas.

Respectueusement soumis,
(Signé) Thomas Bournival, Président,
Arthur Olivier,
D. Ricard.

Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 12 Janvier 1891.

2^e Motion
Argent remboursé aux Héritiers de feu G. J. Luckerhoff, par un billet promissoire au montant de \$1081.²⁶/₁₀₀.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de mille quatre-vingt-et-une piastres et vingt-six centimes (\$1081.²⁶/₁₀₀) à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que les Héritiers de feu G. J. Luckerhoff peuvent avoir contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par feu G. J. Luckerhoff à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. E. Damoulin, Notaire, le trente Octobre mil huit cent cinquante-sept, et d'une autre obligation passée le vingt-sept Janvier mil huit cent soixante-et-quatre, devant feu O. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. O. Guillet, Ecu, Notaire, le vingt-neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adoptée.

3^e Motion
Argent remboursé à Mr. Uldoric Martel, par un billet promissoire au montant de \$600.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de six cents piastres (\$600) à trois mois de cette date et portant intérêt de six pour cent, en règlement de toutes réclamations que peut avoir Uldoric Martel, Sr., de la Cité des Trois-Rivières, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'un acte d'obligation en date du 30 Septembre 1863, consenti par feu Charles Boucher de Niverville, devant P. E. Normand, N. P. et d'un acte d'accord en date du 18 Mai 1864, consenti

par

Lundi, 12 Janvier 1891.

par le dit feu L. B. de Niverville en faveur de la dite Corporation devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquels actes d'obligation ont été reconnus par le dit M^r. Martel, suivant titre passé le vingt-deux Mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, devant C. O. Guillet, Ecr., Notaire et à donner quittance des dites obligations.

Adoptée.

4^e Motion
Réduction de taxes en faveur de M^r. Numidique Guimont.

Proposé par M^r. S^t. Pierre,
Secondé par M^r. Brunelle,

Que le règlement de compte fait par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, avec M^r. Numidique Guimont, pour la somme de cinq piastres, en règlement de tout compte, pour taxes municipales et scolaires, jusqu'au 31 Décembre (1890) mil huit cent quatre-vingt-dix, soit ratifié par ce Conseil, et cela en vertu de la section 124 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 76.—

Adoptée.

5^e Motion
Réduction de taxes en faveur de D^{me} V^{ve} Alexandrine Bertrand.

Proposé par M^r. Gagé,
Secondé par M^r. Ricard,

Que le règlement de compte fait par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, avec D^{me} Veuve Alexandre Bertrand, pour la somme de dix piastres, en règlement de tout compte, pour taxes municipales et scolaires, jusqu'au 31 Décembre (1890) mil huit cent quatre-vingt-dix, soit ratifié par ce Conseil, et cela en vertu de la section 124 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 76.—

Adoptée.

6^e Motion
Réduction de taxes en faveur de M^r. W^m. Ritchie.

Proposé par M^r. Vanasse,
Secondé par M^r. Brunelle,

Que la somme de soixante piastres soit réduite du compte d'arrérages de taxes de M^r. William Ritchie, et cela en vertu de la section 124 de l'Acte de Québec 38 Vict. Chap. 76.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 12 Janvier 1891.

<p>Pour:</p> <p>Mo. Mo. Brunelle, Lymburner, Pagé, Ricard, St. Pierre, Vanasse,</p>	<p>Contre:</p> <p>Mo. Mo. Bournival, Gélinas, Lacroix, Olivier.</p>
---	---

7^e Motion
Nomination de
Mr. Michel Cadorette, comme homme
de Police, et de Mr.
Octave Romain, comme
assistant.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,
Que Mr. Michel Cadorette soit nommé
mé membre du corps de Police et de la brigade du Feu, en rempla-
cement de Mr. Augustin Sauvageau qui a résigné, et que Mr. Oc-
tave Romain soit nommé assistant du dit corps de Police et de la
brigade du Feu, en remplacement de Mr. Michel Cadorette, et
cela aux mêmes salaires que les autres membres du corps de Police
et de la brigade du Feu.

8^e Motion
En amendement à
la Motion N^o 7.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,
Secondé par Mr. Ricard,
Que le nom de Mr. Louis Vézina soit
substitué à celui de Mr. Octave Romain comme assistant du
corps de Police et de la brigade du Feu.

Rejetée sur division de sept contre et trois pour, savoir:

<p>Contre:</p> <p>Mo. Mo. Bournival, Gélinas, Lacroix, Lymburner, Olivier, St. Pierre, Vanasse,</p>	<p>Pour:</p> <p>Mo. Mo. Brunelle, Pagé, Ricard.</p>
---	---

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée
sur même division.

9^e Motion
Octroi de privilèges à E. S.
Bender, Cor. pour l'érection
d'abattoirs, en cette ville.

Proposed by Mr. Olivier,
Seconded by Mr. Bournival,
That the Corporation of the City
of

Lundi, le 12 Janvier 1891.

of Three Rivers with the view of aiding in the establishing of abattoirs in this City, hereby grants to Eugene Prosper Bender, Esq., civil Engineer, or to a company an area of one hundred acres of land in the Commons of the said City, for a term of ninety-nine years commencing from the 1st May 1892, to a company which shall establish abattoirs in this City, and which shall erect buildings and machinery on the said land, to the value of not less than one hundred thousand dollars, which land, buildings, machinery and accessories shall be exempt from municipal taxation (water rates excepted), during the said term of ninety nine years, on the following conditions:

1st — That the said company shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the 1st May 1892, after which time this privilege will be null and void.

2nd — That the operations of the said company shall be carried on regularly during the said term of ninety nine years from 1st May 1892.

3rd — That at least one hundred persons shall be regularly employed in the said abattoirs and accessories during the said period.

4th — That the list of employees and pay lists shall at all times be subject to inspection by the Corporation of this City.

That in order to assist in the successful operation of the said abattoirs and their accessories, the Corporation of the City of Three Rivers hereby guarantees interest for ten years on an amount of capital not exceeding two hundred and fifty thousand dollars (\$250,000) or any less capital sum employed in the construction and erection of buildings and machinery of the said company to an extent not exceeding two per cent per annum, during the said period of ten years, which interest or any portion thereof shall be due and payable, at the end of each year, only and in the event of the business of the said company during each such year not paying interest on the said capital

of

Lundi, le 12 Janvier 1891.

of two hundred and fifty thousand dollars or any less capital engaged at the rate of five per cent per annum.

The said Company shall furnish the Corporation of the City of Three Rivers each year with an official statement of the affairs of the company sworn to by the Secretary-Treasurer or President of the company showing the results of each year's business during the said period of ten years.

The interest of two per cent on the said capital of two hundred and fifty thousand dollars or other less capital sum, shall be due and payable each year during the said 10 years, solely and in the proportion of the amount required to complete the total amount of interest up to the extent of five per cent on the said capital, but in no case shall the amount of interest thus guaranteed exceed the sum of five thousand dollars in any year during the said term of ten years during which the said guarantee is given.

The Corporation of the City of Three Rivers shall have the right to pay yearly the said interest thus guaranteed in cash or in debentures of the city payable in thirty years from the date thereof and bearing interest at the rate of five per cent per annum which debentures shall be accepted by the said Company in full payment at par.

This said guarantee of interest is given by the Corporation of the City of Three Rivers on the express condition that all the conditions herein mentioned relative to the establishment of abattoirs and regular continuance of operations by the said Company shall be complied with to the satisfaction of the City Council of the City of Three Rivers.

In the event of the destruction by fire or by other causes of any of the buildings or accessories of the said company it shall be incumbent on the said company to rebuild or replace the same to the satisfaction of the City Council of Three Rivers without unnecessary delay.

The above privilege and guarantee is transferable by the said E. P. Bender to any person or company fulfilling all the above conditions.

Proposé

Lundi, le 12 Janvier 1891.

10^e Motion
En amendement à la
motion N^o 9.

Proposé par Mr. Brunelle, en amendement,
secondé par Mr. Pagé,

Que le nom de Mr. E. P. Bender
soit retranché de la résolution qui est présentement devant
ce Conseil.

Rejetée sur division de huit contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Bournival,	Mr. Brunelle,
Gélinas,	Pagé.
Lacroix,	
Lymburner,	
Olivier,	
Ricard,	
S ^t . Pierre,	
Vanasse,	

La motion principale étant alors mise aux voix, est
adoptée sur même division.

11^e Motion
Nomination de Mr. Jo-
seph Samson, pour faire
l'inspection des appa-
reils à vapeur de la lu-
mière électrique, en cette
Cité.

Proposé par Mr. S^t. Pierre,
secondé par Mr. Vanasse,

Que Mr. Joseph Samson employé
du Gouvernement Fédéral pour l'inspection des bateaux-à-
vapeur soit nommé pour faire l'inspection des appareils à
vapeur pour la lumière électrique, en cette Cité, et en faire
rapport à ce Conseil, le plus tôt possible, et que le Secré-
taire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à s'assurer
les services d'un électricien compétent pour faire l'inspec-
tion des appareils électriques posés en cette Cité, par la Royal
Electric Company.

A journement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-
six de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Dicaubert,
Sec.-Prés.

J. S. Normand
Maire.

Lundi, le 26 janvier 1891.

Assemblée Régulière
26 janvier 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Janvier, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- L. Brunelle,
- Euch. Lacroix,
- C. Lyburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Pierre Benjamin Vanasse est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des
Révérendes Dames Ursulines

Requête des Révérendes Dames Ursulines des Trois-Rivières, demandant la remise de leurs taxes scolaires, et de ne être pas forcées de se servir des égouts de la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Jean Cloutier

Requête de Mr. Jean Cloutier, demandant d'être nommé Clerc du Marché aux Denrées.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Ars. Dasybois

Requête de Mr. Ars. Dasybois, demandant d'être nommé Clerc du Marché aux Denrées.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. J. O. Lacasse et al.

Requête de Mr. J. O. Lacasse et autres, demandant que la neige soit enlevée, dans cette partie de la rue Des Forges, entre les rues Hart et Royale.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de
Mr. Ant. Duchaine

Requête de Mr. Antoine Duchaine, demandant que les taxes communales cordonniers, et sur boutique de première classe soient déduites de son compte d'arrérages.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 26 janvier 1891.

Requête de
M^r. Abraham Manseau
& al.

Requête de M^r. Abraham Manseau et autres, deman-
dant que la rue Volontaire soit élargie vis-à-vis les proprié-
tés de Messieurs Narcisse Dussault et Wilbrod Gauthier.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de
Messrs. Jos. Godin & Fils.

Sur une lettre de Messrs. Jos. Godin & Fils, se plaignant de la
manière dont les fils de la Lumière Electrique ont été posés sur
leur magasin.

Informers la Compagnie de la Lumière Electri-
que "Royal" du fait.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recom-
mande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-
listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	56	60
" des Chemins,		52	13
" des Marchés,		4	90
" du Feu,		3	50
" de l' Eclairage,		528	43
" de l' Hôtel-de-Ville,		13	67
" de la Police,		29	63
Drainage,		612	09
Trés sous Contrôle,		75	41
Billets Payables,		1,727	64
Intérêt et Commission,		327	-
Frais Légaux,		103	70
Papeterie, Annonces et Impressions,		17	20
Dépenses Contingentes,		3	50
Divers Comptes,		4,017	65
		7,573	05

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prés^{dt}

P. B. Vanasse,
Thomas Bournival,
L. Brunelle.

Proposé

Lundi, le 26 Janvier 1891.

1^{ère} Motion.

Proposé par Mr. Lyburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire-Président.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre pour l'information de Votre Conseil, mon rapport pour les six mois écoulés le trentième et un Décembre dernier (1890), ainsi que les tableaux qui l'accompagnent d'ordinaire, et j'attire respectueusement votre attention sur le tout.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre tout dévoué Serviteur,

(Signé) L. Jhs. Désaulniers,

Secrétaire-Président.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant les rues sous contrôle.

Référé aux Comités Permanents.

2^e Motion.
Dépôts aux fonds d'amortissement retirés.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Président de ce Conseil soit autorisé à retirer les dépôts faits aux différentes banques, en cette Cité, comme fonds d'amortissement des dettes de la Corporation, et ce, en remplaçant ces dépôts par des débentures qui sont actuellement en vente.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le trente de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

J. H. Langdon
Président.

Sec. Prés.

Mercredi, le 28 Janvier 1891.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 28 Janvier 1891.

Monsieur
Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du
Conseil pour aujourd'hui, à deux heures de l'après-
midi, au sujet du commerce d'animaux en cette
Cité.

(Signé), J. P. Normand,
Maire.

Mercredi, le vingt-huitième jour de Janvier mil
huit cent quatre-vingt-onze advenant deux heures
de l'après-midi il m'y a par eu d'assemblée du
Conseil, Son Honneur et Messieurs les Echevins
Baptiste, Bellefeuille, Bournival, Gilinas, Lacroix,
Lymburner, Olivier, Ricard, St. Pierre et Vanasse,
ainsi que Messieurs R. Bickerdike, John Crowe, Chs.
Coughlin et M^{rs}. Cunningham, ces quatre der-
niers étant des exportateurs d'animaux, de Montréal,
se sont réunis dans la salle des délibérations du
Conseil. Un grand nombre de citoyens étaient pré-
sents à cette réunion.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre
de l'Association des Exportateurs d'animaux de
Montréal demandant certains avantages pour
établir en la Cité des Trois-Rivières leur commerce.
Après quelques explications données par Son Honneur
le Maire et Messieurs les Délégués de la dite asso-
ciation, les membres promettent alors aux dits
délégués de prendre leur demande en considération
et de leur faire connaître leur décision sous le plus
court délai.

J. P. Desaulniers,
Sec. - Trés.

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

Assemblée Régulière
30 Janvier 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, le vingt-troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Escr.,

Messieurs les Echevins
Alex. Baptist,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Es. Brunelle,
Fr. Gélinais,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Ant. Olivier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Napl. Levasseur

Requête de Mr. Napoléon Levasseur et autres bouchers, s'objectant à la nomination de Mr. Jean Cloutier comme bleds du Marché-aux-Denrées, et demandant que l'enquête qu'ils ont demandée au Conseil, concernant les règlements des Marchés, soit faite.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Arthur Leduc

Requête de Mr. Arthur Leduc, demandant d'être nommé bleds du Marché-aux-Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

1^{ère} Motion
Vote des appropriations
1891.

Proposé par Mr. Olivier,
Secundé par Mr. Gélinais,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1891, préparés conformément

aux

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

aux Actes 38 Vict. Chap. 76 Sec. 42, 40 Vict. Chap. 51 Sec. 75 et
53 Vict. Chap. 69 Sec. 8.

Montant des recettes d'une année en prenant pour
base les recettes ordinaires pour le semestre écoulé le
31 Décembre 1890. \$40,450.56

— Revenus Probables. —

Contributions et Taxes.

Contributions régulières,	15,000	—	
Taxe sur Ramonage,	40	—	
Taxe sur Bateaux,	75	—	
Taxe des Rues sous Contrôle,	450	—	15,565

Licences.

Hôtels,	350	—	
Magasins de Liqueurs,	750	—	
Charretiers,	60	—	
Ecuries de Louage,	150	—	
Bouchers,	30	—	
Colporteurs,	25	—	
Regrattiers,	60	—	
Traversiers,	50	—	
Marchands de poudre,	8	—	
Cirques et Jeux,	10	—	1,493

Marchés.

Marché-aux-Denrées,	1,000	—	
Marché-aux-Pois,	80	—	
Étaux des Bouchers,	1,200	—	
Magasins du Marché,	700	—	2,980

Communes.

Rentes Constituées et Commutation,	500	—	
Pâturage d'animaux,	15	—	
Vente et loyers de terrains,	15	—	530
Or Reporter			\$ 20,568

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

		Report		
			\$ 20,568	-
Pays de l'Eau,			15,000	-
Ponts St. Maurice, (Péages)			4,000	-
Pays du Drainage,			2,100	-
Pays de la Lumière Electrique, (1200 lampes @ \$4. ⁰⁰)			4,800	-
Loyer de la Grande Salle de l'Hotel de Ville,			150	-
Interêt sur arrérages de Pays &c.,			150	-
Revenus Casuels.				
Avis aux retardataires,		50	-	
Apposition du sceau,		10	-	60
			\$ 46,828	-
Argent en main le 31 Dec ^r 1890.			10,000	05
			\$ 56,832	05

Dépenses Probables.

1^o Fonds d'Amortissement.

Ancienne Dette Consolidée,	2% sur \$ 41,500	830	-	
Nouvelle Dette Consolidée,	2% " 65,500	1,310	-	
Dette de l'Aqueduc,	2% " 98,153. ³³	1,963	07	
Dette des Ponts St. Maurice,	2% " 26,000	520	-	
Dette Hall, Neilson & Co ^{ies} ,	2% " 20,000	400	-	
Dette au Fonds d'Empt. Municipal,	1% " 43,000	430	-	
Dette R. Sardon,	2% " 26,000	520	-	
Dette G. P. Gélinas & frère,	2% " 5,000	100	-	
Dette L. P. Pottier,	2% " 2,500	50	-	
Dette du Drainage,	1% " 60,000	600	-	
Dette des Incendies,	1% " 30,000	300	-	
Dette de la Lumière Electrique,	1% " 45,000	450	-	7,473 07

2^o Interêt, Escompte & Commission.

4% d'int. sur \$ 41,500	Anc. Dette Consolidée,	2,905	-	
5% " " 65,500	Nouv. Dette Consolidée,	3,275	-	
6% " " 98,153. ³³	Dette de l' Aqueduc,	5,889	20	
6% " " 26,000	Dette des Ponts St. Maurice,	1,560	-	
5% " " 20,000	Bonus à Hall, Neilson & Co ^{ies}	1,000	-	
	Or Reporter	\$ 14,629	20	7,473 07

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

	Report	14,629 20	7,473 07
5% d'int. sur \$43,000	Dette au Fonds d'Emp. Municipal,	2,150 -	
5% " " 26,000	Bonus R. Sardon,	1,300 -	
5% " " 5,000	Bonus G. P. Gélinas & frère,	250 -	
5% " " 2,500	Bonus L. P. Prottey,	125 -	
5% " " 20,000	Dette b. bande des conduites d'Eau,	1,000 -	
5% " " 60,000	Drainage,	3,000 -	
5% " " 30,000	Dette des Incendies,	1,500 -	
5% " " 9,000	Balce Bonus à R. Sardon,	450 -	
5% " " 45,000	Lumière Electrique,	2,250 -	
6% " " 2,508. ⁵⁰	de Rentes Foncières,	150 51	
	Commission Ver.,	400 -	27,204 71
3° Salaires.			
	Secrétaire-Trésorier,	1,200 -	
	Asst. Secrétaire-Trésorier,	700 -	
	Comptable,	550 -	
	Asst. Comptable,	240 -	
	Auditeurs,	50 -	
	Évaluateurs et leur Clerc,	200 -	
	Collecteur et Messager,	400 -	3,340 -
4° Assurances.			
	Contre le feu,		400 -
5° Département du Feu.			
	Fournitures, Entretien et Réparations,	250 -	
	Chauffage,	100 -	
	Fourrages et Entretien des chevaux,	150 -	
	Télégraphe d'Alarme,	20 -	
	Costumes des Pompier,	10 -	
	Ouvrier du Département,	36 -	566 -
6° Département de l'Acqueduc.			
	Salaire du Surintendant,	500 -	
	" de l'Asst. Comptable,	450 -	
	" du 1 ^{er} Ingénieur,	425 -	
	" du 2 nd Ingénieur,	375 -	
	" du Tourne Robinet,	112 -	
	A Reporter	1,862 -	38,983 78

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

Département de l'Acqueduc.	Report	\$ 1,862 -	\$ 38,983 78
Chauffage, (Charbon et bois).		2,200 -	
Entretien et Réparations,		575 -	
Papeterie, Annonces et Impressions,		70 -	
Criées Publiques,		8 -	
Timbres de Poste et Télégrammes,		2 -	
Allocation de 3 mois de salaire, aux 2 Ingénieurs		200 -	4,917 -
7° Eclairage.			
Salaires de l'Electricien,		600 -	
" du 1 ^{er} Ingénieur,		175 -	
" du 2 nd Ingénieur,		125 -	
" de 2 chauffeurs @ \$300.ch.		600 -	
" " 2 hommes pour Ent. des Lampes @ \$300.ch.		600 -	
Combustible,		4,000 -	
Eclairage des Rues,		3,000 -	
" de l'Hotel de Ville, et Station Pol. & New,		120 -	
Entretien et Réparations du <u>Plant</u> ,		1,770 -	
Ouvriers du Département,		24 -	11,014 -
8° Département des Marchés.			
Entretien et Réparations,		100 -	100 -
9° Département de la Commune.			
Entretien et Réparations,		50 -	
Salaires du Gardien,		150 -	200 -
10° Département des Chemins.			
Entretien et Réparations,		1,000 -	
Effets et Outils,		450 -	
Chemins et Traverses d'hiver,		200 -	
Actes Notariés et Enregistrement,		25 -	
Criées Publiques,		5 -	
Salaires de l'Inspecteur,		250 -	
" des 1 ^{er} Ouvriers,		72 -	
Fourrage et Ent. des Chevaux, (partie)		150 -	
Loyer d'un cheval pour arrosage des rues &c.,		75 -	
Elargissement de la rue De Noues,		50 -	2,274 -
	Et Reporter		\$ 57,491 78

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

	Report		\$ 57,491 78
11°	Département de la Santé.		50 -
12°	Département de la Police.		
	Salaires du Chef,	390 -	
	" de 5 Constables @ \$350. chacun	1,750 -	
	" " 2 Assistants @ \$300. "	600 -	
	Assurance du Corps de Police contre les accidents,	60 -	
	Timbres Judiciaires,	25 -	
	Costumes,	160 -	
	Ameublement et Entretien,	30 -	
	Pension des Prisonniers,	10 -	3,025 -
13°	Département de l'Hôtel-de-Ville.		
	Entretien et Réparations,	150 -	
	Ameublement et Fournitures,	100 -	
	Chauffage,	300 -	
	Ouvriers de la bâtisse,	24 -	544 -
14°	Atelier des Départements.		
	Outils, Combustible, &c.,		30 -
15°	Aqueduc Construction.		500 -
16°	Frais Légaux.		400 -
17°	Papeterie, Annonces et Impressions.		400 -
18°	Quais Publics.		
	Carré Champlain,	275 -	
	" La Fosse,	25 -	
	" Le Platon,	100 -	400 -
19°	Ponts St. Maurice.		
	Entretien et Réparations,	300 -	
	Chauffage et Eclairage,	110 -	
	Salaires du Gardien,	300 -	
	" de l'Ouvrier,	48 -	758 -
	Or Reporter		\$ 63,628 78

Vendredi, le 30 Janvier 1891.

	Report		\$63,628	78
20° Rues sous Contrôle.			1,000	-
21° Dépenses Contingentes.				
Elections Municipales,		50	-	
Frais de Voyage,		150	-	
Timbres de Poste et Télégrammes,		20	-	
Criées Publiques et Affiches,		15	-	
Actes Notariés et Enregistrement,		25	-	
Fêtes Publiques,		50	-	
Téléphone,		60	-	370
22° Prix de Vente de terrains, à rembourser.		1,300	-	
2 ans d'intérêt à 6% sur \$1300. ⁰⁰		156	-	1,456
23° Fonds de Réserve.				
5% sur revenus ordinaires estimés à \$46,828. ⁰⁰				2,341
				140
			\$68,796	18

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers
Sec. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
2 Février 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le deuxième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, E. C.,
Messieurs les Echevins Alex. Baptist,
 Jos. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 G. Brunelle,

Prs.

Lundi, le 2 Février 1891.

Mrs. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Art. Olivier,
Jhs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Vanasse.

Requête de
Mr. J. E. Camirand.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. J. E. Camirand, demandant d'être nommé Clerc du Marché-au-Foin.
Référé aux Comités Permanents.

Requête des
Exportateurs d'animaux.

Requête des Exportateurs d'animaux, de Montréal, concernant l'établissement de leur commerce, en la Cité des Trois-Rivières.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	161	92
" des Chemins,		57	33
" du Feu,		1	70
" de l'Hôtel-de-Ville,		1	—
" de l'Éclairage,		112	48
" de la Police,		259	81
Arès sous Contrôle,		39	77
Comté St. Maurice,		25	—
Billets Payables,		908	24
Intérêt et Commission,		60	—
Dépenses Contingentes,		4	—
Salaires,		290	82
Divers Comptes,		13	95
	\$	1,936	02

Respectueusement

Lundi, le 2 Février 1891.

Respectueusement soumis,
Signé) Arthur Olivier, Préd^t,
P. A. Vanasse,
Thomas Bourinval,
Alex. Baptist,
L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
Offres pour l'établissement du commerce d'animaux, en cette Cité.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Brunelle,

Attendu qu'un certain nombre d'exportateurs d'animaux vivants, ont formulé par leur requête qui vient d'être lue au Conseil, l'intention de venir s'établir à Trois Rivières pour y exercer leur commerce, et cela moyennant certains avantages que leur offrirait la Cité des Trois Rivières.

Qu'il soit résolu, que ce Conseil accorde à toute personne ou compagnie qui viendra établir en la Cité des Trois Rivières le commerce d'animaux vivants pour être exportés à l'étranger (pourvu que le nombre d'animaux exportés chaque année ne soit pas moindre de dix mille têtes de bétail pendant une période de pas moins de dix ans), une étendue de terrain de vingt-cinq arpents en superficie, à être prise dans la Commune de cette Cité, du côté Sud-Est de la ligne du Chemin de Fer du Pacifique Canadien et du côté Nord-Est du Chemin de fer de ceinture, avec aussi des enclôs ne devant pas coûter plus de cinq mille piastres et devant être semblables à ceux construits à Hochelaga, par la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien pour ce genre de commerce; de plus, une exemption de taxes municipales (sauf de l'Eau exceptés) durant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années, sur les terrains et bâtisses spécialement à l'usage du dit commerce.

des enclôs et appentis pour recevoir et loger à la fois mille têtes de bétail; ces appentis

A. H. D.
Sec. Gen.

Au fur et à mesure que les dites personnes ou compagnies démontreront au Conseil que l'augmentation de leur

Commerce

Lundi, le 2 Février 1891.

commerce nécessite une plus grande étendue de terrain, soit pour la construction d'abattoirs, packing-houses, ou toute autre industrie découlant de ce genre de commerce, il leur sera accordé tout le terrain dont ils auront besoin pourvu que l'étendue n'excèdera pas soixante-et-quinze arpents en superficie.

Dans le cas où les dites personnes ou compagnies cesseront de se conformer aux conditions ci-dessus, c'est-à-dire, d'expédier du port des Trois-Rivières au moins dix mille têtes de bétail par année, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières reprendra possession du terrain par elle ainsi fourni et cédé avec toutes les constructions et améliorations dessus érigées.

La présente offre sera valable pour l'espace de six mois à compter de ce jour.

Adoptée.

3^e Motion
Cession de terrain par
la Corporation des Trois-
Rivières à la Banque
d'Hochelaga.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que cette partie du terrain appartenant au Gouvernement Fédéral, située sur le côté Sud-Est de la rue Notre-Dame, et comprise entre la propriété de Mrs. H. M. Balcer, le Bureau de Poste et l'élevation du Platon, et actuellement louée à la Corporation de cette Cité, par le dit Gouvernement pour l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années soit cédée gratuitement à la Banque d'Hochelaga pour le dit espace de temps pourvu que la dite banque y érige une bâtisse de la valeur d'au moins douze mille piastres et qu'aucune construction en dehors de cette bâtisse ne soit érigée sur le dit terrain ainsi cédé, et à la condition expresse que le Gouvernement Fédéral ratifie la présente décision du Conseil, et que le dit terrain ainsi cédé n'ait pas plus de soixante-et-quinze pieds de front à partir de la propriété de Mrs. H. M. Balcer.

Adoptée sur division de neuf pour et trois contre, savoir:
Pour: M. M. Brunelle, Gélinas, Lacroix, Lymburner, Olivier, Pagé,
Ricard, St. Pierre et Vanasse,
Contre: M. M. Baptist, Bellefeuille et Bournival.

Proposé

Lundi, le 2 Février 1891.

4^e Motion
Destitution de
Mr. Ls. Warnecke.

Proposé par Mr. Lacroix,
Secondé par Mr. Bournival,

Attendu qu'il était d'une absolue nécessité dans l'intérêt de ce Conseil et des contribuables de cette Cité, de nommer une personne qui remplirait la charge d'huissier et collecteur de la Corporation;

Attendu que le ci-devant collecteur et messager de ce Conseil qui était en même temps gardien de l'Hôtel de-Ville est d'un âge trop avancé pour remplir avec efficacité cette charge qui demande beaucoup de vigueur et que de plus il ne connaît pas la langue française, chose indispensable pour cet emploi;

Attendu que l'état financier de la Corporation ne permet pas de payer deux employés pour remplir cette charge,

Qu'il soit résolu, que l'avis donné le trente et un Janvier dernier (1891) par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à Mr. Ls. Warnecke, l'informant que ces services ne seront plus requis à partir du premier de Mai prochain et qu'il devra délaissier les appartements qu'il occupe actuellement dans le sous-bassement de l'Hôtel de-Ville, soit déclaré valide et ratifié par ce Conseil, et que son salaire actuel lui soit continué jusqu'au premier Mai prochain, en par lui continuant de remplir sa charge.

Adoptée sur division de huit pour et quatre contre, savoir:

Pour:
M. M. Baptist,
Bournival,
Gélinas,
Lacroix,
Lymburner,
Olivier,
St. Pierre,
Vanasse,

Contre:
M. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Page,
Ricard.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels
Sec.-Prés.

J. S. Normand
Maire.

Lundi, le 9 Février 1891.

Assemblée Régulière.
9 Février 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs.
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 Ls. Brunelle,
 Frs. Isélinas,
 Eueh. Lacroix,
 W. Lyburner,
 Art. Olivier,
 Chs. Page,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 C. B. Vanasse.

Requête de

Mr. Antoine Morrissette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Antoine Morrissette, demandant d'être nommé
Clerc du Marché aux Poin.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de la
"Royal Electric Coy."

"Royal Electric Coy."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", concernant
l'installation de la lumière électrique, en cette Cité.

Lettre de

Mr. R. Dickerdike.

Lue une lettre de Mr. R. Dickerdike, concernant l'établis-
sement du commerce d'animaux, dans la Cité des Trois-
Rivières.

Rapport du

Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recom-
mande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	6	-
des Chemins,		24	25
	OU Reporter	30	25

Lundi, le 9 Février 1891.

	Report	\$ 30 25
Département du Feu,		5 45
" des Eclairages,		382 83
" de l'Hôtel de Ville,		1 -
" de la Police,		3 35
Qués sous Contrôle,		65 39
Papeterie et Impressions,		2 -
Dépenses Contingentes,		298 30
Salaires,		50 -
Divers Comptes,		124 26
	\$	962 83

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Prés^{dt},
 C. B. Vanasse,
 Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lacroix,
 Secondé par Mr. Lyburner,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
 Nomination du
 Pro-Maire.

Proposé par Mr. Brunelle,
 Secondé par Mr. St. Pierre,
 Que Mr. L. Echevin Alex^{te} Baptist
 soit nommé Pro-Maire de ce Conseil pour le présent semestre.

Adoptée.

Suite de Mr. Frs.
 Rouleau contre la Corp^{te}
 des 3-R.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une
 poursuite de Mr. François Rouleau contre la Corporation de
 la Cité des Trois-Rivières.

3^{ème} Motion

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Lyburner,
 Que L. D. Paquin, Eccl., Avocat
 de la Corporation soit autorisé à comparaître dans la cause
 portant le No. 81 cour de circuit de François Rouleau Deman-
 deur, contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse,
 de

Lundi, le 9 Février 1891.

de défendre à la dite action et faire toutes autres procédures nécessaires.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

E. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 19 Février 1891.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour ce soir, à neuf heures, concernant l'établissement d'abattoirs et de stocks yards, en la Cité des Trois-Rivières.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
19 Février 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le dix-neuvième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- Fr. Gélinas,
- Euch. Lacroix,
- G. Lyburner,
- Art. Olivier,
- L. Ricard,

Ant.

Jeudi, le 19 Février 1891.

Ant. St Pierre,
P. B. Vanasse.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil le douze de Janvier dernier et concernant l'établissement d'abattoirs en cette cité soit amendée, ainsi que la résolution passée le deux de Février courant, concernant le commerce d'animaux, en cette cité.

En Conseil, ce 19 Février 1891.

(Signé) P. B. Vanasse.

Ajournement.

La présente assemblée est ajournée à demain, Vendredi, le vingt du courant, à une heure et demie de l'après-midi.

G. H. Desautels
Sec. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
20 Février 1891.

Vendredi, le vingtième jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure et demie de l'après-midi, le Conseil se forme en assemblée régulière, suivant l'ajournement d'hier, et les membres présents sont:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecrs.,

Messieurs les Échevins Jos. Bellefeuille,

M. Bournival,

Ls. Brunelle,

Lrs. Lelinas,

Euch. Lacroix,

G. Lymburner,

Ant. Olivier,

D. Ricard,

Ant. St Pierre,

P. B. Vanasse.

Proposed by Mr. Vanasse,
Seconded by Mr. Olivier,

That

Vendredi, le 20 Février 1891.

Bonus et Octroi
de terrain pour l'éta-
blissement d'Abattoirs
et Stock-Yards, en cette
ville.

That the Corporation of the City of Three-Rivers with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock yards in this City hereby grant an area of one hundred and seventy-five acres of land in the Common of the said City, to Eugene Prosper Bender or to The Canadian International Stock Yard and Abattoirs Company (Limited) either of which may establish abattoirs and stock yards in this City, and may erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than one hundred thousand dollars, which land, buildings, machinery and accessories will be exempt from municipal taxation (Water rates excepted) during the period of ninety-nine years on the following conditions.

That the said Company shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the first of November one thousand eight hundred and ninety-one (1891) after which time this privilege will be null and void.

That the operations of the said Company shall be carried on regularly during the whole time of the said privilege.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs and stock yards and their accessories, the Corporation of the City of Three-Rivers hereby undertakes and promises to pay to the said company the sum of sixty thousand dollars payable six thousand dollars yearly during ten years, the first payment to be made one year after the said abattoirs and stock yards have been in operation.

The Corporation of the City of Three-Rivers will have the right to pay the said sum of sixty thousand dollars thus guaranteed, in cash or in debentures of the City payable in thirty years from the date thereof and bearing interest at the rate of five per cent per annum, which debentures shall be accepted by the said company at par.

In the event of the destruction by fire or by other causes of any of the buildings or accessories of the said Company it shall be incumbent on the said Company to rebuild or replace
the

Vendredi, le 20 Février 1891.

the same to the satisfaction of the Council of Three Rivers without unnecessary delay.

The said company shall keep the said abattoirs and stock yards in regular operation and should they fail to operate the same the said land thus granted shall revert to the said Corporation, and the said sum of six thousand dollars payable as above shall cease to be paid.

The resolutions passed by this Council on the twelfth of January last (1891) and on the second of February instant (1891) concerning abattoirs and stock yards are hereby cancelled, revoked, and declared null and void.

Adopted.

Et la séance est ensuite levée.

E. Desaulniers
Sec. - Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
23 Février 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Cr.
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- J. Bournival,
- Ls. Brunelle,
- Jrs. Gélinas,
- Euch. Lacroix,
- G. Lymburner,
- Ant. Olivier,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 23 Février 1891.

Requête de
M^r. David Augé.

Requête de M^r. David Augé, demandant d'être nommé
Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de
M^r. Alfred Belisle.

Requête de M^r. Alfred Belisle, demandant d'être nommé
Assistant-Clerc du Marché-aux-Denrées.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de
M^r. Joseph Rouette.

Requête de M^r. Joseph Rouette, demandant d'être nommé
Gardien de la Commune.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de
M^r. Géphir Marchand.

Requête de M^r. Géphir Marchand, demandant au
Conseil, la permission de construire un quai, vis-à-vis
la rue René.

* Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de
M^r. D. E. Frigon.

Une lettre de M^r. D. E. Frigon, accompagnant un état
de sa réclamation pour la somme de quatorze cent dix-sept pias-
tres et quatre-vingt-seize centins (\$1417.⁹⁶/₁₀₀), pour argent qu'il a payé
à la Corporation de cette Cité, comme incendié.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	27	10
"	(Ent. & Répt.)	162	04
" des Chemins,		75	98
" des Marchés,		7	50
" du Feu,		10	40
" de l' Hôtel de Ville,		1	75
" de l' Eclairage,		406	54
" de la Police,		228	35
Drainage,		1950	82
Ponts St. Maurice,		25	-
Rues sous Contrôle,		101	-
Atelier des Départements,		2	88
	Or Reportes	2,999	36

Lundi, le 23 Février 1891.

	Report	\$ 2,999 36
Obligations des Incendiés,		3,820 -
Billets Payables,		12,642 23
Intérêt et Commission,		355 95
Dépenses Contingentes,		10 50
Salaires,		290 82
Divers Comptes,		67 -
		\$ 20,185 86

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Prés^{dt}
 P. B. Vanasse,
 Ls. Brunelle,
 Thomas Bournival.

Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
 Secondé par Mr. Lacroix,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptés.

Rapport du
 Comité des Marchés,
 concernant la plainte
 des Bouchers contre le
 Clerc du Marché aux
 Denrées.

Rapport:
 Le Comité des Marchés, auquel a été soumis le protêt
 des bouchers et lequel a été chargé de faire une enquête sur les plaintes
 contenues, a l'honneur de faire rapport:
 Qu'il a entendu les parties de part et d'autre par leurs
 avocats et la preuve produite sous serment, et il est d'opinion que
 la plainte faite contre Mr. Jean Cloutier, Clerc du Marché aux
 Denrées n'est pas fondée, mais que pour éviter tout sujet de plainte
 à l'avenir il devrait être défendu au dit Clerc du Marché d'acheter
 des effets pour d'autres que les membres de sa famille.
 Trois-Rivières, 13 Février 1891.

(Signé) Louis Brunelle,
 Frs. Gélinas,
 Cyril Lymburner,
 Chs. Pagé.

Rapport:

Lundi, le 23 Février 1891.

Rapport de

Mr. Jos. Samson, Inspecteur de bouilloires, concernant les appareils à vapeur de la lumière électrique.

Rapport:

Gentlemen,

At your request of the 14th inst. I the undersigned proceeded on the 22nd inst to Three-Rivers for the purpose of examining the water works of said City.

On examination of the boilers and engines on the 22nd, 23rd and 24th inst. as also the contract for the building of same, between the Corporation of the City of Three-Rivers and the Royal Electric Light Co., I found that the boilers were not safe to carry a working pressure of (100) one hundred pounds per square inch without the neutral parts under the steam drum being sufficiently stiffened. Four boilers out of six that had steam on were leaking badly about the steam drum, their connections are, along way from being first class. The main steam pipe itself would be good if put together with wrought iron flanges and brazed, with faced joint also and slipjoint, or expansion on every second boiler, the way they are connected it would be difficult to get to any part of same without undoing or taking down the whole length of the main steam pipe off, on either side of the present flange that has been in between the first and second boiler from the engine, and between the second and third boiler the main steam pipe is screwed quite home and had to be packed to make the same tight, and at the other end it cannot be screwed more than $\frac{1}{2}$ inch in the T piece, there are only one safety valve on each boiler of 7 inches area which is of ample size, but not at all made according to law, their springs are not protected from the steam nor impurities issuing from the valve which should be according to law, the spring should have 13 complete coil, where it has only $7\frac{1}{2}$, the size of steel should be $\frac{1}{2}$ " $\frac{3}{8}$ " where it is only $\frac{3}{8}$ " the dia outside should be $3\frac{1}{4}$ " where it is only 2", and the length should be $12\frac{1}{2}$ " where it is only $4\frac{1}{2}$ " long, in a first class job, each of those safety valves should be cast with a flange to fit on the circle of the boiler, the present one has a cast iron flange fasten to boiler and a short piece of gas pipe screwed between the valve and flange and two of them are leaking in the screwed part, they should be provided with a drain pipe. The glass gauges are of the commonest and cheapest that could be got on the market which is connected to boiler front by $\frac{1}{2}$ " pipe at each

635

Lundi, le 23 Février 1891.

each end with two bends on each, the try cocks is connected the same way which is very objectionable on account of not being able to clean them without blowing off steam, from the boiler that the gauge are stoped up the steam gauges are of common cast iron case.

One of the globe valves of the feed pipe of the 3rd boiler is leaking badly, & so is the stop cocks of the same.

The fire grates are 25 inches from the shell of boiler where I think 16 to 18 inches should be the most when firing with good coal, of course this is a matter of opinion.

I have seen the small engine running & found the large pulley to wobble $\frac{1}{16}$ and at the rate of 290 per minute it looks worse, where if the same was properly fitted in the shaft it would run true, the way the main bearings of both engines are fitted with white metal on the engine frame it will always be a source of trouble for in stripping or in screwing down the bearing it will bring them down at the angle of 60 degrees when the wear takes place with the strain, that is right fore and aft.

The steam throttle valves on both engines are leaking both H.P. cylinder covers are put on with $\frac{5}{8}$ " top bolts where they should have been fitted with studs, in a first class job the nuts should be hardened.

The diameter of the piston rod at the cross head at the bottom of the thread of small engine is 1.029 area and the collective pressure on both pistons is $11874 \div 1.029 = 11442$ lb. where the Imperial board of Trade of Lloyd do not allow more than 7000 lbs. on steel.

The foundation of both engines are made of red brick, where it should have been made of large cut stone bedded in cement, the washers under the anchor bolts should be of wrought iron, where they are of cast iron and from the information I got, one of them has already broken. The fastening of those engines should be well secured for once in their place, for it would be quite a job to get at them when in place.

The large engine has not been tried while I was there on account that the foundation has been remade the day previous and not hard enough set to try the engine, here I may state that the said foundation is not made in a workmanship like manner. The filling up of the engine frame with concrete, means a patched up job.

Lundi, le 23 Février 1891.

I am, gentlemen,
Your Obt. Servant,
(Signed) Jos. Samson,
Govt. St. Boat Inspector.

Rapport de
Mr. W. R. Kimball,
électricien, concernant les
appareils de la Lumière
Electrique.

Rapport:

Gentlemen:—

As per your request, I have made a visit to your City of Three Rivers and after a close investigation and inspections of your electrical apparatus and plant for the lighting of the city, beg leave to submit the following report.

Commencing with the station apparatus and fittings, I find of the two arc light dynamos, the larger machine, 50 light 1200 c.p. capacity, while running smoothly and doing good work, at present, with the equivalent of 42 arc lamps, has very little surplus for the other eight lamps, and, as in the case of the other machinery, should be subjected to a test of several hours run under the full load of lamps as rated in the specification and contract.

The smaller of the two arc dynamos, rated at 30 lights 1200 c.p. capacity, is not working properly, as is evidenced in the continuous flashing at short intervals. This is brought about by, at least, two causes, the first being that the machinery, at its normal speed, on Thursday and Friday nights last, was taxed to its utmost to carry 29 lamps, there being no surplus on the regulator. On Saturday night, the speed being increased, there was sufficient surplus on the regulator to run the lamps at their normal length. The regulator worked down at different times causing occasional flashing as the lamps failed to feed, showing the lamps required over-hauling and adjusting. The appearance of the lamps also indicated that they were drawing too long arcs.

On the 500 light incandescent machine the middle bearing requires attention. The constant knocking at this point produces unnecessary wear thus making a vibration which is detrimental to the proper action of the machinery.

The 1500 light alternating dynamo during Friday and Saturday nights carried about one-third of its load

very

Lundi, le 23 Février 1891.

very satisfactorily, aside from the heating of the journal nearest the brushes. The armature, since being repaired, seems to be, as good, as new. The switch-boards are well arranged and enables the machines and circuits to be interchanged quickly and conveniently.

One of the main double pole switches used with the 500 light alternating dynamo has been damaged and should be replaced by new parts.

In the cupolas are four lightning arresters specially adapted for arc light circuits only, but at present placed bottom upwards and not properly connected to give protection from lightning.

The centres of distribution are approximately the City Hall for one circuit and the Post Office for the other. The main conductors or feeders are number two and number four designed to deliver 1500 and 500 lamps respectively to these centres of distribution, and will absorb when the full number of lamps are burning, in the 500 light circuit, about seven per cent, and in the 1500 light circuit about 12 1/2 per cent loss. To this may be added something over one per cent from the centre of distribution to the transformers, and about two and one-half for inside wiring, beside the incidental loss in the converter itself which, of course, is unavoidable.

The arc wires could be tightened up with advantage in several places such as corner St. Francois Xavier and corner of Commissaires Sts., Elizabeth & Notre Dame, especially as the wires will sag more in warm weather. Quite a number of pole cut-outs have no glass over them for protection against the weather.

All joints should be soldered in the incandescent wires as has not been done in a few cases. Wires entering stores or buildings should drop from above as nearly as possible, perpendicularly, to avoid being broken away from their position by falling snow and ice. To do this, it would be necessary to run to the eaves of the building and then drop to the place of entrance, instead of going direct from above as has been done in many cases.

At Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau and the mill of Messrs. Ross and Pichie, the transformers have been connected in multiple. I should advise one transformer instead of two

two

Lundi, le 23 Février 1891.

two or else two separate circuits, or again two transformers of the same capacity on three wires.

The Bishop's palace requires a transformer of sufficient size to allow all of their lamps to be burning at one time, which they expect to do occasionally. In the City Hall, also, transformers should be furnished of 100 light capacity as there are times when all the lamps are burning. By some accident, the main wires from the transformer to the switches on the stage, in the City Hall, are too small and should be increased in size.

Porcelain cut-outs are more desirable and safer than wooden ones and we advise their use as much as possible.

In one or two places the lead wire fuses have been replaced temporarily, by copper wire, but it is advisable to have the lead fuse wire replaced.

I am obliged to remark, that while the material furnished is of good quality, the work of installing the inside work is not just what it should be; apparently, from a desire to get the work completed and the customers supplied with light at the earliest possible moment. There are 922 lights installed and transformer capacity for 840 lamps then according to the contract and specifications, transformers and lamps for the balance of the two thousand lamps and sufficient wire for the same, have to be furnished and installed by the contractors, but the purchasers have to dictate the different locations of the lamps in the inhabited parts of the city and where they shall be placed.

I am gentlemen,
Very truly yours,
(Signed) W. R. Kimball.

Fort Wayne, Ind.
Feb. 5th, 1891.

Poursuite de Mr. Joseph Cloutier, contre la Corporation des 3-Rivieres.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une poursuite de Mr. Joseph Cloutier, hôtelier, contre la Corporation de cette Cité, pour dommages causés à sa propriété, par une défec-tuosité dans la pose des fils de la lumière électrique.

Proposé

Lundi, le 23 Février 1891.

2^e Motion

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat de la Corporation soit autorisé à comparaître dans la cause portant le N^o 108 Cour de Circuit de Joseph Bloutier Demandeur contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et à appeler "La Royal Electric Company" en garantie et à prendre toutes autres procédures qu'il jugera convenables.

Adoptée.

3^e Motion

Argent remboursé à
Mr. L. Z. Beaudry,
par un billet promiss-
soire, au montant de \$112.⁵⁶/₁₀₀

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de onze cent douze piastres et cinquante-six centimes (\$112.56) à trois mois de cette date en règlement de toute réclamation que Mr. L. Z. Beaudry peut avoir contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'obligation consentie par feu George Eugène Pistodeau et son épouse à la Corporation de la dite Cité passée devant feu J. E. Demoulin, Notaire, le douze Juin mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée le seize Février mil huit cent soixante-et-quatre devant feu P. L. Craig, Notaire, lesquelles obligations ont été reconnues par un titre passé par P. L. Hubert, Esquier, Notaire, le quatorze Novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Adoptée.

4^e Motion

Billet promissoire de
\$20,000.⁰⁰/₁₀₀, en faveur
de la Banque du Peuple

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à deux mois de cette date, en faveur de la Banque du Peuple, pour rembourser le billet donné à la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. E. Chevin Olivier

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi je proposerai que le règlement de ce

Conseil

Lundi, le 23 Février 1891.

Conseil concernant le Département des Chemins soit amenés quant à ce qui concerne les rues sous Contrôle.

En Conseil, ce 23 Février 1891.

(Signé) Arthur Olivier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Mars prochains, à sept heures et demie du soir.

A journement.

E. Desaulniers
Sec.-Prés.

J. B. Miquet
Maire.

Assemblée Régulière
9 Mars 1891.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le neuf de Mars, mil huit cent quatre-vingt-onze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents, savoir: M. M. les Echevins C. Lyburner et D. Ricard, ont ajourné la dite assemblée à Lundi prochain, le seize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Sec.-Présorier.

Assemblée Régulière
16 Mars 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Messieurs les Echevins
J. Bournival,
Ls. Brunelle,
Fr. Gélinais,
Euch. Lacroix,
C. Lyburner,
Art. Olivier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Vanasse.

Lundi, le 16 Mars 1891.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Échevin Pierre Benjamin (Canasse) est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. J. A. Gagnon.

Requête de Mr. J. A. Gagnon, demandant que les privilèges accordés à Messieurs Hall, Neilson & Co., par la Corporation de cette cité, soient transférés à une nouvelle compagnie qui s'engagerait à remplir, vis-à-vis du Conseil, les mêmes obligations que les dits Hall, Neilson & Co.

Lettre de la "Royal Electric Company".

Une lettre de la "Royal Electric Company", demandant qu'un ar. compte lui soit payé, sur le montant de son contrat pour le plant de la Lumière Électrique.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances. — N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Rept.)	5 -
" des Chemins,		53 30
" des Marchés,		28 -
" du Feu,		3 25
" de l'Éclairage,		4 -
" de l'Hôtel de Ville,		1 50
" de la Police,		- 25
Ar. sous Contrôle,		9 63
Billet Payable,		20,000 -
Intérêt et Commission,		498 01
Dépenses Contingentes,		278 97
Divers Comptes,		1,417 52
		22,299 43

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, C^{te}
P. B. Canasse,
L. Brunelle.

Rapport:

Lundi, le 16 Mars 1891.

Rapport du
Comité des Finances.
— N^o 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Ent. & Répt.)	7 25
" des Chemins,		2 45
" des Marchés,		14 70
" du Feu,		3 25
" de l'Eclairage,		12 —
Arues sous Contrôle,		33 25
Ventes de terrains,		16 —
Dépenses Contingentes,		2 55
Divers Comptes,		1 25
		96 00

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Olivier, Pr^s

C. B. Pranasse,

L. Brunelle.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que les rapports N^{os} 1 et 2 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptée.

2^e Motion
Règlement concernant
les Arues sous Contrôle.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinais,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 3, Règlement pour rappeler et annuler le chapitre trente-trois des règlements de ce Conseil, passé le premier jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et intitulé: Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Crèes", et le remplacer par le suivant, soit lu

Lundi, le 16 Mars 1891.

lu, passé et adopté.

Chapitre XLIII.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre trente-trois des règlements de ce Conseil, passé le premier jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", et le remplacer par le suivant.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent-unième du Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé est remplacée par la suivante. Cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch, toute la rue du Platon, toute la rue Badaeux, toute la rue Craig, toute la rue St. Antoine, toute la rue René, toute la rue Bell, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rue Notre-Dame et Royale, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Bonaventure et des Champs et la rue Alexandre sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver et l'arrosage durant la saison d'été, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Thomas, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Marie, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, cette partie de la rue Champflour comprise entre les rues St. Marie et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue des Forges comprise entre la rue Royale et la rue St. Denis, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre-Dame et St. Denis, cette partie des rues Volontaire, Plaisante et Niverolle comprise entre les rue Royale et St. Olivier, cette partie de la rue St. Julie comprise entre les rues Royale et St. Geneviève, cette partie de la rue St. Geneviève comprise entre les rues Niverolle et des Champs, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues Niverolle et St. George, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Champs et St. George, la rue St. Sévère, la rue St. Joseph et la rue Hart sont

Lundi, le 16 Mars 1891.

sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, quant à l'aplanissement des neiges en hiver et l'arrosage durant la saison d'été, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de sept pour et deux contre, savoir:

Pour:
M. M. Bournival,
Brunelle,
Gélinas,
Lacroix,
Lymburner,
Olivier,
St. Pierre,

Contre:
M. M. Pagé,
Ricard.

Proposé par M. Olivier,
Secondé par M. Gélinas.

Attendu que la propriété de M. Odilon Panneton sur le côté Nord-Ouest de la rue St. Philippe et portant le numéro quatre cent vingt-deux (422) du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, a été vendue le cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-trois par le Secrétaire-Trésorier du Conseil d'alors pour non-paiement de taxes etc, et qu'à l'expiration de deux années après la dite vente la Corporation n'a pas demandé au Régistrateur un certificat des privilèges et hypothèques dont la dite propriété pouvait être grevée et que de plus la dite Corporation n'a pas donné de titre à l'acquéreur M. Pufflé Dussault.

Attendu que la dite propriété a été de nouveau vendue le quatre Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf pour non-paiement de taxes etc, contre les Héritiers de feu Pufflé Dussault et

N^o 7^e Motion
Titre de propriété en faveur
des Héritiers de feu Pufflé
Dussault.

Lundi, le 16 Mars 1891.

et qu'il serait utile et nécessaire de donner aux dits Héritiers
Dussault un titre de la vente faite le cinq Mars mil huit cent
quatre-vingt-trois et de le faire enregistrer.

Qu'il soit résolu que Son Honneur le Maire
soit autorisé à donner aux dits Héritiers Dussault un titre de la
dite vente du cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-trois et de le faire
enregistrer.

Adoptée.

4^e Motion
Vente des Magasins du
Marché-aux-Denrées
et des Étaux des Bouchers

Proposé par M. St. Pierre,
Secondé par M. Brunelle,

Que les loyers des Étaux des bouchers dans
la halle du Marché-aux-Denrées, et ceux des Magasins du dit
Marché, qui, le vingt-huit Mars courant n'auront pas été payés
pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les oc-
cupants, soient vendus à l'enchère samedi, le vingt-huitième jour de
Mars courant (1891) à dix heures du matin, pour l'espace d'une année
à compter du premier de Mai prochain, aux lieux, en la manière
et aux conditions de l'année dernière et que les glaciers dans les
étaux des bouchers soient à la charge des locataires des dits étaux
quant à l'entretien et réparation.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le premier
d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

F. Désaulniers
Sect.-Prés.

P. H. Tarras
Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Mars 1891.

au
Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour
aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, concernant la Lumière Électrique.

(Signé) P. O. Normand,
Maire.

Mercredi, le 18 Mars 1891.

Assemblée Spéciale
18 Mars 1891.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dix-huitième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Secr,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

Jos. Bellefeuille,

Ls. Brunelle,

C. Lymburner,

Art. Olivier,

D. Ricard,

Ant. St. Pierre,

P. B. Vanasse.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

1^{ère} Motion
Protêt contre la "Royal Electric Company."

Attendu que La "Royal Electric Company" par sa lettre en date du treize du courant, demande qu'une certaine somme d'argent lui soit payée en à compte de son contrat pour l'installation de la lumière électrique en cette Cité, et que ce Conseil considère que la dite Compagnie n'a aucun droit de faire cette demande en vertu de son contrat, et que de plus elle a causé et cause actuellement des dommages considérables à ce Conseil par la manière dont les travaux sont faits et le retard apporté à la complétion des dits travaux; en conséquence, qu'il soit résolu de protester la dite Compagnie pour lui faire exécuter les conditions de son contrat avec le dit Conseil et aussi pour tous les dommages encourus et à encourir par le fait de la non exécution du dit contrat; et que Mr. C. O. Guillet soit chargé de préparer le dit protêt avec l'aide de l'avocat de ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

[Signature]

Sec.-Prés.

[Signature]

Maire.

Mercredi, le 1^{er} Avril 1891.

Assemblée Régulière
1^{er} Avril 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite
Cité, Mercredi, le premier jour d'Avril, en l'an de Notre-
Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la
loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- J. Bourmival,
- Ls. Brunelle,
- Euch. Lacroix,
- C. Lyburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Page,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- C. B. Vanasse.

Requête de L'Honorable H. Montplaisir et autres, demandant une
réduction sur les taux de péage des Ponts St. Maurice.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, père, demandant d'être nom-
mé Clerc du Marché-au-Foin.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. F. W. Duval, demandant une part du patro-
nage de la Corporation de cette Cité, pour les impressions.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jules Dumont, demandant d'être nommé
Gardien de la Commune.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Paul Chainé et autres, demandant que Mr. Odis-
sillon Panneton soit nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.
Référé aux Comités Permanents.

Lettre de L. P. Guillet, Ecr., Avocat, se plaignant de
la part de Mr. Philéas Bédard, du mauvais état du trottoir vis-
à-vis la propriété du Cimetière anglais et celle de Mr. James Adair, sur la rue St. François
Caviers.

Rapport:

Mercredi, le 1^{er} Avril 1891.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$ 155 17
" du Feu,		36 50
" des Chemins,		62 95
" de l' Eclairage,		177 14
" de l' Hôtel-de-Ville,		— 10
" de la Police,		228 85
" de la Commune,		4 50
Ponts St. Maurice,		47 25
Rues sous Contrôle,		15 63
Intérêt et Commission,		36 38
Papeterie et Impressions,		18 35
Salaires,		290 82
Divers Comptes,		30 75
		1,104 39

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prés^{dt}
O. B. Vanasse,
Louis Brunelle,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
Mr. Jos. Samson, ins-
pecteur, concernant les en-
gins et bouilloires de la Du-
mière Electrique.

Rapport:

Gentlemen,

According to your request, I have on mon-
day the 23rd inst. proceeded to Three Rivers and examined the
engine

Mercredi, le 1^{er} Avril 1891.

engine and boilers at the water works house and found that the alterations on the works reported defective in my letter of the latter end of January last was not completed. There has been nothing done to make up for the neutral parts under the steam drum, and are still leaking, the safety valves have not been changed, nor the blow off connections, but Mr. Plante the foreman gave orders before me to have them changed the next day, saw the large engine running and found it to vibrate and shake too much for a new engine and found the vacuum at 23 where it should have been at 26 with the water at almost to a freezing point. If it is not caused from leakage I do not know what it will be when the temperature of the water will be 65.

The crank shaft of both engines are cast of steel and their size is only a shade larger than the Imperial Board of Trade requires if made of forged steel and having no outer bearing being on them a great deal more strain & apt to cause the bearing to heat.

I am Gentlemen,

Your most Obedt. Servant,

Signed Jos. Samson,

Govt. Engine & Boiler Inspector.

2^e Motion
Argent remboursé à
Mr. D. E. Frigon et à
Dlle Anna Frigon, par
un billet promissoire
au montant de \$549.⁰⁰

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de cinq cent quarante neuf piastres (\$549.⁰⁰), à trois mois de cette date, en règlement de toute réclamation que Mr. Désiré Edouard Frigon et Demoiselle Anna Frigon peuvent avoir contre la Corporation de cette Cité pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par ledit D. E. Frigon et son épouse à la Corporation de la dite Cité, passée devant feu J. O. Dumoulin, Notaire, le dix-huit Octobre mil huit cent cinquante-sept, et d'une autre obligation passée le trente-et-un Décembre mil huit cent soixante-et-trois devant feu O. L. Craig, Notaire, ce billet devant porter intérêt au taux de six par cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Mercredi, le 1^{er} Avril 1891.

3^e Motion
Date de l'examen de la
liste des électeurs parle-
mentaires.

Proposé par M^r. Olivier,
secondé par M^r. Planasse,

Que conformément aux dispositions
de l'Acte Electoral de Québec, dois public soit donné que ce
Conseil commencera l'examen ou correction de la liste des élec-
teurs parlementaires de cette Cité, mercredi, le huit du courant,
à huit heures du soir.

A journement.

Adoptée
Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le huit
d'Avril courant, à huit heures du soir.

E. Desaulniers
Sec. Trés.

J. S. M. M. M.
Maire.

Assemblée Régulière.
8 Avril 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
Cité, Mercredi, le huitième jour d'Avril, en l'an de Notre-
seigneurs, mil huit cent quatre-vingt-onze, à huit heures du soir,
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,
étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
J. Bourlival,
L. Brunelle,
Fr. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lyburner,
Art. Olivier,
Chs. Pagé,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Planasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Mon-
sieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier
est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les

Mercredi, le 8 Avril 1891.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des
Rév. D^{mes} Ursulines.

Requête des Rév. Dames Ursulines des Trois-Rivières, demandant de n'être pas forcées de payer la taxe du Drainage, vu qu'elles ont leurs propres égouts.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
M^r. Alexis Lord.

Requête de M^r. Alexis Lord, demandant que l'usage d'un certain morceau de terrain dans la Commune, lui soit continué, aux mêmes conditions que l'an dernier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
M^r. Jean Cloutier.

Requête de M^r. Jean Cloutier, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Déneés.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la
"Royal Electric Co."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", demandant une copie du rapport concernant l'installation de la lumière électrique, en cette ville.

Ordre est donné au Secrétaire d'envoyer copie du rapport de M^r. Jos. Samson.

Lettre de
M^r. P. A. Boudreault,
Avocat.

Lue une lettre de M^r. P. A. Boudreault, Avocat, réclamant de la Corporation, des dommages au montant de cent vingt-cinq piastres, pour un accident arrivé à M^r. Guillaume Lavoie, sur un trottoir de la rue Notre-Dame.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département des Chemins,	38	25
" de l'Eclairage,	4	73
" de la Santé,	-	30
Rues sous Contrôle,	11	-
Ponts St. Maurice,	9	89
Papeterie et Impressions,	3	-
Divers Comptes,	6	-
	73	14

Respectueusement

Mercredi, le 8 Avril 1891.

Respectueusement soumis,
 Signé, Arthur Olivier, Pr^sdt
 Louis Brunelle,
 Thomas Bournival,
 P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
 Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Examen de la liste des
 Electeurs Parlementaires.

Le Conseil se forme alors en Comité Général
 sous la présidence de Mr. l'Échevin Olivier, et procède
 à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parle-
 mentaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-
 vingt-ong.

Le Comité après avoir examiné un certain nombre de
 plaintes et avoir différé sa décision sur plusieurs autres, s'ajourne
 à la prochaine assemblée du Conseil, pour continuer l'exa-
 men des dites plaintes.

Monsieur le Président reprend ensuite son siège
 au Conseil, et le secrétaire-Trésorier donne communication
 au Conseil, d'une tiers-saisie filée entre ses mains, de Mr.
 George Oytte, boulanger, contre Dame Veuve Joseph Deveau.

Tiers-saisie contre
 D^{me} V^{ve} Joseph Deveau.
 — Réponses à —

Proposé par Mr. Bellefeuille,
 Secondé par Mr. Pagé,

Que le secrétaire-Trésorier de ce
 Conseil Mr. L. P. Désaulniers soit autorisé à comparaître
 pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour
 de Circuit pour le District des Trois Rivières, et à faire
 les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains
 du dit secrétaire-Trésorier dans une cause entre George Oytte
 Demandeur et D^{me} Veuve Joseph Deveau Défenderesse.

La Corporation de cette Cité ne
 connaît pas exactement le montant qu'elle doit à D^{me} Veuve
 Joseph Deveau, attendu que le Protonotaire de la Cour
 Supérieure

Mercredi, le 8 Avril 1891.

Supérieure doit préparer un rapport de distribution des deniers étant le produit de la vente d'une propriété de la dite Dame Deveau et tant que ce rapport de distribution n'aura pas été préparé, la Piers-paisie n'est pas en état de déclarer le montant qu'elle doit.
Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Echevin Vanasse.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du vingt de Février dernier, concernant l'établissement d'abattoirs et de Stock Yards, en cette Cité, soit amendée.

En Conseil, ce 8 Avril 1891.

(Signé) P. B. Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le neuf d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sec. Prés.

Arthur Olivier
Président.

Assemblée Régulière.
9 Avril 1891.

Une assemblée régulière du Conseil, de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - J. Bournival,
 - Ls. Brunelle,
 - Frs. Gélinas,
 - Euch. Lacroix,
 - Art. Olivier,
 - Chs. Pagé,
 - D. Ricard,
 - Ant. St. Pierre,
 - P. B. Vanasse.

En

Jeudi, le 9 Avril 1891.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
M. N. Marchand et al.

Requête de M. N. Marchand et autres, demandant au Conseil de s'opposer à l'établissement d'une manufacture d'allumeurs, sur la rue des Prisons, en cette Cité.

Référé à l'Inspecteur de Ville.

Requête de
M. Ant. Morrissette.

Requête de M. Antoine Morrissette, demandant d'être nommé Clerc du Marché-au-Poin.

Référé aux Comités Permanents.

Examen de la liste des
Electeurs Parlementaires

Le Conseil se forme alors en Comité Général sous la présidence de M. l'Echevin Arthur Olivier, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, et après avoir entendu et jugé les dites plaintes, il remet à la prochaine assemblée du Conseil, la présentation de son rapport sur icelles.

Ajournement.

M. le Président reprend ensuite son fauteuil, et le Conseil s'ajourne à Lundi, le treize d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. P. Descaubien

Sec-Prés.

Arthur Olivier
Président.

Assemblée Régulière.
13 Avril 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

J. E. Normand, Sec.,
Jos. Bellefeuille,
A. Bournival,

Ls.

Lundi, le 13 Avril 1891.

- Ls. Brunelle,
- Frs. Gélinas,
- Euch. Lacroix,
- C. Lyburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Pagé,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Flavien Rémillard, demandant une exemption de taxes pour l'espace de dix années, sur son établissement.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Léopold Girard, demandant au Conseil de lui céder une pointe de terrain, située sur la rue St. Stanislas, en cette cité.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Xavier Sévigny, demandant l'usage d'un terrain situé entre les rues St. Elizabeth et Bureau.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, demandant d'être nommé Clerc du Marché-au-Poin, avec un salaire de deux cent soixante-et-quinze piastres.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. P. W. Fortin, demandant d'être nommé Gardien du Carré Champlain.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Messrs. Denoncourt & Harnois, Avocats, réclamant de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, la somme de trente-trois mille piastres, au nom de la "Royal Electric Company".

Rapport:

Rapport du Comité Général, sur le neuf du présent mois, examiné les plaintes par écrit qui ont été produites dans le bureau du Secrétaire Trésorier, contre la liste des électeurs parlementaires.

Le Comité Général de ce Conseil, a l'honneur de faire rapport, que conformément à la "Loi Electorale de Québec", il a, le huitième du présent mois, examiné les plaintes par écrit qui ont été produites dans le bureau du Secrétaire Trésorier, contre la liste des électeurs parlementaires.

Lundi, le 13 Avril 1891.

parlementaires pour la présente année, et il recommande.
 Que les plaintes de M^r. Sévère Hamel, demandant que les noms de Messieurs Alphonse Dugré, Philippe Godin, Robert Grant, Joseph Guillemet, Wm. Odair, Herald Baxter, J. Ulric Dupresne, Oscar Guilbert, Ludger Linctôt, Alfred Pelletier, Auguste Papin, Joseph Desmarais, John Houlston, Bessie Livernoche, Ulric Poirier, Antoine Dasybra, Charles Trigon, R. G. LaBarre, Fred. Pellerin, Phil. Pellerin, Eugène Boisvert, W. Pre-naman, Joseph Bureau, Clovis Dupresne, Louis Boulard, Joseph Champoux, Adolphe Lafontaine, Thomas Laperrière, Edouard Morrissette, Napoléon Morrissette, Pierre Pepin fils, Chs. Pepin, Joseph Beaumier, Arthur Blanchette, John Bellemarre, James Gauthier, Wilfrid Girard, Willie Larivière, Antoine Morrissette, Joseph Bouchard, Narcisse Bourassa, Arthur Bourassa, Onéz. Fleury, Norbert Lacroix, Joseph Lambert père, Louis Morin fils, Adélard St. Pierre, Joseph Balleup, Olivier Bellemarre, Louis Balleup, Louis Germain, Joseph Germain, Wm. Champagne, Aimé Janvier, Constant Poupin et M^rs. Alarie fils soient inscrits sur la dite liste, soient rejetées.

Que les plaintes de M^r. Urbain Gélinas, demandant que les noms de Messieurs Edmond Pratte, Emile Pratte, Joseph Duchaine, Ludger Duchaine, Edouard Duchaine, Rodolphe Nault, George Robitaille, Lucien Comtois, Henri Lacerte, Lucien Carignan, Lucien Duroal, Louis Dassault fils, Alfred Dassault, Xavier Giroux, Honorius Ricard, Xavier Duplessis, Stephens Camirand, Ferdinand Prudel, Alphonse Gravel, Arthur Robert, Thomas Paquin, Alfred Olivier, Ludger Arel fils, Joseph Arel, Hormidas Garceau, Zéphirin Marchand fils, Napoléon Gélinas, Félix Gélinas, Joseph Canneton, Euclide Boucher, Antoine Dassault, Jules Desilets, Joseph Boudreault, Edouard Picher, Donat Belisle, Joseph Courtois, Victor Dupresne, Baptiste Dupresne, Donat Beaumier, John Smardon, Narcisse Beaulieu, Charles Beaulieu, Joseph Labranche, Sévère Décoteau, Honoré Champoux dit Dupont, Eugène Landry, Arthur Martin, Albert Marchand, Bessie Livernoche, Dominique Vallée fils, Willie Sigman, Adolphe Beaudry, George Kariépy, Eugène

Lundi, le 13 Avril 1891.

Rodin, Henry W. Wallace, Joseph Normand, Jean Louis Normand, Joseph Hamel, Adélard Bellemare, Phil. Gingras, Désiré Rivard, Ernest Viens, Alfred St. Pierre, Charles St. Pierre, George Rivard, Jean Baptiste Garceau, Hilaire Desjardins soient inscrits sur la dite liste soient rejetées.

Que les plaintes de Messrs. Arthur Gélinas, Elie Piquette, J. Prépanier, L. J. Boulard, Narcisse Masse père, A. J. A. Cooke, Adolphe Goulet, Joseph Guilbert, Edmond Dupesne, Pierre Girard, Brefflé Lajoie, Louis Paquin, Joseph Mathieu, demandant que leurs noms soient inscrits sur la dite liste, soient rejetées.

Que les plaintes de Mr. Andrius Warnecke, demandant l'inscription sur la dite liste des noms de Messrs. J. L. Warnecke et L. J. Warnecke; celle de Mr. R. S. Cooke demandant l'inscription des noms de Messrs. Lucien Lupien, Arthur Bérard, Ernest Bérard et Ludger Bérard; celle de Mr. Urbain Gélinas demandant l'inscription des noms de Messrs. Antoine St. Pierre père, Edmond Beaulieu, Pierre Mansseau, Pierre Robert, Charles Morin, Sévère Lacerte et Antoine Guilbert soient rejetées.

Que la plainte de Mr. Urbain Gélinas, demandant la radiation sur la dite liste des noms de Messrs. William Chagnon, Edouard Vézina, A. W. Maillouf, Edouard Lacroix et Johnny Morrissette, soit rejetée.

Que la plainte de Mr. Sévère Hamel demandant l'inscription sur la dite liste des noms de Messieurs G. O. Bourgeois, Adélard Girard, Adolphe Balleup et Louis Petit; celle de Mr. Urbain Gélinas demandant l'inscription des noms de Messieurs Louis Philippe Pleau, Narcisse Lacerte, Antoine Emmanuel Rivard Bellefeuille, et celles de Messieurs J. O. Marineau, Napoléon Rivard, François Ouellette, Wilfrid Thiffault, Philéas Bourque, Joseph Massé, Brefflé Lamothe, Andreas Warnecke, Joseph J. Ryan, demandant l'inscription de leurs noms sur la dite liste, soient accordées.

Que la plainte de Mr. Hubert Panneton, demandant que son nom soit inscrit sur la dite liste au lieu et place de celui de Louis Panneton, celle de Mr. J. Lymburner, demandant que le nom de Mr. Edouard Brousseau soit inscrit sur la dite liste, soient accordées.

Que les plaintes de Messieurs Urbain Gélinas, demandant

Lundi, le 13 Avril 1891.

demandant que les noms de Messieurs Louis Philippe Pottier, Edouard Lacroix, Michel Cossette, Pierre Lyonnois, J. E. Garneau, George Canneton, Napoléon Lamirande, Norman Neilson, Adolphe Lemerise, Patrick Lemerise, Joseph Oscar Milette, Narcisse St-Arnauld, G. H. Craig, Arthur Canneton fils de Joseph, Prosper St-Pierre, J. W. Aubry, Olivier Lord, Joseph Oryotte, Charles Lussier, Honoré Laroche père, George Lupien, Médéric Giroux, Louis Girard et Joseph Beausoleil, soient retranchés de la dite liste, soient accordées.

Que la plainte de Mr. George Leprohon, demandant la radiation sur la dite liste, des noms de Messrs. George Benson Hall, Peter Patterson Hall, William Charles John Hall, Alfred Edward Hall, H. M. Price, L. J. Peters, Messrs. Nassah Smith, J. B. H. Butwood, et H. R. Neilson, soit accordée.

Que la plainte de Mr. Urbain Gélinas, demandant que le nom de Joseph Bourassa soit remplacé par celui de Josephat Bourassa sur la dite liste, soit accordée.

Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 13 Avril 1891.

(Signé) Arthur Olivier,
Président.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

secondé par Mr. St-Pierre,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil, qui vient d'être lu, soit adopté et que les noms de Messieurs G. A. Bourgeois, Adélard Girard, Adolphe Balleux, Louis Petit, Louis Philippe Pleau, Narcisse Lacerte, Antoine Emmanuel Rivard Bellefeuille, J. P. Marineau, Napoléon Rivard, François Ouellette, Wilfrid Phifault, Philéas Bourque, Joseph Massé, Preffé Lamothe, Andreas Warnecke, Joseph J. Ryan, Hubert Canneton, Edouard Brousseau, et Josephat Bourassa soient inscrits sur la liste des électeurs parlementaires de cette Cité pour l'année courante; et que les noms de Messieurs Louis Canneton, Louis Philippe Pottier, Edouard Lacroix, Michel Cossette, Pierre Lyonnois, J. E. Garneau, George Canneton, Napoléon Lamirande, Norman Neilson,

1^{ère} Motion
Rapport du Comité Général
adopté.

Lundi, le 13 Avril 1891.

Neilson, Adolphe Lemerise, Patrick Lemerise, Joseph Oscar Moilette, Narcisse St. Arnauld, C. H. Craig, Arthur Canneton fils de Joseph, Prosper St. Pierre, A. W. Aubry, Olivier Lord, Joseph Ayotte, Charles Lussier, Honoré Laroche père, George Lupien, Médéric Kirou, Louis Girard, Joseph Beausoleil, George Benson Hall, Peter Patterson Hall, William Charles John Hall, Alfred Edward Hall, H. M. Price, L. P. Peters, Manassah Smith, J. B. H. Butwood, M. P. Neilson et Joseph Bourassa soient retranchés de la dite liste et que toutes les plaintes faites contre la dite liste à part les changements ci-dessus soient rejetées.

Proposé par Mr. Vanasse, en amendement,
 Secondé par Mr. St. Pierre,

Que le nom de Mr. Joseph J. Ryan ne soit pas entré sur la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année, attendu qu'il ne possède pas les qualités requises pour être électeur.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

- | | |
|---|--|
| <p>Pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> Mr. M. Bournival, Lacroix, Lymburner, Olivier, St. Pierre, Vanasse, | <p>Contre:</p> <ul style="list-style-type: none"> Mr. M. Bellefeuille, Brunelle, Gélinas, Page, Ricard. |
|---|--|

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division, telle qu'amendée.

Proposed by Mr. Vanasse,
 Seconded by Mr. Bournival,

That the Corporation of the City of Three-Rivers, with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock yards in this City, hereby grant an area of two hundred acres of land to be selected by such grantees in the Common of the said City, to:— Eugene Prosper Brender of St. Thomas Montmagny, P. Q. Canada, Charles C. Dodge and Benjamin F. Holmes, of the City of New York, U. S. A., and their associates, successors or assigns; provided they shall

2^e Motion
 On amendement à la
 motion n^o 1.

3^e Motion
 Bonus à Mr. E. P. Brender
 et autres, pour abattoirs
 et stock yards.

Lundi, le 13 Avril 1891.

shall establish abattoirs and stock yards in this city and erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than One hundred thousand Dollars, which land, buildings, machinery, and accessories, and business, it is declared shall be exempt from municipal taxation (water rates excepted) during the period of ninety-nine years on the following conditions:—

That the said parties shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the first of November, One thousand eight hundred and ninety-one (1891) after which time their right to do so under this privilege shall be null and void.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs and stock yards, and their accessories, the Corporation of the City of Three Rivers, hereby undertakes and promises to pay, to the said Company, the sum of sixty thousand dollars (\$60,000) payable six thousand dollars yearly during ten years, the first payment to be made, one year after the said abattoirs and stock yards have commenced operation.

The said Corporation of Three Rivers, will at once execute to said parties, its deed of absolute conveyance for said two hundred (200) acres of land, by a good and sufficient title, on the condition, that the said parties will expend a sum of one hundred thousand dollars (\$100,000) in abattoir, buildings, stock yards and other improvements on said lands. The sworn certificate of the engineers of said Company shall be the evidence of such expenditure, and as soon as such certificate be deposited in the Registry office of the Registration Division of Three Rivers, the Registrar is hereby authorized to make an entry of same in his books, and discharge such condition.

The Corporation of the City of Three Rivers shall have the right to pay the said sum of sixty thousand dollars, thus guaranteed, in cash or debentures of the City, payable in thirty years from the date thereof, and bearing interest at the rate of five per cent. (5 per cent.) per annum, which debentures shall be accepted by the said Company at par.

In

Lundi, le 13 Avril 1891.

In the event of the destruction by fire or by other causes of any of the buildings or accessories of the said Company, it shall be incumbent on the said Company to rebuild or replace the same in as good condition as before destruction without unnecessary delay.

That should said parties or their successors or assigns fail to prosecute the business of said Abattoir and stock yards for a period of six (6) months, in any one year during the pendance of the payment of said sixty thousand dollars, then said parties shall forfeit of such money or debentures at the rate of six thousand dollars per year, during said non-operation.

A suspension of business on account of fire, labor strikes, war or other unavoidable contingency, shall not be held as a failure to prosecute said business, but should the said Company suspend business during five years the exemption of municipal taxes hereabove mentioned shall cease and this privilege shall be forfeited.

The resolutions passed by this Council on the twelfth of January last (1891) and on the second and twentieth of February last, 1891, concerning abattoirs and stock yards, are hereby cancelled, revoked and declared null and void.

Adopted.

4^e Motion
Pour ajourner le Conseil.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Bournival,

Que ce Conseil s'ajourne à lundi prochain,
le vingt du courant.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:

Mr. M. Bellefeuille,
Brunelle,
Gélinas,
Pagé,
Ricard,
Tranasse,

Pour:

Mr. M. Bournival,
Lacroix,
Lymburner,
Olivier,
St. Pierre.

5^e Motion
Nomination de Mr. Jean
Bloutier, comme Clerc des
Marchés aux Derrées et des
Marchés au Poisson.

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. Jean Bloutier soit nommé
clerc.

Lundi, le 13 Avril 1891.

6^e Motion
En amendement à la
motion N^o 5.

Clerc du Marché aux Denrées et au Poisson, avec un salaire de quatre cent cinquante piastres par année, le dit Jean Bloutier s'obligeant de fournir à ses frais les personnes dont il aura besoin pour remplir la charge de Clerc des dits Marchés.

Proposé par Mr. Olivier, en amendement,
secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. François Dasylva soit nommé Clerc du Marché aux Denrées et du Marché au Poisson, avec un salaire de trois cents piastres l'an, sans assistant salarié et que le gardien des Carrés publics en cette Cité ou tout autre employé disponible, les mardi et samedi, agisse comme tel assistant.

Rejetées sur division de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. M. Bellefeuille,	Mr. M. Bournival,
Brunelle,	Lacroix,
Gélinas,	Lymburner,
Pagé,	Olivier,
Ricard,	St. Pierre
Vanasse,	

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Olivier,
secondé par Mr. Gélinas,

Que le Secrétaire-Président de ce Conseil soit autorisé d'informer la "Royal Electric Company" que le dit Conseil est d'opinion que les conditions du contrat de la dite Compagnie avec la Corporation de cette Cité ne sont pas remplies et qu'en conséquence, elle n'a pas le droit d'exiger le paiement mentionné au dit contrat.

Adoptées.

8^e Motion
Son Honneur le Maire
délégué à Québec.

Proposé par Mr. Brunelle,
secondé par Mr. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé de se rendre à Québec, pour rencontrer les ministres de cette Province, au sujet de la loi des licences.

Adoptées.

Oris

Lundi, le 13 Avril 1891.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et de la manière voulus par la Loi, je proposerai que la résolution passée ce soir, nommant Mr. Jean Cloutier, Clerc du Marché aux Denrées et du Marché à Poisson, soit amendée.

En Conseil, ce 13 Avril 1891.

(Signé) Antoine St. Pierre.

Ajournement:

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Secr. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
20 Avril 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - P. Bournival,
 - Ls. Brunelle,
 - Mrs. Gélinas,
 - G. Lymburner,
 - Art. Olivier,
 - Chs. Page,
 - D. Ricard,
 - Ant. St. Pierre,
 - P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Joseph Bernaquez

Requête de Mr. Joseph Bernaquez père, demandant d'être nommé Gardien du Carré Champlain, en cette Cité.

Requête de
Mr. Honoré Robert.

Requête de Mr. Honoré Robert, demandant au Conseil de

Lundi, le 20 Avril 1891.

Requête de
Messrs. Malone & Co.

de faire poser un plancher neuf dans le magasin qu'il occupe au Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de Messrs. Malone & Co., demandant au Conseil de faire faire l'inspection de leur manufacture, quant aux dangers du feu.

Référée au Comité du Feu.

Requête de
Mr. Ant. Morrissette.

Requête de Mr. Antoine Morrissette, demandant d'être nommé Cler du Marché-au-Poin, avec un salaire de quatre piastres par semaine.

Mémoire présenté à son Honneur le Lt. Gouverneur, en Conseil, par les Maires de plusieurs cités et villes de la Province, contre les derniers amendements à la loi des licences.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture au Conseil, d'un mémoire présenté à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par les Maires de plusieurs Cités et villes de la Province, contre les derniers amendements à la loi des licences.

Poursuite de Mr.
G. W. Larivière contre la
Corporation des B.-R.

Le Secrétaire Trésorier donne aussi communication au Conseil, d'une poursuite de Mr. G. W. Larivière, contre la Corporation de cette Cité, réclamant des dommages à lui causés, par le mauvais état des trottoirs, en cette Cité.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,

1^{ère} Motion

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans la cause portant le numéro #21. Cour Supérieure de G. W. Larivière. Demandeur contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et à appeler Madame Veuve G. M. Godby en garantie et à prendre tous autres procédés qu'il jugera nécessaires.

Adoptée.

2^e Motion
Nomination de
Mr. Onézime Durval,
comme huissier de la
Corporation des B.-R.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que L. D. Paquin, Ecr., Avocat de ce Conseil soit chargé de présenter une requête à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières pour demander que Mr. Onézime Durval, Messager et Collecteur de la Corporation pour la Cité des Trois-Rivières soit nommé et appointé huissier de la dite

Lundi, le 20 Avril 1891.

dite pour exécuter les mandats de la dite Corporation et ceux des Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières seulement.

Adoptée.

3^e Motion
Nomination de
M. F. X. Fortin, comme
Gardien des Carrés publics.

Proposé par M. Olivier,
Secondé par M. Bournival,

Que M. F. X. Fortin soit nommé Gardien des Carrés publics en cette Cité, avec un salaire de vingt-cinq piastres par mois, devant être obligé de voir à la plantation des arbres et des fleurs et à la taille des arbres.

4^e Motion.
On amendement à la
motion N^o 3.

Proposé par M. Pagé, en amendement,
Secondé par M. Bellefeuille,

Que M. Joseph Bernaquez père soit nommé Gardien des Carrés publics en cette Cité, avec un salaire de vingt piastres par mois, devant être obligé de voir à la plantation des arbres et des fleurs et à la taille des arbres.

Rejetée sur division de six contre et quatre pour, savoir:

- | | | | |
|--------------------------|----------|---------------------|-----------|
| Contre: | | Pour: | |
| M. M. Bournival, | Gélinas, | M. M. Bellefeuille, | Brunelle, |
| Lymburner, | Olivier, | Pagé, | Ricard, |
| S ^t . Pierre, | Vanasse, | | |

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

5^e Motion
Nomination de
M. P. N. Robichon,
comme Clerc du Marché
au Foin.

Proposé par M. Vanasse,
Secondé par M. Lymburner,

Que M. Pierre N. Robichon soit nommé Clerc du Marché au Foin, avec un salaire de douze piastres et cinquante centins par mois à compter du premier de Mai prochain (1891).

6^e Motion
On amendement à la
motion N^o 5.

Proposé par M. Ricard, en amendement,
Secondé par M. Pagé,

Que M. Antoine Morrissette soit nommé Clerc du Marché au Foin avec un salaire de

Lundi, le 20 Avril 1891.

de quatre piastres par semaine.

Rejetée sur division suivante, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Bellefeuille,
Lymburner,	Brunelle,
Olivier,	Gélinas,
S ^t . Pierre,	Page,
Vanasse,	Ricard.

Les voix étant également partagées, son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

La motion principale est alors mise aux voix et adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Lymburner,

secondé par Mr. Vanasse,

Que Mr. Joseph Rouette soit nommé Gardien de la Commune de cette Cité, avec un salaire de vingt piastres par mois, pour le temps que ce Conseil aura besoin de ses services, avec de plus, l'usage de la maison de la Corporation durant le temps qu'il occupera la dite charge.

Proposé par Mr. Ricard, en amendement,

secondé par Mr. Page,

Que Mr. Jules Dumont soit nommé Gardien de la Commune de cette Cité, avec un salaire de dix-huit piastres par mois pour le temps que ce Conseil aura besoin de ses services, avec de plus, l'usage de la maison de la Corporation durant le temps qu'il remplira la dite charge.

Rejetée sur division suivante, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Bournival,	Mo. Mo. Bellefeuille,
Lymburner,	Brunelle,
Olivier,	Gélinas,
S ^t . Pierre,	Page,
Vanasse,	Ricard.

Les voix étant également partagées, son Honneur le Maire vote contre l'amendement. La motion principale est alors mise aux voix et adoptée sur même division.

7^e Motion
Nomination de
Mr. Joseph Rouette,
comme Gardien de la
Commune.

8^e Motion
En amendement à la
motion N^o 7.

Lundi, le 20 Avril 1891.

Avis de motion de
Mr. l'Echevin St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière
voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée le treize
d'Avril courant, nommant Mr. Jean Cloutier, Clerc du Marché-
aup-Denrées et du Marché-à-Poisson, soit amendée.

En Conseil, ce 20 Avril 1891.

(Signé) Antoine St. Pierre.

A journement:

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Sect. Prés.

J. E. Normand
Maire

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Avril 1891.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du
Conseil, pour aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, concernant
l'établissement d'abattoirs et de stocks-yards, en cette Cité.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale
21 Avril 1891.
- 1 heure P.M. -

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue
à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième jour
d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze,
à une heure de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

J. E. Normand, Ecr.,
Alef. Baptist,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Ls. Brunelle,

Prs.

Mardi, le 21 Avril 1891.

Frs. Gélinas,
C. Lyburner,
Ant. Olivier,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
C. B. Vanasse.

Avis de motion de
M. St. Pierre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, le treize du courant, concernant l'établissement d'abattoirs et de stock yards, en cette Cité, soit amendée.

En Conseil, ce 21 Avril 1891, à une heure P. M.

(Signé) Antoine St. Pierre.

Et la séance est ensuite levée, à une heure et demie P. M.

Ch. Desaulniers
Secr.-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Avril 1891.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, concernant l'établissement d'abattoirs et de stock yards, en cette Cité.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
21 Avril 1891.
— 2 heures P. M. —

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à deux heures de l'après-midi, en la manière

Mardi, le 21 Avril 1891.

manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecs.,

Messieurs les Echevins
 Alex. Baptist,
 Jos. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 Ls. Brunelle,
 Ars. Selinas,
 G. Lymburner,
 Ait. Olivier,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

^{1^{er}} Motion
 Bonus et Octroi destinés
 rain à Mr. E. P. Bender
 et autres, pour abattoirs
 et stock yards.

Proposed by Mr. Vanasse,

Seconded by Mr. Bournival,

That the Corporation of the City of Three Rivers, with the view of aiding the establishment of abattoirs and stock yards in this City, hereby grant an area of two hundred acres of land to be selected by such grantees in the Common of the said City, to:— Eugene Prosper Bender, of St. Thomas Montmagny, P.Q. Canada, Charles C. Dodge and Benjamin F. Holmes, of the City of New York, U. S. A., and their associates, successors or assigns, provided they shall establish abattoirs and stock yards in this city and erect buildings and machinery on the said land to the value of not less than One hundred thousand Dollars, which land, buildings, machinery, and accessories, and business, it is declared shall be exempt from municipal taxation (water rates excepted) during the period of ninety-nine years on the following conditions:—

That the said parties shall commence the construction of the said buildings and accessories on or before the first of November, One thousand eight hundred and ninety-one (1891) after which time, their right to do so under this privilege shall be null and void.

That in order to assist in the successful operations of the said abattoirs and stock yards, and their accessories, the Corporation of the City of Three Rivers, hereby undertakes and promises to pay to the said Company the sum of sixty thousand dollars (\$60,000) payable

Mardi, le 21 Avril 1891.

payable six thousand dollars yearly during ten years, the first payment to be made, one year after the said abattoirs and stock yards have commenced operation.

The said Corporation of Three Rivers, will at once execute to said parties, its deed of absolute conveyance for said two hundred (200) acres of land, by a good and sufficient title, on the condition, that the said parties will expend a sum of one hundred thousand dollars (\$100,000) in abattoir, buildings, stock yards and other improvements on said land. The sworn certificate of the engineers of said Company shall be the evidence of such expenditure, and as soon as such certificate be deposited in the Registry office of the Registration Division of Three Rivers, the Registrar is hereby authorized to make an entry of same in his books, and discharge such condition.

The Corporation of the City of Three Rivers shall have the right to pay the said sum of fifty thousand dollars, thus guaranteed, in cash or debentures of the City, payable in thirty years from the date thereof, and bearing interest at the rate of five per cent. (5 per cent.) per annum, which debentures shall be accepted by the said Company at par.

In the event of the destruction by fire, or by other causes of any of the buildings or accessories of the said Company, it shall be incumbent on the said Company, to rebuild or replace the same in as good condition as before destruction without unnecessary delay.

That should said parties or their successors or assigns fail to prosecute the business of said Abattoirs and stock yards for a period of six (6) months, in any one year during the pendance of the payment of said fifty thousand dollars, then said parties shall forfeit of such money or debentures at the rate of six thousand dollars per year, during said non-operation.

Suspension of business on account of Fire, Labor strikes, War or other unavoidable contingencies, shall not be held as a failure to prosecute said business, but should said Company for any reason suspend its business for a period of five

consecutive

Mardi le 21 Avril 1891.

consecutive years, the exemption from municipal taxes shall be forfeited.

The resolutions passed by this Council on the twelfth of January last (1891), on the second and twentieth of February last and on the thirteenth of April instant 1891, concerning abattoirs and stock yards, are hereby cancelled, revoked and declared null and void.

Adopted.

Et la séance est ensuite levée.

E. Picaulnier
Sec. Prés.

J. B. Renaud
Maire.

Assemblée Régulière.
21 Avril 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefleur,
- J. Bourdival,
- Ls. Brunelle,
- Fr. Gélinas,
- Euch. Lacroix,
- C. Lyburner,
- Ant. Olivier,
- Jhs. Pagé,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Pierre Benjamin Vanasse est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. James Bailey, demandant une réduction sur

Requête de Mr. James Bailey.

Lundi, le 27 Avril 1891.

Requête de
Mr. J. J. Alain & al.

sa taxe comme manufacturier
Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. J. J. Alain et autres, demandant que la licence
d'écurie de louage de Mr. Joseph Lafont soit annulée.

Requête de
Mr. J. E. Baribeau.

Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. J. E. Baribeau, demandant que la taxe sur
profession d'avocat soit déduite de son compte, pour les années 1889, 1890
et 1891, vu qu'il ne pratique pas.

Rapport du
Comité des Finances.

Accordée.
Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les
paiement-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	\$	159	17
" des Fees,		31	-
" de l' Hôtels-de-Ville,		1	-
" de la Police,		249	30
" de l' Eclairage,		237	97
" des Chemins,		87	13
Arues sous Contrôle,		23	38
Drainage,		8	05
Arrière Champlain,		-	35
Papeterie et Impressions,		68	80
Contingents,		22	80
Ponts St. Maurice,		25	-
Divers Comptes,		203	39
Salaires,		290	83
	\$	1,408	17

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Présdt.
Thomas Bournival,
Louis Brunelle,
O. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 27 Avril 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Ricard,
Secondé par Mr. Lyburner,

Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis d'une réclamation
de Mr. G. W. Larivière.

Le Secrétaire Trésorier donne communication au Conseil, de l'avis
d'une réclamation de Mr. G. Willie Larivière, contre la Corporation de cette
Cité.

2^{ème} Motion

Billet promissaire de
\$20,000.00, en faveur de
la Banque du Peuple.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un billet promissaire au montant de vingt mille
piastres à deux mois de cette date, en faveur de la Banque du Peuple, en
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Mai
prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels
Sec. Prés.

A. Larivière
Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 1^{er} Mai 1891.

A

Son Honneur le Maire

ou à Mr. le Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Veillez donc convoquer une assemblée spéc-
ciale du Conseil, pour ce soir, à sept heures et demie, concernant
la taxe contre les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.

(Signé) Louis Brunelle,
Thomas Bournival,
Arthur Olivier.

Assemblée Spéciale.
1^{er} Mai 1891.

Qu'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, convoquée par le Secrétaire Trésorier du dit Conseil,

Vendredi, le 1^{er} Mai 1891.

à la réquisition de Messieurs les Echevins Louis Brunelle, Thomas Bournival et Arthur Olivier, et tenues à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le premier jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 Ls. Brunelle,
 Ars. Gélinas,
 G. Lymburner,
 Art. Olivier,
 Chs. Pagé,
 D. Ricard,
 Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Procureur-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Lue une lettre de M. G. Lassalle, Percepteur du Revenu Provincial, concernant la loi des licences.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au Conseil, d'offres réelles à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, faites par O. O. Guillet, Escr., Notaire, à la réquisition de M. J. Cloutier et autres.

Proposé par M. Ricard,
 secondé par M. Bellefeuille,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 54 Vict. Chap. 13, sec. 927^l la loi des licences a été amendée, quant à ce qui concerne le montant des droits que peuvent prélever les Conseils Municipaux contre les vendeurs de liqueurs enivrantes;

Attendu qu'il s'élève des doutes de savoir si la section 927^l s'applique à la Cité des Trois-Rivières;

Qu'il soit résolu, que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à accepter sous protêt, des porteurs de licences pour la vente de liqueurs enivrantes, la somme de

cinquante

Lettre du
 Percepteur du Revenu Provincial

Offres réelles par les Hoteliers
 et les Marchands de liqueurs

1^{ère} Motion
 Taper de 50.00% contre les
 vendeurs de liqueurs en-
 ivrantes.

Vendredi, le 1^{er} Mai 1891.

cinquante piastres, comme taxe municipale pour la vente des dites liqueurs durant la présente année, sauf recours contre les dits porteurs de licences, pour le recouvrement de la balance de la taxe imposée par le règlement de ce Conseil, passé le premier Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et intitulé: "Chapitre 34 Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil passé le sixième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-huit, et intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes"; au cas où il serait décidé par les Cours de Justice, que la dite section 927^e ne s'applique pas aux villes et cités qui ont une charte spéciale.

Adoptées.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Décaubin
Sec.-Prés.

Arthur Olivier
Président.

Assemblée Régulière.
11 Mai 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- J. Bournival,
 - L. Brunelle,
 - Jrs. Isélinas,
 - C. Lymburner,
 - Art. Olivier,
 - Chs. Pagé,
 - D. Ricard,
 - Ant. St. Pierre,
 - P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M^r. Charles Bourgeois, demandant que le Règlement concernant

Requête de
M^r. Chas. Bourgeois.

Lundi, le 11 Mai 1891.

concernant les traversiers soit strictement observé.
Ordre est donné au secrétaire d'écrire, à Messieurs Leblanc, à ce sujet.

Requête de Mr. Joseph Lafont et al.

Requête de Mr. Joseph Lafont et autres, demandant que la licence d'écurie de louage, qui a été accordée au dit Joseph Lafont, ne lui soit pas ôtée.

Requête de Mr. Harry Buckley.

Requête de Mr. Harry Buckley, demandant une réduction sur les taux de pesage du charbon.

Requête de Mr. W. F. Adair.

Requête de Mr. W. F. Adair, demandant l'usage du souassement du Marché aux Denrées, pour des exercices militaires.
Référé aux Comités Permanents.

Lettres de la "Royal Electric Co."

Lues quatre lettres de la "Royal Electric Company", concernant sa réclamation pour l'installation d'un plant de la lumière électrique, en cette Cité.

Lettre de M. Perreault, Escr. M. D.

Lue une lettre de F. V. Perreault, Escr. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Adélard Vadebonceur a été interné dans l'Asile St. Jean de Dieu.

1^{ère} Motion
Charbon acheté de Mr. J. A. Gagnon.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au Conseil d'un acte de marché passé entre la Corporation de cette Cité et Monsieur J. A. Gagnon, pour achat de charbon.

Proposé par Mr. Brunelle,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que l'acte de marché passé entre le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et Mr. J. A. Gagnon pour achat de charbon et qui vient d'être lu au Conseil soit déclaré valide par le dit Conseil.

Adoptées.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	35	25
" des Chemins,	18	62
Ou Reporter	53	87

Lundi, le 11 Mai 1891.

	Report	53 87
Département des Marchés,		— 63
" des Hôtels de Ville,		3 30
" de l'Eclairage,		386 18
" de la Police,		5 87
" de la Santé,		2 25
Drainage,		3 —
Rues sous Contrôle,		11 75
Ponts St ^e Maurice,		5 55
Carré Champlain,		9 —
Carré Le Platon,		3 50
Carré La fosse,		1 50
Intérêt et Commission,		5,162 50
Divers Comptes,		36 88
		5,685 78

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, P^{dt}
 O. B. Vanasse,
 Louis Brunelle,
 Thomas Bournival.

2^e Motion.
 Rapport du Comité des
 Finances adopté.

Proposé par Mr. Lymburner,
 Secondé par Mr. Ricard,

Que le rapport du Comité des Fi-
 nances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 l'Electricien de la
 Cité.

Rapport:

Je, soussigné, Electricien de la ville des Trois-Rivières,
 ai l'honneur de porter à la connaissance de Son Honneur le Maire
 et de Messieurs les Echevins les faits suivants en rapport avec l'éclair-
 rage électrique de la cité.

1^o Que l'engin de 150 forces motrices est arrêté ordinairement à une
 heure trop avancée de la nuit, ce qui entraîne une augmentation
 assez considérable, dans les dépenses d'huile et de charbon. En conséquence,

Je

Lundi, le 11 Mai 1891.

je suggère aux Messieurs du Conseil, de donner ordre à la Royal Electric Co., de n'employer que l'engin de 100 forces motrices du moment que les lumières allumés dans les maisons est de cinq cents ou moins.

2: Que trois lumières incandescentes, de la force de 65 chandelles, placées sur les rues Lévêque, Niverville et St^e Elizabeth sont brûlées depuis plusieurs jours et que sur ma demande au représentant de la Compagnie Royale Electrique de vouloir bien les remplacer, Mr. Jas. Woodman m'a fait réponse que la Compagnie avait fait assez de dépenses et que la Corporation pouvait en acheter de nouvelles si la ville doit être éclairée à ces endroits.

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Normand.

3^e Motion

Opposition afin de conserver, à la vente des scieries Hall, Neilson & Co.

Proposé par Mr. Brunelle,
secondé par Mr. S^r Pierre,

Que L. D. Paquin, Scr., Avocat de ce Conseil soit autorisé à filer une opposition afin de conserver, sur le produit de la vente qui sera faite le vingt-six du courant par le Shérif de ce District, dans une cause à la Cour Supérieure portant le numéro deux cent quarante et un (241), dans laquelle La Banque Jacques Cartier est demanderesse et N. A. Parent et L. B. Hall & Co. sont défendeurs, pour le montant d'une obligation, des taxes et autres charges dues par les dits défendeurs qui ne se sont pas conformés aux conditions du Règlement Chapitre 98, passé par ce Conseil, le trois de Mars mil huit cent quatre-vingt-six; et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à agir pour et au nom de la Corporation de cette Cité et à enchérir jusqu'au montant de vingt-neuf mille piastres lors de la vente du dit immeuble.

Adoptée.

4^e Motion

Exemption de taxes en faveur de Mr. Flavien Rémillard.

Proposé par Mr. Vanasse,
secondé par Mr. Lyburner,

Attendu que la propriété de Mr. Flavien Rémillard, située rue St^e George, et consistant en boutique de machineries, fonderie et patrons, a été presque totalement détruite par le feu, le

Lundi, le 11 Mai 1891.

le trente-et-un Mars dernier;

Attendu que le dit Mr. Rémillard, donnait journellement de l'emploi à un grand nombre de personnes, et qu'il serait désirable dans l'intérêt du commerce qu'il continue les opérations de son industrie;

Attendu que Mr. Rémillard a souffert des pertes considérables par ce feu, et que par sa requête à ce Conseil, en date du treize Avril dernier, il demande de l'aide sous forme d'une exemption de taxes sur ses propriétés et son industrie;

Qu'il soit résolu, que ce Conseil, accorde au dit Glavien Rémillard, pour l'espace de cinq années à compter du premier de Janvier dernier (1891), une exemption de taxes et cotisations municipales (sauf de l'Eau exceptés), payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement pour les fins de son industrie, et de plus la remise de la balance des taxes qu'il doit actuellement à ce Conseil, après déduction du compte que lui doit la Corporation pour divers ouvrages, et ce, à la condition que son établissement soit tenu continuellement en opération durant les dites cinq années.

Adoptée.

5^e Motion
Poursuite contre la Co.
du Chemin de Fer Pa-
cifique Canadien.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Lyburner,

Que l'Inspecteur de Ville de cette Cité soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien dans le cas où cette Compagnie ne ferait pas nettoyer immédiatement le fossé qui longe la ligne du dit Chemin de Fer, en cette Cité.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-six de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Décaubin
Sec.-Prés.

Arthur Olivier
Président.

Mardi le 26 Mai 1891.

Assemblée Régulière.
26 Mai 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-sixième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
J. Bournival,
Ers. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Pierre Benjamin Vanasse est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. P. E. Vézina.

Requête de Mr. P. E. Vézina, demandant d'être entendu devant le Conseil, pour faire valoir la réclamation de Mr. Pierre Poliquin, comme incendié.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Joseph Reynar.

Requête de Mr. Joseph Reynar, demandant l'élargissement de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Couvent des Révérendes Dames Ursulines, en cette Cité.

Requête de
Mr. Célestin Féron & al.

Requête de Mr. Célestin Féron et autres, demandant qu'il soit donné aux propriétaires, du côté Nord-Est du Chemin St. Marguerite, pour la confection de trottoirs, depuis la propriété du dit Mr. C. Féron jusqu'à la rue des Forges.

Accordée.

Requête de
Mr. J. A. Sauvageau & al.

Requête de Mr. J. A. Sauvageau et autres, demandant que des gardiens de nuit soient nommés, pour la partie commerciale de cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Lues

Mardi, le 26 Mai 1891.

Lettre de Mr. Séraphin Duval
Lue une lettre de Mr. Séraphin Duval, réclamant de la Corporation, la somme de trois cents piastres, pour dommages à lui, causés, par le mauvais état des chemins, en cette cité.
Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. l'Echevin Brunelle
Lue une lettre de Mr. l'Echevin Louis Brunelle, offrant sa résignation, comme représentant du Quartier St. Ursule.
Résignation refusée.

Rapport du Comité des Finances
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	53 95
" " " (Ent. & Répt.)	162 17
" des Chemins,	33 54
" des Marchés,	50 -
" du Feu,	3 87
" de l'Eclairage,	183 10
" de l'Hôtel-de-Ville,	28 37
" de la Police,	341 70
" de la Commune,	21 30
Drainage,	163 76
Ponts St. Maurice,	36 55
Rues sous Contrôle,	26 88
Barrié Champlain,	27 25
Barrié La Pousse,	1 -
Assurances des Propriétés de la Corporation,	97 50
Station de Police et du Feu,	1 86
Frais Légaux,	9 -
Intérêt et Commission,	62 50
Papeterie et Impressions,	1 50
Salaires,	257 49
Dépenses Contingentes,	7 90
Divers Comptes,	95 94
	1,667 13

Respectueusement

Mardi, le 26 Mai 1891.

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Olivier, Pr^sdt
Thomas Bournoval,
P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lyburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Poursuite de la "Royal Electric Company".

Le secrétaire Trésorier donne communication au Conseil, d'une poursuite de la "Royal Electric Company" contre la Corporation de cette Cité.

2^e Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,
Secondé par Mr. St. Pierre,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans la cause portant le numéro quatre cent vingt-sept (427) Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle la "Royal Electric Company" est Demanderesse et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et à plaider à l'encontre de la dite action que les conditions du contrat entre la dite compagnie et ce Conseil ne sont pas remplies suivant les trois protêts signifiés à la dite compagnie et aussi suivant les correspondances échangées entre les parties, et aussi que le dit plant n'a jamais fonctionné pendant trente jours aux termes du dit contrat à la satisfaction du dit Conseil et de plus que le dit plant n'a jamais été accepté par cette Corporation; et tous autres moyens que le dit L. D. Paquin jugera nécessaires pour faire renvoyer la dite action.

Adoptée.

3^e Motion

Nouveaux trottoirs sur le Chemin St^e Marguerite.

Proposé par Mr. Lacroix,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que les propriétaires des terrains présentant leur front sur le côté Nord du Chemin St^e Marguerite, en cette Cité, soient notifiés suivant les règlements de ce Conseil

d'avoir

Mardi, le 26 Mai 1891.

d'avoir à faire un trottoir de seconde classe au front de leurs propriétés longeant le dit chemin.

Adoptée.

4^e Motion
Nomination du Président des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Lymburner,

Que Mr. l'Échevin Arthur Olivier soit le président des prochaines Elections Municipales qui auront lieu lundi, le six de Juillet prochain.

Adoptée.

5^e Motion
Elections Municipales de 1891. — Tirage au sort des Échevins des Quartiers St. Louis et St. Ursule.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Qu'en conformité à la deuxième section du Chapitre 69 de l'Acte de la Législature de Québec 53 Vict., intitulé: "Loi, amendant les divers actes concernant la Corporation de la Cité des Trois-Rivières", il soit résolu, que les quatre échevins des Quartiers St. Louis et St. Ursule dont le terme d'office expirera à l'époque des prochaines élections municipales (1891), tirent au sort à la présente séance de ce Conseil, afin de désigner deux d'entre eux, un pour chacun des dits quartiers, qui devront alors sortir de charge. Ce tirage au sort se fera avec dix bulletins pour chacun des dits quartiers, lesquels bulletins seront numérotés depuis le nombre un jusqu'au nombre dix et seront placés dans des enveloppes cachetées. Les échevins ayant tiré chacun un bulletin, le nombre le plus élevé sera le gagnant.

Adoptée.

6^e Motion
Tirage au sort des Échevins des Quartiers St. Louis et St. Ursule.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Lymburner,

Que en l'absence de Mr. l'Échevin Louis Brunelle de la présente séance de ce Conseil, Mr. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à tirer au sort pour lui et en son nom, avec Mr. l'Échevin Antoine St. Pierre, en obéissance à la loi.

Adoptée.

Dix bulletins pour le Quartier St. Louis et dix bulletins pour le Quartier St. Ursule ayant été placés séparément, sur la

Mardi, le 26 Mai 1891.

table du Conseil, le tirage a eu lieu dans l'ordre suivant. Les deux échevins pour le Quartier St. Louis, dont l'un Mr. Thomas Bournival a tiré le numéro sept et l'autre Mr. Joseph Bellefeuille le numéro cinq. Ensuite, les deux échevins pour le Quartier St. Ursule, dont l'un Mr. Antoine St. Pierre a tiré le numéro six et l'autre Mr. Louis Brunelle remplacé suivant la résolution qui précède, a tiré le numéro deux. En conséquence du résultat ci-dessus, Messieurs les Echevins Bournival et St. Pierre resteront en fonctions jusqu'aux élections municipales annuelles de mil huit cent quatre-vingt-douze et Messieurs les Echevins Bellefeuille et Brunelle sortiront de charge aux prochaines élections municipales annuelles (1891).

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le huit de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

C. Desaulniers
Sec. Prés.
P. B. Vanasse
Présidents.

Assemblée Régulière.
8 Juin 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Juin, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - P. Bournival,
 - Fr. Isélinas,
 - Euch. Lacroix,
 - G. Lyburnes,
 - Ant. Olivier,
 - Ant. St. Pierre,
 - P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire, et de Monsieur le

Lundi, le 8 Juin 1891.

Le Proc. Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des
Rév. D^{mes} de la Providence et al.

Requête des Révérendes Dames de la Providence et autres, demandant que cette partie de la rue St^e Julie, depuis la rue St^e Geneviève jusqu'à la rue St^e Thomas, soit arrosée pendant la saison d'été.

Requête de
Mr. L. N. Brindamour

Requête de Mr. L. N. Brindamour, demandant que la taxe sur billard soit déduite de son compte, pour l'année courante, où qu'il a discontinué de tenir une salle, pour ce genre d'amusement.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Joseph Blouin

Requête de Mr. Joseph Blouin, demandant que remise lui soit faite du montant qu'il a payé comme locataire, au N^o 171, rue Notre-Dame, où que son bail à loyer est expiré le 1^{er} Mai dernier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Honoré Robert

Requête de Mr. Honoré Robert, demandant qu'un plancher neuf soit posé, dans le magasin qu'il occupe, dans le sous-sol du Marché-aux-Derrees.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de
Mr. Alex^{dre} Godin

Requête de Mr. Alexandre Godin, demandant l'autorisation de se servir de la borne-fontaine qui se trouve placée au coin de la rue St^e Maurice et du Chemin des Chenaux, pour arroser la dite rue à cet endroit.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la
"Royal Electric Co."

Lue une lettre de la "Royal Electric Company", informant le Conseil qu'il lui sera impossible de continuer à faire fonctionner les engins et les dynamos de la lumière électrique, si un ventilateur n'est posé à la bâtisse.

Lettre de la
"Canada Iron Furnace Co."

Lue une lettre de la "Canada Iron Furnace Company", informant le Conseil qu'un de ses chevaux a souffert des dommages, où le mauvais état du pontage des Ponts St^e Maurice.

Rapport du
Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie listes suivantes:

Département

Lundi, le 8 Juin 1891.

Département de l'Acqueduc (Ent. & Répt)	4 05
" des Marchés,	2 50
" des Chemins,	31 15
" du Feu,	58 95
" de l'Hôtel de Ville,	2 50
" de l'Éclairage,	8 -
" de la Santé,	- 75
Drainage,	211 92
Rues sous Contrôle,	16 51
Ponts St. Maurice,	15 38
Carré Le Platon,	6 50
Station de Police et du Feu,	- 75
Intérêt et Commissions,	50 -
Dépenses Contingentes,	18 10
Divers Comptes,	4 -
	431 06

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Olivier, *Présdt*
Thomas Bournival,
P. B. Vanasse.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Lacroix,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je soussigné ayant été chargé par votre Conseil de faire rapport de l'accident arrivé à Mr. Séraphin Duval, le 28 Avril dernier sur le chemin de la rue St. Maurice, ai l'honneur de faire rapport qu'il n'y a aucun blâme contre la Corporation pour cet accident; que le susdit Mr. Séraphin Duval était dans une voiture impropre à tirer des bauches et qu'il allait d'un train trop vite et je déclare par ce fait qu'il n'a aucun droit d'avoir des dommages de la part de la Corporation. Le lendemain matin,

J'ai

Lundi, le 8 Juin 1891.

J'ai été examiner la place avec six témoins. Parmi lesquels il avait une personne qui tirait des courses à côté de la voiture dans laquelle se trouvait Mr. Séraphin Duval. Ils se sont tous accordés à dire que le chemin était en bon état.

Respectueusement soumis ai l'honneur d'être,

Votre très-dévoilé serviteur,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

2^e Motion
Condoléances à
Lady Mac Donald.

Moved by Mr. Vanasse,
Seconded by Mr. St. Pierre,

That the City Council of Three-Rivers desires to give expression to the sincere regret experienced by the citizens of Three-Rivers at the death of Sir John Mac Donald, who, for so many years, has occupied the honorable position of Premier of Canada with dignity and consummate ability, and that a copy of this resolution be forwarded to Lady Mac Donald.

Adopted.

3^e Motion
Nomination de
Mr. Phi. Bellefeuille
père, comme surveillant
des travaux des égouts.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Mr. Philippe Bellefeuille père soit nommé surveillant des hommes qui travaillent aux canaux d'égouts, en cette Cité, avec un salaire de une piastre et cinquante centins par jour, et dans le cas où Mr. Bellefeuille n'accepterait pas, que le Comité de l'Acqueduc et des Égouts soit autorisé de nommer une autre personne pour le remplacer.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. M. Bournival,

Gélinas,

Lacroix,

Lymburner,

St. Pierre,

Contre:

Mr. Vanasse.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)

Sec.-Prés.

Arthur Olivier

Président.

Mardi, le 9 Juin 1891.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Juin 1891.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale
du Conseil, pour ce soir, à huit heures et demie, pour af-
faires concernant les abattoirs.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
9 Juin 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur
le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,
Mardi, le neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Sei-
gneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à huit heures et
demie du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, E. C. S.,

Messieurs les Echevins
Alex. Baptist,
Jos. Bellefeuille,
J. Bourhival,
Ls. Brunelle,
Ars. Gélinas,
Euch. Lacroix,
C. Lymburner,
Art. Olivier,
Chs. Page,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil n'ayant pu venir à une entente sur
la question pour laquelle cette assemblée a été con-
voquée, ajourne la présente séance, à demain, le
dix du courant, à huit heures du soir,

J. E. Normand
Maire.

Secr. Prés.

Mercredi, le 10 Juin 1891.

Assemblée Spéciale.
10 Juin 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dixième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

- A. E. Normand, Sec.
- Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bourdival,
- Ls. Brunelle,
- Frs. Gelinat,
- Euch. Lacroix,
- C. Lymburner,
- Art. Olivier,
- Chs. Page,
- Ant. St. Pierre,
- O. B. Vanasse.

Motion
Proposed by Messrs. Chs. C. Dodge et Benjamin F. Holmes, pour abattoirs et stocks-yards.

Proposed by Mr. Baptist,
Seconded by Mr. St. Pierre,

That whereas Messrs. Chs. C. Dodge and Benjamin F. Holmes of New-York have met with certain difficulties in their freight arrangements with the railway companies for the transport of cattle to the City of Three-Rivers, and whereas the Grand Trunk Railway Co. has its terminus at Doucet's Landing, and they will be obliged to construct vessels to cross the cars or otherwise provide for the transport of their cattle from Doucet's Landing to Three-Rivers, be it resolved: That a further bonus of four thousand dollars per year during ten consecutive years be accorded to them for the establishment of their abattoirs and stocks-yards on the same terms and conditions as specified in a resolution of this Council passed at a special meeting held on the twenty-first day of April in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-one, at two o'clock in the afternoon, at the special condition that the construction

Mercredi, le 10 Juin 1891.

construction of the buildings of the said abattoirs shall begin bona fide on or before the first day of August next (1891) and in default of this last condition being fulfilled, the present resolution will be null and void.

Adopted.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Sec. Prés.

J. E. Messier
Maire

Assemblée Régulière
22 Juin 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins P. Bournival,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro. Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues. Requête de Messieurs Jos. Marchand et Geo. Rivard, demandant une augmentation de salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs Jos. Marchand et Geo. Rivard.

Lettres de F. W. Perreault, Esc. M. D.

Lue une lettre de F. W. Perreault, Esc. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Charles Louis Lenouvel a été interné dans l'Asile St. Jean de Dieu.

Lettres de la "Royal Electric Co."

Lues deux lettres de la "Royal Electric Company", concernant les

Lundi, le 22 Juin 1891.

Rapport du
Comité des Finances.

les ventilateurs de la bâtisse de la lumière électrique.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	3 03
" Do.	(Ent. & Répt.)	155 52
" des Chemins,		29 71
" des Marchés,		51 95
" du Feu,		2 50
" de l'Éclairage,		124 99
" de la Police,		228 35
" de la Commune,		20 -
Drainage,		583 65
Ponts St. Maurice,		40 76
Rues sous Contrôle,		19 88
Carrié Champlain,		25 -
Carrié Le Platon,		3 50
Vente de terrains,		784 10
Salaires,		257 49
Divers Comptes,		5,463 05
		7,793 48

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Président,
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Lyburner,
Secondé par Mr. Gellinas,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 22 Juin 1891.

2^e Motion
Comité pour la révision
de la liste des électeurs
municipaux.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Messieurs les Echevins (Vanasse, Lymburner et Ricard) forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du six de Juillet prochain (1891).

Adoptée.

3^e Motion
Nomination de Mr.
David Augé, comme
surveillant des travaux
des égouts.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. David Augé soit nommé surveillant des hommes qui travaillent aux canaux d'égouts, avec un salaire de une piastre et vingt-cinq centins par jour, et cela pour le temps que dureront les dits travaux, durant la présente saison d'été.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le trente de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sec.-Prés.

Président.

Assemblée Régulière.
30 Juin 1891.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le trentième jour de Juin, en l'honneur de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Alex. Baptist,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
 P. Bournival,
 Ls. Brunelle,
 C. Lymburner,
 Art. Olivier,
 D. Ricard,
 C. B. Vanasse.

Lés

Mardi, le 30 Juin 1891.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Jos. Châteauneuf

Requête de Mr. Joseph Châteauneuf, demandant qu'une réduction lui soit faite, sur son compte de taxes, pour l'année courante. Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Isaïe Dupresne

Requête de Mr. Isaïe Dupresne, demandant qu'une remise lui soit faite de la taxe qu'il a payé, sur un loyer de deux cents piastres, qui lui était chargée au Bole d'Evaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf à mil huit cent quatre-vingt-dix, où qu'il était alors propriétaire de l'immeuble qu'il occupait. Accordée.

Requête de Mr. Adol. Landry et al.

Requête de Mr. Adolphe Landry et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans la rue Ste Genevieve. Référé au Comité de l'Acqueduc et du Drainage.

Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.

Rapport: Je crois devoir soumettre à (Votre) Conseil, le rapport du premier ingénieur de l'Acqueduc, concernant la qualité du charbon actuellement fourni par Mr. J. O. Gagnon.

J'ai l'honneur d'être
Votre dévoué serviteur,
(Signé) O. G. Hamel,
S. A. S. P.

Hôtel des Villes,
Trois-Rivières, 30 Juin 1891.

Rapport sur charbon de l'Acqueduc

Rapport: Trois-Rivières, 30 Juin 1891.

Mr. O. G. Hamel,
Surintendant de l'Acqueduc.

Monsieur,

Le dernier charbon qui a été charroyé pour l'usage de l'Acqueduc et de la lumière électrique livré par Mr. J. O. Gagnon est un charbon inférieur à celui que nous avons eu avant, et par ce fait je crois dans mon opinion

Mardi, le 30 juin 1891.

opinion que l'on consomme au moins une tonne par vingt-quatre heures de plus qu'avant; en conséquence, j'ose vous soumettre ces faits.

Je demeure, Monsieur,
(Signé) Ch. St. Pierre,
Premier Ingénieur
des Aqueducs et lumière électriques.

1^{ère} Motion
Billet promissoire de
\$20,000.00, en faveur de
la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Olivier,
secondé par Mr. Vanasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec un billet promissoire à trois mois de cette date au montant de vingt mille piastres portant intérêt au taux de six par cent l'an et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à déposer à la dite banque trente mille piastres des débentures intitulées Pire loan bond comme sûreté collatérale pour le dit billet, et que le dit Secrétaire-Trésorier soit de plus autorisé à signer en faveur de la dite banque, un écrit à cet effet.

Adoptée.

La séance est ensuite levée.

M. Desautels
Sec. Trés.

Pro. Maire

Assemblée Régulière
13 juillet 1891.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin Arthur Olivier, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Sont

Lundi, le 13 juillet 1891.

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,
Messieurs les Echevins

Alf. Baptist,
Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
Frs. Gélinas,
L. Lamburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Prestation du serment
de Son Honneur le
Maire et des Echevins
nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Echevins élus aux dernières
Elections Municipales, savoir:

J. E. Normand, Ecr., Maire de la Cité des Trois-Rivières,
Monsieur Joseph Bellefeuille pour le quartier St. Louis,
Monsieur Jérémie Savard pour le quartier Notre-Dame,
et Monsieur François Gélinas pour le quartier St. Philippe
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite
leurs sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Pierre Boisclair.

Requête de Mr. Pierre Boisclair, demandant d'être exempté
de la taxe du Drainage.

Référé au Comité de l'Aqueduc et du Drainage.

Requête de
Mr. L. Baribeau & al.

Requête de Mr. Louis Baribeau et autres, demandant que des
trottoirs soient faits, sur le côté nord de la rue Cartier.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de
E. F. Panneton, Ecr., M. D.

Requête de E. F. Panneton, Ecr., M. D., demandant d'être
nommé Officier de Santé, pour cette Cité, en remplacement de
feu le Docteur J. E. Badaud.

Lettre de
Lady Macdonald.

Lue une lettre de Lady Macdonald, offrant ses remer-
ciements, pour la résolution de condoléances passée par ce
Conseil, à l'occasion de la mort de Sir John Macdonald.

Proposé par Mr. Olivier,
secondé par Mr. Gélinas,

1^{ère} Motion
Nomination du
Pro-Maire.

Que Mr. l'Echevin Alexander
Baptist

Lundi, le 13 juillet 1891.

Baptist soit nommé Pro. Maire pour le présent semestre.

Adoptée!

2^e Motion
Formation des Comités
Permanents.

Proposé par M^r. Vanasse,
Secondé par M^r. Bournival,

Que les Comités Permanents
de ce Conseil pour les douze mois qui expireront le trente
de Juin mil huit cent quatre-vingt-douze soient com-
posés comme suit, savoir:

— Finances. —

M^r. Arthur Olivier, Président,
M^r. M. Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, Ph. Bournival et P. B. Vanasse.

— Aqueduc et Drainage. —

M^r. Antoine St. Pierre, Président,
M^r. M. Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, et P. B. Vanasse.

— Eclairage. —

M^r. P. B. Vanasse, Président,
M^r. M. Alex. Baptist, Jos. Bellefeuille, S. Bournival et Ant. St. Pierre.

— Feu. —

M^r. Jos. Bellefeuille, Président,
M^r. M. S. Bournival, Euch. Lacroix, Jérémie Savard et Ant. St. Pierre.

— Police. —

M^r. Thomas Bournival, Président,
M^r. M. Frs. Gélinas, Euch. Lacroix, Arthur Olivier et D. Ricard.

— Chemins. —

M^r. François Gélinas, Président,
M^r. M. G. Lyburner, Désiré Ricard, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse.

— Santé. —

M^r. Alex. Baptist, Président,
M^r. M. Frs. Gélinas, Arthur Olivier, Désiré Ricard et Jérémie Savard.

— Marchés. —

103

Lundi, le 13 juillet 1891.

— Marchés. —

Mrs. C. Lymburner, Président,
M. M. Frs. Gélinas, Euch^{te} Lacroix, Arthur Olivier et Jérémie Savard.

— Hôtel de Ville. —

Mrs. Jérémie Savard, Président,
M. M. Alex. Baptist, C. Lymburner et Arthur Olivier.

— Commune. —

Mrs. Euch^{te} Lacroix, Président,
M. M. C. Lymburner, Désiré Ricard, et Antst Pierre
Adoptée.

3^e Motion
Election d'un Eche-
vin pour le Quartier
St^e Ursule.

Proposé par Mrs. Bournival,
Secondé par Mrs. Vanasse,

Attendu que mardi le trentième jour de
juin dernier il n'a pas été déposé entre les mains du Secrétaire-Pré-
srier de cette Cité, par au moins quinze électeurs municipaux
dûment qualifiés du Quartier St^e Ursule, aucune mise en nomina-
tion par écrit et signé par eux, de la ou des personnes qu'ils enten-
daient proposer comme candidat à l'élection alors prochaine, d'un
échevin pour le dit quartier St^e Ursule, tel que requis par la troisième
section de l'Acte de Québec, 40 Vict. Chap. 51; et qu'en conséquence,
lundi, le sixième jour de juillet courant, il n'y a pas eu d'élection
d'un échevin pour le dit quartier St^e Ursule, et que le dit quartier
est actuellement représenté dans ce Conseil par deux Echevins, au
lieu de l'être par trois, tel que le veut la loi; qu'il soit
résolu:

En vertu des dispositions de la vingt-cinquième
section de l'Acte 38 Vict. Chap. 76, telle qu'amendée par 45 Vict. Chap.
101, Sec. 19, il est par le présent ordonné que mardi le vingt-et-
unième jour de juillet courant, en la manière prescrite par la
section trois de l'Acte 40 Vict. Chap. 51, il devra être déposé
entre les mains du dit Secrétaire-Présrier la ou les mises en
nominations signées par les électeurs municipaux du Quartier
St^e Ursule, de la ou des personnes qu'ils entendent proposer comme
candidat

Lundi, le 13 juillet 1891.

candidat à l'élection d'un échevin pour le dit Quartier Ste Ursule, en remplacement de L. Brunelle, Ecr., qui est sorti de charge.

Et au cas où il serait déposé entre les mains du dit Secrétaire Trésorier comme susdit, plus d'une mise en nomination pour la dite charge d'Échevin pour le Quartier Ste Ursule, il est de plus ordonné que lundi, le vingt-septième jour de Juillet courant, un bureau de votation sera ouvert dans le dit Quartier Ste Ursule pour recevoir les votes des électeurs municipaux dûment qualifiés du dit Quartier, en faveur de l'un ou de l'autre des candidats à la susdite charge d'Échevin.

Les procédés exigés par la loi et concernant la dite élection seront faits par le Président des Elections Municipales pour la présente année, par son député pour le Quartier Ste Ursule et par le Greffier du bureau de votation pour le dit Quartier.

Adoptée.

4^e Motion
Nomination de
E. J. Panneton, Ecr., M. D.
comme Officier de Santé.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Ricard,

Que E. J. Panneton, Ecr., M. D. soit nommé officier de Santé pour cette Cité, et cela sans salaire de la part du Conseil de cette dite Cité.

Adoptée.

5^e Motion
J. M. Desilets, Ecr., Avocat,
nommé Conseil pour
la Corporation, dans une
cause de la "Royal Electric
Company".

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Gélinas,

Que J. M. Desilets, Ecr., Avocat soit autorisé à agir comme Conseil pour la Corporation dans la cause portant le numéro quatre cent vingt-sept (427) Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle la "Royal Electric Company" est Demanderesse et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Défenderesse.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 13 juillet 1891.

6^e Motion
Acte de Vente par la
Corporation des 3 Rivie-
res en faveur de D^{me} V^{ve}
Euchariste Duchaine.

Proposé par M^r. Bellefeuille,
Secondé par M^r. Baptist.

Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un Acte de Vente par la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières en faveur de Dame Veuve Euchariste
Duchaine, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet,
Ecr., N. P., qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt de
juillet courant, à sept heures et demie du soir.

A. Desaulniers
Sec. Prés.

J. B. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
20 juillet 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la
dite Cité, Lundi, le vingtième jour de juillet, en l'an
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept
heures et demie du soir, en la manière et suivant les formal-
ités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. B. Normand, Ecr.,
- Messieurs les Echevins Alex. Baptist,
- Jos. Bellefeuille,
- J. Bourhival,
- Frs. Gélinas,
- C. Lymburner,
- Ant. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanassel.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Messieurs Honoré et Philippe Godin, deman-
dant que la taxe sur métier soit déduite de leurs comptes,

Requête de
M. M. Honoré et Phi-
lippe Godin.

Lundi, le 20 juillet 1891.

Requête de
Mr. Fr. Larivière & all.

où qu'ils n'exercent pas leur métier.
Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. François Larivière et autres, demandant l'élargissement de la rue St. Roch, vis-à-vis la propriété de Mr. Aldoric Martel, père, au coin de la dite rue et de la rue St. Philippe.

Requête de
Mr. Joseph Rouette.

Référé aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Joseph Rouette, gardien de la Commune, demandant que la maison qu'il occupe soit recouverte en bardeaux.

Lettre de
L. U. A. Genest, Ecr.

Le Surintendant devra faire rapport sur cette demande.
Lue une lettre de L. U. A. Genest, Ecr., Greffier de la Paix, recommandant l'achat d'une voiture, pour transporter les prisonniers.

Lettre de
Mr. Euchariste Lacroix.

Référé aux Comités Permanents.
Lue une lettre de Mr. Euchariste Lacroix, offrant sa résignation comme Echevin pour le Quartier St. Philippe, en cette Cité.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	9 80
"	(Ent. & Répt.)	21 20
" des Chemins,		63 21
" " Marchés,		2 25
" du Feu,		116 30
" de l' Eclairage,		92 03
" de l' Hôtel-de-Ville,		261 45
" de la Police,		19 75
" de la Commune,		5 20
Drainage,		940 20
A Reporter		1,531 39

Lundi, le 20 Juillet 1891.

	Report	\$ 1,531 39
Ponts St. Maurice,		43 13
Rues sous Contrôle,		46 43
Carrié Champlain,		- 95
Carrié Le Platon,		5 -
Assurances des Propriétés de la Corporation,		146 25
Billet Payable,		20,000 -
Intérêt et Commission, y compris \$5.10% pour Commissaires d'Écoles		5,263 66
Dépenses Contingentes,		38 50
Taxes Municipales remboursées,		8 -
Divers Comptes,		2 95
		\$ 27,086 26

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Préd^t
 P. B. Vanasse,
 Joseph Bellefeuille,
 Thomas Bournival,
 Alex. Baptist.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,
 Secondé par Mr. Savard,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

2^{ème} Motion
 Nomination de
 J. N. Godin, Sec.,
 comme Echevin pour
 le Quartier St. Philippe

Proposé par Mr. Vanasse,
 Secondé par Mr. Bournival,
 Que la résignation de Mr. l'Eche-
 vin E. Lacroix soit acceptée, et que Mr. Joseph Narcisse Godin,
 manufacturier, de cette Cité, soit nommé Echevin pour le Quar-
 tier St. Philippe, en cette Cité, en remplacement du dit Mr. E.
 Lacroix, et que le dit Mr. J. N. Godin remplace Mr. E. Lacroix, dans
 les différents Comités permanents de ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Olivier,
 Secondé par Mr. Gélinas,

Que

Lundi, le 20 juillet 1891.

3^e Motion
Argent remboursé à
Mr. Ernest Fortunat
Edgar Barthe.

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Mr. Ernest Fortunat Edgar Barthe comme héritier à la succession de Dame Louise Adélaïde Pacaud épouse de Joseph Guillaume Barthe, Ecuier, la somme de cent trente et une piastres et soixante centins (\$131.⁶⁰/₁₀₀) en règlement de toute réclamation que le dit Mr. Ernest Fortunat Edgar Barthe peut avoir contre la Corporation de cette Cité, pour argent payé à la dite Corporation à l'acquit d'une obligation consentie par Joseph Guillaume Barthe et son épouse Dame Louise Adélaïde Pacaud à la Corporation de cette Cité, passée par feu J. E. Dumoulin, Notaire, le vingt-huit Mai mil huit cent cinquante-huit et d'une autre obligation passée devant feu P. L. Craig, Notaire, le onze Janvier mil huit cent soixante-et-sept.

Adoptée.

4^e Motion
Achat d'un cheval,
pour le Département
du Feu.

Proposé par Mr. Lymburner,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que Mr. l'Echevin Joseph Bellefeuille soit autorisé à acheter un cheval pour l'usage du Département du Feu de cette Cité.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers

Sec. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
3 Août 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecuier,

Messieurs

Lundi, le 3 Août 1891.

Messieurs les Echevins
 Jos. Bellefeuille,
 J. Bournival,
 A. P. Bressé,
 Frs. Gélinas,
 G. Lymburner,
 Art. Olivier,
 D. Ricard,
 J. Savard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

Prestation de serment de Mr. l'Echevin Bressé

Monsieur A. Pierre Bressé élu échevin pour le Quartier St. Ursule prête le serment prescrit par la loi et prend ensuite son siège au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Thos. Malone, Jr.

Requête de Mr. Thomas Malone, Junior, demandant que des mesures soient prises immédiatement, afin que la cour et la boucherie de Mr. Philéas Bédard soient tenues dans un état de propreté.

Requête de Messrs. Louis et Joseph Bergeron.

Requête de Messieurs Louis et Joseph Bergeron, demandant que la taxe sur un loyer de cinq cents piastres, soit déduite de leur compte, vu qu'ils sont propriétaires de la maison qu'ils occupent.

Accordées.

Requête de Mr. Joseph Abbott.

Requête de Mr. Joseph Abbott, demandant que les trottoirs sur la rue Des Commissaires soient réparés.

Référé à l'Inspecteur de Ville.

Requête de Mr. Léopold Girard.

Requête de Mr. Léopold Girard, demandant une nouvelle entrée de l'eau de l'Aqueduc, pour sa manufacture de cercueils, et de plus que le tuyau de drainage y soit conduit.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jos. Morrissette et al.

Requête de Mr. Jos. Morrissette et autres, demandant que Monsieur Péléphore Lymburner soit nommé échevin pour le Quartier St. Philippe, en remplacement de Mr. Euchariste Lacroix démissionnaire.

Requête de Mr. L. Ed. Dupresne

Requête de Mr. L. Edmond Dupresne, hôtelier, demandant

au

Lundi, le 3 Août 1891.

Requête de Mr. L. P. Prottier.

au Conseil, d'empêcher le déchargement du charbon sur le quai de Mr. J. O. Gagnon, en face de son hôtel.
Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. L. P. Prottier, manufacturier, demandant une réduction de taxes.

Référéé aux Comités Permanents.

Lue une lettre de Mr. J. N. Godin, refusant d'accepter la charge d'Échevin, pour le Quartier St. Philippe, en cette Cité.

Lettre de Mr. J. N. Godin.

Lue une lettre de Mr. J. T. Nicholson, acceptant pour et au nom du Général H. C. Dodge et de Mr. Benjamin F. Holmes, l'octroi de terrain et les bonus, accordés par le Conseil, pour l'établissement d'abattoirs et de stock yards, dans les limites de cette Cité; et informant de plus le Conseil, qu'il a commencé les travaux de construction, le trente-et-un Juillet dernier.

Lettre de Mr. J. T. Nicholson, concernant les Abattoirs et les Stock-Yards.

Lue une lettre de E. F. Panneton, Esq., M. D., Officier de Santé, concernant l'état sanitaire de la Gare du Pacifique Canadien.

Lettre de E. F. Panneton, Esq., M. D., Officier de Santé.

Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à notifier la Compagnie du Pacifique Canadien.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$ 35 97
" " " (Ent. & Répt.)	260 31
" des Chemins,	90 38
" des Marchés,	50 10
" du Feu,	7 28
" de l'Éclairage,	278 14
" de l'Hôtel-de-Ville,	" 25
" de la Police,	228 35
A Reporter	950 78

Lundi, le 3 Août 1891.

	Report	\$ 950 78
Département de la Santé,		2 -
" de la Commune,		20 -
Drainage,		74 53
Ponts St. Maurice,		139 84
Rues sous Contrôle,		32 40
Carrié Champlain,		25 85
Station de Police et du Feu,		3 -
Ateliers des Départements,		18 70
Intérêt et Commission,		12 54
Frais Legaux,		193 33
Papeterie et Impressions,		2 -
Dépenses Contingentes,		5 -
Salaires,		257 49
Divers Comptes,		334 56
		\$ 2,072 02

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Pr^s
 P. B. Manasse,
 Thomas Bournival,
 Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Lymburner,
 Secondé par M^r. Ricard,

Que le rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés
 concernant l'éclairage
 du Marché aux Denrées.

Rapport: Le Comité des Marchés auquel avait été référée la question concernant l'éclairage dans la Halle du Marché-aux-Denrées, a l'honneur de faire rapport:

Qu'après avoir pris en considération l'opportunité de l'éclairage du dit Marché, au moyen de la lumière électrique, il est d'opinion que huit lumières devraient être posées dans la grande halle et deux dans le sous-bassement.

Trois-Rivières,

Lundi, le 3 Août 1891.

Trois-Rivières, 30 Juillet 1891.
Respectueusement soumis,

(Signé) Cyriac Lyburner,
Jérémie Savard,
Arthur Olivier

2^e Motion
Éclairage du Marché
aux Dénrées.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. Vanasse,

Que le rapport du Comité des Marchés qui vient d'être lu soit accepté et que les conclusions du dit rapport soient accordées.

Adoptée.

Rapport de
L. D. Paquin, Ex. Avocat,
concernant la réclamation
des Héritiers de feu Dame
J. B. Barthe.

Rapport:

Le 28 Mai 1858, Joseph Guillaume Barthe et Dame Louise Adélaïde Pacaud, son épouse, consentaient devant M^{re} J. S. Demoulin et collègue, Notaires, une obligation au montant de \$500.00 en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, payable en vingt ans comme toutes les autres obligations du mois de Novembre 1856, laquelle obligation les dits débiteurs renouvelaient le onze Janvier 1867 par acte reçu devant M^{re} P. L. Craig, Notaire.

La Corporation doit aujourd'hui rembourser aux débiteurs de ces obligations ou à leurs représentants l'équivalent d'une somme de \$800.00 et intérêts — Qui a droit à cette somme?

Madame Louise Adélaïde Pacaud, femme Barthe, est décédée sans avoir fait de testament, à Orthabaskaville le 18 Avril 1891, suivant certificat de sépulture annexé aux présentes. Son époux, Joseph Guillaume Barthe, Scieur, a renoncé à tous ses droits et prétentions dans ce qu'il pouvait avoir droit de toucher et percevoir dans cette dite somme par acte de renonciation en faveur de ses enfants issus de son mariage avec la dite Dame Pacaud, lequel acte a été reçu à Montréal par M^{re} L. Lavergne, Notaire, le 17 Juillet courant. Cette dite somme de \$800.00 et intérêts appartient donc aux héritiers légaux de la dite Dame Louise Adélaïde Pacaud, lesquels sont au nombre de sept, savoir: Edgar, Paris, Raoul, Coeline

Lundi, le 3 Août 1891.

Coeline (Madame Goodhue) Flore (Madame Belantoni) Réal
et Emilie (Madame Lavergne) —

Trois-Rivières, 31 Juillet 1891.

(Signé) L. D. Paquin.

Rapport de
Mr. Joseph Samson,
inspecteur, concernant
les engins et bouilloires
de la Lumière Elec-
trique.

Rapport:

Gentlemen,

I wish to inform you that at the request
of L. P. Desaulniers Esq. I have proceeded to Three Rivers
on the 24th inst and examined the engines and boilers of the
Electric light in company with Mr. Philippe Beauchemin and
found the boilers to leak about the steam drum worse than ever,
and that to keep the engines running they have to be swamped
in oil.

I am,

Gentlemen,

Your Obt. Servant,

(Signed) Jos. Samson.

3^e Motion
Nomination de
Mr. Téléphore Lymburner, comme Eche-
vin pour le Quartier
St. Philippe.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Banasse,

Attendu que Mr. J. N. Godin refuse
d'accepter la charge d'échevin pour le Quartier St. Philippe, en
remplacement de Mr. Eucher Lacroix qui a résigné, que la dimis-
sion du dit J. N. Godin soit acceptée et que Mr. Téléphore
Lymburner soit nommé Echevin pour le dit Quartier St. Philippe,
en remplacement du dit E. Lacroix.

Adoptée.

4^e Motion
Délégation auprès du
Gouvernement Fédé-
ral, concernant le
Hâvre, en cette cité.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Bournival,

Que son Honneur le Maire P. E.
Normand, Ecr. et Messieurs les Echevins Jos. Bellefueille,
Arthur Olivier et W. P. Pressé soient chargés de se rendre
auprès du Gouvernement Fédéral pour appuyer la demande
de la Chambre de Commerce concernant le Hâvre en cette cité.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 3. Août 1891.

5^e Motion
Nouveaux trottoirs sur
la rue St. Paul.

Proposé par M^r. Vanasse,
Secondé par M^r. St. Pierre,
Que les propriétaires de terrains
qui sont bâtis et qui prennent leur front sur le côté
Nord-Ost de cette partie de la rue St. Paul depuis la
rue des Commissaires jusqu'à la rue St. Maurice, soient
requis et tenus de faire un trottoir de première classe au front
de leurs propriétés sur la dite rue.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept
d' Août courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sec. - Trés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
17 Août 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la
dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d' Août, en l'an
de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept
heures et demie du soir, en la manière et suivant les for-
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire. P. E. Normand, Secr.,
Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
A. O. Cressé,
G. Lyburner,
J. Lyburner,
A. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard.

Prestation de serment
de M^r. l'Echevin J. Lyburner.

M^r. Péléphore Lyburner, nommé échevin pour le Quay-
St. Philippe, en remplacement de M^r. Euchariste La-
croix, qui a résigné, prête le serment requis par la loi, et
prend son siège au Conseil.

Les

Lundi, le 14 Août 1891.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Madame Veuve Frs. Héroux, demandant une réduction sur le montant qu'elle doit pour taxes, à la Corporation. Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. H. R. Ricard et autres, demandant qu'une lampe électrique soit placée en face du Marché-aux-Denrées, sur la rue Des Forges. Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. L. E. Pottier, demandant que l'évaluation de la propriété qu'il occupe comme locataire, sur la rue Des Commissaires, soit divisée pour les fins de la taxe de l'Eau. Référée aux Comités Permanents.

Lue une lettre de R. S. Cooke, Esc, Avocat, réclamant de la Corporation de cette Cité, des dommages pour un accident arrivé à la voiture de Mr. Aimé Perasseur, de la paroisse de St. Maurice, le onze du courant, sur la rue Le Jeune. Référée aux Comités Permanents.

Lue une lettre de L. P. Guillet, Esc, Avocat, demandant qu'un trottoir soit fait sans délai, sur le Chemin St. Marguerite, depuis le pont du Chemin de Fer jusqu'à la rue Des Forges.

Lue une lettre de R. S. Cooke, Esc, demandant une réduction de taxes en faveur de Mr. J. B. Beaumier. Refusée.

Le secrétaire Trésorier donne communication au Conseil d'une poursuite de Mr. Adolphe alias Dolphis Germain contre la Corporation de cette Cité, pour un accident arrivé à son cheval.

Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été fournis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les haies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	8 06
" " " (Ent. & Répt.)	10 25
	18 31

Lundi, le 1^{er} Août 1891.

	Report \$	
Département des Chemins,	18	31
" " Marchés,	9	85
" " du Feu,	13	86
" " de l'Éclairage,	344	05
" " de l'Hôtel de Ville,	220	60
" " de la Commune,	36	70
Drainage,	3	80
Ponts St. Maurice,	67	32
Rues sous Contrôle,	136	80
Atelier des Départements,	20	26
Carré Le Platon,	10	46
Intérêt et Commission,	1	50
Dépenses Contingentes,	270	-
Divers Comptes,	6	33
	374	67
	\$	1,224 51

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Pr^s
 Thomas Bournival,
 Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Savard,
 Secondé par M^r. J. Lyburner,
 Que le rapport du Comité des
 Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 M^r. Ph. Deauchemin,
 concernant les Engins et
 Bouilloires de la lu-
 mière électrique.

Rapport:

Messieurs,

D'après votre demande, je suis allé
 visiter les Engins et Bouilloires qui font mouvoir votre
 lumière électrique.

Après avoir fait l'examen des travaux, j'ai constaté
 que les Bouilloires sont en très mauvais ordre.

La partie supérieure laisse échapper beaucoup de vapeur,
 chose qui peut être réparée en mettant de nouveaux rivets et bien
 ajuster

Lundi, le 17 Août 1891.

ajuster le fer avant de s'en servir.

J'ai remarqué aussi qu'il y a trop de surface de grille dans les feux, et qu'il y a trop de distance entre les grilles et les chaudières; ce qui occasionne une plus grande consommation de charbon.

Je suis d'opinion que 12 pouces entre les grilles et les chaudières sont suffisants; et que la largeur des feux devrait avoir au moins de 12 à 18 pouces plus étroite que le diamètre des chaudières.

Je suis certain qu'en faisant ce changement, vous obtiendrez un bon résultat.

J'ai vu marcher les Engins, alors qu'il y avait seulement, à peu près, la moitié des lampes allumées suivant le contrat, et j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup d'entretien, et une grande consommation d'huile, pour les exempter de chauffer; la cause de cela, est, que plusieurs parties des Engins sont trop faibles pour des engins à grande vitesse, principalement les essieux ou shafts, roue excentriques et arbres devraient être grossis pour donner au moins le double de surface qu'il y a maintenant. Par ce moyen, vous pourriez vous servir de graisse patente, tel qu'il est en usage à bord de tous les Bateaux à Vapeur; c'est plus propre et beaucoup plus économique.

Enfin je pourrai mieux juger les choses lorsque vous mettrez en usage tout le pouvoir que la Compagnie est obligée de fournir.

Le tout humblement soumis,

Votre Ob^t. Serv^r.

Signé) Ph. Beauchemin,

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de représenter à votre Conseil, qu'en plusieurs circonstances j'ai demandé de renouveler les abouts des tuyaux de l'aqueduc, de la rue St. Martin à l'hydrant de la rue Julie et St. Thomas, et aussi renouveler le tuyau de la rue St. Thomas à celui de la rue Champflour, ce qui dans mon humble opinion est absolument nécessaire pour avoir la pression de l'eau en temps de feu en cet endroit; c'est

pourquoi

Lundi, le 17 Août 1891.

pourquoi j'ose de nouveau recommander la chose.
Le coût probable sera d'environ \$450.00.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Hamel,
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,
3. Rivières, 17 Août 1891.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Proposé par M^r. Olivier,
Secondé par M^r. Cressé,

2^e Motion
Vente à la folle-enchère
des scieries Hall, Neil-
son & Co^{ie}.

Attendu qu'il appert par le rapport
de Charles Dumoulin, Ecuyer, Shérif, pour le district des
Trois-Rivières fait et produit le dix-sept Juin dernier
(1891) dans une cause actuellement pendante devant la Cour
Supérieure pour ce district sous le N^o 241 des records
d'icelle dans laquelle La Banque Jacques Cartier, corps
politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau
d'affaires en la cité de Montréal, et ayant aussi un bureau
d'affaires dans le village de Plessisville, dans le Comté de
Mégantic, dans le district d'Arthabaska, Demanderesse,
et N. A. Parent, commerçant, du village de Danville,
dans le district de Saint François, George Benson Hall,
William Charles John Hall, ces deux derniers de la cité
de Québec, marchands de bois, et Alfred Edward Hall, de
la cité des Trois-Rivières, aussi marchand de bois, ces trois
derniers ci-devant associés comme manufacturiers et marchands
de bois, et ayant fait affaires ensemble comme tels, en société,
en la cité de Québec, en la cité des Trois-Rivières et ailleurs
sous les nom et raison sociale de G. B. Hall & Co^{ie}, conjointer-
ment et solidairement, Défendeurs, et Divers Créanciers, Re-
clamants et La Corporation de la cité des Trois-Rivières,
corporation légale, dûment incorporée, ayant son principal bu-
reau d'affaires, dans les cité et district des Trois-Rivières,
opposante, que La Banque du Peuple, corps politique
et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires
en

Lundi, le 17 Août 1891.

en la cité de Montréal, s'est rendu adjudicataire et a le vingt-six Mai dernier été considérée comme le plus haut enchérisseur aux enchères offertes à la vente de l'immeuble saisi en cette cause comme formant partie du lot de terre portant le N^o 1125 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières, et que La dite Banque du Peuple a forfait à la dite adjudication et n'a pas payé le prix d'icelle.

Attendu que La dite Corporation de la cité des Trois-Rivières, dont la créance hypothécaire apparaît au dossier de cette cause par le certificat du Registrateur de la Division d'Enregistrement des Trois-Rivières et aussi par son opposition produite en icelle, a intérêt à ce que le dit immeuble saisi et vendu en cette cause soit revendu à la folle-enchère de la Banque du Peuple, dite adjudicataire en défaut;

Que L. D. Paquin, Esquier, Avocat de la Cité des Trois-Rivières soit autorisé par ce Conseil à prendre pour et au nom de La Corporation de la Cité des Trois-Rivières les procédés nécessaires contre La dite Banque du Peuple pour faire vendre la dite partie du dit immeuble N^o 1125 du dit cadastre à la folle-enchère de cette dernière.

Adoptée.

3^e Motion

Défense à une poursuite de Mr. Adolphe alias Dolphis Germain,

Proposé par Mr. Olivier,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que L. D. Paquin, Esq., Avocat de la Corporation soit autorisé à comparaître dans la cause portant le numéro quatre cent cinquante-trois (453) Cour de Circuit, de Adolphe alias Dolphis Germain, Demandeur contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, de défendre à la dite action et faire toutes autres procédures nécessaires.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 17 Août 1891.

4^e Motion
Vente de terrain par
Mr. G. Duplessis, à
la Corporation, pour l'é-
largissement de la rue
Céline.

Proposé par Mr. Bressé,
Secondé par Mr. Bellefeuille,
Que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer un acte de vente par Mr. G. Du-
plessis à La Corporation de la Cité des Trois Rivières,
d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la
rue Céline, suivant le projet d'acte préparé par P. O.
Lhuillet, Sec. N. P. qui vient d'être lu en Conseil, et
ce, pour la somme de trente-six piastres.

Adoptée.

5^e Motion
Achat de deux chevaux
pour le Département
du Feu.

Proposé par Mr. Bournival,
Secondé par Mr. C. Lyburner,
Que Mr. l'Échevin Joseph
Bellefeuille soit autorisé à acheter deux chevaux pour
l'usage du Département du Feu de cette Cité, et compris
l'achat d'un cheval suivant autorisation déjà existante,
en date du vingt Juillet dernier.

Adoptée.

6^e Motion
Pose de la lumière élec-
trique, dans le Carré
Champlain.

Proposé par Mr. Olivier,
Secondé par Mr. Bournival,
Que l'Electricien de ce Conseil
Mr. Arthur Normand soit autorisé de faire la pose
de la lumière incandescente dans le Carré Champlain.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. l'Échevin Bournival

Avis de motion:
Je donne avis par les présentes, qu'au temps
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce
Conseil, je proposerais que le Chapitre sept des règlements
du dit Conseil intitulé: "Règlement concernant les Chemins
et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne les rues sous
contrôle et les droits que doit avoir la Corporation de faire
certains travaux.

En Conseil, ce 17 Août 1891.

(Signé) Thomas Bournival.

Le

Lundi, le 17 Août 1891.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-unième Août courant, à sept heures et demie du soir.

J. Desaulniers
Sec-Prés.

J. E. Normand
Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 22 Août 1891.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, pour aujourd'hui, à deux heures et demie de l'après-midi, concernant l'enlèvement d'engins, fouilloires et autres machineries à la manufacture de boîtes Hall, Neilson & Co.

(Signé) *J. E. Normand*
Maire.

Lundi, le 31 Août 1891.

Assemblée Régulière
31 Août 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
A. P. Bressé,
Frs. Gélinas,
G. Lymburner,
J. Lymburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur, le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Mr. Frs. Chevalier et al.

Requête de Mr. François Chevalier et autres charretiers, demandant qu'une licence soit prise par toute personne tenant une écurie de louage, en cette Cité.

Requête de
Mr. Joseph Biron.

Requête de Mr. Joseph Biron, demandant qu'un examen soit fait de l'eau qui est fournie à sa demeure, située au coin des rues St. Julie et St. Martin, où que sa mauvaise qualité l'empêche de s'en servir.

Requête de
Mr. Uldoric Godin.

Requête de Mr. Uldoric Godin, demandant du délai pour le paiement de ses taxes, qu'il doit à la Corporation de cette Cité.

Requête de
Mr. Israël Gauthier.

Requête de Mr. Israël Gauthier, demandant qu'une licence d'écurie de louage lui soit accordée, au pro rata de l'année.

Référé au Comité Permanent.

Requête

Lundi, le 31 Août 1891.

Requête de
Mr. L. P. Cormier.

Requête de Mr. L. P. Cormier, demandant qu'une remise lui soit faite, sur le montant qu'il a payé, pour taxes sur loyer, ou qu'il n'a été locataire d'un magasin du Marché-aux-Poussins que pendant une partie de l'année courante.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de la
Cie. Can. des Cond. d'Eau.

Requête de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, demandant une réduction sur le montant du compte qu'elle doit à la Corporation de cette Cité, pour approvisionnement d'eau.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de
Mr. Hubert Dussault.

Requête de Mr. Hubert Dussault demandant d'être nommé évaluateur pour le prochain Vote d'Evaluation.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$ 19 92
" " "	(Ent. & Répt.)	164 53
" des Chemins,		48 54
" des Marchés,		51 29
" du Feu,		1 30
" de l'Eclairage,		148 55
" de l'Hôtel-Ville,		9 49
" de la Police,		228 35
" de la Commune,		21 05
" de la Santé,		- 25
Drainage,		96 22
Ponts St. Maurice,		49 12
Rues sous Contrôle,		12 11
Carré Champlain,		33 15
Ateliers des Départements,		8 45
Intérêt et Commission,		75 -
	Or Reportes	\$ 997 32

Lundi, le 31 Août 1891.

Dépenses Contingentes,
Salaires,
Divers Comptes,

Report

\$	997	32
	69	01
	257	49
	462	20
\$	1,786	02

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prés.^{dt}
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival,
Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. L. Lymburner,
Secondé par Mr. Savard,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
Secrétaire-Trésorier, con-
cernant les manufactures
de cette Cité.

Rapport:

Je, soussigné, ayant reçu instruction de votre
Conseil, de visiter les différentes manufactures subventionnées
par la Corporation de cette Cité et de faire rapport sur
leurs opérations, ai l'honneur de vous informer, que les
manufactures de Mr. Richard Smardon et de Mr. L. P.
Trotter ont toujours rempli et remplissent encore actuel-
lement au delà des obligations qu'ils ont contractées envers
ce Conseil; tandis que celles de Mr. G. P. Gélinas & fils
et de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau ne
remplissent pas leurs obligations depuis plusieurs mois.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. Phs. Désaulniers,
Secr. Prés. Corpt. C. R.

Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 31 Août 1891.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que Mr. l'Echevin A. P. Bressé
fassé

2^e Motion

Messrs. les Echevins A. P. Bressé
et L. Lymburner nommés mem-
bres de différents Comités Permanents.

Lundi, le 31 Août 1891.

fasse partie des Comités de l' Aqueduc et du Drainage, de l' Hôtel-de-Ville et de la Commune et que M^r. L' Echevin Pélésphore Lymburner remplace l' ex échevin M^r. E. Lacroix dans les différents Comités permanents de ce Conseil.

Adoptée.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers

Président.

Sec.-G^{ral}

Assemblée Régulière
7 Septembre 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l' Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	J. E. Normand, Eccl ^e ,
Messieurs les Echevins	Alex. Baptist,
	Jos. Bellefeuille,
	J. Pournival,
	A. C. Bessé,
	Frs. Gélinas,
	J. Lymburner,
	Art. Olivier,
	D. Ricard,
	Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
D^{me} V^{ve} W^m Lamb.

Requête de Dame Veuve W^m Lamb, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, ou qu'elle n'est pas locataire.

Requête de
Mr. Joseph Boisvert.

Requête de Mr. Joseph Boisvert, demandant d'être nommé évaluateur pour le prochain rôle.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport.

Lundi, le 7 Septembre 1891.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	21	74
"	(Ent. & Répt.)	2	43
" des Chemins,		36	59
" du Feu,		52	82
" de l'Éclairage,		11	56
" de l'Hôtel-de-Ville,		-	20
" de la Police,		60	-
" de la Commune,		26	-
Drainage,		122	48
Carré Champlain,		16	56
Ponts St. Maurice,		14	40
Papeterie et Impressions,		-	80
Divers Comptes,		105	40
		470	98

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Préd.
Alex. Baptist,
Thomas Bourinval,
Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion.

Proposé par M. Bressé,
Secondé par M. St. Pierre,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de
l'Electricien de la Cité.

Rapport:

L'humble soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de votre honorable conseil le fait que la compagnie d'Éclairage Électrique: "la Royale" n'a pas encore complètement livré

Lundi, le 4 Septembre 1891.

livré le montant total des transformers achetés par la Corporation.

Jusqu'à ce jour sur les transformers achetés dont la capacité devrait fournir deux mille lumières, nous n'avons encore reçu qu'une capacité de quatorze cent trente lumières laissant à notre Corporation à avoir de la Royale Electrique, de Montréal, une balance de transformers de la capacité de cinq cent soixante-et-dix lumières.

Permettez-moi, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins de vous faire ici un rapport détaillé comme suit:

<u>Transformers</u> posés 13 de 5 qui donnent la capacité de 65 lumières								
"	"	10	"	10	"	"	"	100
"	"	11	"	15	"	"	"	165
"	"	13	"	25	"	"	"	325
"	"	4	"	50	"	"	"	200
"	"	1	"	75	"	"	"	75
"	"	2	"	90	"	"	"	180
"	"	1	"	100	"	"	"	100
							Total	1210

<u>Transformers</u> qu'il y a dans la cave de l'Hôtel de Ville:								
6 de 5 qui donnent la capacité de 30 lumières								
"	"	4	"	10	"	"	"	40
"	"	3	"	15	"	"	"	45
"	"	1	"	75	"	"	"	75
							Total	220

Le tout humblement soumis,
(Signé) Arthur Normand,
Electricien de la Cité.

Trois-Rivières, 2 Septembre 1891.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une poursuite de M^r. Aimé Levasseur, contre la Corporation de cette Cité, pour un accident arrivé à sa voiture, sur la rue Le Jeune.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un avis de R. S. Cooke, Esq., Avocat du Demandeur dans la cause de

Poursuite de M^r. Aimé Levasseur.

Avis d'une action en dommages, de M^r. de P. S. Cooke, Esq., Avocat du Demandeur dans la cause de phé alias Dolphis Bermain

Lundi, le 7 Septembre 1891.

de Mr. Adolphe alias Dolfus Germain, contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Gélinas,
Secondé par Mr. Bournival,

Que L. D. Paquin, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans la cause portant le N^o 484 Cour de Circuit de Aimé Levasseur Demandeur contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et à appeler La Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique en garantie et à prendre tous autres procédés qu'il jugera nécessaires.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

2^e Motion
Poursuite de Mr. Aimé Levasseur.

Ajournement.

G. Desautels
Sec.-Prés.

J. E. M. M. M.
Maire.

Assemblée Régulière
14 Septembre 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro. Maire Alex. Baptist,
- Messieurs les Echevins
 - Jos. Bellefeuille,
 - J. Bournival,
 - A. O. Bressé,
 - Frs. Gélinas,
 - G. Lymburner,
 - J. Lymburner,
 - Art. Olivier,
 - D. Ricard,
 - J. Savard,
 - Ant. St. Pierre.

Les

Lundi, le 14 Septembre 1891.

Requête de
Mr. Chs. Vadeboncoeur.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur, demandant d'être nommé évaluateur, pour le prochain Rôle qui doit être fait, cet automne.

Requête de
Mr. Joseph Péron.

Requête de Mr. Joseph Péron, demandant d'être nommé à la charge d'évaluateur, pour le prochain Rôle.

Requête de
Mr. Chs. Rivard.

Requêtes de Mr. Charles Rivard, demandant le charroyage, dans le cas où la Corporation ferait remplir le quai du Moulin-à-Vent, sur la rue Notre-Dame, en cette Cité.

Requête de
Mr. Joseph Bédard.

Référée aux Comités Permanents.
Requête de Mr. Joseph Bédard, demandant qu'ordre soit donné, pour que des trottoirs soient faits sur la rue La Pousse, depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Du Fleuve, que la pierre qu'il y a sur la dite rue soit enlevée, et qu'un service de l'Acqueduc soit posé à sa propriété.

Lettre de
F. X. Perreault, Esq. M. D.

Référée à l'Inspecteur des Ville.
Lue une lettre de F. X. Perreault, Esq. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que l'admission de Delle Marie Adélaïde alias Adèle Gauthier, dans l'Asile St. Jean de Dieu, a été refusée.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les fais-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	104	74
" des Chemins,	11	90
Drainage,	25	05
Ponts St. Maurice,	-	25
Rues sous Contrôle,	12	10
Divers Comptes,	27	34
	181	38

Respectueusement

Lundi, le 14 Septembre 1891.

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Présdt,
 Alex. Baptist,
 Thomas Rounival,
 Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Savard,
 Secondé par M^r. G. Lymburner,

Que les rapport du Comité
 des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de
 l'Inspecteur de Ville,
 concernant les bouil-
 loires de la lumière élec-
 trique.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à
 votre Honorable Conseil, que les bouilloires servant à l'usage
 de la lumière électrique sont dans un très-mauvais état et
 perdent considérablement de la vapeur, ce qui occasionne
 une dépense d'au moins une tonne de charbon par jour
 de plus qu'il serait dépensé si ces bouilloires étaient en
 bon ordre.

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. G. Hamel,
 Inspecteur de la Cité.

2^è Motion
 Nomination des Évalueurs
 et de leur Clerc.

Hôtel de Ville,
 Trois-Rivières, 14 Sept. 1891. }
 Proposé par M^r. Bellefeuille,
 Secondé par M^r. Cresté,

Que Messieurs A. J. Pothier, Chs.
 Vadebonceur et Hubert Dussault soient nommés assesses
 et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en
 cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil huit
 cent quatre-vingt-douze (1892) soit complété et livré au Secrétaire-
 Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de No-
 vembre prochain. Les dits évaluateurs devront se conformer en tous
 points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que M^r. Narcisse Marchand soit
 nommé clerc des évaluateurs pour les assister et faire les
 écritures

Lundi, le 14 Septembre 1891.

écritures etc., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et à leur clerc en paiement de leurs services; lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptées.

Avis d'une action en dommages, de M. Aimé Levasseur.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de R. S. Cooke, Esq., Avocat du Demandeur dans la cause de M. Aimé Levasseur contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

A journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers
Sect. Trés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière
28 Septembre 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - P. Bournival,
 - A. O. Bressé,
 - Frs. Gélinas,
 - C. Lymburner,
 - J. Lymburner,
 - Art. Olivier,
 - J. Savard,
 - Ant. St. Pierre.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les

Lundi, le 28 Septembre 1891.

Requête de
Mr. L. Z. Beaudry.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Mr. L. Z. Beaudry, demandant que des trottoirs soient faits sur le côté ouest de la rue Champ-flour et sur le côté nord de la rue St. Martin.
Référé au Comité des Chemins.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	63	56
" " Do.	(Ent. & Répar.)		158	92
" des Chemins,			76	84
" des Marchés,			54	29
" du Feu,			16	80
" de l' Eclairage,			176	04
" de la Police,			234	29
" de la Commune,			22	26
Drainage,			53	48
Ponts St. Maurice,			26	58
Rues sous Contrôle,			2	-
Carrié Champlain,			26	94
Assurances des Propriétés de la Corporation			32	25
Papeterie et Impressions,			21	50
Dépenses Contingentes,			3	-
Salaires,			257	49
Divers Comptes,			21	-
			1,247	24

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prsdt.
Thomas Bournival,
Joseph Bellefeuille.

Proposé

Lundi, le 28 Septembre 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Ricard,
 Secondé par Mr. Lymburner,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

2^{ème} Motion
 Billet promissoire de \$20,000.00, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Bournival,
 Secondé par Mr. Lymburner,
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire à trois mois de la date du trois Octobre prochain (1891), au montant de vingt mille piastres, portant intérêt au taux de six par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant, et cela, aux conditions mentionnées dans la résolution de ce Conseil en date du trente de Juin dernier (1891), concernant le dit billet à être renouvelé.
 Adoptée.

Avis d'une action en dommages, de Mr. Alexandre Rocheleau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de R. S. Cooke, Esq., Avocat du Demandeur dans la cause de Mr. Alexandre Rocheleau contre La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Bournival.

Avis de motion:
 Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre Sept des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves", soit amendé quant à ce qui concerne les Rues sous Contrôle et les droits que doit avoir la Corporation de faire certains travaux.
 En Conseil, ce 28 Septembre 1891.
 (Signé) Thomas Bournival.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Bressé.

Avis de motion:
 Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre Cinq des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et le Chapitre quinze des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement

Lundi, le 28 Septembre 1891.

Règlement concernant les Charretiers, soient amendés.
En Conseil, ce 28 Septembre 1891.

(Signé) A. P. Bressé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers
Sec. Prés.

Président.

Assemblée Régulière.
12 Octobre 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Messieurs les Echevins

Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
A. P. Bressé,
Frs. Gélinas,
C. Lymburner,
P. Lymburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur, le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier, est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
Messrs. Jos. Bégin & Co.

Requête de Messrs. Jos. Bégin & Co., demandant au Conseil de faire poser un plafond en bois, au magasin qu'ils occupent dans le soubassement du Marché-aux-Denrées, en cette Cité.

Référée au Comité des Marchés.

Requête

Lundi, le 12 Octobre 1891.

Requête de
M. Jos. Châteauneuf & al.

Requête de M. Jos. Châteauneuf et autres, demandant que le cours d'eau qui traverse le Quartier St^e Ursule, entre les rues St^e Paul et St^e Cecile, soit mis sous le contrôle et aux frais de la Corporation de cette Cité.

Référé, aux Comités Permanents.

Lettre de
F. X. Perreault, Co. M. D.

Lue une lettre de F. X. Perreault, Co. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Joseph Kervais a été interné dans l'Hôtel St^e Jean de Dieu.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$	6	60
" " Do.	(Ent. & Répt.)		21	85
" des Chemins,			122	50
" du Feu,			68	94
" de l'Eclairage,			145	93
" de l'Hôtel-de-Ville,			8	48
" de la Police,			1	60
" de la Commune,			9	-
Drainage,			46	48
Compt. St ^e Maurice,			22	96
Rues sous Contrôle,			31	50
Papeterie et Impressions,			1	08
Ateliers des Départements,			13	12
Dépenses Contingentes,			1	37
Divers Comptes,			697	12
		\$	1,198	83

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Pr^{és}dt.
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.
Proposé

Lundi, le 12 Octobre 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Bressé,
Secondé par M^r. Savard,

Que le rapport du Comité
des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
Surintendant de l'Acqueduc.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, que le 14 de septembre dernier, je vous faisais remarquer que les bouilloires de la lumière Electrique étaient dans un très mauvais état et perdaient la vapeur en très grande quantité, ce qui occasionnait une augmentation de dépense de combustible. D'au moins une tonne de charbon par vingt-quatre heures, et depuis le 14 septembre, date où je vous faisais ce rapport, que les dites bouilloires n'ont pas été réparées et que la perte de vapeur a toujours augmenté, ce qui dans mon humble opinion a augmenté la dépense de combustible à au moins une tonne et demie (1½) de charbon par vingt-quatre heures; je crois aussi devoir vous dire que les employés de la "Royale", ici, ne semblent pas vouloir s'en occuper, par moi et les deux Messieurs St. Pierre leur en avons parlé souvent, et pour cela rien n'a été fait, c'est pourquoi, j'ose vous exposer ces faits.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Rapport du
Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel de Ville,
3. Rivières, 8 Oct. 1891.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Honorable Conseil que depuis le 8 courant La Compagnie Royale Electrique ici se sert de l'eau de notre Acqueduc pour alimenter ses bouilloires pendant le temps de toute la marche de la nuit; ce qui occasionne un surplus de dépense d'au moins 60,000 gallons d'eau chaque nuit, et cela est occasionné par le manque de soin du tuyau aspirant de ses condenseurs, et je dois dire aussi que depuis le 8 courant qu'il n'y a pas eu

Lundi, le 12 Octobre 1891.

eu de diligence de faite pour rémédier à cet état de chose.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,
Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 12 Oct. 1891.

Proposé par Mr. J. Lyburnes,

Secondé par Mr. Vanasse,

2^e Motion
Réduction de taxes en fa-
veur de D^{me} veuve M^{rs}. Héroux.

Qu'il soit résolu, que ce Conseil, accepte de Dame Veuve François Héroux, la somme de dix piastres en règlement du compte qu'elle doit actuellement à la Corporation de cette Cité, pour taxes municipales et autres charges.

Adoptée.

3^e Motion
Règlement concernant
les Rues sous Contrôle.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Bournival,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre #4, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves," et aussi pour amender ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Chapitre XLIV.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves," et aussi pour amender ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent-unième du chapitre sept des règlements de ce Conseil et ses divers amendements par le présent amendés, sont remplacés par la suivante:

Toute la rue du Platon et cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. Roch sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement;

Lundi, le 12 Octobre 1891.

seulement; et cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et Bell, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues des Champs et Bonaventure, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et St. Denis, cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Thomas, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Marie, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, cette partie de la rue Champflour comprise entre la rue St. Marie et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Genevieve, cette partie de la rue Niverville comprise entre les rues Royale et St. Marie, cette partie de la rue St. Genevieve comprise entre les rues Niverville et des Champs, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre-Dame et St. Olivier, cette partie de la rue Plaisance comprise entre les rues Royale et St. Olivier, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues Niverville et St. George, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Champs et St. George, toutes les rues Badaud, Bell, Craig, St. Antoine, René, Alexandre, St. Joseph et Hart sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour: — M. M. Bellefeuille, Bournival, Brassé, Gélinas, C. Lyburner, Savard, St. Pierre et Vanasse,

Contre: — M. M. P. Lyburner et Ricard.

Lundi, le 12 Octobre 1891.

4^e Motion
Réponses aux interrogatoires
dans une cause de Mr. Adolphe
alias Dolphis Germain
contre la Corporation des
Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Vanasse,
Secondé par Mr. Bournival,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil
de cette Cité en la Cour de Circuit pour le District des
Trois-Rivières et à répondre aux interrogatoires sur faits et arti-
cles soumis à la Défenderesse par le Demandeur, dans une cause nu-
méro 453 dans laquelle Adolphe alias Dolphis Germain est Deman-
deur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse,
et cela de la manière suivante, savoir:

A l'Interrogatoire 1^o — Réponse — Non.

A l'Interrogatoire 2^o — Réponse — Non.

A l'Interrogatoire 3^o — Réponse — Non.

A journement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

(2) P. Desaulniers
Secr.-Trés.

Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 19 Octobre 1891.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, pour affaires
concernant le Drainage dans le Quartier St. Ursule et la Lumière
Electrique.

(Signé) P. E. Normand,

Maire.

Assemblée Spéciale.
19 Octobre 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue
à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour
d'Octobre

Lundi, le 19 Octobre 1891.

L'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecr.,
 Messieurs les Echevins J. Bournival,
 W. O. Bressé,
 Frs. Gélinas,
 C. Lymburner,
 J. Lymburner,
 Ait. Olivier,
 D. Ricard,
 J. Savard,
 Ant. St. Pierre.

1^{ère} Motion
 Protêt contre la Royal
Electric Company.

Proposé par M^r. St. Pierre,
 Secondé par M^r. Bressé,

Attendu que la Royal Electric Com-
pany a causé et cause actuellement des dommages considé-
 rables à ce Conseil par la manière dont les travaux sont faits
 et le retard apporté à la complétion des dits travaux; en consé-
 quence, qu'il soit résolu de protester la dite Compagnie pour
 lui faire exécuter les conditions de son contrat avec le dit
 Conseil et aussi pour tous les dommages encourus et à
 encourir par le fait de la non exécution du dit contrat
 et de leur enjoindre d'avoir à compléter ces travaux et faire
 ces réparations d'ici à trente jours sans quoi le dit Conseil
 verra à remplacer les machineries et accessoires par d'autres et
 ce aux frais et dépens de la dite Compagnie et que M^r. P. O.
 Guillet soit chargé de préparer le dit protêt avec l'aide
 de l'Avocat de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

La présente assemblée est alors ajournée à demain, Mar-
 di, le vingt d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

[Signature]
 Sec.-Prés.

J. E. Normand
 Maire.

Mardi, le 20 Octobre 1891.

Assemblée Spéciale.
20 Octobre 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingtième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Son Honneur le Maire | J. E. Normand, Ecrs, |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | J. Boulnival, |
| | A. P. Bressé, |
| | J. Lymburner, |
| | Ant. Olivier, |
| | D. Ricard, |
| | J. Savard, |
| | Ant. St. Pierre, |
| | P. B. Vanasse. |

Requête des Révérendes D^{mes} Ursulines.

Requête des Révérendes Dames Ursulines des Trois-Rivières, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée jusqu'à leur Monastère.

Accordée.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desaulniers
Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
26 Octobre 1891.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|--------------------|
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | A. P. Bressé, |
| | J. Lymburner, |

J.

Lundi, le 26 Octobre 1891.

J. Lymburner,
 Art. Olivier,
 J. Savard,
 Ant. St. Pierre,
 P. B. Vanasse.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro. Maire, Monsieur l'Échevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
 Mr. Barthélémy St. Hilaire.

Requête de Mr. Barthélémy St. Hilaire, demandant que la taxe sur clos à bois, soit déduite de son compte, pour l'année courante, où qu'il n'exerce pas le commerce de bois, cette année.

Requête de
 Mr. Israël Lemoine.

Requête de Mr. Israël Lemoine, demandant que la licence d'Écurie de Louage qui a été accordée à Mr. Johnny Giroux lui soit transportée, sans aucuns frais.

Requête de
 Mr. Phi. Levasseur.

Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant que les taxes antérieures à sa faillite, en mil huit cent quatre-vingt-quatre, soient déduites de son compte.

Requête de
 Mr. Honoré Robert.

Requête de Mr. Honoré Robert, demandant qu'un plafond soit posé à l'étal qu'il occupe, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Requête de
 Mr. Joseph Piron.

Requête de Mr. Joseph Piron, se plaignant de la mauvaise qualité de l'eau qui est fournie à sa demeure privée.

Requête de
 Mr. Henry E. Hart & al.

Requête de Mr. Henry E. Hart et autres, demandant que cette partie de la rue St. George comprise entre les rues St. Philippe et St. Olivier, soit discontinuée d'être sous le contrôle de la Corporation.

Requête de
 Mr. Edouard Beaulieu.

Requête de Mr. Edouard Beaulieu, demandant d'être nommé
 Surveillant

Lundi, le 26 Octobre 1891.

Surveillant des travaux du Drainage.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de L. P. Guillet, Escr., Avocat.

Lue une lettre de L. P. Guillet, Escr., Avocat, informant le Conseil, de la part de M. Sévère Féron, qu'il intentera une poursuite contre la Corporation de cette Cité, si des cottoirs ne sont pas faits sous le plus court délai, sur le Chemin Ste Marguerite.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Agueduc, (Ent. & Répt.)	160	82
" des Chemins,	455	63
" des Marchés,	50	-
" du Feu,	30	85
" de l'Éclairage,	177	49
" de l'Hôtel-de-Ville,	-	40
" de la Police,	228	35
" de la Commune,	20	-
Drainage,	29	60
Ponts St. Maurice,	27	75
Rues sous Contrôle,	24	70
Carré Champlain,	25	-
Papeterie et Impressions,	2	-
Assurances des Propriétés de la Corporation,	22	50
Obligations des Incendies,	2,035	40
Billets Payables,	68,183	60
Intérêt et Commission,	1,664	09
Dépenses Contingentes,	13	15
Salaires,	257	49
Divers Comptes,	81	83
	73,490	65

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Olivier, Présdt
P. B. Vanasse,
Joseph Bellefeuille.

Proposé

Lundi, le 26 Octobre 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par M. C. Lymburner,
secondé par M. Savard,
Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Ad journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

M. Desaulniers

Sec.-Prés.

Président.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Au
Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du
Conseil de Ville, pour ce soir, à sept heures et demie, concer-
nant les intérêts à payer sur les libentures.

Trois-Rivières, 29 Octobre 1891.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
29 Octobre 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité
des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue
à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-neuvième jour
d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-
onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecol.

- Messieurs les Echevins J. Bournival,
- A. O. Bressé,
- M. Gélinas,
- J. Lymburner,
- Art. Olivier,
- J. Savard.

Proposé

Jeudi, le 29 Octobre 1891.

1^{ère} Motion
Billet promissoire
de \$6,000.00.

Proposé par M^r. Olivier,
secondé par M^r. Bournival,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de six mille piastres à quatre mois de cette date, pour payer les intérêts des débentures de la Corporation qui seront dus le premier Novembre prochain.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desaulniers
Sect. Prés.

J. S. Normand
Maire.

Assemblée Régulière
9 Novembre 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|--------------------|
| Monsieur le Gros-Maire | Alex. Baptist, |
| Messieurs les Echevins | Jos. Bellefeuille, |
| | P. Bournival, |
| | A. P. Bressé, |
| | C. Lyburner, |
| | J. Lyburner, |
| | Art. Olivier, |
| | D. Ricard, |
| | Ant. St-Pierre. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
M^r. F. X. Fortin.

Requête de M^r. F. X. Fortin, demandant au Conseil de lui accorder de l'emploi pendant la saison de l'hiver.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport

Lundi, le 9 Novembre 1891.

rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	9 27
" " Do. (Ent. & Répt.)	7 40
" des Marchés,	7 73
" du Feu,	4 -
" de l'Éclairage,	32 21
" de l'Hôtel-de-Ville,	5 60
Drainage,	71 65
Carré Champlain,	4 35
Ateliers des Départements,	- 45
Frais Légaux,	2 -
Intérêt et Commissions,	4,806 50
Dépenses Contingentes,	18 -
Divers Comptes,	82 21
	5,051 34

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Président
Alf. Baptist,
Thomas Bournival,
Joseph Bellefeuille.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du
Chef du Marché aux
Denrées.

Rapport:

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer que le trottoir du côté sud de la place du Marché aux-Denrées est dans un état dangereux, et que trois des ferrons extérieurs pour descendre dans le bas de la Halle de ce marché sont

Lundi, le 9 Novembre 1891.

sont aussi en mauvais ordre et dans un état dangereux. J'en ai averti
M^r. le Surintendant qui m'a dit de faire rapport à votre Conseil.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
(Signé) Jean Cloutier.

2^e Motion
Avis aux Employés
de la Corporation.

Trois-Rivières, 4 Nov. /91.
Proposé par M^r. Bessé,
Secondé par M^r. St. Pierre,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé
à notifier tous les employés de la Corporation de cette Cité, qu'à
partir du premier Janvier prochain, leurs services ne seront plus
requis, à moins qu'ils ne soient engagés de nouveau.

Adoptée.

3^e Motion
Réduction de taxes
en faveur de M^r.
J. B. O. Dumont.

Proposé par M^r. Olivier,
Secondé par M^r. Bournival,

Que la taxe sur profession de M^r. J. B. O.
Dumont pour les années mil huit cent quatre-vingt-trois, mil huit
cent quatre-vingt-quatre et mil huit cent quatre-vingt-sept soit dé-
duite de son compte, ou qu'il n'exerçait pas sa profession.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de
Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. Desaulniers
Secr. Prés.

Pro. Maire.

Convocation d'une
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Novembre 1891.

Au
Secrétaires Trésoriers du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée
spéciale du Conseil de Ville, pour ce soir, à sept
heures

Lundi, le 16 Novembre 1891.

heures et demie, pour production et examen du rôle d'Evaluation pour mil huit cent quatre-vingt-douze (1892) et pour affaires ordinaires du dit Conseil.

(Signé) P. E. Normand,
Maire.

Assemblée Spéciale.
16 Novembre 1891.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire P. E. Normand, Ecrs,
- Messieurs les Echevins Jos. Bellefeuille,
- P. Bourdival,
- A. O. Bressé,
- Frs. Gélinas,
- C. Lyburner,
- J. Lyburner,
- Art. Olivier,
- D. Ricard,
- J. Savard,
- C. B. Vanasse.

1^{ère} Motion
J. M. Desilets, Ecrs, nommé
Conseil de la Corporation,
dans une cause de la Banque
Jacques Cartier contre N. A.
Parent et al.

Proposé par M^r. Olivier,
Secondé par M^r. Gélinas,

Que J. M. Desilets, Ecrs, Avocat
soit autorisé à agir comme Conseil pour la Corporation
dans la cause portant le numéro deux cent quarante et un
(241) Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières,
dans laquelle La Banque Jacques Cartier est Demanderesse
et N. A. Parent et al. Défendeurs et divers créanciers recla-
mants et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières opposante
et la Banque du Peuple contestante.

Adoptée.
Lc

Lundi, le 16 Novembre 1891.

Dépôt du
Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze est produit devant le Conseil par le secrétaire Préloire, et est paraphé par Son Honneur le Maire. Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers
Sec. Prés.

J. E. Normand
Maire.

Assemblée Régulière.
23 Novembre 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ex.,
Messieurs les Echevins
Alf. Baptist,
P. Bournival,
A. P. Bessé,
Frs. Isclinas,
G. Lymburner,
P. Lymburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
Requête de Dame Veuve Edouard Parent, demandant au Conseil de ne pas l'obliger de faire faire son trottoir, avant le printemps prochain.

Rejetée.

Requête de
D^{me} V^{ve} Edouard Parent.

Requête du
Riv^l M^r J. E. Panneton & al.

Requête du Riv^l Messire J. E. Panneton et autres, demandant au Conseil de ne pas abolir la ligne de traverse entre la Paroisse de St. Grégoire et cette Cité, et de fixer les heures de la dite traverse.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 23 Novembre 1891.

Requête de
M. Napoléon Charbonneau et al.

Requête de M. Napoléon Charbonneau et autres bouchers, demandant que le Lycaon qui passe au-dessus des étaux, dans le Marché-aux-Denrées, soit remplacé par un neuf.
Référé au Comité des Marchés.

Lettre de
D^{me} Catherine B. Rickaby.

Lue une lettre de Dame Catherine B. Rickaby, réclamant des dommages au montant de cent piastres, pour une chute qu'elle a faite sur la place du Marché-aux-Denrées.
Référé aux Comités Permanents.

Lettres de
F. N. Perreault, Ecr. M. D.

Lues deux lettres de F. N. Perreault, Ecr. M. D., membre du Bureau Médical, informant le Conseil que Joseph P. Sarasin et Eugène Morissette ont été internés dans L'Asile St. Jean de Dieu.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

(Signature)
Sec. - Prés.

(Signature)
Maire.

Assemblée Régulière
7 Décembre 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins
- Jos. Bellefeuille,
 - J. Bournival,
 - A. O. Bressé,
 - G. Lymburner,
 - J. Lymburner,
 - Ant. Olivier,
 - D. Ricard,
 - J. Savard,
 - Ant. St. Pierre,
 - P. B. Vanasse.

En

Lundi, le 7 Decembre 1891.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Messieurs le Pro-Maire, Monsieur l'Échevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Isaac Gauthier.

Requête de Mr. Isaac Gauthier, demandant d'être nommé Assistant du Clerc du Marché-au-Foin.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. W. E. Roy.

Requête de Mr. W. E. Roy, Secrétaire-Trésorier du "Three-Rivers Skating Rink", demandant une réduction des taux de l'Eau.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. Elysée Pelletier.

Lue une lettre de Mr. Elysée Pelletier, concernant l'état sanitaire de la propriété de Mr. Philéas Bédard, sur la rue St. François-Xavier.

Référé au Comité de Santé.

Lettre de Mr. M. Schwob.

Lue une lettre de Mr. M. Schwob, demandant une réduction des taux de l'Eau, en faveur de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	\$ 11 -
" " Do.	(Ent. & Répar.)	17 22
" des Chemins,		104 68
" du Feu,		18 40
" de l'Éclairage,		3 75
" de l'Hôtel-de-Ville,		2 84
" de la Commune,		9 -
" de la Santé,		6 -
Drainage,		25 79
Rues sous Contrôle,		5 50
Station de Police et du Feu,		11 55
Atelier des Départements,		2 50
Ou reporté		\$ 218 53

Lundi, le 7 Décembre 1891.

	Report	\$ 218 53
Assurances des Propriétés de la Corporation,		4 73
Papeterie et Impressions,		- 35
Intérêt et Commission,		6 75 -
Frais Légaux,		28 20
Divers Comptes,		98 36
		\$ 1,025 17

Respectueusement soumis,
 (Signé) Arthur Olivier, Prés.
 P. B. Vanasse,
 Joseph Bellefeuille,
 Thomas Bournival.

Rapport du
 Comité des Finances.
 — N° 2. —

Rapport:
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt ^m)	\$ 191 36
" des Chemins,	205 71
" des Marchés,	62 91
" du Feu,	15 25
" de l' Eclairage,	233 81
" de l' Hôtel de Ville,	1 30
" de la Police,	262 03
" de la Commune,	24 35
Drainage,	158 40
Ponts St. Maurice,	25 -
Arues sous Contrôle,	4 -
Papeterie et Impressions,	12 -
Frais Légaux,	15 55
Intérêt & Commission,	52 40
Fonds d'amortissement,	340 18
Déventures de l' Aqueduc,	5 11 -
	A Reporter \$ 2,115 25

Lundi, le 7 Décembre 1891.

Dépenses Contingentes,
Salaires,
Divers Comptes,

Report	\$ 2,115 25
	6 21
	257 49
	37 59
	\$ 2,416 54

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Président,
P. B. Vanasse,
Joseph Bellefeuille,
Thomas Bournival.

1^{ère} Motion

Proposé par M^r. Cressé,
Secondé par M^r. St. Pierre,

Que les rapports numéros un et deux
du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptées.

Rapport du
Surintendant de l'Acque-
duc, concernant le tuyau
de renvoi des engins de la
lumière électrique.

Rapport:

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Conseil,
que le tuyau de décharge des machines de la lumière électrique est
dans un très mauvais état, et perd beaucoup d'eau, ce qui pourrait
amollir le sable et pourrait faire baisser les murs et les faire
casser.

Les employés de la Royale, ici, n'ont pas l'air de vou-
loir s'en occuper; c'est pourquoi j'expose la chose à votre Conseil.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Hamel,
Inspecteur de la Cité.

Hôtel de Ville,
Trois-Rivières, 7 Déc. 1891.

Avis de
M^r. Maxime Philibert
reclamant des dommages
au montant de \$60.⁰⁰.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de la part de
M^r. Maxime Philibert, reclamant des dommages au montant
de soixante piastres, pour un accident qui est arrivé à
son cheval et à sa voiture, le Vingt-et-un Octobre dernier,
sur la rue Le Jeune, en cette Cité.

L
L

Lundi, le 7 Décembre 1891.

A. journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

~~Ch. Desaulniers~~
Sec. - Prés.

Président.

Assemblée Régulière.
14 Décembre 1891.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins. Jos. Bellefeuille,
P. Bournival,
A. P. Bressé,
Fr. Gélinas,
C. Lyburner,
P. Lyburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Messieurs les Pro-Maires, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M^r. Ferdinand Veillette, demandant la pose d'un nouveau service pour l'Aqueduc, à sa propriété portant le numéro trente-quatre sur la rue St. Olivier.

Accordée, à la condition que M^r. Veillette donne une lettre garantissant la Corporation contre tous dommages provenant du creusage des terres et du passage de cette entrée.

Lue une lettre de L^h. Hon^{ble} J. R. Mibaudeau, Président de la

Requête de
M^r. Ferdinand Veillette.

Lettre de la
"Royal Electric Co."

Lundi, le 14 Décembre 1891.

Rapport des
Comités Permanents,
sur requêtes de Messieurs
Isaïe Gauthier et W. E. Roy,
et sur lettre de Mr. M. Schwoob.

la "Royal Electric Company", concernant les réparations à faire au tuyaau de renvoi des engins de la Lumière Electrique.

Rapport:

Les Comités Permanents de ce Conseil, auxquels les requêtes de Messieurs Isaïe Gauthier et W. E. Roy, ainsi que la lettre de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, avaient été référées, ont l'honneur de faire le rapport suivant.

1: — Sur la requête de Mr. Isaïe Gauthier, demandant d'être nommé Assistant Clerc du Marché-au-Foin, ils sont d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de faire cette nomination, pour quelques jours d'aide que le Clerc du dit Marché aura besoin durant tout l'hiver, et que, les jours durant lesquels il aura un surcroît d'ouvrage, un des employés actuels de la Corporation pourra l'assister dans les devoirs de sa charge.

2: — Sur la requête de Mr. W. E. Roy, demandant une réduction des taux de l'Eau, pour le Club des Patineurs, dont il est le Secrétaire; vos Comités sont d'opinion, que la somme de vingt piastres (\$20.00) actuellement exigée par le bureau de l'Aqueduc est juste et raisonnable, et que les conclusions de la dite requête doivent être rejetées.

3: — Sur la requête de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau, demandant une réduction sur le montant exigé pour approvisionnement d'Eau à leur usine jusqu'au premier Août dernier (1891); vos Comités recommandent, d'accepter cinquante pour cent (50%) sur la balance réclamée par ce Conseil de la dite Compagnie, vu qu'il n'y avait pas de compteurs pour déterminer la quantité d'eau qui a été dépensée durant les premiers cinq mois que l'établissement de la dite Compagnie a été en opération.

Respectueusement soumis,

(Signé) Antoine St. Pierre,

W. P. Bessé,

P. B. Vanasse,

Thomas Bournival,

Carias Lymburner,

Jérémie Savard,

Fr. Gélinas,

Joseph Bellefeuille.

Proposé

Lundi, le 14 Décembre 1891.

1^{ère} Motion
Pour adopter le Rapport des
Comités Permanents.

Proposé par Mr. St. Pierre,
Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport des Comités Permanents
de ce Conseil, qui vient d'être lu, soit adopté.

2^{ème} Motion
Un amendement à la
motion N^o 1.

Proposé par Mr. Ricard, en amendement,
Secondé par Mr. J. Lyburner,

Que cette partie du rapport des Comités
Permanents qui recommande une réduction des taux de l'eau
en faveur de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau
soit rejetée.

Rejetée sur division de huit contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. M. Bellefeuille,	Mr. M. Lyburner, P.
Bournival,	Ricard.
Bressé,	
Gélinas,	
Lyburner, G.	
Savard,	
St. Pierre,	
Vanasse,	

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée
sur même division.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Honorable
Conseil, que les citernes qui servaient autrefois à alimenter
les pompes en temps de feu, sont dans un très mauvais état et
qu'il pourrait s'en suivre des dangers; c'est pourquoi je demande-
rais à votre Conseil qu'un ordre serait donné de les remplir.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. G. Hamel,

Inspecteur de la Cité.

Hôtel de-Ville,
Trois-Rivières, 14 Dec. 1891.

Référé au Comité des Chemins.

L

Rapport de
l'Inspecteur de-Ville, con-
cernant les citernes.

Lundi, le 14 Décembre 1891.

Tarif des Charges pour transport des personnes et marchandises entre la Cité des Trois-Rivières et St. Grégoire.

Chaque personne au-dessus de 12 ans,	aller et retour	.15¢
" " au-dessous de 12 ans,	" " "	.05¢
" Quart de fleur,		.05¢
" " " lard,		.10¢
" Bonne de mélasse,		.50¢
" Coffre de viande,		.10¢
" Mouton,		.05¢
" Cochon mort,		.10¢
" Bête à cornes,		.25¢
" Cheval et son conducteur,		.25¢
" Voiture sans cheval,		.20¢
" Voiture avec cheval et 2 personnes qui voyagent ensemble,		.30¢
" Voiture de charge 1000 lbs. pesant avec cheval et conducteur,		.35¢
" Voiture double avec chevaux et conducteur,		.50¢

Des billets de retour seront donnés aux personnes qui y ont droit.

Heures des Traverses du Vapeur "Bourgeois". Tous les jours, Dimanches exceptés.

Départ des Trois-Rivières,	7. A.M.
" " " "	8.45 A.M.
" " " "	10.30 A.M.
" " " "	12.30 P.M.
" " " "	2.30 P.M.
" " " "	4.30 P.M.
" " " "	7. P.M.
Départ de St. Grégoire,	6. A.M.
" " " "	8. A.M.
" " " "	9.30 A.M.
" " " "	11.30 A.M.
" " " "	1.30 P.M.
" " " "	3.30 P.M.
" " " "	6.30 P.M.

Les tarifs ci-dessus mentionnés, ainsi que les heures de départ et d'arrivée des

Lundi, le 21 Décembre 1891.

pour tenir une ligne de bateaux traversiers entre cette Cité et St. Angèle de Laval, lui soit retiré, ou qu'il n'a pas rempli ses engagements envers ce Conseil, et pour avoir brisé, avec son bateau le "Glacial", le pont de glace formé dernièrement vis-à-vis cette Cité.

Référé à l'Avocat de la Corporation.

Lettre de Messrs. G. P. Gélinas & Frère.

Lue une lettre de Messieurs G. P. Gélinas et Frère informant le Conseil qu'ils sont prêts à abandonner leur réclamation pour dommages contre la Corporation, à la condition qu'ils soient déchargés de toutes obligations qu'ils ont contractées envers elle.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Les Comités des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Ent. & Répt.)	\$	2	-
" des Chemins,			27	-
" des Marchés,			1	25
" du Feu,			26	68
" de l' Eclairage,			53	83
" de l' Hôtel-de-Ville,			3	20
" de la Communes,			12	-
Drainage,			3	95
Rues sous Contrôle,			443	41
Frais Légaux,			20	20
Intérêt et Commissions,			496	30
Dépenses Contingentes,			3,001	54
Divers Comptes,			23	80
		\$	4,115	16

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Président
P. B. Vanasse,
Alex. Baptist,
Joseph Bellefeuille,
Thomas Bourmival.

Proposé

Lundi, le 21 Décembre 1891.

1^{ère} Motion

Proposé par Mr. Cyriac Lyburner,
Secondé par Mr. Bressé,

Que le rapport du Comité des
Finances soit adopté.

Adoptée.

Examen des Plaintes
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Pro-Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Monsieur le Pro-Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée s'ajourne à Mercredi, le vingt-trois de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

(Signature)

Sec. Prés.

Pro-Maire.

Assemblée Régulière.
23 Décembre 1891.

Mercredi, le vingt-troisième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, Monsieur le Pro-Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

J. Bournival,
A. P. Bressé,
C. Lyburner,
P. Lyburner,
Art. Olivier,
D. Ricard,
J. Savard,
Ant. St. Pierre,
P. B. Vanasse.

Lettre de
L. D. Pâquin, Esc., Avocat.

Lue une lettre de L. D. Pâquin, Esc., Avocat, informant le Conseil que dans la cause en garantie de la Corporation des Trois-Rivières contre la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la dite Compagnie a fait une évocation pour faire juger cette cause à la Cour Supérieure.

Et

Mercredi, le 23 Décembre 1891.

Et le Conseil lui ayant alors demandé son opinion à ce sujet, il dit alors que c'est dans l'intérêt des deux parties de porter cette cause à la Cour Supérieure.

L'opinion de l'Avocat est adoptée à l'unanimité du Conseil.

Examen des Plaintes
contre le Rôle d'Evaluation
de journelement.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Pro. Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation et après avoir entendu et jugé toutes les plaintes, M^r. le Pro. Maire reprend son siège et l'assemblée s'ajourne à Mercredi, le trente de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers
Sec. - Trés.

Pro. Maire.

Assemblée Régulière
30 Décembre 1891.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Echevins P. Bournival,
- A. P. Bressé,
- Fr. Gélinas,
- C. Lyburner,
- P. Lyburner,
- Art. Olivier,
- J. Savard,
- Ant. St. Pierre,
- P. B. Vanasse.

* En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro. Maire, Monsieur l'Echevin Arthur Olivier est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de
M^r. L. Grondines & al.

Requête de M^r. L. Grondines et autres, demandant que la licence pour tenir une écurie de louage, en cette Cité, ne soit pas accordée à Messieurs Joseph Lafont, Joseph Sauvageau et Amable Savard, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze.

Demande

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

Rapport du
Comité des Finances.

Demande accordée quant à Messieurs Joseph Lafont et Joseph Sauvageau, suspendue quant à Monsieur Amable Savard, avis de la présente devant être donné à ce dernier.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 155 48
" des Chemins,	62 37
" des Marchés,	50 -
" de l'Éclairage,	189 61
" de l'Hôtel-de-Ville,	1 50
" de la Police,	228 15
Drainages,	1,363 58
Ponts St. Maurice,	25 -
Rues sous Contrôle,	2 -
Assurance des Propriétés de la Corporation,	4 50
Frais Légaux,	2 -
Obligations des Incendies,	228 56
Intérêt et Commission,	38 34
Dépenses Contingentes,	8 -
Salaires,	257 61
Divers Comptes,	21 -
	\$ 2,640 70

Respectueusement soumis,
(Signé) Arthur Olivier, Prsdt.
P. B. Vanasse,
Thomas Bournival.

Motion.

Proposé par Mr. Savard,
Secondé par Mr. P. Lyburner,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

Rapport sur
plaintes contre le Rôle
d'Evaluation pour 1892.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication des plaintes faites contre le Rôle d'Evaluation pour l'année mil huit cent quatre-vingt-douze, fait le rapport suivant:

Que la plainte de Mr. Denis Béliveau demandant que les mots maison de pension placés vis-à-vis son nom dans le dit rôle, soient biffés; que celle de Mr. Joseph Girard demandant de porter au nom de Mr. Jos. S. Bellefeuille la propriété N^o 25 rue St. George qui est entrée à son nom au dit rôle; que celle de Mr. L. E. Pottier demandant que la propriété de l'Honorable James K. Ward située rue du Fleuve soit estimée à seize mille piastres (\$16,000) au lieu de seize cents piastres (\$1,600), que le nom de Madame Aldoric Martel Jun^{ie} (Marie Landry) soit entré comme propriétaire d'un lot vacant rue Bonaventure au lieu des Héritiers Philippe Martel; que le nom de Mr. Hercule Rochebeau soit remplacé par celui de Mr. Arthur Rocheleau comme propriétaire rue Héritel; que le nom de Mr. J. E. Hétiu soit remplacé par celui de Mr. Alexandre Rochebeau comme propriétaire N^o 46 rue St. Roch; que le nom de Mr. J. E. Hétiu soit remplacé par celui de Mr. Joseph Cadebonceur comme propriétaire d'un terrain vacant situé au coin des St. Roch et Royales; que le nom de Mr. Napoléon Graham soit ajouté à celui de Mr. Thomas Mercier comme co-propriétaire; que le nom de Mr. Eugène Marchand soit remplacé par celui de Mr. Eusèbe Masse comme propriétaire d'un terrain au coin des rues St. Charles et St. Paul; que le nom de Mr. Joseph Hamel soit remplacé par celui de Mr. Adolphe Hamel comme propriétaire au N^o 47 rue Niverville; que le nom de Mr. Théodore Lapointe soit remplacé par celui de Mr. Lazare Lapointe comme locataire au N^o 52 rue Cartier, soient accordées.

Que sur la plainte de Mr. L. E. Pottier les corrections et additions suivantes soient faites au dit rôle, que Mr. John Thomas Tibbitt soit entré comme locataire de vingt-quatre piastres l'an au N^o 150 rue Notre-Dame; que le fonds de marchandises

de

Mercredi, le 30 Décembre 1891.

de Messieurs Rousseau & Durand au N^o 25, rue du Platon soit estimé à deux mille cinq cents piastres (\$2500); que Mr. Joseph Beaudry marchand, soit entré comme locataire de cent vingt piastres l'an au N^o 14 rue St. Antoine; que l'évaluation de la propriété de Mr. William Brunelle N^o 1997 du cadastre, rue Hertel soit portée à trois cent cinquante piastres (\$350); que Mr. Henri Séverin soit entré comme locataire de vingt-quatre piastres l'an sur la rue St. Maurice; que Mr. Honoré Ricard soit entré comme locataire de vingt-quatre piastres l'an au N^o 25 rue Badaud; que l'évaluation des propriétés immobilières de la Compagnie Canadienne des Conduites d'Eau rue St. Maurice soit portée à trente-trois mille piastres (\$33,000) et l'évaluation de son fonds de marchandises à trente mille piastres (\$30,000); que l'évaluation de la manufacture de Mr. R. Smardon située rue St. Marie soit portée à quarante-trois mille piastres (\$43,000) au lieu de treize mille piastres (\$13,000); que l'évaluation de la manufacture de Mrs. Flavien Rémillard située rue St. George soit portée à six mille huit cents piastres (\$6,800) au lieu de deux mille huit cents piastres (\$2,800); que l'évaluation de la manufacture de Mr. Léopold Girard sur les rues St. George et St. Stanislas soit portée à douze mille quatre cents piastres (\$12,400) au lieu de huit mille piastres (\$8,000), et l'évaluation de son fonds de marchandises à deux mille piastres (\$2,000); que l'évaluation de la propriété de Mr. George Morrisette au N^o 49 rue St. Roch soit portée à douze cent cinquante piastres (\$1250) au lieu de sept cents piastres (\$700); que l'évaluation de la manufacture de Messieurs A. V. Bellefeuille & frère au N^o 277 sur la rue Notre-Dame soit portée à deux mille sept cent cinquante piastres (\$2,750) au lieu de trois mille cinq cents piastres (\$3,500); et celle au N^{os} 10 et 12 sur la rue René soit portée à trois mille deux cent quatre-vingt piastres (\$3,280) au lieu de quinze cents piastres (\$1,500); que l'évaluation de la manufacture de la L. O. Protter and Edged Tool manufacturing Company sur la rue St. Roch soit portée à cinq mille piastres (\$5,000) au lieu de trois mille piastres (\$3,000) et que l'évaluation de la manufacture de la même compagnie au coin des rues

St. Maurice

Arrondissements - Règlement pour diviser la Cité en	210	Animaux morts, etc. - cimetière pour	156
Auberges - certificats pour licences d'	34	Avis de motion de l'Échevin Martel.	156
Avis de motion de l'Échevin Hétiu.	35	" " " " " Vanasse.	156
" " " " " Brunelle.	44	" " " " " Cooke.	158
" " " " " Martel.	44	" " " " " Brunelle.	163
" " " " " Gélinas.	45	" " " " " Vanasse.	164
Ayotte, P. V. - requête de	49	" " " " " Bellefeuille	164
Avis de motion de l'Échevin Hétiu	61	" " " " " "	164
Agriculture - Offre d'un terrain pour École d'	63	Adresse à L'Hon ^{ble} H. G. Malhiot.	176
" - Délégation concernant École d'	64	Allocation à J. Dufresne & P. Roberts.	189
" - rapport concernant une école d'	67	Adresse à L'Hon ^{ble} H. G. Malhiot.	190
Auberges - certificats pour licences d'	68	" " " " " réponse à	190
Avis de motion de l'Échevin Vanasse	69	Aqueduc, eau de l' - conduite jusqu'à la	} 198
" " " " " Hétiu	69	résidence d'Adolphe Boulet, rue Notre-Dame	
" " " " " "	69	Asile des aliénés - admission de Jas. Vermette, à l'	205
Ayotte, P. V. - Tarif de l'Eau pour l'atelier de	74	Avis de motion de l'Échevin Brunelle.	211
Avis de motion de l'Échevin Hétiu.	81	" " " " " Gauthier.	212
" " " " " Vanasse.	85	Arrérages de Papas de D ^{ns} V ^{rs} Les Bouchers, réglés.	226
Amendements à la Charte de la Cité.	86	Allocation en fav ^r de L'Harmonie Trifluviennne.	227
Avis de motion de l'Échevin Godin.	88	Ayotte, P. V. - requête de	228
Abran, William - lettre de	90	Appropriation pour l'achat d'un réchaud.	229
Allocation aux Hérit ^{rs} de feu J. G. A. Frigon.	92	Annonces de la Corporation - patronage concern ^t .	232
Amendements à la Charte de la Cité, projets.	94	Avis de motion de l'Échevin Gauthier.	232
Assistant-Sec. Trésorier - nomination de l'	101	Allocation à J. A. Gagnon.	238
Avis de motion de l'Échevin Brunelle.	102	Avis de motion de l'Échevin Pagés.	238
Amendements à la Charte de la Cité, projets.	108	Annonces de la Corporation - patronage concern ^t .	241
Auditeurs - nomination des	120	Avocat de la Corporation - son opinion deman-	} 245
Avis de motion de l'Échevin Bellefeuille.	121	de, concernant la loi des licences.	
Animaux morts, etc. - cimetière pour	123	Avis de motion de l'Échevin Bellefeuille.	248
Avis de motion de l'Échevin Vanasse.	124	Alarie, W ^m - requête de	252
Appropriations 1888-1889; - Vote des	127	Avis de motion de l'Échevin Ars. Gélinas.	256
Achat de terrain de la Banque de Québec.	133	" " " " " Bellefeuille.	256
" " " " " G. J. Luckerhoff.	133	" " " " " Gauthier.	257
Avis de motion de l'Échevin Brunelle.	134	Abran, William - requête de	258
Aqueduc - Rapport du surintendant de l'	136	Actions souscrites dans le fonds capital	} 265
Avis de motion de l'Échevin Hétiu.	139	de la Cité St. Laurent et du Nord-Ouest.	
Avocat de la Corporation - nomination de l'	140	Abattoir - offre d'un bonus pour établir un	278
" " " " " L. H. Paquin nommé	141	Avis de motion de l'Échevin Pournival.	281

Ayotte, Narcisse - requête de	282	Avis de motions de l'Échevin St. Pierre.	429
Avis de motion de l'Échevin Martel.	288	Amendements à la Charte de la Cité; sections	} 431
Adresse à S. H. le Lt. Gouverneur.	293	une et quatre retranchées.	
Auditeurs - nomination des	298	Avis de motion de l'Échevin Pagé.	440
Auzé, David Hal. - requête de	308	" " " " " Bournival.	440
Arrosage des rues St. Marie & Champflour.	313	Auzé, David - lettre de	459
Avis de motion de l'Échevin Bellefeuille.	314	Achat d'un plant pour la lumière électrique.	469
Adresse au Conseil par le Rev. A. N. Cloutier.	315	Argall, John - lettre de	486
Aps, Chs. Hal. - requête de	315	Auditeurs - nomination des	487
Appropriations 1889-1890 - Vote des	318	Aqueduc - rapport du Surintendant de l'	493
Achat de terrain d'Ély. Delisle.	325	Appropriations du 2 ^e Semestre 1890 - Vote des	495
Abattoir - Octroi offert pour établir, vis	333	Avis de motion de l'Échevin Vanasse.	505
Adresse au Conseil par P. E. Canneton	} 336	" " " " " " "	505
et Benj. Bourgeois.		Adoption du rapport du Comité des Chemins.	518
Avis de motion de l'Échevin Vanasse.	337	Avis de motion de l'Échevin Brunelle.	518
Appropriation pour réparations de rues.	344	" " " " " " "	529
Adresse au Conseil par J. A. Lagnon.	349	Avis pour nouveaux trottoirs, rue De Noce.	546
Avis de motion de l'Échevin Bournival.	354	Achat de bouilloires pour l'Aqueduc.	548
Achat de terrain d'Odd. Lambert.	357	Aqueduc - achat de bouilloires pour l'	548
Amendements à la Charte de la Cité.	358	Annonces dans les journaux - Patronage des	557
Abattoir - Octroi pour établir un	359	Approbation des comptes de Sévère Germain,	} 557
Aqueduc, service de l' - pour la 6 ^e	} 377	et de Pierre Rivard.	
Canal des Conduites d'Eau.		Amendements projetés à la Charte.	564
Acte de Quittance, concernant la	} 381	Amendement de Mr. l'Échevin Pagé au Projet de Bill.	568
Lette des Incendiés - requête au Gouvern.		" " " " " " " " "	568
ernement, pour rectification d'un		" " " " " " " " "	568
Amendements à la formation	} 393	" " " " " " " " "	569
des Comités Permanents		" " " " " " " " "	569
Assistant-constable - L. Simard nommé	397	Asselin, Théodore - nomination de	596
Abattoir - octroi de terrain pour	398	Avis de motion de l'Échevin Bournival.	599
Assistant-Constables - Salaire des	404	" " " " " " " " "	599
Amendements projetés à la Charte.	406	Arrosage d'une partie de la rue St. George.	494
" à la Charte, adoptés.	421	Aubry, David - requête de	601
" à la Charte, (suite)	423	Abattoirs - Octroi de terrain, etc., pour établir des	607
" " " " " adoptés.	424	Appareils à vapeur de la lumière électrique -	} 610
" " " " " - délégation pour	425	inspection des	
Acte de Marché d'Hubert Dussault.	428	Amortissement - Dépôts retirés, aux fonds d'	613
Abattoirs - Certains journaux censurés, concernent	428	Appropriations 1891 - vote des	615

Boisvert, J. A. — requête de	30	Buckley, Harry Val. — requête de	199
Bonus à L. P. Gélinas & Frères.	36	Bailey, W. H. — " "	201
" " R. Smardon.	37	" " — réductions de taxes en fav ^r de	205
"Bell Telephone", Cie. — requête de	42	Billets Promissoires.	207
Brunelle — Avis de motion de l'Échevin	44	Bassex-Laurentides — requête de la Cie des	209
Brunelle, Eug. & H. Carpentier. — requête de	49	Baribeau, J. E. — requête de	209
Bonus à L. P. Gélinas & Frères.	52	Brunelle — Avis de motion de l'Échevin	211
" " Richard Smardon.	56	Blais, Edmond — requête de	213
Biron, Pierre — requête de	65	Bourgeois, Chs & Fils — requête de	215
Bureau, J. W. — lettre de	72	Bruneau, Louis — " "	215
Bonus Gélinas; et Smardon; rapport du vote concern ^{ant}	76	Billet Promissoire.	221
Briqueterie — loyer de terrain pour	93	Badeaux, J. E., M. D. — lettre de	225
Bureau, J. W. — lettres de	100	Boucher, J. Luc — avérages de taxes réglés.	226
Briqueterie — loyer de terrain pour	101	Brunelle, Eug. & H. Carpentier — requête de	228
Brunelle — Avis de motion de l'Échevin	102	Billet Promissoire.	231
Biron, Pierre — lettre de	109	Bellefeuille, Jos. — vente par la Corporation à	232
Blais, Edmond — requête de	118	Bourgeois, John — lettre de	233
Badeaux, J. E., M. D. — lettre de	118	Burroughs, L. A. — requête de	242
Bellefeuille — Avis de motion de l'Échevin	121	Billet Promissoire.	244
Beaudry, L. J. — requête de	125	Bellefeuille — Avis de motion de l'Échevin	248
Badeaux, J. E., M. D. — lettre de	126	Boisvert, J. A. — requête de	253
Banque de Québec — Achat de terrain de	133	Boisvert, Alfred — " "	253
Brunelle — Avis de motion de l'Échevin	134	Barthe, J. L. — lettre de	253
Balcer, M. W. & al. — requête de	135	Bellefeuille — Avis de motion de l'Échevin	256
Banque de Québec — vente de terrain par	138	Billet Promissoire.	261
Blais Edmond — requête de	145	Bonus offert pour manufacture de tuyaux en fonte.	274
Banque de Québec — vente de terrain par	155	Bender, E. P. — requête d'	276
Bonus à L. P. Pottier.	158	Bowland, W. John — requête de	276
Brunelle — avis de motion de l'Échevin	163	Bonus offert pour établir un abattoir.	278
Bellefeuille " " " " " "	164	Bournival — Avis de motion de l'Échevin	281
" " " " " " "	164	Boisvert, Alfred — requête d'	282
Bonus à L. P. Pottier.	167	Bourgeois, Capt. Charles — lettre de	282
" " " " " " "	168	Bender, E. P. — lettre d'	282
Bremner, Alf. — protêt contre	175	Bonus en fav ^r du Chem. de fer St. Laurent	291
Badeaux, J. E., M. D. — lettre de	179	et du Nord-Ouest — rapport du vote	
Beaudry, L. J. — quittance en fav ^r de	184	Bonus à la Compagnie Cana-	298
Billets Promissoires.	186	dienne des Conduites d'Eau.	
Bellefeuille, l'Échev. — nommé membre du Comité des Finances.	196	Boisclair, Geo. — requête de	307

Bellefeuille - Avis de motion de l'Échevin	314	Bournival - Avis de motion de l'Échevin	440
Billet Promissoire.	326	Belisle, Alfred O. - requête d'	441
Bender, E. P. - dépêche d'	333	Biron, Pierre - requête de	444
Bonus offert à E. P. Bender ou autres.	333	Bourassa, Frs. & al. - " "	444
" " pour établir un abattoir.	333	Billet Promissoire.	444
Bender, E. P. - dépêche à	334	Biron, Joseph - lettre de	445
Bourgeois, P. adresse au Conseil par	336	Badeaux, J. E. - " "	446
Bourgeois, Chs. & Fils - requête de	338	Barthe, G. René - requête de	444
Bourdon, V. Moïse - " "	339	Brousseau Ferdinand - " "	457
Blais, Pierre - soumission acceptée.	342	Biron, Jos. - vente de terrain par	462
Balcer, H. M. - cession de terrain par	343	Barr, M. D. - lettre de	465
Blais Edmond - terrain acheté de la Cyp ^{re}	343	Billet Promissoire.	467
Billet Promissoire.	343	Boulard, Isidore - requête d'	472
Barr, M. D. & Cie. - lettre de	346	Barthe, G. René - " de	472
Bournival - Avis de motion de l'Échevin	354	Balcer, Geo. - requête de	478
Bureau, J. N. - requête de	355	Boulard, Isidore - réduction des taxes de	479
Balcer, H. M. & al. - requête de	355	Billet Promissoire.	482
Bender, E. P. - Octroi à	359	Beaudry, J. O. - lettre de	486
Bouées de sauvetage.	360	Biron, Joseph - requête de	488
Boyauf - soumissions demandées pour	360	Bowland, Buckley & al. - requête de	489
Passes-Laurentides - rapport concern ^t	364	Badeaux, J. E. Officier d'artillerie - rapport de	493
Barthe, G. René - requête de	367	Bail à loyer d'engins & bouilloires, par la B ^{anque}	} 493
Billet Promissoire.	371	du Peuple, pour lumière électrique.	
Bonus à Hall, Neilson & Cie. -	} 374	Banque du Peuple - bail à loyer (lumière électrique)	493
rapport concernant le		Bail à loyer à J. O. Kagnon.	493
Bonus à R. Smardon - paiement de	393	Barnard, Edmund - requête d'	507
Bender, E. P. - lettre d'	396	Boiler Inspection & Ins ^{pe} Co. of Canada - Lettre de la	507
Bender, E. P. - octroi de terrain à	398	Brunelle - Avis de motion de l'Échevin	518
Bellefeuille, Phi. - requête de	401	Billet Promissoire renouvelé.	519
Borque, D ^{me} V ^{re} Joseph - " "	402	Bornais, Michel - requête de	520
Passes-Laurentides - Députation con-	} 403	Passes-Laurentides - Règlement concernant	} 525
cern ^t le Chem. de Fer des		le Chemin de Fer des	
Beaumier, Prosper - vente de terrain par	403	Brunelle - Avis de motion de l'Échevin	529
Bills, Projet de - transmis à Hon ^{ble} Marcotte.	425	Passes-Laurentides - Règlement concernant	} 531
Bowland, V ^{re} J. - Requête de	426	le Chemin de Fer des	
Beaulieu, Théodule - " "	426	Billet Promissoire.	540
Belland, Philéas - " "	426	Baxter, D. & al. - requête de	542
Passes-Laurentides - Délégation concern ^t le Chem. des	436	Balcer, H. M. - " "	543
" " - Règlement amendé.	347		

Bonus à la B^{ie} Band^{re} des Cond^{tés} }
 d'Eau - Paiement du } 545

Bouilloires pour l'Aqueduc - achat de } 548

Billet promissoire en faveur de J. A. Gagnon, }
 au montant de \$1,727. ⁶⁴/₁₀₀ } 550

Billet promissoire en faveur de L. B. R. Duprene }
 au montant de \$908. ²⁴/₁₀₀ } 551

Billet promissoire en faveur de Mrs W^{me} P. E. }
 Normand, au montant de \$1,088. ²⁸/₁₀₀ } 552

Billet promissoire en faveur de Geo. B. }
 Moulston, au montant de \$1,181. ⁷⁴/₁₀₀ } 555

Billet promissoire en faveur de W^m La- }
 nigan, au montant de \$912. ⁵¹/₁₀₀ } 556

Billet promissoire en faveur de Henry E. }
 Hart, au montant de \$548. ¹³/₁₀₀ } 556

Billet promissoire au montant de }
 \$8,000. ⁰⁰/₁₀₀, renouvelé, en fav^r B^{que} de Québec } 556

Billet promissoire au montant de }
 \$6,000. ⁰⁰/₁₀₀, en fav^r B^{que} du Peuple } 557

Billet promissoire en faveur d'Odilon }
 Comtois, au montant de \$913. ⁴⁵/₁₀₀ } 562

Billet promissoire en faveur d'Omer }
 Lamothe, au montant de \$542. ⁶²/₁₀₀ } 563

Bill, Projet de - transmis à P. E. Normand, Esc^r } 568

Billet promissoire en faveur de V^{me} K. H. }
 Godby, au montant de \$1,155. ⁵⁰/₁₀₀ } 570

Billet promissoire en faveur de }
 A. M. Cooke, au montant de \$1095. ⁰¹/₁₀₀ } 575

Billet promissoire en faveur de D^{me} }
 Dominique Préchette et Antoine }
 Duchaine, au montant de \$912. ⁷³/₁₀₀ } 575

Bonus à la B^{ie} Band^{re} des Cond^{tés} d'Eau }
 - Paiement du } 576

Beaulieu, Théodule - poursuite de } 577

" " - rapport sur réclamation de } 580

Billet promissoire en faveur des Hérit^{rs} J. L. }
 Hart, au montant de \$2,371. ⁴²/₁₀₀ } 583

Bouchers - Protêt des } 584

Brouillet, Johnny - requête de } 585

Basses-Laurentides - requête du Chem. de Fer des } 585

Béland, Philéas & autres bouchers - requête de } 585

Bouchers - requête des } 585

Basses-Laurentides - rapport concern^t le }
 Chemin de Fer des } 590

Billet Promissoire en faveur des Héritiers }
 de feu G. P. Badaeur, au montant de \$158. ¹⁰/₁₀₀ } 592

Badaeur, Hérit^{rs} G. P. - remboursement d'argent aux } 592

Billet promissoire en faveur des Héritiers de }
 feu Pierre Décoteau, au montant de \$900. ⁰⁰/₁₀₀ } 598

Billet promissoire en faveur de W. A. R. }
 Gilmour, au montant de \$1103. ⁴⁷/₁₀₀ } 599

Bournival - Avis de motion de l'Échevin } 599

Beaulieu, André - requête d' } 600

Béland, Philéas - requête de } 601

Boisclair, George - " " } 601

Beaulieu, Jean - " " } 601

Billet promissoire en faveur des Héritiers de }
 feu G. J. Lucherhoff, au montant de \$1081. ²⁶/₁₀₀ } 605

Billet promissoire en faveur d'Uldoric }
 Martel, Sr., au montant de \$600. ⁰⁰/₁₀₀ } 605

Bertrand, V^{me} Hst - réduction de taxes. } 606

Bender, E. P. - Octroi et privilèges à } 607

Bouchers - requête des } 615

Bickerdike, R. & al. - requête de l'exportateur d'animaux } 622

Banque d'Hochelaga - cession de terrains à la } 624

Bickerdike, R. - lettre de } 626

Bonus à E. P. Bender. } 630

" " The Canadian International Stock Yard & Wharves } 630

Bender, E. P. - Bonus à } 630

" " - Octroi de terrain à } 630

Belisle, Alfred - requête d' } 632

Bouchers, contre le Clerc du Marché aux Denrées }
 - Rapport sur la plainte des } 633

Beaudry, L. G. - remboursement d'argent à } 639

Billet promissoire en faveur de L. G. Beau- }
 dry, au montant de \$1112. ⁵⁶/₁₀₀ } 639

Billet promissoire de \$20,000 en fav^r de la Banque
 du Peuple. } 639
 Banque du Peuple - Billet promissoire
 en faveur de la } 639
 Bouchers - Vente des Etats des } 645
 Bellefeuille, Phi. père. - requête de } 647
 Billet promissoire en faveur de D.E. Rigon
 et Delle Anna Rigon, au montant de \$549.⁰⁰/₁₀₀ } 649
 Boudreau, P. A., avocat - lettre de } 651
 Bellefeuille, Philippe - requête de } 655
 Bonus à E.P. Bender & al., pour abattoirs, &c. } 659
 Bender, E.P. & al. - Bonus à } 659
 Bernaquez, Joseph père - requête de } 663
 Bonus à E.P. Bender & al., pour abattoirs &c. } 669
 Bender, E.P. & al. - Bonus à } 669
 Baile, James - requête de } 671
 Baribeau, J. E. - " " } 672
 Billet promissoire de \$20,000 en faveur de la
 Banque du Peuple. } 679
 Bourgeois, Chs. - requête de } 681
 Buckley, Harry - " " } 682
 Brunelle, l'Echevin Es. - lettre de } 687
 Brindamour, L. W. - requête de } 691
 Blouin, Joseph - " " } 691
 Bellefeuille, Phi. père, nommé surveillant, & autres } 693
 Bonus à Chs. B. Dodge & Benj. F. Holmes, pour abattoirs, &c. } 695
 Billet promissoire de \$20,000 en faveur de
 la Banque de Québec. } 700
 Boisclair, Pierre - requête de } 701
 Baribeau, Louis & al. - " " } 701
 Barthe, Ernest, Fortunat Edgar - remboursement d'argent, à } 708
 Bergeron, Louis & Joseph - requête de } 709
 Barthe, Héri^{er} J. - rapport concern^t la recla-
 mation des } 712
 Beauchemin, Ph. - Rapport concernant
 les engins et bouilloires de la Lumière Electrique } 716
 Bournival - Avis de motion de l'Echevin } 720
 Biron, Joseph - Requête de } 722

Boisvert, Joseph - Requête de } 725
 Bélard, Joseph - " " } 729
 Bouilloires de la Lumière Electrique - Rapport concernant les } 730
 Beaudry, L. G. - Requête de } 732
 Billet promissoire de \$20,000 en fav^r de la Banque
 de Québec } 733
 Banque de Québec - Billet promissoire en fav^r de la } 733
 Bournival - Avis de motion de l'Echevin } 733
 Bégin, Jos. & Co. - Requête de } 734
 Biron, Joseph - " " } 742
 Beaulieu, Edouard - Requête d' } 742
 Billet promissoire de \$6,000. } 745
 Belisle, Héri^{er} Louis - Requête à la Cour Supérieure par les } 757
 Bateaux traversiers - Tarifs & heures de traversées des } 757

Charbon - Règlement, concernant, la vente et le mesurage, du	27	Comités Permanents - formation des	119
cautions de feu J. L. A. Prigon - rapport		Certificat de licence, en faveur Joseph Lamy.	120
de W. L. Denoncourt, concernant, les	31	Cadorette, Michel - requête de	122
Certificats pour licences d'Auberges et		Cooke, J. P. - requête de	122
Magasins de liqueurs.	34	Cimetière pour animaux, &c.	123
Cressé, l'Échevin - nommé enchérisseur pour la Corp ^{te}	39	Courteau, André - requête de	125
C ^{ie} "Bell Telephone", - requête de	42	Chemins et Grèves - règlement des amendes	137
Cloutier, - requête du Rév ^d A. D.	42	Cession par la Fabrique des 3-Rivières	
Caron, Hér ^{ts} M. - appropriation d'un terrain des	43	à la Corporation des 3-Rivières.	138
" " " - rapport d'arbitrage refusé	43	Corporation - nomination de l'avocat de la	140
Cadorette, Augustin - requête de	49	" " " " " " "	141
Caron, Rév ^d C. O. - requête de	65	Cession de terrain par les D ^{mes} Ursulines à la Corp ^{te}	141
Comités Permanents - rapport des	67	Coffin, J. G. Val. - requête de	143
Certificats de licences d'Auberges et de Magasins		Cession par les D ^{mes} Ursulines à la Corporation.	155
de liqueurs.	68	Cimetière pour animaux, &c.	156
Comité Général - rapport adopté	72	Cession de terrain par Olet. Houliaton à la Corp ^{te}	158
Carpentier J. Brunelle - requête de	79	Cooke - Avis de motion de l'Échevin	158
Courteau, Julien - requête de	79	Colitures - soumissions pour	163
Certificat de lic. en fav ^r de Marc. Cellinas.	81	Châteauneuf, Jos. Val. - requête de	165
C ^{ie} Nav. des 3-Rivières - requête de	82	C ^{ie} de Nav. du St. Maurice - requête de	165
Charbonneau, Nap ^{ts} - requête de	82	Cession de terrain par P. B. Vanasse à la Corp ^{te}	174
Certificat de lic. en fav ^r de Joseph Lamothé	84	" " " " le Séminaire des 3-Riv ^{es}	174
Charte de la Cité - amendements à la	86	Comité Spécial, concernant, un parc public.	176
Cloutier, Rév ^d A. D. - requête de	87	Caron, Hér ^{ts} M. - appropriation d'un terrain des	176
Caisse, Rév ^d J. E. R. - " "	89	Comité Spécial, concernant, un parc public - rapport du	180
Cotisations & Taxes - Règlement amendé.	91	Caron, Hér ^{ts} M. - appropriation de terrain des	180
Charte de la Cité - projet d'amendements.	94	Comtois, Odilon - quittances en fav ^r de	184
Comeau, J. B. - requête de	100	Cession de terrain par les D ^{mes} Ursulines à la Corp ^{te}	184
Comptable - Nomination du	101	" " " " " " " " " "	187
* Chef de Police - " "	101	Chemin de Fer Pacif. Can ^{dien} - requête de	192
Châteauneuf, Jos. Val. - requête de	103	Comité des Finances - l'Échev. Bellefeuille, membre du	196
" " " " " "	103	Comités Permanents - l'Échev. Pagé, membre de différents	196
Charte de la Cité - projet d'amendements.	108	Clair, D ^{lle} Catherine - quittance en fav ^r de	197
Chemin de Fer du Nord - rapport de		Cooke, A. M. - " " " "	199
L' Hon ^{ble} J. Langlier, concernant, l'octroi au	110	Chef de Police - rapport du	202
Chemin de Fer du Nord - rapport de		Chemin de Fer du Nord - demande au Gouvern ^t	
W. L. Denoncourt, concernant, l'octroi au	112	de faire remise des déventures du	203
Caron, Godefroy - requête de	118	Cession de terrain par l' Hon ^{ble} H. G. Malhiot	204
* Courteau, André nommé Sergent de Police.	101		

Caron, Hérts. M. - vente de terrain par les	204	* Chartes - amendements projetés, (suite)	423
Constitution d'un nouveau procureur.	204	" - " adoptés.	424
Casgrain, Angers et Laverie nommés procureurs.	207	" - Délégation pour amendements à la	425
Chem. de Fer Pacif. Canadien - réduction des taxes du	208	Chadorette, Michel - Requête de	430
Chem. de Fer des Basses Laurentides - requête du	209	Chartes - sections une et quatre retranchées des	} 431
Chevalier & Godin - requête de	209	Amendements à la	
Comité Spécial, concern. débentures.	211	Chemin de Fer des Basses-Laurentides	} 436
Courteau, André - lettre d'	215	Délégation concernant le	
Cloutier, Jean - requête de	230	Cloutier, Jos. - requête de	437
Corporation - vente à Jos. Bellefeuille par la	232	Coulombe, E. Laurent - requête d'	441
Cloutier, Zacharie & al. - requête de	233	Cloutier, Jos. - Reclamation contre	442
Condoléances à S. H. le Maire J. E. Héty.	241	Contrat d'Hubert Dussault - à comptes sur	446
Corriveau, A. J. - requête de	247	Camirand, J. E. - requête de	447
Cloutier, René, P. D. - " "	253	Cession de terrain par la Corp ^{te} à Pierre Dionis.	451
Bonner, P. M. - " "	258	Canada Iron Furnace Coy. - requête de la	454
Chemins et Rivières - règlement amendé.	262	Co ^{ie} d'Éclairage, de Chauffage &c. - " "	458
Notisations et Taxes - " "	264	Chadorette, Michel - requête de	465
Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest -	} 265	Chadorette, Albert, fils - " d'	464
actions dans le fonds capital de la Co ^{ie} du		Co ^{ie} Can ^{adienne} des Cond ^{uites} d' Eau - requête de la	468
Conduites d'eau - offre d'un bonus pour manuf ^{cture} de	274	Co ^{ie} du Gaz des 3. Rivières - " "	468
Carignan, Uldie - vente de terrain par	278	Contrat pour éclairage électrique.	471
Caron, Hérts. Michel - traité en fav ^{eur} des	279	" avec la "Royal Electric Company."	471
Chemin de Fer St. Laurent et du Nord-Ouest - ré-	} 284	Cloutier, Albert - requête d'	472
glement amendé, concernant la Co ^{ie} du		Compagnie du Gaz des 3. R. - lettre de la	472
Co ^{ie} Canadienne des Conduites d' Eau - lettre de la	287	Co ^{ie} d'Éclairage - Résolution de la "Royal Electric Coy."	475
Comité pour révision de la liste des Elect ^{eurs} Municip ^{aux} .	288	Comité pour révision de la liste des Elect ^{eurs} Municip ^{aux} .	480
Chemin de fer St. Laurent et du Nord-Ouest -	} 291	Cloutier, On. Val. - requête d'	485
rap ^{port} du vote du bonus en fav ^{eur} du		Comités Permanents - formation des	486
Cession de terrain par Olet. Houlstons	293	Conseil de Ville - Réunions du	487
Corriveau, Albert J. - lettre d'	294	Chadorette, Michel - requête de	488
Comités Permanents - formation des	296	Co ^{ie} Can ^{adienne} des Cond ^{uites} d' Eau - lettres de la	490
Compagnie Canadienne des Conduites	} 298	Chemin de Fer Pacifique Canadien - rapport	} 507
d' Eau - Bonus à la		concernant les taxes du	
Carignan, O. & al. - requête de	307	Comité des Chemins - rapport du	517
Courteau, André - " "	307	Chemins - rapport du Comité des	517
Cloutier - requête du Rés ^{ident} P. D.	314	" - " " " " (Adopté)	518
" - adresse au Conseil par le Rés ^{ident} P. D.	315	Courteau, André - requête d'	520
Chadorette, Michel - requête de	315	Chemin de fer des Basses Laurentides Règlement concern. le	525

Com. de Nav. des 3-Rivières - lettre de la	315	Chagnon, Wm - poursuite de	526
Com. Canadienne des Conduites d'Eau - lettre de la	315	Chemin de Fer des Basses-Laurentides	
Canal, rue St. Roch - demande de soumissions pour	324	- Règlement concernant le	531
Com. Canadienne des Conduites d'Eau - requête de	338	Com. Can. des Cond. d'Eau - lettre de la	537
Chef de Police - lettre de	340	Chemin de Fer des Basses-Laurentides	
Com. Canadienne des Conduites d'Eau - Comité spécial.	341	- Rapport sur Règlement concernant le	539
Comité Spécial - Com. Canadienne des Conduites d'Eau.	341	Com. Can. des Cond. d'Eau - rapport concern. la	544
Canal de la rue St. Roch.	342	" " " " " " " "	544
Chemin de Fer - montées de	342	" " " " " " - Paiement du bonus à la	545
Cession de terrain par H. M. Balcer.	343	Comte de Paris - Réception du	553
Comité des Chemins - rapport du	346	Com. Can. des Cond. d'Eau - lettre de la	554
Chem. de fer des Basses-Laurentides - règlement amendé.	347	Comptes de Sévère Germain, et de Pierre Rivard, approuvés	557
Comité des Chemins - rapport du	357	Comtois, Odilon - remboursement d'argent à	562
Comité pour amendements à la charte de la cité.	358	Charte - Amendements projetés à la	564
Charte de la cité - amendements à	358	Chemins, Rapport du Comité des - con-	
Comités Permanents - rapport des	364	cernant échange de terrain avec Ely. Déziel	574
Chem. de fer des Basses-Laurentides - rapport	364	Cooper, A. M. - remboursement d'argent à	575
Com. d'Éclairage, de Chauffage &c. - requête de la	367	Com. Can. des Cond. d'Eau - Paiement du bonus à la	576
Chem. de fer Pacif. Canadien - requête de la Com. du	367	Charbonneau, Naph. & Naph. Levasseur - Protêt de	584
Com. Canadienne des Conduites d'Eau - requête de	372	Chemin de Fer des Basses-Laurentides - requête du	585
Corriveau, A. J. - lettre d'	372	Com. d'Éclairage "Royal Electric" - lettre de la	585
Chem. de Fer Pacif. Canadien - réduction des tps. du	376	collecteurs, huissier & messagers - nomination du	586
Com. Canadienne des Conduites d'Eau - service		Cormier, L. P. - lettre de	588
de l'Aqueduc pour	377	Chemin de Fer des Basses-Laurentides	
Christien, Amb. & al. - Requête de	383	- rapport concern. le	590
Comeau, Riv. J. B. - Requête de	383	Com. d'Éclairage "Royal Electric" - lettre de la	591
Comités Permanents - formation	393	Chauffeur - Geo. Rivard nommé	596
Cockburn, R. W. - requête de	395	" - Joseph Marchand "	596
Comeau, Riv. J. B. & al. - requête du	395	Cadorette, Michel - requête de	600
Conseil Exécutif - rapport du	398	Corrette, Firmin - " "	601
Camirand, J. E. - requête de	402	Cloutier, Jos. - lettre de	601
Chem. de Fer des Basses-Laurentides		Chevalier, Thomas - lettre de	602
Députation concern. le	403	Comité de Police - rapport concern. Aug. Sauvageau.	603
Cession de terrain par les Rives		Cadorette, Michel, nommé homme de Police.	607
de la Providence	404	Cloutier, Jean - requête de	611
Constables, assistants, - Salaire des	404	Camirand, J. E. - " "	622
Chartes - Amendements projetés à la	406	Commerce d'animaux - Offres pour l'établissement du	623
" - Amendements adoptés.	421	Cession de terrain à la Banque d' Hochelaga.	624

Canadian International Stock-Yard and Abattoirs Company - Bonus et Octroi de terrain à She	630	Carré Champlain - Cose de la lumière électrique au	720
Clerc du Marché - sur Denrées - rapport du Comité des Marchés, concernant le	633	Chevalier, Frs & al. - Requête de	722
Comité des Marchés - rapport du	633	Cormier, L. P. - " "	723
Cloutier, Joseph - poursuite de	638 & 639	C ^{ie} Cand ^{re} des Bond ^{es} d'Eau - Requête de la	723
C ^{ie} "Royal Electric" - lettre de la Chemins. - Amendement du Règlement des	641 644 646	Comités Permanents - Echevins Cressé & Lyburner nommés membres des	724
" " " - Protest contre la	647	Cressé, A. P., nommé membre de divers Comités Permanents.	724
Chainé, Paul & al. - requête de	647	Cressé. - Avis de motion de l'Echevin	733
Cloutier, Jean - " "	651	Châteauneuf, Jos. & al. - Requête de	735
C ^{ie} "Royal Electric" - lettre de la	602	Chemins. - Amendement du Règlement des	737
" " " - " " "	626	Clerc du Marché - sur Denrées - Rapport du	746
" " " - " " "	651	Corporation - Avis aux Employés de la	747
Cloutier, Jean, nommé Clerc du Marché - sur Denrées	61	Conseil pour la Corporation - Nomination d'un	748
C ^{ie} "Royal Electric" - réponse à la	662	Charbonneau, Napl. & al. - Requête de	750
Carrés publics - J. N. Fortin nommé Gardien des	665	C ^{ie} Cand ^{re} des Bond ^{es} d'Eau - Lettre de la	751
Commune - Joseph Pouette nommé Gardien de la	666	C ^{ie} "Royal Electric" - Lettre de la	754
C ^{ie} "Royal Electric" - lettres de la	682	Comités Permanents - Rapport sur requêtes d'Leaie Kauthier et de W. E. Roy, et sur lettre de M. School	755
Charbon acheté de J. A. Gagnon.	682	C ^{ie} Cand ^{re} des Bond ^{es} d'Eau - Rapport sur lettre de la	755
Chem. de Fer Pacif. Canadien - poursuite contre le	685	Citernes - Rapport concernant les	756
C ^{ie} "Royal Electric" - poursuite de la	688	Cour Supérieure, par les H ^{on} B. Belisle - Requête à la	757
Chemin St. Marguerite - Trottoirs nouveaux sur le	688		
C ^{ie} "Royal Electric" - lettre de la	691		
Canada Iron Furnace Coy. - lettre de la	691		
Condoléances à Lady Mac Donald.	693		
C ^{ie} "Royal Electric" - lettres de la	696		
Comité pour révision de la liste des Electeurs municipaux.	698		
Châteauneuf, Jos. - requête de	699		
Charbon de l'Aqueduc - rapport sur	699		
Comités Permanents - Formation des	702		
Conseil pour la Corporation - nomination d'un	704		
Comités Permanents - l'Echev. J. N. Bodin nommé de divers	707		
Cheval pour le Dépt. du Feu - Achat d'un	708		
Cressé, A. P. - prestation de serment par	709		
Coake, R. S. - Lettre de	715		
" " " - " " "	715		
Chevaux pour le Dépt. du Feu - Achat de deux	720		

Denoncourt, W. L. — rapport de — concerté les cautions de feu J. G. A. Prigon } 31	
Dettes de la Cité au Fds. d'Emprunt Municip. 33	
Dufresne & Robert — requête de 36	
" " — subvention à 40	
Dettes de la Cité au Fds. d'Emprunt Municip. — règlement 46	
Délégation concertée Ecole d'Agriculture 64	
Dussault, H. — requête de 65	
Dufresne, G. B. — Titre — nouvel en fav. de la Corp. 75	
Desilets, J. O. — requête de 83	
Délégation, auprès du Gouvern. Prov. — concertée Chart. 99	
* Dettes de la Cité au Fds. d'Emprunt Municip. — règlement de la 105	
Denoncourt, W. L. — rapport concerté Ch. de Fer du Nord. 112	
Duplessis, G. J. Val. — requête de 122	
Dufresne, G. B. Val. — " " 125	
Dussault, H. Hubert Val. — requête de 143	
Droits et privilèges du Conseil de Ville. 153	
Dettes de la Cité au Fds. d'Emprunt Municip. — règlement de la 162	
Drainage — règlement du 171	
" — débentures pour 171	
Débentures pour le drainage de la Cité. 171	
Denoncourt, W. L. — poursuite par 181	
De Lorde, J. B. — lettres de 186	
Débentures, Émission des Dettes au Fds. d'Emprunt Municip. 187	
Dettes au Fds. d'Emprunt Municip. — débentures pour 187	
Dufresne, J. P. Roberts — allocation à 189	
Dufresne, G. B. Val. — quittance en fav. de 197	
Désignation de la rue St. Cecile. 199	
Dénéchaud, M. de A. M. — requête de 201	
Débentures du Chem. de Fer du Nord — demande au Gouvern. de faire remise des } 203	
Durocher, Wilfrid — vente de terrain par 204	
Dufresne, J. Ulric Val. — requête de 206	
Degagne, George — lettre de 209	
Defoy, Jos. A. — " " 209	
Débentures — Comité Spécial concernant 211	
" — Intérêt payable à la B. des Marchés 211	
" — où elles seront payables. 221	
* Desilets, J. O. nommé Comptable du Conseil. 101	

Décoteau, H. et Pierre — procédés judiciaires contre 226	
Dereau, D. V. Joseph — requête de 230	
Désistement de la vente de la propriété de M. M. Honan. 237	
" de reclamt. dans l'affaire de P. Lrenier. 245	
Demoulin & Prigon — requête de 258	
Distribution de deniers dans la vente des propriétés de feu Louis Sarasin } 260	
Desmarais, Victor — requête de 276	
Desilets, Alf. Val. — requête d' 286	
Décoteau, D. L. — vente de terrain par 293	
Dufresne, Isaac Val. — requête de 307	
Demoulin, Chs. Val. — " " 308	
Desilets, J. M. — rapport de 311	
De la Vallée Poussin, L. — lettre de 315	
Dépêche d' E. P. Bender. 333	
" à E. P. Bender. 334	
Drainage de la rue Julie. 342	
Desaulniers, Ars. L. — requête de 345	
Desilets, J. O. — " " 346	
Dufresne, Lt. Colonel A. R. — requête du 351	
Desilets, J. O. — salaire augmenté. 353	
Dépêche à Sir Chs. Puffer. 359	
Duval, Séraphin — requête de 364	
Décoteau, D. Adeline Val. — réponses aux in- terrogatoires, dans une cause entre la Cor- poration des 3-Rivières et } 378	
Débentures pour Drainage, Émission de — au montant de \$18,000.00. } 382	
Drainage — Émission de débentures pour 382	
Denis, Pierre — requête de 395	
Dugré, Isidore — " d' 395	
Duval, Joseph — " de 395	
Desilets, G. Val. — " " 395	
Dettes au Fonds d'Emprunt Municipal. 398	
Députation à Ottawa, concertée le Chem. de Fer des Basses-Laurentides. } 403	
Délégation à Québec, concertée les amen- dements à la Charte. } 425	
Drainage de la rue Julie demandé. 339	

D

Dussault, Hubert - Acte de marché d'	428	Décoteau, H ^{te} Pierre - remboursement d'argent aux	598
Délégation auprès du Gouverne- ment Fédéral, concernant le Chem. de Fer des Basses-Laurentides.	436	Dasylva, Frs. - requête de	611
Dussault, Hubert - à compte sur contrat.	444	Duchaine, Antoine - requête d'	611
" " - " " " "	446	Dépôts aux fonds d'amortissement retirés.	613
" " - lettre d'	449	Destitution de L. Warnecke.	625
Dorion, Pierre - Terrain cédé à	451	Dussault, H ^{te} Steffle - Titre de propriété en faveur des	644
Deschêne, Eug. Val. - main-levée d'hypothèque en fav ^r , dell.	63	Duval, P. W. - requête de	647
Dépôt du Rôle d'Évaluation.	484	Dumont, Jules - "	647
Desilets et Smardon - requête de	485	Dereau, D ^{ne} V ^o Jos. - Piers-saisie contre	652
Duplessis, C. G. - " "	488	Denoncourt & Harnois - lettre de	655
Dupresne, G. B. R. Val. - " "	489	Denrées - nomination du Clerc du Marché - aux.	661
Drainage - Règlement Chap. 40, du	522	Délégation à Québec, concernant la loi des Licences.	662
Dussault, Hubert - lettre d'	524	Duval, Onésime - nommé huissier de la Corporation.	664
Duplessis, C. G., nommé huissier & collecteur.	528	Duval, Séraphin - lettre de	684
Dussault, Narcisse - lettre de	531	Dodge, Chs. C. & Benj. A. Holmes - bonus à	695
Duval, Josval. - requête de	534	Dupresne, Isaac - requête d'	699
De la Vallée Poussin, L. - lettre de	534	Desilets, J. M. nommé Conseil pour la Corporation.	704
Denoncourt & Harnois - " "	538	Duchaine, P ^{re} Eucher - Acte de vente en faveur de	705
De Noue - nouveaux trottoirs sur la rue	546	Dupresne, L. Ed. - requête de	709
Dupresne, G. B. R. - argent remboursé à	551	Délégation auprès du Gouvernement Fédéral, con- cernant le Hameau des 3-Rivières.	713
Delisle, Elzéar - requête d'	558	Défense à une poursuite de Adolphe alias Dolphis Germain.	719
Desilets & Paquin - rapport concernant la reclamation de D ^{ne} M. Honan.	559	Duplessis, C. G. - Vente de terrain par	720
Décoteau, Louis - requête de	572	Dussault, Hubert - Requête d'	723
Delisle, Elz. - échange de terrain avec	574	Domages, d'Adolphe alias Dolphis Germain. - Avis d'action en	727
" " - " " " "	575	Domages, d'Alimé Lavasseur. - Avis d'action en	731
Duchaine, Antoine et D ^{ne} Dominique Fréchette - remboursement d'argent à	575	Domages, d'Alex ^{dre} Rochebeau. - Avis d'action en	733
Destitution d'Arthur Lacombe.	576	Dumont, J. B. O. - Réduction de taxes en faveur des	747
Desilets, J. O. - Opposition afin de distraire à la vente de la propriété de	577	Desilets, J. M. nommé Conseil pour la Corporation.	748
Duval, Onésime - requête d'	578	Dépôt du Rôle d'Évaluation.	749
Desilets, J. O. - rapport sur vente de propriété de	580	Domages réclamés par Maxime Philibert.	753
Duchaine & Camirand - quittance entre la Corporation et	583		
Duval, Oni, nommé collecteur, huissier & messager.	586		

Egouts - Règlement concernant les	22	Elections Municipales - nomination du Président des	278
Enchérisseur de la Corp ^{te} - L'Echev ^{re} Cressé nommé	39	Eclairage de la Cité - soumissions demandées pour l'	285
Expropriation du terrain des Hérit ^{iers} McCaron - rapport d'Arbitres	43	Electeurs Municipaux - révision de la liste des	288
" " " " " " " " - rapport d'Arbitres	43	Electeurs Municipaux - examen de la liste des	289
Examen de la liste - Electeurs Parlementaires	63	Examen de la liste des Electeurs Municipaux	289
Electeurs Parlementaires - examen de la liste des	63	Eclairage - rapport du Comité de l'	304
Ecole d'Agriculture - Offre de terrain pour	63	Eclairage de la Cité, au gaz.	305
" " - Délégation concern ^{ant} l'établissement d'une b ^{ât}		Exemption de taxes en fav ^{eur} des Hérit ^{iers} John Ross.	317
" " - rapport " " " "	67	Examen du rôle d'évaluation.	324
Evaluateurs et leur Clerc - nomination des	68	Enquête contre Lazarre Lapointe.	344
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires	70	Elargissement de la rue Volontaire.	357
Electeurs Parlementaires - Examen de la liste des	70	Eclairage - rapport concern ^{ant} l'éclairage	364
" " " " " " " "	71	Eclairage, de Chauffage &c. - requête de la b ^{ie} d'	367
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires	71	Eclairage - rapport du Comité de l'	373
Electeurs Parlementaires - Rapport du Comité Général	71	Emission de débentures pour Drainage.	382
Eau, l'aup d' - pour l'atelier de P. V. Ayotte.	74	Escaliers de pavetage à l'Hôtel	
Elections Municipales - Nomination du Présid ^{ent} des	88	de Tillo - Rapport	388
Examen de la liste des Electeurs Municipaux	105	Echevin - Désiré Ricard proposé	
Electeurs Municipaux - Examen de la liste des	105	comme	388
Elargissement de la rue Notre-Dame.	138	Echevin - Désiré Ricard nommé	391
Examen du rôle d'évaluation.	139	Exemption de taxes en faveur des Rév ^{erend}	
" " " " " " " " contin ^u	142	Sœurs de la Providence.	349
" " " " " " " " "	143	Emprunt Municipal - rapport du Conseil	
" " " " " " " " termin ^é	144	Exécutif, concern ^{ant} la Dette au P ^{ro} d'	398
Exemption de taxes &c. en faveur des Sœurs de la		Ecrits nuisibles aux Abattoirs, censurés.	428
Providence, rappelés.	175	Examen de la liste des Elect ^{eurs} Parlement ^{aires} - date de l'	448
Expropriation d'un terrain des Hérit ^{iers} Michel Caron	176	Electeurs Parlementaires - Date de l'examen de la liste des	448
" " " " " " " " "	180	Evaluateurs et leur Clerc - nomination des	451
Emission de débentures - dette au P ^{ro} d' Empt ^{ment} Municip ^{al}	187	Examen de la liste des Electeurs Parlementaires	451
Eau de l'Aqueduc - résidence de A. Boulet.	198	Electeurs Parlementaires - Examen de la liste des	451
Endroit où seront payables certaines débentures.	221	" " - Rapport du Comité Gén ^{éral}	454
Enchérisseur à la vente du Sect ^{eur} Prévost.	236	Eclairage, de chauffage &c. - requête de la b ^{ie} d'	458
Edison - lettre de La b ^{ie} Electricque	243	Eclairage électrique - Contrat pour	471
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires	245	Electrique - Contrat pour éclairage	471
Electeurs Parlementaires - Examen de la liste des	245	Exemption de taxes en fav ^{eur} de J. A. Gagnon.	474
" " - Rapport du Comité Général	250	Elections Municipales de 1890 - Tirage au sort.	474
Evaluateurs & leur Clerc - nomination des	255	Echevins des Quartiers Notre-Dame &	
Elargissement de la rue St ^{re} Olivier	272	St ^{re} Philippe, pour 1890. - Tirage au sort des	474

E

Eclairage - Résolution de la "Royal Electric Coy.", concernant l' } 475	Elections Municipales de 1891 - Tirage au sort. 689
Elections Municipales - Tirage au sort. 475	Egouts - Phi. Bellefeuille père, nommé surveillant, travaux des 693
Echevins des Quartiers Notre-Dame } 475	Electeurs Municipaux - Comité pour réviser la liste des 698
& St. Philippe, pour 1890 - Tirage au sort } 475	Egouts - David Augé, nommé surveillant des travaux des 698
Electricien - Nomination projetée } 476	Election d'un Echevin pour le Quartier St. Ursule. 703
de David Larivière, comme } 476	Echevin pour le Quartier St. Ursule - Election d'un 703
Elections Municipales - Nomination du Président des 476	Eclairage du Marché - aux - Dénrées. 711
Electeurs Municipaux - Comité pour réviser la liste des 480	Engins de la Lumière Electrique - rapport, concernant les 713
Evaluation - Dépôt du Rôle d' 484	Echevin - Théophile Lymburner nommé 713
Engagement des Officiers et Employés } 487	Engins de la Lumière Electrique - Rapport, concernant les 716
du Conseil. } 487	Echevins Bressé & P. Lymburner nommés membres de divers comités. 724
Employés du Conseil - Engage- } 487	Electricien de la Cité - Rapport de l' 726
ment des Officiers et } 487	Evaluateurs et de leur Clercs - Nomination des 730
Engins et bouilloires - Bail à loyer } 493	Employés de la Corporation. - Avis aux 747
pour l'usage de la lumière électrique. } 493	Evaluation - Dépôt du Rôle d' 749
Examen du Rôle d'Evaluation. 503	Examen du Rôle d'Evaluation. 762
" " " " 505	" " " " 763
Echange de Terrain avec Ch. Delisle. 574	Evaluation - Rapport sur plaintes contre le Rôle d' 765
" " " " " " 575	
Exemption de taxes en fav. de Leopold Girard. 582	
Eclairage - Rapport du Comité de l' 589	
" " " " " " 596	
Electricien - Oct. Normand nommé 596	
Exportateurs d'animaux - requête des 622	
Engins de la Lumière Electrique - rapport, concernant les 634	
Etaux des Bouchers - Vente des 645	
Engins de la Lumière Electrique - rapport, concernant les 648	
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires. 650	
Electeurs Parlementaires - Examen de la liste des 650	
" " " " " " 652	
Examen de la liste des Electeurs Parlementaires. 652	
" " " " " " 654	
Electeurs Parlementaires - Examen de la liste des 654	
" " " " " " - Rapport du Comité Gén. 655	
Electricien de la Cité - Rapport de l' 683	
Exemption de taxes en fav. de Flavien Remillard. 684	
Elections Municipales - nomination du Président des 689	

Frigon, J. G. A. — rapport de M. G. Denoncourt, concernant les cautions de feu	31
Fonds d'Emprunt Municipal — règlement de la dette de la cité au	33
" " " " " "	46
Féron, Jos. — requête de	49
Féron, Edouard — requête de	50
Few, Dépt. du — règlement amendé.	90
Frigon, Hériot, J. G. A. — Allocation aux	92
Frigon, J. G. A. — règlement du déficit de	92
Féron, Joseph — lettre de	101
Fonds d'Emprunt Municipal — règlement de la dette de la cité au	105
Formation des Comités Permanents.	119
Féron, Joseph Val. — requête de	125
Fabrique des 3 Rivières — session de terrain par la	138
Fonds d'Emprunt Municipal — règlement de la dette de la Cité, au	162
Frigon, D. E. — requête de	182
" " " " " "	206
Fleury Joseph — Requête de	383
Fonds d'Emprunt Municipal — rapport du conseil Exécutif concernant la Dette au	398
Fleury, Jos. — réduction des taxes de	403
Féron, Wm. & frère — requête de	464
Féron, Célestin Val. — " "	475
Frigon, L. G. — " "	481
Formation des Comités Permanents.	296
" " " " " "	486
Fréchette, D ^{me} Dominique et Antoine Duchaine — remboursement d'argent à	545
Frénette, Alphonse — requête d'	594
Fonds d'amortissement retirés — Dépôts aux	613
Frigon, D. E. — lettre de	632
" " " " — Remboursement d'argent à	649
Frigon, Delle Anna — " "	649
Fortin, F. N. — requête de	655
" " " — nommé Gardien des Carrés publics.	665

Féron, Célestin, Val. — requête de	686
Formation des Comités Permanents.	702
Few — Achat d'un cheval pour le Dépt. du	708
Polle, enchère des scieries Hall, Neilson & Co. — Vente à la	718
Few — Achat de deux chevaux pour le Dépt. du	720
Féron, Joseph — Requête de	729
Fortin, F. N. — " "	745

F

Garceau, Jos. J. O. — requête de	30
Gélinas, C. P. & Frère — Bonus à	36
Gélinas — Avis de motion de l'Échevin	45
Godin, Edouard — requête de	50
Gélinas, C. P. & Frère — Bonus à	52
Godin, D ^{me} Félix — requête de	65
Grenier, Narcisse — " "	65
Gauthier, Aimé — " "	65
Gauthier, Augustin — " "	74
Gauthier, Adrien — " "	74
Gélinas, C. P. & Frère — rapport, vote de bonus en fav ^r de	76
Gaz — rapport concern ^t les tuyaux du	80
Gélinas, Narcisse — Certificat de lic. en fav ^r de	81
Gauthier, W. Val. — requête de	83
Gélinas & Frère — permis de placer une bouilloire	84
Gilmour, A. R. — requête de	87
Godin — Avis de motion de l'Échevin	88
Gouvernement Prov. — Délégation concern ^t Charte.	99
Gingras, Edmond — requête de	109
Garceau, Odilon Val. — " "	118
Goulet, Adolphe Val. — " "	125
Gennis W. E. & S. Prenamans — requête de	135
Germain, Jos. Val. — requête de	160
Gauthier, Adélard — " "	160
Gravel, René J. Pél ^é Val. — " "	165
Gauthier, C. Aimé — " "	182
Gervais, A. E. — lettre de	182
Gélinas, C. P. & Frère — lettre de	192
Gouvernement Provincial — quittance en fav ^r de	196
Godby, V ^{re} C. H. — quittance en fav ^r de	196
Goulet, Adolphe — eau de l'Aq ² conduite chez	198
Gouvernement Provincial — demande de la remise des déventures du Chem. de F. de N. par le	203
Gélinas, Urbain — requête de	206
Gauthier, G. Val. — " "	209
Gauthier — Avis de motion de l'Échevin	212
Gélinas, C. P. & Frère — hypothèque par	213
Guillet, P. C. — requête de	215

Gagnon, J. A. — quittance en fav ^r de	219
" " " — lettre de	228
Gauthier — Avis de motion de l'Échevin	232
Gagnon, J. A. — allocation à	238
Grenier, S. — désistement dans l'affaire de	245
Gélinas, Frs. — Avis de motion de l'Échevin	256
Gauthier — " " " " " "	257
Gauthier, Alfred — requête d'	258
Garceau, V ^{re} J. O. — requête de	282
Gaz — lettre au Sec. de la C ^{ie} du	282
Gélinas, Urbain — réduction de taxes en fav ^r d'	285
Grant, C. H. O. & P. de la Vallée Poussin — lettre de	287
Gaz — éclairage de la cité, au	305
Gouin, Phi. & Val. — requête de	306
Gauthier, A. M. — " d'	315
Goulet, Adol. — " "	338
Girouf, P ^{re} Val. — " de	339
Grenier, Narcisse — lettre de	340
Girouf, P ^{re} Val. — requête accordée.	341
Gélinas, Moïse — vente de terrain par	343
Gagnon, J. A. — adresse, au Conseil par	349
Gaz — requête du Président de la C ^{ie} du	364
Girardeau, Jean — vente de terrain par la Corp ^{te} , à	370
Godwin, C. B. — requête de	395
Gouvernement Fédéral — Délégation concern ^t le Chem. de Fer des Basses- Laurentides, auprès du	436
Gélinas, C. P. & Frère — Requête de	441
Gagnon, J. A. — " "	464
Gaz — requête de la C ^{ie} du	468
Girouf, Jos. fils de David — requête de	472
Gaz — lettre du Sec. de la C ^{ie} du	472
Gagnon, J. A. — Exemption de taxes en fav ^r de	474
Girouf, Joseph fils de David — réduction de taxes en fav ^r de	479
Gélinas, Naph. Val. — requête de	481
Gagnon, J. A. — " "	485
Guilbert, Augustin — " d'	489
Gagnon J. A. — Bail à loyer à	493

G

Gouin, Philippe & al. - requête de	495	Germain, Adolphe alias Dolphis - Défense à une poursuite d'	719
Gagnon, Ernest - " "	495	Godin, Aldoric - Requête d'	722
Gélinas, C. P. Père - lettre de	504	Gauthier, Israël - " "	722
Gonthier, Joseph - requête de	506	Germain, Adolphe alias Dolphis - Avis d'action en dommage d'	727
Gagnon, W. & al. - " "	521	" " " " - Réponses aux interrogatoires	739
Gardien des Ponts, St. Maurice - requête de	524	dans une cause entre la Corporation et	
Godin, Delb. D. - requête de	541	Guillet, L. O., Avocat - Lettre de	743
" " " - réduction des taxes de	545	Gauthier, Isaac - Requête d'	751
Gagnon, J. A. - argent remboursé à	550	" " " " - rapport sur	755
Guillet, L. O. - lettre de	554	Gélinas, C. P. Père - Lettre de	761
Germain, Sévère - approbation du cpte de	557	Grondines, L. & al. - Requête de	763
Girard, Léopold - requête de	564		
Godby, W. B. H. - argent remboursé à	570		
Godin, Jos. Phi. & al. - requête de	572		
Gravel, Alphonse - réclamation d'	579		
Girard, Léopold - exemption de taxes en fav. de	582		
Guimont, Numidique - requête de	587		
Gravel, Alphonse - Poursuite d'	593		
Gélinas, Napht. - nomination de	596		
Gilmour, W. A. R. - remboursement d'argent à	599		
Guimont, Numidique - réduction de taxes.	606		
Godin, Jos. & Fils - lettre de	612		
Gagnon, J. A. - requête de	641		
Guillet, L. O., avocat. - lettre de	647		
Girard, Léopold - requête de	655		
Gagnon, J. A. - charbon acheté de	682		
Godin, Alex ^{bre} - requête d'	691		
Godin, Honoré - " "	705		
Godin, Philippe - " de	705		
Genest, L. W. H. - " "	706		
Godin, J. W., nommé échevin (Quartier St. Philippe)	707		
" " - nommé membre de divers Comités Permanents.	707		
Girard, Léopold - requête de	709		
Godin, J. W. - lettre de	710		
Gouvernement Fédéral - Délégation con-	713		
cernant le Hâvre des 3-Rivières.			
Guillet, L. O. - Lettre de	715		
Germain, Adolphe alias Dolphis - poursuite de	715		

Héteu - Avis de motion de l'Echevin	35	Honan, D ^{me} M. - procédés judiciaires contre	317
Hamel, D ^{lle} Louise - requête de	50	Homologation du rôle d'évaluation.	332
Héteu - Avis de motion de l'Echevin	61	Hamelin, Augustin - requête d'	339
Hébert, C. D. - requête de	65	Hould, J. B. L. - lettre de	346
Héteu - Avis de motion de l'Echevin	69	Hall, V ^{re} Geo. - vente de terrain par	349
" - " - " - " - "	69	" " " - " " " "	352
Héroux, Zéphirin - requête de	79	Houliston, Geo. B. - requête de	364
Héteu - Avis de motion de l'Echevin	81	Markin, Edw ^d J. - " d'	367
Hébert, C. D. - requête de	87	Hall, Neilson & Co ^{ie} - rapport concernant	} 374
Houliston, Alex. - réduction de taxes en faveur de	88	le bonus à	
* Héroux, Aimé - requête de	104	Hôtel de Ville - Rapport concernant	} 388
Homologation du Rôle d'Évaluation. (1888)	116	des escaliers de pauvre étage à	
Hamel, Louis Val. - requête de	122	Honan, M. - lettre de	395
Héteu - Avis de motion de l'Echevin	139	Houliston, Geo. B. - lettre de	396
Homologation du rôle d'évaluation	152	Honan - Réponses aux interrogatoires,	} 432
Houliston, Alex. - cession de terrain par	158	dans une cause entre la Corporation	
Hart, D ^{lle} Emma - vente de terrain par	175	& D ^{me} M.	
Hart, Henry E. - quittance en fav. de	175	Hamelin, Hercule & Néré Petit - requête d'	438
Hamel, O. J. - vente de terrain par	185	Houle, Frédéric - requête de	444
Hamel, O. J. - rapport de	186	Houliston, Geo. B. - lettre de	444
Hamel, O. J. - vente de terrain par	188	Hart, D ^{me} Constance Walton - poursuite de	447
Hart, Gerald E. - lettre de	209	Honan, Martin - lettre de	449
Hypothèque par B. P. Hélinas & Brie à la Corp ^{te}	213	Honan, D ^{me} M. - main-levée d'hypothèque en fav. de	463
" " L. P. Protier " " "	214	Hypothèque main-levée en fav. de D ^{me} M. Honan.	463
" " R. Smardon " " "	226	Hamel, Adolphe - requête d'	465
Harmonie Riéfluviennne - allocation en fav. de l'	227	" " nommé Cust. de la Police.	468
Hamilton, R. B. - lettre de	233	Houle, Frédéric - réduction des taxes de	480
Honan, M ^{me} M. - résistement de la vente de la prop ^{te} de	237	Haggière - lettre de l'Inspecteur d'	486
Héteu, J. E. - condoléances à son honneur le Maire	241	Hénault, Napoléon - requête de	495
Hadrill, Alf ^d W. - lettres de	242	Hall, Neilson & Co ^{ie} - procédés judiciaires contre	510
Hypothèque par L. P. Protier à la Corp ^{te}	248	Homologation du Rôle d'Évaluation.	517
Héroux, Joseph - requête de	252	Huissiers & Collecteurs - nomination d'un	528
" " - réduction des taxes de	255	Honan, D ^{me} M. - main-levée d'hy-	} 549
Hébert, J. Bapt ^e - lettre de	277	pothèques en fav. de	
Hubert, P. L. Val. - requête de	286	Hypothèque, main-levée d' - en fav. de D ^{me} M. Honan.	549
Houliston, Alex. - cession de terrain par	293	Honan, D ^{me} M. - procédés judiciaires discontinués.	552
Hébert, C. D. Val. - requête de	304	Houliston, Geo. B. Val. - requête de	554
Hamel, Ls. - requête de	307	Houliston, Geo. B. - remboursement d'argent à	555
* Hamel, Ls. nommé Chef de Police. - -	101		

Hart, Henry, Ezeiel - remboursement d'argent à	556
Honan, D ^{me} M. - rapport de Desilets	} 559
& Paquin, concernant la réclamation de	
Honan, Martin - Réponses à une tiers-saïcie contre	570
Hamelin, Augustin - requête d'	578
" " " " - réduction de taxe	579
Hart, Herts J. B. - rapport sur réclamation des	580
" " " " - remboursement d'argent, aux	583
Huissier, J ^e - nomination de l'	586
Hochelaga - Cession de terrain à la Banque d'	624
Huissier de la Corporation - nomination de l'	664
Hôteliers - offres réelles par les	680
" " " " - Taxes des	680
Hall, Neilson & Co ^{ie} - Opposition afin de con-	} 684
server, à la vente des scieries	
Holmes, Benj. F. & Chs. L. Dodge - Bonus à	695
Hâvre des 3 Rivières - Délégation concernant les	713
Héroux, D ^{me} V ^o G ^{rs} - Requête de	715
Hall, Neilson & Co ^{ie} - Vente à la folle enchère des scieries	718
Héroux, D ^{me} V ^o G ^{rs} - Réduction des taxes de	737
Hart, Henry Egal. - Requête de	742
Heures de traverses et tarifs des bateaux traversiers	757

Inspecteur de Ville - rapport de	51
Incendies - règlement d'intérêt avec les	107
Intérêts des Incendies - règlement des	107
Inspecteur de Ville - rapport de	162
Inspecteur des marchés, etc. - nomination de l'	185
" " " - rapport de l'	206
Intérêt sur débentures, payables à la B ^{que} des Marchands.	211
Impressions de la Corporation - patronage concerté	232
" " " " - " "	241
Incendies - requête au Gouvernement, pour rectification d'un Acte de Quittance, concernant la Dette des	381
Inspecteurs de Villes - rapport de l'	397
Interrogatoires, dans une cause entre la Corporation & D ^{me} Adeline Décoteau Dal.	378
Interrogatoires, dans une cause entre la Corporation & D ^{me} M. Honan	432
Inspecteur de Ville - rapport de l'	446
" " " - " " "	446
" " " - " " "	450
" " " - " " "	460
Inspecteur d'Hygiène - lettre de l'	486
Ingenieur pour lumière électrique - nomination projetée	493
Inspecteurs de Villes - Rapport concernant la B ^{que} Grand ^{ee} des Condit ^{es} d' Eau.	544
Incendies - Argent remboursé à J. A. Gagnon.	550
" - " " " G. B. R. Dupresnoe.	551
" - " " " M ^{rs} M ^{me} P. E. Normand.	552
" - " " " Ger. P. Houliston.	555
" - " " " W ^m Lanigan.	556
" - " " " Henry E. Hart.	556
" - " " " Odilon Comtois.	562
" - " " " Omer Lamothel.	563
" - " " " V ^o C. H. Godby.	570
" - " " " A. M. Cooke.	575
" - " " " D ^{me} D. Pichette (Ant. Duchaine)	575
" - " " " au ^t Herts J. C. Hart.	583
Inspecteur de Ville - rapport de l'	591

voir les pages suivantes.

Jenkins, Rév ^d J. H. - requête des	182
Journaux censurés, pour écrits nuisibles à l'établissement des Abattoirs.	428
Julien, Colbert - lettre de	452
" " - vente de terrain par	468
Journaux - Patronage des annonces dans les	557
Jourdain, Dosithé - requête de	588

I
J
K

Incendiés - Argent remboursé aux Hérit. L. J. Beaudry. 592
 Ingénieurs - Chs. St. Pierre nommé 596
 " - Alfd. St. Pierre " 596
 Indemnité à Q. W. Robichon. 596
 " " Honoré Lord. 596
 Inspecteur de Ville - rapport de l' 598
 Incendiés - Argent remboursé aux Hérit. Pierre Décoteau. 598
 " - " " à W. A. R. Kilmour. 599
 " - " " aux Hérit. G. J. Lucherhoff. 605
 " - " " à Uldoric Martel, Sr. 605
 Inspection des appareils à vapeur de la lumière électrique. 610
 Inspecteur de Ville - rapport de l' 613
 Inspection des appareils à vapeur de la Lumière }
 Electrique. } 634
 Incendiés - Argent remboursé à L. G. Beaudry. 639
 Incendiés - " " " D. E. Prigon. 649
 " - " " " D. Anna Prigon. 649
 Inspecteur de Ville - rapport de l' 692
 Incendiés - Argent remboursé à E. F. E. Barthe. 708
 Inspecteur de Ville - Rapport de l' 717
 " " " " " " 730
 Interrogatoires, dans une cause de Adolphe alias }
 Dolphis Kermain contre la Corporation. } 739
 Inspecteur de Ville - Rapport concernant les citernes. 756

Kiernan, R. Gal - requête de 182
 Kiernan, Robert - lettre de 594
 Kimball, W. R. - rapport concernant la Lumière Electrique. 636

Lottinville, Lucien de — requête de	30	Lettre de L. O. Proutier.	145
Licences pour Auberges & Magasins de liq. ^{rs} — certificat pour	34	" " Chs. Pagé.	145
Lord, Alexis — requête de	42	Licences pour liqueurs; privilèges du Conseil-de-Ville.	153
Lettre de L'Hon ^{ble} Arthur Pircotte.	42	Liqueurs. — concernant les licences pour la vente des	153
Little, W ^m — requête de	49	Luckerhoff, J. G. — vente de terrain par	155
Lettre de L'Hon ^{ble} Sir H. L. Langerin.	66	Lettre de L'Hon ^{ble} Art. Pircotte.	158
Langerin, Hon ^{ble} Sir H. L. — lettre de L'	66	Lajoie & Frère Val. — requête de	160
Lettre de L'Hon ^{ble} H. Mercier.	66	Lettre de S. W. Perrault, M. D.	160
" " F. Valentine.	66	" " L. B. McFarlane.	160
" " L'Hon ^{ble} Sir H. L. Langerin.	70	" " L'Hon ^{ble} Art. Pircotte.	166
Langerin, Hon ^{ble} Sir H. L. — lettre de L'	70	Lepronon, Geo. — protêt contre	175
Lettre de L'Hon ^{ble} H. Mercier.	70	Lettre de J. E. Badaup, M. D.	179
" " J. W. Bureau.	73	" " L'Hon ^{ble} Arthur Pircotte.	182
Lamothe, Joseph — certificat de lic. en fav ^r de	84	" " A. E. Lerois.	182
Lettre de William Obran.	90	Lamothe, Joseph — offres réelles de	182.
Loyer de terrain pour briqueterie.	93	Linctot, Ant. Val. — requête de	186.
Lettre de J. W. Bureau.	100	Lettre de J. B. De Lorde.	186
" " Joseph Léon.	101	" " L. O. Proutier.	192
Loyer de terrain pour briqueterie	101	" " C. P. Gélinas & Frère.	192
Lemoine, Israël — requête de	103	Lamothe, Joseph — quittance en fav ^r de	197
Lafleche, Mgr. Val. — " "	104	Lymburner, Cyr. Val. — requête de	199
Liste des Elect ^{rs} Municipaux — examen de la	105	Lettre de Gerald E. Hart.	209
Lettre de Pierre Biron.	109	" " George Degagné.	209
Langelier, L'Hon ^{ble} P. — rapport de	110	" " R. Smardon.	209
Lettre de J. E. Badaup, M. D.	118	" " Jos. A. Defoy.	209
Lamy, Joseph — certificat de lic. en fav ^r de	120	" " G. Létu.	209
Lapointe, Lazare — requête de	122	Lavergne, Joseph — quittance en fav ^r de	213
Lord, Honoré — " "	125	Lettre de E. P. Panneton.	215
Lettre de J. E. Badaup, M. D.	126	" d'André Courteau.	215
" " Jas. B. Luckerhoff.	126	Lottinville, L. L. de — requête de	224
Luckerhoff, Jas. B. — lettre de	126	L'Harmonie Trifluvienne — requête de	224
Lettre de S. W. Perrault, M. D.	126	Lettre de L. D. Paquin, avocat.	225
" " David A. Starr.	126	" " J. E. Badaup, M. D.	225
Luckerhoff, G. J. — achat de terrain de	133	Lefebvre, David — requête de	228
Lettre de S. W. Perrault, M. D.	135	Lettre d'Emile Sigrist.	228
" " Arthur Olivier.	135	" de J. A. Gagnon.	228
Luckerhoff, G. J. — vente de terrain par	139	" " Jas. B. Luckerhoff.	230
Lettre de Srs. Phil. Roy.	143	Luckerhoff, Jas. B. — lettre de	230

Lettre de R. B. Hamilton.	233
" " John Bourgeois.	233
" " A. B. Perrault, M. D.	239
" " Alf. W. Adrill.	242
" " La Co ^{ie} Electrique Edison.	243
Luckerhoff, Wirt. J. - quittance, en fav ^r , de	244
Lamothe, Joseph, journalier - quittance, en fav ^r , de	244
Licences - opinion de l'Avocat de la Co ^{pt} ,	} 245
demandée, concernant la loi des	
Langlois, Ls. Phi. - requête de	247
LaBarre, Chs. - " "	247
Lettre d'Orila Lacasse.	247
Lacasse, Orila - lettre d'	247
Loranger, Frédéric - requête de	253
Lettre de J. S. Barthe.	253
Lupien, Alphonse - requête d'	258
Lajoie, Priere Val. - requête de	276
Lettre de J. Napl. Hébert.	277
Lettre du Sec. de la Co ^{ie} du Baz des S. R.	282
" " Capt. Chs. Bourgeois.	282
" " d' E. O. Bender.	282
" " de L. M. O. Lerant et L. de la Vallée Poussin.	287
" " la Co ^{ie} Canadienne des Conduites d'Eau.	287
" " H. C. Robert.	291
Lt. Gouverneur - adresse à S. H. les	293
Lettre d' Albert J. Corriveau.	294
Lessard, Ls. Val. - requête de	306
Létus, Cy. - requête de	307
Lord, H. - " "	307
Lapointe, Lazare - requête de	307
Lettre de A. B. Perrault, M. D.	308
" " A. S. Bourigny.	308
Lefebvre, J. E. - requête de	315
Lettre de la Co ^{ie} de Nav. des S. Rivières.	315
" " O. N. Martel.	315
" " L. de la Vallée Poussin.	315
" " la Co ^{ie} Canadienne des Conduites d'Eau.	315
LaBarre, D. S. Requête de	338

Lettre d' O. Lacasse.	340
Lacasse, O. - lettre d'	340
Lettre du Chef de Police.	340
Licence refusée à Mr. Joseph Lafont.	340
Lafont, Joseph - licence refusée à	340
Lettre de Narcisse Grenier.	340
Lapointe, Lazare - enquête contre	344
Lafont, Joseph - requête de	346
Lettre de J. B. L. Hould.	346
" " M. D. Barr & Co ^{ie}	346
Lavergne, Joseph - requête de	351
Licence de charretier de Jos. Lafont, annulée.	353
Lafont, Joseph - licence de charretier, annulée.	353
Lambert, Adol. - vente de terrain à la Co ^{pt}	357
Lacasse, Orila - offre pour un terrain. L'	358
Linctôt, Ant. - " " " " "	362
Lafont, Joseph - requête de	364
Lamothe, Edmond Val. - requête d'	367
Linctôt, Ant. - vente de terrain par	369
Lambert, Adolphe - " " " "	370
Lettre de P. N. Martel.	372
" " d' A. J. Corriveau	372
Lapointe, Lazare - requête de	395
Lettre de M. Honan.	395
" " d' E. O. Bender.	396
" " des Sec. B. Houliston.	396
" " Turcotte & Gervais.	396
Lapointe, Lazare destitué.	397
Lettre de L. Hon. A. Turcotte.	430
Lefebvre, Michel - requête de	438
Lettre de Geo. McDougall.	444
" " Jos. Biron.	445
" " O. N. Martel.	445
" " J. E. Badaup.	446
" " Geo. B. Houliston.	447
Lord, Honoré - requête d'	449
Lettre d' Hubert Dussault.	449
" " de Martin Honan.	449

Lettre de Colbert Julien.	452	Lettre de Narcisse Dussault.	531
" " David Augé.	459	" " la B ^{ie} band ^{re} des bond ^{tes} d' Eau.	537
Lamothe Joseph - requête de	465	" " Denoncourt & Harnois.	538
Lettre de J. O. Lacasse.	465	Larose, Félix - requête de	541
Lacasse, J. O. - lettre de	465	Lettre de la B ^{ie} band ^{re} des bond ^{tes} d' Eau.	554
Lettre de Nicholas Mons.	465	" " L. P. Guillet.	554
" " M. D. Barr.	465	Lanigan, W ^m - remboursement d'argent à	556
Lumière électrique - Achat d'un plant pour la	469	Lamothe, Omer.	563
Lettre de J. O. Lacasse.	472	Lord, Alexis & al. - requête d'	572
Lacasse, J. O. - lettre de	472	Labriche, Jos. - requête de	572
Lettre de W ^m Muir & Fils.	472	Labine, Gustave - " "	572
" du Sec. de la B ^{ie} du Gaz des 3-R.	472	Lettre de J. D. Perrault, M. D.	573
Larivière, David - nomination projetée de	476	Lacombe, Arthur - Destitution d'	576
Lefrançois, David - requête de	477	Lettre de P. W. Martel.	579
Lettre d' Ovide Rochebeau.	478	Lévasseur, Nap ^l , Nap ^l , Charbonneau & al. - Protêt de	584
" d' Uldoric Martel Jun ^r .	478	Lettre de la "Royal Electric Company."	585
Lacasse, Ovide - Vente de terrain par	480	" " " L. P. Pottier, H. & Edg. Pool Mfg. Coy."	585
Latour, J. B ^{te} - Vente de terrain par la C ^{op} à	483	Lacombe, Arthur - requête d'	587
Lettre de J. A. Beaudry.	486	Lettre de Fr. Rouleau.	588
" " l'Inspecteur d' Hygiène.	486	" " Honoré Lord.	588
" " John Argall.	486	Lord, Honoré - lettre de	588
" " L. P. Pottier.	489	Lettre de L. N. Cormier.	588
" " la B ^{ie} band ^{re} des bond ^{tes} d' Eau.	490	Lumière Électrique - rapport concernant la	589
Lumière électrique - Loyer d'engins, &c., pour la	493	Lettre de la "Royal Electric Company."	594
Loyer d'engins, &c., pour la lumière électrique.	493	" " Robert Kiernan.	594
Loyer à J. A. Hagnon - Bail à	493	" " J. D. Perrault, M. D.	594
Lettre de Peasdale & Fortin.	495	" " O. W. Robichon.	595
Lord, H. W. - requête de	504	Lord, Honoré - indemnité accordée à	596
Lettre de O. P. Gélinas & Fiere.	504	Lacombe, Arthur - requête d'	600
Lacroix, Johnny - requête de	506	Lettre de Jos. Cloutier.	601
Lettre de la Boiler Inspection & Ins ^{ce} Coy. of Canada.	507	" " la "Royal Electric Coy."	602
" " J. D. Perrault, M. D.	507	" " d' Alfred Marcoux & al.	602
Lacroix, Johnny - Rapport concernant la	517	" " de Thomas Chevalier.	602
vente d'un terrain à	517	Lucherhoff, H ^{er} & J. - remboursement d'argent, aut	605
Livernoche, Moise & al. - requête de	520	Lumière électrique - Inspection des appareils -	610
Lacroix, Johnny - Terrain vendu à	526	à vapeur de la	610
Lettre de Joseph Pothier.	527	Lacasse, J. O. et autres - requête de	611
" d' Hubert Dussault.	527	Lettre de Jos. Godin & Fils.	612

Levasseur, Naph. & al. - requête de	615	Lacroix, Euchté - lettre d'	706
Leduc, Arthur - requête d'	615	Lettre de J. W. Godin.	710
Lettre de la "Royal Electric Coy."	626	" " J. P. Nicholson.	710
" " R. Richerdike.	626	" " L'Architecte des Abattoirs.	710
" " D. E. Frigon.	632	" " L'E. F. Canneton, Officier de Santé.	710
Lumière Electrique - rapport de Jos. Samson,	634	" " de l'Officier de Santé.	710
concernant les engins & bouilloires de la			
Lumière Electrique - rapport de W. P. Kimball, concernant la	636	Lumière Electrique - Rapport de Jos. Samson, concern	713
Lettre de la "Royal Electric Company."	641	nant les engins et bouilloires de la	
" " L. P. Guillet, avocat.	647	Lymburner, Phelesphore, nommé échevin.	713
Lumière Electrique - rapport de Jos. Samson,	648	" " - Serment de l'Échevin	714
concernant les engins et bouilloires de la			
Lord, Alexis - requête d'	651	Lettre de R. S. Cooke, Avocat; réclamation d'A. Lemasseur.	715
Lettre de la "Royal Electric Coy."	651	Levasseur, Aimé - Réclamation d'	715
" " P. W. Boudreault, avocat.	651	Lettre de L. P. Guillet, Avocat.	715
" " Denoncourt & Harnois, avocat.	655	" " R. S. Cooke.	715
Licences - Délégation concernant la loi des	662	Lumière Electrique - Rapport de Ph. Beauchemin,	716
" - Mémoires présentés au Lt. Gouverneur.	664	concernant les engins et bouilloires de la	
Larivière, G. W. - Poursuite de	664	Lumière électrique au Carré Champlain - Pose de la	720
" " " - Avis d'une réclamation de	679	Lymburner, J., nommé membre de divers Comités Permanents.	724
Lettre du Percepteur du Revenu Provincial	680	Lamb, D ^{me} V ^{me} W ^{me} - Requête de	725
" de God. Lassalle.	680	Levasseur, Aimé - Poursuite d'	727 & 728
Lassalle, God. - Lettre de	680	Lettre de F. N. Perreault, M. D.	729
Liqueurs - Tasse de 50%, contre les vendeurs de	680	Lumière Electrique - Rapport concernant les bouilloires de la	730
Lalont, Jos. & al. - requête de	680	Levasseur, Aimé - Avis d'action en dommages d'	731
Lettres de la "Royal Electric Coy."	682	Lettre de F. N. Perreault, M. D.	735
Lettre de F. N. Perreault, M. D.	682	Lumière Electrique - Rapport concernant les bouilloires de la	736
" " Séraphin Duval.	682	" " " " l'adépense Eau de la	736
" " L'Échevin L. Brunelle.	687	Lemoine, Israël - Requête d'	742
" " la "Royal Electric Coy."	687	Levasseur, Philippe - Requête de	742
" " " "Canada Iron Furnace Coy."	691	Lettre de L. P. Guillet, Avocat.	743
" " F. N. Perreault, M. D.	696	" " D ^{me} Catherine G. Pichaby.	750
Lettres de la "Royal Electric Coy."	696	Lettres de F. N. Perreault, M. D.	750
Landry, Odolphe & al. - requête d'	699	Lettre d'Elzéar Pelletier.	751
Lettre de Lady Macdonald.	701	" de M. Schaub.	751
Larivière, Pros. & al. - requête de	706	" de la Cie Canadienne des Cond ^{tes} d'Eau.	751
Lettre de L. W. A. Genest.	706	Lumière Electrique - Rapport du surintendant de	753
" " Euchté Lacroix.	706	l'Aqueduc, concernant le tuyau de renvoi des engins de la	
		Lettre de L'Honble J. R. Thibault.	754
		" " la "Royal Electric Co."	754

Lettre de M. Schaub - Rapport sur	755
" " la 6 ^e bande des Comptes d'Enu. - Rapport sur	755
" " L. P. Kélinas & Frères.	761
" " L. D. Paquin.	762

Mesurage & vente du charbon - Règlement concernant le	27	Martel, Uldic ^{se} - procédés judiciaires contre	317
Marineau, Octave - requête de	30	Marcoux, Alfred - requête d'	339
Magasins de liqueurs - certificats pour lic. de	34	Mercier, P. Lal. - requête de	339
Martel, Uldic ^{se} - requête de	42	Montées de chemin de fer vis-à-vis les rues.	342
Marchés - Vente des revenus des	44	Masse, Eucharie - requête d'	350
Martel - Avis de motions de l'Échevin	44	Muir, W. & Son - requête de	351
Massé, Joseph - requête de	50	Manufactures - rapport concernant les	368
Marchand, Zéphirin - requête de	50	Michelin, Pierre - tiers-saisie contre	371
Marchand, N. - requête de	66	Martel, P. N. - lettre de	372
Mercier, Honble H. - lettre de l'	66	Motion déclarée hors d'ordre	389
Magasins de liqueurs - certificats pour lic. d'	68	Marché d'Hubert Dussault - Acte de	428
Mercier, Honble H. - lettre de l'	70	Maire, Son Honneur délégué à Ottawa.	436
Mercier, P. Lal. - requête de	74	Marchés - Vente des revenus des	439
Milette, Phos. - Tiers saisie contre	74	Martel, P. N. - lettre de	445
Martel, Uldic ^{se} Junr ^{se} - requête de	83	Morissette, Ant. - Protêt d'	444
Michelin, Pierre Lal. - " "	83	Main-lévé d'hypothèques en fav ^r d'Eng ^r Deschênes val.	463
Martel - Avis des motions de l'Échevin	156	" " " " de D ^{me} Honan.	463
Morissette, Antoine - requête de	160	Mons, Nicholas - lettre de	465
Malhiot, Honble H. l. - adresse à	176	Marchand, N. - requête de	471
Massicotte, Zéphirin - vente par	184	Muir, W ^{ms} & fils - lettre de	472
Marchés, etc. - nomination de l'Inspect ^r des	185	Morissette, Geo. - requête de	474
Massicotte, Zéphirin - vente de terrain par	187	Martel, Uldoric Junr ^{se} - lettre d'	478
Malhiot, Honble H. l. - adresse à	190	Mailloup, Daniel - requête de	485
" " " - réponse à l'adresse par	190	Malone, R. E. - " "	489
" " " - cession de terrain par	204	Morissette, Geo. - nomination projetée de	493
Marchés - rapport de l'Inspecteur des	206	Malone, James Lal. - requête de	495
Mercier, Joseph - requête de	230	Manseau, Et. Geo. W. Leod. - requête d'	527
Marchand & Prigon - " "	231	Michaud, Louis - vente de terrain à	540
Marchés - Vente des revenus des	237	Manseau, Joseph - requête de	541
Maire J. E. Hétié - condoléances à S. M. le	241	Morissette, D. P. - " "	543
Manseau, Abraham & al. - requête d'	276	Main-lévé d'hypothèques en fav ^r de D ^{me} M ^{rs} Honan.	549
Marcotte, Eng. & Ph. Bellefeuille - " "	276	Martel, Uldic ^{se} - procédés judiciaires discontinués	552
Morissette, Antoine - " "	286	Martel, Théodore - requête de	572
Martel - Avis de motion de l'Échevin	288	Martel, P. N. - lettre de	579
Morissette, Ant. - protêt d'	313	Morissette, D. P. - requête de	588
Manufactures - visite du Sect. Prétories.	313	Marchand, Joseph nommé chauffeur.	596
Martel, P. N. - lettre de	315	Marcoux, Alfred val. - lettre d'	602

Martel, Ul. Sr. - remboursement d'argent à	605
Manseau, Abraham et autres - requête d'	612
Morrisette, Antoine - requête d'	626
Marchand, Zéphirin - requête de	632
Marchés, concernant le Clerc du Marché- aut-Denrées - Rapport du Comité des	633
Marchés, aut-Denrées - Vente des Magasins du	645
Magasins du Marchés - aut-Denrées - Vente des	645
Montplaisir, L. Hon. & al. - requête de	644
Marchand, N. & al. - " "	654
Morrisette, Ant. - " "	654
Motion d'ajournement.	661
Marchés - aut-Denrées - nomination du Clerc du	661
Marchés - au-Poisson - " " " "	661
Maire, son Honneur, le - délégué à Québec.	662
Malone & Co. - requête de	664
Morrisette, Antoine - requête d'	664
Mémoire concernant les licences présentés au St. Gouverneur.	664
Marchés - au-Foin - nomination du Clerc du	665
Marchands de Liqueurs - offres réelles par les	680
" " " - Taxes des	680
Marchand, Jos. - requête de	696
Malone, Thomas Jr. - " "	709
Morrisette, Jos. & al. - " "	709
Marchés - aut-Denrées - Rapport concernant l'éclairage du	711
" " " - Eclairage du	712
Manufactures - Rapport du Sec. Trés. concernant les	724
Marchés - aut-Denrées - Rapport du Clerc du	746

Mr. Lellan, John & al. — requête de	122
Mr. Parlant, L. B. — lettre de	160
Mr. Leod, J. B. — vente de terrain par	205
Mr. Dougall, Geo. — requête de	437
" — lettre de	444
Mr. Leod, Geo. & E. Manseau — requête de	527
Mr. Leod, Chas. & al. — " "	531
MacDonald — condoléances à Lady	693
" — lettre de Lady	701

Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.	68
" du Président des Elections Municipales	88
Normand, P. E. - requête de	90
Nomination de l'Asst. Sec. - Trésorier et du Comptable du Conseil.	101
Nomination du Chef, et du Sergent de Police	101
" " Pro-Maire.	120
" des Auditeurs.	120
Neveu, Edmond - requête d'	122
Notification pour trottoirs sur la rue des Pins	139
Nomination de l'avocat de la Corporation	140
Navigation, St. Maurice - requête de la C ^{ie} de	165
Nomination de l'Inspecteur des marchés, Sec.	185
" du Pro-Maire.	188
" de Chs. Pagé, comme Échevin	188
Normand, Mr. & M ^{rs} - quittance en fav ^r de	197
Nomination du Pro-Maire.	219
" des Évaluateurs & leur Clerc.	255
" du Président des Elections Municipales	278
Robert, A. E. - lettre de	291
" " " - sa résignation comme évaluateur.	291
Nomination du Pro-Maire.	297
" des Auditeurs.	298
Re ^{ns} des 3-Rivières - lettre de la C ^{ie} de	315
Robert, Art. - requête d'	339
Nomination de Désiré Ricard comme échevin	391
Nomination du Pro-Maire.	398
" des Évaluateurs et de leur Clerc.	451
" de L. Simard, homme de Police.	468
" d'Adolphe Hamel, asst. de la Police.	468
" projetée de David Larivière.	476
" du Président des Elections Municipales	476
" d'Arthur Robert.	344
Robert, Arthur - nomination d'	344
Nomination du Pro-Maire.	487
" des Auditeurs.	487
" projetée de Geo. Morrisette.	493

Nomination projetée d'un ingénieur (Lumière électrique)	493
Nomination de L. G. Duplessis, comme huissier & collecteur.	528
" de L'huissier et collecteur de la Corporation.	528
Normand, Mr. & M ^{rs} P. E. - argent remboursé à	552
Normand, Ecs., P. E. - Projet de Bill transmis à	568
Nomination d'On. Duval, comme collecteur, huissier & messager.	586
" du collecteur, huissier & messager du Conseil, etc.	586
Neveu, Edmond - réponses à une tiers-saisie contre	593
Nomination de Chs. St. Pierre, comme ingénieur.	596
" d'Alf. St. Pierre, " "	596
" de Geo. Rivard, comme chauffeur.	596
" " Jos. Marchand, " "	596
" " Naph. Gelinat, " "	596
" " Théodore Asselin.	596
" d'Art. Normand, comme électricien.	596
Normand, Art., nommé électricien.	596
Nomination de Michel Cadorette, homme de Police.	607
" d'Octave Romain, assistant " "	607
" de Joseph Samson, pour faire l'ins- pection des appareils à vapeur de la lumière électrique.	610
Nomination du Pro-Maire.	627
" " Clerc du Marché - aux - Denrées	661
" de Jean Cloutier, Clerc du Marché.	661
" d'Onézime Duval, comme huissier	664
" de L'huissier de la Corporation.	664
" " F. X. Fortin, Gardien des Carrés publics	665
" " O. W. Robichon, bledu Mar- ché - au - Poin.	665
" " Joseph Pouette, Gardien de la Commune	666
" du Président des Elections Municipales	689
" de Phi. Bellefeuille père, surveillant des Égouts des Égouts.	693
" de David Augé, surveillant des Égouts des Égouts.	698
" du Pro-Maire.	701
" d'E. J. Panneton, M. D., officier de santé.	704
" de L'Officier de santé.	704
" de J. M. Desilets, conseil pour la Corp ^{te} .	704
" d'un Conseil pour la Corporation.	704

N

Offres d'un terrain pour Ecole d'Agriculture.	63
Octroi au Chem. de Fer du Nord - rapport concernant l'	110
Octroi au Chem. de Fer du Nord - rapport de M. L. Denoncourt, concernant l'	112
Olivier, Arthur Val. - requête d'	122
Olivier, Arthur - lettre d'	135
Offres réelles de Joseph Lamotte.	182
Opinion de l'Avocat de la Corp. concernant la loi des licences, demandées.	245
Offre d'un bonus pour une manufacture de lingot.	274
" " " " un abattoir.	278
Offre de \$40.00 pour un terrain, par M. Panneton.	327
" d'un octroi pour établir un abattoir.	333
Octroi offert pour établir un abattoir.	333
Offre pour un terrain d'Orila Lacasse.	358
Octroi à E. P. Bender.	359
Offre pour terrain d'Ant. Linctot.	362
Octroi de terrain à E. P. Bender.	398
Officiers et Employés du Conseil - Engagement des	487
Officier de Santé - rapport de l'	493
Olivier, Arthur Val. - requête d'	573
" " " - requête accordées.	573
Opposition afin de distraire à la vente de la propriété de J. O. Desilets.	574
Olivier - Avis de motion de l'Échevin	599
Octroi à E. P. Bender, pour établir des abattoirs.	607
Offres pour l'établissement du commerce d'animaux.	623
Octroi de terrain à E. P. Bender, pour établir des abattoirs.	630
" " " à The Canadian International Stockyard & Abattoirs Coy.	630
Olivier - Avis de motion de l'Échevin	639
Octroi de terrain à E. P. Bender, pour établir des abattoirs.	669
Offres réelles par les Hoteliers, et les marchands de Liqueurs.	680
Opposition afin de conserver, à la vente des scieries Hall, Neilson & Co.	684
Officier de Santé - Nomination de l'	704

Officier de Santé - Lettre de l'

Ponts St. Maurice - Règlement concernant les	17	Panneton, E. F. - lettre de	215
Pleau, Dominique - requête de	83	Paquin, L. D. - rapport de	216
Permis à G. P. Hélinas & Frère, de placer une buche	84	Pro-Maire - nomination du	219
Police, Chef et Sergent de - nomination	101	Promissoire - Billet	221
Pellerin, Antoine - requête de	104	Paquin, L. D. - lettre de	225
Pro-Maire - Nomination du	120	Procédés judiciaires contre les Herts Pierre Décoteau.	226
Pellerin, Joseph - réclamation de	120	Promissoire - Billet	231
Panneton, P. E. Val. - requête de	122	Patronage de la Corp ^t , concernant les annonces	232
Pagé, Chs. & Arthur Brunelle - requête de	125	Paquin, L. D. - rapport de	234
Perrault, A. G., M. D. - lettre de	126	Pagé - Avis de motion de l'Échevin	238
" " " " - " "	135	Perrault, A. G., M. D. - lettre de	239
Paquin, L. D. - nommé avocat de la Corporation	141	Patronage de la Corp ^t , concernant les annonces.	241
Pagé, Chs. - lettre de	145	Promissoire - Billet	244
Plaintes contre le rôle d'évaluation - rapport sur	145	Pratte, George - requête de	253
Privileges du Conseil; - licences pour vente de liqueurs.	153	Paquin, L. D., avocat - rapport de	258
Panneton, P. E. Val. - requête de	154	Promissoire - Billet	261
Perrault, A. G., M. D. - lettre de	160	Panneton, P. E. Val. - requête de	276
Protêt contre Geo. Leprohon.	175	Pellerin, Antoine - réduction de taxes en fav ^r d'	285
" " Abt. Bremner.	175	Prolongement de la rue St. Paul.	288
Providence, Sœurs de la - exemption de taxes rappelée	175	Pro-Maire - nomination du	297
Parc public - comité spécial concernant un	176	Perrault, A. G., M. D. - lettre de	308
" " - rapport du comité spécial, concernant	180	Protêt d'Ant. Morissette.	313
Poursuite par W. L. Denoncourt.	181	Procédés judiciaires, contre W. Martel, Sen ^r .	317
Promissoires - Billets	186	" " " H. Rocheleau.	317
Pro-Maire - Nomination du	188	" " " D ^{me} M. Honan.	317
Pagé, Charles nommé échevin.	188	Promissoire - Billet	326
Prestation de serment de M ^r . Chs. Pagé.	190	Panneton, Moïse - offre pour terrain par	327
Pagé Chs. - prestation de serment par	190	Pont sur la rivière Marguerite.	332
Pacifique Canadien, Cie. du - requête de la	192	Panneton, P. E. - adresse au conseil par	336
Panneton, Moïse - requête de	192	Pratte, Louis - requête de	338
Paquin, L. D., avocat - rapport de	193	Panneton, Herbert " "	339
Pagé, l'Échev. - nommé membre de divers comités permanents.	196	Paquin, L. D ^{ral} - " "	339
Pleau, Dominique Val. - requête de	199	Police - lettre du Chef de	340
Police - rapport du Chef de	202	Promissoire - Billet	343
Procureur - constitution d'un nouveau	207	Prolongement de la rue St ^e Cecile.	346
Procureurs - Casgrain, Angers et Laverie nommés	207	Privileges accordés aux Sœurs de la Providence.	349
Promissoires - Billets	207	Providence - privilèges accordés aux Sœurs de la	349
Panneton, D ^{me} G ^{ph} Josphin - requête de	215	Panneton, E. F. - requête d'	350

P
Q

Promissoire - Billet	371	Plaintes contre le Role d'Evaluation.	503 & 505
Paquin, L. D. - rapport	374	Perrault, F. D. - lettre de	504
Parent Rich ^e - Requête de	383	Paquin, L. D. - rapport de	504
Pro-Maire - nomination du	398	Procédés judiciaires contre Hall, Neilson & Co.	510
Pleau, Johnny - requête de	402	Promissoire - Billet	519
Providence, Sœurs de la - cession de terrain par	404	Panneton, Moïse - requête de	520
Police - Salaire des assistants-constables	404	Coursuite de W ^m Chagnon contre la Corporation	526
Projet de bill, transmis à L ^h Hon ^{ble} A. Parcotte.	425	Ponts St ^e Maurice - Requête du Gardien des	527
Ponts St ^e Maurice - Réparations, sup	428	Gothier, Joseph - lettre de	527
" " - Elzéar Samson	431	Paquin, Euchariste - requête d'	537
nommé surveillant des travaux, des		Promissoire - Billet.	540
Petit, Néré & Hercule Hamelin - requête de	438	Poirier, Olivier - requête d'	541
Pagé - Avis de motion de l'Echevin	440	Paiement du <u>bonus</u> à la Cie	545
Promissoire - Billet	444	Land ^{me} des Bondtes d'Eau.	
Ponts St ^e Maurice - à compte sur contrat des	444	Procédés judiciaires contre D ^{me} M. Honan,	552
" " " - " " " " "	446	P. H. Rocheleau, et Uld ^{ic} Martel, discontinués	
Coursuite de D ^{me} Constance Halton Hart.	447	Paris - Réception du Comte de	553
Protet d'Ant. Morrissette.	447	Promissoire - Billet	556
Ponts St ^e Maurice - rapport concernant les	460	" - "	557
" " " - " " " " "	461	Patronage des annonces dans les journaux.	557
Promissoire - Billet	467	Paquin & Desilets - rapport concernant la re-	559
Police - L. Simard nommé homme de	468	clamation de D ^{me} M. Honan.	
" - Adolphe Hamel nommé Cust ^e de la	468	Pronovost, Onésime - requête d'	564
Plant pour la lumière électrique - Achat d'us	469	Projet d'amendements à la Charte de la Cité.	564
Parent, Barthélemy père - requête de	472	Projet de bill, transmis à J. E. Normand, Escr	568
Projet de nomination de David	476	Projet de bill - amendement de Mr. l'Echevin Pagé, au	568
Larivière, comme electricien.		" " " - " " " " " " "	568
Président des Elections Municipales	476	" " " - " " " " " " "	568
nomination du		Pagé - Projet de Bill; amendement de Mr. l'Echevin	568
Panneton, Ars. - réduction des taxes de	480	" - " " " " ; " " " " "	568
Promissoire - Billet	482	" - " " " " ; " " " " "	568
Pagé, Jos. & al. - requête de	485	Projet de bill - amendement de Mr. l'Echevin Pagé, au	569
Pro-Maire - nomination du	487	" " " - " " " " " " "	569
Panneton, E. A. requête d'	489	Pagé - Projet de Bill; amendement de Mr. l'Echevin	569
Projet de nomination de Geo. Morrissette.	493	" - " " " ; " " " " "	569
" " " - l'on ingénieur (Lumière élect ^{re})	493	Perrault, F. D., W. D. - lettre de	573
Parent, Barthélemy père - Remise en fav ^r de	501	Paiement du <u>bonus</u> à la Cie Land ^{me}	576
Picard, Alfred & al. - requête d'	504	des Bondtes d'Eau.	

Coursuite de Théodule Beaulieu contre la Corporation.	577	Coursuite d'Adolphe alias Dolphis Germain.	715
Paquin, L. D. — rapport sur réclamation de Théod. Beaulieu, vente de prop ^{te} de J. O. Desilets, et réclamation des Hérit ^{rs} Ira Craig Hart.	580	" " " " " — défense à	719
Protêt de Naph ^l Charbonneau, Naph ^l Levasseur & al.	584	" " d' Aimé Levasseur	727 728
Protêt des bouchers.	584	Perreault, F. N., M. D. — Lettre de	729
Paquin, L. D. & al. — requête de	588	" " " " " — " "	735
Police — rapport du Chef de Police	591	Protêt contre la "Royal Electric Company".	740
Plainte du Chef de Police, contre Aug st Sauvageau.	591	Promissoire — Billet	745
Conts, St ^e Maurice — rapport concernant les	591	Parent, D ^{me} V ^{me} Edouard — Requête de	749
Coursuite d'Alphonse Kravel contre la Corporation.	593	Panneton, Rév ^d J. E. & al. — Requête du	749
Pleau, Frs. Ed. — requête de	594	Perreault, F. N., M. D. — Lettres de	750
Perreault, F. N. — lettre de	594	Pelletier, Elzéar — Lettre d'	751
Polices — Michel Cadorette nommé homme de	607	Philibert, Maxime — Avis de réclamation de dommages de	753
" — Oct. Romain nommé assistant de	607	Panneton, Francis — Requête de	760
Privilèges à E. P. Benders, pour établir des abattoirs.	607	Panneton, P. E. & al. — " "	760
Pro-Maire — nomination du	627	Paquin, L. D. — Lettre de	762
Coursuite de Frs. Pouleau.	627	Plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1892. — Rapport sur	765
Plainte contre le Clerc du Marché-aux-Déviés — Rapport du Comité des Marchés sur la	633	<u>Plant</u> de la lumière électrique. — Rapport concernant le	589
Coursuite de Joseph Cloutier.	638 639		
Protêt contre la "Royal Electric Company".	646		
Poisson — nomination du Clerc du Marché-au-	661		
Coursuite de G. W. Lavoisier.	664		
Promissoire — Billet	679		
Percepteur du Revenu Provincial — lettre du	680		
Perreault, F. N. — lettre de	682		
Coursuite contre la Loi Pacifique Canadien.	685		
Coursuite de la "Royal Electric Coy".	688		
Providence & al. — requête des Sœurs de la	691		
Perreault, F. N., M. D. — lettre de	696		
Promissoire — Billet	700		
Panneton, E. F., M. D. — requête d'	701		
Pro-Maire — nomination du	701		
Panneton, E. F., M. D. nommé Officier de Santé.	704		
Prestation de serment de Mr. O. P. Bessie.	709		
Panneton, E. F., Officier de Santé — lettre de	710		
Prestation de serment de Mr. Pel. Lyburner.	714		

Quittances en faveur de Henry E. Hart.	175
" " " " L. J. Beaudry.	184
" " " " Odilon Comtois.	184
" " " du Gouvern ^t Provincial.	196
" " " de V ^o L. H. Godby.	196
" " " " Joseph Lamothe.	197
" " " " Mr. & M ^{rs} P. E. Normand.	197
" " " " D ^{lle} Catherine Clair.	197
" " " " L. B. R. Despresne.	197
" " " " L. R. Franchemontagne.	197
" " " " A. M. Cooke.	199
" " " " Joseph Lavergne.	213
" " " " J. A. Gagnon.	219
" " " des H ^{er} s L. J. Luckerhoff.	244
" " " de Joseph Lamothe, journalier.	44
Quartiers Notre-Dame & St. Philippe - Pirage au sort des Echevins des - (pour 1890)	444
Quittances reciproques entre M ^r . Duchaine et D ^{ne} V ^o A. Camirand et la Corporation des 3 ^e R.	583
Québec - Son Honneur le Maire délégué à Quartiers St. Louis et St. Ursule - Pirage au sort des Echevins des - (pour 1891)	689
Quartiers St. Ursule - Election d'un Echevin pour le 1 ^{er} 1903	

Règlement concernant les Ponts St ^e Maurice.	17	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	51
" pour diviser la cité en arrondissements.	20	Requête du Rév ^d b. O. Baron & al.	65
" concernant les Egouts.	22	" de D ^{me} Félix Godin.	65
" " le Charbon.	27	" " b. D. Hébert.	65
Requête de Lucien de Lottinville.	30	" " Narcisse Grenier.	65
" " J. O. Boisvert.	30	" " Pierre Biron.	65
" " F. W. Papin.	30	" " Aimé Gauthier.	65
" " Jos. J. B. Isarceau.	30	" " H. Dussault.	65
" " Octave Marineau.	30	" " N. Marchand.	66
Rapport de N. L. Denoncourt concernant les cautions de feu J. G. A. Prigou }	31	Rapport de S. H. le Maire, concernant une Ecole d'Agriculture	67
Règlement de la dette de la cité au Fond d'Empr ^t Municipal. }	33	" des Comités Permanents	67
Requête de J. Despresne & P. Robert.	36	" du Comité Général - concer ^{nt} Elect ^{rs} Parlement ^{aires}	71
" de M ^{rs} Bell Telephone.	42	" du Comité Général, adopté.	72
" du Rév ^d F. W. Cloutier.	42	Requête de P. Mercier & al.	74
" de Uld ^{rs} Martel, Sen ^{rs} .	42	" " Jos. Reynar.	74
" " Alexis Lord.	42	Reynar, Jos. - requête de	74
Rapport d'Arbitres - Epprop ^{ts} terrain des Her ^{rs} M ^{rs} Baron	43	Requête de Augustin Gauthier.	74
Rapport d'Arbitrage refusé - " " " "	43	" de Odrien Gauthier.	74
Revenus des Marchés - Vente des	44	" " Norbert Sarasin.	74
Règlement de la dette de la cité.	46	Rapport - vote des bonus en fav ^r de la Pelinastère, et R. Amador.	76
Requête des Chs. Vadebonceur.	49	Requête de Zéphirin Féroux.	79
" " Jos. Féroux.	49	" " Zoël Pottier.	79
" " Proby Valentine.	49	" " Carpentier & Brunelle.	79
" " Urb ^{ns} Little.	49	" " Julien Courteau.	79
" " Xavier Sévigny.	49	Rapport de Rev. b. Cobb.	80
" " P. V. Cyrille.	49	Cobb, Rev. b. - rapport de	80
" " O. O. Rocheleau & al.	49	Rapport concer ^{nt} les tuyaux du gaz	80
Rocheleau, O. O. & al. - requête de	49	Requête de la C ^{ie} de Nav. des 3. Rivières.	82
Requête de Eug. Brunelle & H. Carpentier	49	" " Nap ^t Charbonneau.	82
" " Augustin Cadorette.	49	" " Léogère Veillet.	83
" " Joseph Massé.	50	" " Uld ^{rs} Martel, Jun ^{rs} .	83
" " Edouard Godin.	50	" " Dominique Pleau.	83
" " Belle Louise Hamel.	50	" " J. O. Desilets.	83
" " L. P. Pottier.	50	" " W. Gauthier & al.	83
" " Edouard Féroux.	50	" " Pierre Michelin & al.	83
" " Zéphirin Marchand	50	" " b. D. Hébert.	87
		" " W. R. Gilmore.	87
		" du Rév ^d F. W. Cloutier.	87

Réduction de taxes en fav. d'Abt. Houlston.	88	Requête d'Edmond Neveu.	122
Requête du Rév. J. E. R. Baissé.	89	Rapport du Sec.-Trésorier.	123
" des H. Hudel & al.	90	Requête de Honoré Lord.	125
" " P. E. Normand.	90	" " André Courteau.	125
Règlement du Dépt. du Feu, amendé.	90	" " Chs. Page & Art. Brunelle.	125
" des Cotisations et taxes, amendé.	91	" " L. J. Beaudry.	125
Règlement du déficit de J. A. Frigon.	92	" " Adolphe Soulet & al.	125
Requête de J. B. Comeau.	100	" " Ferdinand Veillet.	125
" " Abt. Rocheleau.	100	" " Joseph Féron & al.	125
Rocheleau, Abt. - requête de	100	" " Uldoric Despreux & al.	125
Requête de la Cie. de Téléphone "Bell"	100	" " H. M. Balcer & al.	135
Requête de Jos. Châteauneuf & al.	103	" " W. E. Sennis & S. Prenaman.	135
" " " " " "	103	Rapport du Surintendant de l' Aqueduc.	136
" " Israël Lemoine & al.	103	Rapport concern. pose de tuyaux d' Aqueduc, rue N ^o Dame	136
" " Antoine Pellerin.	104	Règlement du Dépt. des Chemins et Rives, amendé.	137
" " Aimé Héroux.	104	Rue Notre-Dame - élargissement de la	138
" " S. G. Mgr. Laféche & al.	104	Rue Des Pins - notification pour trottoirs, sur la	139
Règlement de la dette de la Cité, au Ch. d'Ép. de Montréal	105	Rôle d'évaluation - Examen du	139
Règlement d'intérêts avec les Incendies.	107	Requête de Louis Robert	141
Requête d'Edmond Lingras	109	Robert, Louis - requête de	141
Rapport de l' Hon ^{ble} P. Langelier, concern. l'octroi au Chem. de Fer du Nord.	110	Rôle d'évaluation, examen du - continué.	142
Rapport de M. L. Denoncourt, concernant l'octroi au Chem. de Fer du Nord	112	Requête de Hubert Dussault & al.	143
Rôle d'Évaluation homologué. (1888)	116	" " L. O. Ricard & al.	143
Requête d'Edilon Carceau & al.	118	Ricard, L. O. & al. - requête de	143
" " Edmond Blais.	118	Requête de P. L. Coffin & al.	143
" de Godfrey Baron.	118	Roy, Ars. Phil. - lettre de	143
Reclamation de Joseph Pellerin.	120	Rôle d'évaluation, examen du - continué.	143
Requête de l' Hon ^{ble} A. Purcotte & al.	122	" " " " - terminé.	144
" " L. J. Duplessis & al.	122	Requête de Edmond Blais.	145
" " John Mc Lellan & al.	122	Rapport sur plaintes contre le rôle d'évaluation.	145
" " Louis Hamel & al.	122	Rôle d'évaluation - rapport sur plaintes contre le	145
" " Lazare Lapointe.	122	Rôle d'évaluation homologué.	152
" " Michel Cadorette.	122	Requête de P. E. Panneton & al.	154
" " J. P. Cooke.	122	" " Jos. Lermain & al.	160
" " Art. Olivier.	122	" " Lajoie & Frère & al.	160
" " P. E. Panneton & al.	122	" " Adélard Lauthier.	160
		" " Antoine Morrissette.	160
		" du Rév. L. S. Rheault & al.	160

Rheault, Rév ^d L. S. - requête du	160	Requête de M ^{de} S. M. Dénéchaud.	201
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	162	Rapport du Chef de Police.	202
Règlement de la dette de la Ville au P ^{ds} d'Emp ^t M ⁱ .	162	" " Surintendant du Feu.	202
Rues St. Pro-Davier, St ^e Hélène & St. Roch - sou-		" " " de l'Acqueduc	203
missions pour clôtures, demandées, pour les	163	Réduction de taxes en fav ^r d' Ephrem Rivard.	205
Requête de Proby Valentine.	165	" " " " de W. H. Bailey.	205
" " Jos. Châteauneuf.	165	Rivard, Ephrem - réduct ⁿ de taxes en faveur de	205
" " la Vie de N ^{re} du St ^e Maurice.	165	Requête de J. Ulric Dufresne & al.	206
" du Rév ^d J. Pel. Gravel & al.	165	" " Urbain Sélinas.	206
" de J. B. Rousseau.	166	" " G. E. Frigon.	206
Rousseau, J. B. - requête de	166	Rapport de l'Inspecteur des Marchés.	206
Requête de Eph. Seasdale & al.	166	Réduction des taxes du Chem. de Fer Pacif. Canadien.	208
Règlement du Drainage.	171	Requête de la Vie du Chem. de Fer des Basses-Laurentides.	209
Rapport d'un Comité Spécial.	180	" " Chevalier & Godin.	209
Requête d'Emile Sigrist.	181	" " J. E. Baribeau.	209
" de D. E. Frigon.	182	" " J. Gauthier & al.	209
" " R. Kiernan & al.	182	" " J. Reynar.	213
" du Rév ^d J. B. Jenkins.	182	Reynar, J. - requête de	213
" de G. Aimé Gauthier.	182	Requête d'Edmond Blais.	213
Rocheleau, Ovide - nommé Inspect ^r des marchés, &c.	185	" de Chs. Bourgeois & al.	215
Requête de Ont. Lincot & al.	186	" " Louis Bruneau.	215
Rapport de O. G. Hamel.	186	" " D ^{me} G ^{me} Jérophin Canneton.	215
" " Geo. B. Robb.	186	" " A. L. Guillet.	215
Robb, Geo. B. - rapport de	186	Rapport de L. D. Paquin.	216
Réponse à l'adresse présentée à l'Hon ^{ble} H. G. Malhiot	190	Requête de S. L. de Lottinville.	224
Requête de la Vie du Chem. de Fer Pacif. Canadien	192	" " L'Harmonie Trifluviennne	224
" " J. B. Rousseau & al.	192	Règlement des arrérages de taxes de D ^{me} V ^{ve} Luc Bonchard	226
Rousseau, J. B. & al. - requête de	192	Requête de P. V. Ouyotte.	228
Requête de Viger & Larivière.	192	" " David Lefebvre.	228
" " Moise Canneton.	192	" " Eug. Brunelle & H. Carpentier.	228
Rapport de L. D. Paquin, avocat.	193	Réchaud - appropriation pour l'achat d'un	229
Requête de G. Lymburner & al.	199	Requête de D ^{me} V ^{ve} Joseph Deveau.	230
" " Harry Bonckley & al.	199	" " Jean Coutier.	230
" " Dominique Pleau & al.	199	" " Phos. Rochefort & al.	230
Rue St ^e Cecile - désignation de la	199	Rochefort, Phos. & al. - requête de	230
Requête d'Ephrem Rivard.	200	Requête de Joseph Mercier.	230
Rivard, Ephrem - requête de	200	" " Marchand & Frigon.	231
Requête de W. H. Bailey.	201	" " Zacharie Cloutier & al.	233

Rapport de L. D. Paquin.	234	Requête de Abraham Manseau & al.	276
Requête de A. D. Ritchie & Co.	239	" de Lajoie & Père & al.	276
Ritchie, A. D. & Co. — requête de	239	" de A. D. Ritchie	276
Requête de L. F. Burroughs.	242	Ritchie, A. D. — requête de	276
" " L. P. Pottier.	242	Requête de Victor Desmarais.	276
" " Jérémie Savard & al.	242	" de Eug. Marcotte & Ph. Bellefeuille.	276
Reclamation dans l'aff. de L. Frenier — désistement de	245	" de Thomas Bourville.	276
Requête de Joseph Reynar.	247	" " Veuve John Bowland.	276
Reynar, Joseph — requête de	247	" de Alfred Boivert.	282
Requête de Ls. Chi. Langlois.	247	" de H. Prudel & al.	282
" " Chs. La Parre.	247	" " J. B. Garceau.	282
" " A. J. Coriveau.	247	" " Narcisse Arpette.	282
Rapport du Comité Général, concert. Elect. Parlem. 250	250	Règlement concernant la Cie du Chemin de fer St. Laurent et du Nord-Ouest, amendé	284
Requête de Wm. Alarie.	252	Réduction de taxes en faveur d'Urbain Gélinas.	285
" " Joseph Héroux.	252	" " " " " d'Antoine Pellerin.	285
" " J. A. Boivert.	253	" " " " " d'Arthur Ritchie.	285
" de Alfred Boivert.	253	Ritchie, Arthur — réduction de taxes en fav. de	285
" de Frédéric Loranger.	253	Requête de O. L. Hubert & al.	286
" " George Pratte.	253	" de Alf. Desilets & al.	286
" du Rév. A. N. Cloutier.	253	" " Antoine Morrissette.	286
" de R. Smardon.	253	Révision, Comité pour de la liste des Elect. Municipaux.	288
Rapport de Geo. C. Robb, ingénieur.	254	Rue St. Paul — prolongement de la	288
Robb, Geo. C. — rapport de	254	Résignation de A. C. Nohet, comme évaluateur, accepté	291
Réduction de taxes en fav. de Jos. Héroux.	255	Rapport du Maire concernant le vote du bonus en fav. du Chem. de fer St. Laurent & du Nord-Ouest.	291
Requête des Rév. Srs Ursulines.	258	Rapport concernant le Règlement Chap. 37.	303
" de William Abran.	258	Règlement Chap. 37 — rapport concerté le	303
" de Alphonse Lupien.	258	Requête de G. D. Hébert & al.	304
" de O. M. Bonner.	258	Rapport du Comité de l'Éclairage.	304
" de Alfred Gauthier.	258	Requête de Ls. Lessard & al.	306
" de Demoulin & Rigon.	258	" " Phil. Souin & al.	306
Rapport de L. D. Paquin, avocat.	258	" de O. Carignan & al.	307
Rues St. Thomas, Plaisante, St. Marie et St. Cecile — nouveaux trottoirs sur les	261	" de John A. Ross & al.	307
Règlement des Chemins et Grèves, amendé.	262	Ross, John A. & al. — requête de	307
" " Cotisations et Taxes, amendé.	264	Requête de Geo. Boisclair.	307
Rue St. Olivier — élargissement de la	272	" " G. Létiv.	307
Requête de E. P. Bender.	276	" de Aug. Sauvageau & H. Desjardins.	307
" de P. E. Panneton & al.	276	Règlement Chap. 37, concernant le bonus à la Cie canadienne des Conduites d'Eau.	298

Requête de M. Lord.	307
" d' O. Courteau.	307
" " Isaïe Dufresne & al.	307
" de Ls. Hamel.	307
" " Lazare Lapointe.	307
" " Chs. Dumoulin & al.	308
" " David Augé & al.	308
Rapport du Secrétaire-Trésorier.	309
" de J. M. Desilets.	311
Rues St ^e Marie & Champflour - arrosage des	313
Requête du Rés ^t J. D. Bloutier.	314
" de Chs. Aps. & al.	315
" " R. Smardon.	315
" d' A. M. Lauthier.	315
" de Michel Cadorette.	315
" " J. E. Lefebvre.	315
Rapport de Geo. L. Robb, ingénieur.	317
Robb, Geo. L. - rapport de	317
Ross, Herts John - exemption de taxes en fav ^r des	317
Rocheleau, H. - procédés judiciaires contre	317
Rue St ^e Roch - soumissions demandées pour canal,	324
Rôle d'Évaluation - examen du	324
Rapport sur plaintes contre le rôle d'évaluation.	328
Rôle d'évaluation - rapport sur plaintes contre le	328
" " homologué.	332
Rivière Marguerite - pont sur la	332
Requête de la C ^{ie} Canadienne des Conduites d'Eau	338
" " D. L. La Parre.	338
" d' Hercule Ross & al.	338
Ross, Hercule & al. - requête d'	338
Requête de Louis Pratte.	338
" d' Adol. Coulet.	338
" de Chs. Bourgeois & al.	338
" " Robert Panneton.	339
" " L. D. Paquin & al.	339
" d' Augustin Hamelin.	339
" " Alfred Marcoup.	339
" de P ^{re} Giroux & al.	339

Requête de V ^{ro} Moïse Bourdon.	339
" " J. Mercier & al.	339
" d' Art. Robert.	339
* Requête de P. Giroux & al., accordée.	341
Rue Julie - drainage de la	342
" St ^e Roch - canal de la	342
Rues Budden & La Rose, - montées vis-à-vis les	342
" Hertel, Hemlock & St ^e Charles réparés.	344
Réparation des rues Hertel, Hemlock & St ^e Charles.	344
Requête de Mrs. L. Désaulniers.	345
" " J. O. Desilets.	346
" " Joseph Lafont.	346
Rapport du Comité des Chemins.	346
Rue St ^e Cecile - prolongement de la	346
Règlement du Chem. des Basses-Laurentides, amendé.	347
Requête d' E. P. Panneton.	350
" " Eucharie Masse.	350
" du Lt-Colonel O. D. Dufresne.	351
" de Joseph Lavergne.	351
" " W ^m Muir & son.	351
Rue St ^e Paul - soumissions demandées pour travaux sur la	352
Réparations des rues St ^e Charles, Hertel & Hemlock.	353
Rues St ^e Charles, Hertel & Hemlock - réparations sur les	353
Requête de J. N. Bureau.	355
" " H. M. Balcer & al.	355
Rue Volontaire - élargissement de la rue	357
Rapport du Comité des Chemins.	357
Requête de Séraphin Duval.	364
" " Joseph Lafont.	364
" " Geo. B. Houliston.	364
" du Président de la C ^{ie} du Gaz.	364
Rapport concern ^t l'éclairage de la C ^{ie} .	364
" des Comités Permanents.	364
" concern ^t Chem. des Basses-Laurentides.	364
Requête de la C ^{ie} d'Éclairage, de Chauffage et de Force Motrice des St ^e -Rivières	367
Requête de la C ^{ie} du Chem. des Pacif. Canadiens.	367
" d' Edmond Lamothe & al.	367
* Rue Julie - Drainage demandé.	339

Requête de L. R. Barthe.	367	Requête de L. B. Godwin.	395
" d'Edm ^d J. Markin.	367	" " L. Desilets & al.	395
Rapport du Sec.-G ^l , concert. les manufactures.	368	" du Rév ^d Mr. J. B. Comeau & al.	395
Requête de la Soc ^{te} Can ^{ne} des Bond ^{tes} d'Eau.	372	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	397
" " Louis Racette.	372	" du Conseil Exécutif.	398
Racette, Louis — requête de	372	Règlement accordant un octroi de terrain	
Rapport du Comité de l'Eclairage.	373	à E. P. Bender, pour établir un abattoir.	398
Rapport de L. D. Paquin.	374	Requête de Philippe Bellefeuille.	401
Rapport concernant le bonus à Hall,		" " Johnny Pleau.	402
Neilson & Co.	374	" " J. E. Hamirand.	402
Réduction de taxes en faveur de la		" " D ^{ns} V ^{rs} Joseph Borque.	402
Soc ^{te} du Chem. de Fer Pacif. Canadien	376	Rapport de Geo. L. Robb.	403
Réponses aux interrogatoires des défen-		Robb, Geo. L. — rapport de	403
deurs, dans une Cause entre la Corpo-		Réduction de taxes en fav ^r de Jos. Fleury.	403
ration des 3 Rivières et D ^{me} Adéline		Rapport sur Règlement Chap. 39. (par Le Maire)	405
Décoteau & al.	378	Règlement Chap. 39. — Rapport de S. H. le Maire, sur	405
Requête au Gouvernement, pour rectifi-		Rapport d'Elzéar Samson.	406
cation d'un Acte de Quittance,		Requête de Veuve J. Bowland.	426
concernant la Dette des Incendiés.	381	" " L'Hon ^{ble} A. Parcotte & al.	426
Requête de Mr. Amb. Chretien & al.	383	" " Théodule Beaulieu.	426
" " Mr. Jos. Fleury	383	" d'Augustin Thivierge.	426
" " Mr. Rich ^d Parent	383	" de Philéas Bédard.	426
" " Mr. Aug ^{te} Thivierge	383	Réparations aux Ponts St. Maurice.	428
" du Rév ^d J. B. Comeau.	383	Requête de Michel Cadorette & de Ls. Simard.	430
Rapport du Comité de la Hôtel-de-Ville		Réponses aux interrogatoires de la défende-	
concernant des escaliers		resse, dans une cause entre la Corpora-	
de pavetage	388	tion des 3 Rivières et Dame M. Honan.	432
Ricard Désiré proposé		Requête de Geo. W. Dougall.	437
comme Echevin	388	" d'Amable Savard & autres.	437
Ricard Désiré nommé		" de Jos. Cloutier.	437
echevin	391	" " Michel Lefebvre.	438
Ricard D. assermenté	393	" d'Hercule Hamelin & Néré Petit.	438
Requête de R. H. Cockburn.	395	Revenus des Marchés — Vente des	439
" " Lazare Lapointe.	395	Requête de L. O. Gélinas & Frère.	441
" " Pierre Denis.	395	" d'Alfred O. Belisle.	441
" d'Augustin Thivierge.	395	" d'E. Laurent Coulombe.	441
" " Isidore Duqué.	395	Reclamation contre Jos. Cloutier, réglée.	442
" de Joseph Duval.	395	Requête de Pierre Biron.	444

Requête de Frs. Bourassa & al.	444
" " Frédéric Houle.	444
Rapport de L'Inspecteur de Ville.	446
" " " " " "	446
Requête de J. E. Camirand.	447
" " G. René Barthe.	447
" " d' Honoré Lord.	449
Rapport de L'Inspecteur de Ville.	450
" " Geo. G. Robb.	450
Robb, Geo. G. - rapport de	450
Rapport du Comité, concernant les Elec- teurs Parlementaires.	454
Requête de la "Canada Iron Furnace Coy."	454
Requête de Ferdinand Brousseau.	454
Requête de la Co. d'Éclairage, de chauffage et de Force Motrice des 3. Rivières	458
Requête de John Ryan.	459
Ryan, John - requête de	459
Rapport du Surintendant de L'Acqueduc.	459
" de L'Inspecteur de Ville.	460
" d' Elzéar Samson.	461
Requête de J. O. Gagnon.	464
" " Wm. Féron & frères.	464
" d' Adolphe Hamel.	465
" de Louis Simard.	465
" " Ferdinand Sarasin.	465
" d' Alfred Veillette.	465
" de Michel Cadorette.	465
" d' Adolphe Thibault.	465
" de Joseph Lamothé.	465
" " Philippe Sarasin.	465
" d' Albert Cadorette, fils.	467
" de la Co. " des Bond. d' Eau.	468
" de la Co. du Gaz des 3. Rivières.	468
Royal Electric Company - Contrat avec la	471
Requête de J. Ryan & N. Marchand.	471
" " N. Marchand & J. Ryan.	471
Ryan, J. - requête de	471

Requête d'Albert Bloutier.	472
" de Barthélemy Parent père.	472
" " Jos. Giroux fils de David.	472
" d' Isidore Boulard.	472
" de G. René Barthe.	472
" " Célestin Féron & al.	475
Résolution de la "Royal Electric Company".	475
Royal Electric Company - Résolution de la	475
Requête de M ^{de} W ^m Ritchie & Co.	477
Ritchie, M ^{de} W ^m & Co. - requête de	477
Requête de Beasdale & Fortin.	477
" " P. E. Vézina.	477
" " David LeFrançois.	477
" " Geo. Morissette.	477
" " Geo. Balcer.	478
Rochebeau, Ovide - Lettre d'	478
Réduction de taxes en fav. de Joseph Giroux fils de David.	479
" " " " " d' Isidore Boulard.	479
" " " " " de Frédéric Houle.	480
" " " " " de Frs. Panneton.	480
Rue St. Maurice - nouveaux trottoirs sur la	480
Révision de la liste des Electeurs Municipaux - Comité pour la	480
Requête de L. G. Frigon.	481
" " Naph. Lelinas & al.	481
Rôle d'Évaluation déposé.	484
Requête de Desilets & Smardon.	485
" " Jos. Page & al.	485
" " L. On. Bloutier & al.	485
" de Daniel Mailloux.	485
" d' Hercule Ross & al.	485
Ross, Hercule & al. - requête d'	485
Requête de J. O. Gagnon.	485
Réunions du Conseil de Ville.	487
Requête de Michel Cadorette.	488
" " G. Z. Duplessis.	488
" " Joseph Biron.	488
" d' Augustin Guilbert.	489
" de Louis Vézina.	489

Requête de Bowland, Buckley & al.	489	Requête de Moïse Panneton.	520
" d' Adam Rémillard.	489	" " Michel Bornaïs.	520
Rémillard, Adam - requête d'	489	" " Moïse Livernoche & al.	520
Requête d' E. F. Panneton.	489	" d' André Courteau.	520
" de R. E. Malone.	489	" de W. Gagnon & al.	521
" " G. B. R. Dufresne & al.	489	Règlement Chap. 40, concernant le Drainage.	522
Rapport du Secrétaire-Trésorier.	491	Règlement Chap. 41, concernant le Chemin de Fer des Basses-Laurentides } 525	
" " Surintendant de l' Aqueduc.	493	Requête du Gardien des Ponts St. Maurice.	524
" de J. E. Badaud, Officier de Santé.	493	" d' E. Manseau.	524
Requête de D. Ricard & al.	494	" de Geo. McLeod.	524
Ricard, D. & al. - requête de	494	" " Chas. McLeod & al.	531
Requête de James Malone & al.	495	Règlement Chap. 42, concernant le Chemin de Fer des Basses-Laurentides. } 531	
" " Joseph Reynar.	495	Requête de Jos. Duval & al.	534
Reynar, Joseph - requête de	495	" L' Euchariste Paquin.	534
Requête de Philippe Louin & al.	495	" de Jos. Reynar.	534
" " Napoléon Hénauld.	495	Reynar, Joseph - requête de	534
" d' Ernest Gagnon.	495	Rapport de L. H. le Maire, sur Règlement Chap. 42.	539
" du Sec. du Dépt. des Travaux Publics.	495	Règlement Chap. 42. - Rapport du Maire sur	539
" de Richard Street.	495	Requête de Pierre Rivard & al.	541
Remise en fav. de Barthélemy Parent père.	501	Rivard, Pierre & al. - requête de	541
Rôle d'Évaluation - Examen du	503	Requête de Félix Larose.	541
Requête de Richard Sardon.	504	" " Ludger Sigman.	541
" " A. W. Lord.	504	" " D ^{lle} D. Godin.	541
" d' Alfred Picard & al.	504	" " Joseph Manseau.	541
Rôle d'Évaluation - Examen du	505	" d' Olivier Poirier.	541
Requête de Joseph Gauthier.	506	" de D. Baxter & al.	542
" " Johnny Lacroix.	506	" " W. Ritchie & Co.	542
" d' Edmund Barnard.	507	Ritchie, W. & Co. - requête de	542
Rapport de L. D. Paquin.	507	Requête d' Amable Savard.	542
Rapport concernant les taxes du Chem. de Fer Pacifique Canadien. } 507		" de H. M. Balcer.	543
Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation.	511	" " D. P. Morrissette.	543
Rôle d'Évaluation - rapport sur plaintes contre le	511	Rapport du Sec. - Trésorier, concernant la 6 ^{ie} bande des Condt ^{es} d' Eau. } 544	
" " homologués.	517	Rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la 6 ^{ie} bande des Condt ^{es} d' Eau. } 544	
Rapport du Comité des Chemins.	517	Réduction de taxes en fav. de D ^{lle} D. Godin.	545
" concernant la vente d'un terrain à Johnny Lacroix. } 517			
Rapport du Comité des Chemins, adopté.	518		

Réponses à une tiers-saisie contre Edmond Neveu.	593	Requête des Rév. D ^{mes} Ursulines.	611
Requête de Frs. Ed. Pleau.	594	" de Jean Cloutier.	611
" d' Alphonse Frenette.	594	" " Frs. Dasylva.	611
<u>Royal Electric Coy.</u> — lettre de la	594	" " J. O. Lacasse et autres.	611
Robichon, P. N. — lettre de	595	" d' Antoine Duchaine.	611
Résignation de P. N. Robichon	595	" " Abraham Manseau et autres.	612
Rapport du Comité de l'Éclairage.	596	Rapport du Sec.-Trésorier.	613
Rivard, George nommé chauffeur.	596	" de l'Inspecteur des Villes.	613
Robichon, P. N. — indemnité accordée à	596	Requête de Napol ^e Levasseur & al.	615
Rapport de l'Inspecteur des Villes, concernant les	598	" des Bouchers.	615
reclamations de Frs. Pouleau et Henry Robert.		" d' Arthur Leduc.	615
Reclamation de Frs. Pouleau — rapport sur la	598	" de J. S. Camirand.	622
" " Henry Robert — " " "	598	" des Exportateurs d'animaux.	622
Pouleau, Frs. — rapport sur la reclamation de	598	" de R. Bickerdike & autres.	622
Robert, Henry — " " " "	598	" d' Antoine Morrisette.	626
Remboursement d'argent aux Hérit ^{rs} Pierre Décoteau.	598	<u>Royal Electric Coy.</u> — lettre de la	626
" " " " à W. A. R. Gilmour.	599	Pouleau, Frs. — poursuite de	627
Requêtes de Michel Cadrette.	600	Requête de David Ougé.	632
" d' André Beaulieu.	600	" d' Alfred Belisle.	632
" " Arthur Lacombe.	600	" de Joseph Pouette.	632
" de Firmin Corrette.	601	Pouette, Joseph — requête de	632
" " David Aubry.	601	Requête de Géphirin Marchand.	632
" " Philéas Bélard.	601	Rapport du Comité des Marchés, concernant le	633
" d' Octave Romain.	601	clerc du Marché aux-Denrées.	
Romain, Octave — requête d'	601	Rapport de Jos. Samson, concernant les appareils	634
Requêtes de George Boisclair.	601	à vapeur de la Lumière Électrique.	
" d' Augustin Sauvageau.	601	* Rapport de W. R. Kimball, concernant les appa-	636
" de Jean Beaulieu.	601	reils de la Lumière Électrique.	
<u>Royal Electric Coy.</u> — lettre de la	602	Remboursement d'argent à L. J. Beaudry.	639
Rapport du Comité de Police, conc-	603	Requête de J. A. Sagnon.	641
cernant Augustin Sauvageau.		<u>Royal Electric Company</u> — lettre de la	641
Remboursement d'argent aux Hérit ^{rs} L. J. Pucherhoff.	605	Règlement Chap. 43, concernant les Qués sous	642
" " " " à M ^{rs} Martel, Sr.	605	Contrôle.	
Réduction de taxes en faveur de W. Guimont.	606	Qués sous Contrôle — Règlement concernant les	642
" " " " " " M ^{rs} Alst. Bertrand.	606	<u>Royal Electric Coy.</u> — Protêt contre la	646
" " " " " " W ^m Ritchie.	606	Requête de L. Hon ^{ble} H. Montplaisir & al.	647
Ritchie, W ^m — réduction de taxes.	606	" " Ch. Bellefeuille, père.	647
Romain, Oct., nommé assistant de Police.	607	" " A. N. Duval.	647
<u>Royal Electric Co.</u> — Inspection des engins de la	610	* <u>Royal Electric Co.</u> — Rapport concern ^t les engins, &c.	634
		* <u>Royal Electric Co.</u> — Rapport de l'Electricien W. R. Kimball, concernant la	636

Requête de Jules Dumont.	647	Royal Electric Company - lettres de la	682
" " Paul Chainé & al.	647	Rapport de l'Electricien de la Cité.	683
Rapport de Jos. Samson, concernant les engins et bouilloires de la première Electrique.	648	Rémillard, Flavien - Exemption de taxes en faveur de	684
* Remboursement d'argent à D. E. Frigon.	649	Requête de O. E. Vézina.	686
" " Delle Anna Frigon.	649	" " Joseph Reynar.	686
Requête des Rév. des D ^{mes} Ursulines.	651	Reynar, Joseph - requête de	686
" d'Alexis Lord.	651	Requête de Celestin Héron & al.	686
" de Jean Cloutier.	651	" " J. O. Sauvageau & al.	686
Royal Electric Coy. - Lettre de la	651	Royal Electric Coy. - poursuite de la	688
Requête de W. Marchand & al.	654	Requête des Rév. des D ^{mes} de la Providence & al.	691
" d'Ant. Morissette.	654	" de L. N. Brindamour.	691
" de Flavien Rémillard.	655	" " Jos. Blouin.	691
Rémillard, Flavien - requête de	655	" d'Honoré Robert.	691
Requête de Léopold Girard.	655	Robert, Honoré - requête d'	691
" " Xavier Sévigny.	655	Requête d'Alex ^{dre} Godin.	691
" " Philippe Bellefeuille.	655	Royal Electric Coy. - lettre de la	691
" " J. N. Fortin.	655	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	692
Rapport du Comité Général, concernant les Electeurs Parlementaires.	655	Requête de Jos. Marchand & Geo. Rivard.	696
Réponse à la "Royal Electric Company".	662	Rivard, Geo. - requête de	696
Royal Electric Company - réponse à la	662	Royal Electric Coy. - lettres de la	696
Requête de Joseph Bernaquez père.	663	Révision de la liste des Electeurs Municipaux - Comité pour la	698
" d'Honoré Robert.	663	Requête de Jos. Châteauneuf.	699
Robert, Honoré - requête d'	663	" d'Isaïe Dupresne.	699
Requête de Malone & Co.	664	" d'Adolphe Landry & al.	699
" d'Antoine Morissette.	664	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	699
Robichon, P. W. nommé Clerc du Marché au Point.	665	" sur charbon de l'Acqueduc.	699
Rouette, Joseph - nommé Gardien de la Commune.	666	Requête de Pierre Boisclair.	701
Requête de James Bailey.	671	" " Louis Paribeauf & al.	701
" " J. J. Alain & al.	672	" " E. F. Panneton, M. D.	701
" " J. E. Paribeauf.	672	" " Honoré Godin,	705
Reclamation de S. W. Larivière - avis d'une	679	" de Philippe Godin,	705
Revenu Provincial - lettre du Percepteur du	680	" " Frs. Larivière & al.,	706
Requête de Chs. Bourgeois.	681	" " Joseph Rouette,	706
" " Jos. Lafont & al.	682	Rouette, Joseph - requête de	706
" " Harry Buckley.	682	Remboursement d'argent à Ernest Fortunat Edgar Parthe.	708
" " W. J. Adair.	682	Requête de Thomas Malone, Junior.	709
* Royal Electric Co. - Rapport de Jos. Samson, concernant les engins & bouilloires fournis par la	648	" " Louis Joseph Bergeron.	709
		" " Joseph Abbott.	709
		Royal Electric Coy. - J. M. Desilets, nommé conseil dans une séance de la	704

Requête de Léopold Girard.	709	Requête de L. E. Beaudry.	732
" " Jos. Morrisette & al.	709	Rocheleau, Alexis - Avis l'action en dommages d'	733
" " L. Ed. Desfrénes.	709	Requête de Jos. Bégin & Co.	734
" " L. P. Protlier.	710	" " Jos. Châteauneuf & al.	735
Rapport du Comité des Marchés, concer-		Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	736
nant l'éclairage du Marché-aux-Denrées.	711	" " " " " "	736
Rapport de L. D. Piquin, Avocat, concer-		Rapports concernant les bouilloires de la Lumière	
nant la réclamation des Hérit. de feu D ^{me} J. L. Barthe.	712	Electriques, leur brûlage, et leur dépense d'eau.	736
Reclamation des Hérit. de D ^{me} J. L. Barthe - rapport sur	712	Réduction des taxes de D ^{me} V ^{ve} P ^{rs} . Héroux.	737
Rapport de Jos. Samson, concernant les engins		Règlement Chap. 44, concernant les Rues	
et bouilloires de la Lumière Electrique.	713	sous Contrôle.	737
Rue St. Paul - Nouveaux Trottoirs sur la	714	Rues sous Contrôle - Règlement concernant les	737
Requête de D ^{me} V ^{ve} P ^{rs} . Héroux.	715	Réponses aux interrogatoires du Demandeur	
" " H. R. Ricard & al.	715	dans une cause de Adolphe alias Dolphis	
Ricard, H. Requête de	715	hermain contre la Corporation des 3. Rues.	739
Requête de L. E. Protlier.	715	Royal Electric Company - Protêt contre la	740
Reclamation de Aimé Levasseur.	715	Requête des Rév ^{des} D ^{ms} Ursulines.	741
Rapport de Ph. Beauchemin, concernant les		" de Barthélémy St. Helaire.	742
engins et bouilloires de la Lumière Electrique.	716	" de Israël Lemoine.	742
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	717	" de Philippe Levasseur.	742
Requête de P ^{rs} . Chevalier & al.	722	" de Honoré Robert.	742
" " Joseph Biron.	722	Robert, Honoré - Requête d'	742
" " Israël Godin.	722	Requête de Joseph Biron.	742
" " Israël Gauthier.	722	" " Henry E. Hart & al.	742
" de L. P. Cormier.	723	" de Edouard Beaulieu.	742
" " la Co ^{de} Band ^{re} des Cond ^{tes} d'Eau.	723	" de P. W. Fortin.	745
" " d'Hubert Dussault.	723	Rapport du Clerc du Marché-aux-Denrées.	746
Rapport du Sec ^{re} -Trésorier, concernant les		Réduction de taxes en faveur de J. B. O. Dumont.	747
manufactures, de cette Cité.	724	Rôle d'Evaluation déposé.	749
Requête de D ^{me} V ^{ve} W ^{ve} Lamb.	725	Requête de D ^{me} V ^{ve} Edouard Parent.	749
" " Joseph Boissvert.	725	" de Rév ^{ds} J. E. Panneton & al.	749
Rapport de l'Electricien de la Cité.	726	" de Nath ^l . Charbonneau & al.	750
Requête de Charles Vadebonceur.	729	Richaby, D ^{me} Catherine Is. - Lettre de	750
" " Joseph Féron.	729	Requête d'Isaïe Gauthier.	751
" " Charles Rivard.	729	" de W. E. Roy.	751
Rivard, Charles - Requête de	729	Roy, W. E. - Requête de	751
Requête de Joseph Bédard.	729	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant	
Rapport de l'Inspecteur de Ville, concer-		le travail de renvoi des engins de la lumière électrique.	753
nant les bouilloires de la Lumière Electrique.	730		
Royal Electric Coy. - Rapport de Jos. Samson, concer-	730		
nant les engins de la	730		

Reclamation de dommages par Mafine Philibert.	753
Requête de Ferdinand Veillette.	754
Royal Electric Co. - Lettre de la	754
Rapport des Comités Permanents, sur requêtes d'Isaie Gauthier & W. E. Roy, et sur lettre de M. Schwoob.	755
Requête d'Isaie Gauthier. - Rapport sur	755
" de W. E. Roy. - " "	755
Roy, W. E. - Rapport sur requête de	755
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant les citernes.	756
Requête à la Cour Supérieure, par les Herts Louis Belisle.	757
Requête de Francis Panneton.	760
" " P. E. Panneton & autres.	760
Rôle d'Evaluation. - Examen du	762
" " " " "	763
Requête de L. Grondines Val.	763
Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1892.	765
Rôle d'Evaluation pour 1892. - Rapport sur plaintes contre les	765
Royal Electric Co. - Rapport concernant les engins, de la	683
Royal Electric Co. - Rapport de Ph. Beau- chemin, concernant les engins et bouil- loires posés par la	716
Royal Electric Co. - Rapport de l'Elec- tricien Oct. Normand, concernant les transformers, et livrables par la.	726
Royal Electric Co. - Rapport de l'Inspec- teur-de-Ville, concernant les bouilloires posées par la	730
Royal Electric Co. - Rapport de l'Inspec- teur-de-Ville, concernant les bouilloires posées par la	736
Royal Electric Co. - Rapport de l'Inspecteur de-Ville, concernant les bouilloires de la	736
Royal Electric Co. - Rapport de l'Inspecteur de-Ville, concernant le tuyau de décharge des machines de la	753

Smardon, R. - Bonus à	37	Service de l'Acqueduc pour la 10 ^{ie} bande des	
Subvention à J. Dupresne & P. J. Robert.	40	Conduites d'Eau.	374
Sévigny, Xavier - requête de	49	Smardon R. - Paiement de bonus à	393
Smardon, R. - Bonus à	56	Soeurs de la Providence - exemption de taxes	349
Sarasin, Norbert - requête de	74	Simard, Louis, nommé assistant constable.	397
Smardon, R. - vote de bonus en faveur de	76	Soeurs de la Providence - cession de terrain par	404
Sergent de Police - Nomination du	101	Salaires des Assistants - Constables.	404
Secrétaires - Trésorier - Rapport du	123	Samson, Elzéar - Rapport d'	406
Starr, David. A. - lettre de	126	St. Pierre - Avis de motion de l'Echevin	429
Surintendant de l'Acqueduc - rapport du	136	Simard, Louis - Requête de	430
Soumissions pour clôtures.	163	Sections une et quatre retranchées des Amen-	
Séminaire des 3. Riv. - cession de terrain par	174	dements à la Chartre de la Cité.	431
Soeurs de la Prov. - exemption de taxes rappelés	175	Samson, Elzéar - nommé surveillant des travaux	
Sigrist, Emile - requête de	181	des Ponts St. Maurice.	431
Serment, prestation de - par M. Ch. Pagé	190	Surveillance des travaux des Ponts St. Maurice	
Surintendant du Fleuve - rapport du	202	donnée à Elzéar Samson.	431
" de l'Acqueduc " "	203	Savard, Amable & autres - requête d'	437
Smardon, R. - lettre de	209	Surintendant de l'Acqueduc - rapport du	459
" " - hypothèque par	226	Samson, Elzéar - rapport d'	461
Sigrist, Emile - lettre d'	228	Simard, Louis - requête de	465
Savard, Jérémie & al. - requête de	242	Sarasin, Ferdinand " "	465
Smardon, R. - requête de	253	Sarasin, Philippe " "	465
Sarasin, feu Louis - distribution de deniers		Simard, Louis - nommé homme de Police.	468
dans la vente des propriétés de	260	Secrétaires de la 10 ^{ie} du Gaz des 3. R. - lettre du	472
Soumissions pour l'éclairage de la Cité, demandées.	285	Sort - Tirage par les Echevins des Quartiers	
Sauvageau, Aug. & H. Desjardins - requête de	307	Notre-Dame & St. Philippe pour 1890.	474
Secrétaires - Trésorier - rapport du	309	Sort - Tirage par les Echevins des Quartiers	
Smardon, R. - requête de	315	Notre-Dame & St. Philippe, pour 1890.	475
Soumissions demandées pour un canal, rue St. Roch.	324	Secrétaires - Trésorier - Rapport du	491
Soumission d'Elz. Samson pour pont, acceptée.	332	Surintendant de l'Acqueduc - rapport du	493
Samson, Elzéar - soumission acceptée pour un pont.	332	Santé - Rapport de l'Officier de	493
Soumission de P. Blais, pour canal, acceptée.	342	Street, Richard - requête de	495
Soumissions demandées pour travaux, rue St. Paul.	352	Smardon, Richard - " "	504
Salaires de J. O. Desilets, augmentés.	353	Sigman, Ludger - " "	541
Sauvetage - bouées de.	360	Savard, Amable - " d'	542
Soumissions demandées pour boyaux.	360	Secrétaires - Trésorier - Rapport concer-	
Salaires de L. E. Pottier, augmentés.	360	nant la 10 ^{ie} bande des Conduites d'Eau.	544
Sec. Trés. - rapport concernant les manufactures.	368	Shivas, James - requête de	547

Séviigny, J. W. - requête de 547
 Soumissions demandées pour un canal, rue St. Roch 563
 Séviigny, Javiers - requête de 587
 Sauvageau, Augustin - rapport concernant 591
 St. Pierre, Chs. nommé ingénieur. 596
 St. Pierre, Alf. " " 596
 Sauvageau, Augustin - requête d' 601
 " " - rapport concernant 603
 Samson, Joseph, nommé pour inspecter les }
 appareils à vapeur de la lumière électrique. } 610
 Secrétaire-Trésorier - rapport de 613
 Samson, Joseph - rapport concernant les engins }
 & bouilloires de la Lumière Electrique. } 634
 Samson, Joseph - rapport concernant les engins }
 & bouilloires de la Lumière Electrique. } 648
 Séviigny, Javiers - requête de 655
 St. Pierre - Avis de motion de l' Echevin 663
 " - " " " " " 664
 " - " " " " " " 668
 Scieries Hall, Neilson & Co. - Opposition afin de con- }
 server, à la vente des } 684
 Sauvageau, J. A. & al. - requête de 686
 Sœurs de la Providence & al. - " des 691
 Surveillant des travaux des égouts - nomination du 693
 " " " " " " " 698
 Surintendant de l' Aqueduc - rapport du 699
 Santé - Nomination de l' Officier de 704
 Santé - lettre de l' Officier de 710
 Samson, Jos. - Rapport concernant les engins et }
 bouilloires de la Lumière Electrique. } 713
 Serment prêté par l' Echevin A. P. Cressé. 709
 " " " " M. Lyburner. 714
 Scieries Hall, Neilson & Co. - Vente à la folle enchère des 718
 Sec. Trésorier - Rapport concern. les manufactures. 721
 Surintendant de l' Aqueduc - Rapports du 736
 St. Hilaire, Bathélemy - Requête de 742
 Schwob, M. - Lettre de 751
 Surintendant de l' Aqueduc - Rapport du 753

Schwob, M. - Rapport sur lettre de

Papin, P. L. — requête de	30	Perrain, vente de — par O. G. Hamel	188
Telephone "Bell" — requête de la Cie de	42	Protier, L. O. — lettre de	192
Purcotte, L. Hon ^{ble} Arthur — lettre de	42	Pranchemontagne, C. J. — quittance en fav ^r de	194
Protier, L. O. — requête de	50	Protier, L. O. — hypothèque par	214
Pays de l'eau pour l'atelier de P. V. Ouyotte	74	" " " — requête de	212
Piers saisie contre P. Milette	74	" " " — hypothèque par	218
Pitre-nouvel par L. B. Despresne en faveur de la Corporation.	75	Papes de Jos. Héroux — réduction des	255
Protier, Joël — requête de	79	Prottoirs, nouveaux — rues St ^e Thomas, Plaisante.	261
Puyau du laiz — rapport concern ^t les	80	" " — " St ^e Marie et St ^e Cecile.	261
Prudel, H. Val — requête de	90	Puyau, en fonte — offre d'un bonus pour manufacture de	274
Papes — Règlement des — amendé.	91	Pourville, Thomas — requête de	276
Telephone, Cie de — requête de	100	Perrain, vente de — par Uldoric Carignan.	278
Purcotte, L. Hon ^{ble} A. Val — requête de	122	Traite en faveur des S ^{rs} Michel Caron (\$1,000.00)	279
Prenaman, J. & W. E. Gennis — " "	135	Prudel, H. Val — requête de	282
Puyau d'Aqueduc sur la rue N ^{os} Dames — rapport concern ^t	136	Perrain, cession de — par Olet. Houliston.	293
Perrain, cession de, — par la Fabrique des 3. Riv.	138	" " vente de — par D ^{me} L. Décoteau.	293
" " " — par la B ^{que} de Québec.	138	Pourigny, S. S. — lettre de	308
" " " — par L. J. Lucherhoff.	139	Perrain d'Elg. Delisle — Achat de	325
Prottoirs à être faits, sur la rue des Pins — ratification pour	139	Perrain pour la B ^{ne} Canadienne des Cond ^{ts} d'Eau.	325
Perrain, cession de — par les D ^{mes} Ursulines	141	Puyau du drainage, rue Julie.	342
Protier, L. O. — lettre de	145	Perrain, vente de — par Moïse Lelinas.	343
Perrain, cession de — par les D ^{mes} Ursulines	155	" cession " — par H. M. Balcer.	343
" " " — par la B ^{que} de Québec.	155	" " " — par la Corporation.	343
" " " — par J. L. Lucherhoff.	155	" " " — par V ^{re} Geo. Hall.	349
Purcotte, L. Hon ^{ble} Art. — lettre de	158	" " " — " " " "	352
Perrain, cession de — par Olet. Houliston	158	" " " — " Adol. Lambert.	357
Protier, L. O. — Bonus à	158	" " d'Orila Lacasse — offre pour	358
Peasdale, Eph. Val. — requête de	166	Pupper, Sir Ch. — dépêche à	359
Purcotte, L. Hon ^{ble} Art. — lettre de	166	Protier, L. O. — salaire augmenté.	360
Protier, L. O. — Bonus à	167	Perrain d'Ont. Pinetot — offre pour	362
" " " — " " " "	168	Perrain, vente de — par Ont. Pinetot.	369
Perrain, cession de — par P. B. Vanasse	174	" " " — " la Corp ^{te} J. Girardeau.	370
" " " — par le Séminaire des 3. Riv.	174	" " " — " Adolphe Lambert.	370
Purcotte, L. Hon ^{ble} Arthur — lettre de	182	Piers-saisie contre Pierre Michelin.	371
Perrain, cession de — par les D ^{mes} Ursulines	184	Papes du Chem. de Fer Pacif. Canadien, réduites.	376
" " " — " " " "	184	Thivierge Aug ^{te} — Requête de	383
" " " — par J. Brassicotte.	184	Papes — Sœurs de la Providence exemptées des	349
* Protier, L. O. comme Ast. Sec. — Prés.	101		

Thivierge, Augustin - requête d'	395	Thibault, Adolphe - requête d'	558
Purcotte & Gervais - lettre de	396	Piers-saisie contre Martin Honan et Réponses à une	570
Taxes de Jos. Fleury, réduites.	403	Perrain échangé avec Elz. Delisle.	574
Perrain, vente de - par Prosper Beaumier	403	" " " " " "	575
" cession de - par les Rév ^{des} Seurs de la Providence	404	Protier, L. O., Ave & Edged. Pool M ^g g. Coy. - Lettre de la	585
Purcotte, L' Hon ^{ble} A. - Projet de Bill transmis à	425	Piers-saisie contre Edmond Neveu - Réponses à une	593
Purcotte, L' Hon ^{ble} A. & al. - requête de	426	Taxes de Numidique Guimont, réduites.	606
Thivierge, Augustin - " d'	426	" " V ^{me} Alex ^e Bertrand, réduites.	606
Purcotte, L' Hon ^{ble} A. - lettre de	430	" " W ^{me} Ritchie, réduites.	606
Travaux des Ponts St. Maurice, - Elzéar Samson nommé surveillant des	431	Perrain cédé à la Banque d' Hochelaga.	624
Perrain cédé à Pierre Dorion.	451	Titre de propriété en fav ^r des Hérit ^s Pirelli Dussault.	644
Perrain vendu par Jos. Biron.	462	Piers-saisie contre D ^{me} V ^{me} Jos. Deveau.	652
Thibault, Adolphe - requête d'	465	Taxe des hôteliers et des marchands de Liqueurs.	680
Perrain vendu par Colbert Julien.	468	Taxes - Exemption en faveur de Maxime Remillard.	684
Taxes - Exemption en fav ^r de J. A. Gagnon.	474	Protoirs nouveaux sur le Chemin St. Marguerite.	688
Pirage au port des Echevins des Quar- tiers Notre-Dame & St. Philippe pour 1890	474	Pirage au port des Echevins des Quartiers St. Louis et St. Ursule, pour 1891.	689
Pirage au port des Echevins des Quar- tiers Notre-Dame & St. Philippe, pour 1890	475	Protier, L. O. - requête de	710
Peasdale & Fortin - requête de	477	Protoirs nouveaux sur la rue St. Paul.	714
Taxes de Jos. Girouf fils de David, réduites.	479	Protier, L. O. - requête de	715
" L' Esforce Boulard, réduites.	479	Perrain vendu à la Corporation, par L. J. Duplessis.	710
" de Frédéric Houk, réduites.	480	Taxes de D ^{me} V ^{me} Ars. Héroux, réduites.	737
" de Mrs. Canneton, réduites.	480	" " J. B. O. Dumont, réduites.	747
Protoirs nouveaux sur la rue St. Maurice.	480	Thibaudeau, L' Hon ^{ble} J. R. - Lettre de	754
Perrain vendu par Ovide Lacasse.	480	Tarifs et heures de traverses des bateaux traversiers.	757
" " " La Cerpt ^r à J. B ^{re} Patour.	483	Traversiers - Tarifs et heures de traverses des bateaux	757
Protier, L. O. - lettre de	489		
Travaux Publics - requête du Sec. du Dép ^t des	495		
Peasdale & Fortin - lettre de	495		
Taxes du Chemin de Fer Pacifique Can- nadien - rapport concernant les	504		
Perrain vendu à Johnny Lacroix.	526		
Taxes de D ^{me} D. Godin - réduction des	545		
Protoirs nouveaux sur la rue De Noue.	546		
Peasdale, Ophrem - requête d'	554		

Ursulines, Rev ^{des} D ^{mes} - cession de terrain par	1141
" " " - " " " "	155
" " " - " " " "	184
" " " - " " " "	187
" " " - requête des	258
" " " - " "	611
" " " - " "	651
" " " - " "	741

Vente & mesurage du charbon — Règlement } concernant la	27
Vente d'immeubles par le sect. — Pré. l'Écher. Bessé } nommé enchérisseur à la	39
Vente des revenus des Marchés	44
Vadeboncoeur, Chs. — requête de	49
Valentine, Froby — " "	49
" " — lettre de	66
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	69
Veillet, Grégoire — requête de	83
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	85
" " " " " "	124
Veillet, Ferdinand — requête de	125
Vote des appropriations 1888 — 1889.	127
Vente de terrain par la B ^{ne} de Québec.	138
" " " " G. J. Lucherhoff.	139
" " " " la B ^{ne} de Québec.	155
" " " " J. G. Lucherhoff.	155
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	156
" " " " " "	164
Valentine, Froby — requête de	165
Vanasse, P. B. — cession de terrain par	174
Vente par D ^{lle} Emma Hart à la Corporation.	175
" " G ^{ph} irin Massicotte à la Corp ^{tn}	184
" " O. G. Hamel " " "	185
" " G ^{ph} irin Massicotte " " "	187
" " O. G. Hamel " " "	188
Viger & Larivière — requête de	192
Vente de terrain par les H ^{rs} M. Caron.	204
" " " " Wilfrid Durocher.	204
" " " " J. O. M ^{re} Leod.	205
Vermette Jos. — admis à l'Asile des aliénés.	205
Vente par la Corporation à Jos. Bellefeuille	232
Vente du sect. — Trésorier — enchérisseur à la	236
Vente de la prop ^{te} de M ^{re} M. Loran — désistement de la	237
Vente des revenus des Marchés.	237
Vente des propriétés de feu Louis Sarasin } distribution de deniers dans la	260

Vente de terrain par Uldoric Carignan à la Corp ^{tn}	278
" " " " D ^{me} L. Décoteau.	293
Visite des manufactures par le sect. — Trésorier.	313
Vote des appropriations 1889 — 1890.	318
Vente de terrain par Ely. Delisle.	325
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	337
Vente de terrain par Moise Gélinaud.	343
" " " " la Corp ^{tn} à Ed. Blais.	343
" " " " V ^e Geo. Hall.	349
" " " " " " "	352
" " " " Ant. Linctot.	369
" " " " la Corp ^{tn} à Jean Linardeau.	370
" " " " Adolphe Lambert.	370
" " " " Prosper Beaumier.	403
Vente des revenus des Marchés.	439
Vente de terrain par Joseph Biron.	462
Veillette, Alfred — requête d'	465
Vente de terrain par Robert Julien.	468
Vézina, P. E. — requête de	477
Vente de terrain par Orila Lacasse.	480
" " " " La Corporation à B ^{ne} Patou.	483
Vézina, Louis — requête de	489
Vote des appropriations pour le 2 ^e Semestre 1890.	495
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	505
" " " " " "	505
Vente de terrain à Johnny Lacroix.	526
" " " " Louis Frichaud.	540
Vente de la propriété de J. O. Desilets — Opp ^o } sition afin de distraire à la	577
Vente de la propriété de J. O. Desilets — rapport sur la	580
Vote des appropriation pour 1891.	615
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	629
Vente des Magasins du Marché — aux — Denrées.	645
" " Étant des Bouchers.	645
Vanasse — Avis de motion de l'Échevin	653
Vente de charbon par J. O. Gagnon.	682
Vente des scieries Hall, Neilson & Co ^{ie} — Opp ^o } sition afin de conserver, à la	684

Vézina, P. E. — requête de	686
Vente, acte de — en fav ^r de V ^{me} Duchaine	705
Vente à la folle enchère des scieries Hall, Neilson & Co ^{ie}	718
Vente de terrain par L. G. Duplessis, à la Corp ^{te}	720
Vadeboncoeur, Chas. — Requête de	729
Veillette, Ferdinand — " "	754

Warnecke, Ls. - Destitution de 625

